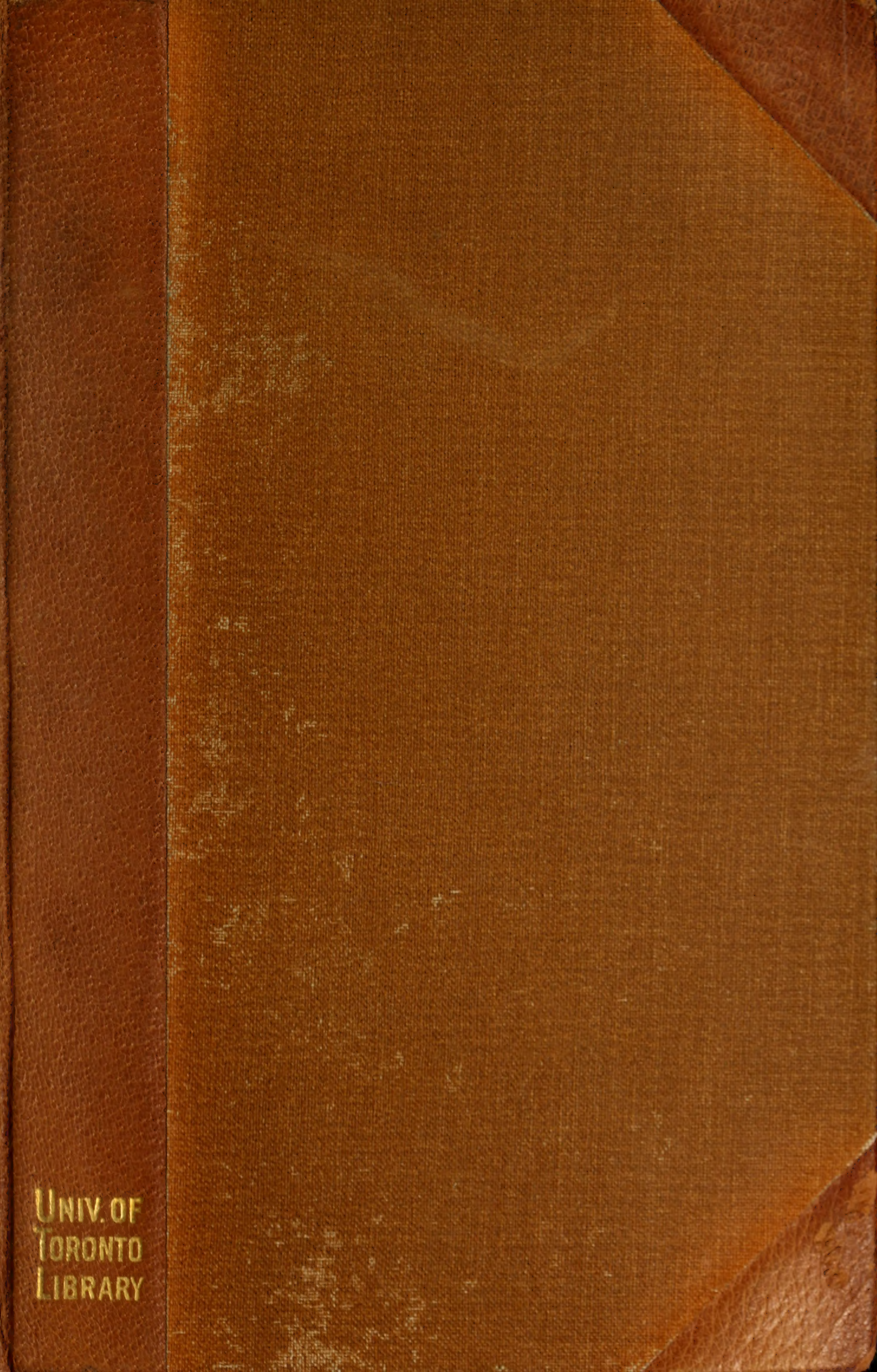

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

FONDATEUR : GILBERT GUILLAUMIN

RÉDACTEUR EN CHEF : YVES GUYOT

SOIXANTE-TREIZIÈME ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XLIII

JUILLET A SEPTEMBRE 1914

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

MAISONS FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

J. CHAMBERLAIN
ET SON ROLE ÉCONOMIQUE

I. Note préliminaire. — II. Les débuts. — III. Le libéralisme de M. Chamberlain. — IV. Le socialisme de M. Chamberlain. — V. L'impérialisme de M. Chamberlain. — V. Le *Tariff Reform*. — VII. Déceptions.

I. — Note préliminaire

M. J. Chamberlain est mort d'une maladie de cœur, à Londres, dans son habitation de Prince's Gardens, jeudi soir 2 juillet, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Les Anglais, des divers partis, se sont unis pour le célébrer. Ils le considèrent comme une gloire nationale: et si la gloire est un nom répété souvent, M. Chamberlain en a certainement l'auréole.

Il avait la réputation d'être un excellent homme dans la vie privée. John Morley a dit de lui qu'il avait « le génie de l'amitié ». Mais ici il ne s'agit pas de l'homme, en tant qu'homme. Il s'agit des conceptions économiques qu'il a mises en circulation et qu'il a essayé de réaliser dans la Grande-Bretagne. Quelle en est la valeur? et quelle confiance avait-il en elles?

Quand un homme croit sincèrement quelque chose, sa conviction lui donne de l'autorité; mais quand un homme abandonne des idées pour en reprendre d'autres, forcément ou il s'est trompé ou il se trompe. L'énergie qu'il met à défendre ses opinions du jour ne prouve pas qu'il a raison; car il déployait la même quand il soutenait la thèse contraire: et dans sa biographie apologétique, M. H.

Chisholm, directeur de la onzième édition de l'*Encyclopœdia Britannica*, dit:

Aucun homme d'Etat anglais n'a probablement jamais été, à différentes époques de sa carrière, aussi habile à soutenir des politiques absolument contradictoires.

II. — Les débuts

M. J. Chamberlain, né à Londres en 1836, était fils du *Master of Cordwainers* C°, qui fabriquait des chaussures et autres objets en cuir. Sa famille appartenait aux unitaires qui, comme les Quakers, étaient liés entre eux par d'étroits liens de solidarité. Il n'avait que dix-huit ans quand, en 1854, M. Joseph Nettleford, son beau-frère, l'associa à l'exploitation à Birmingham d'un brevet pour la fabrication des vis et écrous. Il fut un des partisans zélés de John Bright, quand le grand leader du libre-échange, battu à Manchester à cause de son attitude à propos de la guerre de Crimée, devint représentant de Birmingham. En 1869, M. J. Chamberlain entra au conseil municipal de Birmingham et, en 1870, devint membre du premier *School Board* de Birmingham, dont il fut président en 1873. Peu après, il fut élu maire de Birmingham et maintenu comme tel en 1874 et 1875. Il donna à la municipalité une grande activité: belles constructions, exploitation de l'eau et du gaz, ouverture de musées et de bibliothèques. Il établit une séparation complète entre l'instruction positive et l'instruction religieuse.

En 1876, il fut élu membre de la Chambre des communes; il se retira des affaires avec une large fortune; il se montra partisan du programme des quatre F: *free school*, *free land*, *free church*, *free labour*. Le *free school*, c'était l'enseignement gratuit. Le *free land*, c'était un cottage avec 3 acres (120 ares) et une vache pour les ouvriers agricoles. Quant à la *free church*, on faisait observer que, dans le même cabinet, il pouvait y avoir un presbytérien, un quaker, un unitaire, chargés de nommer l'archevêque de Canterbury. On faisait observer que les Wesleyens, les Indépendents, les Méthodistes avaient 18 000 chapelles, tandis que les églises et les chapelles dans lesquelles les mariages étaient consacrés par l'Eglise Etablie n'étaient qu'au nombre de 14 000

Le programme radical demandait le principe de l'égalité religieuse.

Le programme radical comprenait une extension des pouvoirs des *local corporations* et la liberté d'avoir des taxes progressives. Mais M. Chamberlain considérait que ce n'était pas à la Chambre des communes qu'il devait exercer son action pour acquérir la situation qu'il ambitionnait, mais qu'il devait avoir en mains une puissance électorale. Alors il organisa la Fédération nationale des associations libérales, dont le siège était à Birmingham. Il y institua le *Caucus* à la mode américaine, la (*Machinery*) machine électorale. Aux élections de 1880, sur soixante-sept districts qui en dépendaient, soixante nommèrent des libéraux.

III. — Le libéralisme de M. Chamberlain

Lord Salisbury quittait le pouvoir: M. Gladstone ne pouvait tenir à l'écart du cabinet un homme qui venait de montrer une pareille influence électorale. M. Chamberlain fut nommé président du *Board of trade*.

M. J. Chamberlain fit voter une loi évitant aux municipalités désireuses d'adopter l'éclairage électrique la formalité d'un *private bill*; deux *bills* intéressant la marine marchande; une loi sur les faillites et une loi sur les brevets d'invention.

M. Chamberlain eut le bonheur de trouver au *Board of trade*, comme secrétaire permanent, un homme d'une rare habileté, connaissant admirablement les questions douanières, Lord Farrer.

Lord F. Leveson Gover, dans son autobiographie, appelée *Bygone Days*, raconte que lord Farrer fut très surpris de sa profonde ignorance de toutes les questions économiques. Mais, en même temps, il fut frappé de son habileté à assimiler et à reproduire des arguments qu'il ne comprenait pas. Lord Farrer, ajoute lord F. Leveson Goyer, me le dit quand M. Chamberlain était encore du côté des *free traders* ».

Il combattit avec énergie la tentative de protectionnisme hypocrite connue sous le nom de *Fair trade*.

Le 12 août 1881, M. J. Chamberlain s'élevait contre toute tentative de réaction protectionniste:

Nous établirions, dit-il, des tarifs de représailles contre certaines contrées si elles ne changaient pas leur politique fiscale:

pendant combien de temps les maintiendrions-nous? Cinq ans, dix ans? toujours?

Mais sur quelles marchandises porteraient les tarifs de représailles? Nous exportons beaucoup plus d'objets manufacturés que nous n'en importons. Une guerre de tarifs nous serait donc beaucoup plus préjudiciable qu'à ceux contre lesquels nous la ferions.

Mettrions-nous des droits sur les projets d'alimentation? Il est possible que les ouvriers, dans un moment d'aberration, s'engouent pour une mesure de ce genre; mais ce serait le signal d'un état de choses plus dangereux et plus désastreux que tout ce qui a été vu depuis le rappel de la loi sur les céréales.

M. J. Chamberlain citait ce fait personnel dans un discours prononcé à Birmingham le 12 novembre 1885 :

Nous faisions des vis, à l'aide d'une très belle machine que nous avions importée librement d'Amérique. Chaque pays pouvait acheter une machine semblable. Chaque pays pouvait nous envoyer librement des vis faites avec la même machine. Or, nous envoyâmes des vis dans le monde entier, tandis que personne n'en envoya en Grande-Bretagne. Je visitai les usines françaises et allemandes. Elles produisaient à un prix plus élevé, quoique avec des salaires plus bas et des heures de travail plus longues.

Aux Etats-Unis, ces vis étaient protégées par un tarif de 100 p. 100; cependant nous pouvions y exporter nos vis. Alors les fabricants de vis nous offrirent de nous donner une certaine somme chaque année, à la condition que nous n'y enverrions plus de vis. Le marché fut accepté et, pendant plusieurs années, nous reçûmes ce revenu. Mais les fabricants américains demandèrent une augmentation de droits de 120 à 150 p. 100. Ils l'obtinrent; et comme dans ces conditions, nous ne pouvions plus envoyer de vis, ils cessèrent de nous donner une redevance. Qui perdait dans cette combinaison? Les ouvriers des Etats-Unis qui devaient payer plus cher chaque vis qu'ils employaient: chaque usine dans laquelle ils étaient engagés était surchargée de cette taxe. J'affirme que toute proposition de taxer le commerce a pour but d'augmenter la rente des propriétaires, que toute proposition tendant à taxer les objets manufacturés, a pour but d'augmenter les bénéfices des industriels favorisés.

M. J. Chamberlain montrait, par cette observation personnelle, toute l'influence du libre-échange sur le prix de revient.

Pendant ce ministère, il partageait l'opinion exprimée par M. Gladstone que « la croyance que les colonies ajoutaient quelque chose à la force de la Grande-Bretagne était une superstition digne du moyen âge ». Il fut adversaire de l'expédition d'Egypte.

M. Chamberlain était opposé à la politique de coercition à l'égard de l'Irlande. Le ministère lui donna, en 1884, la loi de trois F que réclamaient les Irlandais: *fixity of tenure*, durée de l'occupation fixée par la loi; *fair rent*, taux du fermage déterminé par un tribunal; *free sale*, droit pour le fermier de vendre sa part de propriété sur sa terre. Cette loi ne calma pas les Irlandais. M. Chamberlain était en relations si intimes avec les chefs du nationalisme irlandais qu'on lui avait donné le surnom de *general solicitor* pour l'Irlande. D'accord avec M. Gladstone, il entra en rapport avec Parnell, alors en prison à Dublin. Les pourparlers aboutirent à la fin d'avril 1882 à l'entente désignée sous le nom de « traité de Kilmainham [1] ».

Parnell s'engageait à essayer de mettre fin aux troubles et aux intimidations et à coopérer avec le parti libéral pour la défense des principes libéraux et des mesures de réforme générale. Le gouvernement promettait de déposer une loi pour empêcher l'expulsion des fermiers pour fermages arriérés. M. Foster, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, avait été tenu au courant de ces négociations; mais quand il apprit l'accord conclu, il donna sa démission. Chamberlain espéra le remplacer. M. Gladstone nomma Lord Frederick Cavendish qui, quelques jours après, le 6 mai, fut assassiné avec son secrétaire dans le Phœnix Park, à Dublin. M. Chamberlain continuait à déclarer que l'Angleterre ne pouvait pas avoir auprès d'elle « une Pologne irlandaise ». Il aurait dit un jour à Parnell qu'il ne s'opposait pas à ce qu'il obtînt une république irlandaise. En tout cas, il s'entendit en 1884, avec lui, sur un projet de « conseils nationaux », l'un à Dublin, l'autre à Belfast. M. Gladstone se serait montré favorable à ce projet, mais la majorité du conseil le re-

---

1. *J. Chamberlain*, par Achille Viallate. 1 vol. de 154 p. (1899). (Librairie Félix Alcan).

poussa. Le cabinet Gladstone se retira en juin 1885 et fut remplacé par un ministère de Lord Salisbury.

M. Chamberlain eut l'idée d'un voyage en Irlande, et, pour le préparer, il écrivit un manifeste qui devait être communiqué aux chefs nationalistes:

J'estime que l'Irlande a droit à un gouvernement local plus complet, plus populaire, plus représentatif et beaucoup plus étendu que tous les projets présentés jusqu'ici et j'espère que la première session d'un Parlement réformé résoudra cette question... mais pour moi, je veux aller plus loin encore... Il y a des questions qui, bien que n'étant pas des questions locales dans le sens étroit de ce mot, exigent cependant un traitement local en Irlande.

Il en énumérait un certain nombre, entre autres les questions de chemins de fer et autres moyens de communication. Ce gouvernement local « serait investi du pouvoir de taxation ».

Le voyage de M. Chamberlain ne fut pas encouragé par les nationalistes irlandais. Ils voulaient davantage.

IV. — Le socialisme de M. Chamberlain

M. Chamberlain avait écrit en 1885 la préface d'un livre intitulé: *The Radical programme*[1]. Il paraissait au lendemain des *Reform acts* de 1885. « Le Parlement de 1880, disait-il, a été élu par 3 millions d'électeurs, dont un tiers était des salariés. La prochaine Chambre sera élue par 5 millions d'électeurs, dont les trois cinquièmes seront des salariés. »

La Chambre des lords ayant résisté à cette extension de suffrage, M. Chamberlain l'avait attaquée dans des termes qui ont inspiré plus tard l'éloquence de M. Lloyd George.

M. Chamberlain soutenait la thèse suivante (p. 32):

C'est inutile d'augmenter le nombre des votants si vous diminuez l'influence politique que confère le vote. Ce n'est pas la peine de mettre 1 million à la place de 100 000, si le million n'a pas de plus grands pouvoirs que ceux que les 100 000 avaient auparavant.

---

1. 1 vol. in-12. Chapman and Hall.

C'est le droit par progression. Les attributions des pouvoirs publics augmentent en raison du nombre des électeurs. A dix, ils n'avaient pas le droit d'empêcher un individu de circuler librement; à mille, ils ont le droit de l'empêcher de changer de place sans l'autorisation de l'autorité. Les attributions de l'Etat doivent être d'autant plus étendues que le nombre des électeurs est plus grand. Quelques électeurs doivent respecter la liberté de penser, de travailler, le droit de propriété; au fur et à mesure que leur nombre augmente, ils ont le droit d'obliger tout individu à penser comme eux, à travailler comme ils l'entendent et à se laisser dépouiller de sa propriété.

The Radical programme développait les points suivants.

Dans la majorité des paroisses du district, quatre alliés, les propriétaires, le clergyman, les fermiers, les débitants de boisson, forment le quadrilatère politique opposé à tout progrès social.

Sans doute, il y a entre eux beaucoup de différences sur des points secondaires, mais contre toutes les réformes sociales, ils font cause commune et ils soutiennent le candidat *conservative* (p. 52).

Au cours de la campagne électorale, M. Chamberlain soutint « le programme non autorisé ». Il demandait:

« Quelle rançon la propriété paye-t-elle pour la sécurité dont elle jouit? »

Il voulait étendre à la propriété anglaise les trois F du *bill* pour l'Irlande, de 1881.

Il réclamait un *compensation act* pour les accidents dont les ouvriers sont victimes. Il réclamait la fixation de la durée des heures de travail pour les mineurs et les ouvriers de quelques autres industries. Il promettait une loi des retraites.

Dans le *Radical programme*, des pages sont consacrées à montrer l'insalubrité et l'encombrement de beaucoup de logements ouvriers. Mais le grand obstacle à leur amélioration, c'est le prix de revient. A Birmingham, une opération de logements avait entraîné, à la fin de 1883, un déficit annuel de £ 550 000, auquel il devait être pourvu par une taxe de 4 d. Dans un cas, la corporation avait été obligée de payer £ 6 300 des maisons qui, trois ans auparavant, avaient été achetées £ 3 000.

Le *Radical programme* disait de lord Salisbury: Il fait de la démocratie tory. Il a insisté sur la nécessité d'améliorer

les logements des pauvres: mais grand propriétaire urbain et rural, il entend que l'Etat améliore sa propre propriété et celle des autres nobles propriétaires aux dépens des contribuables. Une veuve, possédant quelques milliers de livres de consolidés, serait taxée pour assainir des propriétés malsaines des grands propriétaires. Le pouvoir des propriétaires de prélever des rentes d'exaction serait augmenté d'autant; l'Etat augmenterait la valeur des constructions qui appartiennent aux riches, en les faisant plus supportables pour le pauvre.

Les radicaux considèrent que les premières améliorations incombent aux propriétaires (p. 75).

La solution pour M. Chamberlain, est liée « aux droits de la propriété et aux droits de la communauté (p. 107) ».

« Les dépenses, pour rendre les villes habitables aux travailleurs, doivent être imposées au sol auquel ils donnent une valeur, sans aucun effort de la part des propriétaires. »

Alors vient la théorie de « la valeur non gagnée »; et le *Radical programme* propose plusieurs mesures: la reconstruction d'un espace, dans un certain district, aux dépens de tous les propriétaires d'après la valeur des logements qu'ils louent; des amendes pour mauvais usage de la propriété; l'acquisition par les autorités locales d'un district entier à un « juste prix », et son exploitation; le pouvoir de détruire, sans indemnité, les logements insalubres, etc.

« Sans doute, conclut le *Radical programme*, les propriétaires de maisons insalubres feront entendre de violentes protestations contre ces projets; mais on doit leur opposer comme réponse: *Salus populi suprema lex*. Le salut du peuple est la loi suprême (p. 112).

« On dit que cette législation a une tendance socialiste, soit; elle a pour but de préserver, dans leur vigueur normale, les activités individuelles des citoyens anglais et elle ne se servirait de la spoliation qu'en taxant, dans la mesure nécessaire, pour le bien de la communauté, les accumulations de richesse (p. 16).

« Depuis des années, la marche de la législation anglaise est socialiste. C'est l'affaire générale de l'Etat, non seulement dans les cas relevés ci-dessus, mais encore dans d'autres, de convaincre les possesseurs de la richesse, les détenteurs de la propriété, dans les villes et à la campagne, qu'ils ne peuvent échapper à la responsabilité de leur rôle de dépositaires (*trusteeship*), et que, si l'Etat

garantit la sécurité de leur paix, ils doivent être prêts à assumer certaines obligations (p. 74). »

Enfin, un changement est nécessaire dans la législation fiscale : « Le riche paye trop peu, le pauvre paye trop. » Le *Radical programme* est celui qu'exécute aujourd'hui M. Lloyd George.

M. Chamberlain et son *caucus* jouèrent un rôle important dans les élections de la fin de 1885. M. Gladstone revint au pouvoir le 6 février 1886, mais avec une majorité subordonnée aux Irlandais. M. Chamberlain rentra dans le ministère comme *President of local government board.*

M. Chamberlain donna sa démission le 16 mars. Le projet de *home rule* de M. Gladstone fut déposé le 8 avril. Les *home rulers* se livrèrent à de violentes attaques contre M. Chamberlain.

Le projet de *home rule* de M. Gladstone fut rejeté le 7 juin 1886 par 343 voix contre 313. Parmi la majorité se trouvaient 94 libéraux unionistes.

Au moment des élections, Chamberlain déclara qu'il soutiendrait le ministère *conservative*, tant que M. Gladstone brandirait le drapeau du *home rule.*

Lord Salisbury revint au pouvoir le 3 août 1886 avec une majorité de 316 *conservatives*, de 78 libéraux unionistes contre 276 gladstoniens et nationalistes.

Il était difficile à M. J. Chamberlain de se ranger parmi les *conservatives*. Il n'y avait pas prescription.

Lord Salisbury, pour le dégager d'une situation difficile, le chargea aux Etats-Unis, d'une mission destinée à régler la question des pêcheries canadiennes. Le Sénat refusa de ratifier le traité ; mais M. Chamberlain réussit à établir un *modus vivendi.*

A son retour d'Amérique, il se lia de plus en plus étroitement avec le parti *conservative* : le 25 novembre 1891, il présentait, dans un déjeuner à l'hôtel de ville de Birmingham, Lord Salisbury, comme son leader, en affirmant la nécessité pour les *conservatives* et les libéraux unionistes « de combattre épaule contre épaule, jusqu'à ce que fût définitivement vaincue l'abjecte conspiration qui menaçait l'intégrité de l'Empire. »

A la fin de 1891, le marquis de Hartington qui avait dirigé les libéraux unionistes, par suite de la mort de son père, entra comme duc de Devonshire, à la Chambre

des lords; le 8 février 1892, ils choisirent M. Chamberlain pour le remplacer.

Le ministère Salisbury, de 1886 à 1892 se livra à une politique interventionniste en faveur des petits logements, de la réglementation du travail dans les mines et dans les manufactures, des maisons de commerce. M. Chamberlain ne montra plus pour cette politique le dédain qu'il avait montré dans le *Radical programme*.

Sa situation ne fut pas atteinte à Birmingham. Au contraire. Le district vota pour vingt-neuf unionistes de nuances diverses contre neuf gladstoniens. Pendant le retour de M. Gladstone au pouvoir, en 1892, il fit beaucoup de bruit en faveur d'un projet de retraite pour les vieillards et il travailla surtout à l'organisation des forces unionistes, au point de vue électoral.

En 1893, la discussion du *home rule bill* n'occupa pas moins de quatre-vingt-deux jours de discussion. M. Chamberlain y prit une part prépondérante.

Le *home rule bill*, voté à la Chambre des communes, fut rejeté par la Chambre des lords: M. Chamberlain qui, à la veille de la réforme électorale, de 1885, avait annoncé que désormais son intervention ne serait plus tolérée avec la même résignation que jadis, déclara que, par cela seul « qu'elle avait détruit le *home rule*, elle avait mérité la reconnaissance impérissable de cette génération ».

Quand lord Salisbury revint au pouvoir, en 1895, l'ancien adversaire de la Chambre des lords, le redoutable radical entra naturellement dans ce ministère *conservative*, comme secrétaire d'Etat pour les colonies et garda cette situation jusqu'au mois de septembre 1903.

V. — L'impérialisme de M. Chamberlain

M. Chamberlain voulut faire de la grande politique coloniale, reprendre la conception impérialiste de Beaconsfield. Il profita du *Diamond Jubilee* qui réunit, en 1897, les représentants de toutes les colonies, pour faire quelque chose dans ce sens.

A ses discours pressants, les premiers ministres des Colonies, à l'exception de M. Seddon et de sir E.-W. Braddon, répondirent avec fermeté « qu'ils étaient d'avis que l'état des relations politiques actuelles entre le Royaume-Uni et les colonies autonomes était satisfaisant ».

Le raid Jameson, au Transvaal, eut lieu en 1896. M. Chamberlain en fut dénoncé comme l'instigateur. Ses actes furent soumis à une commission d'enquête parlementaire, qui déclara, en 1897, que « ces imputations étaient calomnieuses ».

Mais, à la fin de 1898, un ouvrier anglais, d'un caractère respectable, nommé Edgar, fut tué par un agent de police, à Johannesburg. Il y eut une parodie de procès. Le 28 mars, une pétition des *Uitlanders*, signée par 21 684 sujets britanniques, fut envoyée au gouvernement anglais. Le 10 mai, M. Chamberlain déclara dans une dépêche à sir Albert Milner, que les plaintes des *Uitlanders* avaient une base solide. M. Krüger, mal renseigné, croyant que la dépêche de l'empereur d'Allemagne, après le raid Jameson, était un engagement à son égard, et qu'il serait soutenu aussi par la France, déclara la guerre à l'Angleterre le 9 octobre.

Les défaites des Anglais, pendant la fin de l'année, prouvent qu'ils ne s'étaient pas préparés à cet événement.

Que M. J. Chamberlain fût fâché de cette solution, je ne le crois pas. Elle lui permettait de jouer un rôle actif; de donner une direction à ses ambitions impériales qui, jusqu'alors n'avaient été que des manifestations sans lendemain. Il entraîna la grande majorité de l'opinion britannique. L'heure de son triomphe, ce furent les élections *khaki* de 1900. Il généralisait beaucoup quand il disait: « Nous avons réalisé l'unité de l'empire britannique, telle qu'elle n'avait jamais été réalisée auparavant et nous avons rétabli l'orgueil et la confiance de nos colonies dans la mère patrie. » La guerre ne fut terminée qu'au mois de juin 1901. De nouveau eut lieu une conférence des premiers ministres des Colonies qui n'eut pas plus de conséquences que la première.

En novembre 1902, M. Chamberlain fit un voyage dans l'Afrique du Sud. Il alla à Prétoria, où il fut bien reçu. Sa présence en imposa aux Boërs et il fit entendre des paroles de conciliation et de paix.

Des publicistes français ont prêté à M. Chamberlain des intentions belliqueuses contre la France, le désir d'anéantir sa flotte pour montrer la supériorité de l'Angleterre, pour s'emparer de l'Indo-Chine, afin de « s'assurer l'immense marché de la Chine du Sud », et pour la remplacer à Madagascar. Il suffit d'énumérer ces conceptions pour montrer que ce sont des inventions de cabinet.

Quand lord Salisbury, en raison de son état de santé, dut quitter, au mois de juillet 1902, le ministère, M. Balfour qui était le leader de la Chambre des communes, lui succéda. M. Chamberlain ne pouvait essayer de devenir le *prime minister*.

Ce fut le 5 mars 1902 que fut signée la Convention de Bruxelles, relative aux sucres. On a beaucoup dit qu'elle était l'œuvre de M. Chamberlain. Ce n'est pas exact. Ce furent sir Michaël Hicks-Beach et lord Salisbury qui consentirent à la clause pénale, frappant les sucres primés qui seraient importés dans les îles Britanniques. Aucune faveur n'était accordée aux sucres des colonies. M. Chamberlain eût désiré un traitement de faveur.

VI. — Le *Tariff Reform*

Au mois de mars 1903, M. Chamberlain revint de l'Afrique du Sud. Dans les premiers jours du mois de mai 1903, je lunchais avec un des membres les plus perspicaces du parti libéral. Il me disait: « — Nous, libéraux, nous n'avons aucune chance de revenir au pouvoir. Nous avons épuisé notre programme en assurant le libre-échange aux îles Britanniques, en faisant des dégrèvements d'impôts et des économies. Les *conservatives* conserveront leur situation. M. Balfour restera premier ministre pendant vingt et un ans comme Walpole ou quinze ans comme lord Liverpool; M. Chamberlain, ministre des Colonies... »

M. Chamberlain avait exactement cette opinion; certainement, il désirait que les *unionistes* restassent au pouvoir; mais il ne désirait pas que M. Balfour restât premier ministre. Il s'était une fois effacé devant lui, il désirait le remplacer.

Par son manifeste du 15 mai 1903, il donna aux libéraux la plate-forme qui leur manquait.

M. Balfour n'était pas prévenu du discours que son collègue allait faire à Birmingham; car le même jour, M. Balfour recevait une députation d'agriculteurs et de meuniers, conduite par M. Chaplin, qui venaient protester contre la suppression du droit sur le blé, de 1 sh. par quarter, qu'avait mis sir Michaël Hicks-Beach pour procurer des ressources au budget. M. Balfour leur montra la nécessité de son abrogation; et il fut abrogé[1].

---

1. V. Yves Guyot, *la Comédie protectionniste*, p. 186.

Au même moment, M. Chamberlain disait: — Il faut donner un tarif de préférence aux colonies!

Or, les colonies britanniques n'importent dans la Grande-Bretagne que des objets d'alimentation et des matières premières. Pour octroyer des tarifs de faveur, il faut d'abord qu'il y ait des tarifs. Donc, M. Chamberlain proposait aux habitants de la Grande-Bretagne de se mettre à l'amende pour donner des avantages aux habitants des colonies.

Le manifeste de M. Chamberlain pouvait se résumer en trois articles:

1° Frapper de droits certains objets d'alimentation qui viendraient des pays étrangers, s'ils sont produits dans le Royaume-Uni, ou dans les colonies britanniques, de telle sorte que le prix de ces objets d'alimentation fût relevé au taux de ces prix;

2° Obtenir en échange que les colonies donnent aux objets fabriqués anglais, des tarifs de faveur comme ceux dont le Canada a pris l'initiative;

3° Frapper les objets fabriqués d'une taxe de 10 p. 100, pour donner de l'ouvrage aux ouvriers britanniques.

Je donnai immédiatement dans la *Fortnightly review*[1] et dans le *Journal des Economistes*[2] les raisons suivantes, pour lesquelles M. Chamberlain devait échouer:

1° M. Chamberlain invite 42 000 000 (aujourd'hui 45 362 000 habitants) d'habitants des îles Britanniques à se mettre à l'amende pour 12 000 000 (aujourd'hui 16 000 000) d'habitants des colonies autonomes, et ce ne sont pas ces 12 000 000 d'habitants qui nomment les membres du Parlement de Westminster;

2° Le protectionnisme des colonies est établi contre l'industrie anglaise; donc, quand M. Chamberlain parle de *free trade* dans l'empire, il se trompe; car les colonies resteront protectionnistes;

3° Les colonies ne voudront jamais soumettre leur politique douanière à l'ingérence de la Grande-Bretagne;

4° Réciproquement, jamais le Parlement de Westminster n'admettra que le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, s'ingèrent dans la politique fiscale du Royaume-Uni;

1. 1er juillet 1903.
2. 15 juillet 1903.

5° Pour donner un avantage aux colonies, M. Chamberlain serait obligé de frapper de droits tellement forts les objets d'alimentation et les matières premières que jamais il n'osera;

6° S'il ne place que des droits légers, alors la prime qu'il promet aux habitants des colonies « pour cimenter l'empire » est insignifiante, et elle ne peut servir à élargir pour les produits britanniques, le débouché colonial;

7° Pas plus que la Cité n'a consenti à jeter la moitié des créances de la Grande-Bretagne dans la mer, en adoptant le bimétallisme, jamais elle ne consentira à risquer que la traite sur Londres ne soit plus reconnue comme le moyen d'échange international du monde entier[1].

Cependant M. Chamberlain avait obtenu l'adhésion de 134 lords. Je montrais leur imprudence. En soulevant la question des droits sur les objets de l'alimentation, ils soulevaient la question de la propriété; et les budgets de M. Lloyd George ont montré la justesse de ma prévision.

M. Chamberlain déploya la plus grande activité et la plus grande énergie pour défendre son programme. Mais ses arguments étaient pitoyables.

Le 28 mai, il disait à la Chambre des communes: « Sans me lier, je crois qu'il ne sera pas nécessaire d'imposer les matières premières. »

Il ajoutait:

Je suis préparé à aller dans la maison de chaque ouvrier et à lui dire. — J'admets que vous payiez chaque penny du droit et je vous dirai ce qu'il vous coûtera, je vous donnerai une table, d'après laquelle vous pourrez dire vous-même combien il faudra d'excédents de salaires pour couvrir l'augmentation des dépenses de votre vie. Je puis montrer qu'en retour de ce que je vous demande, je donnerai plus que je ne prends.

Je reconnais que les taxes indirectes pèsent, pour les trois quarts, sur les moins aisés et sur les salariés; mais je vous rendrai ces trois quarts et j'y ajouterai le quatrième quart sans hésitation, en vous donnant les *old age pensions*, les retraites pour la vieillesse.

Cela revenait à dire: — Je commencerai par vous prendre

---

1. J'ai donné dans mon livre, *la Comédie protectionniste*, une discussion complète du programme Chamberlain.

un morceau de votre pain et une tranche de votre roatsbeef; mais en échange, à ceux d'entre vous qui, au nombre de la moitié, d'après les tables de mortalité, survivrez à soixante-cinq ans, je donnerai une pension dont j'indiquerai le taux plus tard.

Comme s'il dépendait de celui qui augmente le prix de la vie d'élever les salaires, M. Chamberlain disait aux ouvriers: « Calculez votre excédent de dépense et je vous donnerai un excédent de salaire ». Comment? par quel procédé? M. Chamberlain ne précisait rien, il demandait aux électeurs de lui confier un mandat général. « Quand nous aurons le mandat, nous produirons le programme. » Cependant M. Chamberlain essaya de produire son programme le 6 octobre à Glascow. Il déclara que la taxe sur le quarter de blé ne dépasserait pas 2 sh. (soit 1 fr. 15 par 100 kilogrammes).

Il affirmait que le droit sur les objets importés serait payé par l'étranger; mais, en même temps, il annonçait qu'il exemptait le porc, nourriture du pauvre, et le maïs, nourriture du pauvre et du porc.

Si les droits de douane n'atteignaient pas le consommateur, pourquoi donc les supprimer pour le porc et le maïs?

Il s'était défendu tout d'abord, de faire de la politique protectionniste, mais à Glascow, il dit: « Dans la cité d'Adam Smith, je ne crains pas de combattre la liberté d'importation » et il demanda un droit de 10 p. 100 sur tous les objets fabriqués « pour donner de l'ouvrage aux ouvriers britanniques. »

L'Imperial Tariff committee se constitua et reproduisit tous les vieux arguments protectionnistes.

Le 7 octobre 1903, M. Chamberlain criait à Greenock:

« Fini le sucre! finie la soierie! le fer est menacé! La laine est menacée! Le coton s'en va. Les industriels et les ouvriers qui vivent de ces industries sont comme des moutons dans la prairie. Ils permettent qu'on les entraîne un à un à la boucherie... »

Cette métaphore effrayante ne s'adaptait pas au sujet: mais c'était le moindre souci de M. Chamberlain. Il montrait un égal dédain des faits; car les chiffres du commerce de 1902 et de 1903 démentaient ses allégations.

Le Royaume-Uni jouit toujours du libre-échange: et les chiffres du commerce de 1913 montrent ce que valaient les lamentations du Jérémie de Birmingham.

Jamais le commerce extérieur du Royaume-Uni n'a été aussi élevé qu'en 1913.

Voici la comparaison entre les chiffres de 1903 et de 1913:

	1903.	1913.	P. 100 en plus.
	(Millions de liv. st.)		
Importations	542,6	768,7	41
Exportation des produits britanniques	290,8	525,2	80
Réexportation	69,6	109,6	57
Total	993,0	1 403,0	55

Le total du commerce est de plus de 35 000 000 000 de francs, les exportations des produits britanniques s'élèvent à 13 130 000 000 de francs. Nos exportations, en France (chiffres provisoires) sont pour 1913, de 6 875 000 000 de francs. Elles ne représentent qu'un peu plus de la moitié (53 p. 100) des exportations britanniques.

Les importations britanniques sont de 19 225 000 000 de francs. En retranchant de ce chiffre, 2 750 000 000 de francs de réexportations, nous avons 16 475 000 000 de francs.

Le commerce britannique spécial et le commerce français présentent les chiffres suivants pour 1913:

	Commerce français.	Commerce britannique.
	(Millions de francs.)	
Importations	8 508	16 475
Exportations	6 875	13 130
	15 383	29 605

Sur le chiffre des exportations anglaises, la houille et le coke comptent pour £ 53 660 000, soit 1 312 000 000 de francs ou 10 p. 100. Les objets manufacturés comptent pour £ 411 368 000 (10 280 000 000 de francs), soit 79 p. 100 du total des exportations.

Pour la France, les exportations des objets manufacturés se sont élevées à 3 593 000 000 de francs, auxquels il faut

ajouter 43 335 000 francs de colis-postaux, soit 3 636 000 000 de francs ou 52 p. 100 du total des exportations.

Quand les Français exportent pour 100 francs d'objets fabriqués, les Anglais en exportent pour 279 francs.

M. Chamberlain répétait: « *The empire feeding itself.* » L'empire se nourrissant lui-même. C'était inviter chaque Anglais, sa femme et ses enfants, à un carême permanent, réduisant leur consommation de viande de 60 p. 100 et leur consommation de blé de 70 p. 100.

M. Chamberlain terminait son discours du Guildhall, par ces mots: « Pensons impérialement. » Mais de quelle manière se traduisait cette pensée impériale? Elle consistait à promettre aux Canadiens un profit aléatoire de 2 sh. 8 d. par an et par tête, soit 10 *farthings* par mois (0 fr. 25), 1 *farthing* tous les trois jours; aux habitants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, 2 sh. 9 d. par an, soit 11 *farthings* (0 fr. 275) par mois.

M. J. Chamberlain attaquait beaucoup les *Little Englanders* dont il avait fait partie de 1882 à 1886; mais il ne se montrait capable que d'un *Little imperialism.*

Il n'enthousiasmait pas les colonies.

Il est vrai qu'au Canada, en 1896, sir Wilfrid Laurier, et M. Fielding avaient introduit un tarif de préférence en faveur de la Grande-Bretagne. C'était pour eux une manœuvre au profit des consommateurs. Les protectionnistes canadiens s'y associèrent, dans le but de faire dévier les libre-échangistes: ils réussirent; la réduction des droits en faveur des produits britanniques fut de 12 1/2 p. 100, en 1897, de 25 p. 100, en 1899, et de 33 1/3 p. 100, en 1900. Sir Wilfrid Laurier fut battu sur la question du tarif du Canada, avec les Etats-Unis, à la grande joie des *Tariff reformers* britanniques. Or, M. Borden, qui lui a succédé comme premier, dénonçait, en 1888 ce tarif de préférence, en disant:

C'est une erreur de Sir Wilfrid Laurier. Une manufacture à Halifax, Nouvelle Ecosse, vaut mieux pour la force de l'Empire, qu'une manufacture à Halifax, Yorkshire[1].

Dans l'été de 1905, M. Chamberlain était obligé de faire

1. G.-A. Stevenson, *Canada and Tariff Reform. The English Review and the free trader*, june 19, 1913.

cet aveu à Saint-Helens: « Nous sentons tous que le résultat de la conférence coloniale sera douteux. »

M. Balfour se montra incertain. Il n'osa pas désavouer M. Chamberlain, craignant une profonde coupure dans le parti unioniste; mais il le subordonna aux *Tariff reformers*. M. J. Chamberlain donna sa démission du cabinet, au mois de septembre 1903. Il assurait ainsi son retour comme premier ministre, si les *Tariff reformers* l'emportaient.

A la fin de 1905, le cabinet Balfour donna sa démission et fut remplacé, le 5 décembre, par le cabinet libéral Campbell-Bannerman. Au moment des élections, les *Tariff reformers* agirent en maîtres du parti unioniste, comme le prouve l'épisode suivant.

Quand, le 28 mai 1903, M. Chamberlain avait exposé son programme à la Chambre des communes, la première personne qui se leva pour le combattre fut un fils de lord Salisbury, lord Hugh Cecil. Depuis, lord Hugh Cecil, fit, en toutes circonstances, tous les efforts possibles pour empêcher les *conservatives* de se laisser entraîner à la suite de M. Chamberlain. De là une haine implacable de celui-ci contre lord Hugh Cecil.

Lord Hugh Cecil était membre de la Chambre des communes pour Greenwich. Les membres du parti libéral crurent bon de lui opposer un candidat libéral. Celui-ci, du reste, n'avait aucune chance s'il restait seul en face de lord Hugh Cecil. Mais, alors, M. Chamberlain fit envoyer du Midland, contre lord Hugh Cecil, un candidat *conservative*, M. Benn. Il n'y a pas de second tour de scrutin en Angleterre. M. Chamberlain espérait que M. Benn préléverait un certain nombre de voix *conservatives* qui assureraient l'échec de lord Hugh Cecil et le triomphe du candidat libéral. Ainsi serait puni lord Hugh Cecil parce qu'il avait osé contrecarrer les projets de M. Chamberlain.

Mais, alors, qui dirigeait donc le parti unioniste? M. Balfour n'était donc plus rien? M. Chamberlain en était l'autocrate. Il entendait le traiter à son gré; il patronnait tel *conservative* et il excommuniait tel autre.

Lord George Hamilton, dans un meeting, à Greenvich, disait: « N'est-il pas, dans les circonstances actuelles, monstrueux qu'un homme qui n'est pas un *conservative* vienne frapper d'ostracisme un candidat d'une valeur exceptionnelle? »

M. J. Compton Merryweather, le président de la *Conser-*

vative Association de Greenwich, dans une lettre au *Times*, protesta contre la candidature de M. Benn.

Cette aventure avait encore quelque chose de choquant au point de vue moral: lord Salisbury avait accepté dans le ministère M. Austen Chamberlain, le fils de M. Chamberlain, et celui-ci voulait exclure du Parlement, par un vilain procédé, le fils de lord Salisbury.

Il réussit. Lord Hugh Cecil n'est rentré au Parlement que comme représentant de l'Université d'Oxford.

VII. — Déceptions

M. J. Chamberlain put contempler la débâcle du parti unioniste. Il pouvait se faire un piédestal de ses ruines. Il l'avait démoli comme il avait démoli, jadis, le parti libéral.

Dans le courant de 1906, il fut atteint par une maladie qui ne lui permettait plus de marcher ni d'articuler. Depuis cette époque, il se survivait. Il a pu être témoin des deux défaites électorales infligées en 1910 aux *conservatives* et de la nécessité pour M. Bonard Law, devenu leader du parti unioniste, d'abandonner les taxes sur l'alimentation, toute la politique de *Tariff preference* qui était la plate-forme de M. Chamberlain.

Mais si M. Bonard Law abandonne toute taxe sur les objets d'alimentation, s'il ne promet rien aux propriétaires et aux agriculteurs, comment peut-il espérer qu'ils voteront un droit sur les objets manufacturés?

Certainement, M. Chamberlain a tenu une grande place pendant trente ans dans la politique de son pays. Il a su constituer à Birmingham, une machine électorale qui l'a rendu redoutable. Cette machine s'est montrée d'une souplesse admirable. Elle a toujours obéi à son doigté. Elle a fourni des radicaux ou des *conservatives* à son gré.

Il a fait du socialisme municipal. Il a été un des initiateurs de l'aggravation de la législation sociale. Certes, je ne suis pas de ceux qui lui reprochent la guerre du Transvaal. C'est déplacer les responsabilités que d'en imputer la responsabilité à la Grande-Bretagne: mais, le 30 novembre 1899, quelques jours après sa déclaration, M. Chamberlain montrait une étrange naïveté, quand, à Leicester, il préconisait une politique d'alliance entre l'Allemagne,

l'Angleterre et les Etats-Unis. L'attitude de l'Allemagne, dans les années suivantes, dut lui causer une profonde déception.

Et maintenant je pose la question: — De toute l'agitation à laquelle il s'est livré, de tout le bruit qu'il a fait, quel bénéfice en a retiré son pays?

Rien de ce qu'il a tenté n'a réussi. Sa politique de préférence avec les colonies ne pouvait aboutir qu'à y provoquer une fâcheuse agitation. Quant à la politique de *Tariff reform*, elle a, en disloquant le parti unioniste et en le subordonnant aux intérêts de quelques lords, grands propriétaires et de quelques industriels, assuré le *parliament act*, le *home rule*, la législation sociale et fiscale de M. Lloyd George. Il n'en a pas la gloire; mais il en a sa part de responsabilité à un double point de vue, comme leader du *Radical programme* de 1880 à 1886 et comme destructeur du parti unioniste.

Yves GUYOT.

ESSAI
DE
PHILOSOPHIE ÉCONOMIQUE

LA LOI DU RENDEMENT DECROISSANT
SA SIGNIFICATION ET SES CONSÉQUENCES

AVANT-PROPOS

Tout se transforme dans le monde économique et social comme dans le monde physique ; constamment nous voyons surgir, dans nos sociétés complexes, de nouveaux besoins et de nouvelles formes d'activité; la réalité d'aujourd'hui ne ressemble déjà plus à celle d'hier; nous ne savons pas de quoi sera faite celle de demain; l'humanité découvre et invente sans cesse du nouveau. Est-ce à dire que dans l'univers tout soit hasard, caprice, fantaisie? L'homme qui agit et qui pense, serait-il un jouet d'événements fuyants et insaisissables, spectateur impuissant à en maîtriser le cours? Notre croyance aux lois naturelles ne serait-elle qu'une illusion de notre esprit?

Avec autant de raison, on peut dire que tout est immuable, que constamment nous voyons agir les mêmes forces de la nature et de la vie. Aujourd'hui comme hier, dans le monde social, comme dans le monde physique, la réalité est faite des chocs persistants de forces antagoniques tendant vers un équilibre incessamment détruit; l'humanité ne change pas et ne change rien. Est-ce à dire que dans l'univers, tout soit règle, ordre, loi, nécessité? L'homme serait-il soumis à une fatalité inexorable de lois naturelles qu'il serait incapable d'utiliser à

son profit? La croyance en notre pouvoir de modifier les conditions de la vie sociale conformément à notre idéal serait-elle une pure fiction de notre esprit?

Ou encore, dira-t-on, à quoi sert de penser, de philosopher? Les abstractions sont vaines et vides de sens en matière sociale ; de tous côtés notre attention est sollicitée par des problèmes concrets qui réclament des études spéciales; chaque question doit être appréciée en elle-même; nous n'avons que faire des généralisations de la philosophie qui n'est qu'un jeu de l'esprit sans utilité pratique.

Sommes-nous obligés de choisir entre ces affirmations et négations opposées, ou de sombrer dans le scepticisme des impuissants ou dans celui des arrivistes? Point du tout. La croyance aux lois naturelles inéluctables n'exclut pas la croyance au changement; le progrès des sociétés humaines n'est pas un vain mot. Nos ancêtres, les physiocrates, qui ont fait de la connaissance des lois naturelles la condition du progrès, n'étaient pas des rhéteurs; Ricardo, homme pratique s'il en fut, n'était pas un métaphysicien; M. de Molinari n'était rien moins qu'un utopiste. — Les axiomes de la science économique fixent des bornes aux possibilités de transformations sociales; l'étude qui va suivre a pour but d'en fournir un exemple et nous pouvons en condenser la substance en quelques lignes.

Les hommes s'efforcent partout et toujours d'obtenir un rendement sans cesse croissant de leurs efforts et de leurs capitaux; mais au delà d'une certaine limite, le rendement est décroissant. Notre raison s'empare de cette donnée de l'expérience humaine universelle, qu'elle érige en loi naturelle, c'est-à-dire en limite infranchissable à nos désirs de changement. Les réorganisateurs et constructeurs de systèmes sociaux qui méconnaissent cette loi naturelle, ont l'orgueil de croire que le monde économique peut se plier à leurs fantaisies réformatrices; ils oublient que le cerveau humain est impuissant à régler économiquement la production et la consommation de la richesse dans une entreprise d'une certaine envergure, a fortiori *dans des sociétés peuplées et complexes comme les nôtres. Les législateurs, qui sont des hommes et non des dieux, ont seulement le pouvoir de créer un milieu favorable à l'éclosion et au développement spontanés des formes de production et d'échange les mieux adaptées à nos exigences insatiables. Ils ont beaucoup à faire et à défaire pour appliquer fermement et judicieusement la formule célèbre du progrès par la liberté : laisser faire, aisser passer.*

I

De toutes les critiques adressées de divers côtés aux économistes de l'école anglaise et principalement à Ricardo, il en est une qui a été accueillie et répandue avec un tel succès qu'il peut paraître présomptueux de vouloir la remettre aujourd'hui en discussion. A-t-on assez dit et répété, dans la plupart des traités d'économie politique, que Ricardo a abusé des hypothèses, des abstractions, de la méthode déductive, et n'a pas tenu suffisamment compte des faits de la réalité? N'est-ce pas par réaction contre la méthode ricardienne, que l'étude approfondie des principes abstraits de la science économique a été délaissée au profit de celle des faits concrets de l'histoire et de la vie sociale? Les formules des lois naturelles n'expriment-elles pas des vérités banales, des truismes sans intérêt, produits d'un esprit simpliste?

La plupart des économistes modernes préfèrent s'attacher à l'étude patiente et persévérante des institutions industrielles et commerciales des peuples, en mettant en relief dans toute leur complexité les facteurs physiques, politiques, juridiques qui ont concouru à leur développement. La diffusion des études économiques et sociales, dans tous les pays, n'a abouti qu'au triomphe d'une érudition insatiable, Aujourd'hui, quiconque n'apporte pas à l'appui d'une thèse, une documentation abondante, minutieuse et inédite, et se borne à déduire de faits évidents observables en tout temps et en tous lieux, des conclusions rigoureusement enchaînées, apparaît aux yeux des chercheurs contemporains comme un retardataire absorbé dans de la métaphysique ou de la sophistique économique, ou comme un dogmatique dépourvu d'esprit critique. Les monographies s'accumulent, les statistiques abondent, mais les œuvres de synthèse sont prises en défiance ; le culte des documents a entraîné le dédain de la méditation et des idées générales, comme si la vérité scientifique se confondait avec la description des faits concrets et pouvait être atteinte sans l'aide du raisonnement abstrait ou déductif!

Cependant, si l'on en juge par les résultats obtenus, il faut convenir que les nouvelles méthodes, ennemies de l'esprit simpliste et respectueuses avant tout des contingences historiques, n'ont apporté aucune lumière dans les discussions

des problèmes économiques, politiques et sociaux. Plus que jamais, ces discussions se poursuivent dans une atmosphère de confusions, de malentendus, de préjugés, avec un gaspillage de pensée qui sans aucun doute entrave la diffusion de la connaissance scientifique. Dans l'introduction de son ouvrage *Science et Méthode* M. Poincaré constatait que « la sociologie est la science qui possède le plus de méthodes et le moins de résultats ». « Chaque thèse de sociologie, dit-il, propose une méthode nouvelle que d'ailleurs le nouveau docteur se garde bien d'appliquer[1] »

Il est probable que par sociologie, M. Poincaré entend toutes les études sociales, y compris l'Economie politique où l'illogisme qu'il signale n'est que trop réel. Que de publications économiques sont de purs travaux littéraires sans valeur scientifique, parce que leurs auteurs négligent d'appliquer aux développements de leur pensée, la méthode annoncée et définie dans leur introduction.

En revanche, il est curieux de constater qu'au commencement du dix-neuvième siècle, les économistes s'imaginaient que leur science, grâce aux efforts d'Adam Smith et de ses successeurs immédiats, surtout de Ricardo, avait dépassé la période chaotique, que sa méthode et ses principes fondamentaux, désormais à l'abri des controverses, lui assuraient un progrès sans fin, que l'économie politique, en un mot, se trouvait placée dans l'échelle des connaissances humaines au même rang que les sciences physiques et naturelles.

Il y aura bientôt un siècle que le colonel Torrens écrivait les lignes suivantes : « Dans le progrès de l'esprit humain la période de la controverse entre ceux qui cultivent une branche quelconque de la science doit, de toute nécessité, précéder la période de l'unanimité. Sous le rapport de l'Economie politique, la période de la controverse s'écoule, et celle de l'unanimité approche avec rapidité. Dans vingt ans d'ici il existera à peine un doute sur l'un quelconque de ses principes fondamentaux. »

Le professeur Cairnes rapportait cette opinion dans sa conférence introductive sur le caractère et la méthode logique de l'Economie politique, et la commentait dans les termes suivants : « Vingt-cinq années se sont maintenant écou-

---

1. Poincaré, *Science et Méthode*, p. 12 ; *Bibliothèque de philosophie scientifique*. Flammarion, éditeur.

lées depuis que cette malencontreuse prophétie a été prononcée, et cependant des questions comme les lois de la population, de la rente, du commerce extérieur, les effets des différents modes de dépenses sur la distribution, la théorie des prix, toutes fondamentales dans la science, sont encore mal établies, et doivent être considérées comme des « questions ouvertes », si cette expression peut s'appliquer aux propositions qui sont encore vivement débattues, non pas simplement par des demi-savants et des esprits superficiels, que l'on peut toujours s'attendre à rencontrer sur un terrain de dispute, mais par des hommes qui font profession de science, et aux doctrines de qui l'on rend justice. Bien loin que la période de controverse ait passé, elle semble à peine commencée. Il ne s'agit pas, dans notre pensée, des controverses qui ont en vue des propositions d'importance secondaire, ou l'application pratique des doctrines scientifiques (car de telles controverses ne sont qu'une preuve évidente de la vitalité d'une science, et elles sont une condition nécessaire de son progrès); il s'agit de la controverse qui a en vue les principes fondamentaux qui tiennent à la racine de ses raisonnements, et que l'on regardait comme établis lorsque le colonel Torrens écrivait. »

Le professeur Cairnes a publié une première édition de ses conférences en 1848, une seconde en 1875; la traduction française de M. Valran[1] à laquelle nous empruntons cette citation a paru en 1907, et aujourd'hui (1913), nous pouvons reprendre à notre propre compte les réflexions de Cairnes, sans rien y changer.

La réaction contre la méthode déductive a été si puissante que certains économistes contemporains et non des moindres, quoique fermement attachés aux principes abstraits de la science, se sont méfiés de la logique ricardienne et ont donné dans leurs œuvres une place considérable à des faits documentaires et à des statistiques soigneusement examinés. Entre bien d'autres, M. Colson, dans son *Cours d'Economie politique* et M. Yves Guyot dans *la Science économique* se sont efforcés d'adapter leurs procédés de recherche au goût du jour; ils se sont défendus de formuler des hypothèses ou des généralisations arbitraires, et ont démontré que les lois économiques dégagées par les économistes classiques,

1. Paris, Alcan, 1902.

par voie de déduction, d'évidences physiques, biologiques, et psychologiques, pouvaient être également induites de l'observation des faits concrets de la technique industrielle, de l'histoire et des statistiques. Certes, MM. Colson, Yves Guyot, de Foville et la plupart des statisticiens économistes ne se font aucune illusion sur la valeur réelle, dans une démonstration, des descriptions et des chiffres. Ils savent bien que les faits et les chiffres par eux-mêmes ne *prouvent* rien et sont seulement les matériaux de la recherche scientifique, qu'après les avoir produits ou mis en évidence, il faut les interpréter, ce qui nécessite l'intervention de notre jugement et de nos raisonnements. C'est seulement par des déductions logiques de généralisations évidentes, inductivement établies, que nous atteignons à des conclusions scientifiques. En d'autres termes, les descriptions de faits, les chiffres, les graphiques, etc., n'ont d'autre utilité que de provoquer le raisonnement déductif ou d'en vérifier les conclusions, sans jamais pouvoir se substituer à lui. Et n'est-ce pas à Ricardo que revient l'honneur d'avoir appliqué à l'étude des phénomènes économiques, ces principes de logique en l'absence desquels toute recherche est un travail de Sisyphe, voué à la stérilité, le chercheur de faits fuyant les conclusions précises et poursuivant toujours de nouveaux faits ? Aussi avons-nous de la peine à comprendre qu'on ait reproché à Ricardo d'avoir abusé de sa méthode. Ce reproche nous paraît aussi dénué de fondement que le grief que l'on fait aux économistes libéraux d'être attachés à des principes trop absolus. Des principes de méthode, des vérités abstraites, n'ont rien d'absolu[1] et sont toujours des concepts relatifs, comme toutes les conditions et données de la connaissance humaine; mais quoique relatif, un concept ne peut être érigé en principe qu'autant qu'il est accepté comme une évidence à l'abri de toute discussion; cela signifie non pas qu'il n'ait jamais été discuté ou ne puisse être remis en discussion ; mais dès lors qu'il est reconnu comme un principe, il devient un truisme ou une évidence, qui sert de point de départ à des déductions ou à des discussions. Nous sommes enfermés dans un dilemme infranchissable: nous admettons des principes ou nous les nions,

---

1. C'est-à-dire d'inconditionné, d'inexplicable, d'inconnaissable, d'incompréhensible, de métaphysique, mots synonymes d'absolu.

mais nous ne pouvons les qualifier sans nous contredire.

Les mêmes remarques s'appliquent à la logique; si nous déduisons les conséquences logiques d'une généralisation hâtive ou erronée, ce n'est nas notre logique qui est responsable des erreurs conséquentes de nos déductions ; bien au contraire, c'est la logique qui fait apparaître l'inexactitude ou l'insuffisance de nos prémisses, c'est-à-dire de nos généralisations. Supposons que d'observations défectueuses ou incomplètes, un chercheur de vérités scientifiques déduise des conséquences dont l'exactitude n'est pas contestable, dira-t-on qu'il est un habile logicien, sachant user avec prudence et discernement du raisonnement déductif ? Ne voit-on pas, au contraire, que ce chercheur serait plutôt à la fois un piètre observateur et un détestable logicien ? La vérité est que comme nous ne pouvons raisonner sans le secours de la logique, nous ne concevons que des vices ou des erreurs, mais non des *abus* de logique. Il y a de bons logiciens et de mauvais logiciens ; les mauvais sont ceux dont la logique peut être prise en défaut ; les bons, comme Ricardo, sont ceux dont la logique est irréfragable.

Mais disions-nous, tout raisonnement déductif se fonde sur des prémisses qui doivent être acceptées comme évidentes. Comment Ricardo a-t-il établi ses prémisses? Quelle est la nature de leur évidence? C'est lorsqu'on essaye de répondre à ces questions que l'on s'explique les erreurs d'interprétation de la pensée de l'illustre économiste. Ricardo a été très sobre de détails sur les conditions d'application de sa méthode, ce qui a permis à ses commentateurs de lui faire souvent dire tout autre chose que ce qu'il a voulu dire, et aux socialistes de s'emparer de ses formules sur la valeur, la rente, les salaires et les profits, pour édifier leurs théories de l'antagonisme des classes et de l'exploitation capitaliste, de sorte que si l'on juge l'œuvre de Ricardo par les critiques et les doctrines qu'elles ont inspirées, on est amené à cette alternative : ou bien Ricardo ne mérite pas sa réputation de logicien émérite, puisque ses conclusions ne concordent pas avec celles qui paraissent avoir été rigoureusement déduites de ses principes ; ou bien Ricardo n'a pas été compris par ceux qui ont critiqué sa méthode et se sont servi de ses formules. C'est cette dernière hypothèse qui est la nôtre ; nous croyons que Ricardo a été bien en avance sur son siècle comme d'autres penseurs de son temps, le naturaliste Lamarck, par exemple, méconnu par ses contem-

porains, et que d'éminents biologistes d'aujourd'hui considèrent comme le véritable fondateur du transformisme.

Mais nous ne nous proposons pas de présenter ici un plaidoyer en faveur de l'œuvre de Ricardo ; nous avons seulement le devoir d'attribuer à Ricardo, par déférence pour sa mémoire, l'honneur d'avoir découvert la méthode qui nous semble être la meilleure dont nous puissions disposer pour l'interprétation des phénomènes économiques, la seule qui permette de faire rentrer ces phénomènes dans la « Mécanique universelle », c'est-à-dire dans le cadre général de la connaissance scientifique. En conséquence, bien que la méthode et les idées qui seront exposées dans cette étude soient en relations d'étroite parenté avec les principes de Ricardo, nous en revendiquons la pleine et entière responsabilité ; l'œuvre de Ricardo sera toujours difficilement accessible aux esprits sans préparation, et si nous n'étions pas capable de fournir des explications nettes et à l'abri de toute fausse interprétation, ce ne serait certes pas dans les écrits de Ricardo qu'il faudrait chercher l'éclaircissement de notre pensée ; c'est donc sur nos formules et non sur les siennes que nous appelons la critique, en les abandonnant en toute sincérité à la bonne foi du lecteur.

Nous allons exposer un principe abstrait ou une loi économique naturelle, pour en dégager successivement la portée théorique, interprétative ou explicative, et les conséquences pratiques. Il s'agit de la loi dite loi du rendement décroissant ou non proportionnel.

II

La loi du rendement décroissant ou non proportionnel apparaît comme une loi générale de la production de la richesse, c'est-à-dire comme une généralisation de faits d'expérience quotidienne et universelle, que l'on peut observer directement et dont l'évidence est à l'abri de toute discussion.

C'est d'abord dans la production agricole où la nature joue le principal rôle, que cette évidence a frappé l'esprit des économistes Il n'y a certainement pas un agriculteur qui ne cherche à retirer de ses terres, dans la mesure de ses moyens, le plus grand profit possible. Lorsqu'il vient à disposer d'un petit capital, s'il ne l'emploie pas à étendre

son exploitation, ou à améliorer les terres qu'il possède, c'est parce qu'il sait qu'il ne récupérerait pas un bénéfice proportionnel à ses frais, et qu'il a plus d'avantages à placer ailleurs son argent. Il sait ou il agit comme s'il savait qu'un supplément de récoltes peut coûter beaucoup plus cher qu'il ne vaut, c'est-à-dire que le rendement de ses terres en quantité de produits ne s'accroît pas proportionnellement aux sommes croissantes de travail et de capital qu'il y incorpore, et tous les agriculteurs, petits ou grands, dans tous les temps et dans tous les lieux, le savent également. Sans doute, il y a des cas où au lieu d'employer son argent à accroître l'étendue de ses biens, l'agriculteur aurait intérêt à améliorer ceux qu'il possède déjà et où il pourrait encore obtenir un rendement plus que proportionnel à ses nouvelles dépenses ; de même, tel paysan, s'il était plus intelligent et plus habile, pourrait parfois doubler avec profit la somme de travail et de capital qu'il utilise ; mais ces faits ne prouvent pas que *dans un état donné des connaissances agronomiques, une plus grande somme de travail et de capital puisse faire produire à la terre un rendement croissant*. Le point où une nouvelle incorporation de capitaux à une parcelle du sol sous une forme quelconque produit un rendement décroissant, peut être très éloigné ; il est variable et dépend de contingences diverses; mais il reste vrai que les cultivateurs avec l'habileté et l'énergie dont ils sont doués n'ont pas intérêt à faire abandon d'une partie de leurs terres pour concentrer leurs efforts et leurs capitaux sur le reste, et cette vérité générale d'aspect banal est connue sous la dénomination de *loi du rendement décroissant ou non proportionnel*.

Le phénomène du rendement décroissant, très nettement aperçu par Turgot et les Physiocrates, a été mis en lumière par Ricardo et St. Mill qui l'ont considéré comme l'origine habituelle du phénomène de la rente foncière. Si, par suite du développement de la population, la demande des subsistances devient plus forte, et qu'elle ne puisse être satisfaite que par l'emploi d'un surcroît de capitaux à la culture, il faut que le prix des produits agricoles s'élève pour rémunérer une culture plus coûteuse, ou tout au moins pour qu'on puisse mettre en culture des terres plus mauvaises, ce qui entraîne au profit des meilleures terres dont les récoltes se vendent à ce prix surélevé, quel que soit leur possesseur, le bénéfice d'une rente. Et ce sont toutes les

conséquences économiques et sociales du phénomène de la rente qui expliquent pourquoi les économistes ont consacré à l'examen de la loi du rendement décroissant, à sa justification ou à sa réfutation, d'assez longs développements. St. Mill disait que c'était la proposition la plus importante de l'économie politique.

Mais, de même que la conception de la rente a été sensiblement élargie par les économistes postérieurs à Ricardo et St. Mill, de même, le rendement décroissant apparaît aujourd'hui comme un phénomène économique d'ordre général s'appliquant également à toutes les espèces de production.

On a dit quelquefois qu'à la différence de l'agriculture, l'industrie était soumise à la loi du rendement plus que proportionnel, mais ce n'est là qu'une illusion:

« Partout, écrit M. Daniel Zolla, la puissance de la machine et de l'outil moderne semble démontrer la possibilité de multiplier la richesse. A cet égard, semble-t-il, le doute n'est même pas permis. Comment manquerait-on de vêtements quand toutes nos manufactures sont pourvues de machines merveilleuses qui filent et qui tissent, jour et nuit au besoin, avec une rapidité qui tient du prodige ? Comment manquer de meubles, alors que, par milliers, les arbres sont débités en planches au bout de quelques minutes, alors que ces planches sont rabotées, ajustées, taillées, polies, assemblées ? Comment manquer de farine et par conséquent de pain, si partout la vapeur actionnant cylindres ou meules permet d'écraser par jour des centaines ou des milliers de sacs de blé, que la locomotive emportera le lendemain là où le consommateur attend le produit dont il a besoin ?

« Assurément, tout cela est vrai; nous avons tous les jours sous les yeux pareil spectacle et l'éloge de la machine n'est plus à faire. Mais, à ce propos encore, gardons-nous des illusions. En définitive, la machine ne crée rien ; *elle transforme* ou *elle transporte*. Et c'est tout. Elle ne produit pas la matière première et par conséquent sa productivité est fatalement, nécessairement limitée par la quantité de ces produits bruts. La machine économise des forces et réduit les dépenses de transformation industrielle, mais en somme, en filant et en tissant on ne peut pas obtenir plus de drap ou de toile que n'en peut donner la masse de laine, de coton, de chanvre ou de lin dont on dispose. Il

n'y a pas plus de quintaux de farine dans les sacs du minotier qu'il n'en existait dans le grain que ses meules ont écrasé.

« Jamais on ne louera trop sincèrement les services rendus par l'outillage mécanique, mais la richesse qu'elle contribue à nous donner suppose l'existence et la production de toutes les matières premières dont elle a été tirée. C'est l'évidence même. Or, les matières premières sont presque toutes fournies par la principale de nos industries : l'Agriculture.

« Ici, l'homme n'agit plus seul ; il ne travaille pas à l'aide d'un outil et d'une machine, combinés, agencés, dirigés par lui. La Nature collabore, et notre puissance de production est limitée par la connaissance actuelle des lois qui règlent la vie des plantes ou des animaux.

« La puissance productive de l'homme, conclut M. Zolla, est étroitement limitée par la Nature et par nos connaissances agronomiques. L'abondance des matières premières limite à son tour la productivité de la machine et par suite le développement de la richesse. [1] »

Mais si la loi du rendement décroissant dans l'agriculture et les industries extractives a sa répercussion dans les autres industries, à un autre point de vue, toutes les entreprises productives quelles qu'elles soient sont soumises par les conditions nécessaires de leur constitution et de leur fonctionnement à la même loi. Il n'est pas d'affaires industrielles ou commerciales dont le rendement soit toujours proportionnel à l'accroissement du capital et du travail employés ; tout entrepreneur sait très bien que l'accroissement indéfini du capital n'entraîne pas toujours une économie proportionnelle des frais de production ; il y a un point où l'accroissement d'économie est compensé par ce qu'on appelle le coulage provenant de la difficulté de la surveillance et du contrôle ; il y a une limite à l'étendue des affaires, au delà de laquelle la concurrence est possible. Quant au travail d'exécution de quelque nature qu'il soit, physique ou mental, son rendement décroissant est une vérité banale que l'on invoque quelquefois comme argument en faveur d'une limitation légale de la journée de

1. *Revue pour les Français* du 25 mai 1908. Art. de M. Daniel Zolla : *l'Illusion de la Richesse*. — V. Yves Guyot. *L'Industrie*, p. 8[illegible].

travail. — En résumé, les quatre facteurs de la production, la nature, l'intelligence directrice, le travail d'exécution, le capital, quels que soient leurs modes de combinaison, quelles que soient les formes de l'organisation industrielle, sont soumis à la loi du rendement décroissant qui mérite d'être considérée au même titre que l'économie des forces et la division du travail comme une loi générale de la production de la richesse.

On voit que cette loi repose sur des évidences physiques et psychologiques ; elle exprime une vérité *abstraite*, c'est-à-dire un *rapport* nécessaire entre les caractères physiques du sol et la constitution mentale de l'homme d'une part, et les phénomènes de production de la richesse d'autre part ; dans les faits concrets de l'histoire ou de la réalité présente, elle est l'expression non pas de l'ordre réel ou des modifications actuelles des cultures et des productions, mais seulement d'une *tendance universelle qui a existé de tout temps et dans tous les milieux.*

C'est faute de comprendre la nature abstraite de cette évidence que certains économistes ont opposé à la théorie de Ricardo d'inutiles objections tirées de l'histoire et de la géographie économique ou de documents statistiques. L'ordre historique ou le déplacement géographique des cultures tel que l'ont établi Carey et les historicistes, par de minutieuses recherches, ne saurait être une réfutation de la loi du rendement décroissant. Il est même évident, comme le constatait St. Mill, que le progrès de la civilisation, par ses effets et ses influences de toute espèce directs et indirects tend à accroître le rendement de l'effort humain, et que la tendance au rendement croissant est antagonique à la tendance au rendement décroissant. Mais la coexistence de ces deux tendances opposées est quelque chose d'analogue à la coexistence de la force centrifuge et de la force centripète et de toutes les forces antagoniques tendant vers un équilibre dont les sciences mécaniques et physiques étudient les lois.

Toutes les discussions développées sur ce sujet dans les traités d'Economie politique doivent être ramenées à leur point de départ qui est une pure question de méthode ; elles révèlent uniquement une opposition *irréductible* entre deux conceptions de la vérité et de la loi économique, c'est-à-dire entre deux conceptions de la recherche scientifique en matière économique.

Selon Ricardo et ses disciples, une vérité économique est une vérité abstraite, et une loi économique n'exprime, dans la vie sociale, qu'une tendance constante et universelle résultant des caractères permanents et immuables de la nature et de l'homme ; selon Carey et les historicistes, la vérité économique est la réalité concrète des contingences, et une loi économique doit exprimer l'ordre réel des faits historiques que l'on ne peut établir qu'à l'aide de documents et de statistiques. Ricardo et ses successeurs, d'un côté, Carey et les historicistes d'un autre côté, ont suivi des routes non pas opposées, mais parallèles, en ce sens qu'il leur était impossible de se rencontrer. Ces objections de Carey et de M. Paul Leroy-Beaulieu ne rejoignent pas les arguments de Ricardo et de St. Mill ; mais ce qui justifie dans une certaine mesure ces objections, c'est que Ricardo et St. Mill ont cru devoir déduire de la loi du rendement décroissant et de la théorie de la rente, des prévisions pessimistes analogues à celles que l'on a tant reprochées à Malthus et qui laissent intact de la même façon le principe de population ; ils n'en ont pas suffisamment précisé le caractère conjectural ou hypothétique, lié aux conditions et aux limites mêmes de leurs déductions.

Mais cela ne veut pas dire que la loi elle-même soit un truisme inutile; bien au contraire, c'est son action persistante qui explique des phénomènes complexes, contingents, actuels, dont les apparences contraires sont invoquées à l'appui de thèses contradictoires.

III

S'il est un phénomène qui caractérise l'évolution économique contemporaine comme la hausse de la rente de la terre a caractérisé l'évolution économique au début du dix-neuvième siècle, c'est le phénomène de la *concentration* des entreprises. « La concentration, écrit M. Bourguin, dans l'industrie manufacturière, les transports, le commerce de détail, les banques, les assurances, etc., est un fait si universellement connu, si fortement établi par des observations nombreuses et concordantes, qu'il est devenu banal de le constater[1]. » Le

1. Bourguin, *les Systèmes socialistes et l'Evolution économique*, p. 134. 1re édition. Paris, Colin, 1906.

savant et regretté professeur cite une foule de chiffres empruntés aux publications statistiques de divers pays, particulièrement de l'Allemagne, qui mettent en évidence l'étendue et la rapidité de ce mouvement.

Les auteurs qui se sont occupés de cette matière opposent les avantages des grands établissements (économie de frais généraux, accroissement de la division du travail, facilités d'application et d'extension du machinisme), aux inconvénients des petits; il semble que les grandes associations ou coalitions de capitaux et de capitalistes, sous leurs formes variées (grandes compagnies, cartels, rings, corners, pools, trusts, etc.), doivent éliminer toute espèce de concurrence et aboutir à la constitution de gigantesques monopoles, en prévision de quoi les socialistes et interventionnistes préconisent la substitution de l'Etat aux particuliers, dans la direction des grandes entreprises. La nationalisation des chemins de fer, des mines, des raffineries, de toutes les branches de la grande industrie et du grand commerce apparaît comme une conséquence nécessaire de l'évolution économique à laquelle nous assistons; les uns y voient une nouvelle étape vers le collectivisme, c'est-à-dire vers la disparition de la propriété individuelle des instruments de production; d'autres y voient seulement un palliatif aux abus de la liberté économique qui se manifestent par l'accaparement des bénéfices de la production au profit d'une minorité de capitalistes et au détriment de la masse des consommateurs. Les une et les autres raisonnent comme si la concentration était *la loi inéluctable* de la production de la richesse, alors qu'elle nous apparaît comme une des innombrables contingences de l'évolution économique, et il est facile de démontrer que l'inexactitude d'une telle déduction tient à l'insuffisance des prémisses.

Il faudrait, en effet, pour que les conclusions bien connues des théoriciens socialistes fussent acceptables, établir :

1o Que la grande production est *invariablement* plus économique que la petite, à tel point que celle-ci, en l'absence de soutiens artificiels, doive fatalement disparaître sous la pression de la concurrence;

2o Que les représentants de l'Etat qui dispose de pouvoirs coercitifs exorbitants pour éliminer la concurrence offriraient des garanties suffisantes pour l'organisation la plus économique et la direction la plus sûre des grandes entreprises.

Nous n'examinerons ici que la première de ces propositions, en faisant remarquer que la même méthode de critique nous servirait à apprécier la seconde. Or, on a coutume d'opposer aux statistiques et aux faits qu'invoquent les socialistes en faveur de leur thèse, d'autres statistiques et d'autres faits : l'agriculture et un certain nombre d'industries importantes sont rebelles à la concentration et restent disséminées entre un grand nombre de petits producteurs. A côté des chiffres et des faits qui manifestent la tendance à la concentration, on peut citer des chiffres et des faits manifestant une tendance à la dispersion des entreprises; la petite exploitation fait bonne figure à côté de la grande; les monopoleurs eux-mêmes se tiennent sur leurs gardes et redoutent des concurrences imprévues. Cela est parfaitement exact; mais *constater* ces oppositions, ce n'est pas les *expliquer* ; les chiffres et les descriptions de faits relatifs à l'organisation actuelle de la production *posent* un problème mais ne le *résolvent* pas. Puisque les avantages de la grande production paraissent indéniables, comment s'explique le maintien de la petite industrie et du petit commerce ? Comment s'explique la nécessité pour toutes les entreprises, si vastes qu'elles soient, de s'organiser le plus économiquement possible et de satisfaire les exigences des consommateurs sous le pression des concurrences virtuelles qui les menacent ?

En dehors des raisons spéciales à chaque cas particulier, si l'on envisage les phénomènes de concentration et de dispersion dans leur ensemble, ne peut-on pas trouver une explication *synthétique* de leur opposition ?

C'est précisément la loi du rendement décroissant qui va nous fournir la solution de ce problème théorique. La loi du rendement décroissant n'est pas, en effet, autre chose qu'une *limite imposée par la nature et le milieu social à l'esprit d'invention, à la puissance d'organisation et à la capacité de direction de l'homme.* Il n'est certes pas douteux que l'extension du régime des grandes entreprises n'ait amené une économie et une abondance croissantes de production dans les différentes branches de l'industrie, mais cela ne veut pas dire que l'effet utile de cette extension soit illimité, qu'il suffise d'accumuler des capitaux pour accroître les résultats de la production, que, selon la formule de M. Bourguin[1], « l'évolution industrielle ait pour conséquence

1. *Op. cit.*, p. 142.

d'amoindrir l'importance relative des facteurs personnels à l'égard des facteurs matériels dans le procès de production. » Cette négation est induite non pas de l'examen de faits historiques ou de documents statistiques, mais de l'observation directe des faits de la pratique quotidienne, indépendants des contingences de temps et de lieux.

« La prospérité des entreprises, écrit M. H. Follin[1], quelle que soit leur forme (entreprises individuelles, sociétés anonymes ou coopératives), dépend de deux facteurs principaux. Il faut qu'elles exercent leur action sur un champ assez vaste pour que la répartition de leurs frais de production puisse leur permettre de fournir leurs produits à un prix au moins aussi bas que celui atteint jusque-là. Il faut aussi qu'elles soient bien menées, c'est-à-dire qu'elles soient dirigées par un ou plusieurs hommes sachant grouper le plus habilement possible leurs éléments constitutifs et faire fonctionner de la manière la plus utile les rouages ainsi formés.

« Or, si l'on peut étendre à l'infini le rayon d'action des entreprises en augmentant le capital à l'aide duquel elles fonctionnent, il ne dépend d'aucun pouvoir ni d'aucun système d'augmenter indéfiniment la capacité de direction des hommes qui sont à leur tête.

Cette capacité, comme tous les facteurs de la production, est soumise à la loi du rendement décroissant.[2]

« La direction de toute entreprise exige de la part de ceux qui en ont la charge, les qualités les plus nombreuses et les plus diverses ; l'intelligence, l'activité, le sang-froid, la rectitude du jugement, la puissance de résistance aux passions, l'esprit de combinaison, l'esprit de décision. — Comme il ne peut exister, s'il en existe, qu'un nombre très restreint d'hommes réunissant toutes ces vertus, il devrait en résulter que chaque individu, n'en possédant qu'une partie, ne saurait réussir et mener à bien son œuvre de direction que dans des entreprises requérant plus spécialement les qualités qu'il est à même d'y consacrer, et par cela même forcément très limitées.

« Aucun individu ou aucun groupe d'individus ne saurait

---

1. *Malentendus politiques et sociaux*, sous le pseudonyme d'Henry, Léon ; Paris, Guillaumin 1897.

2. Nous ajoutons cette phrase qui n'est pas dans le texte, mais qui complète la pensée de l'auteur en la rattachant à l'idée générale que nous développons ici.

diriger utilement une entreprise un peu étendue, sans posséder et y employer deux qualités maîtresses qui, par une application du principe de la division du travail, constituent plus spécialement l'essence de la capacité de direction, et permettent à l'homme qui les possède d'exercer cette capacité, même si certaines des vertus que nous avons énumérées plus haut ne sont que peu développées chez lui.

« La première, c'est la largeur de vues qui lui permet de concevoir, jusqu'aux extrêmes limites que peut embrasser son entreprise, le sens dans lequel il doit exercer son action, et de mesurer la relation entre l'importance du but à atteindre et celle des obstacles à surmonter. — La seconde, est l'art de mettre partout, suivant une frappante expression anglaise: *the right man in the right place*; c'est-à-dire de juger et de choisir les hommes qui, à tous les degrés, doivent collaborer à l'entreprise en exécutant les tâches qu'il n'a ni les loisirs ni les aptitudes pour remplir ; de les grouper; de les rémunérer dans une proportion aussi exacte que possible des services rendus, pour éviter les mécontentements qui sont des germes de désorganisation ; d'assigner à chacun une fonction en rapport avec ses aptitudes et ses qualités; de lui laisser exactement la somme d'initiative nécessaire pour que ces aptitudes et ces qualités produisent tout leur effet utile sans entraver la marche de l'entreprise dans le sens général conçu par la direction.

« Quel est le directeur d'une grande entreprise qui niera que ce maniement des personnes ne soit la partie la plus importante en même temps que la plus délicate de sa tâche ? etc.

. . . .

Ainsi, les difficultés d'un recrutement éclairé du personnel s'accroissent en raison directe de l'étendue des entreprises, et les procédés mécaniques des examens et des concours professionnels, à l'exemple des grandes administrations publiques, ne sauraient suppléer au discernement de l'intelligence directrice. Tout le monde parle et se plaint du fonctionnarisme ; mais le fonctionnarisme n'est pas, comme les théoriciens socialistes le croient, un vice inhérent à l'organisation actuelle de l'Etat ; ce vocable usuel désigne soit la tendance des bons fonctionnaires à oublier la nature exacte de leur fonction et à en grossir démesurément l'importance, soit la tendance des mauvais à s'acquitter imparfaitement de leur tâche par paresse, légèreté ou incapacité; le nepotisme apparaît comme un autre aspect du fonction-

narisme, mais ces vices administratifs connus de tous ne sont pas entièrement imputables à l'inintelligence ou à la mauvaise volonté de ceux qui doivent veiller au bon fonctionnement des grands services publics et encore moins aux lois et règlements qui assurent toutes les garanties désirables. La vérité est que les législateurs et les ministres n'ont pas le pouvoir de renverser la loi naturelle du rendement décroissant dont l'action se manifeste dans les grandes administrations plus que partout ailleurs par le parasitisme des fonctionnaires. La plaie du fonctionnarisme sévit également dans certaines grandes entreprises et se développe, comme on doit s'y attendre, en raison directe de leur extension.

« Il est prouvé, écrit encore le même auteur, qu'à un certain degré de développement les grandes entreprises sont sujettes à un mal qui n'atteint les petites. Combien n'en voit-on pas qui succombent pour s'être trop étendues, pour avoir voulu se surcharger de rouages inutiles ou trop coûteux, dont le bon fonctionnement échappait aux limites de leur capacité de direction; d'autres aussi, qui, après s'être adjoint de nouvelles branches d'activité, s'aperçoivent à temps que cette adjonction n'augmentant pas leurs profits ou les diminuant, est inutile ou nuisible, et se résignent sagement à une diminution de leur rayon d'action ou à un arrêt dans son extension. »

Ces constatations de faits d'observation courante qui seront ratifiées par les directeurs et administrateurs responsables de ce qu'on appelle vulgairement les grosses affaires, nous servent à expliquer les oppositions mises en évidence par les documents statistiques.

La loi du rendement décroissant agit d'une manière incessante pour obliger les entreprises à se renfermer dans les limites de la capacité de leurs directeurs sous peine de décadence et de disparition.

Cette brève démonstration nous permet de mettre en lumière les rôles distincts de l'induction et de la déduction, du raisonnement et de l'expérience, de l'observation directe de la description des faits et de l'étude des documents et des statistiques, dans la recherche scientifique. Se borner à constater à l'aide de l'histoire et des statistiques, la coexistence ou la succession de certains faits, c'est préparer les matériaux de la recherche, mais l'on ne fait véritablement œuvre de science que lorsqu'on parvient, par l'exercice du jugement synthétique, à découvrir les lois, les rapports né-

cessaires, les vérités abstraites qui se cachent derrière les faits décrits et les chiffres, c'est-à-dire sous les résultats apparents d'une foule de contingences, soit que les descriptions et les documents suggèrent des déductions à faire, soit qu'ils fournissent la vérification de déductions déjà faites. Quant aux évidences qui servent de point de départ aux déductions, elles ont pu être induites par des esprits généralisateurs de l'observation d'un simple fait, mais *leur origine n'a aucune importance*, puisqu'elles s'imposent par elles-mêmes en l'absence de toute démonstration. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces évidences interprétatives des faits sont relatives et hypothétiques au même titre que les évidences de toutes les sciences. D'ailleurs, si le raisonnement déductif sert à découvrir des vérités nouvelles, il sert aussi à contrôler les vérités ou les évidences admises. Lorsque les conclusions d'une déduction rigoureuse paraissent inacceptables, c'est que les propositions dont elles découlent sont elles-mêmes contestables et doivent être remises en discussion. Quelquefois, il suffit d'en modifier légèrement les formules; d'autres fois, il est nécessaire de les abandonner entièrement. Ce n'est pas encore le cas de la loi du rendement décroissant qui, envisagée sous l'aspect des limites qu'elle impose à la capacité de direction de l'homme, nous permet d'expliquer des à-dire, comme cela est le but de toute explication scientifique, de les ramener à une évidence simple.

(*A suivre.*)

Pierre AUBRY.

NOTE

SUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF D'INTÉRÊT DE L'EMPRUNT 3 1/2 P. 100

(Loi du 20 juin 1914)

Conditions générales de l'emprunt. (Décret du 24 juin 1914 et arrêté ministériel du 25 juin 1914.)

Le capital au pair de l'emprunt 3 1/2 p. 100 est divisé en soixante-treize séries remboursables annuellement par la voie du sort en vingt-cinq ans, conformément au tableau d'amortissement suivant:

De 1915 à 1923 inclus	2	séries par an,	soit	18	séries
1924 à 1932	—	3	—	—	27	—
1933 à 1939	—	4	—	—	28	—

Les tirages auront lieu le 1er juillet de chaque année; le premier tirage devant être effectué le 1er juillet 1915, et le remboursement du capital sera exigible à partir de l'échéance du coupon qui suit chaque tirage. Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 7 francs de rente.

Les coupons sont trimestriels et payables les 16 février, 16 mai, 16 août, et 16 novembre de chaque année, le premier coupon étant payable le 16 février 1915.

Les prix d'émission de l'emprunt est fixé à 91 francs par 3,50 de rente et le versement doit en être effectué comme suit:

1er terme.	Le jour de la souscription 7 juillet 1914	10
2e —	à la répartition	21
3e —	Le 16 sept. 1914 (avec un délai maximum de 15 jours)	30
4e —	Le 16 nov. 1914 (— —)	30
	Total	91

Les versements effectués avant la libération complète donnent lieu à une bonification d'intérêts qui sera déduite des versements successivement exigibles. Le montant de ladite bonification est fixé, par 3,50 de rente comme suit:

Au 16 septembre 1914 0,175
Au 16 novembre 1914 0,35

Les arrérages de rente 3 1/2 p. 100 sont soumis à l'impôt de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières.

Calcul du taux effectif. — Soit x le *taux effectif d'intérêt annuel* inconnu. Pour le déterminer, nous exprimerons au taux x, et à une époque initiale donnée la valeur moyenne des N titres de l'emprunt, et nous écrirons qu'il y a équivalence entre cette valeur moyenne et la valeur actuelle au même taux des versements successifs qui doivent être effectués avant la libération complète des titres.

Il suffit, d'ailleurs, pour calculer la valeur moyenne des titres, de considérer seulement une collection de soixante-treize titres, pris un dans chacune des soixante-treize séries, car, pour un souscripteur qui achèterait un titre de chacune des séries, le taux de placement serait bien égal au *taux moyen* que nous avons en vue.

Ceci posé, prenons comme époque initiale le 16 août 1914, et admettons que les versements des fractions successives du prix d'émission aient lieu pour *l'ensemble des souscripteurs* aux dates suivantes:

Premier et deuxième terme, soit 31 francs, au 16 août 1914;

Troisième terme, moins bonification, soit 29,825, au 16 septembre 1914;

Quatrième terme, moins bonification, soit 29,65, au 16 novembre 1914.

Nous pouvons admettre qu'il y a sensiblement compensation entre les intérêts afférents aux versements anticipés des deux premiers termes et les intérêts de retard afférents aux versements des deux derniers, pour lesquels un délai de quinze jours est prévu.

En sorte que le prix d'émission afférent aux soixante-treize titres considérés s'écrit en valeur actuelle:

$$73\left[31 + \frac{29,825}{(1+x)^{1/12}} + \frac{29,65}{(1+x)^{1/4}}\right]$$

Proposons-nous maintenant de calculer à la même date,

16 août 1914, la valeur actuelle des coupons et amortissements afférents aux soixante-treize titres:

Le montant d'un coupon trimestriel est de:

$$\frac{3,50}{4}(1-0,04)=0,84$$

Le capital remboursé par titre amorti est de 100 francs, car la prime au remboursement n'est pas soumise à l'impôt de 4 p. 100. Pour faciliter les calculs nous supposerons pour l'instant que le coupon de novembre sera payé; au 16 août 1914, la durée de l'emprunt est exactement de vingt-cinq ans.

Cherchons dans ces conditions la valeur au taux x; d'un titre remboursable dans n années:

La valeur actuelle des coupons à recevoir pendant N années s'écrit:

$$0,84\frac{(1+x)^n-1}{[(1+x)^{1/4}-1](1+x)^n}=\frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1}\left[1-\frac{1}{(1+x)^n}\right]$$

La valeur actuelle de l'amortissement s'écrit:

$$\frac{100}{(1+x)^n}$$

Donc la valeur cherchée est:

$$V_n=\frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1}\left[1-\frac{1}{(1+x)^n}\right]+\frac{100}{(1+x)^n}$$

ou:

$$(1)\qquad V_n=\frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1}+\left[100-\frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1}\right]\frac{1}{(1+x)^n}$$

Par suite, d'après le tableau d'amortissement, la valeur moyenne au taux x des soixante-treize titres de l'emprunt pris l'un dans chaque série s'écrira, en supposant toujours que le coupon de novembre 1914 soit payable:

$$2[V_1+V_2+V_3+\ldots\ldots+V_9]+3[V_{10}+V_{11}+\ldots\ldots+V_{18}]+$$
$$+4[V_{19}+\ldots\ldots+V_{25}]$$

c'est-à-dire d'après la formule (1):

$$73 \times \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1} + \left(100 - \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1}\right) \times$$

$$\times \left[\frac{2}{1+x} + \frac{2}{(1+x)^2} + \dots\dots + \frac{2}{(1+x)^9} + \frac{3}{(1+x)^{10}} + \dots\dots + \frac{3}{(1+x)^{18}} + \right.$$

$$\left. + \frac{4}{(1+x)^{19}} + \dots\dots + \frac{4}{(1+x)^{25}}\right]$$

ou bien :

$$73 \times \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1} + \left[100 - \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1}\right] \times$$

$$\times \left[\begin{array}{l} 2\left[\frac{1}{1+x} + \frac{1}{(1+x)^2} + \dots + \frac{1}{(1+x)^{10}} + \dots + \frac{1}{(1+x)^{19}} + \dots + \frac{1}{(1+x)^{25}}\right] \\ \qquad + \frac{1}{(1+x)^{10}} + \dots\dots\dots\dots\dots\dots + \frac{1}{(1+x)^{25}} \\ \qquad\qquad + \frac{1}{(1+x)^{19}} + \dots + \frac{1}{(1+x)^{25}} \end{array}\right]$$

Cette formule s'écrit :

$$73 \times \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1} + \left[100 - \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1}\right] \times$$

$$\times \left[\frac{2}{x}\left(1 - \frac{1}{(1+x)^{25}}\right) + \frac{1}{x(1+x)^9}\left(1 - \frac{1}{(1+x)^{16}}\right) + \frac{1}{x(1+x)^{18}}\left(1 - \frac{1}{(1+x)^7}\right)\right]$$

ou enfin :

$$73 \times \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1} + \left[100 - \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1}\right] \times$$

$$\times \frac{1}{x}\left[2 + \frac{1}{(1+x)^9} + \frac{1}{(1+x)^{18}} - \frac{4}{(1+x)^{25}}\right]$$

Il suffit de retrancher de cette expression la valeur actuelle du coupon de novembre, c'est-à-dire : $\frac{0,84}{(1+x)^{1/4}}$, pour obtenir la valeur moyenne vraie des soixante-treize titres.

L'équation qui donnera le taux x est donc :

$$73\left[31 + \frac{29,825}{(1+x)^{1/12}} + \frac{29,65}{(1+x)^{1/4}}\right] = 73 \times \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1} - \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}} +$$

$$+ \left[100 - \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1}\right]\frac{1}{x}\left[2 + \frac{1}{(1+x)^9} + \frac{1}{(1+x)^{18}} - \frac{4}{(1+x)^{25}}\right]$$

Pour effectuer les calculs, nous la mettrons sous la forme :

$$31 = \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1} - \frac{29,825}{(1+x)^{1/12}} - \frac{30,49}{(1+x)^{1/4}} + \left[(100 - \frac{0,84}{(1+x)^{1/4}-1}\right] \times$$
$$\times \frac{1}{73\,x}\left[2 + \frac{1}{(1+x)^{9}} + \frac{1}{(1+x)^{18}} - \frac{4}{(1+x)^{25}}\right]$$

Résolution de l'équation déterminant le taux. — La méthode de résolution à employer est la méthode des approximations successives.

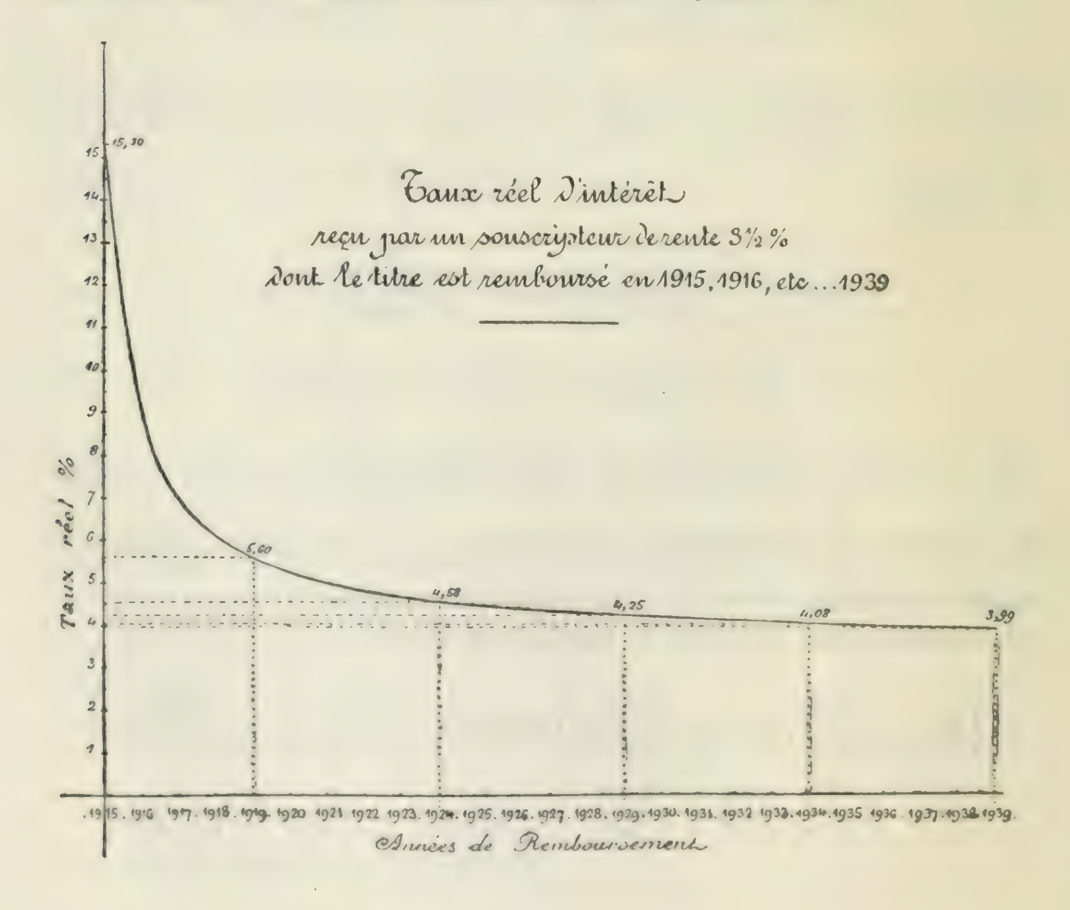
En désignant par A le deuxième membre de l'équation, on trouve que :

pour $x = 0,0425$ A $= 31,51$
— $x = 0,04375$ A $= 30,34$

En se bornant à l'interpolation linéaire, on obtient la solution :

$x = 0,0430$ ou $4,30$ p. 100

Le graphique ci-après indique la variation du taux réel d'intérêt en considérant un titre remboursé le 1er juillet 1915, le 1er juillet 1916, etc... jusqu'au dernier tirage 1er juillet 1939.



Le cours de parité du 3 p. 100 perpétuel, au 1er juillet 1914, serait :

$$V = \frac{0,75}{\sqrt[4]{1,043} - 1} = 70,88$$

BARRIOL,
Actuaire conseil.
Directeur de l'Institut des finances
et des assurances.

NOTE DE LA RÉDACTION

D'après cette démonstration faite par un homme, dont la compétence n'est pas discutable, le taux d'intérêt auquel a été émis l'emprunt de 805 millions est de 4,30 p. 100.

Le 11 juin, le dernier cours du 3 p. 100 était de 85,75, ce qui représente un revenu de 3,50 p. 100, soit une différence de 0,80 avec le revenu de l'emprunt.

Le ministère a voulu obtenir de nombreuses souscriptions : il a voulu pouvoir dire : — L'emprunt a été souscrit trente, quarante fois.

Avec les avantages qu'il donnait, il y est parvenu. Je ne discute pas le côté factice et enflé de certaines souscriptions.

Mais le crédit de la France ne se réglera pas sur les 805 millions ; il se règle et continuera de se régler sur les 22 milliards du 3 p. 100. Leur cours est le cours étalon.

Au taux de 4 fr. 30, le 3 p. 100 ne vaut que 70 fr. 88, Par conséquent, pour donner, une prime aux 805 millions de l'emprunt, on écrase les 22 milliards du 3 p. 100.

Je sais que le 3 p. 100 ne va pas tomber au taux de 70 francs, ni même à celui de 71 francs. La plus grande partie appartient à des établissements publics de bienfaisance, à des compagnies d'assurances, aux caisses d'épargne, etc., qui ne peuvent le vendre. Ceux qui en possèdent l'autre partie ne peuvent faire un arbitrage de plusieurs milliards pour les 805 millions de l'emprunt. Enfin, le remboursement de la prime n'est pas immédiat pour tous les souscripteurs de l'emprunt.

Soit : mais qu'on se rappelle ce qui s'est passé lors de

l'émission des 600 000 obligations des chemins de fer de l'Etat, le 23 mars 1912. Le 26 janvier 1912, le 3 p. 100 était à 95,60; le 28 mars, il était à 93,40; le 4 avril à 92,25; au mois de septembre, avant la guerre balkanique, à 90,35.

Cette année, quand M. Caillaux parlait de revenir au cours de 94 ou de 95 francs on souriait.

L'émission de l'emprunt, en plaçant le 3 p. 100 dans un tel état d'infériorité, le fait descendre d'un nouveau degré. Au lieu de relever le crédit de la France, il l'abaisse.

Cet emprunt de 805 millions n'est qu'une première tranche. Il faudra en émettre une seconde dont les conditions ne seront pas moins avantageuses; et cette nouvelle émission sera une cause de baisse pour la rente 3 p. 100.

Les conditions si avantageuses faites au souscripteur de l'emprunt nouveau et si nuisibles aux porteurs du 3 p. 100, n'ont pas été le résultat de préoccupations financières; elles ont eu pour objet de donner satisfaction à des préjugés en cours dans la Chambre des députés.

Il fallait frapper le nouvel emprunt de l'impôt de 4 p. 100. Alors on émet l'emprunt au taux de 3,50, que l'impôt abaisse à 3,36 p. 100; mais on l'émet, en réalité, à 4,30, soit avec une marge de 0,94. L'Etat paye 0,80 pour avoir le droit d'encaisser 0,14 centimes! Magnifique et profond calcul.

L'amortissement en vingt-cinq ans a été exigé. Pourquoi? Pour donner un prétexte à l'incorporation du projet d'impôt sur le revenu au budget. La majorité des membres du Parlement, au lieu de considérer l'emprunt comme gagé sur les ressources générales de la France, lui donnent, au mépris du principe de l'unité budgétaire, « une couverture financière ». Assimiler la France aux pays à finances avariées, c'est leur manière d'augmenter son prestige.

Y. G.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE L'ALGÉRIE

Parmi les pays dont le développement économique a été rapide et prestigieux, on cite toujours l'Argentine et l'Allemagne. Jamais il n'est fait mention de l'Algérie. C'est qu'en effet les Français ignorent, ou presque, leur magnifique possession de l'Afrique du Nord, qu'ils considèrent malheureusement comme une colonie lointaine, et non, ainsi qu'il siérait, comme le prolongement de la métropole au delà de la Méditerranée. Ils oublient volontiers que les régions confinant à l'Atlas africain furent, dans l'antiquité, le grenier de l'Italie, et que, grâce aux labeurs et à l'énergie de nos colons, l'Algérie tend à reconquérir, au point de vue économique, la place que lui avait fait perdre l'apathie musulmane.

Il importe de reconnaître que l'essor du commerce et de l'agriculture de l'Afrique du Nord est de date relativement récente. Si nous examinons, en effet, les statistiques des échanges, nous constatons que la moyenne décennale des résultats généraux du commerce est passée de 25 750 000 francs (commerce général) pour la période de 1831 à 1840, à 92 954 000 francs de 1841 à 1850, 162 585 000 francs de 1851 à 1860, 244 366 000 francs de 1861 à 1870, 382 842 000 francs de 1871 à 1880, 431 960 francs de 1881 à 1890, 539 177 000 francs de 1891 à 1900, pour atteindre 753 274 000 francs de 1901 à 1910. En même temps, la moyenne décennale du tonnage des navires chargés et sur lest (relâcheurs non compris) suivait la progression suivante:

Années.	Tonneaux.
—	—
1831-1840	214 944
1841-1850	585 740
1851-1860	669 518
1861-1870	1 190 655
1871-1880	2 282 181
1881-1890	4 032 005
1891-1900	4 620 740
1901-1910	8 133 365

Enfin, l'administration des douanes percevait annuellement 5 515 000 francs en moyenne durant la période 1851-1860, 6 370 000 francs de 1861 à 1870, 9 765 000 francs de 1871 à 1880, 15 439 000 francs de 1881 à 1890, 20 758 000 francs de 1891 à 1900, 37 427 000 francs de 1901 à 1910. Ainsi donc, durant la période décadaire, qui s'est écoulée entre le commencement du siècle et 1910, l'activité économique de l'Algérie a, pour ainsi dire, doublé. Ce développement, remarquons-le immédiatement, a suivi la réforme du 19 décembre 1900, qui a accordé à l'Algérie son autonomie financière, à partir de 1901, et l'a autorisée à établir elle-même son budget. D'un autre côté, si nous comparons la moyenne des échanges de l'Algérie avec le dehors, pour la période décennale qui a suivi la conquête et la dernière période 1901-1910, nous verrons que de 1831 à 1840 la moyenne des opérations commerciales ne dépassait pas 25 750 000 francs, cependant que, de 1901 à 1910, elle surpassait 753 000 000 de francs. En quatre-vingts ans, l'accroissement a été de 2,825 p. 100. On peut donc dire que l'Algérie a dû uniquement à l'annexion à la France la prospérité incontestable dont elle jouit actuellement.

Cette prospérité s'est particulièrement affirmée après 1900. Ceci est vrai aussi bien pour les importations que pour les exportations. On en jugera par la statistique comparative ci-dessous :

	Importations.		Exportations.		Importations et Export.	
Années.	Valeurs.	Augmentation par rapport à la moyenne décennale. (P. 100.)	Valeurs.	Augmentation par rapport à la moyenne décennale. (P. 100.)	Valeurs.	Moyenne.
1901....	318 593 000	»	261 945 000	»	580 538 000	»
1902....	325 686 000	»	299 172 000	»	624 858 000	»
1903....	345 617 000	»	287 697 000	»	633 314 000	»
1904....	367 411 000	»	272 198 000	»	639 609 000	»
1905....	383 887 000	»	228 763 000	»	612 650 000	»
1906....	401 653 000	0,2	280 294 000	»	681 946 000	»
1907....	448 219 000	11,9	338 488 000	8,1	786 707 000	10,2
1908....	449 269 000	12,1	319 205 000	2,00	768 474 000	7,7
1909....	454 748 000	13,4	329 218 000	5,2	783 966 000	9,9
1910....	511 967 000	27,8	513 267 000	64,00	1 025 034 000	43,7
Moyenne décenn.	400 755 000		313 025 000		713 730 000	

L'examen de ce tableau nous amène à constater : 1° que les importations se sont accrues d'une manière absolument constante,

sans aucun fléchissement, ce qui, d'ailleurs, est normal, dans un pays neuf et riche, s'ouvrant de plus en plus à la civilisation; 2° que les exportations tendent à égaler, et même à surpasser les importations, ce dont on ne peut que se réjouir, car c'est là un indice non trompeur de l'augmentation de la production. Il y a lieu, toutefois, d'observer que les exportations, à l'inverse des importations, subissent des fluctuations sensibles. L'Algérie est, en effet, un pays agricole. Par conséquent, le mouvement des échanges vers l'extérieur est influencé par des causes diverses résultant de cette situation: abondance ou insuffisance des récoltes, mise en valeur de nouvelles terres, perfectionnement de la culture. Enfin, l'organisation de l'industrie locale permet à l'Algérien de trouver sur place un plus grand nombre de produits, restreint, par suite, son recours à la production étrangère. D'où un moindre écart entre les importations et les exportations, quoique l'importation compense ses pertes par de nouveaux aliments, du fait même de l'enrichissement de la population; 3° le développement des échanges s'accuse encore plus manifestement au cours des toutes dernières années, puisque l'augmentation des importations est passée de 12,1 en 1908 à 13,4 en 1909 et 27,8 en 1910, cependant que les exportations se relevaient de 7,7 à 9,9 et 43,7 p. 100. En 1911, la progression a continué, les importations au commerce général ayant atteint 611 619 000 francs, soit une augmentation de 68 422 000 francs par rapport à 1910, et les exportations s'étant chiffrées à 548 510 000 francs, ou plus 3 591 000 francs. L'année 1912 ayant été déficitaire en matière de récoltes, nous croyons devoir provisoirement l'écarter de la comparaison.

Si, maintenant, nous étudions le mouvement de la navigation, nous observerons que le tonnage des navires entrés et sortis pendant la période 1901-1910 a crû assez régulièrement; — il n'y a d'exception que pour l'année 1904 — et ceci à l'entrée comme à la sortie, ainsi qu'il résulte de la statistique que voici:

	Entrées.		Sorties.		Total.	
Années.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
—	—	—	—	—	—	—
1901...	3 783	2 726 998	3 874	2 800 241	7 657	5 527 239
1902...	3 897	2 950 140	3 869	2 979 278	7 766	5 929 418
1903...	4 221	3 363 517	4 220	3 361 909	8 441	6 725 426
1904...	4 180	3 326 429	4 185	3 347 937	8 365	6 674 366
1905...	4 537	3 730 477	4 605	3 801 970	9 142	7 532 447
1906...	4 427	3 956 291	4 488	4 038 616	8 915	7 994 907
1907...	4 471	4 278 941	4 668	4 508 363	9 139	8 737 306
1908...	4 728	4 905 703	4 794	5 028 964	9 522	9 934 677
1909...	4 724	5 158 137	4 867	5 424 847	9 591	10 582 984
1910...	5 003	5 691 243	5 199	5 953 639	10 202	11 644 882

Certaines années marquent, en outre de 1904, un fléchissement quant au nombre des navires enregistrés. Cette considération n'a aucune importance, si l'on tient compte que la jauge des bâtiments a été considérablement accrue.

Comme pour les échanges commerciaux, nous remarquerons que l'accroissement du tonnage a été particulièrement sensible en 1908, 1909 et 1910. En 1911, la progression s'est poursuivie avec 5 261 navires à l'entrée (6 289 062 tonneaux) et 5 213 à la sortie (6 224 063 tonneaux), au total 10 474 navires et 12 513 125 tonneaux.

Il importe de préciser la part qui revient à la France dans ce mouvement commercial. L'Algérie, on peut s'en rendre compte par le tableau ci-dessous, joue un rôle considérable dans la vie économique de la France, au point qu'elle occupe le cinquième rang parmi les pays qui constituent la clientèle de la métropole.

	Importations.			Exportations.		
Années.	France.	Etranger et colonies.	Part de la France.	France.	Etranger et colonies.	Part de la France.
—	—	—	—	—	—	—
	(En millions de francs.)		(P. 100.)	(En millions de francs.)		(P. 100.)
1901 ...	255 240	63 353	80,1	211 221	50 724	84,5
1902 ...	271 393	54 293	83,3	250 883	48 289	83,8
1903 ...	289 153	56 464	83,7	237 570	50 127	82,5
904 ...	310 920	56 491	84,6	214 596	57 602	78,8
1905 ...	326 453	57 434	85	161 247	67 516	70,5
1906 ...	340 341	61 311	84,7	282 353	77 441	72,2
1907 ...	384 502	63 717	85,8	250 146	88 342	73,9
1908 ...	379 866	69 403	84,5	225 983	93 222	70,8
1909 ...	389 841	64 907	85,7	242 030	87 188	73,5
1910 ...	437 896	74 071	85,5	410 367	102 900	80
1911 ...	487 716	83 765	80,5	395 090	114 513	77,5

Il appert de ce relevé que l'Algérie n'a cessé d'augmenter ses achats en France, et qu'après avoir représenté seulement 80 p. 100 de la totalité des opérations les importations de produits métropolitains ont atteint 85,5 p. 100 en 1910. Au contraire, la part des exportations algériennes afférente à la France est en diminution. Le pourcentage relatif aux expéditions de l'Algérie sur nos ports, par rapport au chiffre total des exportations, tombe de 84,5 p. 100 en 1901 à 73,5 en 1910, et même 70,8 en 1909. L'Algérie a donc étendu ses débouchés à l'étranger et dans nos colonies.

En ce qui concerne la part des navires nationaux dans le mouvement des ports, nous voyons que le tonnage des bâtiments

français est passé de 3 459 762 tonneaux en 1901 à 5 667 554 en 1910 et 5 523 172 en 1911, alors que le tonnage étranger s'élevait de 1 380 901 tonneaux à 5 145 861 en 1910 et 6 989 753 en 1911. Le tonnage total des navires étrangers a donc quintuplé en onze années, tandis que celui des navires français n'avait pas même doublé. Toutefois, il ne faudrait pas croire que la navigation nationale soit de plus en plus abandonnée par les expéditeurs, au profit de la marine marchande des autres pays. Il n'y a là qu'une pure apparence; car si beaucoup de navires étrangers de fort tonnage abordent aujourd'hui aux rives algériennes, à Alger surtout, beaucoup n'amènent que des touristes, et la plupart ne font que compléter leur chargement. D'ailleurs, en vertu du monopole de pavillon, le trafic entre la France et l'Algérie est réservé à nos nationaux, et nous avons précisé que la part qui revient à la métropole dans les échanges de sa colonie dépasse les quatre cinquièmes de la totalité de ces échanges. Cependant, nous devons avouer que le pavillon français est en décadence pour ce qui concerne le trafic entre l'Afrique du Nord et l'étranger ou les colonies françaises. Tandis que sa part représentait 28 p. 100 en 1901, elle tombait à 15,90 p. 100 en 1909, 14,12 en 1910, 13,2 en 1911, et moins encore en 1912. Cette constatation est très regrettable pour notre marine marchande.

*
* *

Si nous recherchons quels sont les principaux clients étrangers de notre possession africaine, nous voyons que la Grande-Bretagne vient en première ligne, avec une moyenne décennale (1901-1910) de 10 341 000 francs à l'importation et 15 441 000 francs à l'exportation. Pendant la même période, le Maroc a importé, en moyenne, pour 9 593 000 francs, et exporté pour 2 816 000 francs.

Dans les relations commerciales avec l'Algérie, l'Allemagne figure, de 1901 à 1910, pour 2 068 000 francs en moyenne à l'importation, et 7 585 000 francs à l'exportation; la Belgique pour 10 718 000 francs à l'exportation, la Tunisie pour 3 589 000 francs à l'importation et 8 540 000 francs à l'exportation, l'Italie pour 2 775 000 francs et 5 427 000 francs, la Russie pour 2 578 000 francs et 3 355 000, l'Autriche-Hongrie pour 2 436 000 francs et 3 042 000 francs, les Pays-Bas pour 1 153 000 francs et 4 775 000 francs, les Etats-Unis pour 4 047 000 francs et 1 865 000 francs. Le Brésil importait, en moyenne, pour 6 900 000 francs, la Roumanie pour 1 744 000 francs, la Suisse pour 1 227 000 francs, pen-

dant que l'Espagne exportait en Algérie pour 2 840 000 francs et l'Indo-Chine pour 2 275 000 francs.

Presque tous les pays ont accru leurs échanges, ou une partie de leurs échanges, avec l'Algérie, comme on peut le voir par le relevé que voici :

Pays.	Importations de produits algériens. Augmentation (p. 100.)	Exportations sur l'Algérie.
—	—	—
Maroc	1 230	» (— 40,5 p. 100.)
Tunisie	135	»
Allemagne	65,5	127,7
Autriche-Hongrie	115,2	5,7
Pays-Bas	24,1	52,3
Belgique	69,5	»
Turquie	»	63,8
Indo-Chine	60	»
Russie	39,6	28,3
Italie	42,5	10,1
Roumanie	»	39,8
Grande-Bretagne	»	39,2

L'année 1911, a vu une grosse augmentation des achats effectués par l'Angleterre, le Maroc et la Belgique, compensée en partie par une diminution des opérations avec la Tunisie et l'Allemagne, mais, d'un autre côté, les Etats-Unis, les Pays-Bas, la Tunisie ont accru considérablement leurs exportations sur l'Algérie. On peut donc considérer que notre colonie africaine a des rapports d'affaires, de plus en plus développés, avec nos possessions voisines du Maroc et de la Tunisie, ainsi qu'avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Angleterre, les Pays-Bas, et la Belgique. Les progrès de l'industrie extractive n'ont pas peu contribué à ce résultat.

*
* *

Les statistiques douanières, auxquelles nous avons emprunté les données précédentes, ne peuvent, toutefois, donner une idée complète de l'activité économique de l'Algérie. Celle-ci consomme, en effet, une bonne part de sa production. Par exemple, l'Algérie, extrait de son sol toutes les matières premières nécessaires à la construction. Or, on sait que la prospérité de l'industrie du bâtiment est un critérium du développement économique d'un pays. De même, un pays qui s'enrichit augmente sa consommation de produits alimentaires. Il nous faut donc recourir aux

renseignements que nous fournissent les résultats d'exploitation des compagnies de chemins de fer. Les statistiques recueillies par la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, à laquelle appartiennent la grande ligne d'Alger à Oran, l'artère maîtresse de l'Algérie, et la ligne de Constantine à Philippeville, sont particulièrement instructives à ce point de vue.

Nous observons, en effet, que, de 1880 à 1904, le tonnage des marchandises transportées entre Alger et Oran a peu varié, mais à partir de 1904 la progression est presque constante, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture du document ci-contre, que nous devons à l'obligeance de M. Day, l'excellent directeur des services algériens du P.-L.-M.:

TABLEAU

1903.	1904.	1905.	1906.	1907.	1908.	1909.	1910.	1911.	1912.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tonnage transporté (minerais de fer non compris).									
655 037	755 580	72[illegible] 330	820 402	943 518	997 898	945 680	1 023 902	1 116 868	1 21[illegible] 227
Tonnage des minerais de fer.									
»	10 848	107 292	211 213	257 378	183 436	239 000	324 000	320 303	439 935
Tonnage des marchandises à 1 kilomètre (minerais de fer non compris).									
4[illegible] 781 347	46 187 227	43 749 389	50 226 219	61 368 262	64 896 355	58 837 383	59 228 162	65 84[illegible] 483	71 814 619
Tonnage des minerais de fer à 1 kilomètre.									
	920 024	11 562 765	28 019 240	35 689 426	23 535 521	30 651 000	44 336 000	43 156 164	55 306 727

Pour les marchandises autres que le minerai de fer, l'accroissement a été de 42,14 p. 100 de 1905 à 1910, de 9,07 en 1911, de 8,36 p. 100 en 1912. Le progrès a été encore plus marqué en ce qui touche le minerai de fer : 201,09 p. 100 de 1904 à 1910, 1,15 p. 100 en 1911, 37,35 p. 100 en 1912.

Nous ne ferons pas état des résultats d'exploitation de la ligne de Philippeville, parce que l'ouverture des lignes du réseau du Bône-Guelma avait déterminé un fléchissement du trafic, par suite du détournement d'une partie des expéditions sur d'autres voies.

Mais l'accroissement de l'activité algérienne est plus manifeste encore si l'on considère le tonnage des principales marchandises pour l'ensemble du réseau algérien du P.-L.-M.

Tonnage des principales marchandises.

	1900.	1905.	1910.	1911.	1912.
Céréales	248 000	137 000	316 000	349 000	245 000
Vins	95 000	188 000	248 000	263 000	255 000
Paille	15 000	19 000	23 000	27 400	44 000
Oranges	5 000	6 000	9 000	8 100	9 000
Alfa et crin végétal	66 000	77 000	71 000	69 000	78 000
Engrais divers (phosphates compris)	2 350	5 600	34 200	40 000	50 000
Combustibles minéraux	46 000	54 600	82 000	100 000	120 000
Phosphates en roches	»	»	»	6 000	24 000
Produits chimiques	6 300	10 500	20 500	20 700	29 000
Minerais	4 000	130 000	349 000	339 000	464 000
Denrées	33 400	39 600	51 400	55 500	57 000
Matériaux de construction	76 000	114 000	165 000	192 000	231 000

Le tonnage des céréales a varié naturellement avec l'importance de la récolte ; de même pour les vins et les oranges. Cependant, on peut remarquer que, de 1900 à 1911, l'augmentation des transports s'est chiffrée à 100 000 tonnes pour les céréales, ce qui permet d'admettre que de nouveaux territoires ont été livrés à la culture ou que les méthodes de travail de la terre ont été grandement améliorées. D'un autre côté, il n'est pas moins caractéristique que le tonnage des vins ait presque triplé en douze ans, comme celui de la paille. Le tonnage des oranges a doublé. Celui de l'alfa et du crin végétal a progressé aussi, mais dans de moindres proportions. Néanmoins, le développement de l'agriculture est affirmé encore davantage par l'accroissement du tonnage des engrais, qui a doublé de

1900 à 1905, sextuplé de 1905 à 1910, et s'est encore relevé de 17 p. 100 en 1911 et 25 p. 100 en 1912.

Corollairement à l'enrichissement des agriculteurs, nous voyons le tonnage des denrées, presque stationnaire de 1900 à 1905, doubler de 1900 à 1912, cependant que celui des matériaux de construction doublait de 1900 à 1910, et triplait de 1900 à 1912. En 1912 seulement le relèvement a atteint 20,38 p. 100. La même constatation s'impose pour le tonnage des combustibles minéraux

Enfin, le tonnage des minerais suit une courbe ascendante, ainsi que nous l'avons signalé, et celui des produits chimiques a pu quintupler en une douzaine d'années.

Cette extension du trafic a, normalement, déterminé une augmentation continue des recettes, qui sont passées, sur le réseau du P.-L.-M. algérien, de 9 333 161 francs en 1900 à 10 506 633 francs en 1905, 12 457 363 francs en 1906, 14 008 051 francs en 1907, 13 884 219 francs en 1908, 14 295 502 francs en 1909, 15 167 413 francs en 1910, 17 164 445 francs en 1911, 17 959 496 francs en 1912 (augmentation de 1912: 30,79 p. 100).

Pour l'Est-Algérien, aujourd'hui rattaché au réseau d'Etat, nous n'avons pas pu recueillir de statistiques comparatives de tonnages, mais nous remarquerons une hausse significative des recettes, qui ont atteint:

	Francs.		Francs.	
En 1905.	580 199	pour la grande vitesse,	5 171 144	pour la petite vitesse.
— 1907.	728 546	—	6 014 156	—
— 1910.	810 105	—	6 964 881	—
— 1911.	974 448	—	7 811 614	—

*
* *

Deux facteurs principaux concourent au développement économique de l'Algérie: l'agriculture et l'industrie extractive. L'agriculture algérienne est en plein épanouissement. La viticulture, la culture des céréales, celle des fruits et primeurs, les cultures spéciales témoignent toutes de progrès considérables. La viticulture a pris son essor après 1875, lorsque le phylloxera eut envahi le vignoble métropolitain, mais c'est surtout vers 1900 qu'elle présenta un particulier éclat. En 1890, on comptait 98 541 hectares de vignes en rapport, en 1895 113 810 hectares, en 1900 145 226 hectares, en 1902 160 792 hectares, en 1904 165 964 hec-

tares, en 1906 164 324 hectares, en 1908 141 284 hectares, en 1911 139 228 hectares.

A partir de 1905, la surface en plein rapport a été en régression; et cependant l'étendue du vignoble n'avait pas cessé de s'accroître. La viticulture algérienne a eu, en effet, à subir à son tour une grave crise phylloxérique. En Oranie, 10 000 hectares ont dû être arrachés depuis 1900, et l'on prévoit encore l'arrachage de 34 000 hectares de vignes françaises. A Philippeville et Bône il fallut reconstituer tout le vignoble. Le vignoble d'Alger est également condamné. Mais les viticulteurs algériens se sont mis résolument à la lutte contre le fléau. Non seulement ils ont réparé le plus qu'ils ont pu les dommages causés, mais ils ont amélioré leurs méthodes de culture, en adoptant le défoncement mécanique du sol, et en utilisant rationnellement les engrais. Ils ont réussi de la sorte à obtenir des rendements supérieurs à ceux du passé: 29 hectolitres par hectare en 1890, 34 hectolitres en 1895, 38 hectolitres en 1900, 47 hectolitres en 1905, 55 hectolitres en 1908, 64 hectolitres en 1911. Ils ont aussi perfectionné la vinification, par la régularisation de la fermentation des moûts et l'établissement de caves coopératives.

Ainsi la production viticole, en dépit de l'invasion phylloxérique, a été s'accentuant:

Années.	Hectogrammes.
—	—
1895	3 797 698
1900	5 444 179
1909	5 563 032
19)2	3 666 111
1903	5 973 677
1904	7 915 584
1905	7 740 353
1906	6 905 720
1907	8 601 228
1908	7 803 734
1909	8 228 719
1910	8 413 654
1911	8 883 677
1912	7 925 685

Il y a deux ans, le vignoble algérien était ainsi réparti, d'après les statistiques officielles: Alger 62 103 hectares; Oran 32 758 hectares, Constantine 13 161 hectares. La production a atteint en 1911 5 019 322 hectolitres pour Alger, 2 851 637 hectolitres pour Oran, 542 695 hectolitres pour Constantine, et respectivement

5 043 269 hectolitres, 3 188 806 hectolitres et 601 602 hectolitres en 1912. On considère que, d'ordinaire, Alger récolte 5/8, Oran 2,5/8 et Constantine 0,5/8.

La viticulture algérienne ne trouvant pas sur place des débouchés pour une production aussi intensive, a dû rechercher au dehors des marchés de consommation. Elle a trouvé en France une clientèle aussi bien pour ses vins de choix, à haut titrage : Mascara, Kébir, etc., que pour ses produits ordinaires, excellents pour les coupages. On peut dire que 99 p. 100 des exportations de vins sont dirigées sur la France. Les expéditions ont suivi une marche ascendante avec le développement de la viticulture algérienne. De 1890 à 1899 il avait été envoyé en France 2 806 190 hectolitres en moyenne par an, et sur l'étranger seulement 285 000 hectolitres. L'exportation avait porté sur 71 p. 100 de la récolte. De 1900 à 1909, la production moyenne s'est chiffrée à 6 784 497 hectolitres et les exportations ont atteint 4 784 847 hectolitres pour la France et 71 889 pour l'étranger. L'Algérie consomme donc environ 28 p. 100 de sa production. Le tableau suivant permet de comparer la production et l'exportation pour la période de 1900 à 1912 :

Années.	Production.	Exportations. France.	Exportations. Etranger.	Total.
—	—	—	—	—
1900.....	5 444 179	2 331 584	20 385	2 351 969
1901.....	5 563 032	2 609 900	51 982	2 660 882
1902.....	3 666 111	4 171 276	69 025	4 240 301
1903.....	5 973 677	4 767 259	27 538	4 794 797
1904.....	7 915 584	5 493 101	31 997	5 525 098
1905.....	7 740 353	4 815 833	84 995	4 900 828
1906.....	6 905 720	5 385 725	81 675	5 450 410
1907.....	8 601 228	5 878 785	148 093	6 026 878
1908.....	7 803 734	6 347 749	110 491	6 458 210
1909.....	8 228 719	6 047 282	169 712	6 156 994
1910.....	8 413 654	6 953 904	95 241	7 049 046
1911.....	8 833 677	7 273 665	71 778	7 345 443
1912.....	7 725 685	7 387 538	133 913	7 521 446

Cette exportation s'effectue par les ports d'Alger (4 500 000 hectolitres), d'Oran (2 000 000 d'hectolitres), de Mostaganem (300 000 hectolitres), de Bône, de Bougie, de Philippeville et d'Arzew. Les ports français du Nord et de l'Atlantique reçoivent les trois quarts des expéditions ; c'est ainsi que Rouen, port maritime de Paris, grand centre de consommation des vins d'Algérie, reçoit environ quatre fois plus de vins que Marseille ou Cette.

Quel sera l'avenir de la viticulture algérienne? Il serait audacieux de vouloir le préjuger. D'une part, un vent de folie souffle sur l'Algérie. De grosses fortunes ont été édifiées par des viticulteurs favorisés. Tout le monde veut faire de la vigne. Quelque jour la surproduction peut provoquer une crise, dont toute l'Algérie serait meurtrie. D'un autre côté, les viticulteurs français font une guerre acharnée au producteurs d'outre-Méditerranée, et ils réclament la limitation des importations de vins d'Algérie en France, ou l'institution de taxes sur ces vins. La viticulture algérienne peut aussi craindre la concurrence prochaine des vins du Maroc. Enfin, le problème de la main-d'œuvre ne tardera pas à se poser au vigneron. On paye couramment, aujourd'hui, 3 francs par jour un greffeur arabe, 3 fr. 50 un ouvrier européen. Dans l'Oranie, les salaires s'élèvent à 4 et 5 francs. Comme il faut faire un fond limité sur la main-d'œuvre indigène, on peut se demander si les viticulteurs trouveront toujours des bras pour leurs cultures.

*
* *

La culture des céréales, d'ailleurs, pourrait se trouver entravée pour la même raison, si l'Arabe ne modifie pas sa mentalité. Si la population algérienne était uniquement constituée par l'élément arabe, jamais la culture des céréales n'aurait atteint sa prospérité présente, et encore celle-ci serait incomparablement plus brillante sans la paresse, l'apathie et le traditionalisme maladroit des cultivateurs musulmans. Le musulman, à l'exception du Kabyle, en est encore aux méthodes culturales du moyen âge, alors que le sol, brûlé de soleil l'été, réclame des labours profonds et répétés. Les colons ont tenté de réagir contre cet esprit de routine. Ils n'y ont qu'à demi réussi. Mais, sur leurs terres, ils ont appliqué les procédés modernes, et ils sont parvenus à obtenir des rendements supérieurs à ceux des provinces métropolitaines.

Toutefois, dans l'ensemble, on peut avouer que l'Algérie ne produit pas la moitié des céréales qu'elle devrait fournir.

Les statistiques officielles pour 1910 nous renseignent sur l'étendue des cultures. Celles-ci sont ainsi réparties :

TABLEAU

Pays.	Blé tendre.	Blé dur.	Orge.	Avoine.	Maïs.	Toutes céréales.
		(En hectogrammes.)				
Alger	78 576	217 878	280 704	21 206	1 691	613 646
Oran	186 826	228 049	396 734	111 441	6 266	931 054
Constantine	36 657	681 786	647 756	43 037	6 068	1 428 975
Territoires du Sud	»	8 701	18 601	»	81	26 517
Totaux	302 050	1 136 414	1 343 795	175 694	14 106	3 001 066

L'Algérie cultive aussi du seigle (91 hectares), du sorgho (27 896 hectares) et du millet (1 020 hectares). Les Européens possèdent seulement le tiers de la surface cultivée (752 750 hectares).

L'ensemble du territoire cultivable de l'Algérie s'étend sur 25 000 000 d'hectares; mais cet espace comporte de vastes domaines de l'Etat et des parties peu propres à la culture. On doit donc ramener à 10 500 000 hectares la zone effectivement cultivable. Si l'on observe que le système d'assolement biennal est appliqué, par conséquent que la culture ne revient que tous les deux ans sur la même parcelle, on reconnaîtra que les céréales occupent la moitié de la surface cultivable. En 1854, les céréales n'étaient récoltées que sur 761 170 hectares, en 1861 sur 2 040 000 hectares, et en 1875 sur 2 897 782 hectares. Depuis 1880, la surface ensemencée a peu varié. Mais la production a singulièrement augmenté avec le perfectionnement des méthodes.

Si nous examinons l'importance relative des diverses cultures, nous remarquerons que l'orge et le blé dur tiennent la première place. Ces cultures occupent, en effet, les neuf dixièmes des terres cultivées. Elles sont surtout pratiquées par les Arabes, les Européens se consacrant de préférence au blé tendre et à l'avoine.

Toutefois, toutes les régions ne font pas les mêmes céréales; le blé tendre est récolté dans les régions d'Alger, d'Orléansville, de Bel-Abbès, de Tlemcen, de Bône et Constantine; le blé dur à Bel-Abbès, Sétif, Bône, Guelma et sur les hauts plateaux au sud de l'Atlas; l'orge vient dans les zones de Tiaret et Tlemcen, Boghari et Aumale, et dans tout le département de Constantine. Enfin, l'avoine est la céréale des terres de Bône, Philippeville, Alger, Bel-Abbès et Tlemcen.

Les plus grands centres de céréales de l'Algérie sont assurément Bel-Abbès, Saïda et Sétif. A Bel-Abbès 150 000 hectares sont ensemencés en céréales; à Sétif 342 000 hectares.

Toutefois de grandes régions nouvelles, appelées à un brillant

avenir, sont, actuellement travaillées par les colons, le Seressou. au sud de Tiaret, en particulier, dont la superficie est de 300 000 hectares et où les terres livrées à la culture occupaient 54 000 hectares en 1909-1910, 55 000 hectares en 1910-1911, 60 000 hectares en 1913.

Si l'on veut se rendre un compte à peu près exact du développement de la culture des céréales en Algérie, il faut parcourir la région de Sétif. C'est une Beauce magnifique, un immense champ de blé et d'orge. Le comice agricole de Sétif a évalué à 1 125 000 quintaux, la production du blé dur de cette zone, à 90 000 quintaux celle du blé tendre, à 1 365 000 quintaux celle de l'orge, et à 30 000 quintaux celle de l'avoine et du maïs; au total 2 600 000 quintaux de céréales en année normale. A Sétif, domine la grande propriété. La Société genevoise, qui y défricha les premiers sols, cultive 16 000 hectares. La culture la plus moderne est en honneur à Sétif, où quarante agriculteurs sont qualifiés millionnaires.

Plus à l'Est, à Aïn-Régada, la Compagnie algérienne dispose de 75 000 hectares dans la région de Guelma.

Dans presque toute l'Algérie le succès de la culture des céréales a déterminé un relèvement important de la valeur des terrains, qui se vendent facilement 500 francs l'hectare pour les sols à orge, 1 000 francs pour les territoires à blé non irrigables, 1 500 francs pour les meilleurs domaines, dans la circonscription de Sétif; à Saïda on cote 1 000 à 1 200 francs les terres labourables; vers Bône celles-ci sont évaluées 800 et 1 000 francs. Malgré ces prix, l'accroissement de la culture est considérable. A Bel-Abbès, la surface emblavée est passée de 65 000 hectares en 1907 à 80 000 hectares en 1913; dans l'ensemble de l'Oranie, l'augmentation de cette superficie en 1912 a été de 10 p. 100. Dans le département de Constantine, qui fournit la moitié des céréales algériennes, le blé tendre occupait en 1910 36 657 hectares pour 29 551 hectares de 1901 à 1906, et l'avoine 43 037 hectares, pour 32 608 hectares en 1905.

L'Algérie fut, de tous temps, un pays exportateur de céréales, depuis l'époque où Rome lui imposait l'impôt de l'annonne et l'expédition de 1 500 000 hectolitres de grains chaque année. Le tableau suivant nous fixe sur l'importance croissante de ces envois au dehors:

	Blé.	Avoine.	Orge.
	—	—	—
		(Quintaux.)	
1903	724 658	560 791	532 045
1904	922 792	426 577	399 364
1905	555 029	397 619	165 603
1906	1 189 804	668 678	525 819
1907	2 014 743	623 975	1 213 198
1908	724 313	614 380	687 300
1909	1 215 604	507 514	804 025
1910	1 867 149	643 123	1 156 566
1911	1 740 336	737 095	1 708 205
1912	»	2 523 530	»

La majeure partie des céréales exportées vont en France; l'Algérie approvisionne, en outre, l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne. Oran, Mostaganem, Philippeville et Bône sont les centres d'embarquement des produits.

Assurées de débouchés illimités, offrant peu d'aléas dans la culture, et nourrissant leur homme, pourvu qu'il opère sur des domaines assez étendus, les céréales seront de plus en plus appréciées des agriculteurs de l'Afrique du Nord, et, avec M. Farges, nous dirons : « Que, plus encore qu'elles ne l'ont fait, même aux temps les plus glorieux de l'occupation de Rome, elles sont destinées à faire la fortune de la colonisation dans l'Afrique du Nord ».

* * *

Nous en dirons volontiers tout autant de la culture des fruits et primeurs, qui n'en est, malgré son essor, qu'à son premier début. Cette culture a été jusqu'ici localisée dans la banlieue d'Alger, la région d'Oran à Perrégaux et les environs de Philippeville et Bône. La banlieue d'Alger expédie l'artichaut, le haricot vert, la tomate, le petit pois, et le raisin de table. Ce dernier produit est particulièrement cultivé à Guyotville, et les viticulteurs-primeuristes de Guyotville, Staouéli, Zéralda, Chéraga exportent jusqu'à 40 000 colis par jour de raisins, au moment de la production. Au contraire, Blidah est le grand centre de la culture de l'oranger. En 1912, le port d'Alger a embarqué ainsi 1 807 tonnes d'artichauts, 897 tonnes de pois, 3 280 tonnes de haricots, 935 tonnes de tomates, 18 430 tonnes de pommes de terre, 9 985 tonnes de raisins de table et 13 087 tonnes d'agrumes (oranges, mandarines et citrons).

Dans l'Oranie, la distribution de la production est moins caractérisée qu'autour d'Alger, où chaque localité est spécialisée, en quelque sorte, mais on peut dire que la tomate est cultivée de préférence à l'ouest d'Oran et vers Mostaganem; l'orange et l'artichaut sont les cultures d'Oran et de la plaine du Sig (Saint-Denis et Perrégaux). Les autres légumes sont ensemencés un peu partout sur les mêmes territoires. Le port d'Oran a expédié ainsi en 1910 420 540 colis (11 064 520 kilogrammes) de fruits et primeurs, en 1911 470 063 colis (13 506 370 kilogrammes) et en 1912, année déficitaire pour la culture, 437 325 colis (12 046 760 kilogrammes).

Les centres de Philippeville et Bône ont beaucoup moins d'importance. Cependant, certaines maisons récoltent jusqu'à 100 tonnes de pois; à Bône on compte 500 hectares plantés en artichauts, à Philippeville 500 hectares d'orangeries.

De toutes manières, la production des fruits et primeurs se développe, et l'étendue des terrains cultivés s'accroît régulièrement. Les propriétés atteignent, cependant, des prix inattendus. Si à Oran on ne paye le sol que 1 500 francs et 2 000 francs l'hectare, à Alger on a vu vendre des orangeries 10 000 francs à 15 000 francs l'hectare, des cultures maraîchères 25 000 francs et des vignobles pour raisins de table 40 000 francs et 50 000 francs. Ceci marque bien l'enrichissement de leurs propriétaires.

En majeure partie les produits sont acheminés sur la France. La statistique suivante des exportations nous édifiera sur les progrès de cette industrie:

Années.	Citrons et oranges.	Mandarines.	Raisins de table.	Amandes.	Légumes frais.	Pomme de terre.
			(En quintaux.)			
1901....	34 769	17 136	23 946	»	71 178	77 743
1902....	31 602	28 821	38 924	»	108 853	136 355
1903....	34 725	47 342	49 518	»	106 835	137 496
1904....	27 526	24 920	44 432	»	68 634	113 653
1905....	39 018	29 925	60 983	»	104 350	93 914
1906....	30 018	50 362	68 670	»	118 781	106 719
1907....	21 194	37 876	74 644	3 096	173 274	83 210
1908....	37 578	63 728	94 530	1 948	148 336	102 347
1909....	36 030	64 035	89 499	1 988	183 688	125 015
1910....	52 200	98 212	91 492	3 507	234 940	199 304
1911....	54 107	93 238	98 008	8 160	230 597	224 014
1912....	127 806	»	116 930	»	225 230	276 540

Il ne dépend que des Algériens d'accroître encore leurs expé-

ditions. De l'avis des personnalités compétentes, la culture des fruits et primeurs présente peut-être un avenir supérieur à celui de la viticulture.

*
* *

A côté de ces grandes cultures : vigne, céréales, fruits frais et primeurs, il convient de ranger des cultures de moindre importance, mais qui, dans l'ensemble, contribuent grandement à la fortune de l'Algérie. C'est d'abord la datte, cultivée presque exclusivement dans le sud constantinois, et qui est, de plus en plus prisée dans le monde. Son exportation est passée de 3 632 121 kilogrammes en 1907 à 4 457 374 kilogrammes en 1910, 5 235 400 kilogrammes en 1911, 4 973 000 kilogrammes en 1912.

La Kabylie cultive la figue sur une grande échelle. En 1910, l'administration de l'agriculture algérienne évaluait à 4 375 398 le nombre des arbres en rapport dans la colonie, dont 1 436 459 arbres pour l'arrondissement de Bougie et 1 214 432 arbres pour celui de Tizi-Ouzou. L'Algérie exportait, en 1901, 87 832 quintaux de figues sèches ; en 1905, 109 830 quintaux ; en 1910, 122 675 quintaux, et en 1912, 96 550 quintaux. On compte également plus de 300 000 caroubiers.

L'oléiculture est en complet épanouissement en Algérie, et occupe la première place parmi les cultures arbustives de la colonie. Le nombre des oliviers cultivés est passé de 6 500 000 environ en 1902, à 6 900 000 en 1909. Actuellement, 14 000 000 d'arbres sont plantés. De 1901 à 1910 le nombre des oliviers en rapport s'est accru de plus de 2 000 000. Pour donner une idée de l'essor de cette culture nous dirons que les plantations et greffages annuels ont porté en 1901 sur 86 514 arbres ; en 1902, sur 79 668 arbres ; en 1903, sur 278 430 arbres ; en 1904, sur 225 792 arbres ; en 1905, sur 207 382 arbres ; en 1906, sur 340 790 arbres ; en 1907, sur 281 289 arbres ; en 1908, sur 197 968 arbres ; en 1909, sur 204 134 arbres ; en 1910, sur 230 991 arbres. Malgré ce développement, l'oléiculture ne peut que s'étendre, la production demeurant toujours inférieure à la consommation.

D'un autre côté, 14 114 planteurs, dont 13 125 indigènes, cultivent le tabac sur 9 800 hectares environ. L'industrie des lièges accuse également un progrès remarquable. Le chêne-liège constitue 240 000 hectares de forêts domaniales, 145 000 hectares de forêts particulières, 14 000 hectares de bois communaux. Les exploitations de lièges bruts et ouvrés sont passées de 149 818 quintaux

en 1901, à 243 277 quintaux en 1905, et 356 270 quintaux en 1912.

Enfin l'alfa et le crin végétal, qui poussent naturellement, font l'objet d'une exportation régulière et rémunératrice. Les expéditions d'alfa ont suivi la progression suivante : 42 199 tonnes en 1870, 70 182 tonnes en 1902, 87 144 tonnes en 1905, 116 632 tonnes en 1912. Le trafic du crin végétal tend de même à s'accroître, comme en fait foi le relevé suivant :

	Exportation en France.	Exportation à l'étranger.
	(Quintaux.)	
1902	41 078	119 583
1905	80 130	357 033
1910	87 956	465 520
1911	68 798	403 016
1912	100 310	555 750

La demande surpassant l'offre, l'industrie du crin végétal ne peut que profiter de cette circonstance, au grand avantage de la marine marchande pour laquelle le crin constitue un fret important.

Depuis quelques années, l'Algérie a remis en honneur la culture du coton, qui fut longtemps pratiquée dans l'Afrique du Nord et a donné d'excellents produits. Sans doute notre colonie trouvera-t-elle de ce côté un nouvel élément de richesse.

Nous ne devrons pas oublier, en dernier ressort, que l'élevage algérien exporte pour 70 000 000 à 75 000 000 de francs annuellement, mais cette branche de l'activité agricole est loin d'être en progrès, par le fait de l'incurie des indigènes. On ne saurait donc la ranger parmi les facteurs du progrès économique du pays.

*
* *

Mais l'Algérie n'est pas simplement une contrée agricole. L'industrie minière y a pris une extension qui a dépassé toutes les espérances. Le fer, le plomb, le zinc, le cuivre, les phosphates, sont abondants dans le sous-sol et de puissantes sociétés en ont entrepris l'exploitation. Le fer, en particulier, y est riche et assez pur. Réparti sur une longue bande, allant du Maroc à la frontière tunisienne, au voisinage de la mer ou de la voie ferrée d'Alger à Oran, il est expédié en Angleterre, Allemagne, France, Autriche et Italie, l'Algérie ne possédant aucune usine pour la fonte du minerai.

Les exportations ont suivi une courbe ascendante : 1900, 606 347 tonnes ; 1905, 575 217 tonnes ; 1907, 921 441 tonnes ; 1909, 846 044 tonnes ; 1910, 1 065 044 tonnes ; 1911, 1 102 143 tonnes ; 1912, 1 122 625 tonnes. La mise en valeur des merveilleux gisements de l'Ouenza et du Bou-Kadra permettra de tripler, et même quintupler cette production.

Pour être moins importants comme tonnage que les minerais de fer, les minerais de zinc représentent une valeur d'exportation bien supérieure, et leur extraction est poussée de plus en plus, spécialement dans le département de Constantine. Ils sont en majeure partie dirigés sur la Belgique, qui renferme les grandes usines de transformation des calamines. Le plomb et le cuivre fournissent un moindre trafic et celui-ci demeure plutôt stationnaire. Le tableau suivant résume le développement de la production et la répartition des minerais :

	Zinc.		Plomb.		Cuivre.	
Années.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.
1902	1 620	13 228	6	6 060	552	11
1903	5 529	36 727	371	4 365	407	540
1904	7 983	41 987	659	4 142	1 088	195
1905	11 465	46 676	5 420	4 456	306	4 169
1906	13 098	56 636	7 945	6 310	759	3 975
1907	10 447	68 504	7 205	13 775	157	6 580
1908	12 581	65 720	17 688	8 042	3 646	833
1909	6 935	64 798	15 396	4 286	4 602	183
1910	8 702	58 098	11 107	2 378	4 358	100
1911	10 181	59 714	14 205	3 903	4 986	3
1912	84 491		24 547		316	

Enfin, deux grands bassins phosphatiques, l'un vers Tébessa, l'autre aux abords de Sétif, font l'objet d'une exploitation active limitée uniquement, pour le présent, par l'insuffisance de débit des voies ferrées.

Ajoutons que l'Algérie est en droit d'escompter du tourisme une ressource appréciable. La seule ville d'Alger recevait, pendant la saison 1905-1906, 6 913 étrangers ; en 1907-1908, 9 483 ; en 1909-1910, 12 430 : en 1910-1911, 13 425. De nombreux navires anglais et allemands déversent en Algérie des hivernants ou des voyageurs. Les Français commencent à prendre le chemin de notre pittoresque colonie. Notre possession africaine peut quelque jour concurrencer l'Italie.

Mais voici que le développement de l'Algérie se trouve un mo-

ment compromis. Notre prolongement outre-Méditerranée ne peut plus assurer les échanges commerciaux. Ses ports sont engorgés. N'en soyons pas surpris. Les ports ont vu leur trafic s'accroître dans des proportions inespérées. Qu'on en juge :

Années.	Oran.	Mostaganem (Tonnes.)	Alger.
1900	605 671	69 365	1 327 435
1905	886 848	108 842	2 269 578
1906	1 017 117	115 208	2 461 783
1907	1 229 410	145 780	2 797 710
1908	1 303 010	152 385	2 742 714
1909	1 233 068	147 789	2 774 005
1910	1 349 876	147 195	3 145 770
1911	1 088 089	167 198	3 200 607
1912	»	182 189	»

Or, les ports d'Oran et d'Alger ne répondent plus aux nécessités du commerce. Le coefficient d'encombrement par mètre courant de quai à Alger ressort à 700 tonnes environ. La surface d'eau n'est pas moins insuffisante que les quais. A Oran, le port, récemment agrandi, se trouve déjà trop petit. De grands travaux vont être exécutés pour remédier à cette situation. Mais lorsqu'ils seront achevés, c'est Marseille qui ne pourra plus permettre le débarquement des marchandises. Il y a là un problème grave qui se pose aux pouvoirs publics. Ils ne doivent pas l'éluder, sous peine de causer à l'Algérie un dommage incalculable.

Auguste PAWLOWSKI.

LES ATTEINTES AU SYSTÈME MONÉTAIRE DE L'ALLEMAGNE EN 1913

Le système monétaire de l'Allemagne a subi, au cours de 1913, deux modifications remarquables, que l'on peut caractériser seulement comme des atteintes à la pureté du régime de l'étalon d'or, et cependant elles ont rencontré l'approbation de la presque unanimité du Reichstag et celle de l'opinion publique, à quelques exceptions près.

La première de ces innovations est l'émission de petites coupures (20 et 25 M.) en plus grande quantité, et cette fois sans limitation légale. Lors de l'introduction de l'étalon d'or, en 1873, une des revendications essentielles du Reichstag avait été la suppression des petits billets; elle devait favoriser l'acclimatement de l'or dans la circulation. Contre la résistance du gouvernement, le Reichstag décida que la plus petite coupure serait de 100 marks, tout comme en Angleterre le plus petit billet est de 5 livres sterling. Ce fut seulement en 1906, lors du renouvellement du privilège de la Reichsbank, que l'émission de billets de 20 et de 50 marks fut autorisée[1].

Les banques et les banquiers ont été les principaux intéressés à cette innovation et cela prouve qu'avec une forte émission de petits billets, ils pouvaient se promettre un accroissement de la capacité d'escompte. Les petits billets remplacent dans la circulation les pièces d'or qui refluent vers la Banque et qui demeurent dans ses coffres. Une encaisse métallique plus considérable augmente la force d'émission; la Reichsbank peut émettre trois fois autant de billets qu'elle a d'or.

Les petits billets demeurent plus longtemps dans les mains du

1. Quelques années plus tard, en 1909, on introduisit aussi le cours légal des billets. Jusque-là on n'était pas obligé de prendre les billets en payement.

public, ils reviennent plus rarement au remboursement. L'intérêt des gens qui ont du papier à faire escompter ou qui veulent obtenir des avances est donc évident dans cet ordre d'idées.

Cependant en 1906, la mesure rencontra de l'opposition au Reichstag. Par une véritable ironie, le principal adversaire de l'innovation fut le chef du bimétallisme allemand, le député Otto Arendt, qui s'était distingué par sa haine de l'étalon d'or. Il put dire, à cette occasion, qu'il était véritablement le défenseur de celui-ci contre ses anciens partisans. Il a dit aussi plus tard que l'émission non limitée des petits billets restreint la circulation de l'or dans le pays et contribue à préparer le commencement de la fin de l'étalon d'or en Allemagne. En réalité, c'est de l'inflation et un pas en avant sur la route du papier, comme le témoigne la proclamation du cours légal des billets de la Reichsbank.

En 1906, l'opposition avait réussi d'obtenir des gouvernements confédérés une déclaration au Reichstag, limitant à 300 millions de marks le montant des billets de 20 et de 50 marks. Toutefois, en même temps, il fut pris une mesure mauvaise: les *Reichskassenscheine* (certificats de caisse de l'Empire) qui représentent les billets d'Etat (papier monnaie) jusqu'à concurrence de 120 millions, et qui étaient émis en coupures de 5 et de 20 marks, furent à l'avenir émis en coupures de 10 et de 5 marks, marks. On sait qu'ils entrent dans le calcul de la couverture légale des billets de la Reichsbank.

En 1911, pour la première fois, la promesse donnée en 1906 ne fut pas tenue. La quantité de billets de 50 et de 20 marks dépassa 300 millions, elle se rapprocha de 400 millions à la fin de cette année. Cela se fit sans bruit. Car la Reichsbank ne fait pas connaître régulièrement la proportion de chacune des catégories de billets dont se compose son émission totale. Elle l'indique dans son rapport annuel. La vérité a donc été connue plus tard. Il est important de considérer le moment où cet accroissement des petites coupures s'est produit, il coïncide avec la crise marocaine, avec les appréhensions politiques, avec le retrait de l'avoir français (directement ou voie de Belgique), avec le resserrement des capitaux en Allemagne. Il semble que l'augmentation des petites coupures ait été une mesure concertée, préméditée, destinée à remédier à la tension du crédit. Elle a agi comme une sorte d'emprunt forcé dans les poches du petit public, afin de retenir davantage d'or à la Reichsbank et de donner les apparences d'une situation plus forte, plus liquide qu'elle n'était en réalité. La Reichsbank a

eu certainement l'approbation de toutes les autorités compétentes, lorsqu'elle a passé outre aux promesses données de s'en tenir à 300 millions de marks.

Ce n'est donc pas par hasard, mais par suite d'une entente préalable avec la direction de la Reichsbank qu'en septembre 1912, au Congrès des banques et banquiers, à Munich, il a été ouvertement fait de la propagande pour une émission plus considérable de petites coupures. Peu de temps après, en janvier 1913, la commission du budget du Reichstag, et ensuite celui-ci, presque à l'unanimité, décida de supprimer toute restriction en ce qui concerne l'émission de petits billets.

Depuis lors, la Reichsbank a porté le montant en circulation à 682 millions (31 décembre 1913). Si donc en 1913, elle a pu augmenter son encaisse or de quelques centaines de millions de marks, c'est évidemment aux dépens de la circulation métallique or; cela n'a pas été une amélioration véritable des disponibilités de la collectivité économique allemande. Et cependant cette encaisse accrue a servi de principal argument aux banques et banquiers pour inciter la Reischsbank à réduire l'escompte. Le fisc aussi, qui a besoin pour placer plus facilement ses nouveaux emprunts d'une reprise des cours et de l'apparence d'une détente monétaire, fut intéressé à l'abaissement du taux officiel: il l'avait préparé d'ailleurs lui-même, en prêtant la main à cette introduction de petites coupures dans la circulation. Jusqu'à présent la Reichsbank a fait la sourde oreille, lorsqu'on lui demande d'indiquer dans ses publications hebdomadaires la décomposition de son émission de billets.

L'opinion publique, représentée par la presse, à l'exception de la *Gazette de Francfort*, a fait de la propagande pour les petits billets. Chambres de commerce, associations professionnelles de toute sorte, ont fait des efforts pour encourager le public à prendre des billets au lieu de l'or. Partout on se sert de billets pour payer les salaires et habituer l'ouvrier à se servir de papier. Les patrons déclarent que l'accumulation de l'or à la Reichsbank leur permet d'obtenir du crédit à meilleur marché. On a fait appel au patriotisme en prétendant que la Reichsbank est ainsi mieux armée pour la guerre.

Nous arrivons à la seconde catégorie de mesures monétaires. Il s'agit de la création des deux trésors de guerre qui ont été institués en 1913 en vertu des lois militaires et qui portent le Trésor à 360 millions M. dont 120 en argent; ce métal sera obtenu par l'émission de billets de l'Etat et la frappe des pièces d'argent (loi du 3 juillet 1913).

L'Allemagne possède à Spandau un trésor de 120 millions M. en or, prélevé sur la contribution de guerre de la France. La nouvelle loi ordonne de créer un nouveau trésor de 120 millions M. pour les besoins extraordinaires. L'or sera acquis par la mise en circulation de certificats de caisse d'Empire de 10 et 5 M. pour 120 millions. La Reichsbank est chargée de l'exécution. Elle l'a déjà fait en grande partie. En outre successivement il sera créé un trésor en argent jusqu'à concurrence de 120 millions.

Cette nouvelle saignée de 120 millions M. d'or est une mauvaise mesure, qui augmente la proportion du papier dans la circulation. La mesure paraît encore plus mauvaise si l'on se rappelle que la Reichsbank est autorisée par la loi à considérer les certificats de caisse de l'Empire comme couverture légale des billets, et qu'elle peut émettre trois fois autant de billets.

Dans un cas extraordinaire, le gouvernement peut rendre les 240 millions en or du Trésor de guerre et recevoir en échange des billets. Sur cette même somme, la Reichsbank peut encore émettre 480 millions de billets non couverts[1]. Si elle garde en caisse les nouveaux Reichskassencheine, elle peut émettre 360 millions de billets. L'existence du Trésor de guerre menace le système allemand d'une introduction dans la circulation de 840 millions M. de billets à découvert, et cela sans parler des 120 millions M. d'argent. L'opinion publique ne s'est pas suffisamment inquiétée de cette politique, si différente de celle des auteurs de la réforme monétaire en 1873.

Hermann SCHWARZWALD.
(Vienne.)

(Traduit par Arthur Raffalovich.)

P. S. — On peut ajouter, à titre de renseignement, que la direction des postes de l'Empire a recommandé aux bureaux de poste d'économiser le plus possible d'or dans leurs payements, de se servir davantage de l'argent et des billets. La même recommandation a été adressée par l'administration des chemins de fer de l'Etat aux caisses placées sous ses ordres, de prendre le moins d'or possible à la Reichsbank et de faire emploi surtout de monnaies d'argent.

On pourrait qualifier ce chapitre relatant les efforts pour réduire au minimum l'or en circulation, de tentative pour *démétalliser*, *pour dédorer* le régime de l'étalon d'or.

A. R.

---

1. $240 \times 3 = 620 - 480 = 240$.

M. ROBERT MEYER

M. Robert Meyer, ancien ministre des Finances d'Autriche, professeur honoraire à l'Université de Vienne, est mort le 10 juin 1914. J'avais eu l'honneur de voir M. Robert Meyer à diverses reprises à Vienne et de correspondre avec lui. En 1913, il était le président du comité d'organisation de la session de l'Institut international qui eut lieu à Vienne : et il fut élu vice-président de l'Institut international de statistique.

Il était conseiller intime de S. M. I. R. Apostolique, président de la commission impériale et royale de statistique à Vienne; vice-président de la *Staatsvissenschaftlichen Staats prüfungs-kommission.*

J'ai demandé à M. Feilbogen de vouloir bien tracer le portrait de cet homme éminent.

Y. G.

Une demi-heure avant sa mort, Robert Meyer examinait des candidats. Ancien ministre des Finances, il n'avait pris sa retraite que pour redoubler d'activité, à la tête de la commission centrale de statistique autrichienne. Le prochain numéro de la *Revue mensuelle de statistique* (Vienne) contiendra une étude approfondie de l'œuvre de Meyer dans le domaine de la statistique. En sa qualité de chef de statistique, il fut président du comité d'organisation de la session de l'Institut international de statistique qui eut lieu à Vienne, au mois de septembre 1913. Les congressistes français se rappellent certainement son zèle infatigable et sa rare amabilité. A son grand regret, sa vie laborieuse ne lui avait laissé que peu de loisirs pour aller à l'étranger; il m'a exprimé, quelques semaines avant sa mort, tout son ennui de ne pas connaître Paris. Mais, il était fier de sa qualité de membre honoraire de la *Société*

de statistique de Paris, et se rappelait avec plaisir, les Français, qui étaient venus de Paris à Vienne, pour faire des études de statistique, d'économie politique ou de finance. Il parla, par exemple, avec une satisfaction intime, des services qu'il avait pu rendre à M. Joubit, pour la partie autrichienne de « l'enquête sur le régime fiscal des valeurs mobilières en Europe », publiée par le ministère des Finances, en 1902. Meyer fut l'un des deux organisateurs de l'impôt sur le revenu, en Autriche ; ses rares voyages à l'étranger furent dirigés vers les endroits où il pouvait s'instruire sur les effets pratiques de cet impôt, à savoir : Londres, Berlin, Dresde.

Meyer avait élaboré la loi sur cet impôt, en coopération avec Bœhon-Bawerck, alors ministre des Finances ; après la retraite de cet homme éminent, ce fut à Meyer surtout, qu'incomba le travail difficile d'organiser la pratique de cet impôt qui, si facilement, dégénère en inquisition. Mais, de l'avis unanime de ses collaborateurs, Meyer était surtout caractérisé par un rare sentiment de justice. Il rencontra parfois des obstacles insurmontables ; entre autres choses, il ne put empêcher une certaine partialité en faveur des grands propriétaires, surtout en Galicie. Mais, à tout prendre, il sut inspirer à son administration son désir d'équité envers tout le monde.

Meyer était d'origine modeste. Son père fut un de ces petits libraires, dont Anatole France a su peindre si délicieusement, le type immortel ; il n'avait point l'esprit commerçant ; aussi avait-il les loisirs de lire ses chers bouquins et de les faire lire par son fils. C'est ainsi que Meyer, dès sa jeunesse, fut inspiré d'un amour universel pour les lettres et les sciences ; cet amour devait le conduire un jour, à la tête de cette grande ligue de l'instruction populaire qui, à Vienne, fait des merveilles. Elle tâche d'achever, par la vulgarisation, la science primaire des masses souvent si défectueuse.

Lycéen, il fit de brillantes études en mathématiques et langues classiques. A la faculté de droit, il ne portait qu'un intérêt assez médiocre aux excellentes leçons de Karl Menger et Lorenz de Stein. Il paraît que les maîtres autrichiens des sciences économiques, ont été presque tous assez indifférents aux leçons universitaires. Après la fin de ses études seulement, Meyer se mit à approfondir la théorie de Menger, tout en complétant ses études, grâce à une bourse, à Berlin, aux séminaires de Wagner et de Schmoller.

Rentré dans son pays, Meyer obtint une modeste fonction dans l'administration des finances d'où il fit, par un labeur

acharné, sa lente ascension jusqu'au degré suprême. En 1911, à l'âge de cinquante-six ans, après avoir refusé plusieurs fois d'entrer dans des combinaisons ministérielles, il devint ministre des Finances. Il n'avait pas le don des complaisances, souvent coupables, envers les parlementaires des différentes nationalités qui composent l'Empire, et il dut quitter le ministère vers la fin de la même année. Dans l'intervalle, il n'avait pu faire preuve d'autres qualités que de celles qu'on lui avait connues, dans sa situation de directeur au ministère : il possédait en maître la pratique et la théorie des impôts directs. Dans le *Handworterbuch der Staatswissenschafters* et dans le *Staatsworterbuch* autrichien, on trouve des exposés modèles sur les questions qui s'y rattachent. En dehors de l'impôt sur le revenu, c'était celui sur les maisons qui avait le plus attiré son attention ; l'enquête qu'il a dirigée est une des meilleures sources d'information en cette matière.

Son activité administrative ne lui laissa que peu de loisirs pour des publications scientifiques. De ses trois volumes de théorie, deux appartiennent aux années de jeunesse et d'emplois insignifiants.

Agé de vingt-huit ans, Meyer publia son livre de début. Le sujet qu'il choisit caractérisa le jeune auteur. Il chercha le « principe de la justice dans l'impôt[1] ». Il y étudia l'incidence des impôts. En fait de politique sociale, il arriva à la conclusion paradoxale que le caractère progressif de l'impôt doit être considéré, en première ligne, comme un principe de fiscalité et non pas comme un principe de justice. Les riches offrent l'objet le plus fertile de l'impôt, voilà le principe qui, à son avis, domine toute la matière. La moitié du livre est, d'ailleurs, consacrée à l'historique de la question ; la littérature française y est discutée longuement, à partir de Bodin, jusqu'à Proudhon et Leroy-Beaulieu. Dans son deuxième volume[2], il se mit à approfondir, la notion du revenu. Les physiocrates, incomparables comme créateurs de problèmes, avaient soulevé la question du « revenu net », en lui donnant une solution hâtive et erronée ; Adam Smith, avec sa perspicacité habituelle, a su distinguer deux notions : celle du revenu brut, à savoir le produit de la terre et du travail d'une nation pendant une année déterminée ; et celle du revenu net, c'est-à-dire le même produit,

---

1. *Die Principien der gerechten Besteuerung.* Berlin, Hertz, 1884.
2. *Das Wesen des Einkommens.* Berlin, Hertz, 1887.

déduction faite des frais du maintien du capital ou bien du fonds de consommation, d'une nation pendant une année déterminée. La science allemande, dans les ouvrages de Hermann et de Schmoller, par exemple, inclinait plutôt vers l'idée du fonds de consommation et définissait même le revenu individuel comme la quantité de biens que l'individu peut consommer sans entamer son capital. Mais les individus ne consomment pas seulement des produits de la même année ou même de l'année précédente. Qu'on songe seulement à l'usage des maisons qui proviennent souvent du travail d'une génération passée. De l'autre côté, les biens qu'on consomme ne sont pas toujours payés par le revenu, c'est-à-dire par les recettes qui reviennent tous les ans avec une certaine régularité. Meyer propose donc de distinguer, le revenu national qui se composerait exclusivement de biens de jouissance ou d'usage immédiat, et le revenu individuel qui s'exprime en monnaie et provient d'une source durable, capable de renouveler le revenu. A côté de ces revenus, l'individu reçoit aussi des recettes casuelles; celles-ci devraient être, en général, réservées à la satisfaction de besoins qui ne se renouvellent pas. Les besoins réguliers de tout individu devraient être satisfaits moyennant des revenus réguliers. Mais cette régularité n'est qu'un postulat, un but à réaliser; ce n'est pas une réalité; la régularité dans notre état de civilisation, ne fait pas encore partie des critères du revenu. Aussi les législations sont-elles fort embarrassées lorsqu'il s'agit de l'impôt sur le revenu et de l'application de cet impôt sur les recettes casuelles. Un héritage, une donation ne sauraient être qualifiés comme « revenus »; les intérêts seulement de la somme en question peuvent servir de matière à l'impôt sur le revenu. Mais les gains de jeu, de lots à tirage? Le législateur autrichien les qualifie hardiment de revenus, *lucus a non lucendo*! Car, c'est là sa pensée: si on ne les saisit pas sur-le-champ, on ne les reverra jamais. Facilement gagnés, rapidement dépensés, ces revenus ne reviendront jamais. Donc, ce sont des « revenus » — pour le fisc!

Le troisième volume de Meyer s'occupe de la *notion du temps dans son rapport avec l'impôt et le revenu* [1]. C'est une belle étude sur les difficultés que crée la divergence des époques fiscales et des époques du revenu. L'impôt sur le revenu aspire à saisir le revenu actuel; mais les résultats de la même année ne sont

---

1. *Das Zeitverhaltris zwischen der Steuer und dem Einkommen*. Wien, Manz 1901.

souvent pas encore accessibles en calcul ou même à l'évaluation; et les résultats d'années passées sont peut-être déjà perdus; le contribuable est donc obligé de payer une somme élevée d'impôts dans une année mauvaise, parce que, telle année précédente, avait été excellente. Il y a d'autres difficultés encore, telles que l'établissement ou la disslution d'une entreprise au cours de l'année fiscale, la divergence des comptabilités privée et publique, etc.

Meyer apporta à toutes ces questions de détail un soin infini, une bienveillance sincère pour tous les intérêts légitimes et un don exquis de précision, dans le langage. C'était un travailleur dont chaque ouvrage atteste la solidité consciencieuse. Infatigable jusqu'au dernier soupir, Robert Meyer fut vaincu par la fatigue suprême, à l'âge de cinquante-neuf ans seulement. Il a laissé le souvenir d'un homme de bien et d'un bon travailleur.

FEILBOGEN.

LA CRISE DU CAOUTCHOUC ET NOS COLONIES AFRICAINES

L'Afrique Equatoriale Française, récemment réduite d'un quart, et certaines de nos colonies de l'Afrique Occidentale Française, se trouvent dans une situation critique par suite de la crise d'une exceptionnelle gravité que traverse le marché du caoutchouc. La baisse, depuis un an, dépasse 50 p. 100 sur toutes les sortes dites sylvestres, c'est-à-dire cueillies dans la brousse.

La première conséquence de cette régression des cours est de rendre la lutte impossible pour tous les caoutchoucs à faible cote, qui se voient mécaniquement éliminés du marché.

Notre Guinée en fait la triste expérience.

Le gouvernement local de cette colonie, jadis florissante, faisait connaître, il y a quelque temps, que la cueillette du caoutchouc se trouvait arrêtée. En effet, avec des cours de 3 et 4 francs, elle ne pouvait plus escompter que des pertes.

Les caoutchoucs de bonne tenue, tels que ceux de l'intérieur du Congo, se trouvent, de leur côté, grevés de lourdes charges qui risquent d'en arrêter l'exploitation.

Comment pourront lutter nos produits de l'Oubangui et du Chari, par exemple, qui doivent supporter des frais très élevés de transport? Et comment espérer un bénéfice quelconque pour des caoutchoucs payés 4, 5, et même 5 fr. 50 le kilogramme sur place, avec des prix de vente en Europe, de 5 à 6 francs?

La situation au Gabon n'est pas plus brillante, puisqu'il s'agit de caoutchoucs qui sont les plus faiblement cotés sur le marché. Déjà, ces derniers se trouvent grevés par le fisc local de 80 centimes le kilogramme, alors que le producteur ne peut escompter qu'un prix de vente de 3 à 4 francs en Europe!

Par ces quelques indications, nos lecteurs se rendent compte

de la gravité de la situation en ce qui concerne spécialement les caoutchoucs congolais.

Il ne s'agit malheureusement pas d'une crise passagère, mais d'une baisse contre laquelle nos producteurs de l'A. E. F. ne pourront lutter qu'à force d'intelligence et de ténacité.

C'est ce qui ressort de l'enquête à laquelle nous avons procédé et dont nous allons analyser les résultats.

*
* *

Faut-il croire avec les uns qu'il y a déjà surproduction ou faut-il plutôt admettre avec les autres que celle-ci n'est point réelle et que les besoins croissants de l'industrie la peuvent retarder pendant de longues années encore?

Voici les chiffres que fournissent les partisans de cette dernière opinion :

Les experts répartissent ainsi la consommation annuelle mondiale qu'ils estiment à 108 000 tonnes :

Etats-Unis : 48 000; Grande-Bretagne : 17 250; Allemagne : 16 000; France : 10 000; Russie : 7 000; Belgique : 2 000; autres pays : 8 000.

L'accroissement par rapport à 1911 serait considérable, car la consommation mondiale ne fut estimée cette année qu'à 90 000 tonnes. C'est aux Etats-Unis que revient la plus grande part de l'augmentation. Le chiffre de leurs importations serait supérieur de 13 840 tonnes à celui de 1911. L'Allemagne serait également en progrès notable : 7 p. 100 environ sur 1911 et 40 p. 100 sur ces quatre dernières années.

En ce qui concerne 1912, on estime la production mondiale à 104 700 tonnes, sur lesquelles 15 000 tonnes seulement proviendraient d'Afrique. Le Brésil et l'Amérique du Sud à eux seuls donnent 40 000 tonnes, et les plantations d'Asie 28 500.

Il résulterait donc de ces estimations que l'année 1912 se clôturerait avec un déficit de 3 500 tonnes qui devraient être prélevées sur le stock.

Voici maintenant le raisonnement de ceux qui croient à la surproduction :

Le stock mondial au 1er mars 1913, disent-ils, s'élevait à 21 860 tonnes, en augmentation de 5 830 tonnes sur les approvisionnements constatés à la fin de 1912. Dans les grandes ventes aux enchères publiques, on constate maintenant des reports permanents d'une importance toujours croissante. Il est visible que l'industrie ne trouve pas à absorber mensuellement les quantités de matière brute qui s'offrent à chaque vente.

Nous croyons pour notre part que si la surproduction n'est pas patente, elle est du moins imminente.

La consommation ne suit plus, ne peut plus suivre la production, aussi longtemps, du moins, qu'on n'aura pas trouvé de nouveaux emplois du caoutchouc.

L'Extrême-Orient a créé de vastes plantations qui produisent chaque jour davantage et inondent le marché.

Ces producteurs affirment qu'ils feront encore baisser les cours et que, dans quelques années, ils suffiront, à eux seuls, aux besoins mondiaux, quels qu'ils soient.

Est-ce donc le glas des caoutchoucs africains que grèvent des frais plus lourds que partout ailleurs?

*
* *

C'est qu'en effet la question pour nous se pose d'une façon très précise.

Nos colonies ne produisent que des latex sylvestres, des latex de brousse.

Peut-être nos colons ont-ils un peu abusé de cette mine qu'ils croyaient inépuisable.

Les caoutchoucs sylvestres sont mécaniquement évincés du marché au profit des caoutchoucs de plantation, semés, cultivés et coagulés avec méthode, à des prix extrêmement bas. Les caoutchoucs congolais, eux, n'ont jamais connu de cours fixes : souvent mal ou trop hâtivement préparés, mal sériés, transportés alors qu'ils n'étaient pas secs, ils ont toujours inspiré de la défiance; mais, à l'heure actuelle, les « Plantations » suffisant à la consommation mondiale, on dédaigne des lots — disons la vérité — trop souvent truqués par l'indigène ou d'aspect moins engageant. Les caoutchoucs sylvestres subissent donc une crise d'une extrême gravité et les nouvelles qui parviennent des marchés d'Anvers, du Havre et de Liverpool en donnent chaque jour des preuves nouvelles.

Le fameux Kasaï rouge, le roi des caoutchoucs congolais, qui connut, il y a quatre ans, des cours de 13,50 à 13,75, cote péniblement 5,50 avec des écarts d'un quart de point.

*
* *

Les caoutchoucs de cueillette semblent, disent certains, inévitablement condamnés à disparaître du marché.

Cette conclusion est à notre sens trop absolue, car les caout-

choucs de cueillette possèdent des qualités de « nervosité » que n'ont pas les caoutchoucs de plantations et qui les feront toujours préférer à ces derniers par certaines industries.

Mais encore faut-il qu'il n'y ait point entre les uns et les autres des différences de prix de revient trop considérables.

Or, comment diminuer le prix de revient des caoutchoucs de cueillette? En les achetant moins cher aux indigènes? Mais, ceux-ci, qui ne comprennent rien aux phénomènes de la hausse et de la baisse, croiront qu'on veut les voler et ne récolteront plus de latex, attendant des jours meilleurs.

Reste la diminution des taxes. Ici, l'action de l'administration est à peu près souveraine: c'est à elle, en tous cas, qu'il appartient aujourd'hui de prendre la principale mesure que rendent nécessaires les circonstances et qui consiste dans la suppression complète et non pas simplement dans la réduction des droits de sortie sur le caoutchouc exporté par nos possessions de l'Afrique Occidentale, de l'Afrique Equatoriale et de Madagascar.

Certes, l'administration ne s'y résoudra pas de gaieté de cœur : pour les trois groupes de colonies considérées, la suppression du droit de sortie équivaut à un manque à gagner annuel d'un peu plus de 3 millions de francs. Mais quelle importance présente cette somme en regard des 50 millions environ que valent les caoutchoucs produits par nos colonies africaines et qui seront à peu près totalement perdus pour le commerce, si, coûte que coûte, l'administration ne se décide à consentir le sacrifice qu'on réclame d'elle? Qu'est-ce que 3 millions en face de la ruine notamment de la Guinée, du Moyen-Congo et de la Côte d'Ivoire? Ruine possible, qu'il faut dès aujourd'hui prévoir, parce que, pendant que nous nous maintenons dans une inaction coupable, nos rivaux agissent.

A notre avis, les moyens à employer pour remédier à la crise présente, sont de trois ordres : 1° suppression des droits de sortie; 2° diminution des frais de transport; 3° amélioration de la qualité. Or :

En ce qui concerne les droits de sortie :

Au Brésil, les droits de sortie ont été réduits de moitié; et tous impôts d'Etat et autres sur les caoutchoucs de plantations supprimés.

Le Congo belge a réduit les droits de sortie sur le caoutchouc de 1 fr. 75 à 0 fr. 60 par kilogramme pour les caoutchoucs provenant d'arbres ou de lianes; à 0 fr. 55 pour le caoutchouc d'herbes récolté sur le domaine de la colonie; à 0 fr. 35 pour celui récolté en dehors du domaine. Les droits ont été tota-

lement supprimés pour les caoutchoucs de plantations; en outre, tous les impôts intérieurs, quelles que soient la nature et l'origine du caoutchouc récolté, ont été supprimés également. Mais ces mesures ont été jugées insuffisantes; aussi le gouvernement belge a-t-il décidé de dégrever de tout droit le caoutchouc de lianes lorsque son prix ne dépassera pas 5 francs le kilogramme, et le caoutchouc d'herbes lorsqu'il ne dépassera pas 3 francs le kilogramme.

Au Cameroun allemand, la Chambre de commerce du Cameroun-Sud a très vivement insisté pour que les droits de sortie sur le caoutchouc soient intégralement supprimés. Et l'administration allemande a prêté à ces réclamations l'attention qu'elles méritaient: par télégramme, le gouverneur de la colonie a demandé à la Chambre d'envoyer deux de ses délégués à Bouéa pour discuter avec lui sur les mesures à prendre d'urgence. La conférence a eu lieu et la suppression des droits va être réalisée.

Par ailleurs, rappelons que les caoutchoucs de plantations, produits par les Indes néerlandaises, sont affranchis de tous droits à la sortie de ces colonies.

En ce qui concerne la diminution des frais de transport :

Le Brésil a résolu de construire des voies ferrées économiques qui permettront de réduire notablement ces dépenses.

Au Congo belge, le caoutchouc ne paye plus maintenant, sur le chemin de fer de Stanley-Pool à Matadi, que 0 fr. 35 par tonne kilométrique au lieu de 1 fr. 07.

Au Cameroun, à la suite de pourparlers de l'administration allemande avec la Compagnie de navigation *Deutsch-Ost-Afrika* le fret des caoutchoucs a été réduit de 90 marks à 65 marks.

En ce qui concerne l'amélioration des qualités :

Au Brésil, une usine de raffinage du caoutchouc, dont la presse anglaise annonçait récemment la construction, a été mise en adjudication : les travaux sont commencés.

Or, pendant qu'autour de nous, les Brésiliens, les Belges, les Allemands s'agitent, prennent des mesures urgentes, radicales, qu'avons-nous fait, que faisons-nous? Peu de chose!

L'administration a bien décidé, à la suite d'une active campagne de l'*Union coloniale*, d'appliquer intégralement et strictement, dans toute l'étendue du Sénégal, le décret du 15 septembre 1912 qui tend à réprimer les fraudes commises par les indigènes, dans la préparation du caoutchouc. Pareille disposition a bien été prise à l'égard des autres colonies de l'Afrique Occidentale; mais l'application dudit décret n'a eu lieu qu'à la date du 1er novembre dernier : pourquoi avoir tant attendu?

Pour remédier à la situation actuelle, il est nécessaire de faire autre chose et de le faire tout de suite.

Il faut supprimer tous droits de sortie sur nos caoutchoucs africains : une diminution de droits, même considérable, ne constitue qu'un remède insuffisant en face de la décision nouvelle prise par le Congo belge et de celle qui l'a été par le Cameroun allemand.

N'oublions pas, en effet, que si le prix de revient de nos caoutchoucs d'Afrique n'est pas sensiblement égal à celui des caoutchoucs de cueillette étrangers qui les concurrencent, nous verrons nos produits complètement éliminés du domaine de plus en plus restreint où les caoutchoucs de cueillette peuvent encore trouver place. N'oublions pas, aussi, que si nos voisins suppriment ces droits, sans que nous les supprimions nous-mêmes, il se produira sur les frontières terrestres de nos colonies une contrebande à laquelle nous n'aurons nul moyen de nous opposer. De toutes façons, l'administration perdra les recettes que lui procurent les droits d'exportation sur le caoutchouc : ou bien parce que nos caoutchoucs ne pouvant plus se vendre en Europe, ne sortiront plus de nos colonies ; ou bien parce qu'ils en sortiront frauduleusement par les colonies étrangères voisines, sans payer de droits.

*
* *

En ce qui concerne plus particulièrement l'Afrique Equatoriale, il est évident que l'exonération des droits de sortie sur les caoutchoucs risque de rompre son équilibre budgétaire. C'est plus d'un million qui manquera à l'appel. Il faudra encore faire la chasse aux dépenses et rogner sur tout sans pour cela réussir à boucler un budget évidemment solide, mais qui n'est pas assez gros pour permettre de boucher facilement un pareil trou !

Il faut de toute nécessité que l'Afrique Equatoriale obtienne un remaniement fiscal immédiat.

D'aucuns disent que la situation est nette et qu'il n'y a plus place pour une intervention officielle quelconque. Les caoutchoucs sylvestres sont condamnés à mort. Que nos colons en abandonnent délibérément la cueillette !

Et c'est tant mieux, entendions-nous répéter hier encore : les colons se trouvent ainsi obligés d'abandonner une exploitation de fortune — si le mot n'est pas d'une cruelle ironie — au profit d'une mise en valeur agricole de leurs domaines.

C'est parfait, mais la vie a des exigences pressantes.

Une exploitation agricole ne se crée pas, ne rend pas en un jour et sans nécessiter des dépenses lourdes et prolongées.

Comment nos colons vivront-ils entre le temps où ils cesseront brusquement la cueillette des latex et celui où ils feront les premières récoltes de cacao, de café ou de palme?

Il est facile de se rendre compte que cette période de transition déterminera un grave malaise, une véritable crise dont les adversaires du Congo ne manqueront pas de tirer parti!

Le caoutchouc sylvestre est malade, c'est entendu, mais ne l'achevons pas en l'abandonnant à son sort. Adoucissons ses derniers moments, prolongeons son existence pour que la famille ait le temps de prendre au moins quelques dispositions utiles.

Cette image est banale, dira-t-on. Qu'importe: elle est juste. Le remède est tout indiqué, il réside, comme la Belgique vient de nous le montrer, dans l'exonération absolue des caoutchoucs d'une cote inférieure à 5 francs.

Les demi-mesures consistant en des diminutions du taux des mercuriales, sur lesquelles joue la fiscalité, seront impuissantes. Aussi bien nos compatriotes congolais proposent-ils eux-mêmes, des droits compensateurs pour parer à la disparition de tout un chapitre du budget de l'A. E. F.

Il s'agit d'un relèvement correspondant des droits d'entrée sur les alcools et sur les armes de traite, marchandises peu intéressantes et susceptibles de supporter de plus lourdes taxes.

A notre avis, ces relèvements, qui exigent, bien entendu, une mise au point attentive pour ne pas devenir une prohibition et aller contre leur but, constitueraient presque des bienfaits politiques et sociaux. Les Allemands ne manquent pas depuis un an, de nous le dire à tout propos, et même hors de propos!

Cette proposition mérite d'être mûrement examinée, aussi attirons-nous sur elle toute la bienveillante attention de l'administration supérieure.

Certes, nous n'avons pas la prétention de vouloir solutionner une question aussi grave, aussi complexe, mettant en jeu l'avenir d'une partie de notre empire d'outre-mer, mais les idées que nous venons d'exprimer sont partagées par des Congolais expérimentés et elles doivent à ce titre faire l'objet d'un examen attentif et immédiat.

Car il faut se hâter.

Comme toujours, nous nous sommes laissé devancer par nos voisins, alors que nous aurions dû prendre les devants.

Ne l'ayant pas fait, profitons du moins de la leçon qu'ils nous donnent et ne laissons pas compromettre, notamment la situation de l'Afrique Equatoriale française, au moment où le Parlement s'est décidé à voter les ressources qui permettront de doter cette colonie de l'outillage économique indispensable pour assurer sa mise en valeur.

Francis Mury,
Membre du Conseil supérieur
des Colonies.

REVUE DES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

REVUES DE LANGUE FRANÇAISE

Revue des Deux Mondes (1er avril). L'enseignement professionel de l'agriculture, nous dit M. Daniel Zolla, a été fondé depuis un siècle. C'est l'initiative privée qui l'a créé, lui a donné sa première forme, et a contraint plus tard, les pouvoirs publics, à poursuivre l'œuvre commencée.

Puisque l'initiative privée avait commencé, elle aurait dû continuer, on aurait vu ce dont elle était capable. Elle a *contraint* les pouvoirs publics, dit M. Zolla. Les pouvoirs publics se laissent donc contraindre? J'ai toujours entendu dire qu'ils étaient établis pour contraindre les autres. Qui faut-il croire?

Voilà donc les pouvoirs publics chargés d'organiser, d'améliorer et de réformer l'enseignement agricole. Qu'ont-ils fait? Ils ont pris la contrainte en meilleure part qu'on aurait pu s'y attendre. Ils ont créé des écoles de tous genres à tous les degrés. M. Zolla nous en donne la description. Tout doit donc être pour le mieux dans la meilleure des agricultures?

Non. Les paysans continuent d'abandonner les campagnes pour les villes. Les pères de famille ne peuvent ou ne veulent pas se priver des services que peuvent rendre leurs fils et payer leur pension dans les écoles d'agriculture pour avoir ensuite près d'eux un diplômé qui discute leurs ordres et prétend leur donner des leçons. Il résulte de là qu'il y a de magnifiques écoles et d'excellents professeurs, mais que les élèves sont rares.

Le rapporteur du projet de loi sur la réforme des écoles d'agriculture — les écoles d'État ont toujours besoin de réformes — « signale longuement et avec insistance les difficultés que présente le recrutement dans les écoles nationales, et l'insuffisance

relative de la préparation des candidats au point de vue de la culture générale ».

M. Zolla, qui enregistre cette constatation, insiste à son tour sur la difficulté de recruter des élèves et sur l'improbabilité d'un changement d'orientation.

« L'éducation du public, dit-il, sera fort difficile à faire et, en attendant, le nombre des candidats aux écoles restera médiocre... Les débouchés manquent à nos jeunes ingénieurs agricoles, parce que l'exploitation du sol, en France, ne comporte pas l'emploi d'un directeur technique bien rémunéré dont l'activité et les connaissances permettraient de faire valoir un domaine étendu et des capitaux de culture importants. »

L'initiative privée a donc contraint les pouvoirs publics à mettre la charrue avant les bœufs; et les pouvoirs publics, toujours aussi clairvoyants que bénévolents, ont obéi.

— *La Renaissance politique, littéraire et artistique* (18 avril). Nous avons eu divers cris de guerre sociale: Ni Dieu ni maître; la terre aux paysans; la mine aux mineurs; l'usine aux travailleurs, etc. En voici un nouveau: L'Etat aux fonctionnaires. M. Jacques Bureau voit là un péril qui menace l'organisation même des services publics et tend à faire de ces services autant d'empires dans la république.

C'est d'abord l'empire de la science. Dans les *amicales* et dans leurs *filiales*, bref, dans toute association qui se respecte, il n'est question que d'intérêts corporatifs strictement bornés aux membres de l'association. De culture de l'esprit, de revendications *spirituelles* qui pourraient permettre l'épanouissement de l'âme, il n'en est jamais question; encore moins de la sauvegarde du bien général. Ces associations n'ont pas le sens philosophique ou social, encore moins humain de la fonction. La fonction est considérée, sinon comme un fief, du moins comme un *viager* dont on escompte les arrérages.

M. Bureau observe avec M. d'Hugues que l'Université est peuplée de *gendres* et d'*amis*. Il en est de même des autres fonctions et mandats. Il est donc à craindre, ajoute-t-il, quand toutes ces corporations se seront fermées l'une à l'autre, qu'on ne voie réapparaître, même dans les meilleures, tous les défauts de la spécialisation exagérée et du particularisme.

Nous arriverons ainsi à la féodalité républicaine. Voilà où conduit l'extension indéfinie des attributions de l'Etat, que l'initiative privée ne cesse de demander, tendant ainsi les mains aux menottes.

— *L'Echo de l'industrie* (avril-juin), publie une série d'articles

de divers auteurs sur les chemins de fer belges, leur autonomie, la substitution de la régie à l'exploitation directe. Plus un Etat est petit, moins il est difficile de découvrir les abus qui dérivent de la politique. Le comte d'Aspremont-Lyndeu rappelle que l'Etat est mauvais propriétaire, mauvais administrateur et que ses agents sont indisciplinés parce que la politique les protège et les défend. Il propose de constituer une régie nationale des chemins de fer dirigée par un conseil d'administration nommé par le roi. Il demande qu'il y ait incompatibilité absolue entre le mandat parlementaire et la qualité d'administrateur de la régie, etc.

Un industriel anonyme compare la gestion de la Compagnie du Nord avec celle des chemins de fer de l'Etat et montre que, mieux géré, le réseau de l'Etat réalisera de suite des bénéfices qui permettront d'améliorer sensiblement le sort du personnel, sous le rapport des salaires, des heures de travail, de l'âge de la retraite, du taux des pensions, etc. « L'exemple du Nord-Belge est là pour le démontrer. »

— *Revue économique et financière roumaine* (30 avril). Le gouvernement roumain entreprend une grande réforme. Il s'agit d'amener les grands propriétaires à vendre une partie de leurs terres pour être distribuées aux paysans cultivateurs. Le parti libéral, qui est au pouvoir, veut également élargir le droit de vote et fondre les trois collèges actuels en un seul. Le parti conservateur fait une opposition acharnée à ces réformes. L'étendue de terres que l'on veut concéder aux paysans est de 1 000 000 d'hectares. La partie intangible des grandes propriétés est fixée à 500 hectares. Au-dessus de ce chiffre, si le propriétaire ne veut pas vendre ou demande un prix exagéré, il sera exproprié en raison des besoins des cultivateurs. A mesure que les terres seront expropriées, les paysans les achèteront, et l'Etat émettra graduellement des obligations qui pourront aller jusqu'à 500 000 000 de francs, dont les intérêts et amortissements seront payés par les paysans acquéreurs. Les paysans gagneront-ils beaucoup à ce trafic?...

REVUES DE LANGUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes. *Nuova antologia* (1er mai). M. Fortunato Marazzi, militaire et député, donne un très bon article sur les armements en général et, en particulier, sur ceux de l'Italie, dont voici les principales idées :

La surenchère en fait d'armements est un système empirique et ruineux. *Empirique*, parce que la force brute n'est qu'un fac-

teur secondaire. L'histoire prouve que ce ne sont pas les armées nombreuses, bien pourvues de chars, d'éléphants, de canons, etc., qui sont les plus fortes. *Ruineux*, parce que le maintien sur pied en permanence d'une grande armée et de puissants engins meurtriers nécessite beaucoup de capitaux et d'hommes et, par conséquent, nuit au progrès de la richesse et de la population, les deux sources de la véritable force d'une nation.

C'est donc un mauvais calcul de dire: Tu as 125 000 hommes sous les armes et je n'en ai que 100 000. Je vais donc augmenter mon contingent de 25 000. Si vous augmentez votre armée de 25 000 hommes, c'est autant de moins pour la production matérielle et pour la reproduction hominale. Votre richesse et votre population diminueront et vous aurez de plus en plus de peine à maintenir votre contingent. Contentez-vous donc d'avoir des soldats meilleurs et moins nombreux. Il faut de la mesure en tout, dans le nombre des soldats et dans le nombre des canons.

Pour ce qui est de l'Italie, M. Marazzi démontre qu'une invasion par mer est une pure utopie. Par terre, il n'est guère plus facile d'entrer en Italie et il est difficile d'en sortir. L'Italie, en effet, est protégée contre les invasions par les Alpes, qui ne sont pas toujours franchissables. Une armée ne les franchit pas en un clin d'œil, en saison favorable et elle n'arrive même pas au pied sans qu'on le sache, à défaut de téléphone, de télégraphe, de chemin de fer, par ouï dire. On a donc du temps devant soi pour préparer la résistance.

Il suit de là que l'Italie n'a pas besoin d'une grande armée toujours sur pied de guerre; qu'elle dépense beaucoup trop en hommes et en matériel de guerre sur terre et sur mer. Quelle que soit l'importance du contingent, c'est à la frontière qu'il faut tenir les troupes et non dans les grandes villes de l'intérieur, surtout dans la capitale et dans les bureaux.

M. Marazzi reproche au gouvernement italien d'avoir beaucoup trop de soldats de salon et de bureau, et estime que, si on ne les envoie pas à la frontière, il vaut mieux les laisser chez eux.

En trois lustres, dit l'auteur, le budget militaire terrestre, sans compter celui de la marine, a été doublé. On a multiplié les bureaux, les inspectorats permanents, etc.; on a ainsi paralysé toutes les initiatives et détruit toutes les responsabilités. Une foule de lois, de règlements, de privilèges, de monopoles paralysent toutes les bonnes volontés, même celle des oiseaux de passage qu'on appelle ministres de la Guerre. Aujourd'hui celui qui ne séjourne pas à Rome ne sait plus comment se comporter au milieu de tant de patrons et toute l'activité mi-

litaire, qui devrait se déployer sur les champs probables de lutte, se gaspille entre l'écritoire et le protocole; c'est par millions de millions chaque année, que des lettres prennent la voie de Rome et *vice-versa*.

On voit que l'armée italienne est en proie à ce que le marquis de Mirabeau appelait dédaigneusement « la plume ». On assure que nos Révolutions ont débarrassé la France de cette plaie. J'aime à le croire; mais il n'y a rien de perdu, puisqu'elle a trouvé refuge entre les Alpes et l'Adriatique. Le parasitisme ne perd jamais ses droits.

— *L'Economista* (17 mai). Un nouveau débouché s'ouvre à l'activité féminine. Il y a déjà à Londres quelques agences qui emploient, avec de bons salaires, des guides du sexe féminin pour conduire les dames étrangères, provinciales et coloniales dans leurs visites aux monuments et curiosités de la métropole. Les résultats de cette expérience sont très satisfaisants. On dit que les femmes ont la langue bien pendue. Elles apprennent facilement cinq ou six idiomes différents et peuvent ainsi guider les étrangères de toutes nations. On se propose donc, non seulement en Angleterre, mais en Italie, de donner de l'extension à cette nouveauté, qui est d'un grand avenir, car, depuis quelque temps, le nombre des dames voyageant seules augmente sans cesse. Une guide peut leur convenir mieux qu'un guide. En outre des langues étrangères, une femme-guide connaît mieux qu'un homme les modes, les joyaux, etc.; elle peut servir de chaperon à la voyageuse, l'accompagner au théâtre et lui rendre d'autres services. Il est donc question en Italie, de préparer des femmes à cette profession, de leur enseigner l'histoire, l'archéologie, les langues étrangères, de leur faire subir des examens, et... de les patenter.

— Sur une superficie de 286 682 kilomètres carrés, la montagne en occupe, en Italie, 103 649 et la colline 122 174; il ne reste à la plaine que 60 859 kilomètres carrés. Les montagnes et même les collines ont été, jadis, couvertes de forêts, comme la tête de l'homme de cheveux; mais un trop grand nombre de ces forêts ont été détruites et les autres sont mal exploitées. *L'Economista* donne les preuves de ces assertions pour la Sicile et la Sardaigne aussi bien que pour l'Italie continentale et préconise le reboisement et une exploitation rationnelle des forêts.

— *Giornale degli economisti e rivista di statistica* (mai). Si l'industrie forestière décline en Sicile faute d'objets, le commerce paraît du moins y faire des progrès. M. Inclimona nous en

fournit les preuves dans un article sur le développement de Catane. La ville de Catane tient le huitième rang en Italie pour le nombre des habitants (210 703 en 1911); la province, avec un territoire de 4 966 kilomètres carrés, atteint une densité de 158,9 habitants par kilomètre carré; ce qui ne l'empêche pas de fournir un notable contingent d'émigration pour l'Afrique et l'Amérique.

Catane s'est toujours appliquée à faire les travaux nécessaires à la sécurité de son port et à augmenter ainsi son commerce. En 1898, elle avait un mouvement de 433 150 tonnes. Elle occupait le septième rang entre les parts, venant après celui de Palerme et précédant Messine. Mais Palerme était beaucoup plus avancée, avec 677 932 tonnes, tandis que Messine la suivait de près: 391 200 tonnes.

Dès 1899, pendant que Palerme descendait de 678 000 à 652 000 tonnes et que Messine montait de 391 000 à 413 000 tonnes, Catane passait de 433 000 à 486 000 tonnes. En 1903, la distance qui séparait Catane de Palerme se réduisait à 100 000 tonnes en moins et pour Messine 100 000 tonnes en plus. En 1909, Catane atteint 777 000 tonnes; Palerme 803 000 tonnes; Messine descend à 300 000 tonnes, par suite du cataclisme du 28 décembre 1908. En 1910, Catane, avec 826 000 tonnes, dépasse Palerme qui n'a qu'un mouvement de 758 000 tonnes.

Mais la guerre lybique et la guerre balkanique ont fait un tort considérable à Catane, qui a perdu la plus grande partie de son trafic avec l'Orient européen. Le mouvement du port est descendu de 826 000 tonnes en 1910, à 787 000 tonnes en 1911. Mais, pour 1912, de nouveaux débouchés ont été cherhés et trouvés, et le mouvement s'est relevé à 879 000 tonnes.

M. Inclimona donne et promet d'autres preuves de l'activité du port de Catane. Sa conclusion se résume en deux vœux: 1° que l'Etat italien montre plus de souci de l'amélioration générale de la Sicile; et 2° que le peuple puisse, veuille et sache obtenir du gouvernement ce que la bourgeoisie en obtient.

Pour le premier vœu, je crois qu'il faut s'estimer très heureux quand l'Etat ne nous fait point de mal. Puisque le port de Catane progresse, qu'il continue sans rien dire, de peur de porter envie ou ombrage aux autres et d'exciter la convoitise de l'insatiable fisc. Quant au second vœu, ce que la bourgeoisie obtient du gouvernement, ce sont des privilèges, au détriment du peuple. Le plus sage serait donc de supprimer les privilèges de la bourgeoisie, de rendre égales les conditions de la lutte, et non de solliciter des privilèges pour le peuple. Qui en payerait les frais, sinon lui-même?

— *La Riforma sociale* (mai). M. Einaudi résume les idées émises par Thomas Gibson-Bowles dans une revue très indépendante, idées qui peuvent fournir matière à méditation aussi bien pour les Français que pour les Anglais et les Italiens.

Du treizième au seizième siècle, les membres de la Chambre des communes étaient payés non par le Trésor, mais directement par les représentés. En France, à la même époque, il n'y avait pas de Chambre des communes, mais il y avait quelquefois des Etats généraux et les députés étaient soumis au même régime que les membres de la Chambre anglaise; le mandat était impératif. Si le mandataire ne remplissait pas bien sa mission, à son retour, il n'était pas payé, il arrivait même qu'il était puni. Comment cet ordre s'est-il renversé? Y a-t-il eu avantage pour le public à ce renversement?

Quoi qu'il en soit, l'indépendance des députés envers leurs électeurs a été suivie ou accompagnée de l'extension indéfinie des attributions de l'Etat. Le public y a-t-il gagné? M. Bowles affirme que « où le gouvernement devient omnipotent, les finances deviennent ténébreuses ». On peut ajouter: quel que soit le nom du gouvernement, quand il est omnipotent, il est tyrannique, la puissance du peuple est réduite à néant.

La Chambre étant rétribuée par le gouvernement, « le budget n'est plus discuté, le pouvoir exécutif modifie la loi de finance à son plaisir, il engage des dépenses supplémentaires », etc.

Pour se donner l'air de faire quelque autre chose que d'émarger au budget ou de pêcher en eau trouble, la Chambre s'agite, propose, projette, vote des lois « auxquelles le peuple n'a jamais pensé, dont il ne sent nullement le besoin, et qui sont le produit professionnel d'un petit groupe de gens agités ».

M. Bowles parle de la monarchique Angleterre. On sait bien qu'il n'en est pas ainsi dans la républicaine France, que les sièges législatifs, les fonctions publiques, civiles et militaires ne tendent pas à devenir héréditaires. Heureux pays!

Pour terminer son article, M. Einaudi observe qu'où il se produit une grande littérature politique, on ne tarde pas à faire de la grande politique.

Est-ce la littérature politique qui engendre la grande politique, ou l'inverse? Quoi qu'il en soit, les faits cités par M. Einaudi à l'appui de sa thèse, semblent prouver que les pays latins et catholiques sont arriérés au point de vue politique. Le fait est-il exact? Quelle en est la cause? Sujet de concours.

— *La Sicurezza e l'igiene nell' industria* (février-avril) est le bulletin, paraissant tous les deux mois, de l'Association des

industriels d'Italie, pour prévenir les accidents du travail. Cette association, née en 1894, avec 300 adhérents, en a aujourd'hui 3 000, ce qui lui permet de publier un bulletin bimestriel qui sera l'expression de la vie de l'Association et tiendra les membres au courant de toutes les questions techniques concernant la sécurité du travail et l'hygiène industrielle.

— *Il Citadino* est un journal hebdomadaire qui se publie à New-York en italien. On y trouve un referendum sur la question coloniale et un article très grave, résumant ce referendum intitulé: Notre immigration aux Etats-Unis est-elle une faillite morale? Il y a naturellement du pour et du contre. La question posée est très complexe et ne peut être traitée ici. Nous dirons seulement aux pessimistes qu'il ne faut pas croire les Italiens pires que les autres peuples, sans en excepter les Américains. Les inconvénients de l'immigration italienne aux Etats-Unis me paraissent tenir à deux causes principales:

1° Le protectionnisme italien tend à restreindre les importations et, par suite, les exportations, et par conséquent, à réduire la demande de travail, ce qui force les Italiens à émigrer. D'autre part, le protectectionnisme américain, doublé du libre-échange entre les Etats de l'Union, a pour effet, de favoriser l'industrie pour répondre à une large demande de produits et d'appeler les bras et les capitaux étrangers. L'immigration devient ainsi trop abondante pour être saine et pour être assimilée comme elle l'était autrefois; 2° Les émigrants italiens proviennent des campagnes, — au moins 80 p. 100 — et débarquent à New-York où, naturellement, beaucoup d'entre eux restent. On estime que 80 p. 100 des Italiens vivent à New-York ou dans les autres villes de l'Union dont la population est supérieure à 100 000 habitants. Or, le passage de la vie rurale à la vie citadine ne peut se faire que graduellement et à petites doses, sous peine d'entraîner de graves inconvénients physiques et moraux. Ces inconvénients existent partout où leur cause agit et en proportion de cette cause. Les effets sont plus sensibles aux Etats-Unis parce que la dose immigratrice est plus forte qu'ailleurs, mais ils ne changent pas de nature. Ce n'est pas parce que les immigrants sont Italiens qu'il y a faillite morale, c'est parce qu'ils sont trop nombreux, pour les raisons susdites et qu'ils passent d'emblée de la vie des champs à celle des villes.

Revues de langue espagnole. *El Economista* (13 juin). Quand on veut imposer de nouvelles charges fiscales au contribuable espagnol, on dit pour les justifier que l'Espagne progresse, que sa richesse augmente. *El Economista* a voulu savoir ce qu'il faut

penser de cette raison et il est arrivé à reconnaître que l'Espagne progresse, mais bien peu et bien lentement; son progrès comparé à celui d'autres pays analogues, de l'Italie notamment, peut être considéré comme un stationnement. L'Espagne mesure 505 000 kilomètres carrés; l'Italie 287 000 seulement. Le sol et le sous-sol de l'Espagne sont bien plus riches que ceux de l'Italie. Cependant l'Espagne est beaucoup moins peuplée que l'Italie. En 1903, l'Italie avait 33 000 000 d'habitants, 115 par kilomètre; en 1913, elle arrive à 35 000 000 d'habitants, 120 par kilomètre. Et l'Espagne n'avait que 36 habitants par kilomètre carré et n'en a que 40 en 1913. Les Espagnols émigrent, mais beaucoup moins que les Italiens, et leur émigration est un abandon et non une décongestion.

L'Italie, presque moitié moins grande que l'Espagne, avait, en 1903, 16 000 kilomètres de voies ferrées; l'Espagne, 14 000 kilomètres seulement. Depuis dix ans, le réseau italien a passé de 16 000 kilomètres à 18 000 kilomètres carrés. Le réseau espagnol n'a presque pas augmenté. Les importations italiennes, en 1903, étaient de 1 862, celles de l'Espagne, 976; celles de l'Italie sont montées, en 1913, à 3 638, celles de l'Espagne à 1 044. Les exportations italiennes de 1 517 en 1903, ont passé à 2 504, en 1913; les espagnoles, de 945 à 1 044.

Ceux qui cherchent des prétextes pour disculper l'avarice du fisc; ceux qui prétendent que l'Espagne peut se fier en sa richesse et se lancer dans les aventures militaires et coloniales, se trompent donc ou veulent tromper les autres. Telle est la conclusion de l'*Economista*. L'Espagne abonde en fer, en cuivre, en plomb, en charbon, en force hydraulique, en tous les éléments de la grande industrie moderne. La stagnation de son industrie et de son commerce, comparativement aux autres nations, n'a donc aucune excuse.

— *España economica y financiera* (7 juin). M. Moreno cherche les remèdes à l'exode rural qui s'évit en Espagne. L'Espagne, dit l'auteur, possède un corps d'ingénieurs agronomes intelligents et instruits. Ces estimables fonctionnaires font leur possible pour répandre leurs connaissances et les mettre à la portée des travailleurs ruraux. Pour retenir les paysans aux champs, il faut encourager leur instruction par tous les moyens possibles, par les conférences, par la presse, par toutes les ressources que fournit la publicité. Il faut, en outre, favoriser les associations agricoles sous toutes les formes. On connaît les immenses avantages que présente l'association. « La régénération de notre agriculture en dépend essentiellement. »

Sans discuter la valeur de ces remèdes, il convient d'observer que l'exode espagnol n'est pas seulement rural. Les travailleurs des champs ne vont pas dans les villes d'Espagne, qu'y feraient-ils? Ils s'en vont à l'étranger et la plupart sans intention de revenir dans leur pays. Il est peu probable que des remèdes si anodins que ceux proposés par M. Moreno puissent remédier à un mal social si profond.

— *Revista da economica y hacienda* (9 mai). Sans le vouloir, cette *revue* donne en partie l'explication de l'exode espagnol, c'est l'insuffisance des salaires. Un écrivain anglais, Mulhall, a pu écrire qu'il n'y a pas sur la terre de situation pire que celle du travailleur des champs en Espagne. Un écrivain national, Léon Mainez, est du même avis, et a démontré que le salaire normal des ouvriers ruraux, en été, est de 90 centimes et, dans les autres saisons, de 40 à 75 centimes. Allez donc vivre avec cela dans un pays où le protectionnisme rend la vie chère!

Dans son article, M. Baldomezo-Argente montre, pour l'Espagne, ce qui a déjà été fait pour l'Angleterre et la France, que, plus on remonte dans le temps, plus les salaires *réels* des travailleurs ruraux sont élevés; si bien que, en 1268, Alphonse X, est ou se croit obligé d'établir un salaire *maximum*. Aujourd'hui, nous avons la législation sociale, le syndicalisme, etc., et nous sommes réduits à établir un salaire minimum. Il y a là matière à réflexions pour les politiques et surtout pour les socialistes. Il est vrai qu'alors l'Etat n'en menait pas large et que le budget pouvait tenir dans une *bougette*, une petite bourse, qui n'était guère boursoufflée.

— Dans la même revue (6 juin), M. Posada publie un important article sur la politique sociale en Allemagne et en Angleterre. Au moment où l'Angleterre se lance à corps perdu dans cette politique, l'Allemagne, instruite par sa propre expérience, sent le besoin d'un moment d'arrêt, sinon de recul. L'Angleterre et la Norvège, disait récemment un ministre allemand, ont organisé une assurance d'Etat contre le chômage; nous devons attendre pour voir les résultats qui se produiront.

Signe des temps: Jusqu'à ce jour on raisonnait ainsi: « Tel gouvernement a établi telle loi sociale. Or, un gouvernement étranger est infaillible. Donc, dépêchons-nous de l'imiter et de renchérir. C'est une honte pour nous d'être en arrière du progrès! »

— *Juris* est une nouvelle revue espagnole mensuelle née en janvier 1914, traitant des questions de droit, de jurisprudence et d'économie. Nous y remarquons une série d'articles sur la coo-

pération médicale dans les problèmes de criminalité, par César Juaros. Une autre série sur les idées de Francesco Silvela, sur la propriété littéraire et artistique. Le problème social devant le droit international privé, par Mariano Ruiz-Funes. Le droit de révolution et la révolution conforme au droit, par R. Fernandez de Velasco, etc.

Cette dernière étude n'est pas terminée dans la livraison de mars, la dernière que nous avons reçue. L'auteur examine les opinions de tous les grands politiques, depuis Aristote jusqu'à Beulham et ses successeurs, en passant par Thomas d'Aquin, sur le droit des peuples à la révolution.

— REVUES DE LANGUE ANGLAISE. *The National review* (juin), publie deux articles sur la campagne pour obtenir un gouvernement propre. C'est bien le moins que le gouvernement soit propre, puisque nous le chargeons de nous nettoyer, de nous corriger, de nous améliorer, car nous ne valons pas cher. Mais, précisément, notre peu de valeur nous interdit de critiquer le gouvernement. Passons donc à un autre sujet :

L'Allemagne et nous-mêmes, par le captain Bertrand Stewart. Les Allemands sont plus armés et préparés à la guerre que les Anglais : donc il faut que les Anglais s'empressent d'imiter les Allemands.

Dans *quarante ans de desestablishment*, l'évêque d'Ossoy examine quels ont été les résultats du désétablissement en Irlande, depuis 1869, afin de prévoir quels seront ceux du désétablissement dans le pays de Galles.

Signalons encore un article humoristique, par Hamilton Fyfe : *les Derviches tourneurs de la démocratie.*

— *International review of commerce and industry* (mai). Il fut un temps où la phrase : *made in germany* était un terme de dérision, pour désigner la pacotille, les produits fabriqués sans solidité et sans goût. Si l'on en croit M. Max Rittenberg, ce temps est passé. Les savants, les artistes, tout le monde en Allemagne s'en est mêlé, et maintenant les produits de l'industrie tudesque sont parfaits ou peu s'en faut. Ni l'Angleterre, ni la France ne peuvent plus rivaliser avec l'Allemagne pour le bon goût.

Dernièrement, un mouvement a été initié par la maison A. Wertheim, pour faire de Berlin, le rival de Paris, en ce qui concerne les vêtements de dames, leurs chapeaux et autres colifichets, que l'on se fiche au col. Munich est encore supérieure à Berlin au point de vue artistique. Les artistes anglais, américains et ceux des autres pays concentrent maintenant sur Munich toutes leurs études et s'efforcent d'imiter les méthodes, de com-

binaison de lignes et des couleurs caractéristiques du *style de Munich.*

On voit que M. Rittenberg est enthousiaste de l'Allemagne. Il a peut-être raison: il y a séjourné longtemps; il en a pris le goût.

— *The North american review*, (de mars), ne contient pas d'articles économiques; mais j'y trouve un article qui peut intéresser les philosophes: *Quelques considérations sur la philosophie de Bergson*, par Louise Collier Willcox et *Christianily et Christian Science*, par M. Rev. Mac Kim.

ROUXEL.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN JUIN 1914

Le Congrès international du Libre-Echange qui doit se tenir à Amsterdam, du 8 au 11 septembre, approche de plus en plus et se prépare de mieux en mieux. Les adhésions françaises ont été nombreuses, et nous sommes assurés que les adhérents des autres nationalités se présenteront également en très grand nombre. Ce Congrès viendra remplir le vide inévitable qui se présentera entre notre dernière séance de juillet et notre séance de rentrée en octobre; ce sera l'occasion de relations à établir ou à renouveler; il y sera présenté des rapports fort intéressants, qui viendront augmenter encore la documentation nécessaire dans la lutte en faveur de la liberté des échanges et contre les contradictions, les erreurs du protectionnisme. Aussi, ce Congrès est-il déjà signalé par un très grand nombre de journaux. L'autre jour c'était le *Bulletin financier de l'Indo-Chine*, qui ne laisse rien passer des questions intéressantes en matière de liberté des échanges. Un peu plus tard, c'était le journal la *Métropole* d'Anvers, l'*Action économique* de Bruxelles, toujours zélée pour ces questions de libre-échange, et qui a saisi cette occasion pour faire un petit historique des congrès de Free Trade qui se sont tenus les années dernières. Les réceptions qui sont ménagées à tous les congressistes; et aussi aux dames qui voudraient les accompagner, nous promettent quatre journées aussi agréables que fructueuses. Ceux qui nous ont envoyé leur adhésion recevront en temps voulu la feuille de route qui leur permet d'obtenir le parcours gratuit au retour, c'est-à-dire le parcours à demi-place sur l'ensemble du voyage; ils ne doivent pas, du reste, perdre de vue qu'ils ne sont nullement engagés par cette feuille, et

qu'ils peuvent, s'ils le trouvent plus convenable, prendre directement des billets d'aller et retour de Paris à Amsterdam, par exemple, pour conserver leur complète indépendance.

Nous ne devons pas oublier que S. A. S. le prince de Monaco sera spécialement représenté au Congrès, par le directeur de l'Institut international de la Paix, notre collègue M. Gaston Moch ; ce qui montre l'intérêt tout particulier que les pacifistes éclairés attachent aux questions de liberté des échanges.

Comme nous l'avons fait remarquer bien souvent, cela ne signifie point que l'erreur soit vaincue, et nous en trouvons un peu trace de tous côtés ; c'est toujours une excellente chose, parce que, dans ces erreurs, on trouve des contradictions, des aveux involontaires qui mettent encore mieux en lumière les conceptions erronées dont il s'agit. L'autre jour, M. Léon de Seillhac, dans sa revue des questions ouvrières et de prévoyance, toujours très bien faite, de la *Revue politique et parlementaire*, insistait sur ce que le renchérissement de la nourriture existe partout, et, ajoutait-il, « en Angleterre, pays de libre-échange, et en France, pays protectionniste » ; ce qui l'amenait à conclure un peu hâtivement que « ce n'était point le régime douanier qui pouvait en être cause ». Il oubliait que, comme nous l'avons répété tant de fois, cette augmentation du prix de la vie s'est superposée en France à des prix beaucoup plus élevés, et élevés artificiellement par le protectionnisme même. De son côté, la *Revue commerciale et industrielle de la Champagne*, qui s'intitule organe des intérêts économiques de la région, et qui, de temps à autre, sans s'en rendre compte, a fait des observations nettement en faveur de la liberté des échanges, écrit aujourd'hui que l'on ne doit point oublier que le commerce est une « guerre silencieuse utilisant tous les stratagèmes ». Elle nous semble un peu attardée dans sa conception du commerce. Pour lutter contre l'importation des produits allemands, elle ne trouve qu'à conseiller des procédés analogues à ceux que l'on a déjà utilisés, des pièges irrésistibles, ainsi qu'elle le dit, comme la fameuse adhérence de la fressure à l'un des quartiers pour l'importation des viandes congelées ; elle ne se rend pas du tout compte que sa région, qui vend du champagne à l'étranger, est intéressée à ce que l'étranger puisse payer ce champagne en important chez nous des articles de sa fabrication. De même, dans une discussion récente au Sénat, M. Audiffred s'est élevé sur le danger que constituerait ce fait que nous sommes tributaires, dit-il, de la matière première coton venant de l'étranger, pour notre industrie cotonnière, et que par suite, il serait de pre-

mière urgence que nos possessions d'outre-mer produisissent cette matière première pour nos filateurs. C'est aussi, dans une discussion de la Société nationale d'agriculture, M. Méline, à la suite d'observations fort intéressantes de M. Souchon, sur la dépréciation de la valeur de la terre en France, qui a cherché les diverses causes de cette dépréciation: et il ne lui est pas venu à la pensée, sinon d'accuser le régime protectionnisme dont il est le père, du moins de reconnaître que ce régime n'a pas empêché la crise agricole dont il se plaint actuellement; alors que l'institution du protectionnisme, en France, était destinée à favoriser l'agriculture.

Il y a là une de ces innombrables contradictions qui échappent, nous voulons bien le croire, à l'esprit assez simpliste des protectionnistes. En lisant sans parti pris, le compte rendu aux actionnaires de la Société française de constructions mécaniques, ils y verraient qu'on escompte pour cette entreprise une économie considérable, à acheter une foule de produits métallurgiques, qu'actuellement on est obligé de faire venir de l'extérieur, à la Société des hauts-fourneaux de Caen. Le président de la Société estime qu'il y aura là une économie de 1 million à réaliser; il la réaliserait facilement si les droits de douane ne venaient pas majorer formidablement le prix des produits métallurgiques introduits en France. C'est d'ailleurs contre cette situation que s'élève, avec raison, l'Union des importateurs français de la métallurgie, en s'élevant en même temps contre les prétentions que viennent d'émettre le Comité des forges de France et la Chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles, en vue d'une modification des tarifs douaniers, et contre les machines et mécaniques importées de l'étranger en France. L'Union des importateurs fait remarquer que la plupart des produits en question sont des moyens de production, et peu des objets de consommation; que l'augmentation des importations a sa contre-partie dans l'augmentation des exportations des objets de consommation hors de France, ce qui revient à dire, comme le soutiennent les économistes, que les produits se payent avec des produits. D'ailleurs, les constructeurs français sont souvent incapables de se substituer aux constructeurs étrangers, dans le but de fournir l'outillage introduit de l'extérieur, et qu'on prétend empêcher d'entrer.

Si nous lisons une correspondance d'Australie, publiée comme d'habitude dans l'*Économiste français*, nous y verrons le correspondant montrer que l'augmentation du prix des choses nécessaires, sous l'influence des tarifs douaniers, correspond sen-

siblement au relèvement progressif des salaires, assuré le plus souvent de façon artificielle, et qu'il en supprime presque entièrement le profit réel pour les intéressés. Dans le *Mouvement économique roumain*, organe de la Société d'économie politique de Bucarest, nous trouvons un article de M. Peritch, sur la politique économique de la Serbie: il montre comment le régime douanier protecteur du pays, permet aux industriels serbes d'élever le prix de leurs marchandises aux dépens du consommateur, la qualité des produits fabriqués par ces industries serbes étant souvent inférieure à celle des marchandises étrangères. Il insiste également, et avec beaucoup de raison, sur ce que ces industries nationales seraient en état de résister bien plus avantageusement à la concurrence étrangère, sans qu'on ait besoin de les privilégier, si elles pouvaient se pourvoir de matières premières à bon marché. Le *Journal commercial et maritime* de la Société pour la défense du commerce et de l'industrie de Marseille, sous la signature de M. Camille Dufay, a publié une étude sur l'utilisation des huiles de poisson, où l'on montre les contradictions des pratiques protectionnistes. L'auteur s'écrie, avec raison: « N'est-il pas navrant que les droits de douanes frappant les huiles de poisson du Japon, privent la France du bénéfice de l'application du traitement par l'hydrogène, découverte française que nos voisins mettent à profit pour nous faire concurrence jusque chez nous; ces droits protègent une industrie aux dépens d'une autre. » D'ailleurs, si l'on n'est pas convaincu de l'impuissance de ce régime protectionniste, on peut parcourir le *Bulletin de l'office colonial* et une étude sur le commerce de l'Indo-Chine pour 1912. On y verra que le commerce d'exportation de ce pays a diminué, pour ce qui est des exportations sur la France et les colonies; et que tout au contraire il a augmenté considérablement aux sorties sur l'étranger. Cette même impuissance, et aussi la gêne que le régime protectionniste impose toujours aux pays dans lesquels on l'instaure, sont clairement mis en lumière par un excellent rapport de la Chambre austro-hongroise de commerce de Londres, paru tout récemment. Le président de la Chambre réclame une vie moins coûteuse, pour la population du pays, en montrant que la montée du prix de l'existence et des denrées alimentaires est incroyablement plus forte qu'en Angleterre, qu'en Hollande, etc. Il demande que l'importation des matières premières et des produits demi-manufacturés au moins soit facilitée; estimant que le tarif douanier austro-hongrois, au lieu d'encourager le commerce d'exportation, le gêne. Se préoccupant, notamment, de l'industrie de

la chaussure, en Autriche, il insiste sur ce que l'exportation de ces produits sur l'Angleterre est tombée de 6,6 millions de couronnes, en 1910, à 5,4 millions, en 1913; tandis que la valeur de l'importation en Autriche de la chaussure anglaise est passée, pendant la même période, de 2,8 à 3,5 millions, en dépit des tarifs protecteurs. D'ailleurs, grâce au trust des manufacturiers autrichiens pour semelles de cuir, le fabricant de chaussures, en Angleterre, vient acheter ce cuir autrichien pour semelles, bien meilleur marché que celui qui est fabriqué en Angleterre même. Voilà une belle contradiction, s'il en fut jamais.

Des arguments du même genre sont fournis par la Chambre de commerce française de Barcelone, qui est en plein pays protectionniste, et dans la région espagnole la plus acharnée à réclamer la protection douanière. La Chambre fait remarquer que la loi de 1906 a établi, en faveur de l'industrie espagnole, une protection qui atteint souvent 50 p. 100, fréquemment se transforme en prohibition. Il en résulte nettement que le prix de tous les produits s'élève; que les matières premières de toutes les industries secondaires coûtent plus cher; que les protégés sont victimes de leurs tendances mêmes. La Chambre de Madrid réclame tout au moins une revision dans le sens d'un protectionnisme modéré.

L'*Economia politica* a publié deux articles très nettement libéraux intitulés « Protectionnisme » et « Illusions protectionnistes »; M. de Souza Reis y a essayé de montrer une fois de plus que tout acheteur est également un vendeur, que le protectionnisme est une arme à deux tranchants, que c'est une politique désastreuse d'atrophier le développement commercial d'un pays jeune comme le Brésil. L'*Action économique* de M. Henry Charriaut, publie un article extrêmement intéressant de M. Henry Guenser, notamment sur la question du prix de la vie en Belgique, insistant sur ce que les droits de douane, combinés avec les mesures soi-disant sanitaires, maintiennent le prix de la viande à des taux qui ne seraient pas atteints avec un régime fiscal et administratif plus modéré. Il estime avec raison, que le désir même des nationaux de vendre le bétail belge, ne s'oppose nullement à une libre entrée des viandes et du bétail étranger; que les barrières douanières sur les denrées sont une des causes déterminantes de l'augmentation du coût de la vie; et qu'abolir le tarif sur les viandes, faire de la politique libre-échangiste, c'est la politique du bon marché. Nous trouvons dans le *Journal commercial et maritime* de Marseille, un document qui prend d'autant plus de valeur qu'il est signé par M. Paul Thierry,

président de la Société pour la défense du commerce et de l'industrie de Marseille. Ce document, qui est une lettre au ministre du Commerce, rappelle que l'industrie de la savonnerie à Marseille, doit actuellement chercher à remplacer par des produits moins employés par elle jusqu'ici, les huiles qui constituaient, autrefois, ses principales matières premières, et qui sont maintenant rendues comestibles. Il s'agit principalement du suif animal, notamment, en provenance de la Chine. L'administration de la douane, avec ses pratiques invraisemblables, prétend que l'on se livre sur ce suif, en Chine, à une fraude consistant à mélanger de l'huile de coton au suif animal. Elle ne s'embarrasse pas de ce fait, qu'elle ignore certainement, que l'huile de coton vaut plus cher que le suif animal, en Chine, et que la fraude ferait perdre au falsificateur, au lieu de lui faire gagner. Il est vrai, que l'administration de la douane, voyant toujours des fraudeurs partout, estime que les introducteurs de ce suif animal, auraient l'intention, dès l'entrée en France, de séparer l'huile de coton du suif, pour échapper aux droits frappant cette huile de coton. Les chimistes mêmes de la douane reconnaissent que cette séparation est impossible. Les prétentions de la douane auraient pour résultat de ruiner l'industrie française des fondoirs créés en Chine récemment; mais cela ne trouble pas beaucoup nos fonctionnaires. Dans l'excellent *Bulletin financier de l'Indo-Chine*, publié par notre collègue M. Stoll, on donnait récemment une autre preuve des pratiques de la douane. On montrait que cette administration, qui est si minutieuse en exigeant des déclarations exactes et une connaissance complète des règlements de la part du public, ignore trop souvent les tarifs qu'elle doit appliquer, les vérificateurs étant toujours fort peu documentés.

Parmi les manifestations fort intéressantes se rattachant à la campagne que nous poursuivons, nous devons signaler la réunion qui s'est tenue, au Musée social, des membres du Comité du commerce français avec l'Allemagne, dont le secrétaire général est notre collègue Coquet, son président actuel, M. Louis Baudet, président de la commission du commerce et de l'industrie de la Chambre des députés. On s'y est occupé des moyens d'améliorer les relations douanières par des concessions réciproquement avantageuses, de lutter, par conséquent, contre les menaces de représaille; et lors du déjeuner qui s'est tenu le 11 juin, un très grand nombre d'orateurs ont montré comment les guerres douanières pourraient être évitées par l'action concertée du commerce, des Parlements et de la presse. C'est bien une cam-

pagne libérale en matière de relations commerciales internationales. Les correspondances personnelles que nous entretenons, notamment au Brésil, nous montrent que le problème de la vie à bon marché et la lutte contre le protectionnisme sont regardés, sur bien des points, comme une question de premier ordre. Tout récemment, M. Ramalho Ortiga, rédacteur au *Jornal do commercio* de Rio de Janeiro, d'ailleurs professeur d'économie politique et de finances à l'Ecole supérieure de Rio de Janeiro, nous disait ces temps derniers qu'on se trouve au Brésil en présence de deux grands problèmes principaux: la monnaie fiduciaire dépréciée et le protectionnisme outré, qui fausse en grande partie le développement économique du pays et devient un facteur d'aggravation des crises qu'il subit. La Chambre de commerce même de Berlin, s'aperçoit que le régime protectionniste ne peut pas s'appliquer sans inconvénients graves; et elle a récemment adressé à une foule de chambres de commerce étrangères, une circulaire fort intéressante à cet égard, circulaire qui constitue une véritable réaction contre le protectionnisme. Nous rappelons que le président de cette Chambre de commerce de Berlin, est M. Borgius.

La Correspondance, organe de la Ligue suisse pour l'abaissement du prix de la vie, publie périodiquement une série d'articles extrêmement intéressants sur la question du renchérissement des denrées, le problème de la viande à bon marché, etc. Elle montre que les Etats européens, à l'exception de la seule Angleterre, au lieu de s'efforcer de procurer à la population, de la viande à aussi bon marché que possible, ont protégé les intérêts des producteurs nationaux, haussé les prix de la viande, en limitant l'importation, et, d'ailleurs, n'ont pas suscité une production nationale suffisante. Au Congrès ouvrier suisse, tenu récemment à Lucerne, le secrétaire, M. Lorenz, a présenté un rapport fort intéressant, où il s'est élevé contre les tendances protectionnistes extrêmes, le renchérissement du prix de la vie, qu'il considère comme un danger pour l'avenir économique du pays. Il a réclamé des négociations en vue de traités de commerce, une opposition formelle à toute élévation des tarifs douaniers, diminution de ces tarifs, pour les articles d'usages nécessaires, qui ne peuvent être produits ou fabriqués dans le pays, aussi bien au point de vue de la qualité que de la quantité. Il est curieux de signaler, dans cette *Correspondance*, un article d'un fonctionnaire des douanes, qui, naturellement, ne signe point, sur les droits de douanes frappant la viande et le bétail, et sur leur importance pour les consommateurs. L'article est abon-

damment documenté au point de vue statistique; et l'auteur affirme, lui qui peut s'y connaître, que le nouveau tarif douanier a largement contribué au renchérissement de la viande dans le pays. Du reste, l'approvisionnement en viande de la Suisse serait fort mal en point, si l'importation du bétail abattu ne s'était rapidement développé. Et il conclut en affirmant que la politique douanière protectionniste suisse, aussi bien par le taux des droits sur la viande abattue que par les droits de douane sur le bétail vivant, est une politique se mettant en contradiction avec le bien public. Voilà qui n'est pas ordinaire de la part d'un fonctionnaire des douanes.

Ce ne sont pas là des démonstrations inutiles à répéter. La preuve en est la réponse que la Chambre de commerce de Paris a faite au ministère du Commerce qui lui demandait s'il y avait lieu, comme certains industriels intéressés le réclament, de diminuer ou même de supprimer les droits de douane sur les tissus servant à la confection des gants de fil. Comme, depuis un certain temps, il s'est installé, en France, des fabriques de ces tissus, alors qu'autrefois ils étaient fournis exclusivement par l'Allemagne, la Chambre de commerce de Paris n'a pas hésité à répondre que « les droits de douane frappant actuellement ces tissus à leur entrée en France ne doivent subir aucune modification, qu'il ne faut pas attribuer à la fabrication étrangère de facilités plus grandes; car cela aurait des conséquences dangereuses pour le développement du progrès de notre industrie. » Il ne faut pourtant pas oublier les intérêts de l'industrie transformatrice, qui a profit à se procurer ces tissus à aussi bon marché que possible. On a non moins oublié le consommateur, qui est habitué à cet oubli, et qui va continuer à payer ses gants plus cher que si les tissus servant de matière première étaient moins lourdement taxés à l'importation. C'est toujours l'histoire des contradictions. Nous n'en trouvons pas moins dans une délibération de la Chambre de commerce d'Alger, demandant instamment que la Belgique s'engage à ne pas faire subir aux taxes actuelles de ses douanes, aucune modification autre que des transformations de droits *ad valorem* en droits spécifiés. La Chambre de commerce d'Alger s'indigne que le projet belge actuellement en discussion vise des produits que la Belgique ne fabrique pas et ne récolte pas; elle ne comprend les tarifs douaniers qu'au point de vue strictement protectionniste. Elle aurait bien fait d'envoyer un de ses représentants suivre le Congrès international antiprotectionniste qui s'est tenu, comme nous l'avions annoncé, le 9 mai, en Italie, et où notre

ami Giretti notamment a combattu pour la bonne cause. Une *Ligue nationale antiprotectionniste* s'est fondée; un programme a été dressé, et on a pris comme devise le mot de Cavour que « le libre-échange doit être le but vers lequel la nation doit avancer résolument et fermement ». On a réclamé tout d'abord, une suppression graduelle et autonome du protectionnisme sidérurgique, sucrier et sur les céréales; d'autre part, une résistance intransigeante contre tout relèvement de la protection douanière, sous une forme quelconque, notamment, sous celle des spécifications. On a admis la distribution d'une assistance temporaire aux ouvriers qui viendraient à chômer, comme résultat de la fermeture de fabriques, en conséquence d'une réduction des droits actuels; ce qui montre bien que le système protecteur a le gros inconvénient de créer des droits acquis artificiels. On a réclamé, enfin, le système de la porte ouverte en Libye, dans la nouvelle possession italienne.

Le fait que nous avons signalé pour les tissus servant à la fabrication de la ganterie, a quelque peu pour similaire celui dont se plaint la Chambre syndicale des fabricants de tricots et bonneterie fine de France. L'industrie de Troyes, autrefois, fabriquait un article en coton lourd; et comme le droit de douane est compté au poids, l'article allemand était arrêté par la taxation. Mais la mode a changé; maintenant on demande, et par conséquent, la fabrique produit des articles légers, avec du fil fin venant d'Angleterre. Les droits frappant les fils fins sont d'autant plus élevés que la finesse de ce fil est plus marquée, et comme conséquence, la matière première dont la bonneterie et l'industrie du tricot en France se servent, est lourdement chargée par ce droit de douane. D'autre part, comme des articles légers viennent maintenant d'Allemagne, les droits sont beaucoup moins considérables que jadis par pièce, et l'article allemand peut lutter contre l'article français, grâce pourrait-on dire à la fabrication protectionniste.

De toutes parts, cette tarification et les mesures douanières s'opposent comme une gêne au commerce international. La nouvelle loi sur les conserves étrangères de poissons entrant en France, va devenir applicable: loi qui a rendu applicable elle-même celle du 11 juillet 1906, sur la protection des conserves de sardines, de légumes et de prunes, à toutes les conserves étrangères de poissons. Cette loi de 1906, exige que les conserves ne soient introduites en France qu'avec l'indication d'origine inscrite sur chaque récipient, par estampage en relief ou en creux, en caractères latins bien apparents d'au moins 4 mil-

limètres, au milieu du couvercle ou du fond, et sur une partie ne portant aucune impression. De plus, les boîtes de conserves de sardines étrangères d'un poids de plus de 1 kilogramme sont prohibées à l'entrée, exclues mêmes du transit, de l'entrepôt et de la circulation. Nous doutons que cette législation soit favorable à notre industrie sardinière, qui périclite à cause du prix de revient trop élevé de sa fabrication; on prendra tout simplement connaissance d'une foule de marques et de produits étrangers que l'on redemandera parce qu'ils seront de bonne qualité et relativement à bon marché. D'ailleurs, la question du kilotage est toujours à l'ordre du jour, comme le signalait l'autre jour le *Commerce mondial*, l'excellente publication à laquelle nous faisons si souvent des emprunts. Le fond de la question comme l'a dit notre confrère Coquet, c'est de considérer l'importateur comme l'ennemi, et d'être toujours disposé à présumer la fraude et la mauvaise foi, même en présence d'une erreur. Cet état d'esprit est encouragé chez le personnel subalterne par la prime aux procès-verbaux.

Nous aurions encore à signaler, au milieu d'une montagne de documents, un article du journal *Nieuws Rotterdamsche courant*. On y montre que nulle part, dans le monde, le prix du blé n'est aussi élevé qu'en Autriche-Hongrie, et que Vienne est la ville la plus chère pour la farine et le pain, comme résultat des droits d'entrée considérables frappant le froment et le seigle. A Vienne, le prix de la farine est de 45,51 couronnes, tandis qu'il n'est que de 29,63 à Londres, pour le centner métrique, dans les deux cas. Dans la Monarchie, on consomme plus de blé qu'on n'en produit; et néanmoins, l'importation est empêchée ou du moins gênée autant qu'on le peut. Le poids est tel que les municipalités de Budapest et de Vienne réclament un abaissement du tarif douanier. L'exemple est du reste, suivi par de nombreuses sociétés d'agriculture, qui se sont rendu compte que les taxes douanières augmentent tellement le prix de la nourriture pour le bétail, qu'elles sont obligées de diminuer l'effectif de leurs troupeaux. Les paysans commencent à s'apercevoir qu'on les a trompés, que ces droits ne sont avantageux que pour les grands propriétaires fonciers.

Nous aurions à recommander la lecture d'un article intitulé *Un programme minimum antiprotectionniste*, dû à M. Angelo Crespi, et paru dans la *Vita internazionale*. De même, il serait à lire, dans le *Bulletin commercial et industriel*, un article sur la préparation des nouveaux traités de commerce en Italie, où l'on montre qu'il faut absolument que l'opinion publique s'in-

téresse aux questions douanières, et qu'elle réagisse, si l'on a le désir que la collectivité ne continue pas à être sacrifiée aux intérêts particuliers de quelques groupes. Dans l'*Individualiste européen*, en analysant l'exposé fait par M. de Jagow au Reichstag, exposé où l'on insiste sur les « besoins de sécurité pour l'Allemagne, dont la situation géographique n'est pas précisément heureuse », sur la « nécessité du développement des forces économiques », notre confrère Follin montre qu'il suffirait, pour l'Allemagne, d'adhérer à la seule politique internationale capable de neutraliser les effets de l'inégalité de la situation géographique, à la politique du libre-échange. Nous avons vu avec plaisir le Comité économique de la ligue des industriels d'Erfurt, au sujet du renouvellement des traités de commerce par l'Allemagne, arriver nettement et à l'unanimité, à la conclusion qu'aucune nouvelle taxe douanière ne doit être établie, soit pour les produits agricoles, soit pour les produits industriels; le comité a également repoussé une élévation des droits de douane existants sur les denrées alimentaires; il a insisté sur ce que l'industrie des objets manufacturés se solidarise avec celle des produits bruts ou demi-ouvrés, en s'opposant aux prétentions douanières et économiques de la Ligue des agriculteurs. Nous avons vu, avec un très grand plaisir, dans *l'Echo de Paris*, un article du général Maitrot, qui n'est pourtant point un économiste, s'élever vivement sur ce que, en France, la consommation de la viande par tête d'habitant soit très nettement inférieure à ce qu'elle est dans l'ordinaire du soldat. Il réclame « la viande au peuple », comme il dit, afin qu'il ne boive plus. Il insiste et fort justement sur ce que l'introduction des viandes frigorifiées venant de l'extérieur ne tarira pas l'élevage national; les deux choses peuvent vivre côte à côte sans se nuire, comme l'exemple de l'Angleterre le démontre.

Certes, la vérité gagne du terrain. Nous espérons qu'elle y sera aidée par la formation du Comité parlementaire du commerce, créé à la suite de la conférence internationale parlementaire du commerce également, tenue à Bruxelles au mois de juin: le président de ce comité est M. Charles Chaumet; nous y trouvons comme trésorier notre collègue M. Forsans, président de l'Union des intérêts économiques, et comme secrétaire général, notre actif collègue M. Lucien Coquet. Il ne faut pas perdre de vue, d'autre part, qu'une importante délégation de marchands bouchers, présidents de syndicats régionaux, à la tête desquels se trouvait M. Lefèvre, président du Syndicat général de la boucherie française, a été reçue par M. Fernand David,

ministre de l'Agriculture, et présentée par M. Thierry (qui ne s'est pourtant pas montré toujours très libéral en la matière). La délégation a réclamé des moyens de remédier à la crise de la viande chère. Elle demande en particulier l'abaissement des droits de douane résultant de la loi Debussy. Et ce qui est étonnant ou caractéristique, c'est que le ministre a déclaré qu'il était disposé à étudier particulièrement la possibilité de faire rapporter les prescriptions relatives au découpage en quartiers, et celle d'admettre plus largement la viande frigorifiée ou congelée en France.

En somme, il suffirait de se comprendre, ou plutôt de comprendre. Et le plus souvent, ceux qui croient à la souveraine efficacité du protectionnisme pèchent par ignorance. La preuve en est que l'autre jour, la Chambre de commerce de Rouen, qui pourtant ne nous a jamais envoyé son adhésion en faveur de la liberté des échanges, a décidé de subventionner le déchargement, par une entreprise particulière, à l'aide d'appareils rapides, des grains arrivant au port de Rouen; afin que cette manutention mécanique « aide à l'accroissement de leur importation ». Le président et le secrétaire général de la Ligue se sont empressés d'écrire à la Chambre de commerce de Rouen la lettre ci-dessous, pour la féliciter de son initiative, en lui faisant remarquer que la Ligue du libre-échange, demandant l'abaissement des droits sur le blé, sur les céréales, veut aider elle aussi à l'accroissement de l'importation des grains, par le moyen le plus simple et le plus effectif. Nous exprimions au président de la Chambre de commerce, l'espoir qu'il approuverait sans doute notre campagne, qui est, sous une autre forme, identique à la sienne, et nous lui demandions s'il ne croyait pas pouvoir nous envoyer l'adhésion de la Chambre de commerce de Rouen à la Ligue du libre-échange. Nous n'avons pas encore, au moment où nous écrivons, reçu de réponse à notre lettre.

D. B.

LETTRE A M. LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUEN

Le 20 juin 1914.

Monsieur le Président,

Nous lisons dans le *Génie civil* du 13 juin (page bleue 14) que « la Chambre de commerce de Rouen, dans le but de favoriser le déchargement rapide des grains et d'aider à l'accroissement de leur importation, a décidé de subventionner une entreprise particulière qui consentirait à se munir de l'outillage mécanique nécessaire à ce genre de manutention ».

Cette annonce, Monsieur le Président, nous permet de compter sur votre adhésion et sur celle de la Chambre de commerce de Rouen à la *Ligue du Libre-Echange.*

Vous désirez aider « à l'accroissement de l'importation des grains », la *Ligue du Libre-Echange* demande l'abaissement du droit de 7 francs sur le blé, de 3 francs sur l'avoine, l'orge, le seigle et le maïs. Vous ne doutez pas que ce droit de 7 francs par 100 kilogrammes, qui représente près de 50 p. 100 de la valeur du froment sur le marché de New-York, ne soit un formidable obstacle à ces importations. Vous savez que, sans le droit de 3 francs sur le maïs, on en importerait d'énormes quantités pour l'alimentation des veaux, des porcs et des volailles.

La suppression de ces droits ou tout au moins leur abaissement à 0 fr. 60 les 100 kilogrammes, droit qui fut appliqué au froment de 1861 à 1885, en France, et n'a point ruiné l'agriculture française, favoriserait de la manière la plus efficace « votre désir d'aider à l'accroissement de l'importation des grains », pour le plus grand profit du port de Rouen en particulier et de tous les mangeurs de pain en général.

Nous ajoutons que le dégrèvement de ces droits de douane ne rendrait point inutile l'outillage mécanique nécessaire pour le déchargement des grains. Il permettrait de l'utiliser d'autant mieux et d'en retirer un rendement plus élevé.

La libre entrée ou à peu près des grains, en France, aurait donc un double avantage: une augmentation de trafic pour le

port de Rouen; une augmentation de revenu pour la Chambre de commerce de Rouen.

Nous considérons donc, Monsieur le Président, que nous avons le droit de compter sur votre adhésion et celle de vos collègues à la *Ligue du Libre-Echange*, dont nous avons l'honneur de vous envoyer le programme et les statuts, ainsi qu'une collection de ses publications, dans la mesure où elles ne sont pas épuisées.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Le Président de la Ligue du Libre-Échange,
YVES GUYOT.

Le Secrétaire général,
Daniel BELLET.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Juin 1914

1. **Douanes**. — Classement des marchandises non dénommées au tarif d'entrée (art. 16 de la loi du 28 avril 1816) (page 4927).

3. **Opérations** de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'avril 1914 (page 4961).

4. **Décret** autorisant le gouvernement du protectorat du Maroc à réaliser par voie d'emprunt, à valoir sur la somme de 170 250 000 francs prévue par la loi du 16 mars 1914, une somme de 70 250 000 francs (page 4970).

— **Décret** complétant le décret du 5 avril 1911, règlementant la fabrication de l'acide lactique (page 4970).

— **Décret** portant approbation d'ouvertures de crédits supplémentaires au budget des établissements de Saint-Pierre et Miquelon (exercice 1913) (page 4977).

6. **Décret** portant promulgation d'un arrangement relatif au mariage des indigents, signé à Paris, le 4 août 1912, entre la France et l'Italie (page 5009).

— **Décret** portant promulgation de l'arrangement signé à Paris, le 13 janvier 1914, entre la France et l'Allemagne, en vue de régler le mouvement des alcools et des spiritueux franchissant la frontière entre les deux pays (page 5010).

— **Décret** portant concession de mines métalliques dans le département de Constantine (page 5018).

— **Décret** fixant les quantités de produits originaires des exploitations françaises des Nouvelles-Hébrides qui pourront être admises en franchise de droits pendant la campagne 1913-1914 dans les colonies françaises autres que la Nouvelle-Calédonie (page 5019).

— **Avis** autorisant la circulation des plants de vigne sur le territoire de a commune d'Uzos (Basses-Pyrénées) (page 5022).

— **Tableau** concernant l'existence des animaux de ferme au 31 décembre 1913 (page 5023).

8. **Bilan** au 31 mars 1914 et annexe au bilan de la Caisse des dépôts et consignations (page 5081).

10. **Décret** fixant les quantités de cafés et de cacaos originaires du bassin conventionnel du Congo à admettre en France au bénéfice de la détaxe, pendant l'année 1914 (page 5125).

— **Situation** à la date du 1er juin 1914, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par les lois des 29 décembre 1913, 26 février, 30 mars et 4 avril 1914 (page 5127).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (2e quinzaine du mois de mai 1914 (page 5132).

— **Situation** de la Caisse nationale d'épargne au 28 février 1914 (page 5132).

11. **Décret** autorisant le rachat, par l'Algérie, des concessions de chemins de fer d'intérêt général de Bône à Guelma et prolongements (réseau algérien) (page 5154).

— **Décret** portant prorogation des permis de recherches minières en Afrique occidentale française (page 5161).

— **Décret** portant organisation du service des colis postaux grevés de remboursement entre les colonies de Madagascar et dépendances d'une part, et de la Réunion, d'autre part (page 5162).

12. **Décrets** relatifs aux concessions des mines ; 1° de fer de Château-Verdun et de Lercoul (Ariège) ; 2° de plomb et métaux connexes du Djébel-Taraguelt (Constantine) ; 3° métallurgiques de Pardailhan et Saint-Jean-de-Pardailhan (Hérault) ; 4° d'antimoine et métaux connexes de Saint-Pierre-Roche, Gelles et autres (Puy-de-Dôme) (pages 5182 et 5183).

— **Situation** à la date du 1er juin 1914, du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensations d'armement dans la limite de 150 millions prévus par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 5191).

13. **Décret** portant modification des statuts du Crédit foncier de France (page 5210).

— **État** de la production et du mouvement des sucres indigènes au 31 mai 1914 (page 522).

14. **Commerce** de la France pendant les cinq premiers mois de l'année 1914 (page 5253).

15. **Résultats** de la législation des sucres pendant l'année 1913 (Édition complète, pages 773 à 782).

16. **Résultats** comparatifs des cultures au 1er juin 1914 et au 1er juin 1913 (page 5293).

17. **Décret** concernant le crédit d'importation des fèves, animaux domestiques et viandes frigorifiées d'origine tunisienne (page 5317).

— **Décret** portant extension du périmètre de la concession des mines de houille de Bert (Allier) (page 5319).

— **Décrets** relatifs aux droits de douane : 1° du café et du thé étrangers à leur entrée à la Guyane ; 2° du thé et des piments étrangers à leur entrée à Madagascar (page 5325).

20. **Décret** autorisant l'introduction en France des végétaux autres que la vigne par le bureau de douane de Dijon (page 5389).

— **Décret** approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires à différents chapitres des budgets locaux de Madagascar (exercice 1913) (page 5391).

— **Avis** relatif au visa des passeports pour Haïti (page 5393).

— **Tableau** de la production et du mouvement des alcools du 1er octobre 1914 jusqu'au 31 mai 1914 (page 5394).

— **Résultats** de la campagne 1913-1914 du service du contrôle des grainages de vers à soie (page 5395).

21. **Loi** ayant pour objet l'émission de rentes 3 1/2 p. 100 amortissables en vue de subvenir aux dépenses extraordinaires de la défense nationale et aux dépenses d'occupation du Maroc (page 5406).

— **Tableau** des recettes de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt général (France, Algérie et Tunisie), pendant les années 1913 et 1912 (page 5412).

22. **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'exécudu titre II de la la loi du 29 mars 1914, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières étrangères (page 5441). — **Erratum** (23, page 5459).

23. **Décret** prohibant l'importation et le transit en France de diverses espèces d'animaux vivants provenant du Monténégro et de l'Albanie (page 5460).

24. **Arrêté** interdisant l'importation des plants d'hévéas en Indo-Chine (page 5488).

25. **Décret** autorisant le ministre des Finances à aliéner la somme de rentes 3 1/2 p. 100 amortissables nécessaire pour réaliser un emprunt de 805 millions et fixant le taux de l'émission de cet emprunt (page 5498).

— **Décret** réglementant les poids et mesures en usage au Cambodge (page 5532).

— **Arrêté** établissant une réglementation sanitaire des cocoteraies en Cochinchine et dans les protectorats de l'Annam et du Cambodge (page 5534).

— **Tableau** présentant : 1° au 15 juin 1914, l'importance des quantités de jus soumis à la défécation depuis le 1er septembre 1913, le rendement des jus en sucres et en mélasses ; 2° le relevé général des comptes tenus

dans les fabriques de glucoses pendant les neuf premiers mois de la campagne 1913-1914 (page 5540).

— **Statistique** du mouvement de la population en France, au cours de l'année 1913 (Edition complète, pages 791 à 806).

26. **Arrêté** relatif à l'émission de rentes 3 1/2 p. 100 amortissables du 7 juillet 1914 (page 5555).

— **Décret** déclarant d'utilité publique le chemin de fer d'intérêt local de la rue du Quai-de-Débarquement à Rouen, à Grand-Quevilly (page 5556).

— **Arrêté** relatif aux bonifications spéciales des rentes viagères prévues par la loi du 31 décembre 1895 (page 5564).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (situation au 15 juin 1914) (page 5568).

— **Avis** d'ouverture à l'exploitation de la partie du chemin de fer d'intérêt local de Foulletourte à la Flèche, comprise entre Foulletourte et la fin de la voie posée à la Flèche (page 5568).

27. **Loi** relative aux pensions des agents des douanes (page 5585).

28. **Situation** de la Caisse nationale d'épargne au 31 mars 1914 (page 5628).

30. **Loi** portant: 1° ouverture, sur l'exercice 1914, des crédits provisoires applicables au mois de juillet 1914; 2° autorisation de percevoir pendant le même mois les impôts et revenus publics (page 5670).

— **Décret** fixant le taux d'intérêt applicable en 1915 au calcul des tarifs de la rente viagère aux assurés de la section spéciale de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (page 5693).

— **Décret** modifiant le tableau annexé au décret du 3 novembre 1898, relatif aux procédés de dénaturation (page 5693).

— **Décision** fixant l'intérêt attaché aux bons du Trésor et **avis** de délivrance des mêmes bons à échéance maximum d'un an (pages 5694 et 5711).

— **Décrets** portant application, à Madagascar, à la Côte française des Somalis et aux établissements français dans l'Inde, des dispositions combinées des lois du 30 novembre 1906 et du 17 août 1897 modifiant les articles 45, 49, 57, 70, 76 et 331 du Code civil (page 5704). — **Errata** (3 juillet, page 5832).

— **Caisses d'épargne.** — Comptes abandonnés depuis l'année 1884, publiés en exécution des lois des 7 mai 1853, 20 juillet 1895 et 22 avril 1905 (page 5711 et édition complète, pages 807 à 1078).

RAPPORTS

Education populaire. — Rapport sur l'éducation populaire en 1913-1914 (19. Edition complète, pages 783 à 790).

CONSEIL SUPÉRIEUR DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Session de juin 1914. — Discours de M. le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale; discussion de l'ordre du jour et notamment de la réforme du régime général des subventions (23, page 5466). — Examen et adoption des rapports sur les vœux qui ont été soumis (24, page 5490). — Adoption de différents rapports sur les vœux concernant l'application de la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes et sur la modification du régime général des subventions à allouer aux sociétés de secours mutuel approuvées (25, page 5539).

BIENS ECCLÉSIASTIQUES

Arrêté ordonnant la fermeture d'établissements congréganistes en Algérie (12, page 5180).

Errata à la liste des biens ayant appartenu aux établissements publics du culte qui avaient leur siège dans les départements : Du Pas-de-Calais (14, page 5249). — De l'Isère (27, page 5601).

Décrets portant attribution de biens ecclésiastiques dans les départements : De la Côte-d'Or, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine, et de la Seine-Inférieure (12, page 5178).

Décrets portant création de bureaux de bienfaisance après attribution de biens ecclésiastiques dans les départements : De la Côte-d'Or, de la Dordogne, du Finistère, de Loir-et-Cher, de la Manche, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Marne, de la Somme, de Tarn-et-Garonne et du Var (5, page 4988).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

L'EXPORTATION HORLOGÈRE EN SUISSE

Le *Journal Suisse d'horlogerie* de mai 1914, donne les détails suivants sur l'exportation horlogère suisse en 1913.

Si l'on totalise les montres finies, les mouvements, pendules, boîtes brutes et finies, pièces détachées, ébauches, outils et verres

de montres polis, on obtient un total de 156 000 000 de francs qui se répartît ainsi, entre les pays importateurs de la fabrique suisse :

Allemagne	35 948 481	francs.
Grande-Bretagne	31 942 599	—
Russie	18 019 466	—
Autriche	15 108 144	—
Italie	13 134 474	—
États-Unis	10 335 409	—
France	6 065 284	—
République Argentine	6 031 661	—
Espagne	5 501 615	—
Inde Britannique	4 529 384	—
Belgique	3 537 998	—
Brésil	3 258 307	—
Canada	3 063 296	—

Voici la part de la France dans l'exportation suisse pendant les dix dernières années :

1913	6 065 284	francs.
1912	6 162 844	—
1911	6 502 927	—
1910	5 970 491	—
1909	5 299 251	—
1908	6 385 360	—
1907	6 234 180	—
1906	»	—
1905	»	—
1904	6 153 405	—

Le tarif français de 1910 n'a pas diminué l'importation.

NÉCROLOGIE

M. PER ELIS SIDENBLADH

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. Per Elis Sidenbladh, docteur ès sciences, membre de l'Académie royale des sciences à Stockholm, membre honoraire de l'Académie royale d'agriculture à Stockholm; membre de l'Académie royale des sciences militaires à Stockholm; membre de l'Institut international de statistique; directeur du bureau central de statistique de Suède.

LORD WEMYSS

Lord Wemyss, né à Edimbourg, le 18 octobre 1818, est mort le 30 juin, à Londres, dans son habitation de Saint-James Place.

Il n'avait tenu de fonctions publiques que de 1853 à 1855, comme un *lord of Treasury*, alors qu'il s'appelait lord Elcho, quoiqu'il eût siégé à la Chambre des communes, sans interruption, de 1841 à 1883, date où il entra à la Chambre des lords, comme *dixième earl of Wemyss*. Pendant ses soixante-treize ans de vie parlementaire, il fut toujours trop indépendant pour se soumettre à la discipline des partis.

Il fut un des promoteurs de la *Liberty and property defence League*, sur laquelle M. Raffalovich a publié une étude en 1886[1].

Quoique *conservative*, il joua un rôle actif dans le rappel des *corn laws* et il combattit le *Tariff Reform*.

Il avait fait partie de la commission qui reconnut la légitimité des *trade unions*; puis au nom de ces principes d'individualisme

1. *La Ligue pour la défense de la liberté et de la propriété en Angleterre et le socialisme agraire de M. Chamberlain*, broch. 1886. (Guillaumin, éd.)

qui furent son guide pendant toute son existence, il s'opposa à la reconnaissance du *Picketing.* On désigne ainsi le blocus établi par les grévistes autour des établissements en grève.

Lord Wemyss était propriétaire de 62 000 acres (25 000 hectares). Le *Times* lui reproche d'avoir, comme grand propriétaire, défendu contre Hope le privilège du propriétaire. En France, ce privilège existe: et il permet au fermier de louer une terre dont l'importance est en complète disproportion avec ses ressources. Il permet au fermier de recevoir une commandite en terre plus grande que ne pourrait la recevoir aucun autre industriel.

Lord Wemyss était un ami de M. Gladstone: mais il combattit sa législation sur la propriété en Irlande. Il considérait qu'elle était une loi d'expropriation et d'atteinte à la liberté des contrats.

Au nom de cette liberté, il combattit les lois interventionnistes telles que celle des sièges dans les magasins, la limitation des heures d'ouverture des magasins.

Il présenta, en 1908, à la Chambre des lords ce bill ironique sur le *Land and property transfer* : « Toutes les propriétés seront, à la fin de la quatorzième année, transmises à une commission permanente qui les administrera et les répartira dans l'intérêt du gouvernement et pour le bien public. »

Il prit une part active aux questions de politique extérieure, mais en déclarant qu'il les plaçait au-dessus des questions de parti.

Il s'occupa aussi beaucoup des questions d'art, de la *National Gallery*, des constructions de l'Etat: et il déploya une grande activité pour la constitution sérieuse d'une force de volontaires.

N. M.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 4 juillet 1914

Nécrologie : M. Lodin de Lépinay.

Ordre du jour : Le développement du rôle des municipalités depuis quelques années.

Ouvrages présentés :

M. **Yves Guyot**, président, prononce l'éloge funèbre de M. Lodin de Lépinay, inspecteur général des mines, membre de la Société et il se félicite du succès de M. Pierre, membre de la Société, élu maire de Marseille.

M. **Daniel Bellet**, secrétaire perpétuel, signale parmi les ouvrages reçus: *La valeur de la terre en France*, par M. P. Caziot; *Que vont devenir les Nouvelles-Hébrides*? et *le Chemin de fer sous la Manche va-t-il enfin se faire*? par Daniel Bellet; *Un adversaire de la théorie des débouchés* : *Mathieu de Dombasle*, par M. G. Schelle.

Il fait part des excuses de MM. Tissier, conseiller d'Etat et Herriot, maire de Lyon qui n'ont pu se rendre à l'invitation de la Société.

Le sujet inscrit à l'ordre du jour étant adopté, la parole est donnée à M. Payen, pour l'exposer.

LE DÉVELOPPEMENT DU ROLE DES MUNICIPALITÉS DEPUIS QUELQUES ANNÉES

M. **Édouard Payen** dit que le sujet qu'il se propose de traiter n'est pas de ceux qui peuvent captiver les foules et enthousiasmer un auditoire, mais qu'il a pensé qu'il ne serait pas indigne de l'attention de ses collègues, dont les réflexions pourraient l'aider à en tirer des conclusions utiles.

Les municipalités sont au dernier échelon de l'organisme administratif ; ce sont elles qui sont le plus intimement en rapport avec les citoyens ; aussi le législateur les a-t-il associées à l'application des lois ; mais l'orateur se propose de montrer qu'il l'a fait sans mesure, en ces derniers temps, et qu'un changement de méthode s'imposera si on ne veut pas arriver à une véritable faillite dans l'exécution des lois.

Avant de poursuivre son exposé, M. Payen fait remarquer qu'il entend se cantonner dans l'étude des tâches imposées par le législateur aux municipalités, et non pas dans celles que celles-ci assument bénévolement, comme par exemple, la gestion de certains services publics, etc. Aussi bien a-t-il plus particulièrement en vue les petites communes qui sont la grande majorité des communes françaises et celles qui pâtissent le plus de la multiplicité des charges que le législateur leur impose sans la moindre réflexion.

Pendant longtemps, le travail des mairies fut assez modeste. La maison commune ne recevait la visite que de ceux qui avaient à déclarer une naissance ou un décès, à faire célébrer leur mariage, à demander un permis de chasse, à se faire inscrire sur les listes du recrutement, etc. Aujourd'hui, la situation est complètement changée. C'est en 1893, avec la loi sur l'assistance médicale gratuite, puis avec celle de 1905, sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes, que le travail des mairies commença à s'accroître. Diverses autres lois comme celles sur les épizooties, sur les déclarations de récoltes, agirent dans le même sens. Mais c'est en 1910, avec la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, que le travail s'est développé dans des proportions considérables.

Les municipalités furent chargées d'établir la liste des assurés obligatoires, c'est-à-dire ceux dont la rémunération annuelle ne dépasse pas 3 000 francs. Cette opération fut assez délicate ; elle fut facilitée cependant, par ce fait, qu'elle fut contemporaine du recensement de mars 1911, et les maires et secrétaires de mairie qui savaient travailler, purent tirer parti de cette concomitance à laquelle le législateur n'avait, certes, pas songé.

Une fois la liste dressée et la loi en application, la mairie a à assurer le service de la remise des cartes à domicile et dans les communes rurales, le secrétaire de la mairie a bien souvent à acheter les timbres, à les coller sur les cartes, l'assuré se bornant à lui remettre l'argent nécessaire. Ces petits services que la loi n'a pas prévus et que nous retrouverons en étudiant les lois postérieures s'imposent ici, car l'assujetti à la loi n'a

pas affaire ici au représentant de l'Administration, par un grand A, qui peut, grâce à son anonymat et derrière son guichet se renfermer dans la stricte besogne que la loi lui assigne, mais à un homme qu'il connaît bien, qu'il rencontre constamment et à qui il pourrait rendre la vie difficile s'il n'était pas complaisant.

C'est la mairie qui reçoit et transmet aux préfets les demandes de liquidation de pensions. Pour le payement de la pension, le maire délivre un certificat de vie.

Pour les assurés facultatifs, la mairie a à fournir diverses pièces et à établir un dossier, etc.

Au moment où la loi de 1910 imposait aux mairies un travail tout nouveau et très délicat, des prescriptions administratives beaucoup plus sévères que par le passé, sont intervenues pour l'application de la loi de 1905, relative aux vieillards et aux infirmes. On sait les scandales provoqués par cette loi et révélés d'abord par un préfet, puis par l'inspection des services administratifs. On pensa qu'en exigeant des justifications beaucoup plus nombreuses que par le passé, on restreindrait les abus. L'orateur détaille à ses auditeurs, l'imprimé que les mairies doivent remplir et qui nécessite souvent des correspondances assez nombreuses entre plusieurs communes. Il faut, en effet, fournir des renseignements sur la famille du pétitionnaire: désigner les enfants, par ordre d'ancienneté, dire s'ils sont célibataires ou mariés, et faire connaître le nom des conjoints s'il y a lieu; il faut indiquer, en outre, les charges de famille des enfants mariés et spécifier pour chacun d'eux, le nombre et l'âge de leurs enfants. Comme il arrive parfois que la famille du pétitionnaire est nombreuse et a essaimé en des lieux divers, on perçoit à combien de correspondances la municipalité peut être obligée.

Si les charges de la loi de 1905 ont été un peu comprimées dans leur croissance, ce n'a été que tout à fait temporaire et les dépenses ont repris leur marche accélérée de développement; mais les formalités supplémentaires demeurent. Le peu d'empressement du public à se soumettre à la loi des retraites a, par contre, réduit le travail qui aurait pu résulter de la complète application de la loi. Cette perspective d'un travail abondant n'a pas, du reste, en nombre de communes, restreint l'empressement des municipalités à assurer l'application la plus complète possible du texte législatif.

Mais, deux autres lois du milieu de 1913 vont, elles, développer singulièrement la tâche des municipalités, ce sont les lois sur

les familles nombreuses et sur les femmes en couches. On peut être assuré que ces lois fonctionneront largement, car à la différence de la loi sur les retraites, elles n'exigent aucun sacrifice de la part de ceux auxquels elles s'adressent et ne comportent que des avantages immédiats, la loi des retraites n'a, d'ailleurs, vraiment fonctionné que dans les hypothèses où elle présentait ce caractère.

Ceci dit, M. Payen indique les principales obligations que ces deux lois récentes imposent aux municipalités.

Le chef de famille qui veut bénéficier de la loi du 14 juillet 1913 doit écrire au maire une lettre dans laquelle il expose sa situation. Or, dans les campagnes, c'est souvent le secrétaire de la mairie qui la rédige, mais à cette besogne qui ne lui est pas imposée par la loi s'en ajoutent d'autres nombreuses. Cette loi institue une comptabilité qu'il faudra surveiller avec soin. Dans le régime de la loi de 1905, à moins que les ressources de l'assisté ne vinssent à se modifier, fait relativement rare, le bénéficiaire touche, jusqu'à sa mort, une allocation mensuelle fixe. Ici, il en va tout autrement. Les ressources de l'intéressé restant identiques, le nombre des allocations qu'il reçoit sera augmenté, si sa femme meurt, disparaît, l'abandonne, devient incurable, etc., ou chaque fois que lui naîtra un nouvel enfant; il sera réduit, chaque fois qu'un enfant de moins de treize ans viendra à décéder, etc., nous n'épuisons pas toutes les hypothèses. La liste des bénéficiaires de cette loi aura besoin d'une attention constante et de manipulations nombreuses.

L'application de la loi sur l'assistance aux femmes en couches est aussi très délicate et très compliquée. Là aussi, la postulante doit rédiger une demande, ce qu'elle sera souvent bien empêchée de faire elle-même, le maire doit en délivrer récépissé. Dans certains cas, le maire doit adresser au préfet un *bulletin de l'état civil de l'enfant*, la bénéficiaire recevra aussi une carte d'identité et cette loi entraîne beaucoup de surveillance pour les délais durant lesquels on peut toucher les secours; pour savoir si la prime d'allaitement est méritée. On a pensé, avec raison, qu'une surveillance devait être organisée. Une circulaire dit à ce propos : il ne s'agit pas de créer de fonctionnaires nouveaux; mais il est probable qu'assurée par des fonctionnaires ou non, cette surveillance ne sera pas partout très efficace.

L'énumération rigoureuse de toutes les pièces et de toutes les formalités administratives exigées par les lois nouvelles, lasserait la patience des auditeurs. Ce qu'il faut retenir, c'est leur

extrême complication. Or, dans la grande majorité des communes de France, il n'y a pour accomplir cette besogne qu'un homme qui cumule d'ordinaire ses fonctions de secrétaire de mairie avec celles d'instituteur. Il lui a fallu se mettre au courant de beaucoup de textes nouveaux et en peu de temps. Avec sa prévoyance accoutumée, le législateur accumule, en effet, les lois nouvelles sur un court espace de temps. Les deux dernières, si compliquées, sont de la même année. De l'aveu même d'une circulaire d'un ministre de l'Intérieur, cela a été un inconvénient, mais, naturellement, avec l'optimisme gouvernemental, on dit que cet inconvénient, il faut le vaincre. Nous devons reconnaître, ajoute M. Payen, qu'il y a dans les administrations centrales, des hommes admirables qui savent donner quelque vie aux textes qui leur viennent du Palais-Bourbon; nous les comparerions, volontiers, à ces habiles metteurs en scène qui, dans nos théâtres, savent matérialiser l'idée de l'auteur dramatique; ils élaborent des tableaux qui sont très précieux pour les municipalités, mais qui accroissent largement la besogne s'ils la guident intelligemment.

De tout ceci, il ressort que depuis quelques années, le rôle matériel des municipalités s'est considérablement accru et que le législateur en élaborant toutes les dernières lois sociales n'a pas pensé à l'outil tout rudimentaire qui, en fin de compte, assumerait une grande partie de la besogne. Non seulement le temps arrivera à manquer aux instituteurs secrétaires de mairie si on continue dans cette voie, mais aussi la compétence; on ne peut connaître toutes les réglementations qui vont s'accumulant. Alors, il faudra les remplacer par un nouveau corps de fonctionnaires, et il ne sera pas toujours facile de le recruter. En tous cas, cela coûtera cher. Il faudra rétribuer le nouveau fonctionnaire plus qu'on ne rétribue l'instituteur, et ce dernier ne manquera pas de faire valoir près de l'Etat le manque à gagner qui résultera pour lui du régime nouveau. Voilà où l'on va.

Mais, au point de vue moral, il y a aussi de grandes difficultés.

Ces lois soulèvent des questions d'appréciation très délicates. Une circulaire insérée au *Journal officiel* du 21 juillet 1913, disait: « Le chef de famille ne peut être admis au bénéfice de la loi que si ses ressources sont insuffisantes pour élever les enfants légitimes ou reconnus dont il a la charge. Comment faut-il entendre cette condition? Aucun critérium n'a été fixé par la loi, car aucun ne pouvait l'être. Il y a là incontesta-

blement une question d'appréciation fort délicate. La jurisprudence pourra seule, déterminer certaines règles générales, que nous dégagerons ultérieurement. Dès aujourd'hui, vous ferez comprendre aux conseils municipaux les inconvénients financiers des abus qui pourraient se glisser dans l'application de la loi. »

Une autre circulaire insérée au *Journal officiel* du 19 mars 1914, mettait en garde contre les abus possibles qui peuvent être, dit-elle, de deux sortes : une loi peut être faussée aussi bien par une trop étroite que par une trop large application, et elle invite les préfets à veiller à ce qu'on ne tombe pas dans ces abus.

M. Hébrard de Villeneuve, président de la commission centrale d'assistance, président de section au Conseil d'Etat, écrivait dans son rapport sur la loi de 1905. « ...Il faut avoir le courage de le dire : c'est dans les délibérations des conseils municipaux que se trouve le germe des plus graves et des plus fréquents abus constatés dans l'application de la loi du 14 juillet 1905.

« Nous ne méconnaissons pas les difficultés que présente le rôle des autorités locales qui statuent les premières sur l'admission ou le rejet des demandes : sans doute, il y a souvent des affaires délicates, il y a même des espèces angoissantes quand on se trouve à la limite et qu'il suffit d'une appréciation plus ou moins bienveillante pour faire pencher la balance en faveur ou au détriment d'un malheureux ; mais dans bien d'autres cas, la loi est claire, la situation est nette et connue, les faits sont patents et les décisions qui heurtent de front, pour ainsi dire, toutes les pièces du dossier, les admissions ou les rejets dictés par la faveur, la haine, parfois le simple caprice, apparaissent comme de véritables défis au droit et à l'équité.

« Certaines municipalités appliquent de parti pris les lois d'assistance obligatoire sans s'inspirer de leurs principes et de leurs tendances et conservent dans la législation actuelle les procédés et les traditions qui faisaient de la bienfaisance un service purement facultatif et arbitraire.

« Nous espérons que peu à peu l'esprit de la législation nouvelle pénétrera dans les corps de toutes les autorités chargées de l'appliquer. En attendant, l'administration supérieure doit, sans se lasser, réformer les erreurs de droit et de fait, corriger les injustices et, tantôt par des instructions persuasives, tantôt par des décisions et des actes d'autorité, ramener les assemblées et les juridictions locales dans la voie droite dont elles ont le tort de s'écarter trop souvent. » Ces réflexions montrent le péril qu'il peut y avoir à multiplier certaines attributions aux

conseils municipaux. Les institutions électives sont peu qualifiées pour décider sur les questions de personnes. Pour cette loi de 1905, il y a bien moins d'abus dans les décisions concernant les personnes qui n'ont pas de domicile secours, personnes qui ne relèvent pas des conseils municipaux.

Le ministère de l'Intérieur n'ignore pas toutes ces difficultés d'exécution de ces lois et entre autres les difficultés matérielles. Une circulaire du 21 août 1913 disait: « De telles lois (lois sur les familles nombreuses et sur les femmes en couches) imposent aux diverses personnes appelées à concourir à leur application, notamment, aux bureaux d'assistance et aux maires, aux secrétaires desdits bureaux et des mairies, en même temps qu'aux préfets et à leurs collaborateurs immédiats, un surcroît notable de labeur. Chacun puisera la volonté et la force de mener à bien cette tâche nouvelle dans le sentiment profond qu'il coopère directement à une grande œuvre et de défense nationale et de solidarité humaine. » De telles phrases pourraient, à la rigueur avoir quelque efficacité s'il s'agissait d'un simple coup de collier à donner, mais il s'agit ici, d'une tâche qui, pour être plus compliquée à ses débuts que par la suite, n'en est pas moins le commencement d'un accroissement continu de besogne.

Devant toutes ces difficultés, certaines personnes songent à des organisations cantonales. L'orateur convie ses collègues à rechercher les solutions possibles; mais ce qu'il tient à souligner, c'est l'imprévoyance du législateur qui oublie toujours le précepte si raisonnable: « qui veut la fin, veut les moyens ».

M. **Rey** déplore que la loi de 1902 ne soit point appliquée étant donné que de son application devrait résulter une amélioration sensible de la santé publique. L'orateur dit qu'il y a beaucoup de bonnes volontés à la base, mais que la centralisation de toutes les affaires à Paris, empêche ces bonnes volontés d'être efficaces. Il y a vingt mille à vingt-deux mille dossiers qui arrivent par an à l'Intérieur; on ne peut tous les étudier. L'orateur montre ce qui se fait en Allemagne, en Belgique et en Hollande; il souhaite que les bonnes volontés qu'on rencontre jusque dans les plus petites communes ne soient point paralysées et puissent réaliser facilement ce qu'elles imaginent pour le bien public.

M. **Schelle** constate que dans le tableau qui a été fait, apparaît ce grand défaut du législateur qui est de ne pas

songer aux répercussions des mesures qu'il édicte. On augmente les attributions des divers services sans se préoccuper de savoir s'ils sont en mesure de remplir la tâche nouvelle. Beaucoup songent à dégager le pouvoir central pour arriver à quelque chose. Les municipalités sont l'organisme naturel auquel il semble qu'on doive recourir pour appliquer les lois, et on a parmi les conseillers municipaux des hommes qui peuvent regarder les choses de près; mais avec la suppression de la représentation des plus imposés, avec l'élection des maires par le conseil municipal, la centralisation est encore une bonne chose.

M. **Paul Muller** reconnaît que la législation nouvelle a énormément augmenté le travail des greffiers de mairie qui, dans les petites communes sont, en général, les instituteurs; la conséquence forcée sera l'augmentation de leurs appointements. Il croit, ainsi que M. Rey, que pour la réglementation hygiénique concernant l'arrivée des eaux, l'éloignement des déchets, la rue et l'habitation, la décentralisation serait utile et même nécessaire. Les communes importantes pourraient agir avec le simple concours de leurs spécialistes, et les petites communes devraient trouver des guides au chef-lieu sans l'intervention de la bureaucratie parisienne.

Se plaçant au point de vue général, M. Muller déplore le développement des attributions des municipalités, leur intrusion sur le terrain industriel, et critique le socialisme municipal. En Allemagne, où la plupart des villes gèrent plusieurs industries, grâce à la stabilité relative des chefs, les maires ou bourgmestres, ces administrations sont bien conduites, mais bureaucratiquement, non commercialement; elles coûtent plus cher que les industries privées.

Les villes se chargent du service des eaux, ce qui se justifie parce que l'eau est presque toujours tirée de domaines communaux, qu'elle est distribuée gratuitement dans les maisons, que les services municipaux en consomment des quantités énormes, et que, du reste, la gestion est très facile. Mais elles installent aussi des services de bains, piscines et bains isolés. Francfort-sur-Mein, Mayence, Strasbourg, Colmar, villes que M. Muller visite souvent, possèdent chacune un établissement superbe où les bains sont donnés fort bon marché. La gestion se trouve en perte. C'est donc le contribuable qui bouche le trou. Comme les bains jouent un grand rôle dans l'hygiène, le public ne proteste pas contre le système. A Francfort-sur-Mein, la perte s'est élevée, en 1912, à 33 685 marks.

La ville de Francfort possède, en outre, une usine d'électricité, des tramways, un port, et des magasins généraux. M. Muller s'est procuré le rapport de l'administration au conseil municipal pour l'année 1912, un gros in-folio de 457 pages qu'il offre à la Bibliothèque de la Société d'économie politique. L'électricité est une excellente affaire où la ville amortit largement tout comme un établissement industriel bien conduit. Les tramways laissent un bénéfice suffisant après déduction de 3,75 p. 100 pour intérêt, et 1,5 p. 100 pour amortissement du capital. Le port et les magasins généraux sont en perte.

Mayence, qui possède aussi l'électricité, le gaz, le tramway, le port et des magasins généraux, n'exploite avec profit que l'électricité et le gaz.

Strasbourg ne gère pas l'usine d'électricité, l'usine à gaz et le tramway; ce sont des sociétés anonymes où la ville possède la majorité des actions. L'électricité, le gaz, l'eau, donnent un rendement excellent à la ville. Le port couvre ses frais, amortissement compris.

A Mannheim, M. Muller a vu une industrie municipale, à peu près unique en son genre, une *centrale laitière*. La ville, avec des syndicats de consommateurs, a créé une société laitière, qui vend aujourd'hui 10 000 litres de lait par jour, du beurre et du fromage. Elle fournit la force et la lumière prix coûtant à la société. Elle donne provisoirement des bâtiments de l'abattoir pour l'exploitation; elle va en construire pour environ 300 000 marks et les louer à la centrale laitière.

Toutes ces administrations sont dirigées par d'excellents bourgmestres. Les villes allemandes mettent, depuis longtemps, à leur tête, des personnalités de premier ordre, auxquelles elles donnent un traitement élevé avec un engagement pour la durée. Francfort-sur-Mein a eu pour bourgmestre Miquel qui devint ensuite ministre des Finances de la Prusse. Aujourd'hui, le bourgmestre touche à Francfort-sur-Mein, 18 000 marks de traitement, et 18 000 marks de frais de représentation; les adjoints, de 9 000 à 18 000 marks, à Mayence, le bourgmestre, 14 000 et 3 000; deux adjoints, 7 000; à Strasbourg, le bourgmestre, 24 000, et sept adjoints, de 8 000 à 15 000; à Colmar, le bourgmestre, 12 000. Tout cela coûte fort cher, et nécessite naturellement des centimes additionnels.

M. G. Schelle rappelle ses rapports à l'*Institut international de statistique* en 1911 et en 1913, dans lesquels il a constaté l'impossibilité de déterminer exactement les gains et les pertes des services municipaux.

M. **Watelet** rappelle que dans une récente élection sénatoriale, dans le Nord, un candidat s'est présenté avec l'étiquette de candidat antipaperassier, et il n'a pas eu grand succès. M. Watelet signale quelques-uns des abus auxquels donne lieu la loi d'assistance aux vieillards.

M. **de Nouvion** observe que la philanthropie n'existe plus et qu'on l'a remplacée par le droit d'assistance, qui consiste à prendre dans la poche des uns pour donner aux autres.

M. **Aberdam** fournit des indications sur les créations socialistes de la ville de Budapest; mais, M. Schelle qui a étudié les services municipaux de cette ville dans le rapport qu'il a fourni à la dernière session de l'Institut international de statistique, ne partage pas l'optimisme que commanderaient les chiffres fournis par l'orateur. Là comme partout, la comptabilité n'est pas complète. Toutes les municipalités laissent dans l'ombre certains postes ce qui ne permet pas de comparer leurs exploitations à des exploitations commerciales.

M. **Yves Guyot,** président, rappelle qu'en France, 15 000 communes ont moins de 500 habitants, 25 000 moins de 1 000 habitants; et on les charge d'appliquer des lois sociales compliquées pour lesquelles elles n'ont ni personnel ni ressources. Il ne s'étonne pas des lamentations de M. Payen qui, comme maire, a rencontré ces difficultés, et encore a-t-il oublié la loi d'assistance médicale quant à la loi d'assistance aux vieillards, de 1905, M. Watelet a cité des faits que chacun pourrait compléter. La loi sur les retraites ouvrières, n'a été qu'une loi d'assistance; excellente affaire pour les vieillards qui, moyennant un ou deux versements pouvaient en bénéficier! C'était une singulière illusion, de croire qu'elle fût jamais applicable. Maintenant voici les lois sur les familles nombreuses et sur l'assistance aux femmes en couches. Toutes ces lois poussent les gens à prendre des habitudes de mendicité. Elles en font des quémandeurs de faveurs. Au lieu d'inspirer à chacun l'orgueil de pouvoir vivre par soi-même, elles les poussent à dissimuler leurs ressources et elles leur donnent des attitudes d'humilité, à moins que ce ne soient des attitudes d'insolence. Elles créent des délateurs et elles partagent les habitants de chaque commune en amis du pouvoir, qui en auront les bénéfices et en ennemis du maire, qui n'auront rien que des sentiments de haine exaspérée pour les favorisés. Elles ap-

prennent qu'il y a d'autres moyens de gain que le travail et l'économie.

M. A. Rey a parlé de la santé publique. Mais il n'a pas dit de quelles communes il parlait. Il y a encore des milliers de petites communes dépourvues de latrines. C'est l'hygiène individuelle qui importe d'abord. M. A. Rey a parlé de l'application de la loi de 1902; mais il a oublié de dire que nombre de sénateurs et de députés qui l'avaient votée se sont précipités en masse au ministère de l'Intérieur pour dire: — Surtout ne l'appliquez pas dans les départements que nous représentons!

M. G. Schelle a abordé la question du prix de revient. Il a prouvé qu'il était impossible de savoir quels étaient les bénéfices des municipalités qui ont voulu se livrer à des entreprises industrielles. Il connaît, à ce point de vue les expériences de Budapest, inquiétantes pour les contribuables.

Quand on examine l'influence des lois sociales sur les municipalités, les conséquences de la régie directe, on trouve de nombreuses raisons pour rester fidèle à la limitation la plus étroite des attributions des pouvoirs publics et des corps administratifs.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

E. R.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

DANIEL BELLET. — *Que vont devenir les Nouvelles-Hébrides?*

DANIEL BELLET. — *Le chemin de fer sous la Manche va-t-il enfin se faire?*

P. CAZIOT. — *La valeur de la terre en France.*

ETIENNE FALCK. — *Le fisc et les sociétés.*

NICHOLAS MURRAY BUTLER. — *L'esprit international.*

G. SCHELLE. — *Mathieu de Dombasle. Un adversaire de la théorie des débouchés.*

Les cruautés bulgares en Macédoine orientale et en Thrace.

Archives de la Chambre de commerce de Roubaix.

Rapport annuel de la « Banco popular argentino ».

Rapport du conseil d'administration de la Compagnie générale des omnibus de Paris.

PÉRIODIQUES

Ateneo. Revista mensual. 1910 et 1911.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Bulletin du Comité central industriel de Belgique.

Bulletin mensuel de l'Association philotechnique.

Boletin official. Camara de comercio de la provincia de Madrid.

Bulletin de la Société d'économie sociale et des Unions de la paix sociale.

Bulletin n° 126. *American Chamber of commerce in Paris.*

Journal de la Société de statistique de Paris.

Journal de la Société nationale d'horticulture de France.

Moniteur du commerce roumain.

Monthly Summary of Commerce and finance of the United States.

Revue de la Société khédiviale d'économie politique de statistique et de législation.

Revue économique et financière.

Revue mensuelle du Bureau central de statistique des Pays-Bas.

La Revue judiciaire.

Rivista de ciencias, artes y letras. La Cuna de America.

Le Rentier.

COMPTES RENDUS

LE HASARD, par ÉMILE BOREL, professeur à la Faculté des sciences de Paris (*Nouvelle Collection scientifique*). 1 vol. in-18 de 312 pages avec figures. (Librairie Félix Alcan).

Henri Poincaré a dit: « Il y a hasard lorsque de petites causes produisent de grands effets. La cause insignifiante n'est pas perçue, mais l'effet nous frappe et nous paraît fortuit. »

M. Emile Borel ajoute: « Toute connaissance est déterministe. Mais dans une conception entièrement déterministe de l'univers, il n'y a pas de cause au sens habituel que l'on donne à ce terme. L'ensemble de l'univers doit être regardé comme la cause de tous les événements passés, présents et futurs. La notion de cause doit donc être remplacée par celle de corrélation qui s'applique également quel que soit l'ordre de succession des phénomènes étudiés et leurs relations directes apparentes. »

Parmi les phénomènes démographiques, ceux de décès ont été étudiés de très près par les actuaires. L'actuariat est actuellement une des branches les plus importantes des mathématiques, par ses applications pour la théorie des probabilités.

Mais M. Emile Borel examine d'autres applications sociales de la théorie des probabilités. Il commence par ce que l'on appelle dans les cours de logique « le sophisme du tas de blé ». Deux, trois grains de blé ne forment pas un tas: 2312 grains forment-ils un tas ou 2313? Question ridicule: on ne voit donc aucun moyen logique de savoir ce que c'est qu'un tas de blé.

De même quelle est la limite qui sépare une masure d'une maison?

On dit que c'est l'usage qui fixe les termes: mais qu'est-ce que l'usage? Dans les questions de langage, répond M. E. Borel, comme dans beaucoup d'autres, il n'y a que *des questions de statistique.*

Les administrations résolvent la question par une mesure arbitraire, mais simple, comme la taille pour le soldat.

Voici des applications pratiques de ces questions:

On augmente de 1 franc par hectolitre le droit d'octroi sur le vin: le prix du litre se trouve donc augmenté de 1 centime et le prix du quart de litre d'un quart de centime. Le prix de vente au détail qui ne peut varier que par multiples de 5 centimes sera-t-il modifié?

Quelle est l'influence du prix de vente en gros sur le prix de vente au détail? C'est presque un axiome que si le prix du gros diminue très peu, cette diminution correspondant à une fraction de centime dans le prix du détail ne pourra pas être réalisée pratiquement, c'est-à-dire que le prix du détail ne variera pas. Or, si le prix du gros baisse chaque semaine d'une même quantité correspondant à un demi-centime sur le prix du détail, au bout de l'année la baisse du prix de détail devra atteindre 26 centimes. Il est bien certain que les plus pessimistes accorderont que cette baisse aura été, au moins partiellement, réalisée. Il y aura donc eu au moins une semaine dans l'année où la diminution théorique de un demi-centime aura entraîné une diminution pratique de 5 centimes.

On dit: « Soit, mais une diminution d'un demi-centime est sans effet; dix diminutions de un demi-centime produisent seules un résultat appréciable. »

M. Emile Borel répond: « Ce qui importe, c'est l'effet produit en une semaine déterminée par la diminution d'un demi-centime qui se produit cette semaine-là: cet effet est une baisse de 5 centimes. Que cette baisse de 5 centimes ne soit pas due uniquement à la diminution de un demi-centime, c'est ce que personne ne songe à contester: elle a certainement beaucoup d'autres causes, parmi lesquelles les diminutions antérieures doivent être spécialement mentionnées: mais le fait simple qui n'est pas contestable est le suivant: la diminution de un demi-centime a été, dans des conditions déterminées, *la cause immédiate de la baisse de* 5 *centimes*; si la diminution ne s'était pas produite, la baisse n'aurait pas eu lieu. Cette constatation nous suffit. Il n'est pas nécessaire, en effet, de pousser bien loin l'analyse pour se rendre compte que ces conditions déterminées, dans lesquelles une diminution de un demi-centime produira une baisse de 5 centimes *se produisent précisément une fois sur dix*; en d'autres termes, la probabilité pour que la baisse se produise est un dixième, lorsque la diminution est précisément le dixième de l'unité monétaire qui fixe le minimum de la baisse possible. »

M. Borel ajoute: « Cet énoncé n'est d'ailleurs pas purement théorique; en pratique, dans une grande ville ou dans un pays, une même marchandise n'est pas vendue partout le même prix, pour des raisons très diverses: il arrivera donc que la baisse se produira dans la dixième partie environ des magasins de détail. »

Dans une note, M. Borel ajoute : le détaillant fixe le prix de vente en tenant compte à la fois du prix de revient, du bénéfice qu'il désire et des exigences de la clientèle. Il arrive donc souvent qu'il hésite entre deux prix; par suite, il suffira quelquefois d'une très légère différence dans les conditions de son hésitation pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Il ne faut pas répondre à cela que le détaillant vend toujours « le plus cher possible » et que, comme on dit, l'acheteur est toujours « mis dedans »: les mots « le plus cher possible » n'ont aucun sens précis; les bénéfices possibles ne sont pas illimités, et la discontinuité monétaire empêche qu'ils soient constants. Ils ne peuvent qu'osciller autour d'une moyenne; il est donc nécessaire qu'ils diminuent parfois. »

M. Borel examine ensuite le phénomène d'une brusque diminution de prix. Une diminution, même légère, augmente le nombre des acheteurs; et l'on pourrait dans certains cas (lorsqu'il s'agit d'un train de plaisir, du prix d'entrée à un spectacle, etc.) établir la loi d'après laquelle le nombre des clients augmente lorsque le prix diminue. Si le nombre des clients est très considérable, on constate que l'augmentation de ce nombre est sensible, même pour une diminution insignifiante, de 5 centimes sur un prix de plusieurs francs. Et cependant, chaque personne prise individuellement est convaincue que ce n'est pas un sou de plus à payer qui l'aurait empêchée de faire cette excursion et d'assister à ce spectacle. L'illusion s'explique naturellement: pour chacun, la probabilité de se décider diminue lentement, d'une manière continue, à mesure que le prix augmente; mais une fois la décision prise, on s'imagine volontiers que la probabilité que l'on avait de se décider était égale à l'unité, c'est-à-dire était la certitude.

Dès lors, si on a l'impression qu'une circonstance déterminée aurait diminué légèrement cette probabilité que l'on suppose égale à l'unité, on se figure qu'elle serait restée assez voisine de la certitude, c'est-à-dire pratiquement identique à la certitude. Cette illusion psychologique provient donc de ce que la décision prise réagit sur l'individu et acquiert rapidement une force qu'elle n'avait pas réellement. Ce genre d'illusion est fréquent; notre esprit est souvent en équilibre instable; il suffit d'une très

petite action extérieure pour rompre l'équilibre, et cette rupture d'équilibre entraîne des conséquences importantes dont l'importance même masque à nos yeux que l'équilibre était instable et que la rupture d'équilibre aurait pu se produire dans une direction opposée. Lorsqu'on regarde la chose du dehors et non plus du dedans, on peut observer effectivement le phénomène de rupture d'équilibre, sans que l'illusion psychologique intervienne; on peut ainsi se rendre compte par la statistique de l'effet produit par une très faible variation de la probabilité, lorsqu'elle s'applique à un grand nombre de cas.

Des considérations analogues s'appliqueraient aux salaires et à bien d'autres questions.

M. Emile Borel conclut: « L'idée que je voudrais dégager de ce qui précède, c'est que la réponse mathématique à donner à bien des questions pratiques est un coefficient de probabilité. Une telle réponse ne paraîtra pas satisfaisante à bien des esprits qui attendent des mathématiques la certitude. C'est là une tendance très fâcheuse: il est extrêmement regrettable que l'éducation du public soit, à ce point de vue, si peu avancée. Cela tient à ce que la théorie des probabilités est à peu près universellement ignorée, bien qu'elle pénètre chaque jour dans la vie de chacun (assurances diverses, retraites, etc.). Un coefficient de probabilités constitue une réponse tout à fait claire, correspondant à une réalité tangible.

« Si la notion de *vérité statistique* devenait familière à tous ceux qui parlent ou écrivent au sujet de questions où *la vérité statistique* est la seule vérité, bien des sophismes et bien des paradoxes seraient évités. »

A ceux des ministres, des sénateurs, des députés, qui ne se croient pas doués d'omniscience infaillible, par l'opération miraculeuse de la statistique électorale qui, leur ayant donné la majorité, les a installés dans leurs sièges du Luxembourg ou du Palais-Bourbon, nous nous permettons de recommander les observations de M. E. Borel sur les prix. C'est la réfutation des arguments courants dont font grand usage les protectionnistes.

Un droit de 30, 40, 50 p. 100 sur certains objets qu'est-ce que cela? Et M. Emile Borel vient de démontrer qu'il suffit d'une différence de 1/4 de centime pour provoquer à certains moments une diminution de 5 centimes. Mais le phénomène en sens contraire se produit également.

De même pour les augmentations des impôts. Il est bien fâcheux que personne, au Parlement, ne se soit inspiré des observations

de M. Emile Borel pour nous préserver du danger qu'il fait courir au marché financier, en surchargeant les impôts sur les valeurs mobilières.

N. MONDET.

LES VALEURS MOBILIÈRES ÉTRANGÈRES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS, par MICHEL ARBOUX, licencié ès-lettres, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. 1 vol. gr. in-8 244 pages. Librairie du Recueil Sirey, 1913.

La mobilisation de la fortune est un phénomène sur lequel il paraît superflu d'appeler aujourd'hui l'attention du grand public, et cependant l'étude des conditions dans lesquelles elle s'effectue n'a pas encore été achevée sous tous ses aspects. Il y a quelques jours, devant l'Institut international de statistique qui tenait à Vienne sa session bisannuelle, M. Alfred Neymarck rappelait que l'établissement d'une statistique internationale des valeurs mobilières n'était poursuivi selon un plan systématique et uniforme que depuis une vingtaine d'années, et M. von Mayr, qui présidait la séance, ne manquait pas de souligner la part essentielle revenant au rapporteur dont l'initiative avait déterminé ce vaste travail et dont l'infatigable persévérance manifestée par dix rapports successifs en avait assuré la réalisation.

Cette mobilisation ne limite point, du reste, ses effets au pays dans lequel elle se produit; elle permet à un Etat ou à une entreprise de se procurer dans un pays étranger tout ou partie des capitaux nécessaires. Suivant l'observation de M. Alfred Neymarck, « on s'est demandé si un Etat ne devait pas intervenir dans les relations internationales de crédit pour autoriser, défendre ou laisser faire sans observations telle ou telle opération d'emprunt d'un Etat étranger... D'autre part, un Etat doit-il empêcher l'exportation des capitaux pendant les périodes de cherté, sans se faire assurer par l'Etat emprunteur des avantages particuliers soit au point de vue politique, soit au point de vue commercial ou industriel? » Aussi bien ces discussions ne sont-elles confinées ni dans les hautes sphères de la diplomatie, ni dans les milieux pratiques de l'industrie ou du commerce; tandis que la revue *Finance-Univers* ouvrait une enquête sur la question de savoir si les prêts des capitalistes français à l'étranger privaient notre industrie des ressources indispensables, la jeunesse studieuse de nos facultés se préoccupait des mêmes problèmes, comme le prouve sous une forme brillante la thèse de M. Michel Arboux devenue un volume qui traite « des valeurs mobilières étrangères sur le marché français ».

Le point de vue envisagé par l'auteur est celui du rôle de l'Etat dans la disposition, par les capitalistes, de leur avoir au profit d'entreprises ou d'Etats étrangers. Tantôt les interventionnistes demandent que le gouvernement s'oppose à l'expatriation des capitaux, par crainte d'insuffisance de ressources pour le travail national; tantôt ils exigent la réglementation des prêts par désir d'assurer à ce travail des avantages spéciaux en retour des services rendus par des subsides opportuns à l'industrie étrangère. La réalisation d'un programme aussi rigoureux aboutirait à une mise en tutelle des capitalistes qui désirent, au contraire, se déterminer par des motifs économiques selon la rémunération qu'ils espèrent et les garanties qui leur sont offertes par les emprunteurs étrangers.

Pour préciser les conditions de ce délicat problème, il ne suffit point de considérations théoriques sur la liberté des transactions; il est nécessaire de rechercher la part qui est dévolue dans l'ensemble de ces transactions internationales aux échanges de capitaux et d'intérêts, et il convient de mettre en évidence le rôle économique des valeurs étrangères dans le pays qui les possède. C'est ce qu'a excellemment compris M. Michel Arboux en consacrant les deux premières parties de son ouvrage l'une à la statistique, l'autre au domaine économique.

D'une part, il résume et analyse la statistique des valeurs mobilières tant au point de vue du stock universel qu'à celui du portefeuille français; il expose les méthodes appliquées pour déterminer la proportion des valeurs étrangères par rapport à l'ensemble de la fortune des citoyens, les unes basées sur les statistiques officielles des successions, du timbre ou de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, les autres fondées sur des investigations directes; il estime que, pour être soumise à des influences diverses, la statistique des successions n'en est pas moins instructive grâce à la compensation qui s'établit entre les résultats de ces influences; la statistique du timbre, en permettant de connaître le capital des valeurs sur lesquelles les droits ont été établis et en atteignant tous les titres, y compris les rentes étrangères affranchies d'autres taxes, fournirait les données les plus instructives si elle n'englobait une trop grande diversité d'impôts et si elle n'était conduite à viser tantôt le capital réel, tantôt le capital nominal; quant à la taxe sur le revenu, si elle offre l'avantage d'atteindre également les valeurs françaises et les valeurs étrangères, elle présente l'inconvénient de ne frapper que le revenu, base unique de l'impôt, et de ne fournir aucune donnée relative au capital par suite de la diversité du taux auquel se capitalisent les

sommes recueillies par les prêts des épargnants; plus séduisante est la méthode directe qui limite les recherches à des portefeuilles choisis par voie monographique et qui détermine la proportion de titres étrangers qu'ils renferment pour appliquer à l'ensemble du portefeuille national les résultats d'investigations isolées; toutefois, cette généralisation n'est admissible que si des enquêtes multiples confirment les résultats individuels. Au reste, s'il est nécessaire de se préoccuper d'un problème aussi grave pour le pays, il convient de se prémunir contre ce que M. Raphaël-Georges Lévy a défini devant l'Institut international de statistique à Vienne par l'expression de « mirage des valeurs mobilières ».

D'autre part, après avoir déterminé l'importance du montant des valeurs étrangères, M. Michel Arboux en recherche les causes qu'il trouve pour la plupart dans l'abondance des capitaux disponibles : il rappelle les diverses évaluations de ces derniers et il signale sous la forme d'épargne la faculté, spéciale à la France, de la production des capitaux; il cite l'appréciation formulée par M. Yves Guyot dans le *Journal des Economistes* de juin 1910, d'après laquelle « les Français ont une vertu négative, l'économie », l'épargne étant la « production qui leur coûte le moins d'effort ». Quant aux avantages de l'exportation des capitaux, il les ramène aux suivants : apport ininterrompu de créances sur l'étranger, et, grâce à lui, prédominance de changes favorables pour notre pays, emploi des valeurs mobilières comme moyen de payement dans les échanges internationaux, constitution d'une réserve de capitaux réalisables, ouverture de nouveaux débouchés aux produits de la nation exportatrice. Ces considérations amènent naturellement l'auteur à discuter les attaques dirigées contre les placements de valeurs étrangères: portent-ils préjudice à la production nationale? appauvrissent-ils le pays prêteur? leur intervention dans la concurrence étrangère et le recours à des compensations commerciales sont les questions qui se présentent comme le corollaire logique des précédentes. A l'opinion de M. Cauwès, M. Michel Arboux oppose celle de M. Neymarck, d'après laquelle « ce ne sont pas les capitaux qui manquent aux affaires, ce sont les affaires qui manquent aux capitaux ».

De plus, tout en distinguant les compensations commerciales des compensations politiques, l'auteur montre le rôle des valeurs mobilières dans la politique internationale et, s'il admet que « l'Etat peut légitimement faire servir les émissions financières à des fins de politique étrangère », il déclare que « l'abus du système pourrait fatiguer l'épargne sans profit pour les affaires nationales ».

Loin de pouvoir développer les mesures qui définissent les condi-

tions légales de la circulation des valeurs étrangères en France et dont l'exposé constitue la matière de la troisième partie du volume, il importe avec ceux qui, comme les rédacteurs du *Journal des Economistes*, sont les adversaires de toutes les formes de protectionnisme, de se réjouir des tendances libérales de M. Michel Arboux. Elles s'affirment dans des textes lapidaires : « Vouloir obliger l'argent dûment prêté et payé à revenir à son pays d'origine sous forme de commandes, c'est vouloir tirer deux fois le prix du service rendu : c'est un acte non seulement antilibéral, mais antiéconomique. » « L'argent, ajoute-t-il, n'est que matière et vouloir qu'il retourne à la France après l'avoir quittée, c'est chercher à émouvoir le cœur des petites effigies gravées sur les pièces. » Il fait observer que l'action logique et sagace des pouvoirs publics doit consister à obtenir que toute exportation des capitaux soit accompagnée de celle d'administrateurs français participant à la gestion des entreprises commanditées par ces capitaux [1], et il préfère ce mode de sauvegarde de notre épargne à « l'accumulation d'un arsenal de clauses, de conditions, d'obligations et d'entraves mises par un gouvernement mal fondé à de pareilles entremises, dans la négociation des emprunts étrangers ». Il demande, en un mot, la protection de l'épargne française, non à une tutelle indiscrète de l'Etat ou de la loi, mais à l'admission du prêteur dans les conseils qui délibèrent sur l'emploi des sommes qui ont été fournies par lui.

Il conclut par cette affirmation que l'exploration des capitaux résulte non d'une fantaisie susceptible d'être entravée par des mesures législatives plus tracassières qu'efficaces, mais de nécessités économiques contre lesquelles l'entrave de l'Etat est aussi impuissante que la tutelle serait oppressive. Rien n'empêche une banque étrangère de recevoir des fonds qu'elle emploie à commanditer les entreprises de son propre pays, le jour où l'émission de titres étrangers est interdite sur tel ou tel marché ; elle peut même acheter ces titres, les conserver en dépôt et en assurer la transmission aux héritiers du propriétaire actuel lors du décès de ce dernier, M. Michel Arboux observe également la nécessité pour un Etat de faire preuve, dans le sens des compensations commerciales, de la plus grande réserve sous peine de n'obtenir pour les épargnants nationaux que les clients défectueux résignés aux concessions et de n'aboutir qu'à de stériles efforts par suite de l'impossibilité d'arrêter l'exode des capitaux vers les emplois les

1. Ce mode d'intervention n'est pas plus admissible que tont autre. Y. G.

plus féconds. Quant à la politique fiscale, il demande au gouvernement de renoncer aux vexations qui ne peuvent qu'éloigner les bons emprunteurs au profit des mauvais.

Telle est l'œuvre de M. Michel Arboux : elle n'atteste pas seulement des tendances libérales qui ne doivent étonner aucun de ceux qui ont été les spectateurs des luttes soutenues par un père défenseur résolu de l'indépendance sur le terrain de la mutualité; elle dénote aussi une exceptionnelle puissance de réflexion qui pourrait au contraire surprendre chez un jeune homme, si elle ne trouvait une explication à la fois naturelle et flatteuse dans la haute culture littéraire, garantie de la pureté d'un style d'une correction toute classique et source des idées générales qui résistent à la spécialisation commandée par la souveraine maîtrise de ce vaste sujet.

Maurice Bellom.

Die Wirtschafts-verfassung der Republik Chile, par Wagemann. Duncker et Humblot, Leipzig, 1913.

L'étude de la situation économique du Chili présente un intérêt particulier pour les collaborateurs et les lecteurs du *Journal des Economistes*; c'est d'évoquer le souvenir de Courcelle Seneuil, qui professa, à l'Université de Santiago, la doctrine classique de l'école libérale, il y a plus de soixante années et dont l'autorité fut si longtemps prédominante dans le pays. Vers 1890, son continuateur Zorobabel Rodriguez, professeur à l'Université et directeur général des douanes, pouvait encore enseigner le libre-échange. En 1897, le tarif douanier fut revisé dans un sens protectionniste, des droits de 35 à 60 p. 100 imposés sur les objets fabriqués, meubles, souliers, vêtements, alors que les machines, les outils, les matières premières entraient en franchise. En 1912, une surtaxe de 5 p. 100 fut imposée en vue de procurer de nouvelles ressources au budget, mais aussi dans le dessein de protéger l'industrie nationale, dans un pays dont la richesse consiste principalement dans les gisements de nitrate, dans les mines de cuivre et de fer, dans les mines de houille, dans les chutes d'eau et dans l'agriculture. Mais on redoute l'épuisement des gisements de nitrate, qui se fera dans une centaine d'années, on veut transformer au Chili le minerai. Le prix que payent les Chiliens est très considérable, la vie renchérit pour le consommateur et pour le producteur.

Les richesses principales du Chili consistent dans l'exploita-

tion et dans l'exportation des nitrates, du cuivre, du fer, dans la culture du blé. Comme la plupart des anciennes colonies espagnoles, le Chili a été aux prises avec de sérieuses difficultés monétaires et depuis le premier emprunt chilien contracté à Londres, au cours de 65,50 p. 100 jusqu'à aujourd'hui, fréquents ont été les appels au crédit, en Europe.

M. Wagemann s'est attaché à nous donner une description aussi précise que possible du Chili au point de vue économique. Il passe en revue l'industrie du nitrate, qui alimente la plus grande partie du commerce d'exportation du Chili; il montre le développement de l'industrie, les difficultés que lui crée la baisse des prix, les quatre essais de groupement en syndicat, essais qui durent plus ou moins longtemps. A côté du nitrate, il nous renseigne sur l'extraction des métaux, cuivre, fer, or, argent, sur la production agricole, sur la grande et la petite industrie, sur l'organisation du commerce d'exportation et d'importation, sur les banques.

Le chapitre consacré aux établissements de crédit étrangers, italiens, anglais, espagnols et allemands, à leur rôle, aux attaques auxquelles ils sont exposés, est particulièrement intéressant, tout comme celui qu'il consacre à la Bourse. La Bourse principale de Valparaiso est fréquentée par 65 courtiers, détenteurs chacun d'une action de 5 000 pesos; les actions se sont vendues jusqu'à 140 000 pesos en octobre 1912. Cette Bourse sert aux transactions en devises et en valeurs mobilières. Les affaires en change sont en effet considérables, dans un pays souffrant de l'instabilité de la valute, dont la monnaie s'est dépréciée de 18 à 9 pence et dans lequel l'émission des billets a été ruineuse, inspirée par le désir de procurer du crédit à bon marché aux grands propriétaires fonciers, aux grands nitratiers, de peser sur le coût de la main-d'œuvre.

Le Chili a vu se fonder un grand nombre d'entreprises par actions, — plus de 700 de 1900 à 1909 — pour un capital d'un milliard de pesos, dont plus d'un tiers a disparu; les titres en ont alimenté la spéculation. Les institutions hypothécaires ont émis pour près de 400 millions d'obligations, il faut y ajouter les emprunts intérieurs qui se traitent au Chili, tandis que les titres chiliens libellés en or ont leur marché en Europe. On fait beaucoup d'opérations de change à terme; c'est le moyen pour le commerçant, pour l'industriel de se garantir contre les pertes de l'instabilité du peso, considéré dans les rapports avec la monnaie étrangère.

Un chapitre douloureux pour les Chiliens, c'est l'histoire de

leur monnaie. Jusqu'en 1851, c'est le chaos, l'anarchie, la confusion. La colonie libérée du joug espagnol avait conservé le double étalon, avec le rapport de 1 à 16. Il y eut des sorties d'argent et d'or, suivant les circonstances. En 1851, il fut promulgué une loi qui demeura en vigueur jusqu'en 1878, elle fut calquée sur le système français. Le peso fut conservé comme unité monétaire: il fut frappé en or, des pièces de 10, de 5, de 2 pesos; en argent, 1 peso, 50, 20, 10 et 5 centavos. Le peso eût 25 grammes d'argent et 9/10, la pièce de 10 pesos 15 253/1000 grammes d'or. En outre il y eut du billon de cuivre. Le peso était semblable à la pièce de 5 francs comme poids et comme alliage. Le rapport entre l'or et l'argent était en France de 1 à 15 5, au Chili de 1 à 16 39. Cela constituait une différence de 5 3/4 p. 100 au détriment de l'argent au Chili. La parité du peso d'or était de 44,99 pence, celle du peso argent de 48 pence. Le change chilien en 1851 tourne autour de 45 et 46 pence.

De 1852 à 1860, il fut frappé 11 millions pesos en or, 5 7 millions en argent; il fut exporté 6,5 millions principalement en argent, En 1860, à la suite d'un drainage du métal et une crise de crédit, on frappa des pièces divisionnaires dont on abaissa la teneur en argent fin. Afin de combattre la pénurie de signes monétaires, on eut recours à des émissions de billets, dont les premiers furent fabriqués en cuir. En même temps l'usage du chèque s'introduisit et se popularisa. La circulation fiduciaire fut d'abord limitée. En 1865, lors de la guerre avec l'Espagne, on eut recours à des émissions plus considérables, on émit des billets de un peso que les caisses publiques s'engagèrent à accepter pendant vingt-deux ans, mais qui ne devaient être remboursés qu'après deux ans. L'émission fut accordée à plusieurs banques. En 1877, 12 banques avaient en circulation 19 463 000 pesos. En 1875, le Chili passe à l'étalon d'argent, l'or avait fui du pays. Le change chilien descend graduellement de 44 13/16 pence à 40 en 1876, à 39 5/8 en 1878. Cette année, on proclame le cours forcé des billets, les banques d'émission qui ont en circulation 16 2 millions pesos de billets, une encaisse de 4 6 millions pesos en métal, sont responsables de 42 millions à leurs déposants qui procèdent à de brusques retraits. Le cours forcé a pour objet de sauver les banques. De 1879 à 1892, la circulation des billets est de 11 millions au plus bas (1882), de 20 millions au plus haut (1891).

En 1879, le Chili est en guerre avec le Pérou, il en couvre les dépenses avec des émissions de papier-monnaie, allant de 12 millions en 1879 à 28 en 1881. En 1887, on promulgue une

loi destinée à faciliter le retour à une situation normale, si l'on peut considérer comme telle le rétablissement de l'étalon d'argent et la réduction du chiffre des billets de l'Etat à 18 millions, sans supprimer le cours forcé. En 1891 éclata la révolution contre le président Balmaceda. On retomba dans le gouffre : le montant du papier-monnaie s'élève de 21 à 41 millions, celui des billets de banque de 18 à 20 millions. Le gouvernement qui succède à Balmaceda se remet à l'œuvre pour retirer de grandes quantités de papier-monnaie en vue d'arriver à l'étalon d'or.

Le change qui cotait 42 en 1877, 30 en 1881, 35 en 1882, 26 en 1888, 24 en 1890, a valu :

18 13/16 en 1891, 18 13/16 en 1892, 15 en 1893, 12 9/16 en 1894, 16 13/16 en 1895.

La loi monétaire du 1er février 1895 dota le Chili de l'étalon d'or à partir de juin 1895. L'Etat prit l'engagement de rembourser ses billets en or. La nouvelle unité monétaire, remplaçant le peso papier, était le peso or, valant 18 pence. L'émission des billets par les banques était limitée à 24 millions pesos, en coupures de 20 pesos et au-dessus ; elle devait être couverte en or, fonds publics, obligations communales garanties par l'Etat, bons du Trésor, obligations des banques à déposer à la Monnaie. Il fallait retirer 30 millions pesos de papier nouveau, 9 millions de bons du Trésor. Le gouvernement destina à l'opération la réserve d'argent, le produit de la vente des gisements de nitrate, une partie du produit des douanes et, en outre, un emprunt de 2 millions £. L'Etat se chargea de retirer les billets des banques et mit à leur disposition, à titre de prêt, 16 millions. La parité de 18 pence pour le peso était trop élevée. Dès 1898, la réforme monétaire subit un échec. En 1897, il y eut une crise générale, un renchérissement universel des capitaux, l'industrie du nitrate fut spécialement atteinte. Beaucoup de capitalistes avaient profité de la stabilisation de la valute chilienne pour réaliser leurs titres et en exporter le produit à l'étranger. Un abaissement malencontreux de l'escompte de 10 à 8 p. 100 doit être signalé. Des craintes de guerre avec l'Argentine, en prévision de laquelle le Congrès chilien vota 14 millions de crédit, compliquèrent encore la situation. Il y eut une panique à Santiago. Le gouvernement fit voter un moratorum de trente jours (11 juin 1898). Une loi déclara billets de l'Etat les 19 millions pesos de billets émis par les banques qui eurent un délai de trois ans pour les rembourser. Pendant la durée du cours forcé, toute émission nouvelle leur était interdite. Le président du Chili fut autorisé à émettre encore 31 millions de papier-monnaie, qu'il pouvait prêter aux

banques moyennant 2 p. 100 l'an. Le papier-monnaie fut pourvu du cours forcé. Les droits de douane à l'importation et en partie à l'exportation durent être acquittés en or. A partir du 1er juin 1899, il devait être prélevé annuellement 10 millions sur les recettes pour former un fonds de conversion, à l'aide duquel, à partir de 1902 on commencerait le remboursement en or du papier monnaie. Toujours le système des réformes à échéance ultérieure! En effet, le fonds de conversion ne fonctionna pas. A la fin de 1901, le terme fut fixé au 1er janvier 1905, puis au 1er janvier 1910, puis au 1er janvier 1915. En 1898, il fut exporté 14 millions pesos or, après le moratorum.

Les années qui suivirent l'échec de la réforme monétaire ont été meilleures, (1900-1901), on se ressentit ensuite de la crise de 1902-1903 qui avait éprouvé l'Europe. En 1904, les affaires reprennent, les prix montent, il se crée des entreprises nouvelles, la Bourse est en ébullition. Le change vaut 11 pence 1/2 en 1899, 16 4/5 en 1900, 15 31/32 en 1901, 15 3/16 en 1902, 16 3/8 en 1903, 16 9/16 en 1904.

Malgré cette amélioration, le Congrès chilien cède à un accès de véritable folie. Trois lois successives augmentent de 100 millions la quantité de papier-monnaie, en partie pour couvrir des insuffisances budgétaires, en partie pour des constructions de chemins de fer, en partie pour faire racheter des obligations hypothécaires. En trois ans, la circulation augmente de 50 à 150 millions et avec cela on ne cesse de réclamer plus de monnaie et plus de crédit. Cette prodigalité fit monter au pair le cours des obligations et facilita aux propriétaires de contracter de nouveaux emprunts; de 1904 à 1907, les obligations émises progressent de 118 à 226 millions. Cette introduction d'une quantité surabondante de papier-monnaie eut pour conséquence de faire hausser les prix des marchandises, celui de la main-d'œuvre, d'encourager la spéculation. Les banques ouvrirent des crédits qui de 202 millions progressent à 479 en 1907.

En 1906, un tremblement de terre désola le Chili et occasionna de grosses pertes. D'autre part, il rentra la valeur des assurances contractées au dehors et la reconstruction des maisons donna du travail. Les importations progressent de 142 millions en 1903, à 293 millions pesos en 1907. Une véritable fièvre s'empare du pays[1].

---

1. Le salaire des manœuvres sur les chemins de l'État sont de 160 centivos en 1905, de 335 en 1911.

La sanction économique fut terrible. La crise qui éclata au Chili en 1907-1908 trouve son expression dans la baisse du change. De 14 3/8 pence en 1906, le peso tombe à 8 pence en décembre 1907, à 7 11/16 en juin 1908. En quelques heures, à la Bourse, il y eut des écarts de 5 p. 100 provoqués par l'achat ou la vente de 500 £. Il y eut de nombreuses faillites, entre autres, celle du Banco Mobiliario avec 10 millions de capital. Nombre d'entreprises industrielles, agricoles sombrèrent. La conséquence fut de stimuler l'exportation de toutes les denrées. Au lieu de 8 millions de kilogrammes de froment en 1905, on en exporte 35 millions en 1907, 130 en 1908. L'exportation totale progresse de 265 millions en 1905, à 319 millions en 1908, en même temps que l'importation se restreint.

Après une liquidation douloureuse, les affaires reprirent assez vite. En 1911, l'exportation a été de 339 millions contre 328 en 1910, l'importation de 349 millions contre 297 en 1910. Le change s'est maintenu aux environs de 10 20/32. Le système monétaire manque d'élasticité. La loi de 1907 sur les émissions contenait une disposition permettant d'obtenir des billets de l'Etat contre de l'or, au cours fixe de 18 pence, mais cela n'était pas très attrayant lorsque le change était à 10 ou 11 pence. La Banque du Chili fit cependant usage de cette faculté jusqu'à concurrence de 8 millions pesos.

La loi du 11 mai 1912 a apporté des modifications. Elle autorise l'office d'émission à remettre des billets aux banques indigènes et étrangères contre de l'or, reçu à raison de 12 pence par peso. Cet or sera déposé au Trésor chilien ou à la Banque d'Angleterre, ou dans toute autre banque de premier ordre. Contre restitution des billets, l'or sera rendu au déposant ou à la personne qui aura reçu sa procuration. En mars 1913, il avait été prélevé 21,5 millions pesos de billets, à savoir 8 par le Banco de Chile, 5,5 par le Banco Anglo Sudamericano, 5 par l'Aleman Transatlantico, 3 par le Banco Chile y Alemame.

Pour les banques étrangères, la caisse d'émission offre un moyen de se garantir le change. Elles déposent de l'or, reçoivent des billets et peuvent reprendre l'or à leur gré. D'après M. Wagemann, la conséquence est de diminuer la quantité de papier à la disposition des maisons d'importation.

Le Sénat chilien a adopté, en 1914, un projet de loi tendant à créer une caisse de conversion, en vue de reprendre les payements en espèces, d'assurer le remboursement du papier-monnaie sur le pied de 12 pence le peso. Cette mesure doit avoir pour effet de stabiliser le change, et cela bien qu'en 1913 on ait

encore touché 9 pence. La loi du 11 mai 1912 a mis un terme à la possibilité d'un relèvement du change au-dessus de 12 pence. La loi nouvelle, si la Chambre la vote, a pour but de stabiliser le peso aussi à la baisse. On ne s'adressera pas beaucoup à elle, tant que le change demeurera à un niveau peu élevé.

M. Wagemann complète l'exposé historique dont nous venons de faire le résumé, par l'indication des variations du prix des marchandises et des salaires, sous l'influence de la détestable politique monétaire que les Chiliens ont pratiquée et qui leur a coûté fort cher.

On trouvera des renseignements sur les budgets chiliens sur la dette intérieure et étrangère. Des données démographiques complètent le volume.

A. RAFFALOVICH.

LA FRANCE AU TRAVAIL. EN SUIVANT LES COTES DE DUNKERQUE A SAINT-NAZAIRE, par MARCEL A. HÉRUBEL. 1 vol. 284 pages, avec photographies et plans. Paris, Pierre Roger et C[ie], édit.

LA FRANCE AU TRAVAIL. BORDEAUX, TOULOUSE, MONTPELLIER, MARSEILLE, NICE, par VICTOR CAMBON. 1 vol. 260 pages, avec photographies et carte. Paris, Pierre Roger et C[ie], édit.

Nous avons eu occasion de signaler le premier volume dû à M. Victor Cambon, de cette série *la France au travail*, commencée par une de nos meilleures maisons d'édition. Il y a là une idée originale, intéressante, et souvent pratique: il ne s'agit aucunement de guides, ni de descriptions des régions parcourues, mais d'une série de livres, mi-partie économiques, mi-partie géographiques, écrits par des gens qui connaissent bien les contrées dont ils parlent, qui en signalent les manifestations industrielles, commerciales, en même temps que les mœurs, les habitudes, les tendances.

Le volume dû à M. Marcel A. Hérubel est écrit par un auteur qui connaît particulièrement bien les questions maritimes, et dont nous avons signalé antérieurement une étude sur les pêches maritimes. On retrouve dans ce nouvel ouvrage la méthode et la clarté qui sont caractéristiques des travaux de M. Hérubel; tout au plus pourrait-on lui reprocher, cette fois, d'avoir cherché par trop le pittoresque, au lieu de s'en tenir aux études véritablement savantes qu'il sait nous donner. D'ailleurs, chacun des chapitres sur les ports successifs du littoral, depuis la Belgique jusqu'à l'embouchure de la Loire, sont d'excellentes monogra-

phies, où les renseignements abondent. Voici Dunkerque et son importante région industrielle, recevant les houilles de Grande-Bretagne, les tourteaux oléagineux de Russie, des Indes, des Etats-Unis, les nitrates de soude du Chili, des cargaisons énormes de maïs, du jute, des minerais de toutes sortes destinés aux usines et manufactures de la région, des graines oléagineuses qui seront transformées en huile, et exportées. En dehors de ces huiles, on exporte de la chicorée, des tissus de toutes sortes, des sucres, des draps. Il est certain qu'un volume comme celui de M. Hérubel complète de façon précieuse la sécheresse des statistiques douanières, même des notices publiées par l'Administration des Finances et le gros volume de la statistique du commerce de la France. Disons toutefois que, dans certaines circonstances, nous regrettons que l'auteur ne fasse pas assez la critique de ce qu'il voit, de ce qui se fait, des procédés qui sont suivis, pour en montrer les inconvénients. C'est ainsi qu'en parlant des grands voiliers, dont la multiplication, pour lui, a été due à la loi de 1893 et aux primes, il n'accuse pas le caractère artificiel de ce développement; il reproduit telle opinion qui prétend faire de la marine à voiles, pour la marine à vapeur, un auxiliaire aussi indispensable que les canaux pour des chemins de fer, en ne se rendant pas compte que les canaux et les voiliers sont des instruments de transport du passé.

En continuant le livre, nous verrons vivre sous nos yeux les ports de Calais et de Boulogne, celui-ci notamment avec son mouvement extraordinaire de marée: la marée fraîche expédiée dans le courant d'une année représentant quelque chose comme 48 millions de kilogrammes et 15 millions de salaisons de poissons. Tout un chapitre est consacré aux industries boulonnaises, aux ateliers de salaisons. Dans la visite des côtes de la Picardie et de la Haute-Normandie, il nous fera passer par Fécamp, où existe une industrie si énorme de saurissage des harengs, et dont la prospérité s'accentue en dépit de la consommation du poisson frais, de l'emploi grandissant de la réfrigération. Une série de chapitres, et avec raison, sont consacrés à notre port du Havre, dont le développement est pourtant considérablement gêné par les lenteurs administratives, en même temps que par les tarifs douaniers. L'auteur fait justement la critique de cette administration qui, dit-il, travaille comme un tailleur atteint de consomption, taillant, rajustant, rafistolant et n'arrivant jamais qu'à coudre une manche neuve sur un habit usé. M. Hérubel nous fait assister à toute la vie du grand port, en étudiant ses divers éléments. Il n'oublie pas de signaler les difficultés que présente le recru-

tement des équipages, les inconvénients de cette inscription maritime contre laquelle enfin les armateurs commencent à réclamer, en demandant l'assimilation à l'industrie ordinaire. Il étudie les fameux débardeurs, les dockers, comme on les appelle aussi, et montre leur vie alternée de travail pénible et de beuveries. Il étudie aussi le marché du Havre de façon fort intéressante et claire, la caisse de liquidation, les stocks, le marché du café. Après avoir fait ressortir comme il convient le ridicule de Paris port de mer, M. Hérubel nous entraîne vers la Basse-Normandie et le Cotentin, en nous faisant assister au curieux développement minier de la Basse-Normandie et du port de Caen. Très complet, il nous arrête au passage dans les moindres ports, nous fait voir quelle est leur activité, leur commerce, leur industrie. A sa suite, nous gagnons la Haute-Bretagne, le commerce des produits agricoles de Roscoff ou de Morlaix, après nous avoir fourni des explications très curieuses sur la pêche de la morue et les armements spéciaux auxquels elle donne lieu. Nous visitons Brest, dont il n'espère pas grand'chose au point de vue commercial; nous parcourons les ports sardiniers, et ce lui est une occasion de donner des chiffres très intéressants sur les recettes et dépenses des familles de pêcheurs; il nous montre que la cause des crises sardinières est dans une organisation artificielle, dans l'entêtement d'une population à se livrer à une seule industrie; des budgets nous prouvent que les pêcheurs sardiniers bretons arrivent à équilibrer recettes et dépenses quand ils veulent bien, entre les expéditions en mer, travailler un peu la terre. Nous descendons enfin la côte jusqu'à Saint-Nazaire, trouvant toujours sous la plume de l'auteur des observations curieuses, des documents intéressants, qu'il s'agisse des petits ports de la côte, des points perdus comme Houat, ou de centres importants comme Saint-Nazaire même.

Le second volume que nous voulons citer, et aussi recommander dans cette intéressante série, est dû à M. Cambon, celui même qui a récemment publié un volume que nous avons analysé ici, sur les régions de Lyon, Saint-Etienne, Dijon, Grenoble, etc. Nous y retrouvons les mêmes qualités, avec quelques petits défauts qui semblent résulter de la facilité même avec laquelle le livre est écrit, de la tournure d'esprit humoristique de l'auteur, qui, parfois, a le sens absolument économique, et parfois juge un peu légèrement et ne s'aperçoit pas des contradictions qui apparaissent sous sa plume. C'est ainsi que, s'occupant pour les régions qu'il décrit cette fois de la dépopulation des campagnes, il dit justement que le Français reviendra aux champs quand il pourra y trouver des salaires aussi élevés que dans l'industrie; s'il n'y retourne pas,

il y viendra des étrangers pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, car il afflue des hommes partout où ils peuvent facilement gagner leur existence et où le climat leur permet de vivre. Il ajoute, en se plaçant tout à fait au point de vue de la région méridionale de la France, que, malheureusement, les propriétaires, méridionaux, paysans ou bourgeois, sont attirés par les fonctions dans les villes, comme les papillons par la lumière. Il insiste, en s'en indignant, sur l'ignorance du personnel administratif que l'on trouve dans les sous-préfectures, sur son dédain pour le monde qui travaille, personnel qui émarge au budget, se croyant au-dessus de celui qui n'émarge pas, sans réfléchir qu'il doit tout à ce travailleur. Il manifeste aussi son antipathie pour cette sous-préfecture type, qui est comme une école de fonctionnaires; il montre combien la vie administrative est isolée de la vie économique, comment les fonctionnaires, qui ont appris à parler prudemment en termes généraux et vagues, se considèrent comme les maîtres plutôt que comme les serviteurs de leurs compatriotes; et il rappelle avec esprit et à-propos une phrase de M. Poincaré, le Président de la République actuel, disant qu'un système fondé sur la toute-puissance de l'Etat serait un effroyable recul, que l'évolution des sociétés civilisées s'est toujours faite au profit de la liberté individuelle.

Toutes ces considérations, qui viennent surtout comme conclusion du livre, nous montrent que l'auteur cherche les idées générales, et ses opinions ne sont nullement des hors-d'œuvre dans un volume consacré tout particulièrement à la partie méridionale de la France. M. Cambon avait eu, en effet, l'idée d'intituler ce livre *le Midi au travail*; il y a renoncé, craignant un antagonisme brutal des mots. Pour lui, les Méridionaux, pris en masse, ont encore le gros défaut de mieux aimer parler qu'agir, sous réserve, bien entendu, des différences profondes qui séparent les populations vivant sur le vaste territoire compris entre Bordeaux et Nice. Il est certain pour lui, et pas seulement pour lui, que notre Méridional est quelque peu paresseux avec délices, qu'il se contente de peu; les emplois modiques à retraite assurée attirent ses préférences; d'autre part, l'opulence arrive rapidement à déprimer ces races du Midi.

Si nous suivons l'auteur, nous allons commencer la visite de la région méridionale de la France par Bordeaux, et nous y trouverons des appréciations fort exactes du caractère bordelais, des renseignements curieux et intéressants sur les vins du Bordelais, leur fabrication, leur commerce. Il nous montre les Bordelais actifs, laborieux, entreprenants, mais plus commerçants qu'in-

dustriels; et, donnant au passage un coup de patte au protectionnisme, qui est pour lui typique de ce sentiment très national en vertu duquel on s'efforce volontiers de supprimer le concurrent qui opère bien, plutôt que d'essayer de le vaincre, il note que les Bordelais en général « se disent libre-échangistes ». Tout naturellement, la puissante industrie des vins méritait le long développement que M. Cambon lui consacre. Il insiste sur les modes de culture, sur la classification officielle des grands crus; avec lui, nous visitons par exemple ce fameux cru Chateau-Haut-Brion, dont le vignoble ne couvre guère que 60 hectares, fournissant 500 à 600 barriques de vin. Avec lui, nous suivons les procédés employés dans les vignes de Sauternes, où les frais de production annuels atteignent 1 400 francs à l'hectare, le rendement ne dépassant guère un tonneau de 900 litres, tonneau pouvant parfois atteindre une valeur de 10 000 francs. L'auteur nous fait ensuite visiter le pays landais, autrefois si misérable, et dont les paysans jouissent aujourd'hui de véritables fortunes, manifestation de cette conquête de l'homme sur la nature qui est à la base du développement économique des peuples. C'est ensuite la région de Toulouse et la vallée de la Garonne; M. Cambon n'est pas très indulgent pour les Toulousains, plus littéraires que scientifiques, dit-il, sujets à l'admiration mutuelle, habiles à se pousser les uns les autres, et aimant assez peu les livres instructifs. Ils aiment la politique, surtout la « politique alimentaire », les fonctions les attirant plus que les affaires, l'industrie étant plutôt négligée par eux. De façon générale, dans la région, le rendement est faible, la culture peu soignée, les plus intelligents se croyant indignes du travail des champs et allant s'embusquer dans les administrations publiques ou les petits métiers urbains. Il faut d'ailleurs remarquer que la vallée de la Garonne est une des régions où le dépeuplement est le plus sensible, alors que pourtant aucun centre industriel n'est à proximité pour enlever des bras. Nous voici bientôt dans la région des Pyrénées, au milieu des Basques, dont les mœurs se sont tellement conservées que l'on ne reconnaît chez eux que deux groupements fondamentaux: famille et commune; que le droit d'aînesse s'est conservé lui-même. Dans cette région, se rencontrent de nombreuses entreprises industrielles, notamment celles qui ont pour but d'utiliser les chutes d'eau, les fabriques de produits chimiques et métalliques obtenus par l'électrolyse ou par l'électrométallurgie; on y trouve aussi des exploitations minières qui peuvent alimenter ces usines. Dans la région des Cévennes et des Causses une petite visite à la concession de zinc de Malines nous montre une exploitation minière donnant d'abord des résultats invrai-

semblablement riches, mais qui, comme toutes les exploitations minières, plus ou moins rapidement, ne laisse ensuite que des souvenirs et des fortunes aussitôt disparues que faites. Bien entendu, l'auteur étudie par le menu la curieuse industrie des fromages de Roquefort et autres fromages analogues où, actuellement, on sait mettre à contribution les progrès de la technique. A Montpellier, l'auteur nous ramène au pays du vin, mais du vin à bon marché et fait par quantités exagérées, puisqu'on ne trouve pas facilement à l'écouler. Sans doute, le progrès technique s'est un peu introduit dans la fabrication des vins à bon marché, mais M. Cambon fait remarquer que les procédés nouveaux, l'outillage mécanique compliqué, assurant aux vins une plus-value en raison de leur qualité, ne sont pas à la portée des petits exploitants.

La partie de son livre relative au Bas-Rhône, à la navigation sur le fleuve, au canal de Marseille au Rhône, est très intéressante. On n'y trouve pas seulement la critique avisée du canal, que l'auteur considère comme bien malaisée à justifier, mais encore des renseignements très vivants sur l'industrie des fruits dans cette portion du sud de la France. Ces renseignements étant complétés de la façon la plus heureuse par tout un chapitre spécial aux cultures de la Riviera. Bien entendu, Marseille fait l'objet de nombreuses pages où, suivant son habitude, l'auteur étudie tout à la fois l'activité économique, commerciale, industrielle du pays, et les mœurs, le tempérament des habitants. Ici encore, il rencontre des caractéristiques méridionales auxquelles il a fait allusion en commençant son livre, et il signale les tendances audacieuses, téméraires même, souvent habituelles aux commerçants ou aux spéculateurs marseillais. Il ne manque point de rappeler d'ailleurs que si les Marseillais se réclament d'opinions libre-échangistes, beaucoup d'entre eux demandent à la fois avec énergie à recevoir librement ce qui leur sert de matières premières, tandis qu'ils réclameront par ailleurs (en se figurant que c'est à leur profit, dirons-nous) des mesures protectionnistes, par exemple le monopole du pavillon. A signaler, à ce propos, une des contradictions de l'auteur auxquelles nous faisions allusion tout à l'heure; il éprouve le besoin de dire que, dans les questions de protection commerciale, les opinions individuelles ne sont que le reflet des intérêts non moins individuels; reste au législateur à faire la balance, suivant les espèces, entre les avantages et les inconvénients généraux pour le pays; et il a cru utile de crosser un peu ce qu'il appelle les penseurs académiques, écrivant dogmatiquement.

En dépit de ces contradictions, et ainsi que nous avons eu occasion de le dire plusieurs fois, M. Cambon a généralement le sens

juste des choses économiques et industrielles, connaissant également bien le tempérament propre aux régions qu'il parcourt.

Daniel BELLET.

STATIONS DE FRANCE ET STATIONS D'ALLEMAGNE. Études comparées hydrologiques, par le docteur G. BARDET. 1 vol. in-8, 134 pages. Paris, Doin et fils, éditeurs.

Que l'auteur nous pardonne d'avoir beaucoup tardé à signaler son livre : il est pourtant fort intéressant. Le Dr Bardet est un spécialiste en matière de villes d'eau, et il a déjà consacré toute une série d'études aux questions d'hydrologie française. Dans ce volume, il envisage tout à la fois les bains de mer, les stations climatiques et les stations hydrominérales ; c'est-à-dire tout ce qui constitue l'ensemble de l'hydrologie et de l'hydrothérapie entendues au sens large du mot. Il fait entre les stations, les plages d'Allemagne et de France des comparaisons fort intéressantes, qui ne sont pas toujours à l'avantage de nos stations propres, à l'honneur de leur organisation, de la façon dont on sait en tirer parti, pour les malades et pour le pays, au point de vue de la production envisagée économiquement. L'auteur a d'ailleurs le sens économique, le sens de l'observation ; et en parlant d'Aix-les-Bains, en particulier, il fait remarquer que cette station, si l'établissement appartenait à une compagnie au lieu d'être entre les mains de l'Etat, serait certainement beaucoup plus perfectionnée. On voit dans ce volume la manière dont les Allemands ont su organiser, avec leur minutie habituelle, l'utilisation thérapeutique de leurs eaux minérales. Le Dr Bardet fournit des éléments de comparaison très curieux entre ce qu'on appelle la pharmacologie hydrominérale de l'Allemagne et celle de la France. La comparaison entre les plages d'Allemagne et celles de France est très édifiante, à cet égard notamment que sur une bonne partie des plages allemandes, il faut payer une redevance assez élevée pour pouvoir prendre un bain. D'une façon générale, les stations hydrologiques allemandes sont plus modernisées que les nôtres, mieux organisées ; il y aurait souvent à les imiter, du moins à suivre certains des exemples qu'elles nous donnent. Ceux qui voudront trouver des indications sur les possibilités d'utilisation ou d'organisation, sur les richesses thermales que possède notre sol (et qui sont loin d'être complètement mises à profit pour le consommateur) et aussi sur les terrains susceptibles de fournir des eaux donnant de bons effets médicaux, le livre du Dr Bardet est tout à fait à recommander.

D. B.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

L'enseignement technique en Allemagne et en France, par Elie Bertrand, docteur ès lettres, professeur à l'Ecole nationale des arts et métiers d'Angers. 1 vol. grand in-8 de 452-VIII pages. (Librairie Félix Alcan.)

Cet ouvrage, au point de vue technique, peut être très utile : mais pourquoi attribuer aux défauts de l'enseignement technique en France, son infériorité relativement à l'Allemage, aux Etats-Unis et à l'Angleterre ? Pourquoi mettre l'Allemagne au premier rang ? Est-ce que sa production en houille et en métallurgie atteint celle des Etats-Unis ? Est-ce que son commerce est supérieur à celui de l'Angleterre ? Est-ce que sa marine marchande dépasse celle de la Grande-Bretagne ?

L'auteur, en mettant au premier rang l'Allemagne « prend prétexte, pour attribuer à l'enseignement technique », tout son succès industriel. La houille du bassin de la Rhur y est bien pour quelque chose. Il le reconnaît du reste (p. 405).

L'enseignement technique, si perfectionné qu'il soit, ne nous donnera pas le bloc de houille que possède l'Allemagne, ni sa population.

L'auteur fait une bonne critique de la loi du 11 décembre 1880 sur les écoles manuelles d'apprentissage; les lois de 1892 et de 1910 les ont transférées au ministère du Commerce.

L'auteur reporte à quatorze ans l'entrée à l'Ecole pratique. Que feront les enfants de douze à quatorze ans ?

En France, les trente-huit écoles d'agriculture pratique ne comptent que mille deux cents élèves. Les fermes-écoles ont disparu ou à peu près. Quant aux essais de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires, ils ont tous échoué.

Cet ouvrage montre les difficultés du problème pour tous les genres d'enseignement professionnel. Il est utile à consulter parce qu'il montre peut-être avec trop d'optimisme ce qui a été fait en France et ce qui a été fait en Allemagne.

Office national des valeurs mobilières. Annuaire 1913-1914. (5, rue Gaillon, Paris.)

Ce document, qui représente un travail considérable, se recommande à toutes les banques, à tous les boursiers ou financiers. Il renferme, en effet, les derniers renseignements sur les sociétés cotées sur le marché de Paris et qui ont nécessité l'intervention du comité pour la défense des intérêts des porteurs français.

Manuel pratique de la propriété industrielle et commerciale, par Fernand Jacq, docteur en droit, avec une préface de A. Taillefer. 1 vol. in-16 de 340 pages. (Pierre Roger et Cie, éditeurs, Paris.)

Ce petit livre, essentiellement pratique, est indispensable à tous ceux que préoccupent les multiples problèmes que soulèvent les questions

de propriété industrielle et commerciale, inventeurs, artistes, industriels, ingénieurs, commerçants, commissionnaires, etc.

L'auteur, dit M. Taillefer, a comblé une importante lacune et réalisé un véritable tour de force en réunissant de la façon à la fois la plus claire, la plus complète et la plus réellement pratique, dans un seul volume de format et de prix courants, tout ce qui a trait aux brevets d'invention, aux dessins et modèles, aux marques de fabrique, au nom commercial, à l'enseigne, aux indications d'origine, à la concurrence déloyale, etc., etc. L'ouvrage contient même, toute une partie consacrée à l'analyse très fidèle des législations étrangères étudiées dans le même esprit et dans le même ordre.

Ce volume renferme tout l'essentiel des gros et coûteux traités spéciaux publiés jusqu'ici, avec, en outre, une profusion de modèles, de formats et d'indications pratiques, de telle sorte que l'ouvrage contient tous les renseignements dont le praticien peut avoir besoin, sans avoir à se livrer à des recherches complexes et parfois difficiles à mener à bien. Ce manuel essentiellement pratique remplace, à lui seul, toute une bibliothèque.

Annuaire de la propriété industrielle artistique et littéraire. pour 1914, par G. Vander Haeghen, ingénieur des arts et manufactures, conseil en matière de propriété industrielle. In-8 de XII-314 pages. (H. Dunod et E. Pinat, éditeurs.)

L'ouvrage de M. Vander Haeghen est divisé en deux parties absolument distinctes.

La première sera, dans les éditions successives, reproduite sans autres changements que ceux nécessités par les modifications survenues aux textes légaux pendant l'année écoulée.

La deuxième donnera, au contraire, dans un cadre invariable, des renseignements nouveaux chaque année.

La première partie comporte, pour chaque pays, un résumé des lois sur les diverses branches de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire sur les brevets, les modèles et les dessins industriels, les marques, le nom commercial, la concurrence déloyale, les indications de provenance, les usurpations de récompenses industrielles et les droits d'auteur.

Une notice bibliographique donne les titres des principaux ouvrages de doctrine, de ceux couramment cités dans les décisions judiciaires ainsi que les titres des principales revues de doctrine et de jurisprudence spéciales.

La seconde partie est surtout destinée à ceux qui ont déjà une connaissance approfondie des choses de la propriété intellectuelle et connaissent les principaux problèmes posés, mais qui, par leurs occupations, sont empêchés de se tenir journellement au courant des diverses questions relatives à ces objets.

Pour ceux-là, chaque année, on dira les changements que l'année écoulée a apportés aux lois, aux principes admis, par la doctrine et la jurisprudence. Ces documents sont complétés par des résumés des congrès spéciaux, par des notes bibliographiques, par des données statistiques, etc.

Enfin, on a jugé intéressant de dire quelques mots sur les événements de l'année, touchant spécialement une des formes de la propriété intellectuelle : celle des inventions.

Mémoires et Documents pour servir a l'histoire du commerce et de l'industrie en France, publiés sous la direction de M. Julien Hayem. Troisième série. 1 vol,

in-8, broché. (Hachette et Cie, Paris.)

La troisième série des *Mémoires et Documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, publiés sous la direction de M. Julien Hayem, est la suite d'une collection dont l'intérêt croissant s'impose à l'attention des personnes curieuses des choses du passé.

Cette nouvelle série, beaucoup plus importante que les précédentes, contient des études tout à fait inédites sur :

La manufacture des toiles peintes d'Orléans ;

La localisation des industries dans la généralité d'Orléans au dix-huitième siècle ;

L'histoire de l'industrie, du commerce et de l'agriculture en Bas-Limousin à la fin du dix-huitième siècle et au début du dix-neuvième ;

Les relations commerciales entre la France et les États-Unis de 1789 à 1815 ;

Les halles, les marchés et les foires de Paris sous l'ancien régime.

Toutes ces études émanent de travailleurs érudits, d'historiens et d'analystes consciencieux, MM. Garsonnin, Georges Hardy, Georges Mathieu, Georges Vauthier, le capitaine Cherrière.

Ainsi que l'a dit M. Paul Delombre dans la préface de la première série, dans l'entreprise de M. Julien Hayem il ne s'agit plus de « l'histoire bataille », mais de l'histoire des paysans, des artisans, des marchands, de tous ceux qui ont travaillé obscurément à la grandeur et à la prospérité de notre pays.

Les collaborateurs de M. Julien Hayem se sont efforcés de faire revivre le passé et de reconstituer l'histoire de coutumes, de traditions et de faits trop longtemps ignorés ou négligés.

Statistica, par M. Filippo Virgilii, 1 volume 15×10 centimètres, cartonné toile, xx-228 pages. (Hoepli, Milan, 1914.)

La célèbre collection des Manuels Hoepli vient de s'enrichir non d'un nouveau joyau, mais d'un joyau renouvelé. Car tous les statisticiens connaissaient déjà et appréciaient à sa juste et haute valeur les éditions successives de l'ouvrage du savant professeur de l'Université de Sienne.

Celui-ci a, en effet, résolu un double problème : faire court et en même temps clair ; traiter de la statistique aux divers points de vue : définition, objet, utilité, historique, méthode (critique des données recueillies, élaboration de ces données, présentation des résultats), exposition (territoire et climat, démographie, vie économique, vie intellectuelle, vie morale, vie politique).

On remarquera le souci de la classification, qui paraît naturel et obligé chez tous les statisticiens et qui malheureusement n'est pas général dans leurs œuvres : tandis que certains s'attachent surtout aux développements mathématiques, d'autres plus économistes que mathématiciens développent des considérations générales en reproduisant, avec des commentaires dont l'intérêt ne rachète pas l'excessive longueur, des tableaux de résultats numériques. Rien de pareil dans le volume de M. Filippo Virgilii : il traite toutes les parties, aussi bien les formules mathématiques et les graphiques que les tables de mortalité (dont il donne l'énumération depuis celle de Halley, dressée en 1693, jusqu'à celle des compagnies françaises datant de 1895) ; aussi bien des exemples de statistique agricole que des exemples de statistique commerciale, intellectuelle (notamment proportion des illettrés), morale (importance de la criminalité, en particulier),

financière (dépenses publiques), politique (statistique électorale).

Enfin, élevant le sujet, il aborde dans sa conclusion le grave problème de la récurrence statistique et du libre-arbitre.

Les statisticiens doivent à M. Filippo Virgilii autant de gratitude que le public dont il continue à faire l'éducation : il a, en effet, montré, non seulement qu'il est possible de mettre l'enseignement de la statistique à la portée de tous, mais encore que cette science, loin d'être — comme on le lui reproche trop souvent avec plus d'esprit que de justice — une simple variante de l'arithmétique et une source de déductions fantaisistes, est soumise à des règles mathématiques, permet d'obtenir des résultats pratiques, et provoque des réflexions dont le philosophe doit être à la fois le tributaire et l'arbitre.

Maurice Bellom

Histoire des chemins de fer, par Keroel Masson. In-8. (Union industrielle et commerciale, 47, rue des Petites-Ecuries, Paris.)

M. Keroel Masson a eu l'audace d'entreprendre une histoire universelle des chemins de fer. Son histoire comprend trois parties : 1° Généralités, Amérique, Océanie; 2° Europe; 3° Asie, Afrique.

Il montre les progrès des voies de communication : jusqu'en 1830, difficultés du voyage par terre; de 1830 à 1880, chemins de fer en Europe, aux Etats-Unis, aux Indes ; longueur 370 000 kilomètres. De 1880 à 1895, on construit, à un dixième près, autant de kilomètres de chemins de fer que dans les cinquante années qui précèdent. Ils commencent à sillonner le Canada et le Mexique, le Brésil et l'Argentine. Longueur, 618 300 kilomètres, soit 89 p. 100 de plus qu'en 1880. De 1895 à 1910, l'expansion continue. Aujourd'hui les chemins de fer des Etats-Unis ont plus de 400 000 kilomètres. Leur longueur dépasse donc celle des chemins de fer dans le monde en 1880, leur réseau compris.

L'auteur fait une théorie audacieuse sur les grandes lignes de Brest à Wladivostock, de l'Alaska au détroit de Magellan. Les « tronçons, dit-il, ne créent pas les grandes lignes : les grandes lignes déterminent les affluents. »

Les grandes lignes sont relatives. Les lignes de Paris à Bruxelles, à Calais, à Bordeaux, à Marseille, à Brest sont de grandes lignes et quelques-unes ont leur terminus à la mer. La théorie de l'auteur est trop ambitieuse.

Le livre de M. Keroel Masson est touffu. Il a joint au texte de nombreuses notes. Il n'a pas voulu seulement faire une *histoire des chemins de fer*. Il a tenté de faire un tableau du monde. Certaines de ses généralisations, trop inspirées par Michelet et les publicistes de son école, sont discutables.

N, M.

La statistique agricole de 1814, 1 fort vol. in-8. (F. Rieder et Cie, Paris.)

On a réuni dans ce volume les résultats d'une vaste enquête entreprise, en 1814, par le ministre de l'Intérieur sur l'état de l'agriculture en France. Grâce aux recherches des archivistes, on a pu grouper, pour un grand nombre de départements, les réponses faites par les préfets et sous-préfets au questionnaire général qui leur avait été adressé. Les renseignements fournis se rapportent à toutes les grandes questions qui intéressent l'agriculture et la vie rurale, à l'étendue du territoire cultivé, à la nature des cultures, à la division de la propriété, aux modes de faire valoir, à la valeur locative ou vénale des

biens-fonds, à la richesse du cultivateur, à son genre de vie, aux procédés de culture, aux salaires des travailleurs ainsi qu'aux prix des denrées, à l'élevage des animaux domestiques, aux récoltes, aux moyens de transport, aux différences observées dans nos campagnes au deux dates de 1789 et 1814.

LONDRES ET LES OUVRIERS DE LONDRES, par D. PASQUET, agrégé de l'Université, docteur ès lettres. 1 vol. in-8 raisin avec 1 planche hors texte, 23 cartes et graphiques. (Librairie Armand Colin.)

L'auteur de cet ouvrage a voulu présenter dans un tableau d'ensemble les caractères généraux de la vie ouvrière à Londres. C'est un ouvrage qui mérite une étude sérieuse qui lui sera consacrée dans le *Journal des Economistes*.

LA SCIENCE SOCIALE D'APRÈS LE PLAY ET DE TOURVILLE, par PHILIPPE CHAMPAULT. 1 vol. gr. in-8 de 128 pages. (Bibliothèque de la Science sociale, 56, rue Jacob.)

Les monographies faites par Le Play, pendant le milieu du dix-neuvième siècle sont très intéressantes ; mais quand il raconte qu'un chiffonnier de Paris boit exactement 4 litres de vin par an, un critique a quelques doutes sur leur valeur. Elles aboutissent au budget de la famille. Sans doute ce budget a une grande importance quotidienne. La nécessité de manger tous les jours est un formidable contrepoids aux folies subjectives, mais il y a d'autres facteurs dans l'évolution humaine.

M. de Tourville a fait un effort considérable pour engager la Science sociale dans une nouvelle étape, et je recommande à tous son *Histoire de la formation particulariste*. Il a inspiré divers ouvrages de M. Demolins, entre autres celui intitulé : *la Supériorité des Anglo-Saxons*.

Dans son étude actuelle, M. Philippe Champault a changé la distribution des formules déterminée par Le Play : il a établi un essai de nomenclature de tous les faits sociaux fondamentaux. Au point de vue critique et au point de vue positif, son étude est de premier ordre.

Y. G.

L'ENREGISTREMENT DES ACTES DE SOCIÉTÉ, par ABEL JANNIOT. 1 vol. in-8 de 200 pages. (Paris, Dunod et Pinat, 1914.)

La question de l'enregistrement des actes de société n'est pas exclusivement juridique : elle n'intéresse pas uniquement l'avocat; elle ne sollicite pas moins l'attention de l'économiste. En effet, les conditions dans lesquelles se forment les sociétés ont une influence directe sur la production et sur les échanges; il en est de même des conditions dans lesquelles les sociétés évoluent au cours de leur existence par suite soit d'augmentation ou de réduction de capital, soit de changement de siège, soit de transformation, soit de prorogation de durée; il en est de même des formalités qui régissent la cession des droits dont chaque membre de la société est titulaire; enfin, les conditions dans lesquelles la société prend fin, c'est-à-dire la dissolution ou la liquidation, et les principes qui déterminent en pareil cas les droits de chacun des associés sont de nature à encourager la constitution de sociétés ou, au contraire, à en détourner les initiatives des capitalistes et des chefs d'entreprise.

Les mesures fiscales sont susceptibles d'exercer une répercussion immédiate sur les conditions précitées. Telles sont les règles qui définissent l'enregistrement des actes de société. On sait que dans les pays où le régime de constitution

des sociétés est trop rigoureux, les fondateurs de sociétés n'hésitent pas à franchir la frontière pour trouver des lois moins draconiennes; le fait s'est produit, et en Europe pour des sociétés créées avec des capitaux français soit en Angleterre soit en Belgique, et aux États-Unis pour des trusts qui, interdits dans un État de l'Union, trouvaient asile dans le voisin à quelques kilomètres de distance.

A ce titre, un ouvrage simple et pratique sur l'enregistrement des actes de société offre le plus réel intérêt. M. Abel Janniot, en sa qualité d'ancien receveur de l'enregistrement de Paris, était naturellement désigné pour cette tâche. Le public français a déjà trouvé une occasion d'apprécier sa compétence et sa précision dans le livre intitulé *les Trois Taxes*, où l'auteur a traité des droits de timbre et de transmission et de l'impôt sur le revenu. Il peut donc être certain de retrouver dans ce nouvel ouvrage les qualités dont le succès de librairie a, d'ailleurs, fourni le meilleur témoignage pour son récent aîné.

Après avoir, dans un titre introductif, exposé les préliminaires relatifs aux apports, M. Abel Jarmiot aborde l'étude de la formation des sociétés; il examine successivement les trois points de vue du droit d'apport quant aux conditions d'exigibilité, à la valeur et à la liquidation; enfin il distingue l'apport en droit civil et l'apport en droit fiscal; le droit de transcription, puis l'apport-cession et les cessions conditionnelles de droits sociaux sont tour à tour étudiés. De la formation des sociétés l'auteur passe au fonctionnement de celles-ci : les éventualités d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion et de transformation prévus ou non par les statuts se présentent naturellement; il en est de même de la prorogation et de la cession pure et simple de droits sociaux. Un titre spécial est consacré à l'étude de la fin des sociétés : l'acte de dissolution, les cessions et le partage constituent les trois éléments du sujet et forment la matière respective de trois chapitres distincts. Les questions diverses qui ne se rattachent à aucune des divisions précédentes ont été groupées en un même chapitre. Enfin, les textes législatifs ont été reproduits pour permettre au lecteur la consultation immédiate sans recours obligatoire aux recueils spéciaux ni aux codes usuels.

En un mot, grâce à cet ouvrage, les intéressés peuvent connaître et, ce qui est particulièrement utile, connaître d'avance les droits exigibles sur chacun des actes à rédiger, et ils sont en mesure, après que l'enregistrement a été effectué, de vérifier la perception opérée et de constater les erreurs éventuelles dont ils pourraient être victimes : ils sont, de plus, capables de se rendre compte de la forme à donner à tel acte pour acquitter le moindre droit possible, et ils savent la portée de telle exigence de l'administration ; pour consulter ce livre, il ne leur faut posséder aucune instruction préalable sur les matières de l'enregistrement : uniquement rédigé en vue de la pratique, il est dégagé de toute explication inutile ou de toute discussion abstraite ; il se borne à présenter l'analyse des décisions judiciaires ou administratives. et encore a-t-il le souci scrupuleux de la concision et de la simplicité. Enfin, deux tables, l'une analytique, l'autre alphabétique, garantissent au lecteur, ainsi que le caractère méthodique du classement des matières, l'aisance et la rapidité des recherches.

MAURICE BELLOM.

CARTELLS ET TRUSTS. ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE, par R. LIEFMANN, professeur d'écono-

mie politique à l'Université de Fribourg i. B., traduit d'après la deuxième édition allemande, par SAVINIEN BOUYSSY. 1 vol. in-8. 1914. *Bibliothèque internationale d'économie politique*, publiée sous la direction de ALFRED BONNET. (M. Giard et E. Brière, éditeurs, Paris.)

Dans ce volume, M. Liefmann étudie plus particulièrement les cartells allemands et les trusts américains, dans leurs effets sur les industries qui en dépendent, et sur les acheteurs.

M. Liefmann étudie les effets des législations existantes, fait une critique minutieuse des projets de réforme.

LA MONNAIE EN FRANCE PENDANT LA GUERRE (1870-1878), par GUTMANN, 1913. (Trubner, Strasbourg.)

Un élève du professeur Knapp, devenu agrégé à l'Université de Tubingue, M. Gutmann a consacré un volume à l'étude des vicissitudes, par lesquelles le système monétaire français a passé de 1870 à 1878. Ce n'est pas un des moindres sujets de fierté nationale que l'aisance relative, avec laquelle le pays a traversé les dures épreuves d'une guerre malheureuse, aggravées par le payement d'une indemnité de 5 milliards de francs à payer aux vainqueurs. M. Gutmann expose le tableau du régime monétaire avant la guerre, tel que l'a créé la loi du 7 germinal an XI, qui a établi la monnaie métallique sous deux espèces; il fait le résumé rapide des faits et des idées durant les trois premiers quarts du siècle, le désir d'arriver à l'étalon d'or en 1867. Il étudie les effets des besoins du Trésor sur le régime monétaire en 1870-1871, l'introduction du cours forcé, la mise à contribution de la Banque de France, la répercussion de l'indemnité de guerre, puis les mesures qui ont préparé la suppression du cours forcé, la suspension de la liberté de la frappe de l'argent. Un appendice est consacré à l'histoire du change à Paris sur l'étranger en 1871-1878.

A. R.

L'ECONOMIE PURE ET L'ECONOMIE POLITIQUE, par FRANZ OPPENHEIMER, privatdocent à l'Université de Berlin, traduit par M. W. HORN et H. STELZ, avec une préface de Charles GIDE, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris. 2 vol. in-8, 1914. *Bibliothèque internationale d'économie politique*, publiée sous la direction de ALFRED BONNET. (M. Giard et E. Brière, éditeurs, Paris.)

La thèse principale de l'auteur est celle-ci : parmi les monopoles, le moins justifié est celui de la rente foncière, dont l'origine est dans l'usurpation du sol par la classe dirigeante. Toutes les manifestations pathologiques de la vie économique peuvent être ramenées à une cause, unique : la grande propriété, dernier vestige de puissance politique.

Où est le remède? Dans la suppression de la grande propriété : sol libre, peuple libre.

DIE BEWEGUNG ZUGUNSTEN DER KLEINEN LANDWITSCHAFTLICHEN GUETER IN ENGLAND, par ELIASCHEWITSCH. 1914. (Duncker et Humblot, Munich et Leipzig.)

L'histoire agraire de l'Angleterre est assez connue. On sait, qu'au dix-huitième siècle et durant une partie du dix-neuvième siècle, il y eut tendance à la disparition des petites explorations rurales, à leur absorption par la grande propriété. Il y eut ensuite des efforts faits pour faciliter la reconstitution de la petite et de la moyenne propriété, pour introduire plus de liberté dans l'acquisition et la vente de la propriété

foncière, M. Eliaschewitsch nous retrace l'histoire de la propriété foncière au dix-huitième siècle, au dix-neuvième siècle et il termine en nous indiquant les efforts faits en 1892, en 1907, pour modifier cet état de choses. Il est très sympathique au mouvement de reconstitution de la petite propriété, mais plutôt sceptique quant au résultat final de l'effort législatif radical-socialiste.

PREISBOWEGUNG LANDWIRTSCHAFLTLICHER GÜTER (Mouvement des prix de propriétés rurales en Bavière), 1900-1910, par MM. HORLACHER, HÖRENZ, HANSEN, FRÖHLICH, préface de L. BRENTANO. (Duncker et Humblot, 1914.)

La Faculté d'économie publique de l'Université de Munich avait mis au concours, la question du mouvement des prix de propriétés rurales, durant les dix dernières années dans un des huit départements de la Bavière. Il fallait faire de la statistique raisonnée, chercher à expliquer les causes de la hausse. Les concurrents n'ont pas obtenu de récompenses pour des raisons qu'indique le professeur Brentano. Le travail provoqué par la faculté a été cependant utile; il donne pour la Bavière, des indications que l'on possédait pour la Prusse et d'autres parties de l'Allemagne.

Il résulte de cet ensemble d'études que le prix de la terre a haussé en Bavière comme dans les autres parties de l'Allemagne, que les mutations sont devenues plus fréquentes. Un des concurrents s'est efforcé de distinguer les causes de la hausse et de chiffrer leur importance relative. Il attribue, sur une hausse de prix de 40 p. 100, 0 fr. 50 à la construction de nouvelles lignes de chemins de fer, 20 p. 100 à l'amélioration de la technique agricole, 19,50 p. 100 au tarif douanier. Un autre écrit que l'on est obligé de constater comme acquis, le fait que le relèvement des droits d'entrée, par le détour des prix du blé, du seigle, fait hausser le prix de la terre.

Les questions de la politique agraire et agrarienne sont à l'ordre du jour en Allemagne. Les méthodes employées pour stimuler artificiellement l'exportation du seigle allemand en Russie, ont fini par provoquer des répresailles, — la Russie s'est munie de l'appareil de protection chez elle et en Finlande. En Prusse, le Parlement s'occupe des fidéicommis.

La préservation artificielle de grands domaines dans les provinces orientales de la Prusse, qui sont abandonnées par la population ouvrière, en quête de salaires plus avantageux qu'elle trouve à l'Ouest, en Westphalie et sur le Rhin, cette préservation semble une anomalie. Le Reichstag fut saisi de la question des fidéicommis en 1913, par les libéraux qui demandaient l'interdiction de fonder de nouveaux fidéicommis et réclamaient des mesures pour faciliter le retour de ces biens sur le marché, en vue du morcellement. En 1912, 2 500 000 hectares (y compris les forêts), sont liés de la sorte, cela représente 7 p. 100 du territoire de la Prusse.

Le projet de loi prussien autorise la création de nouveaux fideicommis, à condition de ne pas dépasser 10 p. 100 de la superficie totale de chaque province. On prévoit des dégrèvements de droit de timbre et d'enregistrement pour les fidei commis de petite envergure (1 1/2 p. 100 au lieu de 3 p. 100 jusqu'à 400 000 M., et s'il s'agit de forêts 3/4 p. 100.)

A. R.

CHRONIQUE

I. Le ministère Viviani. — II. L'impôt sur le revenu. — III. Menaces de monopoles. — IV. L'application de la loi des retraites. — V. L'*Amending Bill*. — VI. Révolte des libéraux contre le budget. — VII. L'attentat de Saravejo. — VIII. L'Albanie.

I. *Le ministère Viviani.* — Le dernier numéro du *Journal des Economistes* annonçait à la fois la formation du ministère Ribot et sa chute, le 13 juin. Le lendemain, était constitué un ministère Viviani, ainsi composé:

	MM.
Présidence du Conseil et affaires étrangères	René Viviani, député.
Justice	Bienvenu-Martin, sénateur.
Intérieur	Malvy, député.
Finances	Noulens, député.
Guerre	Messimy, député.
Marine	Gauthier, sénateur.
Instruction publique	Augagneur, député.
Travaux publics	René Renoult, député.
Commerce, Postes et Télégraphes	Thomson, député.
Agriculture	Fernand David, député.
Colonies	Raynaud, député.
Travail	Couyba, sénateur.
Sous-secrétaires d'Etat :	
Affaires étrangères	Abel Ferry, député.
Guerre	Lauraine, député.
Intérieur	Jacquier, député.
Marine marchande	Ajam, député.
Beaux-Arts	Dalimier, député.

Au point de vue politique, les nouveaux ministres se partagent de la manière suivante:

Deux républicains socialistes: MM. René Viviani et Augagneur; huit radicaux unifiés: MM. Malvy, Noulens, Messimy, René Renoult, Raynaud, Jacquier, Dalimier et Ajam; trois membres de la gauche radicale: MM. Fernand David, Abel Ferry et Lauraine; un républicain de gauche: M. Gaston Thomson, et trois membres de la gauche démocratique du Sénat: MM. Bienvenu-Martin, Gauthier et Couyba.

M. René Viviani, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, est né le 8 novembre 1862 à Sidi-bel-Abbès (Algérie).

La déclaration du ministère Viviani reproduisait le thème de celle de M. Ribot, mais avec plus d'accent.

Elle affirmait le maintien du service de trois ans et, dans la discussion à la Chambre des députés, M. Viviani disait nettement: — Si je suis encore au pouvoir, en 1915, la classe de 1913 ne sera pas libérée.

L'incorporation au budget de 1914 de la loi sur l'impôt sur le revenu, faisait partie du programme du ministère Ribot. M. Viviani ne pouvait pas faire moins.

Comme si ce n'était pas assez, M. Viviani ajoutait:

Soucieux d'exiger de ceux qui possèdent leur légitime contribution aux charges publiques, nous insérerons dans le projet de budget de 1915 des textes instituant l'impôt progressif sur le capital. Enfin, nous nous attacherons à poursuivre la rénovation, déjà réalisée en partie, de notre système d'impositions directes et à faire définitivement prévaloir la grande réforme dont la Chambre de 1909 a assuré le succès.

M. Ribot parlait d'économies; M. Viviani aussi; mais l'un et l'autre étalaient un programme de lois sociales onéreuses.

Comme M. Ribot, M. Viviani constata la nécessité de l'emprunt.

La situation de la trésorerie commande un prompt appel au crédit public. Le gouvernement considère que l'emprunt est l'œuvre immédiate à laquelle il se doit attacher, avant même de faire aboutir devant le Sénat le vote du budget de 1914. Mais l'emprunt ne résout que très partiellement le problème. Cet emprunt ne pourvoit, en effet, qu'aux dépenses extraordinaires. Or, il est essentiel

de rétablir entre les charges et les ressources permanentes du pays un équilibre hors duquel pourraient être mis en péril à la fois le progrès social et la défense nationale.

Le 16 juin, le programme de M. Viviani a été approuvé par 370 voix contre 137, sur 507 votants.

II. *L'impôt sur le revenu.* — Un article (v. *supra*) est consacré aux conditions de l'emprunt. Nous n'y reviendrons pas.

Comme on le sait, le Sénat finit toujours par céder aux injonctions de la Chambre des députés. Il s'est donc résigné à l'incorporation du projet d'impôt sur le revenu, dans la loi de finances. Mais cet impôt ne sera établi que sur les revenus constatés au 1er janvier 1915. Les 70 millions qu'on en attend, ne contribueront donc pas à l'équilibre du budget de 1914.

Le Temps a fait remarquer, avec raison, que le Sénat n'avait été saisi d'aucun rapport sur l'impôt sur le revenu voté par la Chambre des députés, en 1909, ni même d'aucun rapport sur l'impôt sur le revenu, que la Chambre des députés a annexé au budget de 1914.

C'est un projet de la commission du Sénat qui est en discussion.

Triomphalement, elle a fait annoncer: — Le contribuable n'aura à déclarer que son revenu global, il n'aura pas à entrer dans le détail.

En effet, l'article 18 dit: « Les contribuables passibles de l'impôt souscrivent une déclaration de leur revenu global... »

Seulement, si le contribuable veut avoir droit au bénéfice des déductions prévues à l'article 12 et à l'article 14, il doit fournir toutes les justifications relatives aux dettes par lui alléguées et les indications nécessaires au sujet de ses charges de famille.

La déclaration du revenu global devient immédiatement la déclaration détaillée.

Si le contribuable n'a pas fait sa déclaration dans le délai prescrit, il doit la faire dans le délai d'un mois, mais « à la condition d'indiquer la répartition par nature de revenus de l'ensemble de ses ressources ».

Donc, déclaration obligatoire, globale en principe, et détaillée en fait.

Si le contribuable n'a pas fait sa déclaration, il est taxé

d'office par l'administration « d'après les éléments qu'elle a recueillis ».

Mais la déclaration du contribuable est suspecte. Donc, l'article 19 enjoint au contrôleur de vérifier les déclarations.

« Il établit la matrice du rôle au vu des déclarations après les avoir rectifiées. »

Au cours de la discussion, le Sénat a apporté quelques atténuations au projet de la commission. Voici le texte des article 18 et 19.

Art. 18. — Les contribuables passibles de l'impôt souscrivent une déclaration de leur revenu global, avec faculté d'appuyer cette déclaration de leur revenu du détail des éléments qui le composent.

Les contribuables doivent, en outre, pour avoir droit au bénéfice des déductions prévues aux articles 12, 14 et 17, fournir dans leur déclaration toutes les indications nécessaires au sujet de leurs charges de famille, ainsi que le chiffre et la nature des dettes et pertes qu'ils ont déduites de leur revenu global en vertu de l'article 12.

Les déclarations sont rédigées sur ou d'après des formules dont la teneur sera fixée par un règlement d'administration publique.

Elles sont reçues dans les deux premiers mois de l'année.

Le contribuable qui ne renouvelle pas sa déclaration est considéré comme ayant maintenu sa déclaration précédente.

Les déclarations dûment signées sont remises ou adressées au contrôleur des contributions directes qui en délivre récépissé.

Le contribuable passible de l'impôt qui n'a pas fait sa déclaration dans le délai prévu ci-dessus est prévenu qu'il peut encore la produire dans un nouveau délai d'un mois, mais à la condition d'indiquer la répartition, par nature des revenus, de l'ensemble de ses ressources. Il est informé en même temps du revenu d'après lequel son imposition sera établie d'office dans le cas où il ne produirait pas de déclaration satisfaisant aux conditions stipulées par le présent paragraphe.

L'article 19 concerne la vérification des déclarations.

Sur la proposition de M. Boivin-Champeaux, la commission a accepté d'ajouter au premier paragraphe le mot « certains » au mot « éléments ». A la demande de M. de Selves, la commission et le gouvernement ont accepté de spécifier

à la fin de l'article 19 que la charge de la preuve « pour la vérification des déclarations » incombera à l'administration. L'article 19 se trouve constitué de la façon suivante :

Art. 19. — Le contrôleur vérifie les déclarations uniquement à l'aide des éléments certains dont il dispose en vertu de ses fonctions, tels que les données servant à l'établissement des rôles des contributions directes et des taxes assimilées, ainsi que de ceux qui, recueillis par tous les services publics en vertu des lois existantes, doivent, sans exception, lui être communiquées.

Il n'a le droit d'exiger de l'intéressé la production d'aucun acte, livre ou document quelconque. Le contrôleur établit la matrice du rôle au vu des déclarations, après les avoir rectifiées, au cas de désaccord avec le contribuable invité à être entendu et à fournir, s'il y a lieu, les justifications utiles au sujet des déductions qu'il demande par application des articles 12, 14 et 17, sous réserve du droit pour l'intéressé de réclamer par la voie contentieuse, postérieurement à la mise en recouvrement du rôle.

Lorsqu'une insuffisance du revenu déclaré aura été constatée par l'administration après l'établissement du rôle, la cotisation correspondant à cette insuffisance pourra être réclamée au contribuable, soit dans l'année même, soit au cours des cinq années suivantes.

Si une réclamation est introduite, le tribunal saisi du litige apprécie les motifs invoqués par l'administration et par le contribuable et fixe la base d'imposition, sans pouvoir, à défaut d'éléments certains, dépasser les maxima prévus à l'article 21, la charge de la preuve incombant à l'administration.

Art. 20. — Dans le cas où le contribuable n'a déclaré qu'un revenu insuffisant, il est tenu de verser, en sus des droits afférents au montant réel de son revenu imposable, une somme égale à la partie de ces droits correspondant au revenu non déclaré. Toutefois le droit en sus n'est applicable que si l'insuffisance constatée est supérieure au dixième du revenu imposable.

Malgré les atténuations apportées au texte de la commission, le Sénat ne peut se faire d'illusion. En votant l'incorporation de l'impôt sur le revenu, il met aux mains des partisans de la Révolution sociale par la confiscation fiscale, l'instrument d'inquisition et de pression qu'ils réclament.

La Chambre des députés n'accepte pas le projet du

Sénat tel quel. Il est probable que, dans sa satisfaction d'avoir obtenu cette incorporation et, à la veille des vacances, elle le prendra à peu de choses près. Du reste, si elle insiste, le Sénat lui fera de nouvelles concessions : et par une étrange ironie, nous jouirons d'un impôt sur le revenu qui est déjà connu sous le nom « d'impôt Ribot ».

III. *Menaces de monopoles.* — Quant à l'équilibre du budget de 1914, il sera obtenu tant bien que mal, avec une émission de 250 millions d'obligations sexennaires.

Pour l'équilibre des budgets futurs, on revient aux projets de monopole de l'alcool, des assurances, de la rectification du pétrole, etc.

On parle de ces projets ; le ministre des Finances, M. Noulens, s'est déclaré favorable au monopole de l'alcool. Le conseil général de la Seine a voté un vœu en leur faveur ; le lendemain il a été constaté que ce vote de surprise ne comptait pas ; mais toutes les folies sont à redouter.

IV. *L'application de la loi des retraites.* — M. Peyronnet, sénateur de l'Allier, a avancé, sans être démenti par le ministre du Travail, qu'il y a actuellement 100 000 retraités au moins qui touchent indûment de l'Etat l'allocation annuelle, soit une surcharge annuelle de 10 millions pour des personnes n'ayant pas droit à la retraite ; comme, d'après les tables de mortalité, on peut compter, pour ces personnes, sur une vie de dix années, voilà donc 100 millions perdus pour le budget.

M. Peyronnet a basé son argumentation sur la différence entre les prévisions établies sur les statistiques du ministère du Travail et le chiffre des assurés ; on avait prévu 760 000 bénéficiaires pour la période allant du 3 juillet 1911 au 31 décembre 1913 ; or, il y en a 928 000, soit 168 000 de plus ; et encore, le chiffre, depuis qu'on l'a relevé, doit-il avoir dépassé le million. M. Peyronnet en réduisant l'excédent à 100 000, doit être au-dessous de la vérité.

Le ministre du Travail, M. Couyba, n'a pas contesté. La disproportion est certaine, a-t-il dit ; des personnes ont dû être inscrites à tort comme assurées...

On a voulu faire du nombre afin de prouver le succès de la loi sur les retraites, et on en a fait.

V. *L'amending bill.* — Londres. — Le 25 juin, le minis-

tère Asquith a obtenu la plus faible majorité qu'il eût encore obtenue sur une question importante : 38 voix, et cependant M. Asquith avait dénoncé solennellement comme ennemi des réformes sociales quiconque ne voterait pas pour le *finance bill*.

Lord Crewe a fait enfin connaître l'*amending bill* au *Home Rule bill* à la Chambre des lords. En réalité, ce nouveau *bill* ne contient pas de propositions en plus de celle qui avait été formulée par M. Asquith le 9 mars.

L'Ulster, ou du moins certains comtés de l'Ulster, car on n'est pas d'accord sur l'extension du mot *area* est exclu, pour une période de six ans, du *Home Rule Act*. Le pouvoir y sera exercé par le lieutenant sous la direction duquel seront les fonctionnaires et les conseils.

Un ministre de la couronne sera chargé des affaires de l'Irlande, y compris celles de l'*Aera* exclue.

Les sénateurs qui doivent faire partie du Parlement irlandais seront au nombre prévu par le *Home Rule Act* : mais ils seront élus pour six ans au lieu de cinq.

Les membres de la Chambre des communes seront élus ; mais les titulaires des sièges de l'*Aera* exclue, siégeront à la Chambre des communes britannique.

A l'égard des services financiers, le *joint Exchequer* se chargera de pourvoir aux dépenses de l'Irlande tout entière ; il les répartira en proportion de la population. On donnera à l'Echiquier le pouvoir de varier les charges dans les cas où il est possible d'établir leur proportion actuelle dans les parties de l'*Aera* exclue et les autres parties de l'Irlande.

Au point de vue judiciaire, si une des parties d'un litige a sa résidence habituelle dans l'*Aera* exclue, elle peut réclamer qu'il soit soumis au juge actuellement en exercice ou à quelque juge nommé par Sa Majesté.

Des dispositions seront prises pour que des fonctionnaires perçoivent les impôts nécessaires dans l'*Aera* exclue.

Lord Crewe annonça que tout amendement qui serait présenté serait pris en sérieuse considération.

Les lords de l'opposition proposent de supprimer la limite de l'exclusion fixée à six années, et ils simplifient le projet concernant l'*Aera* exclue du *Home Rule Act*.

L'*amending bill* laisse dans la plus grande confusion les questions de finance, des postes et des douanes.

Les libéraux sentent eux-mêmes l'insuffisance de l'*amending bill.*

La Chambre des lords a voté, le 6 juillet, le *Home Rule bill* en seconde lecture: mais, comme amendements. elle réclama la disjonction de l'Ulster, sans referendum; le gouvernement de l'Ulster dépendrait d'un lieutenant général résidant à Londres.

Tous les comtés de l'Ulster doivent-ils être disjoints? Il y en a qui comptent une majorité catholique.

Le 7 juillet, la Chambre des lords a adopté par 138 voix contre 39, un amendement comportant la disjonction de l'Ulster tout entier, sur cet argument qu'une ligne de démarcation géographique valait mieux qu'une ligne de démarcation religieuse.

Les volontaires de l'Ulster, non seulement continuent de s'organiser; mais ils s'affirment publiquement. A Belfort, deux mille d'entre eux, fusil sur l'épaule, ont fait une promenade et une parade militaires.

VI. *Révolte de libéraux contre le budget.* — M. Lloyd George avait dirigé sa première campagne contre les ducs. Le duc était devenu un bouc émissaire; et comme les ducs dans les îles Britanniques, sont certainement une minorité, il avait pu obtenir des succès faciles, tels que le *Parliament Act* et la *supertax* sur les gros revenus.

Mais forcément, M. Lloyd George était entraîné par la logique de cette politique. Après avoir établi une supertaxe sur les revenus au-dessus de £ 3 000, soit 75 000 francs, il a proposé, pour le budget de 1914, de la faire porter sur les revenus de £ 1 000, soit 25 000 francs. Alors les libéraux qui avaient admis que la supertaxe sur les revenus de £ 3 000 et au-dessus était un instrument de justice sociale, ont crié que la supertaxe sur les revenus de £ 1 000 était du socialisme.

Par le *Parliament Act*, M. Lloyd George avait cru supprimer toute opposition puisqu'il supprimait celle de la Chambre des lords. Donc, il n'avait pas besoin de se gêner; et il l'a prouvé dans son projet de budget de 1914. Il a trouvé de la résistance. Le *speaker* a déclaré que le *finance bill* que le gouvernement ne voulait pas soumettre à la Chambre des lords n'est pas un *finance bill.* Un *finance bill* d'après le *speaker*, doit porter l'imposition des taxes. Or, le projet de M. Lloyd George diminue l'amor-

tissement de la dette, change l'assiette de l'impôt. Ce n'est donc pas un *finance bill.*

Le *bill* prévoyait de larges subventions aux municipalités. Le 22 juin, M. Herbert Samuel, président du *Local government board*, déclara qu'elles seraient ajournées et en même temps il réduisit la supertaxe de 1 sh. 4 à 1 sh. 3, mais on a déjà perçu £ 50 000 qu'il faudra rendre, ce qui n'embarrasse pas M. Lloyd George. Mais les banquiers ont dû refaire tous leurs calculs et leurs imprimés.

Il faudra, dit le terrible M. Gibson Bowles, reconstituer le budget « et le reconstituer sous le feu. C'est une pitié que le budget n'ait pas été mieux préparé ».

On a introduit un *bill* de £ 3 000 000 pour construire des cottages : mais il ne pourra pas passer pendant cette session.

VII. *L'attentat de Saravejo.* — Le dimanche 25 juin, l'archiduc héritier d'Autriche François-Ferdinand a été assassiné avec sa femme, la duchesse de Hohenberg.

On sait qu'il avait contracté un mariage morganatique. Sa femme et ses enfants ne faisaient pas partie de la famille des Habsbourg. Ses fils ne pouvaient avoir aucune prétention à hériter du trône. Cette exclusion constituait un danger européen.

L'archiduc François-Ferdinand, bon époux et bon père, voulait faire de sa femme une impératrice et assurer l'héritage impérial à ses enfants. Pour obtenir ce résultat, il devait provoquer quelque événement énorme qui triompherait de toutes les résistances. Il en était toujours en quête. En 1909, il avait voulu compléter l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine par une guerre contre la Serbie. Mais cette guerre aurait entraîné l'intervention de la Russie ; de là une guerre européenne. La duchesse de Hohenberg ayant confié ses intérêts aux jésuites, il était, en dépit de la Triple-Alliance, ennemi de l'Italie. En 1911, il avait projeté des fortifications sur la frontière italienne, qui auraient entraîné un conflit.

Nul doute qu'il n'ait poussé la Bulgarie a attaquer la Turquie, en 1912 , avec l'espoir qu'elle serait battue ; dans ce cas, l'Autriche intervenait dans les provinces balkaniques et s'y assurait l'hégémonie politique. Ce fut la Turquie qui fut battue. La Bulgarie fut encouragée à se retourner contre ses alliés de la veille : mais, au lieu d'être victo-

rieuse, elle fut vaincue. Toutes les combinaisons de la diplomatie autrichienne aboutirent à des échecs.

On dit que François-Ferdinand avait pour politique d'opposer les Slaves aux Magyars.

On a voulu rendre les Serbes responsables de l'assassinat de l'archiduc. Cette dangereuse tentative ne paraît pas avoir eu de succès. On a constaté seulement que les Serbes de la Bosnie et de l'Herzégovine étaient traités en pays conquis par les fonctionnaires et les officiers autrichiens.

VIII. *L'Albanie.* — Le prince de Wied est maintenant prisonnier dans la ville de Durazzo. Les insurgés la cernent, excepté du côté de la mer, de manière qu'il lui laissent une large porte de sortie.

M. Dillon, dans la *Contemporany review*, raconte quelques particularités qui indiquent l'état de civilisation de ce pays. Dans un voyage, en Albanie, il vit deux cents membres d'un clan armés jusqu'aux dents. Il fit compliment à leur seigneur de leur bonne mine. Il répondit:

— Ah! oui, ce sont de splendides compagnons. Ils sont capables de prendre une forteresse inaccessible et de voler la chemise que vous avez sur le dos. Tous mes hommes sont passés maîtres dans l'art de voler.

Prenk bib Doda, chef des Mirdites, les Albanais catholiques, après avoir passé une partie de sa vie en exil, fut autorisé à revenir parmi les siens. Il fut accueilli comme un messie. Puis le bruit se répandit peu à peu qu'il était devenu musulman. Pourquoi? — Il se lavait les pieds.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les grandes banques d'émission. Les banques d'émission, par R.-G. Lévy, de l'Institut. — La Banque de France, par P. Delombre, ancien ministre. — Les banques des Etats-Unis, par A. Arnauné, de l'Institut. — La Banque d'Allemagne, par M. Lair. — La Banque de Russie, par A. Raffalovich, cor. de l'Institut. — La Banque d'Angleterre, par Sir Inglis Palgrave. 1 vol. in-8 de la Bibliothèque de « Finance-Univers ». Paris, Librairie Félix Alcan.

L'enseignement technique en Allemagne et en France, par E. Bertrand, professeur à l'École nationale d'arts et métiers d'Angers. 1 vol. gr. in-8 avec 51 gravures hors texte. Paris, Librairie Félix Alcan.

Le travail en Amérique avant et après Colomb, par L. Capitan, professeur au Collège de France, et H. Lorin, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. 1 vol. in-8 avec 27 gravures dans le texte et 6 planches en couleurs hors texte (Histoire universelle du travail). Paris, Librairie Félix Alcan.

Effets économiques de la mobilisation austro-hongroise, par R.-G. Lévy, de l'Institut, vice-président de la Société d'Économie politique. 1 vol. in-8 (n° 17 des Publications de l'Institut international de la paix). Paris, Librairie Félix Alcan.

La Société japonaise. Étude sociologique, par T. Kobayashi, chargé de cours de sociologie à l'Université impériale de Tokio. Traduit du Japonais, par J. Yoshida, avec le concours de Mme Laudenbach, sous le contrôle de l'auteur. Préface de T. Takébé, professeur de sociologie à l'Université impériale de Tokio. 1 vol. in-8 de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. Paris, Librairie Félix Alcan.

Au service de la nation. Lettres de volontaires (1792-1798) recueillies et publiées, par le Colonel E. Picard. 1 vol. in-16 de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. Paris, Librairie Félix Alcan.

Le Céleste empire avant la Révolution (Dix ans de politique chinoise), par Jean Rodes. 1 vol. in-16 de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. Paris, Librairie Félix Alcan.

La grève générale en Belgique (*avril* 1913), par MM. E. Vandervelde, L. de Brouckère et L. Vandersmissen, 1 vol. in-16. Paris, Librairie Félix Alcan.

L'Etat et les compagnies de chemins de fer, par A. Thomas, député (Encyclopédie parlementaire des sciences politiques et sociales). 1 vol. in-8. Paris, Dunod et Pinat, éditeurs.

Conseil supérieur du travail. Compte rendu de la 23e session (novembre 1913). 1 vol. gr. in-8. Paris, Imprimerie nationale.

Le régime financier du Maroc, par J. Colomb. 1 vol. gr. in-8. Paris, Emile Larose, éditeur.

Dictionnaire des principales rivières en France utilisables pour la production de l'énergie électrique. par H. Besson. Fascicule I. Bassins de la Seine et de la Loire. Brochure gr. in-8. Gauthiers-Villars.

Office national des valeurs mobilières. Annuaire 1913-1914. 1 fort volume in-8. Paris, 5, rue Gaillon.

La valeur de la terre de France. Description des grandes régions agricoles et viticoles. Prix et fermages des biens ruraux, par P. Caziot. Préface de M. Gauwin. 1 vol. in-16 avec 88 figures et 15 cartes (Encyclopédie agricole). Paris, J.-B. Baillière et fils.

La cité ouvrière de Mancieulles (bassin de Briey), par G. Hanra. (Supplément aux Annales du Musée social, numéro de mai 1914.) Grand in-8. Paris, A. Rousseau, éditeur.

Le Bauer du Münsterland, par H. Hemmer et P. Descamps. Numéro de mai 1914 de la « Science sociale ». Grand in-8. Paris, 56, rue Jacob.

La question des cours professionnels. L'œuvre scolaire du Dr Kerschensteiner à Munich, par E. Bertrand. 1 vol. gr. in-8 avec 12 gravures hors texte. Paris, Dunod et Pinat, éditeurs.

L'impôt sur le capital et le mode d'évaluation des immeubles. Rapport de R. Delombre au XVIIIe Congrès national de la propriété bâtie (Lyon 1914). Brochure in-8 Lyon, imprimerie Geneste.

Les règlements des effets de commerce en France et à l'étranger, par G. Roulleau. 1 vol. gr. in-8 (Couronné par la Société de statistique de Paris). Paris, imprimerie Dubreuil, Frérebeau et Cie, 18, rue Clauzel.

L'argent de France, par P. Baudin, 3e édition. 1 vol. in-16. Paris, O. Grasset, éditeur.

La folie franco-allemande. Étude contemporaine (1914), par G. Aubert. Préface de M. R.-G. Lévy, de l'Institut. 1 vol. in-16. Paris, E. Flammarion, éditeur.

Conseil général du département de la Seine. Tome CXXVII, 3e session de 1913. 1re partie. Mémoires de M. le préfet de la Seine et de M. le préfet de police. 1 fort vol. gr. in-8. Paris, Imprimerie municipale.

Un échec commercial de la France au Canada, par P. Jullien-Chatel, Brochure gr. in-8. Paris, librairie R. Duval, 74, rue de Seine (6e).

La situation financière des communes de France et d'Algérie en 1913. Publiée par le ministère de l'Intérieur. 1 vol. in-4. Melun, Imprimerie administrative.

La réforme bancaire aux États-Unis. Essai historique et critique, par R. BECHMANN. 1 vol. gr. in-8. Paris, Librairie Dalloz.

La statistique agricole de 1814. T. II des notices, inventaires et documents publiés par le Comité des travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. 1 vol. gr. in-8. Paris, F. Rieder et C[ie], éditeurs.

La circulation monétaire française et le mouvement des prix, par CH. RIST. (Extrait de la « Revue d'Économie politique », 1914). Brochure in-8. Paris, Librairie du Recueil Sirey.

Les miséreux (2[e] *partie*). L'assistance aux miséreux en France, par A. WEBER. 2 vol. gr. in-8. Paris, M. Rivière, éditeur.

Chambre de commerce française de Londres. Bulletin de l'année 1913. 1 vol. gr. in-8. Monument House. London, E. C.

Statistique agricole annuelle, 1912. Publiée par l'Office de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture. 1 vol. gr. in-8. Paris, Imprimerie nationale.

The statesman's year book. Statistical and historical annual of States of the world for the year 1914. Edited by J. SCOTT KELTIE, assisted by M. EPSTEIN. Fifty-first annual publication. Revised after official returns. 1 vol. in-16, cart. London, Macmillan C° Limited.

Annual report of the comptroller of the currency to the second session of the sixty-third congress of the United States, 1913. With appendices. 1 vol. in-8 cart. Washington, Treasury Department.

State Regulation of Public Utilities (N° May 1914 to « the Annals of the American Academy of political and social science »). Grand in-8. Philadelphia.

List of publications pertaining to government ownership of railways. Brochure in-8. Washington, Bureau of railway economics.

The Foundations of international polity, by NORMAN ANGELL, 1 vol. in-8, cart. London, William Heinemann, 21, Bedford Street, W. C.

The economic organisation of England. An outline history. Lectures delivered at Hamburg, by W. JAMES ASHLEY, 1 vol. in-16, cart. London, Longmans, Green and C°, éditeurs.

The West in the diplomacy of the American revolution, by P. CHRISLER PHILLIPS (University of Illinois studies in the social sciences, october 1913). 1 vol. in-8. Urbana, the University of Illinois.

Peace, retrenchment and Reform, by the Rt. Hon. GEORGE W. E. RUSSELL. 1 br. in-8. (National Reform Union Manchester.)

Municipal life and government in Germany, by W. HARBUTT DAWSON. With

appendices. 1 vol. gr. in-8 cart. London, Longmans, Green and C°, publishers.

Union scale of wages and hours of labor in Massachusetts, 1913. Labor bulletin n° 97. Brochure in-8. Boston, the Commonwealth of Massachusetts (Bureau of statistics).

Immigrant aliens destined for and emigrant aliens departed from Massachussetts 1913. Labor bulletin n° 99. Brochure in-8. Boston, the Commonwealth of Massachusetts (Bureau of statistics).

State Regulation of public utilities the annals of American Academy of political and social science. 1 vol. in-8. Philadelphia.

The development of banking in Illinois, 1817-1863, by G. William Dowrie. (University of Illinois studies in the social sciences, décember, 1913). 1 vol. gr. in-8. Urbana, the University of Illinois.

Report of the Eighthly meeting of the British association for the advancement of science (Birmingham 1913, september 10-17). 1 vol in-8. (John Murray, London).

Annual Report of the Personal Right Association 1913. (32, Charing Cross, London, S. W.)

Year book 1914. American chamber of commerce in Paris. 1 vol. in-8. (3, rue Scribe).

Die Bewegung zugunsten der Kleinen landwirtschaftlichen Güter in England. Ein beitrag zur geschichte der Untergangs der Kleinen englischen landwirte und der Bewegungen für die innere kolonisation von A. Elias-chewitsch. 1 vol. in-8. München und Leipzig, Verlag von Duncker und Humblot.

Studien zur Geschichte kapitalistischer Organisationsformen. Kartelle. monopole und aktiengesellschaften im Mittelalter und zu Beginn der Neuzeit von J. Strieder. 1 vol. gr. in-8. München und Leipzig, Verlag von Duncker und Humblot.

Die Zukunft des Goldgeldes, im rahmen eines neuen geldsystems. Geschrieben und in der Ungarischen Wolkswirtschaftlichen Gesellschaft, am 26, Februar, 1914, Vorgelesen von Dionys Beck. Brochure in-8. Budapest, Pester buchdruckerei aktiengesellschaft.

Nordamerikanische Fragen (Veröffentlichungen der Handelshochschule München. Heft II). Brochure in-8. München und Leipzig, Verlag von Duncker u. Humblot.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° gennaio al 30 aprile 1914. 1 vol. gr. in-8. Roma, ministero delle Finanze (Direzione generale delle gabelle).

Le condizioni del personale nelle manifatture dei tabacchi in Italie, par Luigi Rava. Riposta alle interpellanze svolte alla Camara dei deputati nel ternata dell' 11 maggio 1914 con allegati statistici e notizie sull'

igiene delle fabbriche. 1 vol. in-8. Roma, Tipografia della Camara dei deputati.

Monte di pietà di Genova. Bilancio consuntivo dell' esercizio 1913 (Anno 430° dalla fondazione). Brochure in-4. Genova.

L'Italia economica nel 1913. Annuario della vita commerciale, industriale, agraria, bancaria, finanziaria e della politica economica. Anno V, par R. Bachi. 1 vol. gr. in-8. Citta di Castello, Casa editrice, 5. Lapi.

Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers en 1913. 1re partie : Commerce extérieur, transit, publié par le ministre des Finances (Bruxelles).

Projet de budget des recettes et des dépenses de l'empire de Russie pour l'exercice 1914. Mémoire explicatif du ministre des Finances. Partie I : Questions budgétaires proprement dites. Partie II : Questions économiques. 2 vol. in-4. Saint-Pétersbourg.

La grève générale. Sociologie appliquée, par G. Van Overbergh. 1 fort vol. gr. in-8. Bruxelles et Leipzig, Misch et Thron, éditeurs, et Paris, M. Rivière et Cie, éditeurs.

Grèce. Bulletin trimestriel du commerce spécial de la Grèce avec les pays étrangers (3e trimestre 1913). Brochure in-4. Athènes, ministère des Finances (Bureau de statistique).

Uruguay. Annuario estadistico de la Republica oriental del Uruguay. Anos 1909-1910. Tomo I. Con varios datos de 1911. 1 fort vol. gr. in-8. Montevideo, Direccion general di estadistica.

Le Gérant : Félix ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES CAUSES DE LA GUERRE

I. Le point de départ. — II. L'ultimatum à la Serbie et les déclarations de guerre. — III. La monarchie austro-hongroise et les Slaves. — IV. L'autocratie allemande. — V. Le gouvernement du kaiser.

I. — Le point de départ

Une dépêche du 28 octobre a annoncé que le jugement a été rendu dans le procès de Sarajevo.

Les accusés, Danilo Ilio, Veljko Cubrilovic, Nedo Kerovic, Misco Jovanonic, Jakov Milovic, sont condamnés à mort par strangulation.

Mikar Karovic est condamné à l'encellulement pour la vie.

Danilo Princep, Nedjelko Cabrinovic, Trifko Grabez sont condamnés à 20 ans d'encellulement.

Cette dépêche a passé inaperçue. Les conséquences de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, le 28 juin, ont été telles qu'elles l'ont fait oublier. On ne connaît pas les débats du procès. Ces condamnations frappent neuf personnes. Les juges ont dû discuter le degré de culpabilité de chacune d'elles, puisqu'elles n'ont pas été toutes condamnées à la même peine; mais des hommes, complètement étrangers à ce crime, ont perdu la vie par dizaines de milliers, ont subi des blessures de tout genre, des femmes et des enfants ont été torturés et égorgés, des milliers de maisons ont été détruites, les misères et les deuils se sont accumulés en Serbie, en Belgique, en France, dans la Grande-Bretagne, en Russie, en Allemagne, en Autriche-Hongrie. Pourquoi

ces victimes immolées aux mânes de l'archiduc François-Ferdinand? Comment un acte, qui n'engageait que la responsabilité de ceux qui y avaient participé, comme auteurs ou comme complices, a-t-il pu entraîner des sacrifices humains tels qu'ils dépassent en horreur tout ce que les légendes et l'histoire nous ont transmis?

Dans le numéro de juin du *Journal des Économistes*, examinant les risques de guerre et les charges militaires, je terminais mon article en disant :

> Dans chaque pays, les hommes politiques devraient s'attacher à mettre en regard la valeur des causes objectives des risques de guerre et les charges de la paix armée. La disproportion est complète. Restent les causes subjectives. Celles-ci sont impondérables. Elles dépendent de certains états psychologiques dépourvus de tout critérium. Mais on suppose dans les relations ordinaires de la vie que les gens agiront d'une manière raisonnable.
>
> Est-ce une trop grande ambition de demander que les hommes qui détiennent le pouvoir chez les diverses nations agissent de cette manière?

Comme la guerre actuelle le prouve, cette ambition était trop grande. L'empereur François-Joseph et l'empereur Guillaume II; leurs conseillers, le comte Tisza, premier ministre de Hongrie ; le comte Berchtold, président du Conseil commun des ministres de la Monarchie austro-hongroise; le docteur de Bethmann Hollweg, chancelier de l'Empire allemand; M. de Jagow, ministre des Affaires étrangères, ont pris l'assassinat de l'Archiduc comme prétexte pour jeter l'Europe dans une guerre générale. Il n'y a pas de relation entre la cause et l'effet; il n'y a aucune proportion entre le motif invoqué et le résultat : et du moment que ces rapports manquent, on est en droit de conclure que ces souverains et ces hommes d'Etat ont commis des actes d'aberration qui relèvent de la psychiatrie.

II. — L'ultimatum a la Serbie et les déclarations de guerre

Les auteurs de cette guerre, éprouvant quelque embarras de la responsabilité qu'ils ont assumée devant leurs contemporains, leurs compatriotes et la postérité, essaient, avec

une duplicité effrontée et naïve, de la reporter sur la Russie, la Grande-Bretagne et la France.

Cependant, ce ne sont ni la Russie, ni la Grande-Bretagne, ni la France qui ont remis à la Serbie l'ultimatum du 23 juillet.

Cet ultimatum rend la Serbie collectivement responsable du meurtre de l'Archiduc et il lui intime l'ordre de publier à la première page du *Journal officiel* du 26 juillet l'énonciation suivante : elle comprend trois paragraphes dans lesquels « le gouvernement royal de Serbie condamne la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie » et s'engage « à procéder avec la dernière rigueur contre les personnes qui se rendraient coupables de pareils agissements ».

Le gouvernement serbe s'engage en outre :

1° A supprimer toute publication qui excite à la haine et au mépris de la monarchie ;

2° A dissoudre immédiatement la Société dite « narodna odbrana » ;

3° A éliminer de l'instruction publique tout ce qui peut ou pourrait servir à fomenter la propagande contre l'Autriche-Hongrie ;

4° A éloigner du service militaire et de l'administration tous les officiers et fonctionnaires coupables de la propagande contre la Monarchie austro-hongroise ;

5° A accepter la collaboration en Serbie des organes du Gouvernement Impérial et Royal dans la suppression du mouvement subversif dirigé contre l'intégrité territoriale de la monarchie ;

6° A ouvrir une enquête judiciaire contre les partisans du complot du 28 juin, se trouvant sur territoire serbe ; des organes, délégués par le gouvernement impérial et royal, prendront part aux recherches y relatives ;

7° A procéder d'urgence à l'arrestation de Vonya Tankosic et du nommé Milan Ciganovic, employé de l'État serbe, compromis par les résultats de Sarajevo ;

8° A empêcher le concours des autorités serbes dans le trafic illicite d'armes et d'explosifs à travers la frontière ; — à licencier et à punir sévèrement les fonctionnaires du service frontière de Schabatz et de Loznica, coupables d'avoir aidé les auteurs du crime de Sarajevo en leur facilitant le passage de la frontière ;

9° A donner au Gouvernement Impérial et Royal des explications sur les propos injustifiables des hauts fonctionnaires serbes, tant en Serbie qu'à l'étranger ;

10° A avertir, sans retard, le gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures comprises dans les points précédents.

Le Gouvernement Impérial et Royal attend la réponse du gouvernement royal au plus tard jusqu'au samedi 25 de ce mois, à 6 heures du soir.

Suivait un commentaire dont le ministre austro-hongrois devait accompagner la remise de cette note. Il mettait en opposition l'attitude hostile de la Serbie et l'attitude de bienveillante longanimité dont l'Autriche-Hongrie lui donnait une nouvelle preuve. Il contenait le paragraphe suivant :

Le Gouvernement Impérial et Royal est persuadé qu'en entreprenant cette démarche, il se trouve en plein accord avec les sentiments de toutes les nations civilisées, qui ne sauraient admettre que le régicide devînt une arme dont on puisse se servir impunément dans la lutte politique, et que la paix européenne fût continuellement troublée par les agissements partant de Belgrade.

Venait une annexe de cinq paragraphes, concernant le rôle des individus mentionnés dans l'ultimatum.

L'humilité de la réponse de la Serbie prouve la terreur que lui inspira l'ultimatum austro-hongrois. Cependant elle fit sur le paragraphe 5 la réserve suivante :

5) Le Gouvernement Royal doit avouer qu'il ne se rend pas clairement compte du sens et de la portée de la demande du gouvernement impérial et royal, que la Serbie s'engage à accepter sur son territoire la collaboration des organes du Gouvernement Impérial et Royal ; mais il déclare qu'il admettra la collaboration qui répondrait aux principes du droit international et à la procédure criminelle ainsi qu'aux bons rapports de voisinage.

6) Le Gouvernement Royal, cela va sans dire, considère de son devoir d'ouvrir une enquête contre tous ceux qui sont ou qui, éventuellement, auraient été mêlés au complot du 15 juin[1] et qui se trouveraient sur le territoire du royaume. Quant à la participation à cette enquête des agents ou autorités austro-hongroises qui seraient délégués à cet effet par le gouvernement impérial et royal, le gouvernement royal ne peut pas l'accepter, car ce serait une violation de la constitution et de la loi sur la procédure criminelle ; cependant, dans des cas concrets, des communications sur les résultats de l'instruction en question pourraient être données aux agents austro-hongrois.

9) Relativement à Voïslav Tankossitch, il était arrêté ; mais Milan Ziganovitch s'était dérobé et il était sujet de la monarchie austro-hongroise. Le gouvernement serbe demandait qu'on lui fît connaître,

1. Vieux style.

dans la forme ordinaire, les présomptions de culpabilité et les preuves éventuelles de leur culpabilité.

Tous les accusés étaient des sujets austro-hongrois.

Le gouvernement austro-hongrois, en rédigeant ce document diplomatique qui n'a pas de précédent, savait que la Serbie ne pouvait accepter, sans renoncer à son indépendance, les deux paragraphes sur lesquels elle faisait des réserves.

Cet ultimatum à la Serbie, exigeant une réponse dans un délai de quarante-huit heures, avait été remis le 23 juillet, jour où M. Pachitch, président du Conseil, était loin de Belgrade. A Vienne, seul M. Von Tschircky, l'ambassadeur allemand, en avait eu connaissance[1]. Auprès de tous les autres ambassadeurs, le silence du Ballplatz avait été si complet et si rassurant que le 20 juillet, l'ambassadeur de Russie avait quitté Vienne pour un congé de quinze jours. Le 22 et le 23 juillet, l'ambassadeur français eut deux entrevues avec le baron Macchio, sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères : dans la première, il reçut l'impression que la démarche du gouvernement austro-hongrois aurait un caractère tel que tout gouvernement pouvait l'accepter; dans la seconde, il ne fut même pas informé que la présentation de la note avait lieu ce jour même, ni avisé de sa publication le lendemain. Sir M. de Bunsen, ayant vu le même jour l'autre sous-secrétaire d'État, le comte Forgach, avait été plus heureux : il en avait appris la présentation et le caractère. L'ambassadeur d'Italie, le duc d'Avarna, fut laissé dans une ignorance complète. Aucun ambassadeur, sauf l'ambassadeur allemand, ne fut prévenu par le comte Berchtold de l'acte si grave qu'il préparait. Pendant les quarante-huit heures qui précédèrent la présentation de la note, s'étant rendu à Ischl, il était inaccessible aux ambassadeurs. Il est vrai que sir M. de Bunsen, dès le 15 juillet, en reçut quelque avis, mais ce fut d'une source privée. Il est vrai que la *Neue freie Presse* et d'autres journaux employaient un langage belliqueux à l'égard de la Serbie; mais le journal officieux *Fremdenblatt* était plus pru-

1. Rapport de sir M. de Bunsen, n° 161, *Great Britain and the European Crisis*. Cette brochure contient le livre blanc, complété par divers documents. Publiée par la Couronne, elle est vendue au prix de 1 d. (0 fr. 10). On en a fait une traduction française qui est vendue 1 fr.

dent, si bien que « l'opinion dominante parmi mes collègues, dit sir M. de Bunsen, était que l'Autriche s'abstiendrait de toute démarche risquant de jeter l'Europe dans de graves complications ».

La note fut publiée le 24 et reçut immédiatement le titre d'ultimatum. Un moment, le bruit courut que la Serbie l'acceptait. Ce fut un vif désappointement à Vienne, mais le soir on apprit que la Serbie faisait des réserves et que le ministre autrichien, le baron de Giesl, avait rompu tout rapport avec la Serbie. Une explosion d'enthousiasme, très bien réglée d'ailleurs, éclata à Vienne et dans beaucoup de villes d'Autriche. La foule et les journaux demandaient une guerre immédiate avec la Serbie, comme vengeance du crime de Sarajevo.

Pendant que le Ballplatz tenait l'ambassadeur français dans l'ignorance, il savait que le président du Conseil et le président de la République, revenant de Russie, ne pouvaient pas être en France avant quatre ou cinq jours. On peut supposer, sans témérité, que la coïncidence de ces faits n'était pas fortuite.

A Saint-Pétersbourg, le 24 juillet, le ministre des Affaires de Russie, M. Sazonof, dit à Sir George Buchanan, ambassadeur de la Grande-Bretagne, que jamais « l'Autriche n'aurait eu cette conduite provocatrice et immorale, sans être d'accord avec l'Allemagne ».

Le gouvernement allemand niait et a continué de nier qu'il connût l'ultimatum; seulement, dès le 24, il déclarait que « les demandes du gouvernement austro-hongrois lui paraissaient équitables et modérées »; que « la question devait être réglée uniquement entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie; que le gouvernement impérial entendait localiser le conflit; que toute intervention d'un autre pouvoir entraînerait des conséquences incalculables »; et dès le 23, date de l'ultimatum, il avait lancé un ordre individuel de mobilisation.

Le 25 juillet, au matin, il avait consigné les garnisons d'Alsace-Lorraine. Le même jour, il avait mis en état d'armement les ouvrages proches de la frontière. Le 26, il avait prescrit aux chemins de fer les mesures préparatoires de la concentration. Le 27, il avait effectué les réquisitions et mis en place ses troupes de couverture[1].

---

1. *Mémorandum* du gouvernement français le 4 août.

Sir Edward Grey dit au comte Mensdorff, ambassadeur de l'Autriche-Hongrie à Londres, que la réponse de la Serbie était la plus grande humiliation qu'il eût vu subir par un pays, et qu'il était extrêmement désappointé d'apprendre qu'elle était traitée par le gouvernement autrichien comme insuffisante et négative.

Si le gouvernement autrichien n'avait eu que le but de se préserver de l'agression et des intrigues serbes, il se serait assuré, par des négociations diplomatiques, l'agrément de la Russie et des autres puissances.

Aussitôt la réponse reçue, il compléta sa mobilisation.

Le 27 juillet, Sir Edward Grey annonça à la Chambre des Communes qu'il proposait une démarche commune à Vienne et à Saint-Pétersbourg des représentants de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Ce projet fut accepté par la France et la Russie et repoussé par l'Allemagne.

Pour ménager toutes les susceptibilités à Vienne, M. de Bunsen, en communiquant, le 28, cette proposition au comte Berchtold, se garda d'employer le mot de médiation. Le ministre autrichien répondit que, le jour même, la guerre serait déclarée à la Serbie. Sir M. de Bunsen ayant fait quelques observations, le comte Berchtold répliqua qu'il considérait que la Russie n'aurait pas le droit d'intervenir, du moment que l'Autriche-Hongrie l'assurerait qu'elle n'avait pas pour but un agrandissement de territoire. Ainsi, à son point de vue, réduire tout un état indépendant à la vassalité était moins grave que d'en prendre un morceau. Il paraît qu'au Ballplatz on considère que le tout est plus petit que la partie.

Tous les ambassadeurs, sauf l'ambassadeur d'Allemagne, firent des démarches en vue de la paix.

Le comte Berchtold si arrogant était-il prêt à affronter la guerre avec la Russie ou espérait-il que l'Autriche-Hongrie pouvait renouveler son défi sans courir plus de danger qu'en 1908?

Le lendemain 29 juillet, l'ambassadeur d'Autriche à Berlin dit à Sir E. Goschen « qu'une guerre générale était peu probable, la Russie n'ayant pas envie et n'étant pas en position de faire la guerre ». Le 28 juillet, le comte Berchtold avait refusé à l'ambassadeur de Russie, M. Schebeko, de donner l'autorisation au comte Szapary, ambassadeur d'Au-

triche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, de traiter la question avec M. Sazonof, le ministre des Affaires étrangères de Russie ; mais le 30, bien que la Russie eût ordonné une mobilisation partielle contre l'Autriche, il donna, dans les termes les plus amicaux, son consentement à cette proposition. Un arrangement paraissait probable. Le 1er août, Sir M. de Bunsen était informé que le comte Szapary avait annoncé à M. Sazonof que l'Autriche avait accepté de soumettre à la médiation des puissances, les points de sa note à la Serbie qui paraissaient incompatibles avec le maintien de l'indépendance de ce pays. M. Sazonof avait demandé que l'Autriche n'envahît pas la Serbie. Le 1er août, le comte Mensdorff, ambassadeur de l'Autriche-Hongrie à Londres, assurait le Foreign Office que l'Autriche n'avait jamais « fermé la porte à un compromis ni rompu les conversations ». L'ambassadeur d'Autriche faisait une déclaration analogue à Paris. M. Schebeko tenait, de son côté, le langage le plus conciliant à Vienne et il avait informé Sir M. de Bunsen que le comte Berchtold lui avait répondu dans le même esprit. On considérait que l'Autriche ne cherchait qu'un moyen pour couvrir sa retraite.

Mais ce n'était pas le Ballplatz qui dirigeait les événements, c'était Berlin.

Le 29 juillet au soir, Sir Goschen, l'ambassadeur britannique à Berlin, avait été invité à aller chez le chancelier qui revenait de Potsdam. Cet entretien avait pour objet la neutralité de la Grande-Bretagne. En échange, il promettait que l'Allemagne ne ferait pas des acquisitions territoriales sur le Continent aux dépens de la France. Sir E. Goschen lui ayant posé la question relativement aux colonies, il lui répondit que, sur ce point, il ne pouvait prendre un tel engagement.

Pour la Hollande, il prenait volontiers l'engagement d'en respecter la neutralité, mais l'Allemagne pourrait être forcée d'entrer en Belgique. Si la Belgique laissait faire, l'empire allemand, à la fin de la guerre, voudrait bien en respecter l'intégrité.

Tandis qu'on négociait encore à Vienne, Berlin avait proclamé la veille, 31 juillet, l'état de guerre et avait envoyé à son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, le comte de Pourtalès, l'ordre de porter au ministre des Affaires étrangères, un ultimatum dans lequel il déclarait que si, le lendemain samedi à midi, la Russie n'avait pas commencé sa démobilisation non seulement à l'égard de l'Allemagne,

mais aussi à l'égard de l'Autriche, le gouvernement allemand serait forcé de donner l'ordre de mobilisation [1].

Le même jour, cette démarche inamicale à l'égard de la Russie se doublait d'actes nettement hostiles à l'égard de la France : rupture des communications par routes, voies ferrées, téléphones, saisie des locomotives françaises à leur arrivée à la frontière, placement de mitrailleuses au milieu de la voie ferrée qui avait été coupée, concentration de troupes à cette frontière [2].

Le 1er août, l'Allemagne déclarait la guerre à la Russie. Le 2 août, l'Allemagne violait la neutralité du Luxembourg, adressait un ultimatum à la Belgique et franchissait en trois points la frontière française. Le 3 août, elle déclarait la guerre à la France, dans les termes suivants :

Paris, 3 août.

Monsieur le Président,

Les autorités administratives et militaires allemandes ont constaté un certain nombre d'actes d'hostilités caractérisés, commis sur territoire allemand par des aviateurs militaires français.

Plusieurs de ces derniers ont manifestement violé la neutralité de la Belgique, survolant le territoire de ce pays. L'un a essayé de détruire des constructions près de Wesel, d'autres ont été aperçus sur la région de l'Eiffel, un autre a jeté des bombes sur le chemin de fer près de Carlsruhe et de Nuremberg.

Je suis chargé, et j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'en présence de ces agressions, l'Empire allemand se considère en état de guerre avec la France, du fait de cette dernière puissance.

J'ai en même temps l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que les autorités allemandes retiendront les navires marchands français, dans des ports allemands, mais qu'elles les relâcheront, si dans les quarante-huit heures la réciprocité complète est assurée.

Ma mission diplomatique ayant ainsi pris fin, il ne me reste plus qu'à prier Votre Excellence de vouloir bien me munir de mes passeports, et de prendre les mesures qu'Elle jugerait utiles pour assurer mon retour en Allemagne avec le personnel de l'ambassade, ainsi

---

1. *Mémorandum* du gouvernement français.
2. *Ibidem*.

qu'avec le personnel de la Légation de Bavière et du Consulat général d'Allemagne à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Signé : SCHOEN.

Le gouvernement français pouvait affirmer qu'à aucun moment aucun aviateur français n'avait pénétré en Belgique : aucun aviateur français n'avait commis, ni en Bavière, ni dans aucune autre partie de l'Allemagne, aucun acte d'hostilité.

Les prétextes invoqués complétaient bien tout cet ensemble de menaces, d'intrigues et de mensonges.

Cependant le gouvernement allemand ne pouvait en mettre de semblables en avant à l'égard de la Belgique, à laquelle il déclarait la guerre le 5 août, après en avoir violé le territoire dès le 3 août.

Dans une dépêche du 4 août, le ministre des Affaires étrangères allemand disait au prince Lichnowsky, ambassadeur à Londres, « d'assurer sir Edward Grey que l'Allemagne n'annexerait rien de la Belgique, même en cas de conflit armé. Il est évident que nous ne pourrions annexer avec profit un terrritoire de la Belgique sans faire en même temps des acquisitions territoriales aux dépens de la Hollande. La violation de la neutralité de la Belgique destinée à empêcher l'avance des Français est pour nous une question de vie ou de mort. »

Le 3 août, l'Italie déclare qu'elle restera neutre. Le 4 août, l'Angleterre somme l'Allemagne de respecter la neutralité de la Belgique et, sur son refus, lui déclare la guerre.

Le 6 août seulement, le comte Berchtold affirma que « la Russie avait commencé les hostilités contre l'Allemagne », qui lui avait déclaré la guerre le 1er août et il présentait l'Autriche-Hongrie comme contrainte de se considérer comme en état de guerre avec la Russie.

Mais elle ne rappela pas son ambassadeur de Londres et de Paris : la Grande-Bretagne et la France furent obligées, le 13 août, de lui faire savoir qu'elles se considéraient comme en état de guerre avec elle.

Le 9 août, le Monténégro avait fait la même déclaration à l'Autriche ; le 16 août, le Japon lança un ultimatum à l'Allemagne et le 24 lui déclara la guerre. Ce même jour, l'Autriche déclara la guerre à la Belgique.

III. — La Monarchie austro-hongroise et les Slaves

Depuis le traité de Westphalie (1648), la Prusse a eu pour politique d'enlever à l'Autriche l'hégémonie politique de l'Allemagne. Elle s'en attribua l'hégémonie économique à l'aide de l'union douanière appelée le Zollverein, en 1834.

De 1859 à 1863, l'Autriche avait essayé de fonder une union nationale avec les princes allemands. La Prusse refusa d'y prendre part. Bismarck, arrivé au pouvoir en 1862, disait brutalement : « L'Autriche doit renoncer à l'Allemagne et transporter son centre de gravité à Ofen. » (Nom allemand de Buda.) Guillaume et lui n'eurent qu'une préoccupation : faire une armée capable de battre l'Autriche. Demandant des crédits pour l'armée, il dit à la diète prussienne : « L'unité de l'Allemagne ne sera pas réalisée par des discours et des résolutions de majorité; mais par le fer et par le sang. » Il la réalisa par la guerre contre le Danemark (1864), par la guerre contre l'Autriche (1866) et par la guerre contre la France (1870-71).

Après Sadowa, Bismarck ne voulut pas accabler l'Autriche. Il refusa au parti militaire l'entrée à Vienne. Il comptait s'en faire une alliée.

L'Empire allemand établi en 1871, il poursuivit ce plan et François-Joseph, sans rancune, devint l'ami vassalisé de l'empereur d'Allemagne. Un Hongrois, le comte Andrassy, qui avait succédé au comte de Beust en 1871, prépara l'alliance austro-allemande dès 1874.

Il y a antagonisme entre les deux gouvernements de Vienne et de Budapest, et la majorité des gouvernés qui sont Slaves. Les hommes d'état de Vienne et de Budapest en ont peur : mais au lieu d'essayer de se les concilier, ils ne cessent d'être en lutte avec eux, non seulement à l'intérieur, mais à l'extérieur. Ils ont provoqué ce résultat : C'est que toutes les populations slaves, y compris celles qui se trouvent dans les limites de la monarchie austro-hongroise, cherchent un point d'appui au dehors. Et ce point d'appui, c'est la Russie. Les aspirations panslavistes n'ont pas été provoquées par la Russie, elles ont été la conséquence de la politique des gouvernements autrichien et hongrois.

Cette politique a abouti à cette situation ironique que Sa Majesté impériale et royale apostolique est depuis long-

temps l'alliée des Turcs et l'adversaire des chrétiens dans la presqu'île des Balkans.

En 1815, l'Autriche s'opposa à l'indépendance de la Serbie, de peur que cet exemple n'éveillât les aspirations des Slaves autrichiens. Elle résista à l'affranchissement de la Grèce qui, en affaiblissant la Turquie, servait les intérêts de la Russie. Quand la Russie fit, en 1829, la guerre à la Turquie, l'Autriche essaya de provoquer une coalition contre elle. En 1849, François-Joseph en appela à la Russie pour réduire la Hongrie ; mais en 1854, il menaça la Russie d'une armée de 200 000 hommes qui imposa la paix. Cet acte inspira à l'empereur Nicolas Ier le mot suivant. Il regardait le portrait de Jean Sobieski qui fit lever par les Turcs le siège de Vienne de 1683 : « Je pense, dit-il, que lui et moi nous avons été de stupides souverains; car nous avons porté secours à l'Autriche qui ne nous en a payé que par son ingratitude. »

Éliminés de l'Allemagne, les hommes d'état de l'Autriche-Hongrie ont eu une passion : s'assurer l'hégémonie des Balkans. Les hommes d'état allemands, pour détourner de leurs préoccupations tout retour vers le nord, les y poussaient fortement. En empêchant l'Autriche d'intervenir dans la guerre de 1877, Bismarck crut avoir payé à la Russie la reconnaissance qu'il lui devait pour sa non intervention en 1870. Mais le traité de San Stefano donnait l'hégémonie des Balkans à la Russie. L'Autriche, expulsée de l'Allemagne, se trouvait refoulée encore du sud et du sud-est.

A cette époque, la tradition britannique comportait le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman et de la fermeture des détroits à la Russie. Bismarck et Lord Beaconsfield se trouvèrent d'accord pour lui enlever, dans le congrès de Berlin, une partie des résultats du traité de San Stefano.

Par l'article 34, l'indépendance de la principauté de Serbie était reconnue. En compensation, l'article 25 était ainsi conçu :

Les provinces de Bosnie et d'Herzégovine seront occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie. Le gouvernement d'Autriche-Hongrie ne désirant pas se charger de l'administration du sandjak de Novi-Bazar, qui s'étend entre la Serbie et le Monténégro, l'administration ottomane continuera d'y fonctionner. Néanmoins, afin d'assurer le maintien du nouvel état politique, ainsi que la liberté et la sécurité des voies de communication, l'Autriche-Hongrie se réserve le droit de

tenir garnison et d'avoir des routes militaires et commerciales sur toute l'étendue de cette partie de l'ancien vilayet de Bosnie.

Bismarck semblait faire un cadeau à l'Autriche. En réalité, il en compliquait la situation déjà si difficile. Depuis des siècles, le gouvernement de Vienne n'a cessé d'essayer de germaniser les populations slaves, magyares, roumaines, latines, sur lesquelles il a rayonné. Depuis Sadowa, et par suite du compromis du 31 décembre 1869, la monarchie austro-hongroise se compose de l'empire d'Autriche et des pays de la couronne de Hongrie. Mais les Allemands et les Magyars qui ont le pouvoir étaient en minorité en 1878 et le sont toujours, comme le prouve la répartition de la population, établie d'après les langues en 1880 et en 1910[1].

Recensements d'après les langues

Cis. signifie Cisleithanie. Tr. = Transleithanie. B. et H. = Bosnie et Herzégovine. — La Bosnie et l'Herzégovine ne sont pas mentionnées dans le recensement de 1880.

	(En milliers) 1880	Total	(En milliers) 1910	Total
Allemands (Cis)	8 008	9 890	9 950	12 010
— (Tr.)	1 882		2 037	
B. et H.			23	
Hongrois (Tr.)	6 207	6 217	10 050	10 068
— (Cis.)	10		11	
B. et H.			6	
Bohêmes, Moraves, Slovaques (Cis.)	5 180	6 979	6 436	8 475
— (Tr.)	1 799		2 031	
B. et H.			7	
Polonais	3 238		5 019	
Ruthènes (Cis.)	2 793	3 138	4 000	
— (Tr.)	345			
Slovènes	1 140		1 349	
Croates et Serbes (Cis.)	563	2 889	783	3 722
— (Tr.)	2 326		2 939	
B. et H.			1 882	
Roumains	2 326			
Latins et Ladins	669		801	

1. V. B. Auerbach. *Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie*. Un vol. in-8. (F. Alcan, éditeur, Paris.)

Nous laissons de côté les Roumains, les Latins et Ladins, les Tziganes et quelques autres petits groupes. Nous arrivons au résultat suivant :

	(En milliers) 1880	1910	p. 100 en plus
Population totale	37 400	51 400	37,8
Allemands	9 900	12 000	20
Magyars	6 000	10 000	66
Slaves	17 400	20 877	26

L'augmentation de la population magyar est telle qu'on se demande si elle est due à un excédent de naissances ou à un mode de recensement qui ferait comprendre, parmi les Magyars, quiconque parle leur langue dans la Transleithanie. Mais malgré cette augmentation, les Magyars, qui étaient 6 p. 100 de la population totale de la monarchie austro-hongroise, n'atteignent pas 20 p. 100; les Allemands, qui étaient 23,5 p. 100, atteignent la proportion de 27 p. 100.

Les uns et les autres restent en minorité à l'égard des Slaves, qui comptaient pour 45 p. 100 en 1880, et 44 p. 100 en 1910. Dans le recensement de 1910 sont compris 1 822 000 Croates et Serbes habitant la Bosnie et l'Herzégovine.

Les gouvernements austro-hongrois se plaignaient d'avoir trop de Slaves. Ils en ont augmenté le nombre : c'est le succès diplomatique que leur procura Bismarck en 1878, et ils en furent si enchantés, qu'ils conclurent avec l'Allemagne, en 1879, l'alliance qui a fait de la monarchie des Hasbbourg le satellite de l'empire des Hohenzollern.

La monarchie austro-hongroise avait reçu en cadeau la charge de l'administration de la Bosnie et l'Herzégovine, mais les plénipotentiaires de Berlin ne lui en avaient pas remis la propriété. Les habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine qui avaient été, en 1875, les promoteurs de la lutte à laquelle s'étaient joints en 1876, la Serbie et le Monténégro, et en avril 1877, la Russie, étaient peu satisfaits d'être livrés aux Allemands de Vienne.

L'Autriche-Hongrie dut envoyer plus de deux cent mille hommes pour les réduire. Cette armée fusilla comme rebelles les chefs et les soldats dont elle put s'emparer et elle laissa dans les familles des souvenirs de haine justifiée et tenace. L'administration du baron Joseph de Szlavy aboutit à l'insurrection de 1881-1882.

La Bosnie et l'Herzégovine dépendent du ministre commun des finances. Von Kallay conserva cette position de 1882, jusqu'à sa mort survenue en 1903. Au point de vue de la prospérité du pays, il apporta des réformes et prit des mesures d'une utilité indiscutable. Il établit un service civil, mit d'accord la loi musulmane avec la législation, construisit d'importants travaux publics, réorganisa le système fiscal et l'enseignement. Mais il ne parvint pas à concilier les habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine avec le gouvernement autrichien.

Personne, parmi les signataires du traité de Berlin, n'ayant été chargé de le faire respecter, dès 1885 la Bulgarie l'avait violé en s'annexant la Roumélie orientale. Les puissances laissèrent faire. La Serbie, espérant profiter des difficultés dans lesquelles se trouvait la Bulgarie, lui déclara la guerre; mais elle fut battue et eût été écrasée sans l'intervention de l'Autriche. La Bulgarie y gagna que le Sultan reconnut par la convention de Top-Khané le prince Alexandre comme gouverneur général de la Roumélie orientale. En réalité, ce fut la consécration de l'union des deux pays.

En 1908, l'Autriche avait rendu des services à l'empire allemand à la Conférence d'Algésiras, tandis que la Russie n'était pas encore remise de la guerre russo-japonaise et était en voie de réorganisation ; donc, elle était sûre d'un appui d'un côté, d'une faible opposition de l'autre, si elle violait le traité de Berlin. Les Jeunes-Turcs venaient de prendre le pouvoir à Constantinople. Le comte d'Ærenthal et, dit-on, l'archiduc François-Ferdinand, décidèrent l'annexion de la Bosnie-Herzégovine à l'Autriche-Hongrie et notifièrent leur décision au monde par une circulaire datée du 5 octobre 1908.

L'Autriche-Hongrie renonçait à l'occupation du sandjak de Novi-Bazar. Elle justifiait son acte de la manière suivante :

La Bosnie et l'Herzégovine sont arrivées aujourd'hui — grâce au travail assidu de l'administration austro-hongroise — à un haut degré de culture matérielle et intellectuelle : le moment paraît donc venu de couronner l'œuvre entreprise en octroyant à ces provinces les bienfaits d'un régime autonome et constitutionnel ardemment désiré par la population entière.

La Bosnie et l'Herzégovine, annexées à l'Autriche-Hongrie, attendent toujours les institutions promises. L'Au-

triche-Hongrie avait calculé juste. La Russie dut laisser faire; la France et la Grande-Bretagne n'étaient pas assez directement intéressées dans la question pour que la Russie n'agissant pas, elles prissent l'initiative de mesures qui pouvaient conduire à la guerre. L'ultimatum du 23 juillet dernier n'a été lancé par le Ballplatz que parce qu'il avait la conviction que la Russie aurait en 1914 l'attitude passive qu'elle avait eue en 1908.

Le 29 février 1909, la Turquie accepta l'annexion. Le 6 avril, l'indépendance de la Bulgarie fut reconnue. La Serbie et le Monténégro qui avaient fait entendre des protestations énergiques durent se soumettre.

Jamais les Allemands de la Cisleithanie ni les Magyars de la Transleithanie n'ont pu s'assimiler les Slaves : entre les uns et les autres, il n'y a qu'échange de haine et de mauvais procédés.

Le gouvernement d'un pays, dont la majorité des habitants sont Slaves, n'a qu'une préoccupation : lutter contre les Slaves de Russie et des Balkans, comme il a lutté jadis contre les Turcs; et dans ce but, il lia sa politique à celle de l'Allemagne. Mais, pour combattre les Slaves, il a augmenté le nombre des Slaves qui se trouvent déjà dans l'empire, par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, en violation du traité de Berlin de 1878. Cette politique audacieuse que M. d'Ærenthal imposa à l'Europe, remplit d'orgueil le Ballplatz. En réalité, c'était la politique de M. Gribouille. — Nous ne savons que faire de nos Slaves. Nous en voulons encore plus.

De Postdam et du Hofburg, les deux empereurs et leurs ministres étaient attirés par un mirage de splendeur orientale.

Dans les chaires des professeurs, on célébrait le *Drang nach sudosten*, la marche vers le sud-est ; et des publicistes et des hommes d'Etat français à leur tour, chevauchaient ces chimères en admirant le prodigieux génie du Kaiser et la perspicacité du Ballplatz : « De Port-Saïd à Vienne ou à Hambourg, Salonique sera un jour la grande escale, l'entrepôt de l'Allemagne et de l'Inde[1]. » Et les politiques, qui

1. Voir *Journal des Économistes*, novembre 1912. *La question d'Orient et les conflits économiques*, p. 190; juin 1914. *Les risques de guerre et les charges militaires*, p. 361, — et les chroniques.

essaient de justifier leurs billevesées par des arguments économiques, reliaient Salonique en même temps que Constantinople, au chemin de fer de Bagdad ! Les voyageurs pour l'Inde, en voiture ! Et ils réveillaient, pour le retour, le souvenir des diamants de Golconde.

Mais la Serbie s'interposait entre l'Autriche-Hongrie et la mer Egée, et comme si de mauvais procédés pouvaient supprimer cette situation géographique, en même temps qu'annihiler les sympathies des Serbes, des Croates, des Slaves de la Bosnie et de l'Herzégovine les uns pour les autres, les hommes d'Etat de Vienne et de Budapest en ont largement usé.

L'empereur François-Joseph a accompagné la déclaration de guerre à la Serbie « d'une proclamation à son peuple » dans laquelle il récriminait contre elle : mais il est facile aussi de dresser contre son gouvernement un terrible réquisitoire.

Sans doute, il a pu rappeler qu'en 1885 il était intervenu pour la protéger contre la Bulgarie : jusqu'à la mort du roi Milan, en 1901, la Serbie reconnaissante fut docile à l'égard de l'Autriche.

Le roi Alexandre Obrenovitch ayant essayé de l'émanciper, il fut assassiné avec sa femme, la reine Draga, en 1903. Le retour d'un représentant des Karageorgevitch remplit de joie le gouvernement austro-hongrois. Ses espérances furent déçues.

Quand la Serbie conclut une union douanière avec la Bulgarie en 1905, l'Autriche-Hongrie essaya de la ruiner en fermant ses frontières aux porcs et aux bœufs serbes. J'ai raconté comment un Français, M. Bigeon, en lui assurant l'achat de 150 000 porcs par an, l'avait affranchie et lui avait permis de faire un emprunt et de se procurer des armes. C'est de cette « guerre des cochons » que date l'indépendance de la Serbie[1].

Alors en octobre 1905, eut lieu une conférence à Fiume, où la vieille opposition entre les Serbes orthodoxes et les Croates catholiques prit fin.

En 1907, le gouvernement austro-hongrois fit arrêter 53 Slaves du Sud sous l'accusation de haute trahison : et le procès de Zagreb prouva que cette histoire avait été inventée par un agent provocateur.

---

1. *Journal des Économistes*, nov. 1912, p. 184.

En 1909, après l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, M. d'Erenthal obligea le gouvernement serbe à signer une note dont voici les principaux passages :

La Serbie reconnaît qu'elle n'est pas atteinte dans ses droits par l'état de choses créé en Bosnie ; que, par suite, elle se conformera aux décisions que les puissances prendront au sujet de l'article 25 du traité de Berlin.

La Serbie, écoutant les conseils des grandes puissances, s'engage à renoncer à l'attitude de protestation et d'opposition qu'elle avait prise depuis octobre dernier, au sujet de l'annexion ; elle s'engage, en outre, à modifier la direction de sa politique actuelle à l'égard de l'Autriche-Hongrie et à vivre dorénavant avec cette puissance sur le pied de relations de bon voisinage.

L'humiliation des Etats comme des individus n'entraîne pas des sentiments de sympathie. Une note de ce genre n'était pas de nature à provoquer la cordialité des relations : et le Ballplatz s'employait à les troubler.

En décembre 1909, les membres de la coalition serbo-croate dans la diète de Zagreb poursuivirent le docteur Friedjung qui les avait accusés de trahison, et on constata que son accusation avait eu pour base un document qui lui avait été fourni par le ministère des Affaires étrangères austro-hongrois et qui avait été fabriqué par un membre de la légation austro-hongroise à Belgrade.

Cette politique, loin d'avoir pour résultat d'éloigner de la Serbie les Slaves du Sud de l'Autriche les en a rapprochés.

L'empereur François-Joseph a déclaré qu'il ne voulait pas annexer la Serbie. Je le comprends : car en l'annexant il aurait augmenté de 3 millions, en ne comptant que l'ancienne Serbie, de 5 millions, en comptant la nouvelle, les Slaves qui sont déjà en majorité à l'égard des Magyars et des Allemands dans la monarchie austro-hongroise.

Le gouvernement austro-hongrois voulait seulement châtier la Serbie. De quoi? les assassins de l'archiduc étaient des sujets de Sa Majesté l'empereur d'Autriche et roi de Hongrie !

Il disait qu'il voulait se créer par la force des armes des garanties indispensables pour assurer à son État le calme à l'intérieur et la paix permanente à l'extérieur.

Comment? en démolissant à coups d'obus des maisons à Belgrade et en tuant au hasard des femmes, des enfants et des hommes inoffensifs et innocents.

Ces raisonnements incohérents étaient destinés à justifier l'ultimatum du 23 juillet : mais au fond, il n'était pas plus sérieux que les arguments que donnait François-Joseph à l'appui. Le comte Berchtold était convaincu que la Russie resterait passive comme en 1908. Il ne voulait faire qu'un *bluff* et, en prenant cette attitude de matamore, affirmer que la monarchie austro-hongroise pouvait tout se permettre ; que la Russie n'était qu'une obèse impuissante qui ne paraissait forte qu'à la condition de ne pas bouger, et que la France et la Grande-Bretagne avaient trop grand peur de l'armée et de la flotte allemandes pour se permettre une protestation effective.

Mais, du moment que la Russie marchait, soutenue par la France, M. Berchtold ne demandait qu'à reculer, et le chancelier de l'Empire allemand le savait si bien qu'il envoya, le 31 juillet, à minuit, le comte Pourtalès couper les ponts derrière lui. Le 1er août, le comte Berchtold a dû comprendre la grandeur du rôle de dupe que la Wilhelmstrasse lui a fait jouer.

IV. — L'AUTOCRATIE ALLEMANDE

En 1417, Frédéric de Hohenzollern, burgrave de Nuremberg, avait acheté le marquisat de Brandebourg à l'empereur Sigismond ; en 1618, un de ses successeurs, Jean Sigismond acheta aux chevaliers de l'ordre teutonique un petit coin de terre, situé au-delà de la Vistule, et dont une partie dépassait le Niémen. Il s'appelait la Prusse. Quoiqu'il ne fît pas partie de l'Empire, Frédéric II obtint de l'empereur Sigismond qu'il l'érigeât en Royaume (1701), et il alla se couronner lui-même à Kœnigsberg sous le nom de Frédéric Ier.

Voltaire nous a laissé dans ses *Mémoires* la description suivante de son successeur, Frédéric Guillaume :

> C'était un véritable Vandale qui, dans tout son règne, n'avait songé qu'à amasser de l'argent et à entretenir à moins de frais qu'il se pouvait les plus belles troupes de l'Europe. Jamais sujets ne furent plus pauvres que les siens et jamais roi ne fut plus riche. Il avait acheté à vil prix une grande partie des terres de sa noblesse, laquelle avait mangé bien vite le peu d'argent qu'elle en avait tiré, et la moitié de cet argent était rentrée dans les coffres du roi par les impôts de consommation...

La Turquie est une république en comparaison du despotisme exercé par Frédéric-Guillaume. Quand Frédéric-Guillaume avait fait sa revue, il allait se promener par la ville. Tout le monde s'enfuyait au plus vite; s'il rencontrait une femme, il lui demandait pourquoi elle perdait son temps dans la rue : « Va t'en chez toi, gueuse. » Et il accompagnait cette remontrance ou d'un bon soufflet, ou d'un coup de pied dans le ventre, ou de quelques coups de canne. »

Lassé de toutes les attentions de son père, qui le traitait de cette façon, son fils qui devait être Frédéric II résolut de s'enfuir. Frédéric-Guillaume fit couper le cou au gentilhomme nommé Kat qui devait l'accompagner, et il voulait en faire autant à son fils. Celui-ci n'échappa que grâce à l'intervention de l'empereur Charles VI.

Quand il monta sur le trône, il partit en guerre contre la fille de celui qui lui avait rendu ce service, Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, pour lui prendre la Silésie. Il avait expliqué les motifs de sa résolution, dans le premier texte de ses *Mémoires* : « Des troupes toujours prêtes à agir, mon épargne bien remplie et la vivacité de mon caractère, étaient les raisons que j'avais de faire la guerre... L'ambition, l'intérêt, le désir de faire parler de moi l'emportèrent; et la guerre fut déclarée. » Mais ses troupes étaient déjà en Silésie, quand le baron de Gotter, son ministre à Vienne, fit à Marie-Thérèse la proposition de céder de bonne grâce au roi électeur son maître les trois quarts de cette province, moyennant quoi le roi de Prusse lui prêterait trois millions d'écus et ferait son mari empereur.

— Je commence par prendre, disait Frédéric, je trouverai toujours quelque pédant pour établir mes droits.

La tradition de ces procédés n'est pas perdue.

Le premier ministre était un commis. « Les secrétaires d'État envoyaient toutes leurs dépêches au commis du roi. Il en apportait l'extrait. Le roi faisait mettre les réponses à la marge en deux mots. Toutes les affaires du Royaume s'expédiaient ainsi en une heure. Le roi son père avait mis un tel ordre dans les finances, tout s'exécutait si militairement, l'obéissance était si aveugle que quatre cents lieues de pays étaient gouvernées comme une abbaye. »

Mirabeau qui observa la Prusse à la fin de son règne, dit : « La guerre est l'industrie nationale de la Prusse. » Et pour accomplir son œuvre de la constitution de l'empire allemand

gouverné par la Prusse, Bismarck se servit de la guerre comme instrument.

Par la guerre de 1866, il élimina l'Autriche de l'Allemagne, soumit la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, le Hanovre, les deux Hesse, le Nassau, Bade, Francfort, arrondit la Prusse et forma la Confédération du nord.

Bismarck a raconté, dans ses *Pensées* et *Souvenirs*[1], les motifs pour lesquels il avait arrangé en 1870 la dépêche d'Ems de manière à provoquer la guerre :

Dans les États de l'Allemagne du Sud, jusqu'en 1866, le germanisme, resté vivant à côté du sentiment particulariste et dynastique, avait endormi en quelque sorte la conscience politique en lui présentant la fiction d'une Allemagne unie sous la direction de l'Autriche. Soit préférence du Sud pour le vieil état impérial, soit croyance à sa supériorité militaire sur la Prusse, la fiction était populaire. Les événements avaient ensuite montré que cette appréciation était erronée. L'Autriche avait abandonné les États du Sud lors de la conclusion de la paix... Ils avaient accepté l'alliance offensive et défensive avec la Prusse.

J'étais convaincu que l'abîme qu'avait creusé au cours de l'histoire entre le Sud et le Nord de la patrie la divergence des sentiments de race et de dynastie, ne pouvait être plus heureusement comblé que par une guerre nationale contre le peuple voisin (la France).

Bismarck atteignit son but. Le roi de Prusse, Guillaume, ne reçut pas en 1871 d'une assemblée soit de princes, soit d'élus du peuple, la couronne impériale. Il la prit, dans le palais de Versailles, sur les ruines de la France, au milieu de son armée. L'empire allemand est une œuvre de fer et de sang, au profit du roi de Prusse, Bismarck a réussi : il en a fait l'autocrate de l'Allemagne.

L'empire allemand est une personnalité juridique de 25 membres et de 65 millions de sujets.

« Ce ne sont point les citoyens, dit Paul Labaud[2], qui sont membres de l'Empire : ce sont les États particuliers. »

Leurs plénipotentiaires, au nombre de 61, depuis que l'Alsace-Lorraine est représentée, forment le conseil fédéral de l'empire (Bundesrat). La Prusse en a 17, la Bavière 6,

1. Trad. français, t. II, p. 105.
2. *Le Droit public allemand*, 5 vol., in-8. (Trad. franç., Giard et Brière.)

la Saxe 4, le Wurtemberg 4, le grand-duché de Bade 3, l'Alsace-Lorraine 3, la Hesse 3, le Mecklembourg-Schwerin 2, le duché de Brunswick 2, chacun des autres États en a 1 et chacune des trois villes libres, Lubeck, Brême et Hambourg en a 1.

Francfort n'y est pas représentée; elle fut annexée à la Prusse en 1866.

Les membres du Bundesrat ne votent pas d'après leur opinion individuelle, mais d'après les instructions reçues. Ce sont des chargés d'affaires diplomatiques des autres états confédérés, accrédités auprès du roi de Prusse. Jamais la Prusse n'a rencontré de difficultés pour avoir la majorité. Elle a su employer au besoin des procédés de contrainte ou de séduction. Ce n'est pas l'Empereur qui participe aux travaux du Bundesrat, c'est le roi de Prusse, comme membre de l'Empire, mais il a une voix présidentielle, parce qu'il en est président.

Le pouvoir législatif de l'Empire s'exerce par le Bundesrat et par le Reichstag.

Le Bundesrat ne coopère pas aux affaires gouvernementales. Il ne siège pas en permanence.

D'après l'article 11 de la Constitution, la présidence de la Fédération appartient au roi de Prusse qui porte le titre d'empereur allemand. Il représente l'Empire dans les relations internationales, déclare la guerre et fait la paix au nom de l'Empire, conclut les alliances et autres conventions avec les États étrangers. Pour déclarer la guerre au nom de l'Empire, le consentement du conseil fédéral est nécessaire, à moins qu'une attaque ne soit dirigée contre le territoire ou les côtes de la Confédération.

Malgré la clause restrictive finale, le pouvoir de l'Empereur au point de vue des relations internationales, est absolu. Au moment de la déclaration de guerre, il a réuni le Bundesrat; mais il avait préparé avec l'Autriche-Hongrie l'agression de la Serbie, il avait lancé son ultimatum à la Russie et d'après le texte de sa déclaration de guerre à la France, il considérait qu'une attaque avait été dirigée contre le territoire allemand par des aviateurs! Il n'avait pas attendu l'avis du Bundesrat pour commencer les actes de guerre; et il n'en a pas eu besoin pour violer la neutralité de la Belgique.

Seul maître de la politique étrangère allemande, il en assume toute la responsablilité.

Général en chef de l'armée, il assume de même toute la responsabilité de l'armée et de la conduite de la guerre. La législation militaire prussienne est étendue à tout l'Empire.

Guillaume II n'a pas manqué une occasion d'affirmer son absolutisme. *Suprema lex Regis voluntas*, a-t-il écrit dans le livre d'or de Munich. « Je suis le seul maître dans l'Empire et je n'en tolèrerai pas un autre », a-t-il dit à la chambre de la Province Rhénane. « Il n'y a qu'une loi et cette loi est ma loi », dit-il aux recrues de 1893; et il inscrivit sous son portrait, quand il lui fut présenté au ministère des cultes à Berlin : *Sic volo, sic Jubeo*. Il sous-entendit la fin du vers de Juvénal : *Sit pro ratione voluntas*. Je le veux, je l'ordonne : ma volonté, voilà ma raison.

L'empereur s'est attaché à montrer que la guerre actuelle est son œuvre et celle de l'état-major. Dans son discours du 14 août, au premier régiment d'infanterie de la garde, publié par la *Gazette de Cologne*, il crie, en brandissant son épée : « Vous êtes la garantie que je puis dicter la paix à mes ennemis. Debout et sus à l'adversaire, et à bas les ennemis du Brandebourg! » Or, si le Brandebourg possède Berlin, il n'est pas l'Allemagne. D'après le cadastre, sa superficie est de 39 893 kilomètres carrés, sur les 348 000 que représente la Prusse et sur les 541 000 que représente l'Allemagne. Cependant l'empereur en fait le pivot de la guerre actuelle, et il a raison, car il agit comme héritier des anciens électeurs de Brandebourg, et les rois des États allemands qu'il entraîne à sa suite ne sont que ses sujets.

V. — Le gouvernement du Kaiser

La Constitution de 1871 a été faussée. Bismarck l'avait faite à son usage. Le chancelier de l'Empire en était le véritable maître. Il préside le Bundesrat et en dirige les travaux. Il le représente au Reichstag. Il n'est responsable que devant l'empereur. Les secrétaires d'État ne sont que des fonctionnaires. Le chancelier doit couvrir l'empereur : mais quand Guillaume II monta sur le trône, il mit Bismarck à la porte et devint son propre chancelier. Les hauts personnages auxquels il a confié ce titre ne sont que ses très obéissants serviteurs, sous peine de renvoi immédiat.

Il a usé quatre chanceliers : le général Caprivi, le prince

de Hohenlohe, le prince de Bulow et le chancelier actuel, M. de Bethman-Hollweg. Celui-ci, « référendaire, assesseur, conseiller de régence, président de gouvernement, premier président-ministre, n'a jamais vu le monde qu'à travers les papiers de l'administration. C'est le type de l'intendant royal [1] ».

Il n'y a pas de cabinet. Chaque ministre est un ministre spécial, le plus souvent un spécialiste, qui agit dans sa spécialité. Il n'y a d'autre lien commun entre eux que le chancelier. Mais pour le dérober aux détails, on a nommé, depuis 1878, des suppléants ou remplaçants qui signent pour lui. Il en résulte que chaque département poursuit sa politique sans s'occuper du voisin. Loin qu'il y ait unité de direction, il y a anarchie. Des décisions contradictoires le prouvent; et chaque ministre, ayant son bureau de presse, elles apparaissent publiquement, malgré tous les efforts faits pour les dissimuler.

Les ministres ne sont pas responsables devant le Reichstag. Cela n'empêche pas les crises ministérielles. M. W. Martin dit : « Depuis l'avènement de Guillaume II, il y en a eu quatre par an, en moyenne. » Elles ne sont que partielles ; mais les ministres, soumis aux intrigues de la Cour, à la jalousie du chancelier, à l'opposition de leurs collègues, aux cabales du Conseil fédéral, aux rancunes des partis et aux fantaisies de l'Empereur, ont encore moins de sécurité que des ministres parlementaires (p. 37).

Guillaume II a beau, exagérant Louis XIV, se déclarer souverain absolu, il ne peut plus gouverner comme son aïeul, le caporal Schlague. Il est tiraillé entre toutes sortes d'intérêts en jeu, entre les industriels de la Westphalie et de la Province Rhénane et les *junkers*, les vrais conservateurs soutiens du roi de Prusse, grands propriétaires fonciers des provinces de l'Est; entre la diète prussienne et le Bundesrat et le Reichstag de l'Empire; il est le chef de l'armée, mais il est le jouet des diverses influences qui s'exercent dans le grand état-major. Au lieu de réunir, dans une politique générale, l'action des ministres, il est obligé d'adopter ou de repousser les diverses politiques que mènent les uns et les autres.

Vu de loin, en bloc, l'Empire allemand a une apparence

---

1. W. Martin. *La Crise politique de l'Allemagne.* (Lib. F. Alcan.)

kolossale, selon l'expression, ressassée à Berlin. Mais il a des lézardes. Pour en assurer la solidité, l'empereur exerçait une double pression : la crainte de la Russie et la crainte de la France. Nul doute qu'il n'ait engagé l'affaire de la Serbie dans le but de supprimer des difficultés de politique intérieure.

Mais une question se pose : Voulait-il seulement faire une nouvelle manifestation de la force allemande et a-t-il été entraîné à la guerre par le Kronprinz et le parti militaire ?

Nous ne sommes pas en état de vérifier l'exactitude de cette supposition, mais elle ne saurait dégager sa responsabilité.

La plupart des Français qui sont allés à Berlin ont entendu des Prussiens leur dire d'une manière aimable :

— Notre Empereur conviendrait tout à fait aux Français qui aiment les coups de théâtre, la pompe, la mise en scène, les discours et les parades. Mais pour nous, Berlinois, qui sommes des gens raisonnables et sérieux, il nous étonne trop et ne nous convient pas tout à fait.

Il est un remarquable touche-à-tout, qui décide sur l'armée et la marine, inspire les groupes de statues de la Siegerallée à Berlin, fait des tableaux, compose de la musique, change vingt fois de costume par jour, est toujours en scène, et est surtout heureux quand il fait du tapage dans le monde. M. Cloudesley Brereton l'avait défini il y a quelques années, « un Néron en vanité, non en cruauté ». Peut-être, dit-il, aujourd'hui faudrait-il modifier le second terme de la qualification [1].

A l'ouverture du canal de Kiel, le kaiser donna l'ordre d'y faire passer toute la flotte. Le doyen des amiraux, délégué auprès de lui, eut toutes les peines du monde à lui faire comprendre que si on exécutait son ordre, il n'aurait plus de navires à la fin de la journée.

L'empereur Guillaume continue la tradition de droit divin de Frédéric-Guillaume : « Nous voulons servir le Seigneur, je gouverne parce que c'est l'ordre de Dieu ». Telle fut l'affirmation de son grand-père en 1861 lors de son couronnement à Kœnisberg. Il prit la couronne sur l'autel en disant : « La couronne ne vient que de Dieu. Je manifeste que je l'ai reçue de ses mains. »

---

1. *Who is responsible? Armageddon and After*. London, 1914. (Trad. franç. F. Alcan.)

Ces idées se sont encore exaltées depuis la guerre, comme le prouve cette proclamation adressée à son armée de l'Est[1] :

Rappelez-vous que vous êtes le peuple élu ! L'esprit du Seigneur est descendu sur moi, parce que je suis empereur des Germains.

Je suis l'instrument du Très-Haut.

Je suis son glaive, son représentant.

Malheur et mort à tous ceux qui résisteront à ma volonté ! Malheur et mort à ceux qui ne croient pas à ma mission ! Malheur et mort aux lâches !

Qu'ils périssent tous les ennemis du peuple allemand !

Dieu exige leur destruction. Dieu qui, par ma bouche, vous commande d'exécuter sa volonté !

Rien de plus commode que de se dire « l'instrument du Très-Haut ». On fait ce qu'on veut, et c'est le Très-Haut qui devient responsable de vos actes.

Guillaume II est avide des applaudissements, mais il a le mépris des êtres humains auxquels il les demande; car pour lui, ils ne sont que des moyens pour accomplir ses vues inspirées.

Il ne couvre pas toujours de mysticisme cette conception. Il a aussi des maximes dignes de Machiavel, comme celle-ci : « Quand on occupe certaines positions dans le monde, on doit plutôt essayer de faire des dupes que des amis. »

Sa politique est un mélange d'impulsions et de roueries.

On raconte que si certains de ses projets avaient été réalisés, ils auraient bouleversé le monde. Il aurait décidé un jour d'envoyer 20 000 hommes au Transvaal. Personne n'a oublié son télégramme à Kruger. Et dans une interview du *Daily Telegraph*, en 1908, il se vantait d'avoir donné à la reine Victoria un plan de guerre contre les Boers. En 1904, il prenait l'initiative d'offrir, pour sa défense de Port-Arthur, un sabre d'honneur au général Stœssel qui devait être traduit devant un conseil de guerre.

Au moment de la guerre de l'Espagne et des États-Unis, il essaya de grouper tous les pays de l'Europe dans une action contre les États-Unis. Il aboutit à la réconciliation de la Grande-Bretagne et des États-Unis, qui n'avaient pas

1. *Gazetta Poranny*, de Varsovie, 13 septembre 1914.

oublié 1812. Il a dénoncé le Péril Jaune et il a engagé ses soldats à se comporter à l'égard des Chinois, de manière à imprimer sur leurs descendants un souvenir des Allemands analogue à celui que les Huns ont laissé en Europe ; et il s'est emparé du territoire de Kiao-Tchéou.

Il a forcé les Japonais d'abandonner Port-Arthur ; ensuite il a poussé la Russie à la guerre contre le Japon, ce qui était pour lui une bonne manière de se débarrasser du voisinage des armées russes et d'affaiblir la France.

Il s'est jeté vers la Turquie, a traité en ami Abdul-Hamid, a voulu se faire le protecteur des lieux saints, a poussé au chemin de fer de Bagdad et a écrit de sa propre main au sultan pour lui demander des commandes pour la maison Krupp, dans laquelle il a des intérêts personnels.

Pendant la guerre Italo-Turque, non seulement des officiers allemands ne cessèrent de guider et d'appuyer la Turquie contre son alliée ; mais il procura aux Tripolitains des armes et des munitions, et de concert avec l'Autriche, il fournit à la Turquie des mines sous-marines destinées à la destruction des navires italiens.

Son voyage à Tanger, après le discours de Brême, l'envoi du *Panther* à Agadir ont ébranlé le monde et fait redouter ses caprices. Une caricature du *Punch* le représentait un sabre à la main, roulant des yeux furibonds : « J'entends qu'on m'aime ! »

Frédéric-Guillaume IV, devenu roi de Prusse en 1840, fut un esprit très curieux, mais très mal équilibré. Dans l'été de 1857, il tomba dans un tel état mental que son frère dut prendre la régence du royaume en 1858. Bismarck trouvait que Guillaume II rappelait trop son grand-oncle et il dit au poète Félix Dahn : « Si un jour pareil malheur lui arrive, mon successeur sera dans une situation plus difficile que la mienne, car le peuple allemand m'aurait fait confiance[1]. »

La guerre actuelle a été déclarée par un vieux souverain, François-Joseph, âgé de quatre-vingt-quatre ans, qui termine une vie telle qu'elle évoque le souvenir des Atrides, en déchaînant la plus terrible guerre qui ait jamais ravagé le globe, et par l'empereur Guillaume II, atteint de mégalomanie.

---

1. *It Had to be*, par Sydney Whitman. *Fornightly review*, septembre 1914, p. 390.

Mon ambition était trop grande d'espérer que les affaires publiques seraient menées d'une manière raisonnable, comme les affaires ordinaires de la vie, par Sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi apostolique de Hongrie, et par Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

YVES GUYOT.

(*A suivre.*)

LE MONUMENT DE TURGOT

Le 30 juillet a été inauguré, dans la cour de l'hôpital Laënnec, un monument élevé à Turgot. Le discours de M. G. Schelle indique les conditions dans lesquelles ce monument a été érigé.

Les événements politiques ont empêché un certain nombre d'économistes étrangers qui avaient annoncé leur présence, de se rendre à Paris. Le colonel du Pont de Nemours, sénateur des Etats-Unis, était arrivé le 27 juillet pour assister à cette inauguration; il a dû repartir immédiatement.

Un certain nombre de membres de la Société d'économie politique et d'invités ont assisté à cette cérémonie. Nous citerons: MM. Stourm, Espinas, Dubois de l'Estang, Yvan, Vaquez, Pupin, Léon Philippe, le professeur Auguste Deschamps, M. Georges Blondel, G. de Nouvion, Pierre Neymarck, Malzac, docteur G. Hervé, docteur Lombard, Gautier, Chrétien, Hausser, Corra, Bulat, Bonnard, Hartmann, Paul-Yves Sébillot, etc., et un certain nombre de dames.

Le buste de Turgot, en marbre, a été coulé en bronze d'une patine qui fait un excellent effet. L'architecture du monument est due à M. Brachet. La figure qui représente l'économie politique, est l'œuvre de M. Maurice Favre. Tout le monde a été d'accord pour trouver que le monument était une œuvre artistique de premier ordre. De quelque côté qu'on le regarde, il se présente dans d'excellentes conditions. Il peut supporter tous les effets de lumière.

M. Yves Guyot, président du Comité, a pris le premier la parole. M. Alfred Neymarck, vice-président de la Société d'économie politique, auteur d'un important ouvrage sur Turgot, a ensuite exposé comment il avait retrouvé la tombe de Turgot dans la chapelle de l'hôpital Laënnec. M. G. Schelle, vice-président de la Société d'économie politique, trésorier du Comité, a remis le monument à l'assistance publique. M. Mesureur, directeur de l'assistance publique, a accepté ce dépôt et en a garanti la conservation.

Voici le texte des discours qui ont été prononcés:

Discours de M. Yves Guyot.

Mesdames, Messieurs,

M. G. Schelle vous dira dans quelles conditions a été élevé ce monument à Turgot. Il était vraiment extraordinaire que parmi les monuments prodigués à tant d'hommes ayant plus ou moins droit à la célébrité, il n'y en eût pas un en l'honneur de Turgot qui a marqué d'une si profonde empreinte le grand mouvement intellectuel du dix-huitième siècle.

Une école, qui s'intitule historico-réaliste, prétend dédaigneusement que les économistes français du dix-huitième siècle étaient des solitaires enfermés dans une tour d'ivoire, où ils rédigeaient des formules subjectives. Les chefs de cette école ignorent que Vincent de Gournay, né à Saint-Malo, avait fait pendant vingt ans à Cadix le commerce le plus varié et qu'ensuite il avait étudié, dans tous les pays de l'Europe, les pratiques économiques. Ils ignorent que Vincent de Gournay étant devenu intendant du commerce, Turgot l'avait accompagné en 1755 et en 1759 dans ses tournées d'inspection, où il avait pu observer de près les beautés des jurandes, maîtrises et corporations et examiner sur le vif l'application des règlements de Colbert. Ils ignorent, paraît-il, que Turgot, devenu en 1761, à l'âge de trente-quatre ans, intendant de la généralité de Limoges, qui comprenait l'Angoumois et le Limousin, « une des plus pauvres et des plus surchargées d'impôts », fut, pendant treize années, aux prises avec toutes les difficultés économiques, administratives et fiscales.

Comme le prouvent ses lettres, ses instructions et les documents administratifs, dont M. G. Schelle donne en ce moment une édition définitive et complète, il eut à compter avec un état de choses que nous ne pouvons plus concevoir maintenant. Quand il eut à combattre des famines comme celles de 1770 et 1771, il n'était pas dans l'abstraction. Il devait agir, et il agit avec succès conformément aux doctrines des économistes.

Il suffit de citer quelques-unes des vérités économiques qu'il a frappées de son empreinte pour montrer l'influence qu'elles ont exercée depuis un siècle et demi, dans les conceptions des relations sociales.

Montaigne affirmait comme un axiome: Nul ne gagne qu'au dommage d'autrui.

Turgot montrait, au contraire, que tout échange avait pour résultat le bénéfice du vendeur et de l'acheteur qui, en réalité, font une acquisition réciproque.

« L'échange, disait-il, est conclu au moment où chacun attribue à la chose qu'il acquiert une plus grande valeur qu'à la chose qu'il cède. La décision des parties qui aboutit à l'acte d'échange se produit lorsque la préférence est exactement réciproque. La conclusion est un acte de bonne volonté de la part de chacun des contractants. »

L'acquisition par l'échange est un service mutuel opposé à l'acquisition par capture, soit individuelle, soit guerrière, soit légale, qui, selon son mode, porte les noms de vol, de conquête ou de spoliation.

Dans son *Eloge de Gournay*, il disait : « La liberté d'acheter et de vendre est le meilleur moyen d'assurer d'un côté au vendeur un prix capable d'encourager la production, de l'autre au consommateur la meilleure marchandise au meilleur prix. »

Et dix ans avant la publication du livre d'Adam Smith, dans une lettre à D. Hume, il formulait cette vérité profonde, confirmée par l'expérience universelle : « Dans une nation où le commerce et l'industrie sont libres et animés, la concurrence fixe le profit au taux le plus bas qu'il soit possible. »

Une phrase de Turgot, reprise par Ricardo, n'est devenue la loi d'airain des salaires, si longtemps exploitée par Lassalle et les socialistes, et que l'évidence des faits les a forcés d'abandonner, que parce qu'elle a été détournée de sa signification. Turgot disait : « Il faut distinguer deux choses : le prix courant qui s'établit par le rapport entre l'offre et la demande et le prix fondamental. Pour le salaire de l'ouvrier, le prix fondamental est ce qui lui coûte sa subsistance. Si un marchand perd sur sa marchandise, il cesse de vendre ou de fabriquer ; si un ouvrier ne peut vivre de son travail, il devient mendiant ou s'expatrie. Ce n'est pas tout : il faut que l'ouvrier trouve un certain profit pour subvenir aux accidents, pour élever sa famille. » On voit la déviation qu'on a fait subir à la constatation de Turgot.

Une des caractéristiques du progrès est la séparation de l'homme de la chose ou du service. On en trouve la preuve dans les efforts que fit Turgot pour abolir la corvée, et ils furent couronnés de succès. Il put, dans la généralité de Limoges, faire réparer et entretenir les routes anciennes et en créer 160 lieues de nouvelles.

Il avait donc l'expérience de son remplacement quand il comprit, parmi ses six édits de 1776, celui qui supprime les corvées.

Dans son célèbre article de *l'Encyclopédie* : *Fondations*, paru en 1757, il émettait ces considérations qu'on ne saurait trop rappeler :

« Le bien général doit être le résultat des efforts de chaque

particulier pour son propre intérêt. Ce que l'Etat doit à chacun de ses membres est la destruction des obstacles qui les gêneraient dans leur industrie ou qui les troubleraient dans la jouissance des produits qui en serait la conséquence.

« Faut-il accoutumer les hommes à tout demander, à tout recevoir, à ne rien devoir à eux-mêmes? Cette espèce de mendicité qui s'étend dans toutes les conditions dégrade un peuple.

« Les hommes sont-ils puissamment intéressés au bien que vous voulez leur procurer? Laissez-les faire. Voilà le grand, l'unique principe. »

Et ailleurs, il disait :

« On oublie que la société est faite pour les particuliers. La justice envers tous est l'intérêt de tous; elle est l'intérêt de chaque individu comme celui des sociétés. L'intérêt des nations n'est autre que l'intérêt des individus qui les composent. »

Adam Smith devait reprendre ces vérités qui sont restées le fonds commun des économistes classiques. G. de Molinari les condensait en disant : « l'Etat doit assurer le milieu libre. » Et je rappelle que, dans toute discussion en matière sociale, on ne doit jamais oublier que « rien n'est gratuit; tout se paye. »

L'Eglise condamnait le prêt à intérêt. Les Parlements considéraient que tout capital qui n'est pas irrévocablement aliéné ne pouvait produire de bénéfice légitime. Turgot a défendu, en 1774, la légitimité du prêt d'argent dans un mémoire au Conseil d'Etat. Il obtint un arrêt conforme; mais, deux ans après, le Parlement et la Sorbonne le condamnaient de nouveau.

Turgot eut à traiter constamment les questions fiscales. Partisan résolu de l'impôt direct, il entendait qu'il fût réel, assis sur des richesses visibles, exempt de tout arbitraire dans son assiette et dans sa perception. Il ne cessa de se préoccuper du cadastre, de la distinction entre l'impôt de quotité et l'impôt de répartition, et s'il ne put réaliser une grande réforme, du moins, pendant son intendance, il obtint de sérieuses améliorations de détail.

Quand Turgot fut, en 1774, appelé au contrôle général, après l'abbé Terray, il prit pour programme : point de banqueroute, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunts; donc des économies.

Dans son consciencieux ouvrage sur Turgot, M. Alfred Neymarck a montré le succès de son administration financière. Des dégrèvements, une perception plus douce favorisèrent la production, de telle sorte que les profits des traitants qui n'avaient été que de 10 550 000 livres, s'élevèrent l'année suivante à 60 millions. Le crédit se consolidait au point que le clergé et que les Etats de

Bourgogne et de Provence pouvaient réaliser de gros emprunts à 4 p. 100. Tandis que l'abbé Terray avait emprunté jusqu'à 12 p. 100 et au-dessus, Turgot trouvait des offres à 4 p. 100. Il est vrai qu'en 1775, il avait remboursé 67 millions de dettes. C'est une preuve que « cet homme à systèmes », comme disaient ses ennemis, avait un bon système d'administration financière.

Sous l'influence des économistes, la liberté du commerce des grains à l'intérieur du royaume avait été établie par un édit de 1764; un édit du 23 décembre 1770, de l'abbé Terray, l'avait en fait à peu près annihilée, en exigeant que tout le blé fût porté au marché. Turgot la rétablit par un arrêt du 13 septembre 1774. Dans son préambule, il montrait la supériorité du commerce sur les arrangements d'autorité exécutés par des agents « maladroits, quelquefois infidèles et toujours suspects ». Il se heurta à l'opposition du Parlement qui, par un *retentum*, maintenait le système pourvoyeur.

Au mois d'avril 1775, des émeutes éclatèrent; des bateaux furent pillés à Poissy; le Parlement profita des troubles pour rendre un arrêt « suppliant le roi de faire baisser le prix des grains ». Turgot prouva qu'il était au besoin un homme d'exécution énergique. L'arrêt, dès le lendemain, fut cassé dans un lit de justice. La répression de la sédition, due à l'exploitation de l'ignorance populaire par certains adversaires de Turgot à la tête desquels on citait le prince de Conti, fut rapide et définitive.

Sorti victorieux de la « guerre des farines », Turgot obtint la signature du roi pour les six édits de mars 1776, dont le principal stipulait la suppression des jurandes et communautés. Il le justifiait en posant ce principe qu'on ne saurait trop répéter : « Le droit de travailler est la propriété de tout homme et cette propriété est la première, la plus imprescriptible de toutes. »

Dans son mémoire *sur les projets d'édits*, il écrivait au roi : « Tous ceux qui ont à délibérer sur l'enregistrement de la loi sont privilégiés et l'on ne peut se flatter qu'ils soient tous au-dessus de cet intérêt personnel. »

Cependant, dans un lit de justice, tenu le 12 mars, le Parlement se résigna. Mais Turgot rencontra parmi ses plus acharnés adversaires, non pas seulement les membres des jurandes et des maîtrises, mais le prince de Conti, le cardinal de la Roche-Aymond, le grand Prévost de France qui, comme propriétaires bénéficiant de certains privilèges, avaient intérêt à maintenir le monopole des corporations.

Tous ceux qui avaient été victimes ou craignaient d'être victimes de Turgot comme réformateur et certains de ses collègues

au ministère pesèrent si fortement sur le roi que deux mois après, le 12 mai 1776, il reçut l'ordre de résigner ses fonctions.

En acceptant la place de contrôleur général, le 24 août 1774, Turgot avait indiqué le sort qui l'attendait. Il avait écrit à Louis XVI :

« J'ai prévu que je serais le seul à combattre les abus de tout genre. J'aurai à lutter contre la bonté naturelle, contre la générosité de Votre Majesté et des personnes qui lui sont chères. Je serai craint, haï même d'une grande partie de la cour, de tout ce qui sollicite des grâces. On m'imputera tous les refus. On me peindra comme un homme dur ; le peuple auquel je me serai sacrifié, est si aisé à tromper que peut-être j'encourrai sa haine... je serai calomnié... »

Turgot ayant été brisé par la coalition des intérêts et des préjugés, des gens sages et perspicaces ont répété : « Turgot a été maladroit. » Et sur ce mot, au lieu de lui être reconnaissants des réformes qu'il avait tentées, ils lui en ont imputé l'échec.

Oui, c'est de sa faute ; car s'il n'avait pas voulu les faire, on ne pourrait lui reprocher un insuccès dont ses adversaires ont cependant bien quelque part de responsabilité.

Turgot avait eu foi dans la force de la vérité. Il avait voulu expliquer au public les motifs des mesures qu'il prenait en faveur de la liberté du commerce des grains et de la liberté du travail.

Voltaire constatait dans la lettre suivante, la révolution qu'il apportait dans les habitudes du gouvernement :

« On n'avait point encore vu d'édits dans lesquels le souverain daignât enseigner son peuple, raisonner avec lui, l'instruire de ses intérêts, le persuader avant de lui commander. La substance de presque tous les ordres émanés du trône était contenue dans ces mots : car tel est notre bon plaisir. »

Ce procédé de Turgot, c'était la substitution du gouvernement par la persuasion au gouvernement par la contrainte. L'histoire nous a appris malheureusement les déceptions qui peuvent en résulter. La vérité ne se suffit pas à elle-même.

Il n'en est pas moins vrai que le gouvernement de discussion remplace partout le gouvernement d'injonction.

Turgot rentra dans la vie privée, où il reprit les études multiples qui faisaient le charme de sa vie. Il avait ce large esprit encyclopédique qui donnait à ses contemporains la supériorité de rechercher les relations multiples des choses, qui les habituait aux idées générales, tandis que la spécialisation étroite ne permet que des connaissances fragmentées, plongées dans des ignorances opaques.

Malgré ses déceptions, il conserva la confiance qu'il avait eue, dans sa prime jeunesse, dans la perfectibilité humaine; et en dépit de toutes les convulsions qui agitent encore l'humanité, des régressions dont nous sommes témoins, nous pouvons partager cette foi.

Si nous examinons les progrès politiques, accomplis depuis 1781, année de la mort de Turgot, nous devons nous rappeler ces paroles de Tocqueville: « Toutes les institutions que la Révolution devait abolir sans retour ont été l'objet particulier des attaques des économistes. Toutes celles, au contraire, qui peuvent passer pour son œuvre propre, ont été annoncées par eux à l'avance et préconisées avec ardeur. Ils ont conçu la pensée de toutes les réformes sociales et administratives que la Révolution a faites. »

Et de ces précurseurs, on peut dire que Turgot a été le plus grand.

Son collaborateur et ami, Du Pont de Nemours, fut à l'Assemblée nationale, leur représentant le plus autorisé. Cependant, il écrivait plus tard à J.-B. Say: « A l'assemblée nationale, dès qu'il était question de commerce ou de finances, on commençait toujours par quelque violente invective contre les économistes. » L'habitude ne s'en est pas perdue. Seulement, les hommes de 1789 appliquaient leurs doctrines; maintenant, des législateurs et des hommes d'Etat se croient avancés quand ils se livrent à des mesures rétrogrades qui nous ramènent au delà de celles que Turgot et les physiocrates avaient eu à détruire. Qu'importe! nous avons la même confiance qu'eux dans les énergies humaines livrées à elles-mêmes. Est-ce que les progrès scientifiques et industriels, que l'imagination même d'un Turgot n'a pu prévoir, n'ont pas eu pour facteurs, la liberté de la recherche, la liberté du travail, la liberté du commerce?

Cependant, nous voyons toujours deux régimes en opposition: celui de la concurrence politique, qui subordonne les conditions de la production aux exigences des plus forts et ne sait pratiquer qu'un système de privilèges et de spoliation; celui de la concurrence économique, qui a pour objet d'assurer aux progrès techniques la liberté et la sécurité, de manière que chacun puisse obtenir, avec le minimum d'effort, le maximum d'effet utile.

Un certain nombre d'hommes qui professent le premier système se parent du titre d'économistes, quoique n'ayant rien de commun avec les fondateurs de la science économique. Mais c'est nous qui avons le droit de le revendiquer comme représentant la tradition des Physiocrates que domine le grand nom de Turgot.

Discours de M. Alfred Neymarck

Messieurs,
Mes chers Confrères,

Le 22 juillet 1759, Turgot terminait « les ébauches », disait-il, de l'éloge de Vincent de Gournay, dont il avait été le disciple et l'admirateur, et l'adressait à Marmontel qui le lui avait demandé.

« Le seul moyen, disait-il, de conserver au petit nombre d'hommes dont la vertu a été bien constatée l'estime générale dont ils sont dignes, et de fixer ce parfum de vertu qui s'exhale autour d'eux, est de provoquer le témoignage de la génération présente et d'attester la mémoire des faits récents. En rendant à la vertu de M. de Gournay, l'hommage public qu'elle mérite, nous sommes bien sûrs qu'il ne s'élèvera aucune voix contre nous. »

Nous venons ici, Messieurs, rendre le témoignage de l'admiration que professe pour Turgot la génération actuellement présente pour employer son expression. Nous avons tous voulu rendre un hommage public à sa mémoire et nous sommes sûrs qu'il ne s'élèvera aucune voix contre nous.

Messieurs, cent trente-trois années se sont écoulées depuis le 18 mars 1781, date exacte de la mort de Turgot. Je dis « date exacte », car pendant près d'un siècle, les renseignements donnés par tous ou presque tous les historiens sur la date de sa naissance, celle de sa mort, le lieu où il avait été inhumé, étaient contradictoires, erronés, ou faisaient défaut. Turgot avait soulevé tant de haines, de passions, ses amis bien rares, hélas, avaient été si vivement attaqués, il avait — comme le disait Voltaire, — « voulu faire nt de bien qu'il finirait par avoir tout le monde contre lui », qu'on pouvait supposer que sa mort avait été un événement considérable et que ses contemporains, les journaux du temps, les mémoires, les correspondances auraient consacré quelques lignes, éloge ou blâme, un mot, un seul mot, au ministre intègre disparu, à l'homme de bien, au défenseur du faible, de l'opprimé!

Hélas! un avis sec et bref dans deux ou trois journaux, une note bienveillante d'un chroniqueur, quelques mots de critiques et de regrets dans la correspondance d'un littérateur, un souvenir ému d'un de ses anciens administrés du Limousin, ce fut là tout le bruit que souleva sa mort. C'eût été le vide, l'abandon, l'ingratitude désolante, si Turgot n'avait appartenu à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et s'il ne s'était trouvé au sein de cette illustre Compagnie, un homme de cœur, savant modeste et

distingué, le secrétaire perpétuel M. Dupuy. Il avait soixante-douze ans à la mort de Turgot; il appartenait à l'Académie depuis vingt-cinq ans. Ce que les autres n'osèrent faire, pendant que tous les amis et obligés de Turgot se taisaient, ce grand et courageux honnête homme l'osa. Il fit l'éloge de Turgot et il appela de tous ses vœux les grandes réformes que le ministre voulait et espérait réaliser pacifiquement. Cet éloge qui n'a jamais été réédité est encore de toutes les biographies sur Turgot, sinon la plus complète, du moins celle qui a été faite sur des documents de première main.

Cette recherche des détails m'avait conduit à relever des erreurs de date sur la naissance et la mort de Turgot, et surtout l'absence d'indication de l'église ou du cimetière où il avait été inhumé: seule, une note brève du *Journal de Paris* du 22 mars 1781 indiquait, dans la liste des enterrements, que « Turgot avait été transféré dans l'église des Incurables pour y être inhumé ». Cette église des Incurables est celle où nous sommes aujourd'hui, l'hôpital Laënnec. M. Léon Say ne partageait pas l'opinion que j'avais ainsi exprimée dans *Turgot et ses doctrines*, et disait dans son ouvrage sur Turgot, paru en 1887, que le corps de Turgot avait été porté dans le cimetière de Bons, petit village aux environs de Falaise, de là le nom de « Bons Turgot ». M. Léon Say ajoutait qu'une tradition conservée dons la famille lui avait appris qu' « en 1793, lors de la réquisition des plombs, son cercueil fut tiré du tombeau et ouvert pour en enlever la caisse de plomb. Plusieurs de ceux qui avaient été chargés de cette opération avaient connu Turgot. Ils furent effrayés de le trouver en parfait état de conservation et de voir ses traits, comme si, vivant, il leur reprochait de troubler son repos. A cette vue, ils laissèrent l'ouvrage inachevé et s'enfuirent ».

Tel était le récit de M. Léon Say.

Deux faits, cependant, me faisaient toujours penser que Turgot et plusieurs membres de sa famille étaient inhumés dans la chapelle des Incurables, l'hôpital Laënnec. D'une part, une annotation au livre de l'abbé Lebœuf sur l'*Histoire de Paris*, par le savant M. Cocheris, disait que parmi les personnages inhumés dans l'église des Incurables se trouvait Jacques Turgot, seigneur de Saint-Clair, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et directeur de ses finances, le 22 mai 1652. D'autre part, l'acte de décès de Turgot indiquait formellement que le grand ministre avait été inhumé aux Incurables.

Pendant longtemps, je me rendis à l'hôpital Laënnec. La chapelle tombait en ruines; le directeur m'avait averti qu'il ne me laissait entrer qu'à mes risques et périls, car le seul bruit des

pas faisait tomber des pierres et des débris. Comment ces recherches ont-elles été couronnées de succès? J'en ai fait le récit dans la chapelle même, devant nos confrères et amis anglais et devant vous quand nous sommes venus en pèlerinage sur la tombe de Turgot, et vous n'avez pas oublié les discours de nos maîtres Emile Levasseur, Frédéric Passy, dans cette séance inoubliable de la Société d'économie politique du 27 mars 1906, consacrée tout entière à Turgot.

Le jour où des recherches seraient officiellement faites par l'Administration de la Ville de Paris, on retrouverait le corps de Turgot et ceux des membres de sa famille. Cette opinion fut partagée par notre regretté confrère M. Villain, ancien conseiller municipal et président de la Commission du Vieux Paris: grâce à lui et aux membres de la Commission, ces recherches officielles furent décidées et les prévisions faites ont été confirmées. Le 1er mars 1899 avait lieu l'exhumation.

Quatre cercueils se trouvaient sous la pierre tumulaire et sur chacun d'eux l'inscription bien détaillée du mort illustre qu'il renfermait: celui du grand ministre Robert-Jacques Turgot; celui de son père Etienne Turgot, le prévôt des marchands; le troisième, celui d'Antoine Turgot, décédé en 1728, et le quatrième, celui de Jacques Turgot, décédé le 23 mai 1659.

La réinhumation du corps de Turgot et de ceux des membres de sa famille eut lieu le 16 mars 1899 à une heure et demie. Le cercueil de Turgot était un peu fendu du côté de la tête; celui d'Etienne Turgot, son père, l'illustre Prévôt des Marchands, était en très mauvais état. On apercevait des ossements, le haut du crâne. Les deux autres cercueils étaient écrasés, des plus réduits, leur massive enveloppe de plomb paraissait avoir fondu! On ne pouvait rien apercevoir des restes qu'ils contenaient.

Excusez-moi, Messieurs, si, en rappelant ces souvenirs, ma voix tremble encore!

... Quis talia fando
Temperet a lacrymis!

Je me suis incliné avec une émotion indicible devant les restes du grand Turgot; j'ai vu par la fente qui se trouvait au haut du cercueil le masque de son front puissant! Je le vois encore, ainsi que les trois autres cercueils, celui de son père, celui de son frère qu'il appelait avec tendresse: « le très cher Chevalier ».

Que devaient-ils penser tous ceux qui, le sourire sur les lèvres, voyaient un étranger inconnu, entrer dans cet hôpital, parcourir silencieusement et respectueusement la chapelle en tous sens, s'ar-

rêter, comme poussé par une force invincible, à la gauche de l'autel, remuer avec plus d'ardeur encore que dans les autres parties de la chapelle, tous les débris, matériaux, gravois accumulés! « C'était un « simple », sans doute, « bien inoffensif! il vient cher- « cher Turgot! » et ils l'entouraient de leur bienveillance et de leur amabilité souriantes!

Ce « chercheur de Turgot », comme on le désignait, sans doute, devait éprouver un jour une de ses plus grandes émotions! Il mettait à jour une des lignes d'une pierre tombale, puis, plus tard, une autre ligne, puis plus tard encore, après de sérieux grattages, une première lettre T, puis, plus tard encore, au milieu de la pierre un G et plus loin enfin un second T.

Sous cette pierre tombale, se trouvait et repose Turgot!

Messieurs, nous savons maintenant que la tombe de Turgot est dans cette chapelle; mais n'aurait-elle pas été découverte que les actes, les écrits, les pensées, la doctrine du grand ministre auraient été toujours vivants et présents parmi nous.

Les économistes libéraux, en tous pays, ont été, sont et resteront toujours fermement attachés à ses principes, à ses doctrines. C'est à la lumière de l'expérience que, reconnaissant en lui le Maître des Maîtres, restent fidèles à sa mémoire comme l'ont été Léon Say, E. Levasseur, Frédéric Passy.

« Quand je parle de Turgot, disait Léon Say, excusez-moi! Je ne puis plus m'arrêter, et mes yeux sont obscurcis par les larmes. »

« Science, tolérance, liberté, voilà trois mots qui pourraient servir de biographie à une devise de Turgot », disait M. Levasseur.

« Pour conserver dignement le souvenir de notre grand ancêtre, disait Frédéric Passy, pour lui rendre le plus vrai et le plus glorieux des hommages, une image vivante de lui, puisse se dresser un disciple, un imitateur animé de son esprit et inspiré de son cœur, un Gladstone français! Puisse-t-il se dresser dans toute la puissance du talent et du courage, en face des exploiteurs et des dupes des fausses doctrines d'antagonisme, de jalousie, de haine et d'arbitraire, qui dominent encore trop notre politique intérieure et extérieure et proclame enfin, au nom de la France consciente de ses droits et de ses devoirs, la grande doctrine inscrite sur les murs, mais trop absente des lois, comme des esprits et des cœurs, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité vraie, c'est-à-dire sans contrainte, sans privilège et sans monopoles! »

Messieurs, mes chers confrères, devant cette stèle sculptée par un artiste de grand talent, M. Favre, et élevée à la mémoire de Turgot par ses disciples, sa famille, dont un des descendants, M. Dubois de l'Estang, est parmi nous, par ses amis et fidèles

comme le colonel Du Pont de Nemours, que ces paroles des maîtres regrettés que nous avons aimés, servent de lien à la gerbe de fleurs que l'économie politique, personnifiée par l'artiste Favre, offre au Maître des Maîtres, notre grand Turgot, que ces fleurs rappellent le souvenir du collaborateur de tous les instants, de l'ami fidèle de toutes les époques, de ce noble Du Pont de Nemours, qui avait voué à la mémoire de Turgot un véritable culte; qu'à cette gerbe de fleurs s'exhale ce « parfum de vertu », dont parlait Turgot, parfum le plus pur, le plus doux, le plus durable, la reconnaissance, la fidélité, le respect, et qu'à cet hommage s'ajoute aussi le souvenir de Vincent de Gournay, que Turgot a aimé et dont il a fait un si touchant éloge.

Et, puisque Dupuy, l'honnête Dupuy, eut seul le courage de raconter la vie du grand ministre qui venait de mourir inconnu et presque oublié, permettez-moi, Messieurs, mes chers confrères, de rappeler et de lui laisser l'honneur de la dernière louange : *Bonum virum, facile crederes; magnum libenter.*

« Il est facile de découvrir en Turgot l'homme de bien, mais l'on est heureux aussi de trouver en lui un grand homme! »

Discours de M. Gustave Schelle.

Messieurs,

J'ai à remplir une tâche fort douce, celle de remercier et de féliciter, au nom de notre comité, ceux qui, à des titres divers, ont concouru à l'exécution du monument que nous inaugurons.

C'est M. le colonel Du Pont de Nemours, sénateur des Etats-Unis, descendant du meilleur ami de Turgot, qui a eu le premier la noble pensée de rendre public et durable l'hommage que nous devons à la mémoire de notre grand économiste.

« J'ai, m'a-t-il dit, à acquitter une dette de reconnaissance envers l'homme illustre dont mon trisaïeul a été l'intime ami. »

Nul n'a mieux aimé ses amis que Turgot; nul n'a été plus fidèlement et plus tendrement aimé d'eux. Il était timide à l'excès et les étrangers le croyaient froid; son entourage savait, au contraire, quelle était la chaleur de son cœur. Il allait au-devant des désirs de ses intimes, pénétrait dans leur vie, découvrait leurs peines, trouvait au moment propice la parole qui console et le geste qui soutient.

Il avait pour Du Pont de Nemours, de douze ans moins âgé que lui, une tendresse quasi paternelle; Du Pont avait pour lui une affection filiale. Les noms de ces deux hommes de bien sont

inséparables; tous deux ont lutté pour la même cause: la destruction du paternalisme réglementaire; tous deux ont contribué, par des efforts simultanés ou combinés, à la fondation de la science économique.

Leur liaison commença en 1764. Du Pont n'avait alors que vingt-trois ans et venait de publier, sur le commerce des grains, un livre qui avait attiré l'attention des économistes.

Turgot désira connaître l'écrivain, s'enquit de sa demeure, alla le trouver, et le jugeant aussi digne d'estime par le caractère que par le talent, songea à le charger de dresser la statistique de la généralité de Limoges. Un peu plus tard, Du Pont eut à défendre les principes libéraux contre les Parlements et le fit sans se soucier des risques à courir, risques pourtant très réels. Turgot, admirant la hardiesse de son jeune ami, se fit son conseiller et, un peu plus tard, pour lui faciliter les fonctions de directeur des *Ephémérides du citoyen*, il lui donna de la copie, et quelle copie! les écrits d'économie politique qui ont placé leur auteur au premier rang des économistes, entre Quesnay et Adam Smith, si l'on suit simplement l'ordre chronologique.

L'abbé Terray était alors contrôleur général; le privilège des *Ephémérides* ne tarda pas à être retiré à son possesseur. Du Pont dut accepter en Pologne une position avantageuse et honorable, mais bien éloignée de son pays natal. Il était à peine installé à Varsovie que Turgot devenait ministre de la Marine, puis contrôleur général. Aussitôt, l'exilé fut rappelé en France par ordre royal et attaché à la personne du ministre, non comme secrétaire, non comme chef de cabinet, selon l'expression d'aujourd'hui, mais comme collaborateur intime, sans position bien définie, avec le seul titre d'inspecteur général des manufactures.

Du Pont fut aux côtés de Turgot pendant toute la durée de son ministère et, principalement pendant la guerre des farines, il justifia, par sa perspicacité et par son courage, la confiance qui lui était donnée.

En 1776, la formidable coalition des intérêts particuliers, excitée par la jalousie des uns et par l'animosité des autres, favorisée par l'inconsistance du roi et par la frivolité de la reine, précipita la chute du ministre réformateur. Turgot refusa de donner sa démission; il voulut être chassé; il le fut, et plus tôt même qu'il ne le supposait. Mais il n'était pas homme à mourir de la maladie des ministres et montra dans la retraite une sérénité qu'il n'avait jamais eue, heureux de pouvoir enfin profiter de ses amis et de s'entretenir avec eux des nombreux sujets qu'il avait approfondis au cours de sa laborieuse vie.

Les liens qui l'attachaient à Du Pont se resserrèrent encore. « Vous savez bien, lui écrivit-il, que c'est entre nous à la vie et à la mort. »

La mort vint vite; Turgot fut emporté par la maladie le 18 mars 1781. Il avait à son chevet les trois personnes pour qui il avait le plus d'amitié: Mme Blondel, femme du diplomate auteur principal de l'alliance avec l'Autriche, la duchesse d'Enville et Du Pont de Nemours.

Quelques jours après le funeste événement, ce dernier écrivait à Malesherbes · « Mme d'Enville m'a mandé qu'elle avait lu un livre d'un chirurgien major d'hôpital qui dit que le sens de l'ouïe survit à tous les autres et qu'on a grand tort d'abandonner les personnes qui nous sont chères lorsqu'elles ne donnent plus de signes de connaissance, parce que cet abandon les afflige. J'ai été pénétré pour moi-même de cette observation... et je me reprocherai toute ma vie de ce que le désir d'éloigner Mme Blondel et Mme la duchesse d'Enville de l'horreur de ce spectacle m'ait fait abandonner la chambre de Turgot, de sorte qu'il est possible que les derniers moments de mon respectable ami aient été affligés par la douleur de désirer inutilement d'être assisté ou secouru par son fidèle Du Pont, sur le dévouement absolu duquel il avait droit de compter jusqu'à la mort de Du Pont même et, à plus forte raison, jusqu'à la sienne. »

Mais la tendresse filiale de Du Pont de Nemours ne s'éteignit pas avec la vie de son ami. Il a eu la gloire de continuer l'œuvre commencée, de défendre et souvent de faire prévaloir les idées qui avaient inspiré le ministre, soit en agissant sur ses successeurs, dans les dernières années du règne de Louis XVI, soit à la Constituante, soit au Conseil des Anciens. Enfin, sous le Premier Empire, il publia les *Œuvres de Turgot,* opposant ainsi au césarisme les plus beaux travaux de l'économie politique libérale.

Je ne pouvais mieux répondre à la généreuse pensée du colonel Du Pont de Nemours qu'en évoquant, devant le monument que, grâce à lui, nous élevons à Turgot, le souvenir des services rendus par son trisaïeul.

L'un de ses descendants, l'amiral Du Pont, a été l'un des héros de la guerre de la Sécession; le colonel Du Pont, que les événements ont empêché d'être au milieu de nous, est un citoyen éminent des Etats-Unis. Mais son nom nous appartient, il appartient à la France. Il constitue l'un des nombreux liens qui unissent nos deux pays. Du Pont de Nemours a été l'ami de Jefferson, Turgot avait été celui de Franklin et ces deux patriotes d'une vie privée irréprochable étaient bien faits pour s'entendre.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, d'essayer, après M. Yves Guyot, de montrer en Turgot le penseur et le philosophe, pas plus que l'administrateur hors de pair qu'il fut à l'intendance de Limoges pendant treize ans ou le ministre réformateur travaillant pour les Français et relevant en même temps le crédit de leur pays, ou bien encore le défenseur passionné de la tolérance religieuse, je me bornerai à rappeler que l'admirable petit ouvrage qu'il intitula: *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, est le premier traité d'économie politique pure qui ait été publié et que la plupart de ses autres écrits, non destinés au public pour la plupart, montrent chez leur auteur une connaissance profonde de cette science nouvelle, à une époque où les premiers rudiments en étaient à peine posés.

On peut dire que Turgot fut le plus grand économiste français. On conçoit, dès lors, que la Société d'économie politique et beaucoup d'économistes français et étrangers se soient associés à l'œuvre dont M. le colonel Du Pont de Nemours a eu l'initiative.

La Ville de Paris figure sur la liste de nos souscripteurs, et j'en remercie M. le Préfet de la Seine, ainsi que MM. les Conseillers municipaux. La gloire de Turgot est une gloire parisienne. Turgot est né à Paris, il ne se plaisait qu'à Paris; il y a passé la majeure partie de sa vie.

Vous savez, Messieurs, que le buste qui couronne notre monument est la reproduction en bronze d'un marbre dû au ciseau de Houdon, exécuté du vivant de Turgot, et appartenant à son arrière petit-neveu, M. Dubois de l'Estang, conseiller maître à la Cour des Comptes. Vous sentez tout le prix de la permission que nous avons eue de faire mouler cette œuvre précieuse. Nous avons à la fois devant les yeux un objet d'art et un document historique.

Admirons aussi la belle figure allégorique qui, les bras pleins de fleurs, offre à Turgot un perpétuel témoignage de vénération. Elle personnifie l'économie politique. C'est l'œuvre du distingué statuaire, M. Maurice Favre, dont le talent s'est déjà affirmé dans des compositions remarquables, telles que les « Regrets », un des chefs-d'œuvre du Petit Palais, et le tombeau si poétique du poète Cazalis.

Félicitons-nous aussi d'avoir fait appel, pour la partie architecturale du monument, à M. Brachet, qui est parvenu à dresser un édifice de conception toute moderne, s'harmonisant pourtant avec la vieille construction où reposent les cendres de Turgot.

M. Neymarck vous a dit comment et après quelles péripéties ses cendres ont été retrouvées.

On avait parlé, il y a quelques années, de les transporter au

Panthéon, c'était un honneur dont Turgot était assurément digne; sa famille s'y est opposée avec raison, car les sépultures doivent être respectées. Le ministre de Louis XVI détestait d'ailleurs le bruit et la réclame; c'est une vertu bien rare, Messieurs, et dont le souvenir devait être pour les admirateurs de Turgot une indication. Aussi, ont-ils pensé que le monument à élever à sa mémoire devait être placé respectueusement, comme un monument funéraire, dans l'établissement hospitalier que subventionna sa famille. Cette décision nous a valu de trouver auprès de M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, l'accueil le plus éclairé et le plus bienveillant. En lui remettant le monument que nous avons fait édifier sur son domaine, nous lui exprimons toute notre gratitude.

Discours de M. Mesureur.

MESSIEURS,

Mon rôle, dans cette cérémonie, n'est pas d'ajouter à l'éloge de l'homme illustre dont vous honorez la mémoire, ni d'aborder l'examen des doctrines économiques qui brillèrent d'un si vif éclat au cours du siècle dernier par la plume et la parole des disciples de Turgot, je dois simplement prendre acte, au nom de l'administration de l'Assistance publique à Paris, de la donation que vous faites à l'hôpital Laënnec du monument élevé, par ses admirateurs et ses continuateurs, à sa mémoire glorieuse, et je puis vous donner l'assurance, en mon nom comme en celui de mes successeurs, que ce marbre nous sera précieux, que nous le ferons respecter du temps et des hommes, que nous veillerons sur lui pour transmettre à la postérité l'image d'un homme de bien, qui s'est penché vers les mendiants et les déshérités et que les iniquités sociales de son temps ont profondément ému.

Le 22 mars 1781, le corps de Turgot fut inhumé dans la chapelle des Incurables, et l'élégance et la pureté des lignes architecturales de sa façade vont servir aujourd'hui de cadre à son buste. Une simple pierre tombale, dont l'inscription fut vite effacée par les pas tremblants des vieillards, recouvrit son corps; c'était une tradition autrefois chez les grands, parmi ceux qui, au cours de leur vie, avaient aimé les pauvres et que ne tentaient point les tombeaux fastueux, mais la gloire plus pure que donne la reconnaissance des hommes, de placer leur dépouille mortelle au lieu même où ils avaient fait le bien, où leurs fondations survivaient et perpétuaient leurs bienfaits.

Le repos éternel dans ces asiles de paix devait leur paraître plus

doux et leurs cendres mieux protégées contre les passions et les profanations du dehors; pour Turgot, ce repos alla jusqu'à l'oubli; c'est seulement en 1899, plus d'un long siècle après sa mort, qu'on rechercha sa sépulture; elle fut vite retrouvée.

La Société de l'Histoire de Paris avait émis le vœu suivant :

« Considérant qu'il a été constaté dans la chapelle de l'hôpital Laënnec, ancien hospice des Incurables, la présence de quatre cercueils contenant les restes de quatre membres de la famille Turgot;

« Considérant que ces quatre personnages ont librement élu sépulture en ce lieu, et que, par la fondation faite par le plus ancien d'entre eux aux Incurables, ils se rattachent à l'histoire de cet établissement hospitalier:

« Considérant que depuis plus de deux siècles cette sépulture n'a souffert ni déplacement ni profanation;

« Émet le vœu que la sépulture des Turgot aux incurables soit intégralement respectée. »

Ce vœu fut accepté de tous, par la famille de Turgot, par ses admirateurs, par la Ville de Paris et par l'Assistance publique, qui n'aurait pas manqué, du reste, de protester énergiquement si on avait voulu lui arracher ce dépôt sacré et violer la tombe que Turgot avait volontairement choisie.

On avait dit aussi qu'il était d'un grand exemple de voir un homme illustre comme Turgot inhumé en un coin aussi modeste et dans d'aussi simples conditions; cette pensée est très juste, mais encore faut-il que l'exemple soit connu et que l'oubli ne vienne pas une fois de plus effacer le nom d'un tombeau; le monument que vous venez d'élever restera comme une leçon permanente de beauté morale, et s'il n'ajoute rien à la gloire de Turgot, il apprendra aux hommes que le génie politique et la science sociale ne sont réellement féconds qu'en s'alliant à une profonde bonté, et ce qui nous frappe peut-être le plus aujourd'hui dans la vie de Turgot, c'est son souci constant des misères et des malheurs du peuple.

Je vous remercie donc, Messieurs, au nom du Conseil de surveillance et de l'administration de l'Assistance publique d'avoir pensé avec nous que la place de Turgot est bien dans cet hôpital, au milieu de ceux qui souffrent.

L'ALIMENTATION DU ROYAUME-UNI

Le *Times* a consacré la plus grande partie d'un énorme numéro de seixante-huit pages, paru le 8 juin, à l'étude de l'alimentation

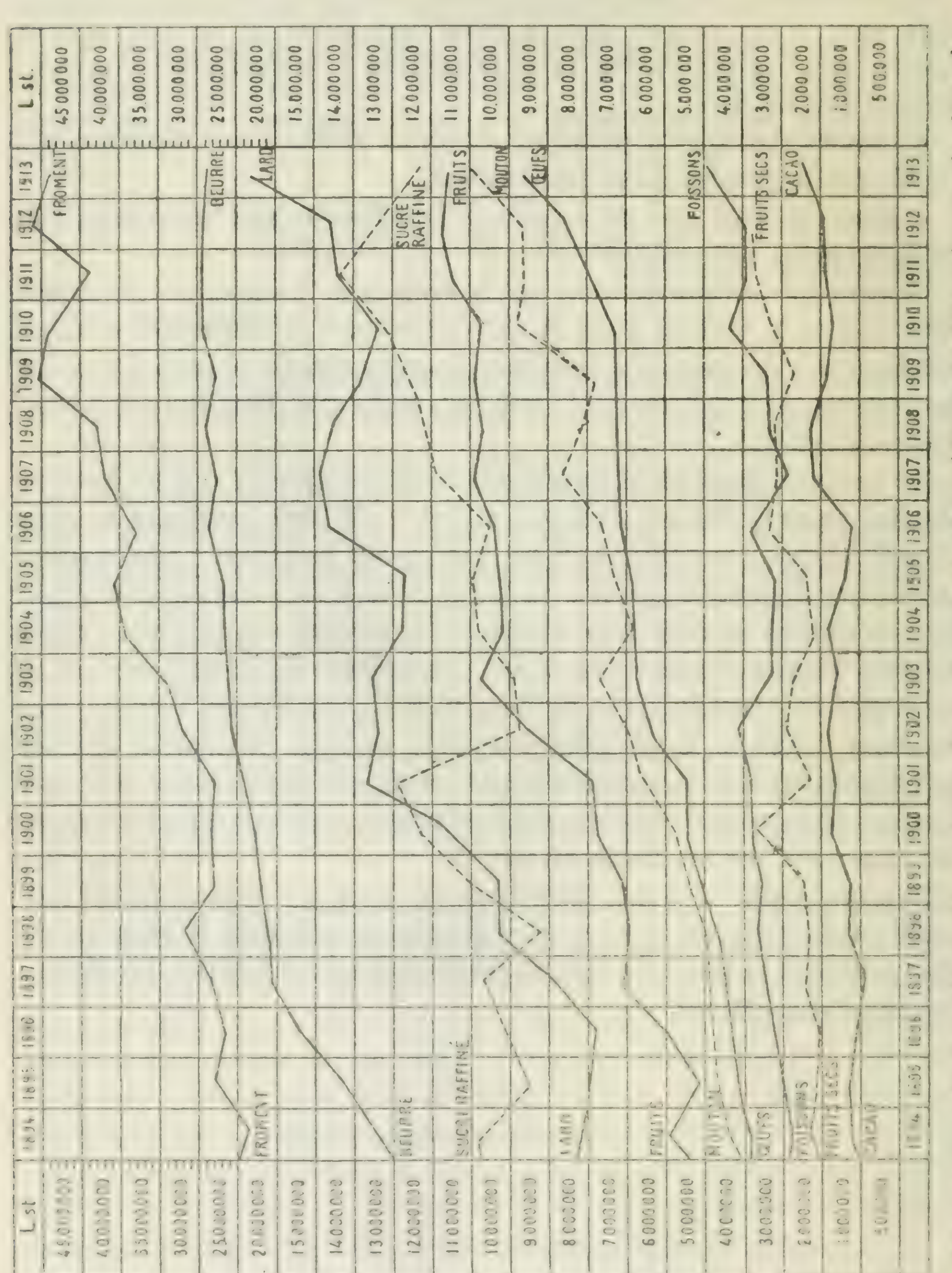


Diagramme de la valeur de certains des principaux objets d'alimentation importés dans le Royaume-Uni pendant les vingt dernières années. (D'après *the Times*.)

du Royaume-Uni. Il a bien voulu nous autoriser à reproduire les deux graphiques ci-joints.

Il faut se rappeler que dans les trente dernières années, la

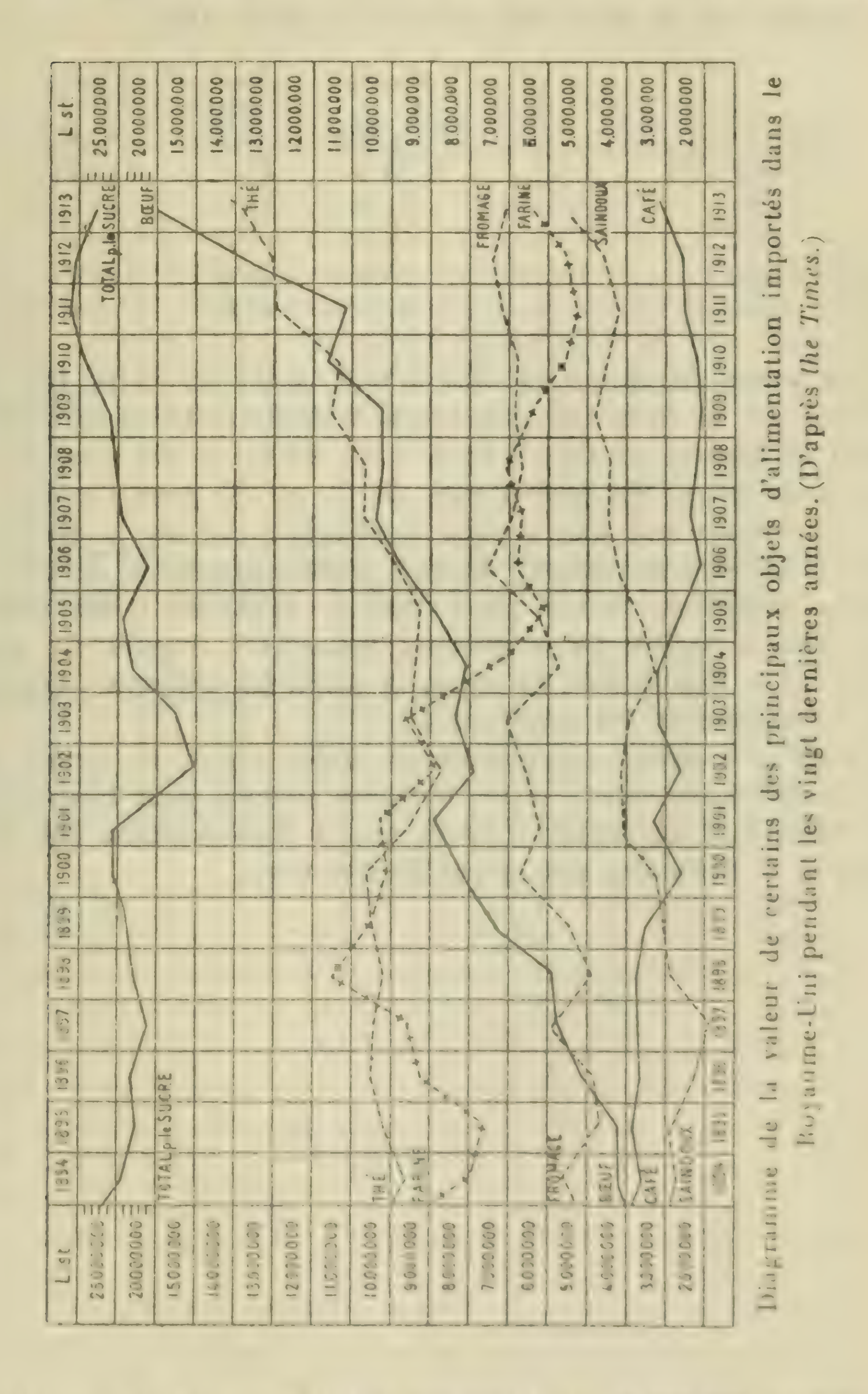


Diagramme de la valeur de certains des principaux objets d'alimentation importés dans le Royaume-Uni pendant les vingt dernières années. (D'après *the Times*.)

population du Royaume-Uni a augmenté de 10 337 000 personnes et dans les vingt dernières années, de 1891 à 1911, elle a passé de 38 105 000 à 45 297 000. En 1913, elle est évaluée à 46 000 000.

De 1891 à 1911 c'est donc une augmentation de 21 p. 100, ou de plus d'un cinquième.

Le prix moyen des grains a augmenté depuis 1894; mais il est au-dessous de ce qu'il était en 1874 et même 1884.

	Froment.	Orge. Par quarter.	Avoine.
	s. d.	s. d.	s. d.
1874	55 9	44 11	28 10
1884	35 8	30 8	20 3
1894	22 10	24 6	17 1
1904	28 4	22 4	16 4
1913	31 8	27 3	19 1

La baisse des prix, de 1874 à 1913, a été de 50 p. 100 pour le froment, de 38 p. 100 pour l'orge et de 35 p. 100 pour l'avoine; mais la hausse, de 1894 à 1913, a été de 45 p. 100 pour le froment, de 26 p. 100 pour l'orge, de 18 p. 100 pour l'avoine.

Les Anglais ont une grande supériorité: sur les £ 206 308 800 (5 947 millions de francs) d'objets d'alimentation et de boissons qu'ils importent, il n'y en a que £ 43 235 900 (1 080 millions de francs), moins du cinquième, qui soient frappés de droits. Ce sont le thé, le café, le cacao, le sucre, les boissons fermentées et alcooliques et les fruits secs.

Mais le froment, les graines de toutes sortes, la farine, pour £ 55 286 000, la viande et les animaux vivants, dont l'importation a monté à £ 42 708 000; d'autres objets d'alimentation qui représentent £ 65 078 000, sont libres de tout droit.

N. M.

L'APPEL AUX NATIONS CIVILISÉES

On sait que les universitaires, les « représentants de la science et de l'art allemands », au nombre de quatre-vingt-treize, ont lancé un appel aux nations civilisées. Parmi les signataires se trouve M. Lujo Brentano. MM. Yves Guyot et D. Bellet lui ont adressé la lettre ci-dessous, qui a d'abord paru dans la *Gazette de Lausanne* :

Paris, le 15 octobre 1914.

Monsieur Lujo BRENTANO, professeur d'économie politique à l'Université de Munich, Mandelstrasse, Munich.

Monsieur le Professeur et très savant collègue,

En lisant l'*Appel aux nations civilisées* (dont évidemment la France n'est pas) que viennent de lancer quatre-vingt-treize personnages qui se déclarent représentants de la science et de l'art allemands, nous n'avons pas été étonnés d'y trouver la signature de M. le professeur Schmoller.

Il avait déjà montré sa haine pour la France en refusant de venir aux fêtes organisées, il y a un peu plus de deux ans, pour célébrer les soixante-dix ans de la Société d'économie politique de Paris (fêtes où nous avons été heureux de votre présence et de celle de votre collègue, M. Lotz). Dans son discours de rectorat à l'Université de Berlin en 1897, il avait déclaré que la science allemande n'avait pas d'autre objet que de célébrer les messages impériaux de 1881 et de 1890; et il avait signalé que tout disciple d'Adam Smith qui ne voulait pas en faire la servante de cette politique « devait renoncer à sa chaire ».

Mais nous avons éprouvé une douloureuse surprise quand nous avons trouvé au bas de ce factum votre nom accolé au sien.

Vous et les autres représentants de la science et de l'art allemands, vous accusez de mensonge la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Russie. Auriez-vous toléré, de la part d'un de vos élèves, une imputation aussi grave si légèrement lancée?

En admettant que vous soyez dans une ignorance complète des documents publiés depuis la déclaration de guerre, vous avez connu

l'ultimatum lancé par l'Autriche à la Serbie. Il a dû vous frapper d'étonnement : car il constitue une pièce diplomatique unique dans l'histoire.

Est-ce que vous ne vous êtes pas demandé si les exigences de l'Autriche ne dépassaient pas toute mesure puisqu'elles exigeaient l'abdication d'un État indépendant? Vous avez appris que si humble que fût la réponse de la Serbie, comme elle contenait toutefois une réserve, aussitôt, sans discussion, l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie avait quitté Belgrade et que le surlendemain, l'Autriche avait déclaré la guerre. Vous n'ignorez pas les démarches de la Grande-Bretagne et de la France, la demande d'ajournement de la Russie et la réponse du chancelier allemand « que nul ne devait intervenir entre l'Autriche et la Serbie ». Il appelait élégamment cette attitude : « localiser le conflit ».

Y a-t-il un seul des signataires du document des intellectuels qui ait pu croire; avez-vous pu croire, vous, M. Brentano, d'un esprit si fin et si perspicace, que cette réponse n'avait pas la guerre comme conséquence fatale? car toute nation qui l'aurait acceptée était certaine d'être traitée, dans l'avenir, par l'Allemagne, comme la monarchie austro-hongroise traitait la Serbie.

Comment donc, connaissant le prétexte initial de la guerre, pouvant apprécier qu'il n'y a d'autre relation entre cette cause et les effets produits, que la volonté de ceux qui l'ont exploitée de provoquer ou une humiliation déshonorante pour les pays qui auraient accepté cette situation ou une conflagration générale, vous et les signataires de votre factum, osez-vous dire : « Il n'est pas vrai que l'Allemagne ait provoqué cette guerre? »

Vous osez parler des preuves tirées de documents authentiques. On connaît ceux qui ont été publiés par la Grande-Bretagne, la Belgique, la Russie. Tous concordent; et ils donnent la preuve que l'ultimatum austro-hongrois a été lancé avec la complicité de la chancellerie de Berlin. Ils donnent encore la preuve que l'ambassadeur allemand à Saint-Pétersbourg, craignant un recul de l'Autriche-Hongrie, a précipité les événements tandis que votre empereur se maintenait introuvable.

Pendant ce temps, votre état-major avait, sous main, mobilisé une partie de ses troupes, par appel individuel, quand en France, nous attendions, ne pouvant nous imaginer que le gouvernement allemand avait résolu d'engager sans motif une guerre européenne. On a trouvé dans les carnets de vos réservistes des convocations les appelant bien avant fin juillet. Notre ami et collègue Courcelle-Seneuil a vu le livret militaire d'un Allemand résidant en Suisse, à Bex, contenant cet appel.

On a arrêté au Cap des correspondances officielles qui auraient dû

atteindre en temps certain des officiers de marine allemands, et qui les avertissaient de se préparer dès la mi-juillet. Cette avance prise par vos troupes a rendu la tâche d'autant plus difficile pour les nôtres. Nous avons été naïfs, puisque nous avons cru aux affirmations de vos hommes d'État. Vous déclarez que ce sont des procédés de bonne guerre, soit! Cela fait partie de la morale diplomatique léguée par Bismarck à ses successeurs. Mais pour essayer de continuer ce mensonge, vous n'avez plus l'excuse de l'utilité. Il est connu de tous, sauf, paraît-il, des représentants de la science et de l'art allemands, assez dépourvus de perspicacité pour l'ignorer.

Ils affirment encore que l'Allemagne n'a pas violé la neutralité de la Belgique : elle s'est contentée de « prendre les devants ». En dehors des preuves authentiques publiées, nous appelons votre attention sur un fait indéniable. Confiants dans le traité garantissant la neutralité de la Belgique, au bas duquel se trouvait la signature de l'Allemagne ; dans la parole donnée il y a peu de temps au roi de Belgique par votre empereur, nous avions laissé malheureusement notre frontière du nord dégarnie. Vous devez savoir également, Monsieur le professeur, que les Anglais n'ont agi qu'après la violation effective du sol de la Belgique. Il est vrai que nous connaissions le plan de campagne exposé par votre général Bernhardi, mais nous avions la naïveté de croire que si telle était l'opinion d'un général, le chancelier de l'Empire considérait qu'un traité, portant la signature impériale, était autre chose qu'un « chiffon de papier ».

L'Allemagne a également forfait à sa signature en violant le traité de neutralité du Luxembourg. Vous avez omis d'affirmer que, là aussi, vous n'avez fait que prendre les devants.

Votre factum se fait l'écho de journaux allemands qui affirment que ce sont les Belges, et en particulier les femmes, qui ont « *commencé* contre vos troupes ». Un journal américain a répondu en disant : « Si ce sont les femmes belges qui ont attaqué les soldats allemands sur le sol de la Belgique, qu'est-ce donc que ces soldats faisaient sur le sol belge ? » La vérité est que vos troupes, obéissant aux officiers, comme le prouvent des papiers que l'on a pu saisir et que vous trouveriez cités dans le rapport de la Commission belge au président Wilson, ont mis à exécution des ordres qui semblent inspirés par les inscriptions féroces des rois assyriens, exhumées sans doute sur la ligne du chemin de fer de Bagdad ; et vous, vous trouvez tout naturel que l'on ait massacré et brûlé à Louvain, parce que la population civile aurait tiré contre vos troupes ; mais une enquête faite de compte à demi avec les représentants des États-Unis (que vous daignez estimer assez pour leur demander de représenter vos ressortissants) a prouvé que la population civile était désarmée. Si vous approuvez aujourd'hui

l'incendie de la Bibliothèque de Louvain, avez-vous approuvé jusqu'ici les incendiaires de la Bibliothèque d'Alexandrie? Il est vrai qu'ils n'avaient pas la *deutsche Kultur*. Le résultat militaire de la culture allemande place vos soldats dans un stade de civilisation antérieur à celui des Vandales qui, lors de la prise d'Hippone, épargnèrent la Bibliothèque.

A Paris, si l'un de nous était passé, vendredi 9 octobre, rue d'Edimbourg, en face du numéro 24 en se rendant à un bureau de la Société d'économie politique situé au numéro 14, il aurait pu être assassiné par une bombe lancée par un de vos *Tauben*, sur la population civile d'une ville dont le bombardement n'a pas été notifié. Un autre *Taube* provoquait, à l'aide d'une bombe, un commencement d'incendie de l'église Notre-Dame, et on ne peut invoquer pour cet attentat le prétexte avancé pour excuser la destruction de la cathédrale de Reims. Aucun observateur n'aurait pu apercevoir du haut de ses tours un soldat allemand.

Vos cosignataires et vous, vous vous indignez parce que le monde civilisé traite vos troupes de barbares. Considérez vous donc que ces actes soient une haute expression de la civilisation? Et voici le dilemme : ou vous les ignorez, alors vous êtes bien légers ; ou vous les approuvez, alors vous devez en faire l'apologie dans vos livres de morale et de droit.

Vous ne feriez que suivre les théories de vos auteurs militaires qui ont déclaré la nécessité d'épouvanter la population civile, afin de faire peser sur son gouvernement et sur son armée une terreur telle qu'ils soient forcés de demander la paix.

Mais si ceux de vos collègues qui professent la psychologie ont approuvé cette théorie, ils doivent avouer aujourd'hui qu'ils ont commis une grossière erreur; car de tels actes, loin de pousser à la lâcheté, provoquent l'indignation de tous et exaltent le courage de nos soldats.

Toutefois, vos auteurs militaires n'ont pas dit que le vol était un moyen d'assurer la victoire. Cependant le kronprinz, votre empereur de demain, a cueilli au château de Baye des objets de collection en métal précieux et les a précieusement fait emballer et expédier[1].

---

1. La *Gazette de Lausanne* a publié, à propos de ce passage, une note ainsi conçue :

« Nous avons publié, dans notre numéro du 7 octobre, à propos de cette accusation, portée par la baronne de Baye contre le kronprinz allemand, la lettre suivante :

« Berne, 5 octobre.

« Messieurs,

« Dans la *Gazette de Lausanne*, numéro 268, vous avez reproduit un « télégramme de Bordeaux accusant le prince héritier d'Allemagne d'avoir

On a trouvé des malles de vos officiers pleines d'objets qui constituaient des fonds de marchandes à la toilette.

Vous et vos cosignataires, représentants de la science et de l'art allemands, y comprenez-vous la science et l'art du cambriolage? Les professeurs de droit et les économistes comme vous font-ils l'apologie de cette manière d'acquérir la propriété? Et s'il en est ainsi, que devient votre code pénal?

Vous et vos cosignataires vous affirmez que la lutte actuelle est dirigée « contre la culture allemande ». Si cette culture enseigne que le droit des gens comporte le mépris des traités, le mépris de la propriété privée, le mépris de la vie des non-combattants, vous ne devez pas être étonnés que les autres nations ne désirent pas la conserver à votre profit et à leur détriment.

Ce n'est point par les armes, mais par les arguments et les faits que les économistes comme nous, fidèles à l'école des Physiocrates et d'Adam Smith, nous avons essayé de nous protéger contre elle. A la veille de la guerre, à l'inauguration du monument de Turgot, nous opposions ses idées de liberté et d'humanité à la *Realpolitik* germanique. Nous espérons que les événements actuels guériront ceux de nos professeurs qu'elle avait contaminés et qu'ils cesseront de se faire les complices de cette forme de pangermanisme qu'ils ont introduite dans l'opinion et dans la législation. Les actes de vos diplomates et de vos généraux et l'approbation que vous et les autres représentants de la science allemande, vous leur donnez, sont une démonstration terrible, mais décisive, des dangers et de la vanité de la culture allemande. Vous en êtes les propres destructeurs.

« Sans notre militarisme, dites-vous, notre civilisation serait anéantie depuis longtemps. » Et vous invoquez l'héritage de Gœthe, de Beethoven et de Kant. Mais Gœthe, né dans la ville libre de Francfort, vécut à la cour de Charles-Auguste, à Weimar, qui était un centre de libéralisme et d'art toujours menacé par la Prusse. Mais

---

« volé des bijoux, etc., etc., au château de la baronne de Baye, à Cham-
« paubert.

« Auriez-vous l'obligeance de constater que d'après vos propres nou-
« velles, l'armée du prince héritier s'est battue aux environs de Verdun
« et dans les Argonnes. Or, Champaubert et le château de Baye se trouvent
« au nord de Sézanne, c'est-à-dire à plus de 100 kilomètres des champs de
« bataille de l'armée du kronprinz.

« Veuillez agréer, etc.

« ROMBERG,
« *Ministre d'Allemagne.* »

Il est possible que le kronprinz ne soit pas l'auteur de ce vol. Mais le vol a été exécuté par un personnage d'une haute qualité.

Beethoven, d'origine flamande, demeuré à Bonn jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, ayant passé le reste de sa vie à Vienne, n'a rien de commun avec le militarisme prussien, si redoutable à l'Autriche. Mais Kant, s'il est né et a vécu à Kœnigsberg, la vraie capitale du royaume de Prusse, a salué la Révolution française; et, quand il mourut en 1804, ce n'était point le militarisme prussien qui avait recommandé son œuvre à l'étude du monde.

La solidarité que vous établissez entre le militarisme allemand et la culture allemande, dont vos collègues et vous vous déclarez les représentants, est la preuve de la confusion des conceptions allemandes.

Pour présenter au monde Gœthe, Beethoven et Kant, vous les entourez de baïonnettes. De même chaque industriel et chaque négociant allemand a pris l'habitude de dire : « J'ai quatre millions de baïonnettes derrière moi! » Votre Kaiser disait à des industriels qui se plaignaient du malaise des affaires : « Il faut que je voyage! » Et il allait à Constantinople, il allait à Tanger après le discours de Brême. Dans chacune de ses paroles, dans chacun de ses gestes, il affirmait la subordination de la civilisation économique à la civilisation guerrière. Il considérait qu'il devait ouvrir des débouchés à coups de canon et affirmer la valeur des produits allemands à la pointe de son épée. De là ses armements formidables, ses menaces perpétuelles qui tenaient toutes les nations dans un état d'inquiétude permanent. La cause profonde et véritable de la guerre, la voilà! et elle appartient tout entière à votre Kaiser et à son entourage.

Que la plupart des représentants de la science et de l'art allemands, signataires du factum, soient incapables de la dégager, nous le comprenons; mais il n'en est pas de même de vous, vous qui avez dénoncé les abus et les conséquences du protectionnisme allemand; et nous nous rappelons qu'au congrès d'Anvers, vous étiez d'accord avec nous, pour en reconnaître le caractère agressif.

Nous vous prions de croire à l'expression des sentiments de haute considération que nous avons pour votre science jusqu'ici si sûre.

Yves Guyot,
Rédacteur en chef du Journal des Économistes.

D. Bellet,
Professeur à l'École des sciences politiques et à l'École des Hautes Études commerciales.

(*Gazette de Lausanne*).

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

DEPUIS JUILLET 1914

Le Congrès qui devait se tenir à Amsterdam au commencement de septembre, pour lequel nos adhérents avaient reçu leur feuille de route, la lettre d'invitation leur assurant une réduction sur le trajet en chemin de fer pour les réseaux français, avait valu à la Ligue une publicité très effective, et peut-être plus large que jamais nous n'en avions eu encore. Une série innombrable de journaux de France et même de l'étranger, en signalant le Congrès international, ont annoncé la part qu'allait y prendre la *Ligue française du libre-échange*, et ont montré l'importance d'une manifestation et d'études de ce genre, au moment où se prépare le renouvellement des traités de commerce, notamment en Allemagne. Aussi bien le *Journal des Débats* que le *Journal des Chambres de commerce*, *le Rentier* que la *Cote de la Bourse et de la Banque*, *la Liberté* que *le Journal*, *la Bataille* que le *Courrier du Soir*, *l'Echo de Saumur* que le *Mémorial de la Librairie*, *le Grand National* que *la Patrie*, le *Paris-Midi* que *le Messager de Paris*, *l'Information* que *le Rappel*, et que beaucoup d'autres, ont annoncé cette prochaine convention de la liberté des échanges. La *Gazette de Hollande*, de son côté, a consacré une longue étude au congrès, à la liberté des échanges ; a insisté à plus forte raison sur l'excellente occasion que ce serait pour les nombreux congressistes étrangers de voir à quel degré de prospérité ont pu atteindre l'industrie, l'agriculture des Pays-Bas sous le régime commercial actuel, qui est un véritable régime de liberté. Ce devait être pendant quatre journées, les 8, 9, 10 et 11 septembre, que les congressistes allaient prendre contact avec les différents membres étrangers du congrès, avec les libre-échangistes néerlandais; et aussi, grâce aux visites si aimablement et si habilement préparées par le Comité du Congrès, faire plus ample connaissance ou première connaissance avec tant d'organismes commerciaux de premier ordre qui se rencontrent en Hollande.

La guerre voulue par l'Allemagne et l'Autriche, la première surtout, dans le but de mettre les autres pays en état de domesticité politique et économique, a détruit tous ces projets. Le congrès a été ajourné; il n'en pouvait être autrement. Et depuis des mois, les Allemands dévastent les pays, ruinent des nations qui comptent parmi leurs meilleurs clients!

Quoi qu'on en puisse penser, la vérité économique en matière de liberté des échanges trouve de multiples appuis dans les publications qui se font à l'heure actuelle; et même, dans certaines d'entre elles, sous des signatures auxquelles nous n'étions pas habitués à associer toujours des idées libérales, en matière d'échange international. Nous avons signalé l'autre jour l'article fort intéressant du général Maitrot sur l'introduction des viandes frigorifiées en France; nous lui avons manifesté toute la satisfaction de la *Ligue du Libre-Echange* d'avoir ainsi son appui. Il nous a remercié de nos sentiments, en nous faisant remarquer que, d'une façon générale, les lettres ne lui avaient pas manqué pour lui reprocher d'avoir préconisé une invention qui devait, d'après les auteurs de ces lettres, ruiner l'élevage français. Nous verrons tout à l'heure que des publications à tendance nullement libre-échangistes reconnaissent que c'est le contraire de ce qui s'est passé en Angleterre, sous l'influence du développement de l'importation de ces viandes étrangères. Il nous est particulièrement agréable de trouver dans le *Bulletin de la Ligue maritime française*, et dans un article sur le canal de Panama et le rôle prochain de la marine américaine, sous la signature de M. Paul de Rousiers, secrétaire général du Comité des armateurs de France, des observations qui ont souvent été écrites par des plumes nettement libre-échangistes. M. de Rousiers remarque, à propos de la politique protectionniste ou prohibitionniste régissant la marine marchande américaine, que cette marine marchande des Etats-Unis a été ruinée en réalité par le régime douanier de la Confédération. Il ajoute que, si l'on protège un pays par des barrières douanières très élevées, on entrave forcément l'échange des marchandises, et par suite les transports. Une revue qui n'est pas encore très connue, mais qui mérite de l'être, publiée en quatre langues, anglais, français, allemand et espagnol, la *Revista economica* ou *The Economic Review*, dirigée par M. de Franzenstein à Tegucigalpa, dans le Honduras; revue qui a pour but d'aider au développement économique de ce pays et de tous les pays de l'Amérique centrale, réclame l'atténuation du protectionnisme qui compromet les débouchés de la production nationale. L'excellent *Journal commercial et maritime pour la défense du commerce et de l'industrie de Marseille*, que

nous avons occasion de citer si souvent, vient encore, dans un tout récent numéro, de montrer les contradictions du protectionnisme. Il est vrai que, cette fois, c'est le ministre des Colonies qui s'élève contre ces contradictions dans une lettre qu'il adresse à la minoterie marseillaise, qui réclamait contre la suppression, dans les adjudications de farine dite militaires, de la clause « d'origine française ». Le ministre des Colonies fait remarquer qu'en 1911 le département des colonies ayant autorisé les services militaires de l'Indo-Chine à effectuer des achats partiels de farine sans condition d'origine, c'est-à-dire en partie à des fournisseurs étrangers, a réalisé de ce fait une économie de 280 000 francs; et il affirme avec raison qu'il y a eu là des avantages incontestables pour l'Etat. L'autorisation a été renouvelée jusqu'en 1914 et on a spécifié qu'elle était accordée dans le but d'obtenir une denrée satisfaisante à des prix avantageux, et qu'on ne recourrait à une denrée étrangère que si l'élévation du prix ne permettait pas de réserver cette part de fourniture à la production nationale. C'est donc accuser de la façon la plus nette la cherté que fait le protectionnisme.

Il produit toujours les mêmes résultats en tout état de cause; et il est intéressant à cet égard de trouver, dans le *Mouvement économique roumain* de Bucarest, la reproduction d'une étude sur l'industrie roumaine par M. Lefèvre-Méaulle, et où l'on constate que cette industrie roumaine, libérée du grand régulateur économique qu'est la concurrence, a eu fatalement tendance à hausser ses prix au préjudice du consommateur. On ajoute que le protectionnisme industriel en Roumanie a eu l'inconvénient d'attirer tous les capitaux à l'industrie et de les détourner de l'agriculture; ce qui constitue une des innombrables contradictions du protectionnisme. Aussi bien, beaucoup de gens en Roumanie estiment que la formule protectionniste a profité surtout au capital et à la main-d'œuvre étrangère, ce qu'il est assez pittoresque de remarquer. Si nous lisions, dans la *Revue économique internationale*, une excellente étude de M. Achille Loria, sur la politique sociale en Angleterre et en Allemagne, nous y verrions l'auteur remarquer que, si l'ouvrier allemand n'a pas le malheur d'être un invalide, un vieillard, la victime d'un accident du travail, bénéficiant des lois sociales en la matière, il ne retire de l'œuvre gouvernementale qu'un dommage positif, sous forme d'un renchérissement de tous les produits de sa consommation, à cause du régime protectionniste.

Nous trouvons dans le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, et dans les notes d'agriculture publiées périodiquement par M. Henry Hitier, une observation sur les viandes étrangères faisant concurrence ou ne faisant pas concurrence aux

viandes nationales, à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure. Il rappelle les chiffres énormes d'importation de viande de mouton par exemple, soit viande fraîche provenant de Hollande, soit viande frigorifiée venant d'Australasie, d'Argentine; et il fait remarquer à ce propos que l'Angleterre est un des pays du monde où le troupeau de moutons s'est le mieux maintenu, avec même tendance à augmenter. Ce qui prouve que l'introduction des viandes étrangères ne tue point l'agriculture ni l'élevage national. Il y a là un aveu bon à enregistrer, et qui émane d'une autorité en la matière. Du reste, dans cette même étude, M. Hitier, reprenant une affirmation favorite des protectionnistes, affirme que la meilleure preuve que notre élevage en bétail, au moins bovin, suffit aux besoins actuels de notre consommation, c'est la faiblesse de l'importation des animaux et des viandes de l'espèce bovine. Il oublie de comparer le prix de la viande de bœuf en France avec ce qu'il est en Angleterre, au moins quand il s'agit de viande importée; et il omet également de nous donner le moyen grâce auquel il est *sûr* que la consommation nationale de viande de bœuf est amplement satisfaite. Il oublie également de mentionner l'élévation énorme des droits de douane, qui rehaussent considérablement le prix, en dépit de la baisse relative qu'il a constaté en 1913, et qui diminuent par conséquent la consommation. Dans ce même *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, Mlle Louise Zeys a publié une étude sur les petites industries féminines à la campagne, en France et en Suède; elle n'a pas hésité à affirmer que l'industrie de la lingerie en France a subi dans une large mesure les conséquences et le contre-coup du protectionnisme : l'exportation en Belgique est réduite des trois quarts, le marché espagnol est fermé, celui de l'Angleterre est menacé, etc. Nous devons signaler également au passage, comme caractéristique des constatations auxquelles sont inévitablement amenés ceux qui étudient sans parti pris ces questions douanières, que M. Angel Marvaud, qui vient de plus en plus aux opinions libérales en la matière, publiant une étude sur l'Allemagne au cœur de l'Afrique, fait remarquer que le protectionnisme condamne cet empire allemand à la surproduction industrielle. Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'il y a là un mal véritable. Le mal est encore bien pire au Brésil, comme le montre, dans une étude récente, un correspondant de *The Economist*, qui parle longuement de la plaie qu'est le tarif douanier au Brésil. Il semble qu'au milieu de la crise commerciale terrible que traverse actuellement le pays, la population commence de comprendre, comme elle ne l'avait jamais encore fait, le fardeau qui lui est imposé par les énormes tarifs douaniers frappant presque tous les articles de

première nécessité. Le *Jornal do Comercio* de Rio montre longuement l'absurdité d'une politique protectionniste, surtout pour un pays comme la République du Brésil. Il estime que la crise est, pour la plus grande part, attribuable à ce monstrueux tarif, qui joue en faveur de quelques manufacturiers et industriels locaux, qui appauvrit la population et brise leur énergie. *The Economist* donne les chiffres les plus curieux, montrant que la farine paye par exemple au Brésil un tarif cinq fois plus élevé qu'aux Etats-Unis, que le thé paye 3 720 reis contre 600 en Argentine, et il est vrai 1 240 en France; mais il ne s'agit pas ici d'un tarif protectionniste proprement dit. Pour le bois, le tarif au Brésil est de 49 450 au lieu de 4 000 en Allemagne, de 6 480 en France, deux pays qui ne sont pourtant pas très libéraux dans leurs tarifs. Bien entendu, une cherté prodigieuse s'est faite au Brésil; des bottines cousues à la machine valant 1 livre sterling 6 shillings à 2 livres 10 shillings. Un faux-col en toile se vend couramment 2 shillings 6 pence. Tout l'article est à lire, on y trouvera grand profit.

Il est vrai que des organes commerciaux, comme la *Revue commerciale et industrielle de la Champagne*, organe des intérêts économiques de la région (son sous-titre), affirme de plus en plus que le commerce est une guerre silencieuse utilisant tous les stratagèmes, toutes les ruses de l'autre, avec la supériorité des ruses les plus simples. Les événements actuels l'ont peut-être convaincu que le commerce, éminemment créateur, n'a que de lointains rapports avec la guerre. Il est probable que les auteurs des tarifs brésiliens ont les mêmes conceptions au sujet du commerce. Nous devons pourtant reconnaître que, manquant de suite dans les idées, la *Revue commerciale et industrielle de la Champagne*, dans un autre numéro, dit que le rêve serait peut-être que, spécialisés dans la production des denrées et des marchandises à laquelle les prédisposent leur situation géographique, leur climat, leur terroir et les habitudes de leurs nationaux, les divers Etats d'Europe, groupés en un ensemble industriel, pussent librement collaborer à l'œuvre globale. Elle entrevoit, sans la comprendre complètement, le principe de la spécialisation des pays et des individus; elle devrait la comprendre tout à fait, car elle sait que le vrai champagne ne se fabrique que dans la région de Reims.

L'excellent journal suisse la *Coopération*, organe de l'Union suisse des sociétés de consommation et des coopératives de consommation de la Suisse romande, que nous avons déjà cité plusieurs fois, s'indigne qu'un journal agrarien de la Suisse orientale puisse imprimer cette phrase: « La prospérité de quelque production que ce soit ou sa disparition dépend des droits de douane. » Il rap-

pelle que l'industrie laitière suisse s'est développée et prospère sans droits de douane; tandis que l'élevage du bétail de boucherie ne prospère pas, malgré les droits protecteurs; que l'horlogerie, l'industrie des machines et celle de la soie prospèrent sans droits protecteurs; que l'agriculture danoise est devenue une industrie d'exportation sans droits de douane, les paysans danois s'opposant à ce que leurs produits soient protégés par des droits. Les faits prouvent donc que la phrase en question est une erreur. Cette publication répand la vérité. Nous ne faisons généralement pas d'extraits du journal *The Free Trader*, organe de la *Free Trade Union anglaise*, tout simplement parce qu'il est à lire dans son entier. Nous signalerons pourtant quelques lignes qu'il consacre cette fois au coût de la vie en France. Il rappelle notamment une observation du consul britannique à Bordeaux, montrant avec quelle économie pourrait vivre en Grande-Bretagne la foule des salariés de la région, employés, ouvriers et autres. Cela n'a pas empêché des démocrates ou soi-disant démocrates, comme un de nos ministres de l'Agriculture, d'affirmer à la Chambre des députés, au sujet de la cherté de la viande, que la suppression des droits aboutirait à ruiner les producteurs français, à mettre la consommation nationale à la merci des producteurs étrangers. Les mesures prises depuis la guerre sont venues infirmer ces affirmations maladroites.

Il est intéressant, au sujet des atténuations possibles du protectionnisme, de remarquer qu'en Espagne la Chambre a approuvé définitivement le projet abaissant de 35 à 25 piécettes l'impôt sur le sucre national, de 80 à 60 le droit de douane sur le sucre étranger. D'autre part, le Conseil de l'Empire de Russie a adopté le projet de loi relatif à l'importation en franchise de la fonte de fer étrangère, ce qui est du reste en contradiction avec beaucoup d'autres droits protecteurs sur les produits fabriqués.

Enregistrons, en passant, la disjonction de la loi de finances de la fameuse addition au Code des douanes de 1791, sur la tolérance en matière de déclaration de poids; chose dont nous avons parlé à plusieurs reprises. La mesure est au moins ajournée; espérons qu'on n'y reviendra pas, pour exagérer les pratiques de la douane.

En cette matière du secret commercial et de la douane des Etats-Unis, les juges français ont eu à trancher récemment un procès intéressant la douane américaine; il s'agissait de décider si telle banque américaine ayant un comptoir à Paris était tenue au secret professionnel vis-à-vis de ses clients, ou si, au contraire, elle devait communiquer leurs comptes au fisc, nous entendons à la douane américaine. Celle-ci, soupçonnant

une couturière, avait demandé à la banque de se faire remettre par sa maison de Paris les comptes de la couturière en question, en même temps que tous les chèques tirés sur elle, depuis 1902. Le tribunal français, heureusement, a conclu au secret professionnel, affirmant que la banque ne pouvait fournir les renseignements confidentiels dont il s'agissait. Ces pratiques de la douane, cette hostilité contre le commerce ont été encore mises en lumière lors de la discussion de la participation de la France à l'exposition de San-Francisco devant la Chambre; des parlementaires sont venus protester au nom de l'industrie de la porcelaine de Limoges contre les tracasseries de la douane américaine. La douane américaine, après avoir perdu 60 p. 100 sur des marchandises en provenance de Limoges, en vertu d'une convention passée entre la Chambre de commerce de Limoges et les Etats-Unis, tint ensuite cette convention pour nulle en prétendant infliger comme pénalité le prix des marchandises expédiées, soit 25 millions.

Plus que jamais, le fonctionnement des douanes s'accuse comme l'ennemi du commerce. Aussi bien, est-il l'ennemi de toute production industrielle, de toute initiative privée. Ces tendances ont été encore bien mises en lumière récemment dans le *Commerce mondial* dirigé par notre collègue Coquet : il s'y élève contre les primes de saisie données aux agents de l'administration des douanes, qui ont une part très élevée sur les procès-verbaux et les amendes, en matière de contraventions douanières. Naturellement, l'attrait de ces primes pousse les douaniers à mettre un véritable acharnement à prendre les importateurs en faute, à découvrir même les fautes qui n'existent pas. Sur une amende de 9 000 francs, par exemple, infligée à tel commerçant qui n'aura pas déclaré ou sera considéré comme n'ayant pas déclaré exactement une marchandise reçue de l'étranger, le tiers à peine de la somme ira au Trésor; le reste passera dans la poche des gens qui ont concouru à la découverte de l'infraction. L'indicateur prélève la part du lion, parfois jusqu'à un tiers du produit des amendes; les travaux spéciaux de ces indicateurs étant encouragés par la douane, on les assure de la discrétion la plus absolue, du fait même de l'intérêt pécuniaire que les douaniers ont à ces opérations. La délation est, en effet, élevée à la hauteur d'une institution en matière de douane : 40 p. 100 du produit net des amendes vont aux agents des douanes, vérificateurs, préposés et, de plus, 8 p. 100 sur le produit des amendes est prélevé en faveur de ce même personnel, pour constituer ce qu'on appelle le fonds commun, qu'on partage en fin d'année entre les agents les plus méritants. Il est à noter que 12/100 vont aux chefs de la douane, officier, receveur. Le

Commerce mondial s'élève contre un système qu'il considère comme absolument immoral, donnant lieu à des abus, à des excès, incompatible avec la dignité des agents d'une grande puissance.

Si la guerre voulue par l'Allemagne, peut-être un peu sous l'influence de 1917 et du renouvellement de ses traités, a fait ajourner le congrès du *Free Trade*, rendu à peu près impossibles pour un temps les réunions de notre Ligue; elle ne diminue pas la nécessité de son action; elle ne fait que prouver encore mieux certaines vérités.

Au lendemain même des débuts de la guerre, le gouvernement français a dû, sinon supprimer, du moins suspendre les droits de douane sur les céréales, le blé, l'orge, l'avoine, sur les légumes secs, le bétail, les viandes salées, les viandes frigorifiées. Il est vrai que, pour ces dernières, la faculté est difficile à utiliser: cette introduction nécessite des installations que le régime appliqué en temps de paix a empêché à peu près complètement l'industrie privée de créer. Mais c'est un admirable aveu que cette introduction en franchise est le remède à la cherté. Au reste, la guerre a du moins eu cet avantage de faire saisir cette vérité à bien des gens. Le commerce a demandé en général suppression ou suspension des droits sur le saindoux, les graisses alimentaires, les huiles de coton, les beurres, les fromages. Notre collègue, M. Jouanny, avec l'autorité que sa situation lui donne sur tant de syndicats, a réclamé de même pour le charbon. La Chambre de commerce de Bayonne a demandé suspension des droits pour les sucres.

La guerre a prouvé et prouve le bien-fondé des vérités soutenues par notre président, M. Yves Guyot, dans sa brochure *l'Esprit de monopole et la Jalousie commerciale*; et par notre collègue Henri Lambert (si cruellement frappé en tant que Belge) dans son étude *Pax œconomica*. Sans doute, les Allemands affectent de défendre plus que jamais leur civilisation guerrière, l'opposé de la civilisation productive. Mais cela a valu la réponse de M. Yves Guyot et de M. Daniel Bellet à M. Lujo Brentano, professeur d'économie politique, jadis libéral, qui a signé l' « Appel aux nations civilisées » des savants officiels d'Allemagne. Dans cette réponse, reproduite ou analysée par un grand nombre de journaux suisses, français, anglais, italiens, américains, les signataires peuvent rappeler à M. Brentano que, au congrès du *Free Trade* tenu à Anvers (!), lui, M. Brentano, avait dénoncé les conséquences du protectionnisme allemand, en avait reconnu le caractère agressif! (V. *supra*, p. 225.)

La guerre actuelle, qui sème tant de ruines en France et en Belgique, en attendant qu'elle en fasse inévitablement d'autres en Allemagne, ne peut que préparer une politique d'entente com-

merciale entre la France d'une part, et de l'autre la Belgique, qui s'est sacrifiée avec tant d'abnégation pour la cause de l'honneur et de la civilisation, l'Angleterre qui est venue apporter un appui si précieux et si effectif à cette cause, la Russie qui la défendent avec les autres alliés. Enfin, comme le disait M. Yves Guyot, devant la Société d'économie politique, il faut poursuivre l'écrasement militaire et la dissolution de l'empire allemand et de l'Autriche-Hongrie; mais nous ne pouvons songer à les faire disparaître, et il faudra bien néanmoins échanger avec eux sans doute!

Autre exemple des lumières que l'état de guerre, avec ses conséquences pourtant terribles, fait naître dans bien des esprits. Le gouvernement portugais a décidé la constitution d'une partie du port de Lisbonne en zone franche!

D. B.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Juillet 1914

1. — **Loi** concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1913 au titre du budget général ; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1913 au titre des budgets annexes (Page 5722).

— **Loi** relative au report de crédits de l'exercice 1913 à l'exercice 1914 (art. 71 de la loi de finances du 27 février 1912) (page 5725).

— **Arrêté** fixant le taux des subventions à allouer aux caisses de secours contre le chômage involontaire pour les indemnités versées au cours du second semestre 1913 (page 5757).

— **Relevé** des capitaux employés en achats de rentes effectués en bourse pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations pendant le mois de juin 1914 (page 5762).

2. — **Loi** ayant pour objet de déclasser une section du tramway de la Lacelle à Trun et de réduire le capital du premier établissement ainsi que la subvention de l'État concernant cette ligne (page 5770).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Guyane française relative au régime de la circulation de l'or natif dans cette colonie (page 5790).

— **Liste** des conventions conclues entre l'État et des sociétés pour l'exploitation des services publics en vigueur au 1er janvier 1914 (page 5801).

— **Mouvement** trimestriel de la navigation intérieure (1er trimestre 1914) (page 5808).

3. — **Loi** modifiant l'article 162 du Code civil en ce qui concerne le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs (page 5822).

— **Circulaire** relative à l'application de la loi modifiant l'article 162 du Code civil (page 5839).

— **Opérations** de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mai 1914 (page 5839).

5. — **Loi** portant fixation du taux de la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle pour l'année 1915 (page 5878).

— **Décret** approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires au budget des établissements français de l'Océanie (exercice 1913) (page 5886).

— **Arrêté** ouvrant à l'importation le port de Saint-Pierre (Saint-Pierre et Miquelon) (page 5886).

6. — **Douanes**. — Classement des marchandises non dénommées au tarif d'entrée (art. 16 de la loi du 28 avril 1816) (page 5 899).

7. — **Loi** complétant les dispositions de la loi du 10 juillet 1885 sur l'hypothèque maritime (page 5922).

— **Décrets** autorisant l'acquisition des concessions : 1° des mines de lignite d'Estavar (Pyrénées-Orientales) ; 2° des mines métalliques de Trémuson (Côtes-du-Nord) ; 3° des mines de Sidi-Rouman (Constantine) ; 4° des mines de Saint-Félix (Gard) ; 5° des mines de houille de Grand-Croix (Loire) (pages 5 922 et 5923).

— **Décret** rejetant la demande en concession de mines de fer sur le territoire de la commune mixte de l'Oued-Marsa (Constantine) (page 5 924).

— **Décret** autorisant l'amodiation des concessions des mines de bitume de Servas, Cauvas et le Puech (Gard) (page 5 924).

— **Arrêté** fixant le taux des subventions aux bureaux municipaux de placement gratuit pour les dépenses faites par ces bureaux au cours du second semestre de 1913 (page 5928).

— **Cour des comptes**. — Déclaration générale sur la situation définitive de l'exercice 1912 (page 5930).

8. — **Avis** aux porteurs de récépissés de souscriptions au-dessus de 1750 francs de rente (émissions de rentes 3 1/2 p. 100 amortissables 1914) (page 5966).

— **Situation** à la date du 1er juillet 1914, du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensations d'armement dans la limite de 150 millions prévus par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 5961).

9. — **Situation** mensuelle de la Caisse nationale d'épargne, du 31 mars au 1er mai 1914 (page 5989).

— **Avis** de concours ouverts en vue de la diffusion d'initiatives de prévoyance sociale (page 5990).

10. — **Situation**, à la date du 1er juillet 1914, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par les lois des 29 décembre 1913, 26 février, 30 mars et 4 avril 1914 (page 6035).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1914 (page 6040).

11. — **Loi** portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires pour l'exercice 1914, en vue de réduire la durée du travail dans les établissements industriels relevant du ministère des Finances et du ministère de la Guerre (page 6150).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Nou-

velle-Calédonie, du 9 décembre 1913, relative à l'enregistrement des actes de constitution de biens de famille (page 6157).

12. — Loi portant création d'une caisse des monuments historiques et préhistoriques (page 6170).

— Arrêté relatif aux plaques de bicyclettes (page 6200).

— Commerce de la France pendant les six premiers mois de l'année 1914 (page 6233).

— Tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes au 30 juin 1914 (page 6236).

— Opérations de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse du 1er au 30 mai 1914 (page 6239).

13. — Résultats comparatifs concernant la situation des cultures au 1er juillet des années 1913 et 1914 (céréales) (page 6271).

14. — Loi concernant l'ouverture, au ministère des Finances, de crédits additionnels (280 000 fr.) aux crédits provisoires de l'exercice 1914, pour l'aménagement de nouveaux ateliers dans les bâtiments de l'Imprimerie nationale, rue de la Convention (page 6285).

— Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution du dernier alinéa de l'article 5 de la loi du 25 février 1914, modifiant la loi du 29 juin 1894 et créant une caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs (page 6308).

— Décret portant règlement général pour l'application de la loi du 25 février 1914, modifiant la loi du 29 juin 1894 et créant une caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs (page 6309). — Errata (16, page 6377).

— Loi relative à la participation de la France à l'Exposition universelle et internationale de San-Francisco en 1915 (page 6321).

— Décret modifiant le règlement d'administration publique du 21 septembre 1908, concernant la sécurité de la navigation maritime et l'hygiène à bord des navires de commeree (page 6321).

16. — Lois portant : 1° ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires applicables au sous-secrétariat d'Etat des Affaires étrangères ; 2° ouverture d'un crédit extraordinaire à titre de secours aux Français victimes des troubles du Mexique; 3° ouverture d'un crédit pour achat d'un hôtel diplomatique à Athènes ; 4° ouverture d'un crédit additionnel pour les dépenses de la commission financière des affaires balkaniques ; 5° ouverture et annulation, sur l'exercice 1914, de crédits provisoires au titre du budget général et du budget annexe des monnaies et médailles ; 6° ouverture, sur l'exercice 1914, de crédits gagés par des ressources spéciales (page 6338).

— Décret portant création d'un nouveau type de timbre pour les titres de rente et autres effets publics (page 6342).

— Décret portant application dans les colonies autres que la Marti-

nique, la Guadeloupe, la Réunion et la Nouvelle-Calédonie, des articles 2 et 3 de la loi du 3 avril 1903, modifiant l'article 4 de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes (page 6377).

— **Relevé** officiel des valeurs étrangères pour lesquelles un représentant responsable des droits de timbre, des droits de transmission et de la taxe sur le revenu a été agréé, ou un cautionnement versé, et de celles qui acquittent les taxes annuelles (décret des 17 juillet 1857, art. 11 et 22 juin 1898, art. 8). (Edition complète, pages 1115 à 1198).

— **Loi** portant ouverture de crédits pour la délimitation de l'Albanie septentrionale et les œuvres scolaires françaises de Tanger (page 6390).

— **Loi** portant répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements (exercice 1915) (page 6390).

— **Loi** réglementant le régime de l'indigénat en Algérie (page 6390). **Erratum** (19, page 6565).

— **Loi** complétant la loi du 17 juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches par une disposition donnant compétence aux conseils de préfecture pour statuer sur les contestations relatives au domicile de secours soulevées à l'occasion de l'application de cette loi (page 6392).

— **Loi** relative aux contributions directes et aux taxes y assimilées de l'exercice 1915 (page 6393). — **Errata** (18, page 6538).

— **Loi** approuvant une convention passée avec la Compagnie des chemins de fer départementaux pour la concession d'un chemin de fer de Meyrueis à Millau (ligne de Millau à Rodez) (page 6398).

— **Loi** autorisant le gouvernement général de l'Afrique équatoriale française à contracter un emprunt de 171 millions de francs pour construction de chemins de fer et travaux d'aménagement et installations (page 6399).

— **Loi** relative à l'extension aux exploitations forestières des dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (page 6400).

— **Décret** relatif au type des pièces de nickel de 25, 10 et 5 centimes (page 6406).

— **Arrêté** concernant la répartition proportionnelle des rentes attribuées aux souscripteurs à l'émission de rentes 3 1/2 p. 100 amortissables 1914 (page 6406).

18. — **Loi** autorisant les ministres de la Guerre et de la Marine à engager des dépenses non renouvelables en vue de pourvoir aux besoins de la défense nationale et déterminant les règles financières applicables auxdites dépenses (page 6446).

— **Loi** portant fixation du budget général des dépenses et recettes de l'exercice 1914 (page 6448).

— **Loi** portant ouverture, sur l'exercice 1914, d'un crédit additionnel aux crédits provisoires, en vue de permettre le règlement des dépenses afférentes à l'expropriation de la forêt d'Eu (page 6537).

— **Décret** portant institution en faveur de la compagnie des mines de Moissac de la concession des mines de mispickel aurifère et métaux connexes du même nom (page 6547).

19. — **Décret** rendant applicable, en Indo-Chine, la loi du 24 février 1914, qui abroge l'article 6 de la loi du 2 août 1884 sur le Code rural (page 6577).

— **Etat** des cultures au 1er juillet 1914 (page 6584).

20. — **Etat** de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois de juin 1914 (page 6610).

22. — **Décret** portant réduction du périmètre de la concession des mines de lignite de Barjac (Gard) (page 6703).

— **Avis** d'ouverture à l'exploitation de la voie ferrée d'intérêt local de Fresnay à la ligne du Mans à Alençon et de la partie de la ligne du Mans à Alençon comprise entre la station d'Assé-le-Boisne et la limite du département de l'Orne (page 6713).

23. — **Décret** abrogeant le décret du 8 octobre 1911 et déclarant d'utilité publique une voie ferrée d'intérêt local de la Bédoule à Cassis (Bouches-du-Rhône) (page 6735).

25. — **Sucres et glucoses**. — Relevé représentant : 1° Les renseignements relatifs à la production des sucres dans les fabriques à la date du 15 juillet dernier ; 2° la production et le mouvement des glucoses pendant les dix mois écoulés de la campagne 1913-1914 (page 6802).

26. — **Arrêté** relatif à l'admission, à l'importation et au transit des animaux de l'espèce bovine provenant des Pays-Bas (page 6815).

— **Décret** prononçant la déchéance de la société commerciale franco-belge (page 6819).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (situation à la fin de la première quinzaine du mois de juillet 1914) (page 6829).

28. — **Loi** modifiant, dans un but de décentralisation, les règles en vigueur pour l'assiette des coupes extraordinaires dans les bois des communes et établissements publics (page 6933).

30. — **Décret** rendant applicable dans les établissements français de l'Océanie l'article 2 de la loi du 5 juillet 1836 relative aux douanes (page 6992).

RAPPORTS

Afrique Occidentale. — Rapport sur la situation des travaux effectués sur les fonds d'emprunt de l'Afrique occidentale française au 31 décembre 1913 (1, page 5760). — **Errata** (3, page 5839).

Statistique de la France. — Rapport sur les travaux du conseil de la statistique générale de la France pour l'année 1913 (2, page 5796).

Habitations à bon marché. — Rapport du Conseil supérieur des habi-

tations à bon marché au président de la République, pour l'année 1913 (3. Édition complète, pages 1079 à 1114).

Archives nationales. — Rapport sur l'activité des archives nationales pendant le dernier exercice (9, page 5984).

Protection des enfants. — Rapport au président de la République, sur l'exécution de la loi relative à la protection des enfants du premier âge, en 1912 (21, page 6630).

Crédit agricole. — Rapport au président de la République, sur le fonctionnement des institutions de crédit agricole mutuel en Algérie (25. Édition complète, pages 1199 à 1206).

Caisses d'assurances. — Rapport au président de la République, sur les opérations des caisses nationales d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents pendant l'année 1912 (25. Édition complète, pages 1207 à 1214).

Musées nationaux. — Rapport au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, par le président du conseil des musées nationaux sur les opérations de l'établissement pendant l'année 1913 (26, page 6827).

Caisses d'épargne. — Rapports au président de la République sur les opérations des caisses d'épargne en 1912 : 1° caisses d'épargne ordinaires ; 2° Caisse nationale d'épargne et caisses d'épargne ordinaires (29. Édition complète, pages 1215 à 1246). — **Erratum** (31, page 7013).

COMMISSION PERMANENTE DES VALEURS EN DOUANES

Réunion du 8 juillet 1914. — Clôture de la session 1913-1914 : Discussion et approbation des rapports présentés par les quatre sections commerciales de la commission sur le commerce extérieur de la France pendant l'année 1913. — Les taux d'évaluation des marchandises d'importation et d'exportation pour le même exercice avaient été arbitrés dans la séance tenue le 29 avril 1914 (9, page 5987).

BIENS ECCLÉSIASTIQUES

Arrêté ordonnant, en exécution de la loi du 7 juillet 1904, la fermeture d'établissements congréganistes enseignants dans les départements : De l'Ain, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, de la Charente, de la Corrèze, des Côtes-du-Nord, de la Dordogne, du Gard, du Gers, de la Haute-Garonne, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, des Landes, de Loir-et-Cher, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Marne, du Morbihan, de la Nièvre, du Nord, de l'Oise, de l'Orne, du Puy-de-Dôme, des Hautes-Pyrénées, du Rhône, de la Haute-Saône, de la Sarthe, de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, des Deux-Sèvres, de Tarn-et-Garonne, de Vaucluse, de la Vienne, de la Haute-

Vienne, d'Alger et territoire du Sud (1, pages 7535 à 7538). — **Errata** (9, page 5974).

Errata à la liste des biens ayant appartenu aux établissements publics du culte qui avaient leur siège dans les départements : Des Bouches-du-Rhône et d'Ille-et-Vilaine (12, page 6233). — De la Corse (23, page 6749).

Décrets ordonnant la dissolution de congrégations et le retrait de l'autorisation accordée à des établissements congréganistes dans les départements : Du Loiret, de la Creuse, de la Mayenne, du Pas-de-Calais, de l'Ain, de l'Allier, de la Charente-Inférieure, de l'Isère, des Basses-Pyrénées, de Seine-et-Oise et des Deux-Sèvres (4, page 5850).

Décrets portant attribution de biens ecclésiastiques dans les départements : Des Ardennes (2, page 5770). — Du Pas-de-Calais (3, page 5824). — De la Seine et du Tarn (8, page 5947). Des Bouches-du-Rhône, de l'Eure, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Seine (19, page 6566).

Décrets portant création de bureaux de bienfaisance après attribution de biens ecclésiastiques dans les départements : De l'Allier, de la Corse, de la Côte-d'Or, de l'Eure, du Finistère, de l'Hérault, de l'Indre, de la Loire-Inférieure, de la Manche, de la Haute-Marne, du Morbihan, de l'Oise, de Seine-et-Marne, des Deux-Sèvres et du Var (12, page 6171). — De la Corse, de la Côte-d'Or, de la Dordogne, de la Gironde, de l'Indre, de la Manche, de Meurthe-et-Moselle, du Morbihan, de l'Oise et des Pyrénées-Orientales (53, page 6734).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

LA LOI DE FINANCES DE 1914

Les Chambres ont terminé le 15 juillet la discussion de la loi de finances de 1914 et le *Journal officiel* l'a promulguée le 18 juillet.

Le projet de loi avait été déposé à la Chambre, le 4 novembre 1913, par M. Charles Dumont, alors ministre des Finances. Son successeur, M. Caillaux, avait saisi la commission du budget, le 15 janvier 1914, de propositions rectificatives. Après adoption par la Chambre, le projet avait été déposé au Sénat, le 2 avril, par un troisième ministre des Finances, M. René Renoult. Le rapport général de M. Aimond, était déposé le lendemain. Mais au même moment, les Chambres partaient en vacances, s'ajournant au 1er juin, après les élections générales législatives. C'est la

première fois dans l'histoire parlementaire qu'une Chambre arrive à l'expiration normale de son mandat laissant en suspens un budget qu'il lui incombait de terminer.

Comme en 1911 et en 1913, il a fallu voter sept douzièmes provisoires, et, en plus, des crédits supplémentaires à ces crédits.

Les dépenses du budget général sont arrêtées au total de 5 191 643 085 francs.

Les crédits s'appliquent :

1° A la dette publique, pour 1 306 585 021 francs ;

2° Aux pouvoirs publics pour 20 006 738 francs ;

3° Aux services généraux des ministères pour 3 140 654 252 fr. ;

4° Aux frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics pour 675 070 174 francs ;

5° Aux remboursements, restitutions et non valeurs pour 49 326 900 francs.

Par comparaison avec les crédits ouverts par la loi de finances du 31 juillet 1913, l'augmentation apparente est de 453 039 551 fr.

L'ensemble des voies et moyens porte les évaluations des recettes à 5 191 861 991 francs, faisant apparaître un excédent de recettes de 218 906 francs.

Mais cet excédent est fictif. La loi du 20 juin 1914 a affecté sur l'emprunt 200 millions au compte spécial « Occupation militaire du Maroc ». Mais ce prélèvement amortit les dépenses des exercices précédents. Les crédits ouverts à ce compte spécial pour l'exercice 1914 par la loi de finances, s'élevant à 231 965 940 francs, devront être imputés sur le produit d'emprunts ultérieurs et, en attendant, l'engagement de dépenses n'a, comme contre-partie, aucune prévision de recettes. L'équilibre des dépenses normales n'est obtenu que par le recours à des ressources exceptionnelles. D'une part, le compte provisionnel alimenté par le remboursement anticipé de la dette de la Compagnie de l'Est, fournit 112 500 000 francs et se trouve ainsi épuisé. D'autre part, une émission d'obligations à court terme est prévue pour 298 000 000 de francs ; soit au total, 410 500 000 francs de ressources exceptionnelles. Les obligations à court terme échéant en 1914, s'élèvent à 48 550 000 francs. Le ministre des Finances est autorisé à les rembourser au moyen d'une émission d'obligations de même nature dont l'échéance ne pourra dépasser l'année 1920.

La loi de finances est moins touffue que beaucoup de ses devancières. La Chambre a respecté la règle qu'elle s'était tracée par la loi du 31 juillet 1913, de « n'introduire dans la loi de

finances que des dispositions visant directement les recettes ou les dépenses, à l'exclusion de toutes autres questions ».

Une partie de la loi n'a cependant aucun rapport avec les recettes ou les dépenses de 1914, puisqu'elle ne doit entrer en application que le 1er janvier 1915. Ce sont les articles 5 à 25 établissant un impôt général sur le revenu.

L'article 2 ajoute au tableau A (3e classe) annexé à la loi du 15 juillet 1880 sur les patentes, les exploitants de cinématographes, phonographes ou appareils analogues. L'entrée en vigueur de cet article est fixée au 1er janvier 1914 et les augmentations éventuelles de droits seront imposées par voie de rôles supplémentaires.

L'article 3 porte l'évaluation des contributions directes à 574 429 449 francs, déduction faite du dégrèvement sur la contribution foncière des propriétés non bâties, accordé par la loi du 21 juillet 1897. Celle des taxes assimilées reste fixée à 61 501 987 francs. La loi du 1er août 1913 ayant évalué à 573 929 200 francs le produit des contributions directes, le rendement de la nouvelle patente des cinématographes ressort à 500 249 francs.

L'article 26 décide :

Lorsque, avant l'expiration des délais fixés pour les déclarations prévues par l'article 24 de la loi du 22 frimaire an VII, ou dans les six mois qui suivront l'expiration de ces délais, les immeubles dépendant de la succession auront été vendus par adjudication publique, soit devant notaire commis, soit à la barre du tribunal, les étrangers admis avec la publicité prescrite par le Code de procédure civile, le prix de l'adjudication, augmenté des charges, sera pris comme base pour la perception des droits de mutation par décès, à condition que la consistance des immeubles n'ait pas subi, dans l'intervalle, de transformation susceptible d'en modifier la valeur.

Il n'est pas dérogé aux dispositions de l'article 12 de la loi du 25 février 1901.

L'article 27 modifie la loi du 28 février 1872, en stipulant que les actes sous seing privé contenant mutations de fonds de commerce ou de clientèle « sont enregistrés dans les trois mois de leur date au bureau de l'enregistrement de la situation du fonds de commerce ou de la clientèle ».

Par l'article 28, le droit de timbre de 10 centimes, auquel la loi du 23 août 1871 a soumis les titres emportant libération, reçu ou décharge de sommes, est élevé :

A 20 centimes, pour les sommes supérieures à 200 francs, mais n'excédant pas 500 francs ;

A 30 centimes, pour les sommes supérieures à 500 francs, mais n'excédant pas 1 000 francs;
A 40 centimes, pour les sommes supérieures à 1 000 francs, mais n'excédant pas 3 000 francs;
A 50 centimes, pour les sommes supérieures à 3 000 francs.

Aucune date n'étant indiquée pour la mise en vigueur de cette disposition, il en résulte et il importe de remarquer qu'elle est exécutoire depuis la promulgation de la loi.

L'article 29 ajoute à l'article 5 de la loi du 30 juin 1914 une disposition suivant laquelle, pour les sociétés qui, par suite d'une réduction de leur capital, payent déjà un droit d'abonnement supérieur à celui correspondant, à leur capital actuel, l'augmentation du droit d'abonnement annuel établie par l'art. 40 de la loi du 29 mars 1914, ne pourra être calculée que sur le capital réel de ces sociétés au moment de la promulgation de ladite loi.

L'article 30 rend toutes les dispositions de l'article 12 de la loi du 30 juillet 1913, relatif au droit de timbre exigible sur l'écrit désigné communément sous le nom d'ordre de virement en banque, par lequel un particulier ou une collectivité donne à un banquier l'ordre de porter une somme au crédit du compte d'un tiers et de le débiter de pareille somme, applicables dans le cas où l'ordre de virement est donné à un agent de change.

Aux termes de l'article 31:

Le droit de timbre auquel l'article 28 de la loi du 28 avril 1893 soumet toute opération de bourse ayant pour objet l'achat et la vente de valeurs de toute nature, au comptant ou à terme, est porté à 15 centimes (0 fr. 15) par 1 000 francs ou fraction de 1 000 francs du montant de la négociation.

Sur les opérations de report, le droit est élevé à 0 fr. 0375 par 1 000 francs.

Il n'est pas innové, en ce qui concerne les opérations relatives aux rentes sur l'Etat français. Le droit reste fixé à 0 fr. 0125 par 1 000 francs pour les opérations au comptant ou à terme, et à 0 fr. 00625 pour les opérations de report.

L'article 33 décide que, par dérogation à la loi du 8 avril 1910, l'afficheur est seul tenu du payement des droits et amendes exigibles à raison de l'apposition dans un lieu couvert public de calendriers-réclames, non préalablement timbrés ni revêtus de timbres mobiles régulièrement oblitérés et ne rentrant pas dans la catégorie des enseignes visées par l'article 22 de la loi du 8 avril 1910. Doit être considéré comme afficheur, pour l'application de cet article, toute personne qui a la libre disposition

ou la jouissance du lieu couvert public, à titre de propriétaire ou d'usufruitier, de gérant ou d'administrateur, de locataire ou de commissionnaire.

Par l'article 36 :

A partir du 1er janvier 1915, l'impôt de la licence est supprimé pour tous les débitants de boissons qui ne vendront que des bières, vins, cidres, hydromels et des boissons non alcooliques, à l'exclusion absolue des spiritueux et apéritifs de toute nature.

Pour bénéficier de cette disposition, les débitants devront faire avant le 1er janvier 1915, une déclaration au bureau de la régie.

Toute détention d'une quantité quelconque de boissons spiritueuses ou alcoolisées constatée dans les caves ou locaux commerciaux des débitants exempts de licence par application des paragraphes précédents sera punie des peines édictées par les paragraphes 2 et 3 de l'article 14 de la loi du 29 décembre 1900.

L'article 37 assimile la détention par les simples particuliers de saccharine ou produits similaires, sauf pour les usages thérapeutiques dûment justifiés par ordonnance de médecin, à la fabrication et à l'emploi de cette substance et la punit des mêmes peines.

L'article 39 décide qu'à partir de 1914, le diplôme supérieur d'études commerciales délivré par les écoles supérieures françaises établies à l'étranger, dans les conditions fixées par l'arrêté du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 9 août 1913, ne pourra être délivré aux ayants droit qu'après acquittement, au profit du Trésor public, d'une taxe de 30 francs, droit d'examen compris, sans préjudice des droits de chancellerie pour visa consulaire.

Le certificat d'études prévu également par le même arrêté ne pourra être délivré aux ayants droit qu'après acquittement, au profit du Trésor public, d'une taxe de 20 francs, droit d'examen compris, sans préjudice des droits de chancellerie pour visa consulaire

Ces taxes seront consignées, avant les examens, entre les mains des agents des chancelleries diplomatiques et consulaires intéressés.

Une somme de 10 francs reste, dans tous les cas, acquise au Trésor pour droit d'examen.

L'article 40 fixe à 13 052 315 francs la contribution totale de l'Indo-Chine, de l'Afrique Occidentale et de Madagascar aux dépenses militaires qu'elles occasionnent à l'Etat. Cette contribution était, en 1913, de 14 950 000 francs. La part de l'Indo-

Chine est diminuée de 2 097 685 francs. Celles de l'Afrique Occidentale et de Madagascar sont augmentées chacune de 100 000 fr.

La contribution de l'Indo-Chine, de l'Afrique Occidentale, de Madagascar et de l'Afrique Equatoriale aux dépenses d'entretien de l'école coloniale est fixée par l'article 41 à 138 000 francs au lieu de 121 000 francs en 1913.

L'article 46 autorise le ministre des Finances à émettre, pour les dépenses des chemins de fer de l'Etat, des obligations amortissables dont le montant ne pourra excéder 48 844 200 francs pour l'ancien réseau et 185 296 900 francs pour l'Ouest racheté, somme à laquelle s'ajouteront 850 000 francs pour dépenses matérielles et frais d'émission.

Les articles 53 à 56 modifient le régime de retraites des employés civils des établissements militaires et de diverses catégories d'agents et d'ouvriers de ces établissements. Le minimum de pension fixé par l'article 84 de la loi de finances du 13 juillet 1911 à 600 francs, pour les hommes et à 400 francs pour les femmes est porté à 720 francs pour les hommes et à 540 francs pour les femmes. Ces minima sont augmentés de 10 francs pour les hommes et de 7 francs pour les femmes, pour chaque année de service supplémentaire au delà de l'époque à laquelle ils réunissent les deux conditions de soixante ans d'âge et de trente ans de services.

L'article 57 autorise le ministre de la Guerre à accorder des congés de longue durée sans solde, ne pouvant dépasser deux années ni être prolongés ni renouvelés, à des officiers comptant au moins dix années de service dont cinq de grade d'officier. Le temps passé dans cette situation compte pour la réforme et la retraite.

L'article 60 élève à 300, 400 et 500 francs le complément de 200 fr. fixé par la loi du 19 juillet 1889, pour les adjoints et directeurs chargés de la classe dite cours complémentaire qui réunissent des conditions déterminées de temps de service dans le cours complémentaire et dans l'enseignement public. Un complément de traitement de 100, 200 et 300 francs est institué en faveur des directeurs d'écoles déchargés de classe qui comptent à la fois des nombres déterminés d'années de direction déchargée de classe et de services dans l'enseignement public.

L'article 61 accorde, à partir du 1er juillet 1914, le bénéfice des dispositions de l'alinéa C de l'article 62 de la loi de finances du 30 juillet 1913, aux instituteurs et institutrices titulaires âgés de quarante-neuf ans; c'est-à-dire qu'il augmente leur traitement de 300 francs.

L'article 62 accorde, à partir du 1er juillet 1914, les traitements prévus par l'article 46 de la loi de finances du 27 février 1912 aux inspecteurs et inspectrices primaires âgés de cinquante-quatre ans, c'est-à-dire qu'il fixe ces traitements, suivant la classe, de 3 700 à 5 700 francs.

L'article 87 autorise le ministre du Commerce à accorder en 1914, aux municipalités ou départements pour création, agrandissement ou reconstruction d'écoles pratiques de commerce et d'industrie, des subventions payables par annuités, dont le montant total ne pourra dépasser 650 000 francs. Cet article est inséré pour la première fois dans la loi de finances, par application de la loi du 28 décembre 1912. Mais celle-ci avait prévu un maximum de 500 000 francs. L'augmentation est expliquée par une opération exceptionnelle à entreprendre en 1914, la reconstruction de l'école Vaucanson, à Grenoble, dont la dépense est évaluée à 2 000 000 de francs et pour laquelle l'Etat fournirait une subvention de 500 000 francs. L'accroissement d'engagement pour 1914 doit être compensé par une diminution équivalente sur les deux prochains exercices.

L'article 98 et avant-dernier de la loi prescrit de publier en annexe à l'exposé des motifs du projet de budget de 1915, un tableau général des dépenses de l'Etat, déduction faite de tous doubles emplois, notamment pour les budgets annexes et pour tous comptes spéciaux.

Ces dépenses seront réparties entre les catégories ci-après:

1° Dépenses gagées sur les ressources générales;
2° Frais de régie et autres dépenses qui sont la contre-partie de recettes;
3° Dépenses remboursables;
4° Dépenses imputées sur fonds d'emprunt.

Il sera publié, dans les mêmes conditions, un tableau dans lequel les ressources applicables aux dépenses de l'Etat seront présentées en catégories distinctes comme suit:

1° Ressources normales ayant le caractère d'impôt;
2° Ressources normales correspondant à l'exploitation de monopoles ou de services publics;
3° Ressources normales provenant des domaines de l'Etat;
4° Remboursements de charges assumées par l'Etat;
5° Ressources exceptionnelles n'ayant pas le caractère d'emprunt;
6° Ressources extraordinaires ayant le caractère d'emprunt.

Ces catégories comprendront toutes les ressources dont la perception est prévue au profit de l'Etat, dans quelque compte qu'elles

soient rangées, y compris notamment tout compte spécial et tout budget annexe, et seront récapitulées en un total général, déduction faite de tous doubles emplois.

Cet article est dû à l'initiative de M. Jules Roche. M. Aimond dit dans son commentaire des dispositions de la loi de finances que ces tableaux présenteront sous une forme logique et intéressante l'ensemble des dépenses et des recettes de l'Etat. Rien de ce qui peut répandre de la clarté sur notre situation financière et en rendre la connaissance accessible à ceux pour lesquels la lecture des budgets est pénible ne saurait être tenu pour inutile. Il ne reste qu'à souhaiter que l'on sache que ces tableaux sont publiés et que ceux qui voudront les lire puissent se procurer le *Journal officiel*, ce qui n'est pas toujours facile.

G. de N.

TRUST DE LA DYNAMITE

A l'occasion d'une émission récente de £ 713 400 d'actions du Nobel Dynamite Trust à Londres, il a été publié un prospectus donnant d'intéressants détails sur le groupement de l'industrie des explosifs. Le Nobel Dynamit Trust qui a pour but de stabiliser le rendement moyen d'une branche d'industrie qui est exposée à de grosses perturbations, à de gros accidents, est, aujourd'hui, au capital de £ 3 millions actions ordinaires, 1 million actions privilégiées.

Les sociétés dont le Trust est actionnaire sont les suivantes :

	Participation du trust.	Capital total.	Trois derniers dividendes. (p. 100.)		
Dynamit A. G. Nobel, Hamburg	M 11 995 000	M 12 000 000	20	20	20
Deutsche Sprengstoff A.-G. Hamburg	M 1 250 000	M 1 250 000	20	20	20
Rhein. Dynamitfabrik, Köln	M 665 400	M 1 200 000	20	20	20
Dresdner Dynamitfabrik	M 725 000	M 725 000	20	20	20
Nobel's Explosives C°, Glasgow	£ 799 730	£ 800 000	23 1/2	23 1/2	22 1/2
Alliance Explosives C°, London	£ 10 000	£ 10 000	10	10	10
Australian Explosives and et Chemical C°, London	£ 50 000	£ 50 000	10	10	10

D'autre part, il existe entre ces sociétés et une série d'entreprises (Koeln Rottweiler Pulverfabrik, Cramer et Buchholz, Wolf et C°, etc.), des ententes qui durent jusqu'en 1950. Ce n'est pas tout, à juger par la personnalité des membres du Conseil dans des entreprises d'armement et d'explosifs et qui font partie de la compagnie mère. La *Gazette de Francfort* en publie le détail. Nous le signalons à ceux de nos lecteurs que cela peut intéresser.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ALLEMAGNE

La comparaison du mouvement commercial (millions M.) dans le *premier semestre* nous montre :

	Importation.			Exportation.		
	1914.	1913.	1912.	1914.	1913.	1912.
	(Millions de marks.)					
1. Produits agricoles, produits alimentaires	3 577	3 539	3 535	905	876	685
2. Minerais, produits minéraux, houille, huiles	539	539	475	425	427	352
3. Produits chimiques, pharmaceutiques, colorants	272	246	232	491	483	394
4. Textiles, matières premières et ouvrages	440	449	424	798	739	698
5. Cuirs, peaux	83	82	76	303	273	243
6. Métaux communs, ouvrés et non ouvrés	329	334	324	935	951	797
7. Machines, électricité, automobiles	70	78	61	554	550	464
Total	5 478	5 431	5 300	5 069	4 943	4 177

Ces chiffres seront rectifiés lorsqu'on établira les valeurs définitives. En attendant, on voit que la dépression n'empêche pas les importations de progresser ; il est vrai que c'est dans les produits alimentaires. D'autre part, l'élan de l'exportation continue, et cela en dépit de l'affaiblissement de certains acheteurs (Etats balkaniques, sud-américains, Mexico, Canada, etc.) ; l'élan est cependant moindre; la plus-value est de 126 millions en 1914 sur 1913, contre 766 millions en 1913 sur 1912. En juin, il y a eu un ralentissement.

LES BOURSES DE VIENNE ET DE BERLIN

Le second semestre de 1914 n'a pas eu un début heureux pour la Bourse. Les appréhensions concernant les relations austro-serbes ont contribué à accentuer la baisse à Vienne ; cette place était mal engagée ; le public qui a payé très cher en 1911-1912 des valeurs nouvelles, vend et n'achète pas ; les banques n'interviennent pas davantage. La comparaison des cours ressort du tableau ci-dessous :

	Plus haut en 1912 ou 1913.	Fin 1913.	30 juin 1914.	20 juillet 1914.
	—	—	—	—
Crédit Mobilier	664,50	632,80	600,00	579,50
Anglobank	345,00	338,75	326,00	323,50
Bankverein	553,50	516,50	503,75	492,50
Crédit foncier	1 341,00	1 180,00	1 128,00	1 098,00
Pester Kommerzialbank	4 420,00	3 830,00	3 550,00	3 505,00
Ungar. Kreditbank	874,50	840,00	776,00	744,00
Länderbank	588,50	520,25	477,50	462,00
Union bank	639,40	600,00	571,00	553,50
Chem. Orientaux	924,00	907,00	886,00	770,00
Donau-Dampfschiff	1 402,50	1 240,00	1 123,00	1 010,00
Lloyd autrichien	631,25	623,00	552,00	524,00
Staatsbahn	749,75	706,60	674,50	641,00
Lombards	153,25	103,00	82,50	71,55
Allgemeine Baugesellschatt	416,25	367,00	341,00	330,00
Porlmoser	523,00	469,00	416,00	397,00
Brosche Spiritus	935,00	775,00	625,00	605,00
A. E. G. Union	626,50	568,00	542,00	500,00
Siemens-Schuckert	350,00	284,00	265,00	252,00
Alpine Montan	1 110,00	787,00	793,00	718,00
Berg und Hutsen	1 485,00	1 215,00	1 192,00	1 100,00
Felton und Guilleaume	1 214,00	1 090,00	910,00	870,00
Pôldihütte	950,00	768,00	636,00	560,00
Prager Eisen	3 895,00	2 400,00	2 456,00	2 274,00
Rima-Murányer	794,50	639,25	613,50	548,00
Waffenfabrik	1 149,00	950,00	868,00	748,00
Zenica	708,00	571,00	493,00	380,00
Brüxer Kohlen	960,00	919,00	859,00	795,00
Westböhmischer Bergbau	701,25	640,00	582,00	540,00
Skodawerke	857,50	762,00	694,50	585,00
Galizische Karpathen	1 063,00	1 000,00	887,00	690,00
Schoeller, Zuckerfabrik	629,50	552,00	522,00	470,00
Tabacs ottomans	442,50	431,00	410,00	358,00

La dépréciation a atteint des proportions très considérables pour

certaines valeurs. Quant aux fonds publics, la baisse est naturellement aussi très sensible.

La situation en Allemagne semble certainement meilleure partout, excepté à la Bourse, qui fait preuve d'une absence de résistance. La liquidation s'est effectuée avec plus de facilité qu'ailleurs, après l'arrêt dans l'essor de 1910 à 1912. La détente monétaire, le renforcement de la situation de la Reichsbank sont incontestables, mais la Bourse est nerveuse, le public demeure sur la défensive. La politique étrangère inquiète les gens; le débouché sud-américain et mexicain laisse beaucoup à désirer.

	1911.		1912.		1913.		1914
	Plus haut.	Plus bas.	Plus haut.	Plus bas.	Plus haut.	Plus bas.	15 juillet.
	—	—	—	—	—	—	—
Deutsche Bank.	271,70	252,50	269,70	243,10	258,20	236,75	231,00
Discontogesellschaft	199,40	182,10	194,40	180,10	191,60	176,50	180 7/8
Canadian Pacific, actions	247,00	195 5/8	283,00	226 1/2	266 3/4	204,00	185 7/8
Bochumer	240,50	218,00	241,60	207,20	224,20	204,25	215 3/4
Deutsch-Luxemburger	203,00	177,00	196,50	156,50	170,25	129,10	120 3/4
Gelsenkirchen	215,90	184,00	214,00	185,50	202,00	172,00	176 1/8
Laurahütte	180,00	160,00	182,25	162,00	179,10	151,75	140 3/4
Phönix	264,60	235,50	285,20	246,50	270,00	228,70	226 1/8
Packetfahrt	146,25	125,20	165,00	137,00	163,70	130,60	123 3/4
Lloyd	109,00	103,00	131,90	104,00	126,40	113,75	106 3/8
A. E. G.	278,00	256,00	271,25	234,00	248,25	227,00	237 5/8
Kleyer	603,00	433,00	620,00	448,50	621,00	342,50	284 1/2
Scheideanstalt.	—	—	—	618,00	676,00	555,00	553 1/2
Badische Anilin	525,00	486,00	554,00	486,25	585,00	524,00	563 1/4
3 o/o Empire...	85,60	81,90	82,90	76,90	78,60	73,75	76,00
3 1/2 o/o — ..	94,40	91,40	91,80	86,90	89,10	83,70	86,40
4 o/o — ..	102,60	101,60	102,10	99,00	100,10	97,40	99,20
4 o/o Oesterreich. Goldr.	99,80	97,00	97,50	90,50	92,80	86,25	84,90
4 o/o Ungarische Goldr.	94,60	92,00	92,90	86,40	88,90	82,10	80,40
4 o/o Serben...	89,80	84,20	88,00	66,00	82,50	75,10	76,50
5 o/o Bulgaren (1902)	103,10	100,50	101,80	90,10	99,60	92,50	95,70

L'écart entre le plus haut cours de 1911 et le cours de mi-juillet 1914 est de 40 points pour la Deutsche Bank, de 19 pour la Discontogesellschaft, de 62 pour le Canadian Pacific, de 83 pour Deutsch

Luxembourg, de 25 pour Bochumer, de 35 pour Gelsenkirchen, de 41 pour l'Allg. Elektrizitäts Gesellschaft, de 319 pour la fabrique francfortoise d'automobiles Kleyer, de 9 pour le 3 p. 100 allemand, de 8 pour le 3 1/2, de 15 pour le 4 p. 100 autrichien, de 14 pour le hongrois, de 14 pour le serbe, de 8 pour le bulgare.

L'EFFORT DE CONCENTRATION DES BANQUES PROVINCIALES

Un trait commun dans l'industrie de la Banque, c'est l'effort des institutions et des maisons de banque provinciales de s'agglutiner, de s'associer pour constituer, sous une forme ou sous une autre, des groupements présentant quelques-uns des avantages inhérents à la puissance des gros capitaux représentés par les grandes institutions de crédit. Nous avons vu se créer en France le syndicat des banquiers de province, puis la Société centrale des banques de province. Nous ne savons pas si les espérances qu'avait fait naître cette tentative de *self help*, cette initiative tendant à marquer l'indépendance et la solidarité des banques et banquiers de province, nous ne savons pas si ces espérances ont résisté au contact de la réalité des faits. Des ambitions de personnes, le désir de jouer un rôle, d'obtenir de plus grosses participations dans les affaires faites par les établissements plus anciens, celui de faire des opérations indépendantes, ont été, dit-on, les mobiles qui ont fait agir les promoteurs de ces idées de groupement en France.

Certains indices font croire qu'en effet, il y a eu des désillusions, des erreurs de jugement. Il reste une très belle façade d'un coûteux palais, dans une rue voisine du boulevard, pour la construction duquel on a créé une société immobilière spéciale, ne voulant pas grever la banque elle-même de l'immobilisation.

En Allemagne, où la concurrence des grandes banques, de leurs agences, de leurs vassales, de leurs commandites a été très sensible, où la loi sur la Bourse de 1894 a été funeste aux maisons de province, les banquiers ont essayé de regagner du terrain ; ils ont formé des associations régionales pour la défense de leurs intérêts particuliers et aujourd'hui ils voudraient fédérer ces associations dans un organe central. Ils rêvent de créer une garantie mutuelle des dépôts, de procéder en commun à la souscription des emprunts.

En Russie, les banques provinciales s'agitent également pour s'entendre et se doter d'une organisation unitaire, faisant office de clearing house et augmentant leur force.

En Suède, les banques provinciales, qui se sont émancipées de l'action des grandes banques de Stockholm, veulent non seulement créer dans la capitale de la Suède une caisse centrale, mais encore

se rapprocher par des fusions. Ce sont les dix institutions suivantes, qui ont un mouvement de comptes de 679 millions de couronnes.

Millionen Kronen.	Capital.	Réserves.	Effets de commerce.	Dépôts.
—	—	—	—	—
Bankaktiebolag. Södra Sverige.......	20,00	10,20	44,80	81,76
Aktiebol. Skönska Handelsbank......	16,00	5,20	27,20	51,27
Aktiebolaget Norrlandebanken........	19,05	10,20	23,41	66,45
Uplands Enskilda Bank..............	5,85	4,75	7,31	33,52
Ostergötlands Enskilda Bank.........	5,00	3,50	16,68	32,45
Helsinglands —	6,00	4,25	14,28	33,04
Södermanlands —	6,00	5,00	10,72	22,78
Oerebro —	4,00	2,60	10,43	21,28
Norrköpings —	4,50	4,50	5,76	14,97
Boris —	4,00	3,05	8,80	12,65
Aktiebol. Sveriges Priv. Centr. B.....	5,00	2,75	2,09	0,63
	95,40	56,00	—	—

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 octobre 1914

Nécrologie : M. Lexis.
Ordre du jour : De la reprise des relations commerciales après la guerre.

M. **Paul Leroy-Beaulieu**, qui préside, annonce à la Société la mort de M. Lexis, membre correspondant.

M. **Daniel Bellet**, secrétaire perpétuel, fait part d'invitations et de manifestations de sympathie du Cobden-Club.

Le sujet inscrit à l'ordre du jour étant adopté, la parole est donnée à M. Yves Guyot, pour l'exposer :

De la reprise des relations commerciales après la guerre

M. **Yves Guyot** pose la question de la manière suivante : La guerre absorbe des capitaux; elle arrête des productions et des échanges. Le lendemain de la guerre, quel sera le caractère des relations commerciales non seulement des belligérants entre eux, mais de toutes les nations?

Le coût des guerres de 1853 à 1866 a été étudié par M. Paul Leroy-Beaulieu dans son livre intitulé : *Recherches économiques sur les guerres contemporaines*. En voici le coût, non compris les pertes, telles que non-production, destruction de capitaux et d'une partie du capital humain.

	Millions de francs
Guerre de Crimée	8 500
Guerre d'Italie (1859)	1 260
Guerre américaine (Nord)	14 000
Confédérés	14 000
Guerre du Danemark	180
Guerre de 1866	1 650
Mexique, Chine, Cochinchine	1 000
Total	40 590

Le coût de la guerre de 1870 a été évalué, d'après un rapport officiel, à 12 667 000 000 francs pour les Français et à 5 milliards pour les Allemands. Celui de la guerre des Balkans, à 5 milliards, sans compter les pertes qui en sont résultées. M. Jean de Bloch, dans son grand ouvrage *la Guerre*, a estimé les pertes de la Russie et de la Turquie, en 1877-1878, à 6 452 millions de francs à partager entre les deux nations. Le prix de la guerre de l'Afrique du Sud est évalué à 5 milliards pour la Grande-Bretagne.

Cela ferait un total de 67 milliards, sans compter la guerre russo-japonaise. Mais rien qu'en France, de 1872 a la fin de 1912, les dépenses militaires avaient absorbé plus de 50 milliards, sans compter les guerres coloniales.

Quel est le prix de la guerre actuelle? l'état-major allemand évalue le coût d'un soldat à 10 ou 12 marks par jour, de 12 fr. 50 à 15 francs. Dans la revue militaire de l'état-major allemand, le capitaine Henk a calculé que l'Allemagne aurait 3 millions d'hommes sous les armes, l'Autriche 2, la France 3, la Russie 4, soit 7 millions = 12. Il ne comptait pas la Grande-Bretagne, dont il ne prévoyait pas l'intervention [1].

M. Yves Guyot ne la compte pas non plus. Il ne compte pas non plus la marine. Comme toutes les troupes ne sont pas appelées le même jour, que le *landsturm*, les territoriaux présentent un retard, cela fait compensation. Aussi il faudrait ajouter au coût des soldats les indemnités données aux familles. Par conséquent, on peut admettre que l'évaluation de 12 fr. 50 par jour pour 12 millions d'hommes, loin d'être exagérée, ne représente qu'un minimum. Nous avons donc 150 millions par jour, 4 500 millions par mois, 27 milliards pour six mois.

D'après le rapport de M. Flux sur le *Census of production* du Royaume-Uni, pour l'année 1907, rapport où les évaluations ont été très soigneusement établies, le chiffre annuel des affaires du Royaume-Uni était de 50 milliards de francs, laissant 8 milliards disponibles. Si on prend la moitié pour la France, les deux tiers pour l'Allemagne, on a un total de 18 milliards. Quatre mois de guerre suffiraient donc pour épuiser la capacité des disponibilités d'une année du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne.

Nous ne parlons pas des destructions de matériel des chemins de fer, des ponts, des maisons, des édifices, et il y en a qui n'ont pas une

1. Ces chiffres sont trop faibles. Il est probable que le capitaine Henk comptait sur une victoire si rapide de l'Allemagne qu'elle n'appellerait pas le landsturm et que les autres pays n'auraient pas le temps d'appeler leurs troupes de seconde réserve.

valeur marchande, mais que rien ne peut remplacer, comme la cathédrale de Reims.

Quelles sont les pertes résultant de la non-production? On a dit avec raison que les pertes des pays agricoles sont moins grandes que celles des pays industriels. La population agricole active de la France est de 8855000 personnes, tandis que celle de l'Allemagne est de 9883000; mais, proportionnellement à celle de la population active, celle de la France est de 42 p. 100, celle de l'Allemagne, de 34,5 p. 100.

Si on évalue la production d'après les salaires distribués, en estimant la part des salaires à 50 p. 100 de la valeur de la production et si nous comptons que cette perte ne pèse que sur les trois quarts de la population active, nous trouvons en France, pour six mois, 15 milliards; Allemagne, 22 milliards; Royaume-Uni, 1785 millions; la Russie, 4 milliards; la Belgique, 1411 millions, soit un total de 44600 millions de francs.

D'après les coefficients de la valeur de l'individu, établis par M. Barriol, selon les diverses nations, en évaluant le chiffre des pertes humaines à 10 p. 100 des effectifs, nous avons 1 200 000 hommes, ce qui donne un total de 18 milliards. Le coût de la guerre, les pertes en production, les pertes en capital humain s'élèveraient ainsi à plus de 88 milliards de francs.

M. Yves Guyot ajoute que les pertes britanniques comptent pour peu dans ce total; que les pertes belges seront considérables; que les pertes allemandes et autrichiennes seront désastreuses; qu'en France, les pertes peuvent être atténuées dans une certaine mesure.

La population active, d'après le recensement de 1906, est de 20720000 personnes, dont 13027000 hommes et 7693000 femmes. Or, l'armée française, territoriaux compris, ne compte que 3 millions d'hommes. Il en reste donc 10 millions et 7700000 femmes. Dans ce chiffre se trouve la population agricole, qui a pu récolter et qui pourra s'utiliser en grande partie. La vie économique n'est donc pas suspendue du fait de l'appel sous les drapeaux : si elle n'est pas plus active, cela tient à d'autres causes.

Au lendemain de la guerre, les besoins seront grands, le pouvoir d'achat sera affaibli dans des proportions énormes. Il faudra emprunter : ces emprunts feront sortir des caisses particulières des sommes thésaurisées en vue de la guerre. Ils mettront au jour des disponibilités dissimulées. Mais ces emprunts n'augmenteront que dans une faible mesure la capacité de production du monde. Ils auront surtout pour objet des réparations.

Les Allemands souffriront certainement le plus des conséquences de la guerre. Avec une impudeur incompréhensible, quantité de négociants, d'industriels, d'employés ont affiché le rôle d'espions

qu'ils avaient joué. Il en résultera que, personnellement, dans les pays étrangers, tout Allemand inspirera de la méfiance et de la répulsion.

Mais la guerre ne détruira pas toute leur capacité productive. Ils auront toujours les mines de houille de la Westphalie. Nous en avons importé pour 160 millions de francs en 1913. Les hauts fourneaux français de Meurthe-et-Moselle ne pourront pas s'en passer. Mais ici se soulèvera une question délicate : la copropriété des Allemands dans les mines françaises.

En 1913, la France a importé d'Allemagne pour 134 millions de machines, apparemment parce que son industrie en avait besoin, pour 70 millions de produits chimiques. La France a importé 1 074 millions et a exporté 869 millions de francs, soit un total de près de 2 milliards. La guerre ne supprimera pas ces échanges. Elle ne fera pas disparaître les 120 millions de personnes qui forment en Europe la population de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Elle ne les exterminera pas et nous n'avons pas d'intérêt à ce qu'elles soient ruinées, car elles comptent comme clients et nous en avons besoin comme fournisseurs.

Toutefois, si nous considérons le commerce extérieur du groupe des alliés et celui de la Duplice, nous trouvons, du côté des alliés, 35 milliards d'importations, 30 milliards d'exportations, soit 65 milliards en tout : du côté de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, 17 et 14 milliards, soit 31 milliards ou 50 p. 100 en moins.

La Grande-Bretagne, avec les intérêts de ses 100 milliards de francs placés au dehors, continuera d'avoir une puissance d'exportation sans rivale. Mais la destruction des capitaux européens rétrécira les débouchés américains. Les républiques de l'Amérique du Sud, les industriels des États-Unis ne pourront emprunter que difficilement en Europe, et il en résultera une diminution pour leur capacité productive et pour leur pouvoir d'achat.

Les États-Unis exportent en Europe surtout du blé et du coton. La Grande-Bretagne en a absorbé, en 1913, pour plus d'un milliard de francs : sa consommation ne cessera d'augmenter ; l'Allemagne en a pris pour 840 millions de francs. Les lingeries auront besoin d'être reconstituées.

Si l'Allemagne est chargée d'une lourde indemnité de guerre, nous verrons se produire le phénomène qui s'est produit après 1870 pour la France. Les exportations, pendant trois ans, ont excédé les importations. Il en sera de même pour l'Allemagne.

Comme compensation aux pertes, nous pouvons espérer une diminution dans les dépenses militaires et le sentiment de sécurité que la politique agressive de l'Allemagne troublait si profondément. Les

conditions du traité devront être telles que la Prusse en perde l'hégémonie politique et que la paix soit définitive.

M. **Schelle** fait brièvement observer que la guerre entraîne des économies, arrête l'exploitation de richesses latentes et qu'il y a, de ce fait, une certaine atténuation aux pertes qu'elle provoque.

M. **Moch** parle du traité de paix à intervenir et souhaite qu'il tende à établir l'union économique entre les belligérants.

M. **Biard d'Aunet** pense que cette guerre sera suivie d'une rafale de pacifisme qui passera sur le monde entier, que les gouvernements et les parlements ne pourront pas résister à son action et qu'il s'ensuivra une réduction des armements et le licenciement d'une grande partie des forces armées de l'Europe. Or, on jettera sur le marché de nombreux travailleurs en même temps qu'il y aura restriction des capitaux à la suite des énormes emprunts que seront obligés de faire les belligérants. Il y a là les éléments d'une crise.

M. **Paul Muller** insiste sur le double caractère que prenaient trop souvent en France les Allemands, qui menaient de front l'espionnage et les affaires, et il en résultera une répugnance pour traiter de nouveau avec eux.

Après quelques mots de MM. **Manchez** et **Emmanuel Vidal**, ce dernier faisant ressortir qu'on ne pourra pas s'enfermer après la guerre dans un nationalisme farouche; M. **Paul Leroy-Beaulieu** résume les débats; il ajoute qu'on peut évaluer à 5 ou 6 milliards par mois les dépenses des pays engagés dans la guerre; c'est donc de 35 à 40 milliards qu'il faudrait emprunter (déduction à faire des emprunts déjà faits ou en cours d'émission) si la guerre dure six mois. Il estime, d'autre part, que l'indemnité à demander à l'Allemagne, si elle est vaincue aussi complètement qu'on le souhaite, ne doit pas représenter un gain pour les alliés, cela étant contraire à tous les principes, mais étant donné le nombre des parties prenantes qui est de sept, la restitution à ces parties de leurs frais réels ne paraît pas devoir être moindre de 20 à 25 milliards de francs; l'Allemagne serait d'ailleurs parfaitement en état de payer cette énorme somme en diminuant de moitié ses charges militaires et en élevant à des taux analogues à ceux qu'ils ont en Angleterre et en France les impôts sur le tabac et l'alcool qui sont quasi insignifiants chez elle.

La séance est levée à neuf heures et demie.

E. R.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 novembre 1914

Ordre du jour : Effets de la guerre au point de vue monétaire.
Ouvrages présentés.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** qui préside, se félicite de la présence de deux hôtes illustres : Son Excellence M. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis, et le colonel Anspach Puissant, de l'armée belge.

M. le Président rappelle que la Société d'économie politique a déjà eu le plaisir de recevoir M. Herrick et que Son Excellence l'ambassadeur des Etats-Unis n'a pas voulu quitter Paris, alors que l'ennemi s'en approchait. Ces jours derniers, ajoute-t-il, M. Herrick a passé avenue du Trocadéro quelques minutes avant qu'un « Taube » y lançât des bombes, et Son Excellence déclara qu'il regrettait cette avance, car il y a des circonstances où la mort d'un homme est plus utile que sa vie. Pour nous, continue M. Leroy-Beaulieu, nous nous félicitons que M. Herrick ait échappé à la bombe allemande, et nous le remercions de sa sympathie.

S'adressant au colonel Anspach Puissant, M. le Président lui exprime toute la reconnaissance de la France pour sa glorieuse nation qui, par son attitude magnifique, a su d'ailleurs gagner le respect et l'admiration du monde entier.

M. **Daniel Bellet** secrétaire perpétuel, signale parmi les ouvrages reçus : *Une étude sur les retraites du personnel de la ville de Paris*, par Emile Fleury ; *le Calcul du taux effectif d'intérêt de l'emprunt 3 1/2 p. 100*, de M. Barriol ; *le Travail en Amérique avant et après Colomb*, par L. Capitan et Henri Lorin, etc.

Le sujet inscrit à l'ordre du jour étant adopté, la parole est donnée à M. Raphaël-Georges Lévy pour l'exposer.

EFFETS DE LA GUERRE AU POINT DE VUE MONÉTAIRE

M. **Raphaël-Georges Lévy** expose que, depuis trois mois qu'elle dure, la guerre a produit, dans le domaine monétaire, des phénomènes assez marqués pour qu'on les étudie avec soin. Ces phénomènes se sont produits dans presque tous les pays: ils sont particulièrement intéressants à observer chez les belligérants.

Ils peuvent être répartis en deux catégories: 1° ceux qui avaient prévu ce qu'ils feraient en temps de guerre; 2° ceux qui n'avaient pas légiféré en la matière. Avant de les passer en revue, l'orateur se demande dans quelle mesure la guerre exerce une influence sur le système monétaire d'un pays.

Au premier abord, il semble que la guerre doive amener une demande considérable d'instruments d'échange; on connaît les besoins énormes des gouvernements pour mettre leurs troupes sur pied; mais il ne faut pas oublier que, simultanément, dans d'autres directions, les besoins d'instruments monétaires diminuent; il y a, par exemple, moins de salaires à payer aux ouvriers. Mais l'élément qui détermine le besoin d'une plus grande quantité de monnaie, c'est la thésaurisation, que les particuliers pratiquent sur une grande échelle et qui fait disparaître de la circulation, non seulement les espèces métalliques, mais aussi une grande quantité de billets de banque.

La guerre a eu pour effet de provoquer le déplacement des monnaies de métal blanc des banques chez les particuliers. L'argent, dédaigné depuis bientôt un demi-siècle, a soudainement été recherché. La moitié du stock d'écus détenu par la Banque de France a été remise en circulation. La Banque impériale d'Allemagne s'est débarrassée de presque tous les thalers qu'elle conservait encore. Mais, en dehors de cette mise en circulation de monnaies antérieurement mises de côté, les gouvernements ne peuvent grossir brusquement la masse de numéraire mise à la disposition de la communauté.

Le seul moyen qu'ils ont d'accroître la quantité d'instruments monétaires, c'est d'augmenter le volume de la monnaie fiduciaire.

La France avait préparé le terrain par une convention avec la Banque de France, conclue en 1897 et renouvelée en 1911. Dès le début du mois d'août 1914, la limite d'émission des billets a été portée à 12 milliards; un décret rendu en Conseil d'Etat pourrait l'élever encore. La Banque ne publie plus de bilan; mais, d'après des déclarations récentes du ministre des Finances, on connaît les chiffres des principaux chapitres de l'actif et du passif. Le por-

tefeuille commercial et les avances sur titres atteignent environ 4 milliards, les avances à l'Etat 2 400 millions. Les billets en circulation ont augmenté, depuis l'ouverture des hostilités, d'environ 50 p. 100 et dépassent 9 milliards. L'encaisse or a été maintenue aux environs de 4 milliards, tandis que l'encaisse argent a diminué de moitié, et n'est plus que de 300 millions.

Pour l'Allemagne, il est difficile de se documenter. L'an dernier, l'Empire avait pris trois ordres de mesures : 1° augmentation de l'encaisse-or du Trésor; 2° autorisation d'une frappe extraordinaire d'argent de 120 millions de marks; 3° doublement des bons de la caisse de l'Empire créés en 1871, et portés de 120 à 240 millions de marks.

L'Allemagne ne s'en est pas tenue à ces mesures votées en 1913. Elle a, dès le début des hostilités, créé des établissements de prêts qui émettent des billets, dont la plus petite coupure descend jusqu'à 1 mark, et que la Reichsbank doit échanger contre les siens. Cette mesure a été prise bien que la loi d'émission allemande soit très libérale : l'émission peut, en effet, atteindre le triple de l'encaisse métallique, et encore dans cette encaisse comprend-on les bons de la caisse de l'empire. Cette création excessive de papier mal gagé a eu pour résultat d'amener une baisse du change allemand, qui perd en ce moment de 8 à 10 p. 100 sur les places d'Amsterdam et de New-York.

L'Autriche-Hongrie a pris des mesures analogues à celles auxquelles son Alliée a eu recours : augmentation de la circulation de la Banque austro-hongroise, émission de billets par les caisses de prêt.

En Angleterre, la situation est particulièrement forte. A l'heure qu'il est, le cours forcé n'existe pas. L'acte fondamental de la Banque d'Angleterre de 1844 n'a pas été suspendu. Cet établissement n'a pas émis un billet de plus qu'il n'y est autorisé par ses statuts.

Le seul effet de la guerre a été la création, par le gouvernement, d'une circulation d'Etat; il a émis pour environ 800 millions de francs de billets de 1 livre et de 10 shillings.

Chaque semaine, d'ailleurs, il achète de l'or destiné à les garantir : actuellement, la couverture est déjà de 40 p. 100.

La Russie n'avait pas pris de mesures d'avance. La Banque d'Etat était, au début de la guerre, dans une situation très forte; elle a été autorisée à franchir de 1 500 millions de roubles la limite de 300 millions fixée par ses statuts au dépassement de l'encaisse métallique elle dispose encore d'une marge de plus d'un milliard.

La Russie a émis un emprunt intérieur sous la forme de billets

de banque portant intérêt. Déjà une fois au cours de son histoire, elle avait eu recours à ce procédé, qui n'a laissé que de bons souvenirs dans le public. Celui-ci prise fort ce papier, qui sert à tous les payements et qui augmente chaque jour de valeur en restant dans le porte-monnaie du possesseur.

En terminant, M. Raphaël-Georges Lévy dit quelques mots des effets de la guerre sur le marché des changes. Ce marché a été paralysé dès les premiers jours de la guerre. A Paris, nous avons assisté à une chute violente du dollar et de la livre sterling; le premier est tombé pendant quelques jours à 4 fr. 50, et la livre à 24 francs.

Aujourd'hui, le cours de ces changes se rapproche de la vérité: le dollar est à 5,12 et la livre sterling à 25,10. L'Amérique a pris des mesures pour empêcher des cotes erratiques et fournir de l'or à ceux qui en auraient besoin pour régler leurs dettes vis-à-vis de l'étranger.

Tels sont les premiers effets monétaires de la guerre. Qu'amènera la liquidation? L'expérience de 1870-1871 nous trace notre voie, et ce qui a été fait en 1871 s'accomplira de nouveau aujourd'hui. Il faudra rembourser la Banque de France, comme elle l'a été par le gouvernement de M. Thiers: en huit ans, le Trésor a restitué à cet établissement les 1 600 millions qu'il lui avait empruntés. C'est grâce à cette politique énergique que le billet de banque français a conservé sa pleine valeur et a toujours été accepté à l'égal de l'or dans le monde entier.

Le colonel **Anspach Puissant** remercie le Président des paroles si élogieuses qu'il a bien voulu lui adresser sur le rôle joué par sa patrie, et il signale un effet de contraction des espèces par la thésaurisation irréfléchie des particuliers. Lorsque la guerre a été prévue, il y a eu une ruée extraordinaire aux guichets de la Banque nationale. Or, du jour où les billets de 5 francs ont paru, la confiance est revenue dans le public, qui jusque-là refusait le billet de 20 francs. Les pièces mêmes de 5 francs ont reparu,

M. **Paul Leroy-Beaulieu** remercie M. Raphaël-Georges Lévy de sa communication si instructive. Il insiste sur ce qui se passe en Angleterre, où on a besoin de très peu de billets et où l'encaisse métallique croît de plus en plus; cette encaisse atteint 1 550 millions de francs, niveau que l'on n'avait pas constaté depuis longtemps. La circulation ne monte qu'à 880 millions de francs, représentant sensiblement moins de 60 p. 100 de l'encaisse, ce qui est une situation unique au monde.

Quant à l'organisation allemande, elle est extraordinaire et bizarre. Enfin, pour les Etats-Unis, il faut songer, pour se rendre compte de ce qui s'y passe, aux ventes énormes faites en ce pays par les Allemands à quelque prix que ce soit. Cela a amené les embarras du change.

La séance est levée à neuf heures et demie.

E. R.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Statistique de la ville de Berlin.

Émile Fleury. — *Étude sur les retraites du personnel de la Ville de Paris.*

Barriol. — *Le Calcul du taux effectif d'intérêt de l'emprunt* 3 1/2 *p.* 100.

Compte rendu des travaux de la chambre de commerce de Marseille pour 1913.

Annuaire statistique italien, 1913.

L. Capitant et Henri Lorin. — *Le Travail en Amérique avant et après Colomb.*

PÉRIODIQUES

La Réforme sociale.

La Riforma sociale.

Bulletin du Comité du travail industriel de Belgique.

Le Rentier.

Revue économique roumaine.

Bulletin de la chambre de commerce italienne.

Bulletin de statistique de Roumanie.

Bulletin de l'Institut des actuaires.

Statistique de la Hollande.

Journal de la Société d'horticulture.

Moniteur du Commerce roumain.

Revue judiciaire.

CHRONIQUE

I. La guerre. — II. La dette turque. — III. La contrebande de guerre.

I. *La guerre.* — La guerre domine actuellement toutes les préoccupations. Nous avons commencé dans ce numéro à en examiner les causes ; nous en exposerons les conséquences politiques et économiques. Nous croyons que bientôt nous pourrons examiner les solutions qui pourront assurer à l'Europe une paix durable.

Les responsabilités des procédés de guerre. — Les Allemands ont une psychologie simpliste. Ils croient qu'en inspirant la terreur, ils désarmeront leurs ennemis. Dans leurs cours de guerre, ils disent nettement : « Traitez la population civile d'une manière telle qu'elle pèse sur le gouvernement et sur l'armée pour demander la paix. »

Le gouvernement allemand méprise la convention de la Haye de 1907, comme il a méprisé le traité garantissant la neutralité de la Belgique. Mais peut-il agir ainsi impunément?

Or, sur la proposition même de la délégation allemande, l'article 3 de la convention de 1907 est ainsi conçue :

La partie belligérante qui violerait les dispositions dudit règlement sera tenue à une indemnité. Elle sera responsable de tous actes commis par les personnes faisant partie de l'armée.

Si l'Allemagne était victorieuse elle se moquerait de cette sanction. Si elle est vaincue, elle ne devra pas s'étonner que les alliés lui appliquent le principe excellent qu'elle a fait prévaloir à la Haye.

Voilà pour la responsabilité civile. Mais il y a aussi la responsabilité pénale. Les officiers qui, du haut des Taubes, laissent tomber des bombes sur des populations inoffensives, sont des assassins. Les officiers qui ont fait fusiller des vieillards, des femmes, des enfants, qui ont incendié des maisons, sont des criminels de droit commun.

Les chefs responsables, depuis le Kaiser, général en chef de l'armée, devraient être traduits devant une Cour formée

d'un jury de nations neutres. Ils feraient défaut, soit. On ne pourrait pas demander leur extradition, soit. Mais le statut de cette Cour pourrait spécifier que les coupables pourraient être saisis sur tous les territoires autres que le leur. Ils seraient ainsi prisonniers dans leur pays.

II. *La dette turque.* — La Turquie est entrée en guerre contre la Russie, la Grande-Bretagne, la France. Sur les trois nations, deux ont affirmé pendant longtemps et ont fait affirmer dans le traité de Paris de 1856, le principe de l'intégrité de l'empire ottoman. Il était sorti amoindri des guerres de 1912 et de 1913, mais il faisait encore figure. Enver bey en le liant aujourd'hui à l'Allemagne, l'a condamné au suicide.

A la fin des guerres balkaniques, la dette consolidée de la Turquie s'élevait à 2 500 millions de francs, comportant un intérêt de 125 millions. La plus grande partie de ces fonds se trouvent entre les mains de porteurs français. Dans le *Journal des Economistes* de mai dernier (p. 222), j'ai montré l'erreur que commettait le gouvernement français en imposant au marché un emprunt de 500 millions de francs, première partie d'un emprunt de 800 millions au profit de la Turquie, et j'ai reproduit les arguments financiers contre cette opération, qu'avait fait valoir avec une précision irréfutable *la Cote de la Bourse et de la Banque.*

La Turquie va probablement saisir les 30 millions de francs qui se trouvent dans les caisses de la dette publique ottomane.

Ce sera un emprunt forcé mais temporaire, si les Turcs sont vaincus. Leurs emprunts sont garantis par divers revenus et tributs. Les porteurs ne courraient le péril d'une banqueroute que si les Turcs victorieux traitaient leurs créanciers avec le dédain avec lequel l'Allemagne a traité la neutralité de la Belgique.

III. *La contrebande de guerre.* — La question de la contrebande de guerre remonte au quinzième siècle : *contrabandum,* contraire au décret. Telle est l'étymologie du mot.

Au commencement du dix-septième siècle, Grotius faisait les distinctions suivantes : marchandises qui ne servent que pour la guerre, comme les armes ; marchandises qui ne sont d'aucun usage à la guerre, comme les bijoux ; mar-

chandises qui servent à la guerre et hors de la guerre, comme l'argent, les vivres, les navires.

De là la distinction entre la contrebande absolue et la contrebande relative ou conditionnelle.

En 1896, l'Institut de droit international a adopté une série de règles et a déclaré « abolies les prétendues contrebandes désignées sous le nom de contrebande relative, dont l'usage est essentiellement pacifique ».

Les légistes qui ont rédigé cette déclaration se sont mis en contradiction avec les faits. Les objets d'alimentation sont d'un usage essentiellement pacifique. Cependant, il est d'usage constant pour les nations belligérantes, de déclarer contrebande de guerre au moins ceux de grande consommation, comme le blé, l'avoine, le riz; mais l'Allemagne pourrait déclarer comme contrebande de guerre, les confitures qui font partie de la ration du soldat britannique.

En atténuation de cet article, la déclaration ajoute :

Néanmoins le belligérant a, à son choix et à charge d'une juste indemnité, le droit de séquestre ou la préemption quant aux objets qui, en chemin vers un port de son adversaire, peuvent également servir à l'usage de la guerre ou à des usages pacifiques.

La préemption est une espèce de compromis entre les belligérants et les neutres, les premiers demandant la confiscation de certains articles, les seconds la liberté du commerce. La préemption n'est applicable qu'aux objets de contrebande relative. En règle générale, la préemption comporte le payement du prix de la marchandise et d'une prime fixée à 10 p. 100.

Le rôle de la préemption est destiné à s'élargir. Il concilie le respect de la propriété privée et la nécessité pour les belligérants de ne pas laisser s'approvisionner leurs adversaires. Il a déjà été largement employé par la Grande-Bretagne dans la guerre actuelle.

Mais il y a des situations très difficiles : telle est celle de la Hollande.

La Hollande ne produit que très peu de froment. Si elle n'en importait pas, elle serait réduite à la famine. L'Allemagne ne peut lui en fournir, car en temps normal, elle a besoin d'en importer de 20 à 25 millions de quintaux.

Elle ne peut donc s'en procurer que par mer; mais la libre importation du grain pourrait servir à ravitailler les armées allemandes. Pour donner aux alliés la garantie qu'il

n'en sera pas ainsi, le gouvernement néerlandais a dû se rendre acquéreur de tous les grains et farines arrivant dans le pays.

Le coton en masse est un objet relatif de contrebande de guerre ; il sert à l'équipement des troupes et à la fabrication des explosifs.

Les stocks de coton en masse s'accumulaient aux États-Unis. La Grande-Bretagne, dans le but de ménager les intérêts des États-Unis, n'a pas déclaré le coton contrebande de guerre, même s'il est embarqué pour des ports ennemis.

Les navires américains peuvent remporter d'Allemagne des cyanides, des produits chimiques, des graines de betteraves à sucre et de la potasse.

Cependant le gouvernement américain a protesté contre l'obligation faite à certains navires de se rendre dans des ports pour y être visités. Il prétend que la visite doit se faire en haute mer.

Un navire américain porte du cuivre dans un port neutre, il n'est pas responsable de la destination ultime de ce cuivre.

Cette question ne peut être résolue que par la préemption.

Le 29 octobre, le gouvernement américain a donné ordre aux agents des douanes de garder secrète toute information relative à la destination des marchandises jusqu'à trente jours après leur livraison.

Le *Journal of commerce* de New-York a publié d'énergiques protestations contre cette mesure. Si l'objet embarqué n'est pas un article de contrebande de guerre, pourquoi ne pas le faire connaître selon l'habitude prise depuis de longues années ?

La mesure rend suspectes toutes les cargaisons et ne peut avoir d'autre résultat que d'engager les navires de guerre à user étroitement de leur droit de visite.

L'ambassadeur britannique s'est borné à dire : « Le gouvernement des Etats-Unis a le droit d'imposer les règlements qu'il lui plaît. La publication des manifestes est un usage local. »

Le Gérant : Félix **ALCAN.**

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES CAUSES DE LA GUERRE

(*Suite*[1].)

VI. Le gouvernement par la police et la stratégie par l'espionnage. — VII. La diplomatie allemande et la Russie. — VIII. La diplomatie allemande et la Grande-Bretagne.

VI. — Le gouvernement par la police et l'espionnage

L'historien allemand Niebuhr a affirmé que le gouvernement moderne a acquis un despotisme pire que celui du moyen âge, parce qu'il revêt deux formes nouvelles. Il est fondé, dit-il, sur la force de la police qui a dégénéré dans un gigantesque système d'espionnage; sur une bureaucratie qui ne permet ni volonté indépendante ni action dans le pays.

Mais quels sont donc les gouvernements dépeints par Niebuhr? C'est l'Autriche et c'est la Prusse.

L'Autriche est le type du gouvernement par la police.

On se rappelle à quel degré de perfection, elle avait poussé ses procédés de police quand elle avait sous sa domination une partie de l'Italie. Elle avait comme agents le *sbirro* et le *sgherro*, dénominations dont la traduction est difficile en français, qui cependant a les mots mouchard et agent provocateur. Elle employait le *precetto*. C'était une prescription tantôt verbale, tantôt écrite, qui faisait connaître à une personne quelconque ce qui lui était permis et ce qui lui était défendu. C'étaient les défenses qui dominaient. Le *precetto*

1. V. le numéro du 15 août.

n'était jamais motivé. Si l'infortuné qui y était soumis s'avisait de manquer à une de ces prescriptions, il était condamné aux arrêts, à l'emprisonnement, à la mise au secret, à l'exil. Ce beau système n'a pas consolidé la domination de l'Autriche en Italie : il en a rendu le souvenir exécrable.

Dans sa *Monarchie des Habsbourg*, M. Henry W. Steed constate que le gouvernement autrichien compte toujours sur la police comme le principal moyen de gouvernement[1].

La police autrichienne reste, au moins virtuellement, à peu de choses près ce qu'elle était il y a cent ans... L'étranger ne sait pas que le portier de sa maison est un *confident* de la police, et que ses allées et venues, sa manière de vivre, le nombre de ses amis et leurs noms ainsi que tous autres détails personnels sont soigneusement communiqués par le portier à la police... sa correspondance est surveillée, son téléphone truqué...

Les agitations politiques et émeutes sont traitées comme l'intérêt de l'administration est supposé l'exiger. Dans l'automne 1905 une manifestation socialiste en faveur du suffrage universel est réprimée avec violence : il y eut du sang versé et des arrestations. Une semaine ne s'était pas passée que dans les régions supérieures le vent avait tourné. Les socialistes organisèrent une manifestation colossale d'accord avec la police, etc. A l'occasion la police est intraitable, chaque fois que sa vanité professionnelle ou l'ambition personnelle de ses chefs est en cause.

Voici les résultats de ce système de police : les deux archiducs, héritiers de l'empire d'Autriche et de la couronne de Hongrie, ont péri assassinés ; et cela, en moins de vingt-cinq années.

L'archiduc Rodolphe fut tué en 1889. L'admirable police autrichienne n'a jamais pu découvrir ses assassins. Cette preuve d'incapacité étant acquise, n'était-ce pas une prétention extraordinaire, de la part du gouvernement austro-hongrois, de reprocher à la police de Serbie de n'avoir pas empêché le meurtre de Sarajevo sur le territoire autrichien ?

---

1. *La Monarchie des Habsbourg*, par Henry Wickham Steed. Traduction de Firmin Roz. (Librairie Armand Colin.) M. Henry Wickham Steed qui, avant d'être le *foreign editor* du *Times*, a été correspondant de ce journal à Berlin, à Rome, et, pendant plus de dix ans à Vienne, vient de publier l'ouvrage politique le plus remarquable qui ait été publié sur l'Autriche-Hongrie.

Les motifs qu'on donne de l'impuissance de la police autrichienne aggravent encore l'attitude du gouvernement.

Dans son livre : *The secret of an Empress*, la comtesse Zanardi Landi dévoile le mystère de l'assassinat de l'archiduc Rodolphe. Violemment épris de la baronne Marie Vetsera, il voulait se séparer de sa femme, l'archiduchesse Stéphanie, née princesse de Belgique. Il demanda au Pape Léon XIII l'annulation de son mariage. La lettre fut renvoyée à l'empereur par l'intermédiaire du nonce Mgr Galimberti, depuis cardinal.

L'empereur ayant exigé, après une scène violente, que l'archiduc ne revît pas la baronne Marie Vetsera, il se retira à Mayerling et lui écrivit de ne pas s'inquiéter de son absence; mais en même temps, elle avait reçu l'ordre de se marier à un noble autrichien dans les vingt-quatre heures.

Elle se rendit à Mayerling par la voiture qui lui avait apporté la lettre de l'archiduc.

L'empereur l'apprit. Il envoya le baron Bolfras, membre du cabinet militaire, accompagné d'un détachement de soldats, avec ordre de réclamer la baronne et, en cas de refus de l'archiduc, de l'arrêter lui-même.

Après quelques pourparlers, l'archiduc consentit à recevoir le baron Bolfras; mais les hommes qui l'accompagnaient se ruèrent dans la maison. L'archiduc tira un coup de pistolet qui atteignit un garde-chasse. Les envahisseurs ripostèrent et l'archiduc et la baronne Vetsera furent tués.

On comprend pourquoi jamais la police autrichienne n'a découvert les assassins.

Comment donc cette police parfaite a-t-elle laissé assassiner un autre héritier du trône, l'archiduc François-Ferdinand et sa femme, la duchesse de Hohenberg? De cette impuissance de la police autrichienne, M. Archibald R. Colquhonn[1] va jusqu'à dire :

Ceux qui, comme moi, sont allés à Sarajevo et connaissent la capacité de la police autrichienne, considèrent qu'il est impossible que le meurtre, qui fut le résultat d'une seconde tentative, ait pu être perpétré sans une négligence voulue de la part des autorités autrichiennes de prendre les précautions ordinaires. On fit peu d'efforts à Vienne

---

1. *Why the british Empire is at war. North american review*. Novembre 1914. p. 683.

pour manifester des regrets de la mort de l'archiduc et encore moins de la mort de son épouse morganatique, dont la position choquait les personnes nées dans la pourpre.

Telle est également l'opinion de M. Cloudestey Brereton dans son étude : *Who is responsable?*[1].

Voilà les résultats du gouvernement de la police en Autriche : il sert à détruire les Habsbourg eux-mêmes.

Une justice qui n'a pas poursuivi les coupables du meurtre de l'archiduc Adolphe montre sa soumission. La justice qui a fait le procès de Zagreb en 1907, prouve qu'elle est prête à toutes les besognes. On lira plus loin le compte rendu du procès intenté, en 1909, au docteur Friedjung, d'après M. Steed. Dans le procès de Sarajevo, l'assassin Princep, qui a tué l'archiduc et sa femme, Cabrinovic, qui a lancé des bombes, ont été condamnés à l'encellulement et les complices ont été condamnés à mort. Quel est donc ce mystère?

Un pays qui jouit d'une telle police et d'une telle justice manque d'autorité pour tenter de substituer sa police et sa justice à la police et à la justice d'un autre pays, comme l'exigeait l'ultimatum du 23 juillet adressé à la Serbie.

De son côté, en Allemagne, le Kaiser a basé sa diplomatie et sa stratégie sur l'espionnage.

Il a multiplié ses espions sur tous les points du globe et tel industriel et commerçant d'aspect honnête, bien accueilli par ses voisins, notait le soir toutes les particularités qui pouvaient servir à envahir le pays où il vivait, à installer des engins de destruction et à donner des points de repère pour les réquisitions. Ce patriotisme de police a été élevé au plus haut point par la *Kultur* allemande. Il fait partie de l'éthique officielle qui consiste à faire l'apologie de tous les moyens qui ont pour fin la puissance agressive de l'empire.

Des officiers dans les bureaux de l'état-major étiquetaient, classaient, coordonnaient tous ces renseignements et se complaisaient dans cette minutieuse préparation. Ils pouvaient se dire, avec orgueil, qu'elle était sans précédent et sans rivale dans le monde.

Seulement l'espion, qu'il soit un misérable ou un puissant personnage, a toujours un grave défaut. Il cherche moins

---

1. Voir traduction française (F. Alcan, éditeur).

la vérité que le renseignement qui peut correspondre aux sentiments et aux préjugés de celui à qui il les fournit ; et enfin lui-même a son coefficient personnel d'erreur.

Les événements viennent de prouver la vanité des renseignements fournis par ce magnifique système d'espionnage. L'état-major savait sans doute qu'il pourrait placer des canons sur tel point, tracer des tranchées ailleurs, que M. X... avait une automobile et des chevaux, que M. Y... pouvait servir d'otage; et après ? l'automobile et les chevaux de M. X... avaient été réquisitionnés. Les Allemands ont pu arrêter M. Y..., et après ? Ces procédés d'usurier de village ne peuvent donner que de misérables ressources que la défaite emportera au centuple dans sa rafale.

Tandis que le haut état-major s'appliquait à ces basses et misérables besognes, il était trompé et le gouvernement était trompé sur les conditions matérielles et morales, aussi bien de ses alliés que de ses adversaires possibles.

L'espion en chef, dans chaque pays, était l'ambassadeur allemand.

On a cru à la Wilhemstrasse, d'après les rapports que le comte Pourtalès envoyait de Saint-Pétersbourg, que l'Autriche pouvait tout oser à l'égard de la Serbie ; que la Russie, troublée par les grèves, cèderait comme elle l'avait fait en 1909 ; de là cette conséquence : elle perdrait son prestige non seulement auprès des populations balkaniques, mais aussi auprès de la Grande-Bretagne et de la France ; donc la puissance de l'Allemagne serait sans contrepoids.

En même temps, les espions de l'état-major l'informaient que la réorganisation de l'armée russe ne serait prête que dans trois ans ; et ils en faisaient une telle description qu'elle était comptée à Berlin comme une quantité négligeable que l'armée d'Autriche-Hongrie et quelques corps de réserve allemands suffiraient à contenir avant l'écrasement final qui se produirait quand on pourrait ramener à l'Est les troupes qui auraient écrasé la France à l'Ouest.

« La France ? Ah ! on va lui jouer une bonne farce. M. Poincaré quitte Saint-Pétersbourg. Les deux alliés se sont congratulés réciproquement. Nous allons les placer en face des réalités. Si la Russie marche, la France la suivra-t-elle ? Quoi ? à propos d'une affaire serbe ? qu'est-ce que ce petit peuple ? est-ce qu'il intéresse les Français ? Jacques Bonhomme dira : — Cela ne me regarde pas. Panurge ajoutera : — J'ai

horreur des coups et, si j'en reçois, je veux savoir pourquoi. Le congrès socialiste vient de voter l'ordre du jour présenté par Jaurès, en faveur de la grève générale en cas de guerre. Donc les socialistes seront des réfractaires.

« Le ministère est composé de pacifistes, qui ont voté contre la loi de trois ans. Les finances de la France sont en mauvais état. Son emprunt de 805 millions n'est pas encore classé. La France lâchera la Russie. Alors il n'y a plus ni double ni triple entente. Elle ne compte plus parmi les puissances européennes. Que nous exigions d'elle ce que nous voudrons, personne ne lèvera le petit doigt pour la défendre contre nos exigences. Nous pourrons la piétiner à l'aise comme l'Autriche piétine la Serbie.

« Si elle se résigne à la guerre, nous n'en ferons qu'une bouchée. Comme elle n'a pas osé prolonger d'un an le service de la classe qui était sous les drapeaux au mois d'octobre 1913, son armée compte deux classes de jeunes soldats, dont beaucoup n'ont que vingt ans. Ils fondront comme du beurre sous la pression de notre armée. Les officiers? On les a vus aux manœuvres du Sud-Ouest. La politique les sépare. Il y a des généraux qui veulent bien jouir de leurs galons et des avantages honorifiques et matériels qui y sont attachés, mais qui ne veulent pas se faire casser la tête pour la République. La plupart ne croient pas à la guerre. Nous avons dépensé 1 milliard de plus que les Français, avec la méthode qui nous caractérise : donc notre préparation est infiniment supérieure. L'état-major français s'est leurré de l'idée que nous attaquerons par la Lorraine, entre Toul et Belfort. Pendant qu'il accumulera ses forces de ce côté, nous passerons par la Belgique. Sauf Maubeuge, nous ne trouverons pas une forteresse en face de nous : et quinze jours après nous serons à Paris. Il n'y aura plus ni gouvernement, ni armée, ni finances ; et l'ennemi héréditaire sera réduit à n'être plus que notre satellite. Le triomphe est certain : car notre système d'espionnage est parfait.

« Quant à la Belgique, elle ne compte pas. Comment pourrait-elle s'opposer à notre passage? La loi sur la réorganisation de son armée ne date que de juillet 1913. Et elle a été appliquée sans conviction. Nous empêcher d'envahir la France? pourquoi donc? est-ce que dans les Flandres, elle n'est pas dénommée comme une nation impie digne de tous les châtiments? est-ce que le parti flamingant n'a pas pour but de les préserver des idées françaises? Si elle nous livre

passage, nous lui promettrons de la traiter en amie, quitte à voir ce que nous ferons d'Anvers après la guerre. Elle ne compte pas.

« Quant à la Grande-Bretagne, nous y avons de nombreux et bons amis. Est-ce que le Kaiser ne l'a pas conquise lors de son voyage de 1907 ? Est-ce que le Kronprinz n'y a pas été accueilli comme un ami ? Il y a bien eu Agadir ; mais notre ambassadeur nous assure que, grâce à ses bons dîners, tous les lords sont pour lui.

« Les libéraux sont ultra-pacifistes et quelques-uns de leurs journaux les plus influents sont dévoués à l'Allemagne. Nous évoquerons le spectre du tsarisme. Il suffira pour épouvanter les anciens *tories* et pour indigner les membres du *labour party*.

« Les affaires du continent ne regardent pas le *labour party*. Il est en dehors de toutes les idées sur lesquelles a vécu dans le passé la diplomatie britannique. Il a horreur des armements. Il voudrait qu'on les économisât, pour qu'on en remît le prix aux œuvres auxquelles il s'intéresse, ou qu'on enlevât tout impôt qui pèse encore sur l'alimentation. Le gouvernement libéral le compte comme l'appoint indispensable de sa majorité. Donc il ne bougera pas.

« Les unionistes sont beaucoup trop occupés à préparer les volontaires de l'Ulster pour se laisser distraire par des préoccupations de politique extérieure : et quant à l'Irlande, ce sera une alliée.

« Nous sommes les amis des Turcs ; les Anglais craindront l'appel à la guerre sainte : et si jamais la guerre éclate..., l'Inde sera en effervescence dès qu'elle saura que la Grande-Bretagne est engagée dans une guerre européenne. »

Le Kaiser a traité l'Italie avec dédain. Il avait aidé les Turcs dans la guerre de Tripoli contre son alliée. Ni la Wilhemstrasse, ni le Ballplatz n'ont considéré qu'ils avaient à tenir l'Italie au courant de leurs intentions contre la Serbie. Le Kaiser estimait que l'armée de l'Italie était désorganisée, que ses finances étaient embarrassées. Il la plaça en dehors de la triple Alliance ; et tandis qu'il renonçait ainsi à l'intervention de son armée, évaluée à 1 million 250 000 hommes, il provoquait l'intervention de l'armée belge qui, si mal préparée qu'elle fût, a prouvé que, grâce à son héroïsme, elle n'était pas à dédaigner.

En provoquant l'intervention de la Grande-Bretagne,

l'empereur d'Allemagne était sûr de perdre tout concours de la part de l'Italie.

Tous les renseignements obtenus par l'espionnage officiel ou confidentiel ont abouti à pousser le Kaiser à engager l'Allemagne dans une guerre au moment le plus défavorable pour elle et en réunissant contre lui toutes les grandes nations, sauf l'Autriche-Hongrie.

VII. — La diplomatie allemande et la Russie

Il est entendu que les diplomates allemands sont des hommes très forts : car les Allemands ayant affirmé leur supériorité en tout, nombre de badauds ont ajouté une foi aveugle à leurs affirmations. Il est également entendu que les Allemands, apportant dans tous leurs actes, une méthode supérieure, ils font bénéficier leur diplomatie de cette méthode. Nous allons comparer les faits à ces postulats.

En 1870-1871, Bismarck avait achevé « de faire par le fer et le sang l'Empire allemand », mais il n'avait plus qu'une préoccupation, le conserver.

Pour le conserver, il poursuivit une politique contradictoire : conclure une alliance avec l'Autriche-Hongrie et, en même temps, entretenir avec la Russie des rapports d'amitié, de manière que jamais l'Empire allemand n'eût rien à en craindre.

Depuis la guerre de sept ans, la Prusse et la Russie avaient toujours vécu en bons termes. Les partages de la Pologne avaient pu provoquer des discussions entre elles, mais ces actes de brigandage les avaient solidarisées. Si la Prusse avait abandonné la Russie et l'Autriche au lendemain d'Austerlitz, la résistance à Napoléon les avait réunies de nouveau. Pendant la guerre de Crimée, la Prusse s'était mise du côté de la Russie; et en 1870-1871, la Russie l'avait appuyée contre la France par une neutralité sympathique.

Bismarck trouva le moyen de faire venir, en 1872, à Berlin, l'empereur François-Joseph, pour apporter son hommage à son vainqueur de Sadowa, l'empereur Guillaume, et pour se rencontrer avec l'empereur Alexandre II. Il fit l'union des trois empereurs contre la France.

Quand la Russie fit la guerre contre la Turquie en 1877, Bismarck considéra qu'il s'était acquitté envers elle en empêchant l'Autriche Hongrie d'intervenir contre elle.

L'armée russe s'était avancée jusqu'à San-Stefano. La

Russie conclut le traité qui porte ce nom : mais, paraît-il, ses stipulations étaient en contradiction avec un traité secret conclu avant la guerre à Saint-Pétersbourg avec l'Autriche, et des arrangements pris avec l'Angleterre à la fin de l'armistice.

Le Congrès de Berlin, de 1878, livra à l'Autriche l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine qui avaient pris l'initiative de la lutte. La Russie en sortit affaiblie. Le prince Gortschakow quitta Berlin brouillé avec Bismarck. Pendant son séjour, il avait parlé à un journaliste français de la possibilité d'une alliance franco-russe.

Bismarck[1] raconte, qu'ayant rencontré à Gastein le ministre austro-hongrois, le comte Andrassy, le 27 août 1879, celui-ci lui dit : « Contre une alliance franco-russe, le coup qu'il faut jouer est une alliance austro-allemande. » Mais il n'admettait qu'une alliance purement défensive contre une attaque de la Russie dirigée contre l'une ou l'autre partie contractante.

L'empereur Guillaume la considéra comme une sorte de trahison à l'égard de l'empereur de Russie pour lequel il avait une profonde sympathie. Bismarck ne triompha de ses scrupules qu'en « ayant recours au moyen très fâcheux de la question de cabinet[2]. Sa Majesté n'avait pas été convaincue par les arguments politiques : elle n'avait promis de ratifier ce traité que par horreur d'un changement de ministère ». Et Guillaume Ier crut loyal d'avertir confidentiellement l'empereur de Russie du traité qui venait d'être conclu.

Ce traité, dit Bismarck, est *publici Juris*. Une alliance défensive analogue entre les deux puissances contre la France n'est pas connue[3].

Bismarck constatait la haine des Russes contre tout ce qui est allemand et dont l'empereur de Russie devait tenir compte, même s'il voulait vivre en bons termes avec l'Allemagne.

Toutefois, ces sentiments d'hostilité dont, en Russie, la majorité du peuple fait preuve contre les Allemands, ne sont guère plus vifs que ceux des Tchèques, en Bohême et en Moravie, des Slovènes dans l'ancien territoire de la Confédération et des Polonais en Galicie. Bref si, ayant le choix entre une alliance avec la Russie ou avec l'Autriche,

1. *Pensées et Souvenirs*. T. II, p. 281.
2. *Ibid.*, p. 292.
3. *Ibid.*, p. 296.

j'ai choisi celle-ci, je n'ai nullement été aveugle, et j'ai été en proie à tous les doutes qui rendaient le choix si difficile.

Bismarck essaya de maintenir des relations de bon voisinage avec la Russie. Il ne voulait pas surtout que l'empire allemand fût entraîné dans la politique des Balkans. Il s'efforçait de convaincre la Russie « du caractère inoffensif de la politique allemande ».

Bismarck, envisageant l'éventualité où les Russes voudraient occuper Constantinople, répond qu'il considère « qu'il serait utile à l'Allemagne que les Russes fussent établis solidement à Constantinople et qu'ils eussent à défendre la ville... » « Si j'étais ministre autrichien, dit-il[1], je n'empêcherais pas les Russes d'aller à Constantinople, mais je ne chercherais à m'entendre avec eux que lorsque leur mouvement offensif serait exécuté. »

Bismarck trouvait un grand avantage pour la politique allemande, de n'avoir aucun intérêt direct dans les questions d'Orient.

Après avoir annexé, en 1882, l'Italie à l'alliance austro-allemande, il essaya de conclure une autre triple alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie. Il parvint à faire signer, le 24 mars 1884, à Berlin, un traité qui fut ratifié dans une entrevue entre les trois empereurs, à Skiernewice. Si un des trois pouvoirs faisait la guerre à un autre, les deux autres conserveraient une bienveillante neutralité. Bismarck aurait voulu ajouter, que si deux faisaient la guerre à un quatrième, le troisième resterait également neutre : mais la Russie eut de la méfiance. Elle considéra que cette clause visait la France et ne l'accepta pas. En cas de conflit dans la Péninsule Balkanique, chaque pouvoir agirait d'après ses propres intérêts, et en cas de conflit, le troisième pouvoir déciderait. On ajouta un protocole permettant à l'Autriche d'annexer la Bosnie et d'Herzégovine, sans se préoccuper des autres signataires du traité de Berlin. Du reste, les trois pouvoirs se déclarèrent chargés par eux-mêmes de son exécution et de sa non-exécution. C'est pourquoi, ils déclarèrent qu'ils ne s'opposeraient pas à l'union de la Bulgarie et de la Roumélie-Orientale et ne permettraient pas à la Turquie de fortifier les pays des Bal-

1. *Pensées et Souvenirs*. T. II, p. 311.

kans. Si la Turquie permettait à un quatrième pouvoir (la Grande-Bretagne) d'entrer dans les Dardanelles, les trois pouvoirs interviendraient.

Ce traité n'offrait aucun avantage à la Russie. Bismarck se garde d'en parler dans ses *Pensées et Souvenirs*. S'il était parvenu à le conclure, il ne parvint pas à le conserver. La Bulgarie annexa la Roumélie-Orientale et pour prouver son indépendance à l'égard de la Russie, Stambouloff fit condamner à mort et exécuter neuf officiers russophiles. L'affaire Schnæbelé montra à la Russie que Bismarck n'avait point renoncé à une nouvelle guerre contre la France. Alexandre III envoya une lettre autographe à l'empereur Guillaume, et le traité de Skiernewice conclu pour trois ans ne fut pas renouvelé.

La politique de Bismarck fut pratiquement en contradiction avec la théorie qu'il a exposée : il craignait une entente franco-russe et il la préparait. Si en novembre 1887, il offrait au cabinet de Saint-Pétersbourg l'appui de l'Allemagne dans le cas d'une attaque de l'Autriche contre la Russie, il détruisait l'effet de cette proposition par son discours tonitruant du 6 février 1888, dans lequel il demandait un emprunt de 28 millions de marks pour acheter des munitions de guerre. « Nous devons remplir les desseins de la Providence... Sans doute le malentendu actuel avec la Russie disparaîtra ; mais la presse russe ayant « fermé la porte au vieil et puissant ami que nous étions, nous n'y frapperons pas de nouveau... »

Lui-même indiquait à la France et à la Russie la nécessité de s'unir contre l'Allemagne : « On peut nous attaquer de trois côtés, tandis que la France peut être attaquée à l'Est seulement et la Russie à l'Ouest. Nous sommes mieux que toute autre nation, exposés aux coalitions. Le pressoir franco-russe nous impose l'union. Si nous nous trouvions engagés dans une guerre russe, la guerre avec la France serait absolument certaine. »

Au printemps, il ordonnait à la Reichsbank de ne plus prendre les fonds russes en nantissement. Un emprunt russe de 500 millions était souscrit à Paris le 10 décembre 1888. Il préparait l'alliance franco-russe.

La politique de Bismarck à l'égard de la Russie se terminait donc par un échec.

Le 15 juin 1888, Guillaume II montait sur le trône. Ses deux premiers discours furent pour l'armée et la marine.

Il ne s'adressa au peuple que trois jours plus tard. Il débarquait Bismarck en mars 1890.

D'après les notes quotidiennes du prince de Hohenhole, la véritable cause du départ de Bismarck était sa divergence de vues avec l'empereur sur la nécessité de choisir entre l'Autriche et la Russie au moment du conflit menaçant entre ces deux puissances. Bismarck aurait reconnu à ce moment que la subordination de la politique allemande à celle de l'Autriche-Hongrie était une erreur. Voici ce que dit le prince de Hohenhole :

Berlin, 26 mars 1890.

L'empereur avait l'idée que Bismarck entretenait le rêve de laisser là l'Autriche et la Triplice pour s'entendre avec la Russie.

Strasbourg, 31 mars 1890.

De plus en plus, il appert que c'est la divergence de vues entre l'Empereur et Bismarck au sujet des visées russes qui a conduit à la rupture. Bismarck voulait laisser l'Autriche en plan. L'Empereur marche avec l'Autriche fût-ce au risque d'une guerre avec la Russie et la France. Là est le point noir pour l'avenir.

La triple alliance fut renouvelée en 1891. On parlait d'une proposition d'accord de Guillaume II avec le roi Léopold pour l'attaque de la France par la Belgique. Il aurait fait également la proposition à l'Angleterre et à la Turquie ds s'unir contre la France. Résultat : la visite de l'escadre française sous le commandement de l'amiral Gervais, à Cronstadt à la fin de juillet 1891. Alexandre III écoutait la tête découverte, *la Marseillaise* en même temps que *l'Hymne russe* ; une convention militaire et navale suivait et on aboutissait à une alliance en 1895.

Je faisais partie du ministère qui envoya la flotte à Cronstadt. Tous les hommes sérieux éprouvèrent un profond sentiment de soulagement en voyant disparaître l'isolement dangereux de la France.

L'alliance franco-russe créa des illusions chez un certain nombre de Français naïfs : ils crurent que, du jour au lendemain, elle allait assurer la reprise de l'Alsace et de la Lorraine. La Russie ne s'était jamais engagée à soutenir la France dans une guerre de revanche. L'alliance franco-russe était une garantie de paix contre l'Allemagne.

M. de Bulow a raillé le désappointement des Français. C'est généraliser beaucoup que de prêter à tous les illu-

sions de Déroulède. Cette raillerie ne sert qu'à cacher le désappointement éprouvé par les hommes d'État allemands en voyant que l'alliance s'était maintenue.

Mais M. de Bulow et les autres chanceliers ont fait tout le nécessaire pour la maintenir. Professeurs, journalistes, plus ou moins officiers, n'ont pas cessé de dénoncer les Russes comme des barbares, ayant comme tels la haine de la haute civilisation germanique et l'ambition de l'écraser[1].

Les Allemands ont montré l'Allemagne comme le boulevard de la civilisation contre cette invasion. Pour justifier les augmentations d'armement de 1912 et de 1913, ils ont évoqué le spectre russe. Les peuples des Balkans affranchis retiendraient une partie des forces de l'Autriche-Hongrie dans l'attaque qu'elle devait faire contre la Russie ; donc, il faut augmenter les contingents allemands. Le discours du chancelier, du 7 mai 1913, a été l'expression de cette politique, et cette politique peut se résumer de la manière suivante :

« La Russie ne ferait pas la guerre pour donner satisfaction aux rancunes de la France : nous allons la forcer de faire la guerre : et ainsi nous allons provoquer nous-mêmes l'événement que nous devions empêcher. Notre politique devait avoir pour objet de ne pas nous trouver enserrés entre la Russie et la France et depuis plus de trente ans, nous faisons une politique destinée à rapprocher la Russie et la France. »

Le caractère de cette politique s'est accentué dans les dernières années ; et la diplomatie allemande a montré toute l'habileté dont elle était capable quand, le 1er août 1914, elle s'est trouvée dans l'obligation de prendre elle-même l'initiative de la déclaration de guerre à la Russie.

VIII. — La diplomatie allemande et la Grande-Bretagne

Dans son discours du 2 décembre 1914, le chancelier, M. Bethman Hollweg, rappelait que la politique britannique avait deux objets : la balance des pouvoirs sur le continent ; la suprématie de la mer.

Au dix-septième et au dix huitième siècle, le commandement de la mer signifiait le monopole de la navigation. Mais

1. *Si j'étais l'empereur!* brochure publiée, en 1912, qui a eu un grand succès en Allemagne.

l'abrogation de l'acte de navigation, en 1849, a prouvé que la Grande-Bretagne n'avait plus la prétention de le détenir. Elle se contente, en vertu de la libre concurrence, de posséder de 50 à 60 p. 100 du pouvoir transporteur du monde.

Depuis l'Armada au moins, les Anglais ont craint, si sur le continent un État devenait maître des autres, d'être soumis à sa suprématie. A la fin du dix-septième siècle, ils firent la guerre à Louis XIV parce que Louis XIV voulait rétablir les Stuart qu'ils avaient expulsés et dominer l'Europe. Au commencement du dix-huitième siècle, ils lui firent encore la guerre quand il voulut assurer le trône d'Espagne à son petit-fils Philippe V, tout en lui conservant des droits à la succession du trône de France.

Ils firent la guerre à Napoléon parce que Napoléon voulait être le maître de l'Europe et anéantir leur puissance.

Les Prussiens ont été les bénéficiaires de cette politique pendant la guerre de sept ans. Il est vrai que Napoléon leur ayant donné le Hanovre, ils provoquèrent une déclaration de guerre de l'Angleterre contre eux (mars 1806). L'Angleterre soutint la Prusse en 1813 et en 1814. Seulement, au Congrès de Vienne, la Prusse montra une telle avidité qu'elle se brouilla avec Alexandre, l'empereur de Russie, et lord Costlereagh, le représentant de la Grande-Bretagne. Elle fut obligée de renoncer à la Saxe qu'elle entendait s'annexer et elle provoqua contre elle l'alliance de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre[1].

En 1864, la Grande-Bretagne eut la faiblesse de laisser prendre les duchés du Danemark par la Prusse et l'Autriche. Elle laissa Bismarck constituer la confédération du Nord et mettre la main sur l'Allemagne du Sud en 1866. Elle laissa l'Empire allemand se constituer en 1871.

Bismarck tenait à rassurer la Grande-Bretagne sur la politique de l'Empire allemand. Il le représentait comme devant être bien sage, satisfait de son sort, tout occupé à s'organiser pacifiquement et, par conséquent, ne pouvant porter ombrage ni sur le continent ni sur mer à la Grande-Bretagne. Il s'attachait en même temps à pousser la France dans la politique coloniale et à entretenir avec la Grande-Bretagne, en Égypte, une politique de conflits. Il réussit : et, les protec-

1. V. Debidour. *Histoire diplomatique*, t. Ier, p. 36.

tionnistes français faisaient tout le nécessaire pour exaspérer les Anglais.

Il était très facile au petit-fils de la reine Victoria de maintenir un bon accord avec la Grande-Bretagne ; mais il ne fallait pas qu'il s'engageât dans une politique « dépassant les limites de celle de Bismarck ». Guillaume II « entendit donner à l'Empire allemand un rôle prépondérant dans le monde » et, selon une de ses expressions « lui remettre le trident ».

M. de Bulow[1], s'est vanté d'avoir poursuivi cette politique; et pour la justifier, il raconte que, quoique Friedrichsruh ne fût pas éloigné de Hambourg, Bismarck n'y était pas venu depuis très longtemps. Quelques années après sa retraite, à l'âge de quatre-vingts ans, sur l'invitation de Ballin, le directeur de la *Hamburg American linie*, il s'y rendit et fut stupéfait de la grandeur et du luxe des paquebots : — C'est un nouvel âge, un nouveau monde, dit-il.

M. de Bulow, en tirant de ces mots une adhésion à la politique navale et mondiale du Kaiser et la renonciation à la politique de prudence que Bismarck n'avait cessé de pratiquer et de recommander depuis 1871, montre une singulière hardiesse. C'était sur un paquebot pacifique que Bismarck prononçait ces paroles ; ce n'était pas sur un Dreadnought.

Par son attitude et son allure, par son programme naval, le Kaiser présenta un double danger pour la Grande-Bretagne : une politique continentale inquiétante et la volonté d'intervenir dans les questions du reste du monde, avec des prétentions conquérantes, menaçantes pour tous.

Le mouvement pangermaniste a commencé vers 1893, sous l'impulston du Kaiser, de l'amiral von Tirpitz et de von Biexberstein. Il s'appuyait sur la disposition suivante de l'article 4 de la constitution de l'Empire allemand :

La surveillance exercée par l'Empire et la législation de l'Empire s'applique aux objets suivants... « et aussi à la colonisation ainsi qu'à l'émigration vers des terres non-allemandes ».

Le Reischstag n'avait pas de passion pour une grande marine. Le 28 mars 1897, il avait adopté en troisième lecture le budget qui faisait une réduction considérable dans les demandes du gouvernement pour de nouveaux navires.

---

1. *L'Empire allemand.*

Le 28 juin, le prince de Bulow fut nommé chancelier de l'Empire. Le 27 novembre, l'amiral Tirpitz, devenu ministre de la Marine, demandait la construction de sept vaisseaux de guerre, de deux grands et sept petits croiseurs, à terminer dans un délai expirant en 1904. Il parlait ainsi au nom du Bundesrat : « Sans préjuger les droits du Reischstag et sans demander la création de nouveaux impôts, les gouvernements alliés ont, à l'égard de la marine, l'objet suivant : créer dans un temps donné, une flotte nationale assez forte pour protéger d'une manière effective, les intérêts maritimes de l'Empire. »

Le prince de Bulow dit, avec une certaine naïveté : « Nous pensions que cette augmentation de notre pouvoir éveillerait quelque malaise et quelque susceptibilité dans la Grande-Bretagne. »

En fondant, à la fin de mai 1898, la *Deutsche flottein verein*, la ligue navale, l'amiral Tirpitz n'avait certainement pas pour but de les apaiser. Ses moyens de propagande étaient empruntés à l'Armée du salut. On voyait des officiers de la marine allemande prendre part à des processions charivaresques, avec accompagnement de cornets à piston, de trombones et de grosses caisses, ayant pour but de provoquer l'enthousiasme des terriens pour cette phrase du Kaiser : « Notre avenir est sur la mer. »

L'exposé des motifs du programme naval de 1900 disait que « l'Allemagne devait posséder une flotte telle qu'elle ferait courir à la plus grande puissance navale du monde le risque, même en cas de victoire de sa part, de n'avoir plus pendant longtemps la sécurité de la mer. »

Des livres classiques pour les écoles montrent la Grande-Bretagne affamée et n'ayant même plus d'acier pour reconstituer sa flotte !

Les professeurs et les publicistes allemands affirmaient hautement leur hostilité contre la Grande-Bretagne. Le célèbre Treitschke disait :

Nous avons réglé nos comptes avec l'Autriche-Hongrie, avec la France, avec la Russie. Le dernier règlement de compte, celui avec l'Angleterre sera probablement le plus long et le plus difficile.

Mais il le considérait comme une nécessité.

En janvier 1900, le professeur Hans Delbrück, écrivait dans *The North american review* :

Comme le grand pouvoir naval de la Grande-Bretagne ne peut être détruit par un seul état, le meilleur remède serait une alliance contre elle de tous ses rivaux, la Russie, la France, l'Allemagne.

Douze ans plus tard, Eisenhart écrit dans son livre, *l'Allemagne dans le vingtième siècle* :

Nous considérons une grande guerre avec l'Angleterre comme inévitable.

Professeurs de l'Université, maîtres d'école, publicistes, enseignaient que les Anglais sont trop égoïstes, trop poltrons, sauf en matière de sport, pour défendre leur pays; et l'armée britannique leur donnait une trop belle occasion pour ne pas rappeler les mercenaires de Carthage en y ajoutant le refrain de Caton : *Delenda Carthago*. Il faut détruire Carthage.

Ils s'attachaient à montrer la facilité de cette besogne. Ils disaient : « L'empire anglais n'est pas une réalité, c'est une ombre[1]. » La population des colonies n'est pas suffisante pour donner à la Grande-Bretagne un appui suffisant. Le lien entre les colonies et la Grande-Bretagne est si lâche, qu'ils n'ont pas d'intérêt commun. La Grande-Bretagne ne peut leur garantir sa protection. Pourquoi donc se compromettraient-elles en combattant avec elle ? Le général Bernhardi conclut à la séparation du Canada et probablement à la perte des Indes.

Les Allemands ajoutent que le gouvernement britannique n'a pas l'unité de l'autocratie allemande. Il appartient à des ministres qui ont souvent des vues opposées et qui subissent le contrôle du Parlement. La diplomatie de Downing street ne saurait donc égaler celle de la Wilhemstrasse.

Cependant la Grande-Bretagne est partout; et l'Allemagne n'a de valable que son territoire de 540000 kilomètres en Europe. Donc la Grande-Bretagne est l'ennemie qu'il faut et qu'on peut facilement détruire.

Ces belles théories se traduisaient dans les faits.

Les politiques allemands considérèrent que tout émigrant allemand qui allait dans un pays étranger était une perte

1. Pr Cramb. *Germany and England*. Dr Charles Sarolla *The anglo-german problem*.

pour l'Allemagne. Cependant on ne pouvait lui interdire d'aller aux Etats-Unis et le forcer d'aller dans l'Afrique allemande orientale. Il fallait chercher ailleurs.

Ils envisagèrent le partage de la Chine et pour commencer, ils prirent possession, dans l'automne de 1897, des territoires qui entourent la rade de Kiao-Chéou et imposèrent à la Chine le traité de Shantung. Mais ils ne pouvaient espérer de faire de la Chine déjà trop peuplée une colonie de peuplement.

En 1898, peu de temps après le vote de la première loi sur la flotte, l'empereur allemand débarque en Palestine, réclame la protection des lieux saints que lui refuse le pape, va à Constantinople présenter ses amitiés à Abdul-Hamid, et s'écrie à Damas :

Les trois cents millions de musulmans qui vivent éparpillés sur le globe, peuvent être assurés que l'empereur allemand sera leur ami de tous les moments.

Cet appel direct aux musulmans de l'Inde, de l'Egypte, de la Tunisie et de l'Algérie était un acte qui ne devait pas laisser indifférente la Grande-Bretagne.

Pour l'appuyer par un fait, il lance le chemin de fer de Bagdad.

Le Kaiser essaye de mettre la main sur toutes les terres étrangères, petites ou grandes. A la fin de la guerre entre les Etats-Unis et l'Espagne, il acquit, en 1899, la Caroline et les îles Mariannes, et il fut très fier « d'avoir un point d'appui en Polynésie ». Pourquoi faire, sinon pour inquiéter l'Australie ?

En Afrique, les Allemands voulaient rejoindre leurs colonies de l'Afrique du sud-ouest et de l'Afrique orientale en mettant la main sur la Rhodésia. Ils espérèrent que les Boers se chargeraient de préparer le résultat. Des négociations eurent lieu. Les Allemands leur fournirent des armes. De là en 1896 le télégramme à Krüger qui était gros de promesses et qui poussa les Boers à faire la déclaration de guerre du 10 octobre 1899.

Les Allemands éprouvèrent une grande déception en voyant la Grande-Bretagne capable de transporter une armée de l'Europe au Cap et du Cap au Transvaal, et de supporter sans grand effort les frais de la guerre.

Les journaux allemands dépassèrent ceux de tous les

autres pays en violence et en grossièretés qui atteignirent même la reine Victoria. Le refus par le Kaiser de recevoir Krüger ne compensa pas l'effet produit sur l'opinion de la Grande-Bretagne. Elle ne se trompait pas ; car M. de Bulow reconnaît que l'Empire allemand ne resta neutre que parce que sa marine n'était pas assez forte et que parce qu'il ne pouvait pas compter sur la France dans une agression contre elle.

Le gouvernement britannique savait à quoi s'en tenir sur la part de responsabilité qui lui incombait dans la guerre du Transvaal.

Sa déception fut encore aggravée par la formation de la *South African Union*, comprenant les divers peuples de l'Afrique du Sud, et dont les Boers ont pris la direction. Von der Goltz conclut : « Nous devons nous opposer à la suprématie anglaise. »

Vers 1880 les Allemands voulurent aussi coloniser l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Ils jetèrent d'abord leur dévolu sur le Vénézuéla, lui consentirent des emprunts, achetèrent quelques mines, engagèrent des entreprises ; puis ils installèrent un navire de guerre dans son port et demandèrent de prendre part au gouvernement du pays[1].

Ces prétentions éveillèrent aussitôt les susceptibilités des Etats-Unis qui, au nom de la doctrine de Monroe, les informèrent qu'ils ne souffriraient pas leur intervention dans le gouvernement du Vénézuéla. Les Allemands apprirent en même temps qu'ils n'obtiendraient l'accès d'aucune colonie dans le golfe du Mexique, tant que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis seraient les maîtres de l'Océan.

Maintenant, grâce à leur émigration au Brésil, ils songent à constituer un état allemand dans l'Etat de São-Paulo.

Rotterdam et Anvers sont les ports du Rhin. Les Pays-Bas sont la véritable base d'opérations pour un envahissement de la Grande-Bretagne. Les Pays-Bas et la Belgique ne sont indépendants que parce que la Grande-Bretagne et la France ont empêché l'Allemagne de les prendre. On les prendra : et avec la Belgique le Congo belge ; avec les Pays-Bas, les Indes néerlandaises. Le Danemark est la clef de la Baltique, qui doit devenir un lac allemand. On le prendra :

1. *Pangermanism*, by Roland G. Usher, professor of history, Washington university, Saint-Louis, p. 119.

et la Russie bloquée par le Bosphore au sud, et par le Sund et le grand Belt au nord, n'aura plus en Europe, sur la mer libre, d'autre port qu'Arkhangel.

L'Empire allemand a poussé l'Autriche-Hongrie à l'est et au sud-est; mais l'englobant dans son aire, c'est lui qui entendait diriger sa politique à son profit. Imprégné de souvenirs classiques, les hommes d'Etat allemands et autrichiens ont rêvé de saisir les grandes routes par lesquelles les Romains, les barbares, les croisés, sont passés des vallées du Danube à Constantinople et les Ottomans de Constantinople dans les vallées du Danube.

L'imagination joue dans ces conceptions un rôle beaucoup plus important que la perception exacte d'avantages réels. Salonique, comme port de commerce, est insignifiant pour l'Autriche et l'Allemagne[1]. Il ne peut valoir que comme port de guerre. Alors vient le rêve de la grande ligne de Bagdad, de la mainmise sur la Turquie et sur la Perse, en attendant l'Inde. L'Italie, tenant le nord de l'Afrique par Tripoli et la Cyrénaïque, l'Allemagne prend l'Egypte, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc.

L'Allemagne victorieuse fera une grande confédération dont l'empereur sera le chef absolu, comme il est le chef de l'Empire allemand, qui comprendra l'Autriche-Hongrie, les Etats Balkaniques, la Turquie, avec l'Egypte, la Perse et l'Inde.

Les pangermanistes disent naïvement :

« Les Anglais sont parvenus à gouverner l'Inde ; est-ce que les Allemands ne pourraient pas en faire autant? » et ils ne sont même pas parvenus à gouverner le duché de Posen et l'Alsace-Lorraine !

Dès le seizième siècle, la politique allemande a eu un historien illustre qui s'appelle Rabelais, quand il a célébré les hauts faits de Picrochole.

Les Allemands déclaraient que la Grande-Bretagne avait acquis la plupart de ses possessions par la force. Donc, ils avaient le droit d'employer la force pour les en expulser : mais ils ne pensaient pas un seul moment à rendre l'Australie aux indigènes australiens, la Nouvelle-Zélande aux Maoris, le Canada aux Iroquois et l'Inde à ses rajahs ou au grand Mogol. Ils voulaient simplement se mettre à sa place.

---

1. V. *Journal des Économistes*, novembre 1912.

Ces plans à la Picrochole ne sont pas seulement ceux des publicistes dépourvus d'autorité. Ils forment un ensemble, soutenu officiellement, et ils sont appuyés par des commencements ou des tentatives d'exécution.

Les successeurs de Bismarck ont cru qu'ils pouvaient impunément tout se permettre à l'égard de la Grande-Bretagne. Dans son livre, M. de Bulow dit naïvement :

L'Allemagne est devenue trop forte pour être attaquée sur mer : donc la Grande-Bretagne ne bougera pas.

En écrivant cette phrase, M. de Bulow oubliait que sa politique avait amené un résultat : l'accord franco-anglais de 1904.

M. Harden, le journaliste qui prétend représenter la tradition de Bismarck, reprochait au gouvernement allemand « de diminuer par ses menaces les causes de friction entre la Grande-Bretagne et la France dans le nord de l'Afrique ».

Le gouvernement allemand allait même plus loin : il établissait entre les deux pays une solidarité étroite.

L'ambassadeur d'Allemagne, le comte Wolff Metternich zur Gracht, avait dit au Kaiser : « Vous et le kronprinz vous avez séduit la Grande-Bretagne. Vous pouvez tout vous permettre. Elle ne bougera pas. Vous avez au ministère de la Guerre M. Haldane qui a dit : « L'Allemagne est mon domicile intellectuel. M. Lloyd George a été enthousiasmé de son voyage en Allemagne, il est plein d'admiration pour sa politique sociale. »

Sur ces assurances, M. de Bethmann-Hollweg et M. de Kiderlen Waechter, le ministre des Affaires étrangères, envoyèrent *le Panther*, à Agadir, le 1er juillet 1911. Le 21 juillet, M. Lloyd George au dîner annuel des banquiers et marchands, donné par le Lord maire, rappela que « la Grande-Bretagne était prête à de grands sacrifices pour garantir la paix, mais que si une situation était créée telle que la paix ne pourrait être préservée que par l'abandon de sa grande et bienfaisante position acquise dans le monde par des siècles d'héroïsme et de persévérance, qu'en tolérant d'être traitée là où ses intérêts vitaux sont affectés comme si elle ne comptait pas dans la société des nations, la paix à ce prix serait une humiliation intolérable. L'honneur national et la sécurité du commerce britannique international ne sont pas des questions de parti. La paix du monde serait

beaucoup mieux assurée si toutes les nations réalisaient des conditions nécessaires. »

Venant d'un ami, ces paroles avaient une signification toute particulière. Elles furent suivies d'une déclaration de M. Asquith à la Chambre des communes qui rencontra une adhésion unanime, exprimée par M. Balfour au nom des unionistes et par M. Ramsay-Macdonald au nom du *labour party*. L'effet fut tel qu'aussitôt les journaux allemands, jusqu'alors menaçants, dirent : « Très bien ! nous avons toute satisfaction ! Nous sommes prêts à nous entendre. »

L'Allemagne redoublait ses armements : dans l'espoir d'endormir la Grande-Bretagne, elle la trompait sur l'avancement des travaux de sa flotte. Ses spécialistes examinaient constamment la possibilité d'un débarquement dans la Grande-Bretagne et ils se réjouissaient de ce que désormais elle ne pouvait plus se fier à la stratégie de Nelson, laissant aux vents le soin de garder le *Channel*.

La diplomatie allemande, avec sa méthode, son habileté, ses procédés et ses moyens d'action, y compris l'espionnage, est arrivée au résultat de grouper la Grande-Bretagne, la Russie et la France pour une défense commune, tandis que Hans Delbrück, en 1900, rêvait de grouper l'Allemagne, la Russie et la France contre la Grande-Bretagne.

Lorsqu'est arrivé le moment décisif, elle a inventé un *casus belli* stupide contre la Russie, après avoir refusé les propositions de médiation faites par sir Edward Grey. Elle s'est appliquée à ne laisser aucun doute sur sa volonté de faire la guerre, puis elle a violé la neutralité du Luxembourg et de la Belgique et donné à la Grande-Bretagne le beau rôle de défenderesse des traités conclus, des signatures des grands États, tandis qu'elle a assumé la responsabilité de ne les considérer que « comme des chiffons de papier ».

M. Bethmann-Hollweg et autres Allemands ont abandonné la thèse qu'ils défendaient l'Europe contre la barbarie slave; maintenant ils dirigent toute leur fureur contre les Anglais qu'ils déclarent leurs proches parents. Ils se donnent beaucoup de mal pour prouver que la violation de la neutralité de la Belgique n'est qu'un prétexte pour les Anglais; mais c'est eux-mêmes qui ont donné à Sir Edward Grey un motif tel qu'il a fait l'unanimité. La Grande-Bretagne aurait-elle pu conserver la neutralité ? Je ne le crois pas : les menaces de l'Empire allemand contre elle étaient trop évidentes et trop persistantes pour qu'elle pût s'abstenir.

Mais si la diplomatie de l'Empire allemand a été telle qu'elle rendait obligatoire l'intervention de la Grande-Bretagne, est-ce donc une preuve de sa supériorité, de sa prévoyance, de sa méthode? Une diplomatie qui arrive en cas de guerre, à former contre son pays l'alliance de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la France, en a trahi la sécurité. Plus le chancelier essaye de prouver que l'intervention de la Grande-Bretagne était fatale, plus il aggraverait sa responsabilité et celle du prince de Bulow si elles ne s'effaçaient pas dans l'ombre de celle de Guillaume II.

Yves Guyot.

(A suivre.)

ESSAI
DE
PHILOSOPHIE ÉCONOMIQUE

LA LOI DU RENDEMENT DÉCROISSANT SA SIGNIFICATION ET SES CONSÉQUENCES

(*Suite*[1].)

IV

Les phénomènes de concentration capitaliste, que les statistiques mettent en évidence ont fait naître dans certains milieux des espérances illimitées et dans d'autres, des craintes grandissantes. Les théoriciens collectivistes et communistes à l'exemple de Kautsky se réjouissent de l'absorption progressive par quelques grandes entreprises de certaines branches de l'industrie humaine exercées jusque-là par un grand nombre de petits entrepreneurs ; ils croient que le pouvoir de production des capitaux est illimité et que par conséquent la mise en commun des instruments de production dans une organisation collectiviste ou communiste réalisera au profit de la masse en les accroissant les énormes bénéfices prélevés aujourd'hui par les grandes sociétés de capitaux. A l'inverse, les théoriciens traditionalistes redoutent la mainmise de l'Etat sur les industries privées comme un acheminement vers le collectivisme qui leur apparaît comme le seul péril social contre lequel la résistance doive s'organiser.

Enfin, les théoriciens du juste milieu, ennemis des principes abstraits, respectueux des contingences, se tiennent sur

1. Voir le numéro du *Journal des Économistes* du mois de juillet.

une prudente réserve, et tout en considérant l'extension de l'intervention de l'Etat comme une conséquence fatale de l'évolution économique contemporaine, se gardent bien de l'interpréter autrement.

Eh bien, la connaissance de la loi du rendement décroissant nous permet d'établir des prévisions de nature à réduire sensiblement les espérances des socialistes et les craintes des conservateurs; mais elle nous permet également de prendre vis-à-vis de la politique économique et sociale actuelle une attitude tout autre que celle des partisans du juste milieu et des compromis. Pessimistes contre les socialistes, optimistes contre les conservateurs, individualistes et radicales contre les étatistes opportunistes, telles seront nos conclusions pratiques.

Et d'abord, la ligne et le but de notre argumentation se détacheront nettement des voies habituellement suivies par d'éminents contradicteurs du socialisme qui cherchent dans les faits de l'évolution économique, des moyens de prévision de l'organisation sociale de l'avenir, alors que nous nous abstiendrons de toute prévision de cette nature. On peut espérer qu'un pays se prêtera à une expérience collectiviste, ou craindre qu'il ne s'y prête; on peut redouter qu'une réaction contre l'étatisme ne se produise à brève échéance, ou l'attendre impatiemment; mais on ne peut pas prévoir scientifiquement quelle sera l'organisation de la production dans un an, dix ans, un siècle. Il ne faut pas oublier que l'évolution économique n'est qu'un des aspects de l'évolution sociale dont les facteurs sont infiniment nombreux, variés, complexes, interdépendants les uns des autres, et ne sont pas mesurables; la déduction et la logique ne nous seraient ici d'aucune utilité ; la vie sociale faite de compromis se perpétue de même, et le philosophe ne s'émeut pas des oppositions qu'il constate dans les faits, et qui sont la conséquence naturelle des divergences des esprits, des caractères et des tempéraments individuels.

Pour prévoir l'avenir en matière sociale, il faudrait connaître les lois qui régissent les changements de direction des opinions dominantes, et les modifications des sentiments humains. Or, tout ce que nous pouvons savoir, c'est que ces sentiments et ces opinions se modifient sans cesse, tantôt lentement, tantôt brusquement, à la suite d'événements accidentels et imprévus, c'est que chaque individu est en droit de se considérer non pas seulement comme déterminé dans ses

sentiments et ses idées par les changements sociaux, mais encore comme déterminant par ses sentiments et ses idées de nouveaux changements. Si *la* nature et le milieu social l'obligent à s'adapter aux contingences passagères et locales dans lesquelles il vit, *sa* nature le pousse à réagir par son effort sur le milieu, pour le modifier dans le sens de l'idéal qu'il conçoit, quelque éloignée et invraisemblable qu'en paraisse la réalisation.

En matière sociale, l'esprit scientifique doit s'interdire la prophétie qui est une prévision quantitative et inconditionnée, et se borner à des prévisions qualitatives et hypothétiques, c'est-à-dire qu'il est *inutile* de se demander ce qui se produira ou ne se produira pas dans un avenir prochain, et même « en supposant que des facteurs inconnus ne viennent pas bouleverser les conditions actuelles de l'évolution[1] ». Nous devons nous contenter de rechercher ce qui se produirait et ne se produirait pas, si tel événement se réalisait.

C'est pourquoi, nous nous gardons bien d'objecter aux socialistes les impossibilités *d'application* de leurs doctrines Ils peuvent toujours répondre que le temps travaille pour eux, que ce qui paraît utopique aujourd'hui sera réalisable demain; et au surplus, l'histoire prouve abondamment que des institutions sociales d'une apparence immuable, par de lentes transformations plutôt que par des révolutions violentes ont subi de complètes métamorphoses dépassant toutes les prévisions. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans l'avenir ? Nous sommes entièrement d'accord avec les collectivistes et les communistes sur ce point; bien mieux, nous comprenons qu'ils soient d'autant plus attachés à leurs principes que les faits paraissent leur donner tort ; il est naturel que les résistances qu'on leur oppose stimulent leur propagande.

En revanche, autant il nous paraît légitime de ne pas soumettre notre idéal social à l'influence de ce que les politiciens à courte vue appellent « les événements », autant il nous paraît nécessaire de le conformer aux lois naturelles, c'est-à-dire aux limites infranchissables que la nature et le milieu opposent à notre action. Ces limites sont indépendantes des temps et des lieux, et dominent toutes les contingences. C'est

---

1. Bourguin, *op. cit.*, p. 130.

précisément en les connaissant et en les respectant que nous devenons, dans une certaine mesure, les *maîtres* des événements; c'est en les ignorant et en les méprisant que nous en sommes les jouets.

Sous ces réserves, nous pouvons avoir la certitude que la nationalisation des entreprises et la mise en commun des instruments de production ne produiraient pas les effets bienfaisants qu'en attendent les collectivistes. L'un des meilleurs arguments entre beaucoup d'autres que l'on peut opposer à leurs prophéties s'appuie sur l'évidence de la loi du rendement décroissant, c'est-à-dire d'une nécessité permanente et inéluctable de l'organisation, de la production. On peut faire une révolution, renverser l'ordre social établi, abroger tous les Codes, constituer un Parlement économique et un nouveau gouvernement, ou supprimer toute espèce d'organisation coercitive, la production de la richesse exigera partout et toujours, tant que les hommes seront obligés de travailler en commun pour satisfaire leurs besoins, des intelligences directrices. La division du travail, les applications du machinisme et de toutes les découvertes scientifiques, sont des facteurs d'accroissement de la production qui ne se suffisent pas à eux-mêmes, et sont subordonnés à une mise en œuvre par des intelligences directrices. Comment, en régime collectiviste ou communiste, se manifesteront ces intelligences directrices ? Peut-on concevoir qu'elles surgissent spontanément et exercent leurs fonctions en l'absence d'une autorité souveraine ou d'une administration centrale quelconque ? C'est ce que ne pensent pas les leaders éclairés du socialisme ; ils savent bien qu'il faudra de toute nécessité organiser l'Etat socialiste mais, nous disent-ils, la société future différera essentiellement de l'Etat bourgeois en ce que « le gouvernement des hommes y sera remplacé par l'administration des choses ». Cette formule chère aux communistes, renferme une opposition de mots vide de sens ; car il est impossible de concevoir l'administration de la production et de la distribution de la richesse indépendamment des producteurs dont il faudra discerner les aptitudes et des consommateurs dont il faudra satisfaire les goûts. Des hommes dirigeront d'autres hommes, et à supposer, chose invraisemblable, que les directeurs et exécuteurs du travail désirent remplir consciencieusement leur tâche sans se préoccuper de la rémunération qui leur sera allouée, c'est-à-dire de la part qu'ils prendront dans la consommation, à supposer que le mobile

de l'intérêt personnel soit effectivement remplacé par d'autres, la point d'honneur et l'amour du travail, il n'est nullement certain que cette révolution morale soit accompagnée d'une révolution intellectuelle conférant aux cerveaux humains des facultés de discernement insoupçonnées.

De quelque côté que l'on se tourne, si l'on a quelque souci de la logique (et les théories collectivistes sont présentées comme des interprétations logiques de l'évolution sociale) les espérances optimistes des partis socialistes, réformistes ou révolutionnaires, se heurtent à d'évidentes impossibilités.

— Ou bien le progrès économique continuera de se manifester par l'abondance et la variété croissante des producteurs, l'accroissement de la division du travail et du machinisme et alors sans qu'il nous soit possible de prédire jusqu'où ira la centralisation ou la mise en commun des instruments de production, c'est-à-dire quelle sera la limite des expériences socialistes, nous sommes en droit de prévoir qu'il en résultera un gaspillage croissant des aptitudes et des forces productives, sans parler de l'insécurité croissante des entreprises et des fortunes menacées d'expropriation. La loi du rendement décroissant s'appliquera à la production socialisée et il viendra un moment où le désordre et le gaspillage produiront de tels scandales qu'ils provoqueront une vigoureuse réaction. Ce qu'on peut prévoir, c'est que la réaction sera d'autant plus puissante que la limite des expériences collectivistes sera plus reculée et comme nous ne sommes plus ici dans un domaine d'abstractions, il est à craindre que la réaction de la politique économique ne soit accompagnée d'un bouleversement de la politique générale, et que la sécurité ne soit reconquise qu'aux dépens de la liberté.

— Ou bien, l'évolution économique suivra une marche inverse; les besoins se simplifieront et s'annuleront les uns les autres, les consommateurs deviendront moins exigeants et les producteurs plus actifs, le désir du travail succédera à l'aversion de l'effort, la consommation se restreindra en même temps que la production s'accroîtra proportionnellement à la diminution des besoins. Certes, une telle régression faciliterait singulièrement la tâche des intelligences directrices; le rendement serait indéfiniment croissant; mais ces suppositions sont en contradiction avec les prémisses des socialistes et nous n'avons pas besoin d'insister sur leur invraisemblance.

On voit comment le raisonnement déductif fait apparaître

les vices et les dangers des conceptions socialistes. Certes nous ne méconnaissons pas les services que rendent les historicistes et les statisticiens, en opposant aux faits et aux chiffres des socialistes, d'autres faits et d'autres chiffres; mais, ces faits et ces chiffres, en l'absence d'une interprétation raisonnée, ne constituent pas des arguments probants contre les déductions collectivistes ; loin d'établir l'existence d'une tendance inéluctable opposée à la concentration capitaliste, ces documents prouvent seulement, aux yeux des collectivistes, la persistance de forces d'opposition organisées et soutenues par les gouvernements bourgeois et fournissent un argument précieux aux partisans de l'action directe ou révolutionnaire. Au contraire, les théoriciens socialistes sont obligés de *nier l'évidence* pour contester nos déductions. Nous constatons, en effet, que lorsqu'ils se proposent d'organiser la production et la distribution de la richesse au lieu de la laisser s'organiser spontanément, ils méconnaissent le truisme de la loi du rendement décroissant, c'est-à-dire les limites imposées par le milieu à la capacité de direction de l'homme; le milieu, c'est-à-dire les événements, se joueront de leurs plans de reconstruction sociale dont on peut sans présomption prévoir la faillite. Nos conclusions sont donc pessimistes contre les socialistes.

Contre les traditionalistes conservateurs, nous redevenons au contraire optimiste. Ceux-ci ne voient le salut social que dans un retour à des formes d'organisation disparues, et principalement dans la restauration de *l'autorité* de l'homme sur l'homme, les patrons devant être les directeurs responsables non seulement de la vie matérielle, mais encore de la vie intellectuelle et morale de leurs ouvriers. L'émancipation de l'individu de tous les liens corporatifs qui enserraient son initiative et son activité, la liberté de l'industrie et la concurrence ont amené l'anarchie dans la production, l'injustice dans la distribution, et le vice dans la consommation de la richesse. Sans doute il reste encore quelques éléments de cohésion sociale dans les lois qui garantissent la propriété privée et l'organisation de la famille, mais ces derniers fondements de l'édifice social sont déjà fortement ébranlés, et une république socialiste leur porterait le dernier coup. C'est en prévision des catastrophes qui suivraient l'effondrement social que les conservateurs organisent une résistance acharnée contre le socialisme révolutionnaire.

L'avenir n'est pas inquiétant à ce point: Les conservateurs oublient d'abord que sous les apparences actuelles des institutions politiques économiques et sociales, on peut retrouver les racines profondes par lesquelles elles se rattachent aux institutions disparues. L'individu émancipé, disposant librement de son activité et des fruits de son travail, a cherché dans de nouvelles formes d'associations la plupart des avantages que lui offrait la corporation d'autrefois. Certes il a acheté la liberté au prix de sa sécurité et s'est trouvé subitement dépourvu de toute protection; mais la concurrence aveugle a fait place à des ententes plus ou moins éclairées; l'individu est revenu de cette étape trop rapide et de nouveau a aliéné sa liberté dans la coalition, la grève, le syndicat, en même temps qu'il retrouvait quelque sécurité dans les associations de prévoyance, de secours mutuels, etc., qui constituent de précieux éléments de conservation sociale. De plus, la richesse produite, quoique encore bien inégalement répartie, s'est répandue un peu dans toutes les couches de la population, amenant un accroissement constant du nombre des intéressés à l'ordre social. Ce ne sont pas les lois sur la propriété et la famille qui assurent la cohésion sociale, ce sont les sentiments et les idées des propriétaires et des capitalistes, et des *aspirants* propriétaires et capitalistes, des individus unis ou aspirant à s'unir dans un foyer. Or, il est évident pour quiconque a étudié les conditions actuelles de la répartition de la richesse, que les fortunes des grands propriétaires et des gros capitalistes sont insuffisantes à alimenter le budget des réformes dites sociales. Les réformateurs désireux d'atténuer l'inégalité des conditions sont obligés de faire appel aux sacrifices des classes moyennes, c'est-à-dire de cette masse sans cesse grandissante de la population. Mais, le jour où les projets d'expropriation deviendraient effectifs, devant l'extension du gaspillage et du parasitisme des entreprises incorporées au domaine public (conséquence fatale de la loi du rendement décroissant) les intérêts menacés, apeurés, ne tarderaient pas à se coaliser contre toute espèce de changement, et feraient sentir la puissance de leur force de conservation. Il n'est pas à redouter qu'une expérience collectiviste décisive soit le commencement d'une dissolution ou d'une désagrégation de l'organisme social; nous croyons au contraire qu'elle marquera la fin d'une période de régression, et si la réaction qu'il est permis de prévoir sans en préciser les effets immédiats ne

nous ramène pas au despotisme politique, l'échec définitif des tentatives socialistes marquera le début d'une nouvelle évolution vers des formes de plus en plus perfectionnées de l'organisation économique.

Ayant ainsi réduit à leur juste mesure les espérances des socialistes et les craintes des conservateurs, quelle sera notre attitude à l'égard des interventionnistes ou socialistes d'Etat dont les théories politiques et économiques s'inspirent uniquement des contingences historiques? Bien entendu, nous ne visons pas ici les praticiens de l'art politique, les Parlements et les gouvernements, les députés et les ministres d'aujourd'hui ; nous nous adressons aux théoriciens désintéressés de l'interventionnisme, à ceux qui érigent en formules l'inutilité, la vanité des principes abstraits ou des lois économiques naturelles, le scrupule du fait contingent contemporain auquel notre jugement et notre idéal social devraient se subordonner. Ces théoriciens, adeptes fidèles de la méthode dite historique ou réaliste, sont légion; leurs travaux sont caractérisés par la richesse de la documentation, la finesse des analyses, l'abondance des descriptions détaillées de faits et de statistiques. Mais il est rare que leurs développements soient suivis de conclusions nettement définies. La plupart du temps, ils les enveloppent de restrictions, de réserves, de tempéraments qui en stérilisent d'avance la discussion, celle-ci n'étant profitable que sur des sujets étroitement délimités et en vue d'un but facilement discernable. Ces théoriciens se gardent bien d'émettre une opinion définitive soit pour, soit contre l'extension des attributions de l'Etat, mais s'inclinent devant le fait.

« Que cette politique soit toujours heureuse dans ses résultats, écrivait M. Bourguin, c'est une question discutable suivant les cas particuliers; qu'elle ait tendance à s'accentuer partout, sans régression notable dans aucun pays, c'est un fait incontestable, qui contredit directement les principes et les prévisions de l'école individualiste.

« Il s'agit là d'un phénomène trop universel et trop durable pour qu'il soit permis d'y voir l'œuvre d'un législateur ignorant et maladroit; on se trouve, à n'en pas douter, en présence d'un grand mouvement historique dont les causes sont intimement liées à l'évolution générale. »

Nous ne pouvons pas ne pas faire du socialisme d'Etat, écrivent de nombreux publicistes, nous ne pouvons pas essayer de remonter le courant interventionniste.

Ainsi les faits politiques qui nous apparaissent comme des faits contingents sont interprétés par l'historiciste ou l'économiste réaliste, comme des faits universels et permanents qui s'imposent à notre jugement. Là est la source du malentendu. Dès le point de départ, sur une question fondamentale de méthode, en ce qui concerne le choix des faits, des données de l'observation et du raisonnement, nous nous heurtons à des contradictions, de sorte qu'au delà de cette question, la discussion ne sert à rien.

En tout cas cette question ne peut être discutée que par des arguments de pure logique. Sans doute comme les interventionnistes, nous nous réclamons de la méthode objective d'observation, mais les généralisations qui servent de prémisses à nos déductions, à nos jugements, à nos prévisions, sont induites de faits dont les caractères d'universalité et de permanence nous paraissent indéniables, tels les faits du rendement décroissant des agents de la production, ou des limites de la capacité directrice du cerveau humain. Au contraire, les historicistes dédaignent ces banalités et n'utilisent que les faits que l'on peut dégager de l'étude des documents et des lois positives, telles les lois dites ouvrières ou sociales qui préoccupent tous les gouvernements du monde entier, et dont l'extension croissante, à notre époque, s'imposerait comme un fait général devant lequel toutes les théories devraient s'incliner. Il ne servirait à rien de se demander si l'interventionnisme est utile ou nuisible au progrès social; notre conception du progrès social devrait se subordonner aux tendances dominantes de la politique contemporaine; la méthode historique nous obligerait à considérer l'Etat comme un agent du progrès; il serait chimérique de songer à réaliser l'amélioration du sort des classes souffrantes sans le concours de l'Etat[1].

C'est seulement contre cette interprétation de la méthode objective et du rôle de notre jugement dans l'étude des questions sociales que nous élevons notre critique. Les faits de la politique interventionniste, les tendances connues sous le nom d'étatisme, malgré leur prédominance incontestée à

1. Observons ici que toute réserve faite sur la question de méthode, il n'est pas un individualiste ni un socialiste qui ne souscrive aux conclusions positives de M. Bourguin (*op. cit., in fine*) lorsqu'il identifie le progrès social ou démocratique avec la multiplication des valeurs individuelles, et les conditions les plus favorables au bonheur du plus grand nombre.

l'époque actuelle, n'ont nullement à nos yeux le caractère de *lois générales qui s'imposent à notre jugement.* Nous n'y voyons que la survivance ou la renaissance de conceptions et de pratiques anciennes que l'on croyait définitivement anéanties au lendemain de 1789 et purement *contingentes.* La sphère des libertés économiques s'étant brusquement agrandie, les individus ont égaré leur activité, gaspillé leurs forces dans une concurrence aveugle et ont appelé à leur secours la protection de l'autorité gouvernementale. La politique interventionniste prouve seulement que les individus auxquels s'appliquent les lois sociales, sont incapables de se gouverner eux-mêmes et ont besoin d'une tutelle. Mais par une inconséquence qui fera l'amusement de nos arrière-neveux, les tuteurs (Parlements et Gouvernements), choisis par leurs pupilles (majorités électorales), se mettent à leur discrétion ! Les dirigeants se confondent avec les dirigés; les élites conductrices se cherchent vainement. Devons-nous incliner notre jugement devant de tels faits et de telles inconséquences? C'est ce que nous ne pensons pas. Théoriciens de la politique économique, nous n'avons pas à nous préoccuper des opinions des majorités électorales ou parlementaires. Depuis quelque temps, le vent souffle vers le collectivisme, et les gouvernants se traînent à la remorque des théoriciens logiques du collectivisme; demain, le vent soufflera vers l'individualisme, et les mêmes gouvernants se traîneront à la remorque des théoriciens logiques de l'individualisme.

Les théoriciens de l'interventionnisme, dédaigneux des principes abstraits, pensent autrement et croient devoir refléter les faits, c'est-à-dire, dans leurs formules ambiguës, les opinions ou plutôt l'absence d'opinions des masses. C'est parce qu'ils font le sacrifice de la logique qu'ils se trouvent accidentellement d'accord tantôt avec les collectivistes, tantôt avec les individualistes. Car la méthode historique, logiquement appliquée (abusivement selon eux) les éloignerait du déterminisme scientifique et les entraînerait dans un fatalisme dogmatique qu'ils réprouvent : Ce qui arrive devait arriver et ce qui arrivera doit arriver; tel serait le résumé de toute leur argumentation. Comment les historicistes peuvent-ils concilier dans leur esprit les conceptions du déterminisme scientifique, de la méthode objective, et leur méfiance de la logique et du raisonnement déductif? C'est ce que nous sommes inaptes à comprendre, car nous ne pouvons sortir de ce dilemme : — ou bien la recherche en matière sociale

nous conduit à la découverte de vérités scientifiques, c'est-à-dire de *vérités abstraites* indépendantes de nos sentiments, de nos opinions, de nos préjugés personnels; — ou bien il n'y a pas de vérité en pareille matière, il n'y a que des opinions contingentes et variables; c'est la majorité qui fait la loi et il faut hurler avec les loups.

Cette deuxième alternative nous paraît être logiquement impliquée par la méthode dite réaliste. De fait, si cette méthode est préconisée par de consciencieux travailleurs dont on ne saurait mettre en doute la bonne foi, l'absolu désintéressement, le souci d'exactitude et d'impartialité, sans parler de leurs séduisantes qualités littéraires, on ne saurait nier qu'elle conduit le plus grand nombre des esprits spécialisés dans les études sociales, au scepticisme, à l'indifférence, au dilettantisme. Il n'est plus sûr moyen de ne pas se compromettre que de se tenir entre ce que l'on appelle les opinions extrêmes ou les principes absolus et exclusifs.

Cette attitude, si répandue à notre époque, est surtout un symptôme de l'affaiblissement des caractères. Les théoriciens politiques, économistes et philosophes, ne doivent pas craindre de revendiquer leur titre et de rappeler aux praticiens de l'art du gouvernement, souverains, ministres, parlements, qu'ils sont leurs guides et non de simples auxiliaires. Il leur appartient de tracer aux conducteurs des peuples quels qu'ils soient et où qu'ils soient, la direction qu'ils doivent suivre à travers les compromis journaliers que leur imposent les contingences, d'éclairer leur route en leur signalant les obstacles irréductibles auxquels ils se heurteront dans la voie où ils se sont imprudemment engagés. Le philosophe politique ne s'arrête pas aux faits d'aujourd'hui; il se rappelle les faits d'hier et s'inquiète des faits de demain; il sait qu'il y a des lois naturelles qui imposent des limites infranchissables aux actes humains et dont l'ignorance et la méconnaissance sont des sources de misère et de souffrances humaines. Les réformateurs modernes se préoccupent dans leurs projets de réforme ou de réorganisation sociale de ménager les transitions, de respecter les droits acquis, mais ils ignorent ou feignent d'ignorer l'existence de ces lois naturelles qui font produire à leurs actes des effets tout autres que ceux qu'ils ont prévus. L'étatisation croissante des entreprises ne peut qu'entraîner l'accroissement du gaspillage et non de l'économie, la substitution des scandales de la concurrence politique et de la cor-

ruption administrative aux abus de la liberté économique, avec cette différence que ceux-ci trouvent leur limite dans la liberté elle-même par la possibilité permanente de la concurrence, tandis que ceux-là ne peuvent être prévenus ou réprimés que sous un régime de police ou de caserne.

Pierre Aubry.

LES INSTITUTIONS PATRONALES DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

I

Comme elles l'avaient fait naguère à l'Exposition de Turin [1], les cinq grandes compagnies de chemins de fer (Est, Midi, Nord, Orléans, P.-L.-M.) ont organisé à celle de Gand, dans la section d'économie sociale, une exposition collective de leurs institutions patronales, en les présentant dans les mêmes formes et conditions que si les cinq réseaux constituaient une exploitation unique.

Les tableaux graphiques exposés à Gand et la notice dans laquelle ils sont commentés font connaître à quinze ans d'intervalle, en 1898 et en 1912, l'ensemble et les principales catégories des dépenses patronales des compagnies ainsi que les résultats généraux de leur exploitation pour les actionnaires, pour l'Etat et pour le personnel.

La longueur des lignes exploitées par les cinq compagnies a passé, durant cette période, de 27 783 à 30 021 kilomètres et le parcours kilométrique des trains de 244 457 466 à 315 605 642 kilomètres. L'effectif total du personnel s'est élevé de 202 016 à 272 419 agents dont 23 651 femmes parmi lesquelles les huit dixièmes environ sont chargées du gardiennage des barrières comme auxiliaires de leurs maris et jouissent non seulement d'une allocation mensuelle, mais de la gratuité du logement, du chauffage et de l'éclairage. La brusque augmentation de 15 032 agents qui se produit de 1906 à 1907 est motivée, non pas par un développement du trafic, mais par l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

1. V. *Journal des Economistes*, 15 novembre 1911.

Le nombre total des pensionnés était de 41 274 en 1898, soit de 20,43 p. 100 par rapport au nombre des agents. En 1912, on compte 84 194 pensionnés; la proportion est de 30,90 p. 100. La moyenne du montant des pensions en cours était, pour les agents, de 1 057 francs en 1898; en 1912, elle est de 1 128 francs; pour les veuves et orphelins elle passe de 483 francs à 541 francs; la moyenne générale s'élève de 877 francs à 933 francs. Bien que la progression de la moyenne des pensions en cours soit constante, elle est inférieure à celle de la moyenne des pensions liquidées pendant les derniers exercices. La moyenne générale des pensions liquidées par l'Est en 1912 ressort à 1 036 francs.

Ces retraites sont formées d'une part, par les versements des agents dont le traitement dépasse un certain chiffre et d'autre part, par les versements des compagnies. La répartition entre les deux parts vaut d'être retenue. Sans parler des pensions pour accidents du travail, les versements faits, de 1898 à 1912, tant aux caisses de retraites des compagnies qu'à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse et à tous autres comptes pour pensions du personnel commissionné ou non commissionné se décomposent ainsi:

	Francs.
Versements des compagnies	719 996 072
— des agents	170 359 539

Deux planches permettent de comparer trois sortes de dépenses patronales aux deux années extrêmes de la période considérée:

1° Les dépenses concernant les gratifications (non compris les primes des mécaniciens et chauffeurs), les allocations locales pour cherté de vivres, les allocations périodiques aux agents chargés de famille, les dépenses d'habillement, les dépenses scolaires pour bourses, crèches, ouvroirs, écoles professionnelles, les subventions aux économats et aux réfectoires, aux sociétés coopératives de consommation et autres associations ou caisses fondées par les agents passent de 12 515 085 francs en 1898, à 31 975 132 francs en 1912.

2° Les dépenses pour maladie, comprenant le traitement des médecins, les médicaments, les appareils, les bains, les autres remèdes, les salaires de maladie, les frais funéraires, s'élèvent à 7 534 067 francs en 1898 et à 11 226 427 francs en 1912.

3° Le total des dépenses pour retraites et pensions, versements des compagnies, soit à leurs propres caisses de retraites, soit à la Caisse nationale des retraites, soit à tous autres comptes de

pensions (les pensions pour accidents de travail exceptées) est de 29 781 877 francs en 1898 et de 85 194 000 francs en 1912.

La récapitulation de ces trois natures de dépenses patronales donne au total 49 851 029 francs en 1898 et 128 399 559 francs en 1912. L'augmentation est de 78 548 530 francs ou de 157,55 p. 100.

Une note spéciale consigne des observations sur les institutions de retraites des cinq grandes compagnies. Elle rappelle que par la loi du 21 juillet 1909, les agents des grands réseaux (Etat compris) ont été invités à déclarer s'ils préféraient rester soumis au règlement de retraites auquel ils auraient adhéré avant le 1er janvier 1911, ou s'affilier, à compter de cette date, au régime nouveau. En même temps la loi interdisait toute nouvelle adhésion aux régimes de retraites antérieurs et imposait l'application de ses dispositions à tous les agents nouveaux qui, après libération du service militaire, auraient été occupés pendant une année continue dans le personnel des chemins de fer.

Les compagnies ne peuvent donc plus présenter les institutions de retraites comme leur œuvre exclusive. Elles conservent du moins le mérite de les avoir organisées et fait vivre depuis une soixantaine d'années sans que — on ne saurait trop le redire — aucune obligation leur fût imposée à cet égard ni par leurs cahiers des charges, ni par leurs conventions avec l'Etat. La loi de 1909, modifiant par un acte unilatéral, par « le fait du prince », un contrat synallagmatique, a imposé aux compagnies de lourdes charges sur la responsabilité desquelles la juridiction compétente aura à se prononcer. Mais « la loi du 21 juillet 1909 n'a rien créé; elle n'a fait que modifier, sans toujours même les améliorer sensiblement », les régimes librement établis.

A l'intervention brutale de la loi, la note oppose l'effort constant des compagnies pour améliorer, parfois pour transformer leurs institutions de retraites. Elle montre que pour faire face aux charges résultant de ces améliorations et de la baisse du taux de l'intérêt, la compagnie de l'Est avait, dès 1891, porté à 12 et même 14 p. 100 des traitements sa dotation à sa caisse des retraites, que le Midi avait élevé son versement à sa caisse des retraites à 16 p. 100 et même à près de 25 p. 100 pour combler les insuffisances antérieures ; le Nord, en sus des versements réglementaires sur ses recettes d'exploitation, a puisé dans ses réserves sociales et prélevé sur ses bénéfices 80 200 000 francs d'allocations extraordinaires. La cotisation annuelle de l'Orléans s'est élevée de 17 à 18 p. 100 des traitements. Le P.-L.-M. a affecté à sa caisse des retraites en 1905 la totalité de la réserve spéciale des actionnaires et escompté

pour l'avenir un prélèvement supplémentaire annuel de huit millions de francs sur les recettes de l'exploitation.

Ces libéralités spontanées sont importantes. Cependant l'Etat s'est arrogé le droit, non seulement de grever les compagnies de charges nouvelles pour l'avenir, mais d'instituer, par la loi du 28 décembre 1911, une rétroactivité partielle de la loi de 1909, qui, pour les exercices 1911 et 1912 a exigé une dépense de 7 393 779 francs en capital, dont 2 973 850 francs pour l'Orléans; 1 954 623 francs pour le Nord; 1 678 562 francs pour le P.-L.-M.; 741 455 francs pour l'Est et 45 289 francs pour le Midi.

Nous avons déjà montré que dans la période 1898-1912, le nombre des agents avait augmenté de 70 000 et le parcours kilométrique des trains de 70 millions de kilomètres. Quelques autres renseignements sur les résultats de l'exploitation sont à retenir. Ils se résument ainsi :

	1898.	1911.	p. 100.
Total des recettes brutes	1 127 322 092	1 647 436 795	
— dépenses d'exploitation ..	553 468 726	951 113 080	
Produit net de l'exploitation.......	573 853 366	696 323 715	
Coefficient d'exploitation	49,09 p. 100	57,73 p. 100	+ 8,64
Dépenses de personnel (traitements, salaires, primes et dépenses patronales)........................	357 127 421	580 632 841	+ 62,55
Revenu distribué aux actionnaires, (intérêts et dividendes)...........	149 865 049	154 582 196	+ 3,17
Profits de l'État (impôts perçus, économies réalisées)............	192 209 204	272 693 932	+ 41,88

II

Les rapports présentés aux assemblées générales des cinq grandes compagnies en mars et avril 1914, nous permettent de poursuivre, sur la plupart des points, la comparaison jusqu'à la fin de 1913.

Il n'y a eu, en 1913, que très peu de changement dans la longueur du réseau exploité.

En totalisant les résultats de l'exploitation des cinq compagnies que nous avons mentionnés en analysant leurs rapports[1], on obtient les chiffres suivants :

---

1. Les assemblées générales des compagnies de chemins de fer, *Journal des Economistes*, 15 mai 1914.

	1911.	1913.	
Total des recettes brutes....	1 647 436 795	1 598 827 403	— 48 609 392
— dépenses d'exploitation.	951 113 080	996 534 577	+ 45 421 497
Produit net de l'exploitation.	696 323 715	602 292 826	— 94 030 889
Coefficient d'exploitation...	57,73 p. 100	58,51 p. 100	+ 0,68 p. 100
Dépenses patronales (traitements et salaires non compris)...................	»	125 653 222	»
Revenu distribué aux actionnaires (intérêts et dividendes)..................	154 582 196	147 160 614	— 7 421 582
Profits de l'État (impôts perçus, économies réalisées)..	272 698 932	287 594 782	+ 14 895 850

Les rapports ont montré que, sur certains transports, tels que ceux des vins, des fruits, des primeurs, il y avait eu un recul considérable en 1913, ce qui explique la diminution des recettes.

La décroissance du revenu distribué aux actionnaires ne provient pas d'une réduction de dividende. Celui de l'Est a, au contraire, été augmenté de 2 francs; les autres sont restés constants; l'insuffisance du produit net pour le Midi et l'Orléans ne permettant pas de distribuer le dividende stipulé par les conventions de 1883, les compagnies ont dû recourir à la garantie d'intérêt; mais le revenu des actionnaires n'a pas été amoindri. Si la somme répartie en 1913 est inférieure à celle de 1911, la cause en est dans l'amortissement d'une partie des actions de capital.

Mais tous les rapports ont donné de l'augmentation des dépenses d'exploitation, laquelle est commune à tous les réseaux, et du relèvement du coefficient d'exploitation, dont la marche est régulièrement ascendante, les mêmes explications. S'ils attribuent une part de cette augmentation à la hausse du prix des charbons, ils notent tous que la cause principale est le relèvement des traitements et salaires, surtout du petit personnel, l'augmentation des indemnités pour cherté de vie et le développement des institutions patronales, indépendamment du supplément de dépenses occasionné par les lois sur les retraites.

La Compagnie de l'Est distribue, en 1913, 105 millions de traitements et salaires, en augmentation de 4 millions sur 1912 et inscrit 21 millions et demi de dépenses patronales, soit 1 million 771 000 francs de plus qu'en 1912.

La Compagnie du Midi voit ses dépenses patronales atteindre 11 millions et elle constate que c'est « une allocation supplémen-

taire d'environ 38 p. 100 du montant des traitements ou salaires ».

A la Compagnie du Nord, les allocations intéressant le personnel forment, en 1913, un total de 26 millions de francs, et le rapport remarque que l'augmentation des allocations pour les pensions de retraite et des allocations diverses aux agents ou à leur famille à la suite de décès sont toujours une des principales causes de l'augmentation des dépenses de l'administration centrale.

A la Compagnie P.-L.-M., une augmentation de 2 075 000 francs sur les dépenses du personnel est motivée par « l'augmentation des effectifs nécessités par l'accroissement du trafic et du parcours des trains et aussi par les améliorations dans la situation du personnel, en particulier par la progression des avancements ».

Le chapitre des allocations patronales comporte une dépense de 39 955 000 francs, représentant 89 p. 100 de la somme versée aux actionnaires pour intérêt et dividende.

La Compagnie d'Orléans consacre, en 1913, aux institutions patronales une somme de 27 613 512 francs, laquelle forme un supplément d'environ 35 p. 100 contre 32 p. 100 en 1912, des traitements et salaires.

Pour les cinq compagnies, les allocations patronales donnent un total de 129 millions de francs, soit 87 p. 100 de la part du capital.

Il y faut ajouter certains avantages qui ne peuvent être évalués en numéraire, tels que facilités de circulation pour les agents et leurs familles, congés payés, compensateurs du repos hebdomadaire, etc.

Si les renseignements que nous possédons ne nous permettent pas de préciser l'augmentation des dépenses pour traitements et salaires de 1911 à 1913, il est certain cependant qu'elle a été importante, malgré la diminution très sensible des recettes.

Des divers chiffres que nous venons de produire il résulte avec évidence que, tandis que la part de capital restait à peu près stationnaire, celle du travail s'accroissait très considérablement, à la fois comme nombre de parties prenantes et comme part de chacune. C'est, une fois de plus, la condamnation expérimentale des théories de Rodbertus et la démonstration de l'affirmation de Bastiat: Les travailleurs voient augmenter leur part absolue et leur part relative dans les profits de l'association du travail avec le capital.

Georges de Nouvion.

LE MANIFESTE DES "KULTURKRIEGER[1]"

AUX NATIONS CIVILISÉES

Réponse de M. Lujo Brentano.

M. Lujo Brentano, professeur d'économie politique à l'Université de Munich, a répondu par la lettre suivante à celle que lui avaient adressée MM. Yves Guyot et D. Bellet et qui a paru dans le dernier numéro du *Journal des Economistes.*

Munich, le 24 octobre 1914, Mandelstrasse, 5.

Messieurs Yves Guyot, ancien ministre du Commerce[2] de la République française, et rédacteur en chef du *Journal des Economistes*;

Et Daniel Bellet, professeur à l'Ecole des sciences politiques et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, à Paris.

Messieurs,

Je n'ose plus vous adresser « chers confrères », titre qui, jusqu'ici, était en usage dans nos relations comme parmi tous les économistes de la France. Car c'est vous-mêmes qui ne me donnez plus ce nom dans la lettre, pour moi si douloureuse, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

Votre lettre est douloureuse pour moi par la passion qui vous aveugle; cet aveuglement est si grand que je me suis demandé si je devais y répondre. Mais puisque vous avez publié votre lettre avant même qu'elle me fût parvenue, je me vois contraint — ne voulant pas que mon silence soit mal interprété — d'entreprendre cette tâche pénible, et je vais vous répondre point par point.

Vous avez lu l'*Appel aux nations civilisées*, que j'ai signé, de même que quatre-vingt-douze autres représentants de la science

1. Voir le texte ci-dessous, p. 331.
2. C'est une erreur, M. Yves Guyot a été ministre des Travaux publics.

et de l'art allemands. Mais pourquoi dénaturez-vous le sens de notre appel dès les premières lignes, en ajoutant aux mots « nations civilisées » la parenthèse « dont évidemment la France n'est pas »? Ayant adressé notre Appel également en langue française aux Français, vous semblez, par votre parenthèse, vouloir éveiller le soupçon que c'est nous qui dénions à la France le caractère de « nation civilisée ».

Mais ce n'est que le début; toute la suite est de même.

Dans votre seconde phrase, vous appuyez votre très juste supposition que la signature du professeur Schmoller, de Berlin, ne manquerait pas sous notre appel, sur une assertion qui m'a causé le plus vif étonnement, vu les faits qui ne vous sont pas inconnus. Vous avez la raison de la signature de M. Schmoller dans « sa haine pour la France », qu'il avait démontrée « en refusant de venir aux fêtes organisées il y a un peu plus de deux ans pour célébrer les soixante-dix ans de la Société d'économie politique de Paris ». Mais le professeur Schmoller est très souffrant depuis des années; sa santé exige depuis longtemps qu'il s'abstienne de toutes festivités. C'est pourquoi il avait envoyé à sa place son successeur à l'Université de Berlin, le professeur Herkner. Cela vous est parfaitement connu puisque, dans l'extrait publié par vous-mêmes dans le *Journal des Economistes* du 15 juin 1912, vous avez reproduit à la page 21 le discours de M. Herkner, qui commence par les paroles suivantes : « Le président du *Verein für Sozialpolitik*, M. Gustave Schmoller, regrette vivement que son grand âge et son état de santé ne lui aient pas permis de venir à Paris. Il m'a chargé de vous remercier en son nom de l'aimable invitation que votre société a bien voulu adresser au bureau du *Verein für Sozialpolitik*, et de vous dire qu'il accompagne notre réunion de ses meilleurs vœux. »

Après ce que je viens de citer, on ne saurait être surpris par ce qui suit : Vous faites dire à Schmoller dans son discours de recteur du 15 octobre 1897 « que la science allemande n'avait pas d'autre objet que de célébrer les messages impériaux de 1881 et 1890; et il avait signalé que tout disciple d'Adam Smith qui ne voulait pas en faire la servante de cette politique devait renoncer à sa chaire ». Lorsque je lus ces lignes, je crus rêver. Dès le premier jour que la politique sociale allemande fut inaugurée par le message de 1881, je me déclarai adversaire de l'assurance obligatoire des ouvriers dans une brochure intitulée *Der Arbeiterversicherungszwang, seine Voraussetzungen und seine Folgen* (Berlin 1881, Verlag von Karl Habel). Néanmoins, en 1882, je fus appelé (grâce à la recommandation de Schmoller même) à

devenir son successeur à l'Université de Strasbourg. Serait-ce vraiment possible que le même homme aurait écrit en 1897 qu'un professeur d'économie politique, qui ne voudrait pas abaisser sa science et en faire la servante de la politique impériale, devait renoncer à sa chaire? Ne me souvenant plus du texte du discours inaugural, tenu par Schmoller en 1897, j'ai ouvert le *Jahrbuch für Gesetzgebung und Volkswirtschaft*, et j'y ai trouvé (vol. 21, page 1407) le passage suivant : « L'indépendance garantie aux professeurs des universités par notre constitution et notre droit administratif, résultat heureux de notre constitution universitaire, rend possible aux représentants des sciences politiques de se sentir indépendants, tant du gouvernement que des opinions populaires, indépendants de la droite comme de la gauche ». Donc, Schmoller dit juste le contraire de ce que vous lui faites dire; et de même que ce que vous lui mettez dans la bouche au sujet du rapport de la science allemande avec les messages impériaux de 1881 et 1890, a un tout autre sens que celui que vous lui prêtez. Nous lisons : « Toutes les grandes acquisitions idéales de l'humanité, le christianisme, le développement du droit pendant des milliers de siècles, les devoirs moraux du pouvoir politique, comme il s'est développé surtout en Allemagne et en Prusse, nous montrent le chemin de la réforme qui nous a été indiquée par les messages impériaux de 1881 et 1890. La science allemande n'a rien fait qu'essayer d'établir les causes de ces antiques postulats éthiques-religieux et légaux-politiques, et de prouver d'une manière exacte leur vérité. »

Après ce début de votre lettre dont, vu les faits, je laisse sans commentaire le jugement au lecteur, vous vous adressez directement à moi.

Vous vous indignez de ce que j'ai protesté contre les mensonges et les calomnies par lesquels les ennemis de l'Allemagne cherchent à salir sa cause dans la terrible guerre qui lui a été imposée. En même temps, vous avez l'amabilité de croire que je n'avais pas connaissance des documents diplomatiques publiés dès le commencement des hostilités; c'est encore bien aimable à vous de supposer que j'ai lu, au moins, l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie.

Vous avez raison de dire que le langage de cet ultimatum est fort; nous tous avons pensé de même, en lisant que l'Autriche voulait, à l'occasion de l'enquête sur l'assassinat de l'archiduc héritier et sa femme, y faire participer ses propres fonctionnaires. Mais aujourd'hui que le procès des assassins de l'archiduc a prouvé que le crime a été préparé en Serbie, avec connaissance

des autorités serbes, on comprend que le gouvernement d'une grande puissance ne pouvait pas demander moins, à moins de devenir un objet de dérision par son consentement à une farce ; car le procès, sans la participation des autorités autrichiennes, n'eût pas été autre chose.

Ce que vous écrivez sur la situation de l'Allemagne, sur son désir de prendre le conflit austro-serbe pour prétexte d'une guerre contre la Russie et la France, et surtout ce que vous dites sur l'activité de l'ambassadeur d'Allemagne à « Petrograd », est tellement en contradiction à tous les faits que je ne peux me l'expliquer que par la supposition que les dépêches échangées non seulement à la fin de juillet et au commencement d'août entre Berlin et les gouvernements russe, français et anglais, mais aussi les documents non-allemands qui ont été publiés depuis, ont été soustraits à la connaissance du public français.

Je vous renvoie, par exemple, au rapport que le chargé d'affaires belge à Petrograd, témoin dont vous, Messieurs, ne mettrez certainement pas en doute l'impartialité, a adressé le 30 juillet au cabinet de Bruxelles. Ce rapport prouve avant tout que « l'Allemagne s'est efforcée ici (à Petrograd) aussi bien qu'à Vienne de trouver un moyen quelconque d'éviter un conflit universel ». Il prouve, en outre, que le parti de guerre russe, qui voulait à tout prix le conflit, l'emporta dès que la coopération d'une flotte lui fut assurée par la promesse de l'assistance de l'Angleterre. Finalement, il prouve, avec toute la clarté compatible avec la politesse traditionnelle de la diplomatie, que les assurances russes au sujet de la mobilisation à la frontière allemande étaient contraires à la vérité, et que la lenteur de la Russie à déclarer la guerre n'avait que le but de gagner du temps pour les derniers préparatifs. C'est aussi pourquoi l'adversaire le plus acharné de notre gouvernement, la démocratie socialiste, l'a, en raison de ces faits, absout unanimement de l'accusation d'avoir voulu cette guerre. Comparez l'article de Hugo Pœtzsch *Der Krieg und die sozialdemokratische Presse*, dans le numéro 18 des *Sozialistische Monatshefte*. On lit : « En tant que les journaux socialistes discutent la question de la culpabilité, ils reconnaissent tous, sans réserve, que le gouvernement n'a pas voulu cette guerre, qu'il a fait tout son possible pour l'éviter jusqu'au dernier moment, malgré toutes les fautes qu'il a commises durant les dernières années. »

Et finalement, vous apportez vous-même une preuve que la guerre était inattendue pour le gouvernement allemand. Tandis que des journaux français se sont moqués de l'attitude pacifique

de l'empereur allemand en le surnommant Guillaume-le-Timide, vous au contraire le rendez seul responsable — lui et son entourage — de la guerre qui a éclaté, et vous lui reprochez, comme raffinement criminel, d'avoir été « introuvable » au dernier moment. On ne pourrait trouver rien qui soit mieux fait pour démontrer l'absurdité de vos accusations. L'empereur faisait à ce moment là, comme il le fait annuellement à cette époque, son voyage sur les côtes de Norvège. Ce n'est pas l'usage d'entreprendre un voyage d'agrément au moment où l'on a l'intention de déchaîner une guerre envers tout le monde.

Vous alléguez une autre preuve que l'Allemagne aurait été la cause de cette guerre; notre état-major aurait, selon vous, pendant que les négociations diplomatiques duraient encore, mobilisé une partie des troupes allemandes par un appel individuel. Permettez-moi de vous dire que ce que vous supposez ici est impossible. La mobilisation des troupes allemandes ne se fait jamais par appel individuel, mais par une proclamation générale. Ce que M. Courcelle-Seneuil peut avoir vu à Bex, en Suisse, doit avoir eu une toute autre signification. Chaque année, quiconque est tenu au service, sans appartenir pourtant au service actif, reçoit deux avis : le premier lui rappelle qu'il doit, aussitôt la mobilisation générale proclamée, se rendre le premier, le second, le troisième ou tel autre jour successif de la mobilisation à un lieu fixé, sans attendre un nouvel ordre. Jamais cet avis ne donne un renseignement si une mobilisation doit avoir lieu et à quelle date; par égard aux nécessités militaires, la date de la mobilisation doit naturellement rester secrète jusqu'à la promulgation générale. D'ordre tout différent est un second avis que chaque année les réservistes reçoivent en Allemagne, comme en France, jusqu'au moment où ils ne doivent plus, selon la loi, faire leurs vingt-quatre jours. Ils reçoivent, sans qu'il y soit aucunement question de guerre, régulièrement une convocation personnelle. Par le seul fait que toute personne tenue au service reçoit depuis plus de quarante ans chaque année ces avis, il est évident que M. Courcelle-Seneuil a tiré de fausses conclusions du carnet qu'il a eu en main.

Il doit en être de même avec la correspondance d'officiers de marine que l'on veut avoir saisie au Cap.

Par contre, il est un fait certain que la Russie, le 1er août, commença la guerre, et que la France, le même jour, ouvrit les hostilités, avant qu'il y ait eu déclaration de guerre, en faisant franchir la frontière par compagnies, qui occupèrent aussitôt Gottesthal, Metzeral, Markrich ainsi que la Schluchtpass. Cela

se passait pendant que l'ambassadeur allemand à Londres discutait avec sir Edward Grey si la France resterait neutre, le cas échéant que la Russie ouvrirait les hostilités. En Allemagne, le 2 août a été le premier jour de mobilisation, et c'est ainsi que Liége dut être attaquée le 3 août par les troupes allemandes pas encore mobilisées, lorsque toute espérance de pouvoir conserver la paix eut disparu et qu'il s'agissait de s'assurer les meilleures chances dans la lutte devenue inévitable.

Ce que vous dites au sujet de la violation de la neutralité belge par l'Allemagne, n'est compréhensible que si j'admets que vous êtes restés dans l'ignorance absolue des documents qui, ces derniers temps, ont été publiés et qui prouvent à l'évidence que, depuis des années déjà, la France et l'Angleterre s'étaient mises d'accord de violer la neutralité belge dans le cas qu'elles feraient ensemble la guerre contre l'Allemagne. Que la guerre une fois éclatée, il n'existe plus d'autre considération que d'assurer la victoire à la patrie, est une chose contre laquelle vous n'avez pas droit de réclamer; les Français, n'importe où se trouvaient leurs troupes, n'ont jamais connu d'autre considération que la victoire. La nation française, en particulier, a été rigoureuse entre toutes, dans l'application du principe militaire qui ordonne que toute personne non uniformée qui prendra part aux combats sera fusillée. C'est une des choses les plus douloureuses que dans la guerre, il y a toujours des innocents qui souffrent avec les coupables; la malédiction retombe sur ceux qui ont provoqué une guerre aussi effroyable que celle qui déchire le monde aujourd'hui.

Mais que dois-je dire, si même vous vous abaissez à accuser l'armée allemande de pillage et de vol et si vous osez répéter que le kronprinz a profité de son séjour au château de Baye pour le piller? En même temps que votre lettre, je reçus le journal du soir le *Berliner Tagblatt* du 22 octobre; j'y trouvai la note suivante : « Le collaborateur du *Journal de Genève* a visité le champ de bataille et a vu aussi le château de Baye, dont la propriétaire, une baronne, a accusé dans une lettre le kronprinz d'avoir pillé le château et d'avoir emballé le produit du vol dans des caisses qu'il aurait fait expédier. Le journaliste a trouvé le bâtiment intact. L'intendante du château dit ne rien savoir, bien qu'elle fût présente au château pendant que les officiers y logeaient. Deux vitrines seulement ont été endommagées; les vitres en sont fêlées, probablement par suite d'une détonation. » Voilà une nouvelle preuve des incroyables mensonges par lesquels la presse, surtout *le Figaro* et *le Matin* excitent le pays.

Le Temps, du reste, a reconnu que le kronprinz, d'après les rapports officiels français, n'a jamais été à Baye. Après que *le Temps* même a rétracté cette calomnie, je n'ose pas douter que vous ne fassiez de même en exprimant vos regrets d'avoir pu répéter à la légère une telle histoire de brigands.

Pour finir, laissez-moi encore ajouter quelques mots au sujet de notre protestation que la lutte contre notre « militarisme » ne soit pas une lutte contre notre culture. Vous ne semblez pas vous rendre compte qu'il existe deux choses très différentes désignées par le même nom de militarisme. Quand nous autres Allemands, nous nous plaignons en famille du « militarisme », nous entendons par cela certains inconvénients tels que : les officiers et les officiers de réserve jouent parfois un plus grand rôle que celui qui leur revient; dans les bureaux de toutes les branches d'administration, un trop grand nombre de places est tenu exclusivement ouvert à des anciens militaires; et il y a des gens chez nous qui parlent de l'armée comme d'une institution ayant une raison d'être en elle-même et non seulement de garantir l'existence de l'Allemagne. Evidemment ce n'est pas là le militarisme dont sir Edward Grey et les Alliés veulent délivrer l'Allemagne et l'Europe. C'est une affaire purement « de famille » que les Alliés peuvent nous laisser seuls à régler. Mais il y a un autre « militarisme », cet esprit qui, pénétrant tout notre peuple, le fait prendre les armes avec joie quand il s'agit de la patrie; et ce militarisme, bien loin d'être affaibli, puisera de nouvelles forces dans cette guerre, entreprise par nos ennemis. Car l'existence même du peuple allemand est inséparable de ce militarisme; et c'est pourquoi il n'y a aucune contradiction si, à la fin de notre appel, nous invoquons les noms de Gœthe, de Beethoven et de Kant, dont nous nous sentons les héritiers. Ce que vous dites de Gœthe et du libéralisme trahit une ignorance étonnante au sujet de Gœthe, ignorance qui n'est surpassée que par votre assertion, que le libéralisme et l'art furent toujours menacés par la Prusse, tandis qu'au contraire la Prusse, depuis Frédéric-le-Grand, n'est devenue grande qu'en les cultivant. Vous prétendez que Beethoven, d'origine flamande, a vécu jusqu'à sa vingt-quatrième année en Hollande: il était plus absolument Allemand-rhénan que Léon Gambetta n'était Français; son grand-père était chef d'orchestre, son père ténor à Bonn; sa mère était de Coblence; lui-même est né à Bonn, y a passé sa jeunesse; Bonn n'a jamais été hollandaise. Et si Kant a applaudi à la Révolution française, il a aussi résumé l'esprit de Frédéric-le-Grand dans son « impératif catégorique », et il me semble que comme beaucoup d'autres

choses, sa caractéristique des Anglais, si admirablement actuelle, vous soit restée inconnue: « La nation anglaise, écrit Kant, considérée comme peuple, est le plus précieux ensemble d'hommes, dans leurs relations naturelles; mais, comme Etat entre Etats, le pernicieux, le plus violent, le plus tyrannique, et, entre tous, le plus provocant à la guerre. » Vous avouerez que nous n'agissons que dans l'esprit de Kant, si, pénétrés de son impératif catégorique, nous nous défendons contre l'Angleterre, qui fait combattre la France pour elle dans cette guerre.

Je me permettrai de vous envoyer deux articles que je viens d'écrire et qui paraîtront prochainement. L'un a pour sujet l'Allemagne et ses adversaires, surtout l'Angleterre; l'autre traite de la guerre et de la garantie d'une paix durable. Quoique je crois pouvoir supposer que dans d'autres circonstances vous admettriez les opinions exprimées dans ce dernier article, je dois cependant et à mon grand regret en douter après avoir lu votre lettre. Si je me trompe, vous pouvez être assuré que personne n'en serait plus heureux que votre ancien frère en armes.

LUJO BRENTANO,
professeur d'économie politique à l'Université de Munich.

Réponse à M. Lujo Brentano,

Professeur d'économie politique à l'Université de Munich.

Paris, le 8 décembre 1914.

Monsieur le Professeur et très savant collègue,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous envoyer votre lettre du 24 octobre, que nous n'avons reçue que plusieurs jours après la date qu'elle porte, de même que vous n'avez reçu notre lettre que quelques jours après son envoi. Ce n'est ni de votre faute ni de la nôtre. C'est la conséquence de la difficulté des rapports entre peuples belligérants par l'intermédiaire d'amis appartenant à un pays neutre.

Nous avons attendu, pour répondre à votre lettre, l'envoi des deux articles que vous nous annonciez. Ne les ayant pas encore reçus, nous tenons à relever certaines des assertions qu'elle contient; car nous ne voudrions pas que vous pussiez interpréter notre silence comme une adhésion.

Vous nous rappelez que le professeur Schmoller s'était fait représenter par le professeur Herdner aux fêtes de la Société

d'économie politique; que, par conséquent, il ne voulait pas manifester par un refus sa haine pour la France. Mais vous oubliez ou ignorez que c'est sur l'insistance plusieurs fois répétée du Secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique, qu'il s'était décidé à sortir de son refus pur et simple, et aussi, parce que certain économiste allemand, que vous connaissez, lui avait fait comprendre que ce refus sec était un peu déplacé, tant qu'on demeurait collègues en économie politique.

Vous prétendez que nous avons dénaturé la pensée de M. G. Schmoller; mais le passage que vous citez prouve la vérité de notre assertion : « Tous les grands biens idéaux, les devoirs moraux de l'Etat, comme ils ont été reconnus surtout en Allemagne et en Prusse, aboutissent aux messages impériaux de 1881 et de 1890. La science allemande n'a pas fait autre chose que de préparer ces messages, et ne doit pas faire autre chose que d'en faire le commentaire apologétique. » Voilà, dépouillée de sa forme enveloppante, la pensée définitive de M. G. Schmoller, qui sert de conclusion à son discours de rectorat prononcé à l'Université royale de Frédéric-Guillaume à Berlin.

Vous affirmez son libéralisme à l'égard des professeurs, par un exemple personnel. Peut-être est-ce votre adhésion au congrès d'Eisenach, en 1872, qui vous a permis d'échapper à son ostracisme; mais vous vous êtes bien gardé de reproduire la formule même de l'excommunication qu'il lançait contre les disciples d'Adam Smith, dans ce même discours, avec toute l'autorité que lui donnait sa position de recteur de l'Université de Berlin: « Ce serait aller contre le progrès, que de mettre sur le même pied des écoles disparues et des méthodes surannées, et des écoles nouvelles et des méthodes plus parfaites; c'est ainsi qu'un pur disciple de Smith, tout comme un pur disciple de Marx, ne peuvent (*sic*) prétendre aujourd'hui être traités sur le même pied que d'autres. Ceux qui ne se tiennent pas sur le terrain de la recherche moderne, des méthodes savantes d'aujourd'hui, ne peuvent être des professeurs utiles. Ils ne sauraient occuper une chaire [1]. »

Ce langage impératif est clair : les messages impériaux de 1881 et de 1890, voilà le thème de l'enseignement; les professeurs sont placés dans l'alternative de se soumettre ou de se démettre. Cette interprétation, d'ailleurs stricte, de la pensée de G. Schmoller, n'est pas seulement la nôtre. Elle est confirmée par M. Auguste Oncken,

---

1. *Politique sociale et économie politique*, par G. Schmoller. — Traduction française revue par l'auteur, p. 323.

le professeur à l'Université de Berne, que vous connaissez bien.

La surprise que nous avons éprouvée de voir votre signature au bas du *syllabus* lancé par « les quatre-vingt-treize représentants de la science et de l'art allemands » est un hommage que nous vous rendions: — Comment un homme tel que M. Brentano a-t-il pu approuver un document répétant des affirmations comme celles-ci :

— Il n'est pas vrai que l'Allemagne ait provoqué cette guerre.

— Il n'est pas vrai que nous ayons violé criminellement la neutralité de la Belgique, etc.

La forme seule nous prouvait que ce texte n'était pas le vôtre; car d'un côté, le *syllabus* reconnaît que la violation de la neutralité de la Belgique est un acte criminel et, d'un autre côté, il nie que l'Allemagne l'ait commise. Ce n'est pourtant ni la Belgique ni le Luxembourg qui ont envahi l'Allemagne: et si la violation de la neutralité de la Belgique était un acte criminel, celle de la neutralité du Luxembourg l'était également. Certainement vous n'auriez pas donné à votre rédaction une forme aussi contradictoire.

Vous nous reprochez d'avoir supposé que vous ignoriez les documents diplomatiques publiés. C'était un hommage que nous rendions à votre bonne foi. Nous pensions que si vous vous étiez associé au premier article du *syllabus* : « Il n'est pas vrai que l'Allemagne ait provoqué la guerre... » c'était par ignorance. Vous nous dites que vous n'ignoriez pas: et vous nous parlez du rapport du chargé d'affaires belge du 30 juillet. Mais pourquoi ne nous parlez-vous pas du 31 juillet? Ce jour-là, M. Sazonoff, le ministre des Affaires étrangères de Russie, avait conclu avec M. Szapany, muni des pleins pouvoirs du comte Berchtold, un accord accepté par la Serbie. La paix allait être signée. On le sut à Berlin; et à minuit, le comte Pourtalès, ambassadeur de l'Allemagne à Saint-Pétersbourg, allait notifier à M. Sazonoff l'ultimatum qui impliquait la guerre : et elle fut, en effet, déclarée par l'Empire allemand le 1er août à sept heures du soir.

Munich n'est pas si éloigné de Vienne que vous n'en receviez quelques échos. Vous devez savoir la profonde déception qu'éprouva le comte Berchtold en apprenant que l'empereur allemand avait agi de cette manière. Il ne le suivit qu'après des hésitations évidentes, comme le prouve la date de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Russie: elle fut différée jusqu'au 6 août.

Croyez-vous que le *syllabus* des quatre-vingt-treize ajoute beaucoup à l'autorité « des représentants de la science et de l'art allemands » quand il présente l'empereur Guillaume comme un

pacifiste? Vous nous dites que des journaux français l'ont surnommé Guillaume-le-Timide. C'est la première fois que nous entendons parler de cette épithète. Le jour de son avènement au trône, il s'est adressé à l'armée et à la marine; il ne s'est adressé que le troisième jour au peuple allemand. Dans chacun de ses discours, il a fait des évocations aux armes et à un Dieu belliqueux qui rappelle beaucoup plus Odin que Jésus. Il s'est toujours montré aux Français l'épée à la main; et depuis son avènement au trône, il a suivi une telle politique d'agression sur tous les points du globe qu'il est parvenu à réunir contre lui la France, la Grande-Bretagne, la Russie, sans parler de la Belgique, de la Serbie et du Japon.

Dans ses *Pensées et Souvenirs*, Bismarck a dit: « Un gouvernement n'agit que pour ses intérêts, mais il peut les revêtir de considérations de justice et de sentiment. » C'est l'effort que le gouvernement allemand aurait dû demander « aux représentants de la science et de l'art ». Mais les actes ont été commis: maintenant il est trop tard.

Mais il y a longtemps qu'en Allemagne, des professeurs, plagiaires de Joseph de Maistre, ont, avec les généraux de Moltke, Von der Goltz, Bernhardi, proclamé la vertu de la guerre pour la guerre. Pourquoi donc voulez-vous dérober au Kaiser et à ses diplomates l'honneur d'avoir provoqué la guerre actuelle? Pourquoi donc, en dépit des faits, affirmez-vous que « jusqu'au dernier moment, jusqu'aux limites du possible, il a lutté pour le maintien de la paix? » Depuis plus de vingt-cinq ans, il ne cesse de menacer le monde de son épée; et aujourd'hui vous voulez le déguiser en candidat au prix Nobel.

Vous exagérez.

Vous opposez aux faits d'ensemble qui caractérisent la politique de Guillaume II des chicanes de détail comme sa promenade sur les côtes de Norwège à bord de son yacht. La réponse est simple. Il avait donné des ordres et, pendant qu'on les exécutait, il essayait de se créer un alibi.

Mais le président de la République française et son premier ministre quittaient la Russie au moment où l'Autriche lançait, d'accord avec l'Allemagne, son ultimatum du 23 juillet. Ils ne pouvaient être de retour en France que quatre ou cinq jours après. Le fardeau de la preuve que cette coïncidence de faits n'était pas voulue vous incombe.

« Il n'est pas vrai, dit le *syllabus* des quatre-vingt-treize, que nos soldats aient porté atteinte à la vie ou aux biens d'un seul citoyen belge sans y avoir été forcés par la nécessité d'une défense légitime. » Cette dernière locution implique tous les prétextes. « Dé-

fense légitime! » voilà deux mots qui auraient besoin d'être définis. Vos dénégations sont sans valeur; car partout on connaît les saccages et les destructions opérés par ordre et les orgies sanglantes qui, pour la soldatesque, en ont été les conséquences.

Vous voulez appuyer par quelques considérations à part, le « il n'est pas vrai » global et vous triomphez parce que ce ne serait pas le prince héritier, mais un de ses frères, qui a écrémé les collections du baron de Baye et les a fait emballer par le serrurier Marnet, réquisitionné à cet effet.

Pour contester le fait, vous invoquez une note du *Berliner Tagblatt* dans le dessein de prouver que le kronprinz n'a point enlevé des collections du château de Baye. Mais cette note est une nouvelle preuve de la manière dont les journaux allemands travestissent les faits. Voici le récit publié le 20 octobre par le *Journal de Genève* que prétend résumer le *Berliner Tagblatt* : « Une bonne dame interrogée devant la grille ne nous permet pas d'entrer. « Est-il vrai, demande un de nos compagnons, qu'on a pillé chez vous? — Oui, on a coupé deux vitrines. — Qui logiez-vous dans le château? — Des officiers supérieurs. — Le kronprinz (prononcez cronprince) était-il du nombre? — Je ne sais pas. — Avez-vous remarqué un grand jeune homme blond auquel les officiers plus âgés témoignaient beaucoup de déférence? — J'ai bien vu un grand jeune homme avec les autres officiers.

« On n'en tire pas autre chose. Du reste l'ombre s'étend. Et il est interdit de rouler la nuit... »

Loin que la dame ait nié le pillage, elle l'a confirmé. Il ne s'agit pas « de vitrines fêlées, probablement par la suite d'une détonation », comme le prétend le *Berliner Tagblatt*. « On a coupé deux vitrines », dit la dame. Plein de foi dans le *Berliner Tagblatt*, vous vous écriez: « Voilà une nouvelle preuve des incroyables mensonges!... » Et ces incroyables mensonges incombent à la citation dont vous invoquez l'autorité!

La contradiction entre les faits et les dénégations du manifeste des quatre-vingt-treize a été telle qu'il restera comme un monument d'ironie à froid. « Il n'est pas vrai », et les obus tombant sur la cathédrale de Reims ponctuaient votre *syllabus*; les assassinats, commis par les *Taubes*, le maculaient du sang de la petite fille frappée avenue du Trocadéro. Il en est résulté qu'aux Etats-Unis, malgré les efforts de votre ambassadeur, malgré les nombreux habitants d'origine allemande qui s'y trouvent, la politique et les procédés de l'Allemagne n'ont provoqué que l'horreur et le mépris. Le *foreign editor* du *New-York Times*, M. Walter Littlefield, dans une lettre du 27 novembre, remplie de cou-

pures de journaux, nous disait que dans la quinzaine commençant le 1er novembre, il avait dépouillé 350 journaux venant de tous les points des Etats-Unis: pas un ne se prononçait en faveur des Allemands; il n'y en avait que cinq qui s'efforçaient de conserver une apparence de neutralité.

En dépit de votre réponse, nous continuons, Monsieur le Professeur et savant collègue, de nous étonner d'avoir trouvé votre signature au bas du manifeste des quatre-vingt-treize, qui constitue un si terrible réquisitoire contre la Kultur allemande en dépit de l'invocation de Kant, de Beethoven et de Gœthe. Vous devez considérer cet étonnement comme un acte de déférence de notre part; et, malgré vos efforts pour en assumer la responsabilité, nous continuons à croire que s'il a eu votre signature matérielle, il n'a pas eu votre adhésion intellectuelle. Mais le militarisme ordonnait: il ne s'agissait pas de discuter les termes du papier officiel; il fallait obéir; et vous avez obéi à la consigne.

Nous vous prions de croire à tous les regrets que nous inspire la situation difficile dans laquelle vous vous êtes trouvé.

Yves Guyot,
Rédacteur en chef du Journal des Economistes,
ancien ministre des Travaux publics.

D. Bellet,
Professeur à l'Ecole libre des sciences politiques
et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Lettre de M. Georges Blondel à M. Lujo Brentano.

Monsieur,

On m'a fait parvenir, il y a quelques jours, le mémoire que vous avez adressé à MM. Yves Guyot et Daniel Bellet. En vous remerciant de cet envoi, permettez-moi de vous dire que j'avais été, comme eux, péniblement affecté de voir votre nom figurer au bas de cet « Appel aux nations civilisées », qui est en contradiction si complète avec l'idée que nous nous faisions de la civilisation. Votre réponse a réveillé dans mon esprit le souvenir des conversations que j'ai eues plusieurs fois avec vous, soit à Munich, dans votre luxueux appartement de la Mandlstrasse, soit dans divers congrès internationaux ou j'avais eu toujours jusqu'ici plaisir à vous entendre. Je me rappelle parfaitement les jugements que vous avez portés sur ces Junker que vous me disiez être un fléau pour l'Allemagne, sur ces agrariens aux idées étroites

que vous paraissiez détester, sur ce militarisme que vous trouviez si inquiétant, car il devait aboutir, me disiez-vous, à sacrifier l'intérêt du pays aux ambitions d'une caste. Vous étiez certainement sincère en me disant cela. Comment ne serais-je pas surpris en vous voyant accepter sans réserve les conséquences d'une politique que vous me déclariez néfaste? L'indépendance d'esprit n'existe donc plus en Allemagne et Bebel avait-il raison, lorsqu'il disait des Allemands, que c'était un peuple de valets?

Après avoir lu attentivement votre mémoire, je crois qu'il est inutile de discuter avec vous. Je veux cependant, puisque vous avez supposé que vos observations me toucheraient, vous donner mon sentiment sur trois questions d'une importance capitale sur lesquelles vous vous exprimez d'une façon qui me paraît inconciliable avec le respect qu'un savant comme vous doit à la vérité.

I. — Il est impossible d'admettre que le gouvernement allemand ait fait ce qu'il a pu pour éviter la guerre. Les documents qui ont été publiés dans les livres bleu, orangé, gris et jaune prouvent que les plus grands efforts ont été faits par la France, la Russie et l'Angleterre pour arranger le conflit, alors que vos diplomates se refusaient à demander le moindre changement au monstrueux ultimatum qui avait été envoyé par l'Autriche. Ils montrent aussi comment vous avez cherché à endormir la Russie (dont vous tentiez de nous séparer), afin de gagner sur elle le temps nécessaire pour parfaire votre mobilisation. Et que d'efforts vous avez faits pour nous obliger à donner à M. de Schœn ses passeports et pour rejeter sur nous la responsabilité de l'agression! Les historiens de l'avenir, ceux du moins qui voudront dire la vérité, seront unanimes à reconnaître que, le 1er août, l'accord était fait entre l'Autriche, la Serbie et la Russie. Et si l'Italie a refusé de vous soutenir, c'est qu'elle était parfaitement fixée sur vos intentions. C'est jouer la comédie que de parler d'agression et de chercher à faire croire que vous n'avez eu d'autre but que de vous défendre.

II. — La façon dont vous expliquez la violation de la neutralité belge produit une impression encore plus pénible. Vous en êtes encore à croire que, depuis des années, la France et l'Angleterre s'étaient mises d'accord pour violer cette neutralité. Croyez-vous aussi que nos aviateurs aient jeté des bombes sur Nuremberg? Ce sont hélas des raisons d'utilité qui vous ont déterminés au mépris des engagements que vous aviez pris, à passer sur un territoire que vous aviez promis de respecter, parce que la vallée de la Meuse est le chemin le plus direct pour arriver à Paris. Vos généraux avaient cependant déclaré que votre artillerie était si

puissante qu'aucune fortification ne pourrait tenir! Vous ne vous étonnerez pas si, dans les négociations de l'avenir, on se montre plus défiant envers l'Allemagne qu'envers les autres pays. On n'aura plus dorénavant la naïveté d'attacher de l'importance à la signature d'un Etat qui, le jour où il se croit le plus fort, déclare que cette signature est sans valeur.

III. — J'ai été aussi très peiné de vous voir contresigner les déclarations de ceux qui soutiennent que les troupes allemandes n'ont commis aucune cruauté. Vous ne les avez pas vues à l'œuvre évidemment. Vous fermez les yeux de parti pris sur les brutalités dont elles se sont rendues coupables, sur les destructions aussi injustifiables au point de vue du droit des gens, qu'inutiles au point de vue stratégique, auxquelles elles se sont livrées. La langue allemande a une expression que nous ne pouvons traduire en français : *Schadenfreude*. Ce mot indique bien le sentiment bas, l'instinct grossier qui anime quelques-uns de vos soldats et même de vos officiers. Je proteste de toutes mes forces contre la doctrine abominable, pour laquelle vous êtes si indulgent, qui tend à excuser les pires violences pour peu qu'on les juge directement ou indirectement utiles au pays. Tous les enquêteurs qui se sont rendus sur le théâtre des opérations ont été indignés par le spectacle des dévastations inutiles et méthodiquement organisées dont ils ont été les témoins. Nous sommes pleinement édifiés sur la façon atroce dont vous faites la guerre, et sur les procédés, dignes de vos alliés Turcs, dont vous n'hésitez pas à vous servir. Nous sommes édifiés sur le but que vous poursuivez en jetant des bombes sur les villes ouvertes, et sur la manière dont vous organisez « scientifiquement » le pillage, le meurtre et l'incendie. Je ne sais ce que peut être le « Vieux Dieu » qu'invoque votre empereur. Ce n'est pas le Dieu des chrétiens, et la morale que vous pratiquez est un retour à la barbarie. Conquérir l'hégémonie dans le monde, tout est là! L'Allemagne, pour arriver à ses fins, doit nécessairement faire appel à la « force ». Les déclarations collectives ou individuelles de ses professeurs et de ses publicistes nous révèlent ses ambitions et ses projets. Elles nous montrent chez les peuples germaniques une soif de domination, un appétit de conquêtes politiques et économiques, comme le monde, depuis la Rome antique, n'en a pas connu.

J'ai d'autant plus le droit de dire tout cela que j'ai rendu loyalement hommage aux progrès que l'Allemagne a réalisés depuis un demi-siècle. J'ai mis en lumière son activité, son ardeur au travail, l'essor de son industrie et de son commerce. Ce qui me frappe surtout aujourd'hui, c'est l'orgueil incommensurable qui

trouble les meilleurs esprits. Vous reprochez à MM. Yves Guyot et Daniel Bellet d'être aveuglés par la passion. Et vous ne voyez pas le prodigieux aveuglement de ceux qui dirigent vos destinées, de ceux qui n'ont aucun respect pour l'indépendance des petites nations et foulent aux pieds le principe des nationalités.

Cette année même, pendant un séjour que j'ai fait en Allemagne, où j'étais allé étudier l'intéressante exposition de Leipzig, j'ai été frappé, en parcourant les Revues qui s'adressent à la jeunesse, de voir à quel point ceux qui les rédigent cherchent à faire pénétrer dans les esprits cette idée que l'Allemagne est investie d'une mission et est appelée à diriger les destinées de l'univers. Il est même curieux de constater que lorsque votre chancelier parle de la paix, il entend simplement la « paix allemande », la paix au sein de laquelle l'Allemagne pourra développer à son aise sa « force » et sa « Kultur ». Oui, la paix que vous voulez, c'est la paix qui vous permettra de vous imposer à l'humanité et de faire triompher l'hégémonie du germanisme sur les autres peuples.

Nous avons de la civilisation une autre idée, nous repoussons avec indignation l'admiration que vous éprouvez pour cette culture, indissolublement unie au militarisme, qui aboutit à la fois au perfectionnement scientifique des moyens d'asservir les sociétés qui sont matériellement plus faibles, et au mépris des autres nations. Je comprends que la guerre actuelle vous apparaisse comme ayant une importance capitale pour l'avenir de l'humanité. Il s'agit, en effet, de savoir quel idéal doit triompher en Europe. Vous voulez que le monde soit dominé par votre culture et votre « organisation ». Et nous, nous sommes décidés à lutter jusqu'au bout pour le triomphe de la liberté.

Nous constatons heureusement qu'en dépit des mensonges dont fourmillent vos journaux (que je lis régulièrement), qu'en dépit des efforts que vous faites pour conquérir les sympathies des neutres, ceux-ci comprennent mieux chaque jour, à quels dangers vos ambitions les exposeraient, si elles venaient à triompher. Vous comptiez sur l'Italie et voici que M. Salandra, après avoir nettement laissé entendre que l'Allemagne a menti en prétendant qu'elle faisait une guerre purement « défensive », rétablit les faits et fixe les responsabilités. Ses déclarations sont accablantes pour vous. Les documents qu'il a produits ne prouvent pas seulement que l'Allemagne et l'Autriche sont les véritables auteurs de la guerre, ils montrent que depuis un an, leur agression était préméditée. Les déclarations de M. Giolitti sont pas moins catégoriques. Tous les diplomates savent bien aussi ce que pensait M. le marquis

de San Giuliano des véritables causes de la guerre. Oui, c'est l'Autriche et l'Allemagne qui portent « devant Dieu et devant l'humanité », je reproduis les paroles mêmes de M. de Bethmann Hollweg, « la responsabilité de la catastrophe qui s'est abattue sur le monde ».

Aux Etats-Unis, et Dieu sait pourtant quelle propagande vous y faites, on comprend mieux chaque jour la gravité du problème qui se pose. La perspicacité américaine a déjà démêlé tout ce qu'il y a de mauvaise foi dans les explications que vous donnez des causes de cette abominable guerre. Le bon sens du peuple américain se dégage de la pression morale que vous exercez sur lui, et derrière la lutte qui s'est engagée sur les champs de bataille, il aperçoit nettement les deux principes qui sont aux prises : liberté et domination. Il juge avec l'éminent président de l'Université Harvard, que la paix du monde est inconciliable avec le triomphe des doctrines qui sont les vôtres et avec cette détestable morale dont les commandements sont : « Sois actif, sois viril, sois dur, sois cruel, sois un maître. »

Le nombre grandit aussi, malgré vos commis voyageurs, de ceux qui, dans les autres pays de l'Europe, en Espagne et au Portugal, en Grèce et en Roumanie, se détournent de vous, qui pensent comme Eliot, que c'est en définitive un retour à la barbarie qui a engendré le conflit où se débat actuellement l'Europe. Comment les autres peuples ne redouteraient-ils pas les théories d'un Etat dont les doctrines aboutissent fatalement à proclamer que les petites nations n'ont pas les mêmes droits que les grandes!

Vous vous croyez certains de la victoire et vous pensez que votre armée est invincible. Vous vous étiez si fortement préparés à cette guerre, ardemment souhaitée, que vous deviez obtenir pendant les premiers mois quelques succès. Mais le vent a déjà changé. Il n'y a pas un Français qui voudrait maintenant échanger la situation de la France contre celle de l'Allemagne. Tous nous sommes convaincus que l'heure de la justice sonnera. Puisque la force est tout à vos yeux, nous saurons répondre par la force, et nous lutterons aussi longtemps qu'il sera nécessaire.

L'Allemagne a traité la nation française avec un profond mépris, la considérant comme une nation dégénérée. Mais la France est le pays des recommencements et des réveils. Nous attendons avec confiance l'issue de la lutte dont vous avez voulu faire une guerre d'extermination. La paix que nous entrevoyons ne sera pas votre paix germanique, ce ne sera pas l'oppression de l'humanité sous prétexte de la faire jouir d'une organisation plus savante; ce sera le triomphe d'une civilisation qui sera faite de la collaboration

de tous les peuples et qui permettra peut-être à une Allemagne désabusée de contribuer autrement qu'elle ne cherche à le faire en ce moment, au progrès de la Société. Ce sera la réparation des iniquités et une garantie contre des prétentions inacceptables, ce sera la victoire de la liberté sur la tyrannie, le triomphe de la justice et du droit.

Veuillez agréer, Monsieur, avec l'expression du regret que j'éprouve d'être obligé de modifier les appréciations trop bienveillantes que j'ai si souvent formulées sur le peuple allemand, l'assurance de mes sentiments distingués.

Georges BLONDEL.

PIÈCES ANNEXES

I. — AUX NATIONS CIVILISÉES. — MANIFESTE DES « KULKURTRIEGER ».

En qualité de représentants de la science et de l'art allemands, nous soussignés, protestons solennellement devant le monde civilisé contre les mensonges et les calomnies dont nos ennemis tentent de salir la juste et bonne cause de l'Allemagne dans la terrible lutte qui nous a été imposée et qui ne menace rien de moins que notre existence. La marche des événements s'est chargée de réfuter cette propagande mensongère qui n'annonçait que des défaites allemandes. Mais on n'en travaille qu'avec plus d'ardeur à dénaturer la vérité et à nous rendre odieux. C'est contre ces machinations que nous protestons à haute voix : et cette voix est la voix de la vérité.

Il n'est pas vrai [1] que l'Allemagne ait provoqué cette guerre. Ni le peuple, ni le Gouvernement, ni l'Empereur allemand ne l'ont voulue. Jusqu'au dernier moment, jusqu'aux limites du possible, l'Allemagne a lutté pour le maintien de la paix. Le monde entier n'a qu'à juger d'après les preuves que lui fournissent les documents authentiques. Maintes fois, pendant son règne de vingt-six ans, Guillaume II a sauvegardé la paix, fait que maintes fois nos ennemis mêmes ont reconnu. Ils oublient que cet empereur, qu'ils osent comparer à Attila, a été pendant de longues années l'objet de leurs railleries provoquées par son amour inébranlable de la paix. Ce n'est qu'au moment où il fut menacé d'abord et attaqué ensuite par trois grandes puissances en embuscade, que notre peuple s'est levé comme un seul homme.

Il n'est pas vrai que nous ayons violé criminellement la neutralité de la Belgique. Nous avons la preuve irrécusable que la France et l'Angleterre, sûres de la connivence de la Belgique, étaient résolues à violer elles-mêmes cette neutralité. De la part

1. Souligné dans le texte, comme dans tous les alinéas suivants.

de notre patrie, c'eût été commettre un suicide que de ne pas prendre les devants.

Il n'est pas vrai que nos soldats aient porté atteinte à la vie ou aux biens d'un seul citoyen belge sans y avoir été forcés par la dure nécessité d'une défense légitime. Car, en dépit de nos avertissements, la population n'a cessé de tirer traîtreusement sur nos troupes, a mutilé des blessés et a égorgé des médecins dans l'exercice de leur profession charitable. On ne saurait commettre d'infamie plus grande que de passer sous silence les atrocités de ces assassins et d'imputer à crime aux Allemands la juste punition qu'ils se sont vus forcés d'infliger à des bandits.

Il n'est pas vrai que nos troupes aient brutalement détruit Louvain. Perfidement assaillis dans leurs cantonnements par une population en fureur, ils ont dû, bien à contre-cœur, user de représailles et canonner une partie de la ville. La plus grande partie de Louvain est restée intacte. Le célèbre Hôtel de Ville est entièrement conservé: au péril de leur vie, nos soldats l'ont protégé contre les flammes. — Si, dans cette guerre terrible, des œuvres d'art ont été détruites ou l'étaient un jour, voilà ce que tout Allemand déplorera certainement. Tout en constatant d'être inférieurs à aucune autre nation dans notre amour de l'art, nous refusons énergiquement d'acheter la conservation d'une œuvre d'art au prix d'une défaite de nos armes.

Il n'est pas vrai que nous fassions la guerre au mépris des droits des gens. Nos soldats ne commettent ni actes d'indiscipline ni cruautés. En revanche, dans l'Est de notre patrie, la terre boit le sang des femmes et des enfants massacrés par les hordes russes, et sur les champs de bataille de l'Oise, les projectiles dums-dums de nos adversaires déchirent les poitrines de nos braves soldats. Ceux qui s'allient aux Russes et aux Serbes, et qui ne craignent pas d'exciter des Mongols et des nègres contre la race blanche, offrant ainsi au monde civilisé le spectacle le plus honteux qu'on puisse imaginer, sont certainement les derniers qui aient le droit de prétendre au rôle de défenseurs de la civilisation européenne.

Il n'est pas vrai que la lutte contre ce qu'on appelle notre militarisme ne soit pas dirigée contre notre culture, comme le prétendent nos hypocrites ennemis. Sans notre militarisme, notre civilisation serait anéantie depuis longtemps. C'est pour la protéger que ce militarisme est né dans notre pays, exposé comme nul autre à des invasions qui se sont renouvelées de siècle en siècle. L'armée allemande et le peuple allemand ne font qu'un. C'est dans ce sentiment d'union que fraternisent aujourd'hui 60 millions d'habitants sans distinction de culture, de classe ni de parti.

Le mensonge est l'arme empoisonnée que nous ne pouvons arracher des mains de nos ennemis. Nous ne pouvons que déclarer à haute voix devant le monde entier qu'ils rendent un faux témoignage contre nous. A vous qui nous connaissez et qui avez été, comme nous, les gardiens des biens les plus précieux de l'humanité, nous crions:

Croyez-nous! Croyez que dans cette lutte nous irons jusqu'au bout en peuple civilisé, en peuple auquel l'héritage d'un Gœthe, d'un Beethoven et d'un Kant est aussi sacré que son sol et son

foyer. Nous vous en répondons sur notre nom et sur notre honneur.

Ont signé : Adolf von Baeyer, Excellence, professeur de chimie à Munich. — Professeur Peter Behrens, à Berlin. — Emil von Behring, Excellence, professeur de médecine à Marbourg. — Wilhelm von Bode, Excellence, directeur général des musées royaux de Berlin. — Aloïs Brandl, professeur, président de la société Shakespeare, à Berlin. — Lujo Brentano, professeur d'économie nationale à Munich. — Professeur Justus Brinkmann, directeur du musée de Hambourg. — Johannès-Ernst Conrad, professeur d'économie nationale à Halle. — Franz von Defregger, à Munich. — Richard Dehmel, à Hambourg. — Adolf Deissmann, professeur de théologie protestante à Berlin. — Professeur Friedrich-Wilhelm Dœrpfeld, à Berlin. — Friedrich von Duhn, professeur d'archéologie à Heidelberg. — Professeur Paul Ehrlich, Excellence, à Francfort-sur-le-Mein. — Albert Ehrhard, professeur de théologie catholique à Strasbourg. — Carl Engler, Excellence, professeur de chimie à Carlsruhe. — Gerhard Esser, professeur de théologie catholique à Bonn. — Rudolf Eucken, professeur de philosophie à Iéna. — Herbert Eulenberg, à Kaiserswerth. — Heinrich Finke, professeur d'histoire à Fribourg. — Emil Fischer, Excellence, professeur de chimie à Berlin. — Wilhelm Fœrster, professeur d'astronomie à Berlin. — Ludwig Fulda, à Berlin. — Eduard von Gebhardt, à Dusseldorf. — J.-J. de Groot, professeur d'ethnographie à Berlin. — Fritz Haber, professeur de chimie à Berlin. — Ernst Hæckel, Excellence, professeur de zoologie à Iéna. — Max Halbe, à Munich. — Professeur Gustav-Adolf von Harnack, directeur général de la Bibliothèque royale de Berlin. — Gerhart Hauptmann, à Agnetendorf. — Karl Hauptmann (Schreiberbau). — Gustav Hellmann, professeur de météorologie. — Wilhelm Herrmann, professeur de théologie protestante, à Marbourg. — Andreas Heusler, professeur de philologie norvégienne. — Adolf von Hildebrand, à Munich. — Ludvig Hoffmann, architecte municipal, à Berlin. — Engelbert Humperdinck, à Berlin. — Léopold, comte Kalckreuth, président de la Ligue allemande des artistes, à Eddelsen. — Arthur Kampf, à Berlin. — Fritz-August von Kaulback, à Munich. — Theodor Kipp, professeur de jurisprudence, à Berlin. — Félix Klein, professeur de mathématiques, à Gœttingue. — Max Klinger, à Leipzig. — Aloïs Knœpfler, professeur d'histoire ecclésiastique, à Munich. — Anton Koch, professeur de théologie catholique, à Tubingue. — Paul Laband, Excellence, professeur de jurisprudence, à Strasbourg. — Karl Lamprecht, professeur d'histoire, à Leipzig. — Philipp Lebard, professeur de physique, à Heidelberg. — Maximilian Lenz, professeur d'histoire, à Hambourg. — Max Liebermann, à Berlin. — Franz von Listz, professeur de jurisprudence, à Berlin. — Ludwig Manzel, président de l'Académie des Arts de Berlin. — Joseph Mausbach, professeur de théologie catholique, à Munster. — Georg von Mayr, professeur de sciences politiques, à Munich. — Sebastian Merkle, professeur de théologie catholique, à Wurzbourg. — Eduard Meyer, professeur d'histoire, à Berlin. — Heinrich Morf, professeur de philosophie romane, à Berlin. — Friedrich Naumann, à Berlin. — Albert

Neisser, professeur de médecine, à Breslau. — Walther Nernst, professeur de physique, à Berlin. — Wilhelm Ostwald, professeur de chimie, à Leipzig. — Bruno Paul, directeur de l'Ecole d'art industriel de Berlin. — Max Planck, professeur de physique, à Berlin. — Albert Plohn, professeur de médecine, à Berlin. — Georg Reicke, à Berlin. — Professeur Max Reinhardt, directeur du Théâtre-Allemand, à Berlin. — Aloïs Riehl, professeur de philosophie, à Berlin — Karl Robert, professeur d'archéologie, à Halle. — Wilhelm Rœntgen, Excellence, professeur de physique, à Munich. — Max Rubner, professeur de physique, à Berlin. — Fritz Schaper, à Berlin. — Adolf von Schlatter, professeur de théologie protestante, à Tubingue. — August Schmidlin, professeur d'histoire ecclésiastique, à Munster. — Gustav von Schmoller, Excellence, professeur d'éconcmie, à Berlin. — Reinhold Seeberg, professeur de théologie protestante, à Berlin. — Martin Spahn, professeur d'histoire, à Strasbourg. — Franz von Stuck, à Munich. — Hermann Sudermann, à Berlin. — Hans Thoma, à Carlsruhe. — Wilhelm Trubner, à Carlsruhe. — Karl Vollmœller, à Stuttgart. — Richard Voss (Berchtesgaden). — Karl Vossler, professeur de philologie romane, à Munich. — Siegfried Wagner, à Bayreuth. — Wilhelm Waldeyer, professeur d'anatomie, à Berlin. — August von Wassermann, professeur de médecine, à Berlin. — Félix von Weingartner. — Théodor Wiegand, directeur du musée de Berlin. — Wilhelm Wien, professeur de physique, à Wurzbourg. — Ulrich von Wilamowitz-Mœllendorff, Excellence, professeur de philologie, à Berlin. — Richard Willsttæter, professeur de chimie, à Berlin. — Wilhelm Windelband, professeur de philosophie, à Heidelberg. — Wilhelm Wundt, Excellence, professeur de philosophie, à Leipzig.

II. — Procédés de guerre allemands.

Le Manifeste des quatre-vingt-treize, dont M. L. Brentano a pris sa part de responsabilité, dit: « Il n'est pas vrai que nous fassions la guerre au mépris du droit des gens. »

Voici une nouvelle réponse toute récente à cette audacieuse affirmation: et elle est empruntée à un journal allemand que doit connaître M. Brentano.

Le *Journal de Genève* du 10 décembre a publié une traduction des *Müncher Neueste Nachrichten* du 7 octobre. Un officier allemand, le premier lieutenant E. Eberlein — son nom mérite de demeurer gravé dans la mémoire des hommes — raconte en ces termes l'occupation de Saint-Dié à la fin d'août.

Le *Journal de Genève* garantit la fidélité de la traduction :

... Mais nous avons arrêté trois autres civils et alors me vient une bonne idée. Ils sont installés sur des chaises et on leur signifie d'avoir à aller s'asseoir au milieu de la rue. Supplications d'une part, quelques crosses de fusil d'autre part. On devient peu à peu

terriblement dur. Enfin ils sont assis dehors, dans la rue. Combien de prières angoissées ont-ils dites, je l'ignore, mais leurs mains sont continuellement jointes comme dans une crampe.

Je les plains, mais le moyen est d'une efficacité immédiate.

Le tir dirigé des maisons sur nos flancs diminue aussitôt, et nous pouvons maintenant occuper la maison en face et sommes ainsi les maîtres de la rue principale. Tout ce qui se montre encore dans la rue est fusillé. L'artillerie, elle aussi, a travaillé vigoureusement pendant ce temps, et lorsque vers sept heures du soir, la brigade s'avance à l'assaut pour nous délivrer, je puis faire le rapport : « Saint-Dié est vide d'ennemis. »

Comme je l'ai appris plus tard, le régiment de réserve... qui est entré à Saint-Dié plus au nord a fait des expériences tout à fait semblables aux nôtres. Les quatre civils qu'il avait également fait asseoir dans la rue ont été tués par les balles françaises. Je les ai vus moi-même étendus au milieu de la rue près de l'hôpital.

Le *Journal de Genève* ajoute :

« Comment un grand journal allemand peut-il imprimer un pareil récit sans protester et sans demander que ces officiers passent en conseil de guerre? »

Nous demandons à M. Brentano s'il est toujours prêt à contresigner le paragraphe : « Il n'est pas vrai que nous fassions la guerre au mépris du droit des gens? »

III. — La justice austro-hongroise.

M. Brentano, dans sa lettre, nous renvoie au procès relatif à l'attentat de Sarajevo. Nous n'en connaissons pas les détails et ne pouvons le discuter : mais une chose nous frappe. Les principaux auteurs, Princep, qui a tué l'archiduc et sa femme, Cabrinovic, qui a lancé des bombes, sont condamnés à l'encellulement, tandis que les complices sont condamnés à mort. Ce fait prouve que la justice austro-hongroise a des procédés qui la distinguent des justices ordinaires.

Aussi lorsque M. Brentano nous dit : « Le procès des assassins de l'archiduc a prouvé que le crime a été préparé en Serbie avec connaissance des autorités serbes », nous saurions d'autant moins partager sa confiance que des précédents, comme le procès de Zagreb en 1907, comme le procès intenté au docteur Friedjung sont de nature à inspirer de la méfiance.

Le compte rendu du procès du docteur Friedjung a été publié en détail par R. W. Seton Walson, dans son livre : *Southern slave question*. Nous en empruntons le résumé à la traduction

du remarquable ouvrage de M. Henry Wickam Steed: *la Monarchie des Habsbourg* (A. Colin, édit.) M. H. W. Steed a été pendant dix ans correspondant du *Times* à Vienne. Son livre est celui d'un observateur qui ne se place qu'au point de vue objectif. Les faits du procès du docteur Friedjung sont démontrés. M. Brentano doit les connaître. Si sa confiance dans la justice austro-hongroise y a résisté, c'est une preuve qu'il ne suffit pas d'être docteur en droit pour apprécier à leur valeur ses pratiques.

La tendance des juges à conformer leur attitude aux exigences supposées de l'Etat a été rarement illustrée d'une manière plus frappante que durant le fameux procès Friedjung en décembre 1909. Le procès avait pour origine la poursuite de l'historien autrichien, docteur Friedjung, par la majorité de la coalition serbo-croate à la diète de Croatie, qui lui reprochait les affirmations calomnieuses d'un article publié par lui dans la *Neue Freie Presse* du 25 mars 1909. L'article était basé sur des documents secrets fournis au docteur Friedjung par le ministère des Affaires étrangères austro-hongrois et était destiné, dans la pensée du ministre, comte d'Aerenthal, à être à la fois une fanfare de guerre contre la Serbie, et un acte d'accusation contre divers politiciens serbo-croates dénoncés comme entretenant un commerce de trahison avec la Serbie. Dans le cas où la guerre eût éclaté, il est hors de doute que, sur la foi de ces documents secrets, les leaders croates et serbes de la Monarchie auraient été jugés par une cour martiale et exécutés; mais la Russie, en acceptant l'ultimatum allemand présenté à Saint-Pétersbourg le 24 mars 1909, écarta le danger de guerre, et dès lors l'article du docteur Friedjung, publié le 25, devenait un acte surérogatoire. Dans d'autres circonstances, l'article aurait passé pour une révélation patriotique, et l'authenticité des documents sur lesquels il reposait aurait été d'autant moins mise en question que la plupart des personnages contre lesquels il était dirigé auraient été exécutés ou en fuite. Mais, la paix se trouvant maintenue, il devenait loisible à ces mêmes personnages d'examiner les charges portées contre eux et d'en démontrer l'inanité. La coalition serbo-croate, en corps, poursuivit donc le docteur Friedjung, tandis que son chef, M. Supilo, et d'autres membres, que le docteur Friedjung avait nominativement accusés de trahison par corruption, engagèrent des poursuites individuelles.

La question en litige était de savoir si une conspiration serbo-croate contre la monarchie avait été organisée, avec l'aide du gouvernement serbe, par l'intermédiaire d'une société d'étudiants serbes appelée la Slovenski-Jug (le Midi slave) et si les documents fournis par le ministre des Affaires étrangères austro-hongrois au docteur Friedjung, qui se présentaient comme des protocoles des séances secrètes de la société des Slovenski-Jug, étaient, oui ou non, authentiques. Un grand intérêt s'attachait au procès, à la fois à cause de la lumière qu'on s'attendait à lui voir projeter sur la politique de l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie et des Serbo-Croates, ou des Slaves du Sud en général et parce que

les ambassadeurs austro-hongrois avaient reçu des instructions pour informer les gouvernements étrangers que la monarchie avait été poussée par cette prétendue conspiration serbo-croate à annexer les provinces de Bosnie et d'Herzégovine. En fait, les vrais défendeurs dans l'affaire n'étaient pas tant le docteur Friedjung et ses associés que le ministère des Affaires étrangères austro-hongrois et son service secret. Le docteur Friedjung n'était qu'un instrument. Sa réputation d'historien avait été utilisée par le comte d'Aerenthal pour donner du poids et une apparence de respectabilité à un acte peu scrupuleux de dénonciation politique. Si l'Autriche avait possédé un corps judiciaire habitué à placer les intérêts de la justice au-dessus des intérêts supposés de l'Etat, le procès Friedjung eût tourné au crédit de la monarchie, et accru son prestige dans le monde slave du Sud. Quelques menus diplomates et leurs agents douteux eussent été punis, le ministère des Affaires étrangères austro-hongrois se fût trouvé convaincu de légèreté d'esprit et de négligence, mais l'impartialité de la justice autrichienne, aurait été si hautement affirmée que son nom eût éveillé des échos de sympathie en Europe et dans les Balkans. Malheureusement il ne devait pas, il ne pouvait pas en être ainsi. Un corps judiciaire dressé à être un instrument des ministres ne saurait prendre en main à la dernière heure la protection des plus hauts intérêts de l'Etat. On fit choix, pour présider le tribunal, d'un homme sur qui « on pouvait compter », on composa le jury des « patriotes » les plus fanatiques, ceux de l'école des « noirs et jaunes », et on organisa d'avance un plan de campagne avec les défendeurs en vue d'écraser les plaignants. Le juge ne mit aucun délai à révéler son attitude. Il permit aux défendeurs de haranguer le jury d'un ton ultra patriotique pendant deux jours et de placer sous les yeux de la cour des copies imprimées — mais non pas les originaux — de leurs « documents » secrets, avant que les plaignants ou leurs conseils eussent été mis en mesure d'exposer leur cas ou de soumettre les défendeurs au contre-examen. De faux témoins ayant été cités à l'effet de discréditer la coalition serbo-croate dans la personne de son chef, M. Supilo, la presse semi-officielle fut lâchée, avant qu'il eût pu faire entendre sa défense et le représenta comme un « cadavre politique qui pendait, les os broyés, de l'arbre de justice ». Mais en Autriche, comme partout, les plans les mieux établis sont exposés à aller de travers. La publication dans la presse des « documents » du docteur Friedjung, présentés comme les protocoles de la société Slovenski-Jug, amena soudain de Belgrade un professeur d'Université, le docteur Bozo Markovitch, président de la Slovenski-Jug elle-même. Voyant son nom accolé à une quantité de fantastiques protocoles secrets et de comptes pour des versements d'argent à M. Supilo et à d'autres, il vint spontanément à Vienne pour informer la Cour que, durant les semaines où, suivant ces documents, il aurait été occupé à présider des meetings de conspirateurs à Belgrade, il se trouvait en réalité à Berlin, où il suivait des cours de jurisprudence et fréquentait chez d'éminents professeurs de droit. Cet alibi, que la police de Berlin eut la mauvaise grâce de confirmer dans tous ses

détails, faisait un trou fâcheux dans le procès du docteur Friedjung. Il y eut de nouveaux accrocs quand le sous-secrétaire d'Etat des Affaires étrangères de Serbie, M. Spalaikovitch, que le docteur Friedjung avait également dénoncé, entreprit de démontrer que les numéros, les dates et le contenu des dépêches secrètes que le docteur Friedjung avait également dénoncé, entreprit de démontrer que les hongrois aux archives serbes des Affaires étrangères et remises en place, après avoir été photographiées, étaient faux et fantaisistes, et quand il fut prouvé que toutes les circonstances mentionnées dans la fausse accusation portée contre M. Supilo étaient des inventions criminelles. Soutenu par le juge et le jury, le docteur Friedjung, dont la vanité d' « historien scientifique » l'emportait sur son bon sens, lutta pendant des jours contre le poids de l'infortune, jusqu'à ce que le juge, qui avait eu vent de l'effet produit dans les sphères du gouvernement par le désastre des « documents », changea soudain d'attitude et prit l'initiative d'un « règlement honorable ». Transformant son parti pris d'intimidation en une bienveillance pacifique, il laissa aux plaignants toute latitude d'exposer leur cas et de prouver, à la fois, combien étaient improbables en elles-mêmes et dépourvues de fondement en fait les charges portées contre eux. Finalement, sous la pression du gouvernement, l'affaire fut « arrangée » par un échange de déclarations entre les défendeurs et les plaignants : le comte d'Aerenthal déclara à un visiteur qu'il n'avait jamais cru à l'authenticité des documents et l'organe officiel du ministère des Affaires étrangères étonna le monde diplomatique en assurant que la politique étrangère austro-hongroise n'avait jamais été influencée par aucune croyance dans l'existence d'une conspiration serbo-croate! L'effet produit ainsi sur le prestige austro-hongrois dans le monde slave du Sud, on peut l'imaginer.

Les *leaders* serbo-croates, qui sentaient qu'ils devaient la vie au hasard et leur réputation à l'intrépide honnêteté d'un jeune professeur serbe, travaillèrent néanmoins à découvrir la véritable source des fameux « documents ». Avec l'aide du professeur Masaryk, un savant tchèque, ou plutôt slovaque, de la plus haute probité scientifique et morale, ils réussirent à prouver, au bout d'une année, que la plupart de ces documents, sinon tous, avaient été fabriqués et photographiés à la demande et dans la maison d'un membre de la Légation austro-hongroise à Belgrade, et envoyés de là au ministère des Affaires étrangères austro-hongrois et dans d'autres milieux influents. L'original de cette fabrication, trouvé entre les mains d'un faussaire, un mauvais garnement serbe, nommé Vasitch, se trouvait avoir près de 1 mètre de long sur 37 centimètres de large, — dimension singulièrement encombrante pour les protocoles d'une société d'étudiants conspirateurs, mais qui va fort bien avec les besoins de la photographie et correspondait exactement aux trous laissés par les « punaises » dans la porte de la chambre d'huissier, à la Légation austro-hongroise, où les « documents » avaient été fixés après leur fabrication afin d'être photographiés. — Vasitch, le faussaire, qui avait été employé par un membre de la Légation austro-hongroise à Belgrade, fut poursuivi par le gouvernement serbe pour haute trahison et condamné à quinze années de travaux forcés.

C'est un trait caractéristique des affaires publiques en Autriche qu'un fiasco aussi retentissant que le procès Friedjung et un scandale aussi honteux qu'en fut la suite n'aient pas amené de changements ni de réformes. Il n'y eut pas de fonctionnaires frappés publiquement après le procès. Le juge, dont la conduite aurait été considérée, dans la plupart des autres pays, comme compromettant la réputation de la magistrature, reçut peu après de l'avancement et vient de mourir entouré de l'estime générale. La position du ministre des Affaires étrangères, comte d'Aerenthal, ne fut pas sensiblement ébranlée ni par le procès lui-même, ni par l'exposé que fit le professeur Masaryk aux délégations sur l'origine des faux documents. Une fois de plus se trouve vérifiée la justesse du principe de Kürnberger, que le meilleur moyen de consolider la position de fonctionnaires coupables est de les dénoncer publiquement, parce que le scandale engage l'amour-propre de toute la bureaucratie et lui fait un point d'honneur de ne pas laisser triompher des influences non officielles. A vrai dire, il y eut bien finalement quelques employés déplacés. Le fonctionnaire chargé du bureau de la presse au ministère des Affaires étrangères, qui avait dès le début exprimé des doutes sur l'authenticité des documents, fut mis à la retraite, soi-disant pour n'avoir pas su arrêter la publication de l'article du docteur Friedjung dans la *Neue Freie Presse* au dernier moment, quand les circonstances avaient rendu sa publication intempestive; et le ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade fut transféré à une petite capitale allemande, — d'où on le rappela, dès que le scandale fut un peu oublié, pour en faire un chef de section au ministère des Affaires étrangères. Mais ces mesures ne furent guère remarquées du grand public, qui était et qui est encore trop indifférent aux affaires de ce genre, ou peut-être trop conscient de sa propre impuissance, pour se préoccuper beaucoup des causes premières et des effets subséquents. Comme l'a remarqué un écrivain satirique: « Quand la presse criait: « L'Autriche est menacée par la conspiration serbe croate », la foule répondait: « Vraiment! » et quand la presse déclarait un instant après « que l'Autriche n'était pas du tout en danger », la foule répondait: « Ah! vraiment! en vérité! »

H. W. Steed.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN NOVEMBRE 1914

Comme nous le disions dans la circulaire, signée de notre Président et de notre Secrétaire général, qu'ont dû recevoir tous ceux de nos collègues qui ne se trouvent pas isolés par l'envahissement et l'occupation temporaire allemands (et autrichiens); nous estimons que l'utilité de nos efforts s'accentuera pour ainsi dire au lendemain du triomphe définitif du droit et de la civilisation, et de la signature de la paix; sinon même au moment de la préparation de cette paix. Certes, les questions économiques ne pourront être laissées de côté à cet instant moins que jamais. Ce n'est pas que nous croyions que l'Allemagne ait eu, même de façon secondaire, des raisons économiques à son attaque; à cet égard, un grand industriel de Belgique, qui est un de nos collègues les plus convaincus, a commis une erreur et même une faute, dans un article récent du *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, en trouvant peut-être une excuse relative à l'Allemagne dans ce fait qu'elle se heurtait à l'animosité douanière d'une foule de pays, qui élevaient des barrières sur la route de ses exportations vers ces pays. L'Allemagne était mal venue à se plaindre, elle qui a pratiqué plus que quiconque une politique douanière agressive, le *dumping*, les spécifications dans ses tarifs, et le reste. Les armements croissants de l'Allemagne répondaient à un désir de despotisme, d'oppression sur tous les autres peuples. Néanmoins, il est parfaitement vrai que la liberté des échanges demeure et demeurera toujours le grand facteur de paix, et que des arrangements économiques dans le sens libéral s'imposeront plus que jamais à la paix, après l'écrasement du militarisme allemand avide de domination et d'absorption.

Mais c'est seulement après cet écrasement nécessaire, que la liberté économique sera à l'abri des attaques et des violences. Et c'est pour cela que non seulement l'industriel dont il s'agit, mais encore un Anglais qui se recommande du Cobden Club (et qui porte un nom prédestiné, si ce n'est pas un nom de guerre,

M. W. Ridley Makepeace) et aussi un Hollandais, M. Oving, de Rotterdam, nous semblent terriblement, dangereusement pressés, en parlant pour l'instant de ces Etats-Unis d'Europe dont ils ont emprunté l'idée (sans s'en douter probablement) à de Molinari. Avant de parler d'admettre Allemagne et Autriche dans une sorte de Confédération douanière, où ils se trouveraient sur le même pied que les nations qu'ils ont assaillies, en violation de tous les engagements, de toutes les signatures; il faut d'abord leur faire comprendre par la force (seul argument qu'ils comprennent) qu'engagements et signatures sont choses respectables.

Ce qui montre bien que l'Allemagne, en particulier, n'appréciait pas ce que pouvait lui donner la liberté des échanges, c'est qu'elle ne s'est pas arrêtée aux observations que lui faisait l'Angleterre, sa meilleure cliente, où elle pouvait, « sans payer un farthing de droits de douanes (ainsi que le faisait remarquer notre vaillant collègue le professeur de Wilde), écouler toutes ses marchandises ». L'Angleterre témoignait de la bienveillance à l'Allemagne, puisqu'elle ne se froissait pas du tarif allemand souvent prohibitif.

Au milieu des tristesses et des ruines qu'elle sème, la guerre a eu cet avantage de démontrer de façon pratique l'influence heureuse sur le prix intérieur des choses, de la suppression des droits de douanes. Et la Chambre de commerce d'Alger, qui n'est pas toujours libre-échangiste, donne, dans son dernier Bulletin, un relevé édifiant : celui de toutes les mesures douanières prises en France. Non seulement suspension des droits sur les blés, les farines, les légumes, les viandes salées, les chevaux, le riz, les tourteaux, les bestiaux, les sacs, les bâches; mais encore libre entrée de ces viandes frigorifiées que nous réclamons depuis si longtemps au profit du consommateur français. Du moins en temps de guerre, on lui permet d'acheter à assez bon marché de la viande très saine venant de pays lointains. Et ce qu'il y a de plus remarquable, ce n'est pas que nous entendions se féliciter de cette ouverture des barrières douanières des hommes comme M. Houllevigue (dans *le Temps*), qui n'ose pas conclure de façon absolument ferme au point de vue douanier, mais qui, du moins, affirme que ces viandes frigorifiées constituent un aliment excellent pour le temps de paix; nous avons la surprise bien autre de voir la Société nationale d'agriculture lancer de tous côtés une circulaire dans le même sens. « Pour sauvegarder notre élevage national et nos races », elle préconise « pour nos armées la consommation des viandes frigorifiées », qu'elle veut voir « à nous expédiées par le gouvernement anglais, largement pourvu »,

ainsi qu'elle dit. Et elle parle au nom d'une série d'associations d'agriculteurs, de viticulteurs. Quelle contradiction avec tout ce que cette même Société nationale d'agriculture a soutenu jusqu'ici être la vérité. Nous reconnaissons, du reste, que les contradictions ordinaires des esprits protectionnistes se retrouvent dans son Bulletin, même en temps de guerre; puisque celui-ci insère une note de MM. Gouin et Andouard, sur la production intensive de la viande, où ils s'élèvent contre certains « commerçants qui semblent préparer une nouvelle et violente campagne, afin d'obtenir de plus grandes facilités dans l'introduction des viandes exotiques frigorifiées. L'on va naturellement chercher à entraîner la masse des consommateurs, en lui faisant espérer la vie à meilleur marché ». Nous voudrions être assuré que, du moins, la guerre aura cet avantage d'éclairer ceux qui ne comprennent point ces questions. Nous sommes d'accord avec MM. Gouin et Andouard, qu'on peut produire beaucoup plus de viande en France; mais la circulaire de la Société d'agriculture le dit bien : l'importation des viandes frigorifiées peut préserver notre troupeau reproducteur; tout simplement parce que ce que la France peut produire de viande ne saurait suffire à alimenter convenablement notre population, quand une bonne partie de celle-ci, devenue soldat, est mieux nourrie par l'intendance que l'ouvrier ne l'est d'ordinaire, quand il est abandonné à ses propres ressources.

Le malheur est, comme le disait justement notre récente circulaire, que, quand, dans des circonstances extraordinaires (et militaires), les protectionnistes sont d'avis que les barrières douanières doivent être abaissées, ils s'aperçoivent que ce commerce des viandes exotiques frigorifiées n'a pu s'organiser durant la paix; il faut alors qu'il s'improvise! Et la Société d'agriculture ou les Chambres syndicales de l'alimentation demandent — un peu tard — qu'on « crée d'urgence des entrepôts frigorifiques pour ces viandes, qu'on organise (toujours dans l'improvisation) des chalands et des wagons pour leur transport ».

Nous espérons bien que la *Réforme économique*, qui, elle, maintient intacts les principes du protectionnisme, même en temps de guerre, va engager campagne contre la Société d'agriculture. Car elle ne se fait pas faute, dans un numéro récent, de flétrir « les manœuvres libre-échangistes »! Il paraît que tout nous « est prétexte pour combattre le régime économique qui a sauvé l'agriculture et l'industrie françaises », en justifiant nos méthodes par de soi-disantes préoccupations patriotiques. Nous espérons que les membres de la Société d'agriculture vont en prendre « pour

leur grade », comme on dit dans l'armée. Tous les décrets de suspensions de droits que nous signalions en commençant ne nous semblent pourtant pas avoir été pris par des libre-échangistes.

On nous flétrit dans les colonnes de la *Réforme économique* pour avoir obtenu (?) un décret du 26 octobre, supprimant les droits d'entrée sur les bandes de coton pur unies pour pansement. Périssent (non pas les colonies cette fois) mais nos soldats blessés, plutôt que de laisser entrer de l'extérieur une abondance trop nécessaire de ces objets de pansement. Il paraît que l'industrie vosgienne dispose d'un stock énorme de ces bandes. Mais alors on est bien ignorant de cette abondance dans les milieux gouvernementaux et dans le corps de santé (où évidemment la *Ligue* a des complices), puisqu'on a toutes les difficultés du monde pour ravitailler en la matière les hôpitaux, les ambulances! La *Réforme économique* affirme que les moyens de transport manquent pour faire arriver ces stocks sur les lieux d'emploi: nous affirmons, nous, sous serment, ne pas avoir agi auprès des compagnies de chemins de fer pour les inciter à désorganiser les transports. Et que ces bandes de coton manquent pour une raison ou une autre, on n'a que trop de motifs pour les demander à l'étranger, et en même temps se les procurer au meilleur marché possible.

La *Réforme économique* ne manque pas également de flétrir indirectement notre *Ligue* (qui ne s'en porte pas plus mal), en la personne de notre éminent collègue et ami Artaud, parce que la Chambre de commerce de Marseille demande un régime de franchise logique pour les blés achetés par elle au profit de la consommation générale. On ne pardonne point à notre ami Artaud ses publications antérieures, l'aide puissante et autorisée qu'il nous apporte, ni son discours à la distribution des prix de l'Ecole supérieure de commerce: il réclamait, en effet, pour notre pays, le développement d'une mentalité économique qui n'est pas précisément celle de la *Réforme*.

Nous recommanderons davantage celle de ces associations de coopératives suisses souvent citées ici, et aussi de la Ligue suisse pour l'abaissement du prix de la vie, qui, dans son organe *la Correspondance*, fait précisément campagne pour la viande à bon marché et l'introduction des viandes frigorifiées. Dans sa campagne, elle est appuyée par les *Basler Nachrichten*, qui réclament la suppression du droit sur ces viandes, principalement en raison de la guerre. *La Correspondance* s'élève également contre le droit sur les sucres; et elle pourrait invoquer les observations de la Société d'agriculture de France, pour montrer comment ces intro-

ductions de produits étrangers contribuent à abaisser les prix, au bénéfice du consommateur. Sans doute, le droit n'est pas la cause de la montée résultant de l'état de guerre, comme le dit *la Correspondance*; mais sa suppression diminuerait le prix de 5 à 7 1/2 centimes par kilogramme.

Il semble que cette terrible guerre fait trouver leur « Chemin de Damas » à bien des gens. C'est ainsi que le *Times* (qui n'a pas toujours répandu des idées aussi justes) il est vrai, dans son *Engineering Supplement*, à propos de la concurrence à créer au commerce allemand, fait une multitude d'observations fort démonstratives sur les effets du protectionnisme. Il montre les industriels allemands vendant aux consommateurs étrangers à bas prix, grâce aux prix élevés imposés aux consommateurs indigènes. Il insiste, d'autre part, sur ce que les produits s'échangent contre des produits, et sur ce que l'Angleterre sera bien obligée d'acheter à l'Allemagne, si elle veut lui vendre. Il rappelle que les industries qui ne peuvent naître et vivre que sous l'abri de droits protecteurs, ne sont généralement pas bien robustes.

C'est encore ce désir de prendre la place du commerce allemand, qui amène les fabricants italiens de bougies à remarquer que le droit d'importation de 15 lire au quintal frappant la paraffine avant 1907, et en dépit d'un drawback de 8 lire, a terriblement gêné dans son développement cette industrie nationale de la bougie. Et le drawback complet la laisse encore en situation difficile.

La crise par laquelle passent toutes les industries donne à songer à chacun, et la lumière se fait souvent. C'est ainsi que, dès le commencement d'août, le gouvernement portugais, encore pourtant si étroitement inféodé aux doctrines protectionnistes, a pris un décret créant une zone franche dans le port de Lisbonne; ce qui est un acheminement vers la transformation totale de cet établissement en un port franc. C'est l'idée même qui a été exposée par M. Artaud, il y a fort peu de temps, à la suite d'une circulaire du ministre du Commerce, excitant nos industriels et commerçants à prendre les places laissées libres dans tant de marchés étrangers par l'arrêt du trafic allemand et autrichien: créer des zones franches, donner au commerce des facilités douanières.

La *Réforme économique* va accuser M. Artaud de jouer du patriotisme!

D. B.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Août 1914

1. — **Loi** portant ouverture, sur l'exercice 1914, de crédits additionnels aux crédits provisoires (page 7022).

— **Loi** modifiant la loi du 29 juillet 1893 sur l'admission des associations d'ouvriers français aux marchés de travaux et de fournitures à passer pour le compte des communes (page 7022).

— **Décret** portant suspension des droits de douane sur les farines (page 7024).

— **Décret** portant suspension des droits de douane sur les grains (page 7025).

— **Décret** portant prohibition de sortie et de réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, de transbordement et d'admission temporaire de certains produits et objets (page 7025).

— **Décret** fixant le montant des cautionnements à fournir par les comptables des chemins de fer de l'État (page 7026).

— **Décret** portant prorogation des échéances commerciales (page 7028).

— **Décret** approuvant des modifications aux tarifs de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents (page 7041).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 21 au 31 juillet 1914 (page 7045).

— **Relevé** des capitaux employés en achats de rente pendant le mois de juillet 1914 (page 7045).

2. — **Proclamation** du gouvernement de la République (page 7053).

— **Décret** prescrivant la mobilisation des armées de terre et de mer (page 7054).

— **Décret** relatif au remboursement des dépôts et comptes courants dans les banques et les établissements de crédit ainsi que des bons ou contrats d'assurance, de capitalisation ou d'épargne (page 706[illegible]).

— Arrêté concernant la libération anticipée du 3 août au 16 septembre des souscriptions de rentes 3 1/2 p. 100 amortissables (page 7052).

— Arrêté réglementant la concession et la liquidation des pensions des artistes et employés de la Comédie-Française (page 7062).

— Décret concédant à la Chambre de commerce de Paris l'exploitation de l'entrepôt réel des douanes de cette ville (page 7064).

3. — Notification par le gouvernement austro-hongrois de sa déclaration de guerre à la Serbie (page 7078).

— Décret supprimant les droits d'entrée sur les viandes conservées par un procédé frigorifique (page 7078).

— Décret supprimant les droits d'entrée sur l'orge et l'avoine en grains ainsi que sur divers légumes et sur les viandes salées (page 7078).

— Décret prohibant la sortie et la réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit et de transbordement du sel marin, du sel de saline et du sel gemme (page 7078).

— Décret rendant applicable à l'Algérie le décret du 31 juillet 1914 portant prorogation des échéances commerciales (page 7083).

— Décret relatif à l'importation des viandes fraîches ou frigorifiées (page 7083).

— Décret portant déclaration de mise en état de siège de l'ensemble du territoire (page 7083).

— Décret portant interdiction d'importation de pigeons voyageurs étrangers (page 7085).

— Arrêté portant suspension des transports de voyageurs et de marchandises sur les chemins de fer (page 7088).

— Arrêté concernant le transport par chemin de fer des matières explosibles (page 7088).

— Douanes. — Classement des marchandises non dénommées au tarif d'entrée (page 7091).

4. — Décret relatif aux franchises postales accordées aux militaires et marins mobilisés (page 7102).

— Décret supprimant les droits d'entrée sur les pommes de terre (page 7102).

— Décret rendant applicables à l'Algérie les décrets du 31 juillet 1914, suspendant les droits d'entrée sur les farines et sur les grains (page 7103).

5. — Notification de la neutralité du gouvernement siamois pendant le conflit entre la France et l'Allemagne (page 7117).

— Décret retirant l'exequatur accordé à des consuls et agents consulaires (page 7118).

— Décret prolongeant le délai fixé pour les expropriations nécessaires pour le raccordement de la ligne de Paris à Avignon avec les lignes de Genève et de Grenoble (page 7118).

— **Décret** supprimant les droits d'entrée sur les maïs en grains (page 7118).

— **Décret** rendant applicable à l'Algérie le décret du 2 août 1914, suspendant les droits d'entrée sur l'orge et l'avoine en grains ainsi que sur divers légumes secs et sur les viandes salées (page 7118).

— **Décret** modifiant les limites entre la colonie du Haut-Sénégal et Niger et celle du Dahomey (page 7122).

— **Décret** autorisant l'ouverture des travaux de la 3e section du chemin de fer de Tananarive à Antsirabé (page 7122).

— **Opérations** de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de juin 1914 (page 7123).

6. — **Loi** relative à l'état de siège (page 7126).

— **Loi** relative à la prorogation des échéances des valeurs négociables (page 7126).

— **Loi** portant augmentation de la faculté d'émission des banques de France et de l'Algérie, établissant à titre provisoire le cours forcé de leurs billets et approuvant des conventions passées avec ces établissements (page 7127).

— **Loi** modifiant la loi du 14 décembre 1879 sur les crédits supplémentaires et extraordinaires à ouvrir par décrets pour les besoins de la défense nationale (page 7128).

— **Note** relative aux navires marchands français se trouvant dans les ports allemands (page 7133).

— **Note** relative à la notification aux représentants des puissances accrédités à Paris de l'état de guerre entre la France et l'Allemagne (page 7133). — **Errata** (page 7286).

— **Décret** relatif aux navires de commerce allemands se trouvant actuellement dans les ports français (page 7133).

— **Décrets** autorisant la vente d'un nouvel explosif spécial de mine désigné sous le nom de N n° 5 et en fixant le prix de vente (pages 7141 et 7142).

— **Décret** relatif à la prorogation des échéances (page 7143).

— **Décret** prohibant la sortie et la réexportation du lait et du sucre (page 7143).

— **Décret** portant approbation d'ouverture de crédits supplémentaires au budget des établissements de Saint-Pierre et Miquelon (exercice 1913) (page 7149).

— **Décret** approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires au budget des établissements français de l'Océanie (exercice 1913) (page 7150).

— **Décret** relatif au remboursement en espèces des billets des banques coloniales (page 7150).

7. — **Décret** instituant une commission supérieure chargée d'étudier les questions intéressant le ravitaillement de la population civile, les mesures

à prendre en ce qui concerne la main-d'œuvre rurale, le chômage, l'assistance et l'hygiène (page 7222). — **Erratum**, 8 (page 7270).

— **Décret** créant une commission chargée de réunir toutes les informations concernant les ressources venant de l'extérieur, destinées à l'approvisionnement (page 7228).

— **Décret** portant approbation du compte définitif des recettes et des dépenses des établissements de Saint-Pierre et Miquelon pour l'exercice 1912 (page 7237).

— **Décret** portant approbation des comptes administratifs des budgets annexes du budget général de l'Indo-Chine pour l'exercice 1912 (page 7238).

8. — **Décret** instituant un comité d'initiative chargé d'étudier les questions relatives au maintien de l'activité agricole du pays (page 7271).

— **Décret** étendant aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion la loi du 5 août 1914, relative à la prorogation des échéances des valeurs négociables (page 7280). — **Errata** (13, page 7410).

— **Décret** portant prorogation des échéances des valeurs négociables dans les colonies françaises soumises par le sénatus-consulte du 3 mai 1854 au régime des décrets (page 7280). — **Errata** (23, page 7608).

9. — **Notification** de la neutralité des Pays-Bas, du Danemark, de la confédération helvétique et de la Suède pendant le conflit existant entre la France et l'Allemagne (page 7285).

— **Notification** de l'entrée en vigueur du décret du 26 mai 1913, relatif à l'accès et au séjour des navires autres que les bâtiments de guerre français dans les eaux territoriales françaises et des pays de protectorat (page 7285).

— **Décret** portant détaxe des sels pour l'usage agricole ou industriel en Indo-Chine (page 7294).

— **Décret** instituant un drawback en faveur des saumures exportées en Indo-Chine (page 7294).

— **Liste** des subventions accordées pour 1914 sur les fonds des primes à la marine marchande (page 7295).

— **Situation**, à la date du 1er août 1914, du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensations d'armement dans la limite de 150 millions prévus par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 7295).

10. — **Notification** du gouvernement fédéral suisse en vue du maintien de la neutralité de la Suisse (page 7301).

— **Décret** relatif à la prorogation des échéances et au retrait des dépôts-espèces dans les banques et les établissements de crédit (page 7301). — **Errata** (14, page 7419).

— **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1914 au budget annexe du chemin de fer de Madagascar (page 7310).

— **Décret** portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 138942 fr. 31 au titre du chapitre des exercice clos du budget annexe du chemin de fer et du port de la Réunion (page 7311).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 décembre 1914

Élections.
Ouvrages présentés.
Ordre du jour : Le commerce international après la guerre.

M. **Paul Leroy-Beaulieu,** qui préside, souhaite la bienvenue aux invités de la Société : M. Brabant, secrétaire de la Société d'économie politique de Belgique; M. Nicoll, de la Société d'économie politique de Lille, et le colonel Anspach-Puissant, de l'armée belge, et dit aux hôtes belges combien nous sommes ici admirateurs de leur pays et quels vœux ardents nous faisons pour lui.

M. **Daniel Bellet,** secrétaire perpétuel, présente les excuses de M. David-Mennet, président de la Chambre de commerce de Paris, qui avait été invité; M. Raphaël-Georges Lévy y joint celles du baron d'Anthouard. M. Bellet rappelle le concours pour le prix Mercet et annonce qu'ont été nommés nouveaux membres de la Société :

Titulaires : MM. Bousquet, ancien directeur général des douanes, et Germain Martin, professeur à la Faculté de droit de Dijon.

Correspondants : M. Federico Henriquez y Carvajal, président de la Cour suprême, ancien professeur d'économie politique (Saint-Domingue).

Parmi les études reçues, M. Bellet signale : *De Biskra à Touggourt*, par Etienne Falck.

Le sujet inscrit à l'ordre du jour est adopté et la parole donnée à M. Gustave Schelle pour l'exposer.

LE COMMERCE INTERNATIONAL APRÈS LA GUERRE

M. **Schelle** remarque que le titre de sa communication est ambitieux, qu'il se tiendra dans des limites plus modestes que l'ordre du jour ne le fait supposer, qu'il ne parlera que de

l'Europe et terminera par quelques conjectures qui lui semblent à peu près plausibles.

Après la guerre, les besoins seront énormes, tant pour les Etats que pour les particuliers. Il faudra refaire l'outillage militaire et réparer les désastres des pays qui ont connu l'invasion. Il faudra rebâtir les maisons, les remeubler, reconstruire les usines, les outiller, tout cela entraînera d'énormes dépenses. D'autre part, on a observé qu'une période de grande calamité était d'ordinaire suivie par une sorte d'aspiration générale vers le bien-être, et il y aurait là encore une cause de dépenses. On peut donc assurer qu'il y aura après la guerre, de la part des particuliers, une demande colossale de capitaux, qui viendra en surcroît de celle des gouvernements, et il y a dans tout cela une cause de hausse du taux de l'intérêt.

Toutes ces reconstructions et réparations exigeront une large demande de bras. Or, il y aura de ce côté bien des vides. En 1870-1871, la mortalité fut évaluée à 540 000 personnes, cette mortalité comprend les pertes sur les champs de bataille et par maladie. Que sera-ce en 1914-1915, avec les masses énormes de combattants mises en ligne? Sans l'estimer, on peut aussi assurer que de ces deux causes : demande de bras et vide dans la masse de la main-d'œuvre, sortira une hausse des salaires. Enfin, pour payer les arrérages des emprunts, les impôts seront lourds. Et il y a dans tout cela des obstacles à une large reprise du commerce. Certains faits, toutefois, peuvent donner confiance: le courage avec lequel les populations supportent les maux de la guerre et l'enthousiasme avec lequel combattent les jeunes hommes; mais les trois causes énumérées plus haut agiront.

On peut penser, cependant, que l'industrie, après la guerre, prendra une grande activité, et le commerce aussi. Il y aura bien, pour la reprise du commerce entre les alliés et les Allemands, des obstacles d'ordre psychologique. Les alliés ne pourront pas oublier les atrocités de l'invasion, les nombreux actes d'espionnage commis par les Allemands installés dans le pays. Il s'ensuivra le boycottage des personnes pendant un certain temps et le boycottage des choses; mais pour ce dernier, l'intérêt agira. Le commerce international sera très utile, même avec nos ennemis. Si l'empire d'Allemagne disparaît, il restera tout de même des Allemands constituant une masse de consommateurs et de producteurs avec lesquels il faudra compter. L'Allemagne fait avec les alliés un commerce d'environ 8 milliards de francs et la France, à elle seule, figure dans ce total, pour environ 1 700 mil-

lions se répartissant entre les importations et les exportations. Ce commerce a son utilité, sa nécessité.

Il faut voir quelle sera l'influence des modifications de territoires sur ce commerce international.

S'il n'y avait pas de droits de douane, le commerce extérieur ne serait pas modifié, mais l'existence des droits de douane fait que les modifications territoriales ont une répercussion sur le commerce international.

Actuellement, il n'y a que quatre pays pratiquant à peu près le libre-échange : l'Angleterre, la Belgique, la Hollande et le Danemark. Les autres sont tous protectionnistes; mais certains d'entre eux ont des conventions commerciales temporaires, comme la France; certains autres des traités de commerce, comme l'Allemagne, dont les traités expirent en 1917, sauf celui avec l'Autriche, dont l'expiration devait arriver l'an prochain.

En Europe, il y a nos alliés et nous-mêmes, puis nos ennemis et les neutres, dont les uns abandonneront probablement la neutralité et dont les autres sont vraiment neutres. Que vont devenir les traités de commerce? Entre belligérants, les traités tombent, mais entre les belligérants et les neutres, la solution est plus douteuse. Pour l'Allemagne, les traités doivent bientôt tomber, mais ne tomberaient-ils pas que les tableaux qui accompagnent les tarifs ne répondraient plus aux faits, après les modifications territoriales. Voici, par exemple, Mulhouse, où on comptait 140 000 broches et la Normandie où il y en a 1 700 000; les tarifs douaniers ont été établis pour protéger la Normandie; quand l'Alsace sera française, cela ne marchera plus. Les tarifs sont incompatibles avec ces modifications.

Au futur congrès de la paix, il y aura des questions qui se poseront nécessairement : le régime à donner au Bosphore, la convention d'Algésiras, la convention de Bruxelles sur les sucres. Il sera impossible de laisser de côté les questions économiques. Or, comme le nombre des neutres est très faible, on peut dire qu'il y aura table rase en Europe au point de vue économique.

De quelle manière la question économique devra-t-elle être résolue?

En 1871, il n'y avait que deux puissances en présence. On a réglé leurs relations économiques en insérant dans le traité de Francfort, l'article 11. M. de Bismarck avait demandé la prorogation, pendant dix ans, du traité qui existait entre la France et le Zollverein, mais les plénipotentiaires français refusèrent, à l'instigation de M. Thiers, qui voulait reprendre en main les

tarifs, les élever et rendre ainsi illusoire la clause de la nation la plus favorisée.

L'article 11 nous a rendu de grands services, il a empêché les protectionnistes d'aller trop loin.

Aujourd'hui, la clause de la nation la plus favorisée serait-elle suffisante? Rappelant un mot du *Journal des Débats*, l'orateur dit que l'entente cordiale s'est transformée en une union fraternelle et il ne croit pas que l'Angleterre et la France puissent dire à la Belgique : traitez avec les autres pays. Une interview récente de M. Zimmermann, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a montré dans quelle dépendance économique l'Allemagne rêvait de mettre la Hollande. Il y a là un danger auquel ne pare pas suffisamment la clause de la nation la plus favorisée. Il semble qu'on marche vers la politique de la porte ouverte et il n'y a, en effet, que la liberté qui pourrait, dans la mesure du possible, nous préserver des conflits économiques.

A propos de l'article 11 du traité de Francfort, M. **Paul Leroy-Beaulieu** rappelle que M. Thiers avait l'espoir d'obtenir des différents pays la renonciation à leurs traités de commerce, parce qu'il avait obtenu cette renonciation de l'Autriche dont le traité était à brève échéance.

M. **Brabant** remercie la Société de son hospitalité et donne des nouvelles de M. Strauss qui, comme échevin d'Anvers, rend les plus grands services à ses concitoyens.

M. **Blondel** observe qu'il est incontestable qu'une grande partie des affaires, faites en notre pays par les Allemands, est due à notre négligence. L'ingérence des Allemands a d'ailleurs été aidée par leurs écoles techniques et professionnelles et nous aurons des efforts à faire en ce sens.

M. **Zadoks** fait ressortir le progrès du commerce allemand durant les vingt-cinq dernières années et le compare à celui d'autres pays.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** observe que, quand on compare l'augmentation du commerce de différents pays, il faut tenir compte du mouvement de la population.

M. **Moch** pense que dans les négociations de paix, il faudra aller vite; or, pour aller vite, il faudra se borner à donner aux

plénipotentiaires, au point de vue économique, des directives et une conférence postérieure réglera les détails.

M. **Allard** explique que l'une des causes de l'essor du commerce allemand en certains pays, comme en Amérique du Sud, est que de grandes maisons d'exportation de Paris vendaient de plus en plus des objets allemands. Or, cette situation peut être changée du tout au tout par la guerre actuelle. Les haines qu'elle a fait naître vont avoir pour conséquence l'élimination des produits allemands. Déjà une importante chambre syndicale a décidé qu'aucun produit allemand ne serait offert dans les maisons d'exportation de la place de Paris. On peut objecter qu'une lutte s'établira entre Hambourg et Paris; mais on n'a pas à la redouter; l'étranger vient plutôt à Paris qu'à Hambourg et, à prix égal, il préférera le produit des Français ou des alliés au produit allemand.

M. **Alfred Neymarck** dit que ce ne sont pas seulement les conséquences commerciales de la guerre sur lesquelles on peut, autant qu'il est possible de le faire, émettre quelques prévisions, mais il faut aussi envisager les conséquences financières de la plus grande guerre qui ait jamais existé dans le monde, car les deux questions sont connexes.

Quand la guerre a éclaté, le commerce mondial, d'après M. Lloyd George, pouvait atteindre, pour les six premiers mois de l'année, 3 milliards de livres sterling! A aucune époque le mouvement international du commerce n'avait été plus intense et plus élevé. D'après les évaluations les plus dignes de foi, tout en tenant compte des variations inévitables dans les prix leur servant de base, le commerce mondial qui s'élevait en 1867-1868 à 55 milliards, atteignait 70 milliards en 1876, 93 milliards en 1889, 130 milliards en 1910, 135 milliards en 1913. A aucune époque le mouvement des escomptes, des prêts, des avances, celui des effets de commerce, celui des chambres de compensation n'avaient été aussi élevés.

Et qu'est-ce encore que 130 à 135 milliards à côté de ceux que montre la statistique internationale de valeurs mobilières? Suivant les chiffres mêmes du rapport de M. Alfred Neymarck, présenté à l'Institut international de statistique dans sa session de Vienne, en septembre 1913, le montant total des valeurs négociables dans le monde s'élevait, fin 1912, au chiffre formidable de 850 milliards au minimum, sur lesquels, déduction faite des multiples emplois, 600 à 650 milliards appartenaient en propre aux nationaux des divers pays. Dans mon rapport, comme dans

les précédents, dit M. Alfred Neymarck, j'ai suivi, année par année, depuis plus de trente ans, et indiqué le mouvement vertigineux, prodigieux.

Comment sera-t-il possible, après la guerre, de rétablir ce double mouvement commercial et financier interrompu, atténuer et réparer les ruines causées et, si possible, reprendre la marche en avant?

M. Alfred Neymarck dit qu'il faudra, en ces matières, comme en bien d'autres, faire table rase de nombreuses idées préconçues et se guider à l'avenir, d'après l'expérience des faits. Cette expérience sur un point spécial, est concluante. Notre commerce français, nos commerçants, nos industriels, si loyaux, si francs, n'auront plus devant eux des marchandises allemandes frelatées, se présentant aux acheteurs comme des produits français et n'étant que des contrefaçons. M. Alfred Neymarck fait appel sur ce point au souvenir de notre honorable collègue, ici présent, M. Muzet, président du Syndicat général du commerce et de l'industrie. Dans les Chambres syndicales, notamment à la Chambre des industries diverses de l'article de Paris, nous n'avons cessé de protester avec notre regretté collègue Ducret, contre l'invasion allemande, truquée, faussée, de l'article de Paris, notamment des jouets, et aussi contre le truquage des marques de fabrique, contre les faux vins mousseux qualifiés de Champagne! On avait malheureusement, chez nous, un épais bandeau sur les yeux: aujourd'hui, le bandeau tombe, et on ne commettra plus les mêmes erreurs! La France conservera la clientèle qui veut des marchandises françaises, mais elle retrouvera celle qui a été trompée par les Allemands qui lui vendaient des produits allemands pour des produits français.

Le commerce français se développera à nouveau, comme celui des puissances amies et alliées, par leur union économique et commerciale; la confraternité des armes aura fait naître la confraternité commerciale et industrielle.

Il en sera de même au point de vue des capitaux. De l'union financière, l'union des capitaux et du crédit, naîtront des initiatives heureuses et fécondes. On s'aperçoit aujourd'hui qu'au point de vue commercial, bien des réformes pourront être faites, et qu'au point de vue de la finance et du crédit, les systèmes en usage sont surannés et ne répondent plus aux besoins, ni surtout aux besoins futurs. C'est un point sur lequel, particulièrement chez nous, les événements auxquels nous assistons donnent encore une grande leçon. Si notre mobilisation militaire s'est faite avec ordre, tranquillité, sans à-coups; si la mobilisation de nos voies ferrées s'est accomplie avec une promptitude et une régularité

admirables, notre mobilisation financière était nulle, tout était à faire. La Banque de France, seule, était prête comme si elle avait eu la prescience des événements; le Trésor a pu faire face aux premiers besoins de la guerre, grâce à des ressources et à des crédits disponibles et aussi à la création des Bons de la Défense nationale. Des établissements de crédit qui depuis longtemps étaient en quelque sorte sabotés par les Allemands, ont dû supporter de grosses demandes de capitaux pendant qu'au même moment, une loi intervenait pour proroger le payement des effets de commerce. Banques et établissements de crédit ne pouvaient exiger le payement de ce qui leur était dû, alors qu'ils devaient débourser ce qu'ils devaient. De là, le moratorium et toutes les lois subséquentes.

Ces faits et d'autres encore ont démontré clair comme le jour que tout notre système commercial, financier, bancaire, budgétaire, fiscal, est à modifier. Il faudra s'en occuper, préparer les réformes et améliorations nécessaires, avec ordre et prudence. Il en sera de même des règles économiques auxquelles nous sommes si attachés : l'économie politique est la science de l'observation des faits; ce sont ces faits qui devront régler notre conduite. Permettez-moi de rappeler un souvenir. Quand, en 1871, l'Assemblée nationale se réunit à Bordeaux, on aperçut dans la salle des Pas-Perdus deux hommes illustres, entre tous, se jeter dans les bras l'un de l'autre, s'embrasser avec effusion et pleurer à chaudes larmes : l'un était Pouyer-Quertier, le négociateur du traité de Francfort; l'autre, Léon Say, le disciple fidèle de Thiers, le libérateur du territoire: « Il n'y a plus, disait Pouyer-Quertier à Léon Say, de protectionniste; il n'y a plus de libre-échangiste! le relèvement de notre cher pays. Travaillons de concert. » Il faut s'inspirer de ces exemples, de ces souvenirs: notre France, dit M. Alfred Neymarck, en terminant, restera grande, forte et belle, et nos braves soldats, ceux de nos alliés et amis, sont en train, en ce moment, avec leurs fusils, d'écrire le bordereau de la carte à payer par les barbares, pour la guerre qu'ils ont déchaînée, les crimes qu'ils ont commis et les ruines qu'ils ont méthodiquement causées.

M. **Brabant** montre que c'est la production industrielle qui est la vraie cause de la prospérité allemande et, à ce propos, il pense que la France devrait s'infuser un peu de l'esprit industriel de l'Allemagne; ce ne sera pas très facile, car il y a à remonter un courant. Il n'y a pas longtemps que l'homme d'affaires était honni en France dans les milieux parlementaires ou

gouvernementaux. L'enseignement est une des causes de cette tournure d'esprit; il conviendrait d'y remédier.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** remercie les divers orateurs. Il se borne à remarquer que dans le développement du commerce extérieur il faut tenir compte de la hausse des prix, hausse qui a été très notable et que, de même que cette guerre est très pénible, les négociations de paix qui la suivront seront aussi très laborieuses.

La séance est levée à dix heures.

D. B.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

ETIENNE FALK. — *De Biskra à Touggourt.*

Recueil des procès-verbaux des séances du Comité central des Chambres syndicales.

Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Cherbourg et de Valognes.

JOURNAUX

Bulletin de la Société d'Économie sociale. La Réforme sociale.
Bulletin mensuel de statistique municipale de la ville de Buenos-Ayres.
Boletin oficial. Camara de comercio de la provincia de Madrid.
Bulletin mensuel de l'Association philotechnique.
Bulletin of the New-York Public Library.
Journal de la Société de statistique de Paris.
The Cleveland medical journal.
Monthly Summary of commerce and finance of the United States.
Moniteur du commerce roumain.
Revue économique et financière.
La Coopération. Journal populaire suisse.
L'Écho de Bulgarie.
Le Rentier.

CHRONIQUE

I. Le budget britannique. — II. L'emprunt. — III. La situation financière du Royaume-Uni. — IV. La situation économique. — V. Les navires anglais et les navires allemands à la mer. — VI. Les chemins de fer dans le Royaume-Uni. — VII. L'emprunt allemand. — VIII. Les commandements du soldat romain. — IX. L'impôt sur le revenu en France.

I. *Le budget britannique.* — M. Lloyd George peut avoir beaucoup de défauts, mais il a une qualité : la décision, et elle ne l'a pas abandonné depuis le 1er août.

On sait que l'année financière britannique s'étend du 1er avril au 31 mars. Voici d'après M. Lloyd George quelle est la situation du budget 1914-1915.

	Livres sterling.
Crédits nécessaires	535 367 000
Prévision de recettes (avec une moins-value de £ 11 350 000)	195 796 000
Déficit	339 571 000
Augmentation de recettes :	
Par nouvelles taxes	15 500 000
Par suppression du *Sinking fund*	2 750 000
	18 250 000
Déficit net	321 321 000

Au commencement de l'exercice, les dépenses prévues s'élevaient à £ 206 924 000. Les dépenses de la guerre sont donc de £ 328 443 000 (soit 8 211 millions de francs).

Le budget est couvert en partie par des taxes, en partie par des emprunts. L'income-tax et la super-tax sont doublés ; mais, pour cette année, l'augmentation ne portant que sur les mois de décembre, janvier, février et mars, n'est que d'un tiers.

	Cette année.	1915-1916.
	Liv. st.	Liv. st.
Augmentation de l'income-tax.	11 000 000	38 750 000
Augmentation de la super-tax.	1 500 000	6 000 000
	12 500 000	44 750 000

Cependant, M. Lloyd George n'a pas voulu faire payer tous les frais de la guerre à la richesse. Malgré ses anciennes attaques contre les brasseurs et son désir de flatter les passions des *teetotallers*, il a considéré que la bière avait des qualités au point de vue fiscal. Il a ajouté au taux de 7 s. 9 d. par baril, 17 s. 3 d., ce qui le porte à 25 shillings. Il est calculé de manière que le marchand en détail puisse ajouter un demi-penny sur la demi-pinte et un penny sur la pinte. On estime que cette taxe additionnelle donnera £ 2 050 000 pour cette année et £ 17 600 000 pour l'année prochaine.

Le droit sur le thé qui fut élevé jusqu'à 1 s. 9 d. la livre pendant la guerre de Crimée, et à 8 pence pendant la guerre de l'Afrique du Sud, était de 5 pence. M. Lloyd George l'élève à 8 pence. On en évalue le produit à £ 750 000 pour cette année et à £ 3 200 000 pour l'année 1915-1916, en tenant compte d'une diminution dans la consommation de 5 p. 100.

M. Lloyd George a dit que le temps de guerre, étant celui des sacrifices, est favorable à l'augmentation des impôts. Les personnes ayant £ 4 000 de revenu, en payent 1 000, soit 25 000 francs sur 100 000. Cependant nul ne récrimine dans les conditions actuelles. On verra plus tard.

Gladstone avait déclaré, avec quelques autres financiers, que l'impôt devait pourvoir aux frais de la guerre. Cependant après la guerre de Crimée, il reconnut qu'on ne pouvait y faire face sans charger le contribuable d'une manière exagérée et il se résigna à l'emprunt.

M. Lloyd George aussi a eu recours à l'emprunt.

II. *L'emprunt britannique*. — M. Lloyd George a émis l'emprunt le plus élevé qui ait jamais été placé sur un marché, soit 350 millions de livres sterling, plus de 8 820 millions de francs, ou en chiffres ronds, près de 9 milliards de francs, représentant 40 p. 100 de la dette nationale britannique.

Il l'a émis au taux de 3 1/2 p. 100 à 95, remboursable au pair en dix ou quatorze ans. Il représente donc du 4 p. 100.

M. Lloyd George, pour éviter des retraits dans les caisses d'épargne, n'a pas admis de coupures au-dessous de £ 100.

L'émission a eu lieu pendant la fermeture de la Bourse, les pays du continent n'ont rien souscrit; ce sont les Anglais seuls qui ont couvert cet emprunt. La Banque n'a pas poussé aux souscriptions. Un banquier me disait : « J'avais souscrit pour £ 60 000, mais je pensais que la Banque m'inviterait à faire un petit effort, et j'étais préparé à aller jusqu'à £ 100 000. Pas du tout. Elle a accepté ma souscription, rien de plus. »

Cependant, la Banque s'est engagée à prêter sur les titres de l'emprunt à 1 p. 100 au-dessous de son taux pendant une période de trois ans. Ce procédé est généralement blâmé, comme contraire à la « sound finance », à la finance loyale. Il peut présenter quelque avantage à des maisons d'escompte; mais on suppose qu'il ne sera pas mis en pratique, et l'on pense qu'il a été sans influence réelle sur la souscription.

Ces 9 milliards viennent s'ajouter aux 2 1/2 émis en bons du Trésor. L'Angleterre n'a pas voulu avoir sur son marché des concurrents qui auraient pu troubler les prix. Résolument, elle a prêté 300 millions de francs de bons du Trésor russe à la Belgique, à la Serbie et elle a avancé à ses colonies :

	Livres sterling.
Canada	12 000 000
Australie	18 000 000
Nouvelle-Zélande	5 250 000
Union sud-africaine	7 000 000

Soit plus de 1 milliard de francs.

Ces avances doivent être employées au service de dettes contractées sur le marché anglais et ensuite aux dépenses de guerre. Elles sont faites au taux d'intérêt auquel le gouvernement britannique a emprunté. Elles seront remboursées par des rachats suivant conventions à passer avec le chancelier de l'Échiquier.

L'ensemble de cette opération prouve la solidité du marché britannique et l'abondance de ses ressources.

La Banque d'Angleterre maintient son taux à 5 p. 100, mais on escompte tant que l'on veut à 1 p. 100.

III. *La situation financière du Royaume-Uni.* — Dans son discours du 27 novembre, M. Lloyd George a célébré la

force de résistance qu'a montrée le marché britannique depuis la guerre; et personne ne lui a contesté le droit de monter au Capitole.

Le problème qui se posait était double : 1° maintenir la pleine valeur du billet de banque et sa convertibilité constante en or; 2° empêcher les banques d'apporter des restrictions dans la remise des dépôts.

On sait que la traite sur Londres est la monnaie internationale par laquelle les États-Unis, par exemple, payent le café qu'ils achètent au Brésil, la soie ou le thé qu'ils achètent en Chine. Ce papier est le moyen de liquidation de la moitié du commerce du monde.

La Grande-Bretagne avait donc à supporter l'arrêt des affaires des autres nations. Leurs moratoriums entraînaient le sien. Le marché anglais ne pouvait obtenir des remises des autres pays. Les changes s'effondrèrent.

En voici les conséquences. La République Argentine doit à la Grande-Bretagne £ 400 000 000 en capital consolidé en flottant : et la Grande-Bretagne ne pouvait pas lui payer une cargaison de viande congelée. Une certaine entreprise devait une somme de 500000 à 700 000 de francs en Angleterre; elle avait les fonds, mais le papier sur Londres avait disparu. Il lui aurait fallu envoyer 20 000 ou 30 000 *sovereigns* en or : et ce n'était pas possible.

La démonstration que l'or n'est qu'un appoint dans les transactions internationales a été confirmée de la manière la plus frappante.

Les États-Unis doivent 1 milliard de livres sterling à la Grande-Bretagne : et il n'était pas possible de faire une transaction avec eux. Ils avaient pris le parti de ne pas payer.

Les échanges ayant cessé, c'était la suspension de l'industrie, la ruine pour les capitalistes, le chômage pour les salariés et employés.

M. Lloyd George, avec le concours de M. Austen Chamberlain, de lord Saint-Alwyn (autrefois M. M. Hicks Beach, chancelier de l'échiquier), de lord Revelstoke, du gouverneur de la Banque d'Angleterre et du lord-chief Justice, a pris les mesures suivantes.

Institution d'un moratorium : le gouvernement avance aux banquiers, au taux de la Banque, des billets du Trésor pour 20 p. 100 de leurs dépôts. Ils ont commencé par prendre £ 13 000 000, mais ce chiffre est tombé à £ 244 000. Le mon-

tant de ces billets en circulation est de £ 33 892 000, en billets de £ 1 et en billets de 10 sh.

Ensuite, le gouvernement a garanti le payement de tous les effets acceptés par des maisons britanniques et a offert aux accepteurs un délai raisonnable pour faire rentrer les sommes à eux dues et honorer les effets.

Nous avons pensé, dit M. Lloyd George, que l'Angleterre, avec 4 milliards de livres sterling de bonnes valeurs étrangères (dont la plus grande partie dans des pays complètement en dehors de la guerre) et avec un actif représenté par des charbonnages, terrains, usines, ports, par toute la propriété créée et développée par le commerce, l'habileté et l'énergie de notre peuple qui peut représenter 13 milliards de livres sterling de plus ; nous avons pensé, dis-je, qu'avec un tel actif, permettre — ne fût-ce que pendant vingt-quatre heures — que notre crédit fût mis en doute pour une somme de £ 350 millions, dont la plus grande partie sinon la totalité était due à notre propre peuple, serait un acte de négligence criminelle de la part du gouvernement.

Nous avons donc conclu que le moment était venu d'engager le crédit de l'État pour rétablir les changes.

Voilà les trois mesures adoptées par nous : la préparation d'un moratorium, l'introduction de facilités monétaires et la garantie du payement des effets. Grâce à ces mesures, le caractère irréprochable de la lettre de change anglaise a été préservé et une catastrophe financière (qui eût pu surpasser tout ce que le monde a jamais vu) a pu être évitée. Nous avons eu la constatation pratique du fait qu'une semaine de suspension des affaires chez nous eût entraîné une plus grande perte pour le pays que toute perte concevable résultant de la mise en gage du crédit de l'État.

En ce qui concerne les effets de commerce, voici la situation :

Des effets pour un montant de 120 000 000 de livres sterling ont été escomptés ; 350 000 000 à 500 000 000 livres sterling d'effets en circulation au début de la guerre ont été retirés.

C'est là une constatation très satisfaisante. Il reste encore pour 12 500 000 livres sterling d'effets en cours qui ne sont pas arrivés à échéance. L'on estime qu'à la fin de la guerre, il y aura pour environ 50 000 000 de livres sterling d'effets de toutes catégories dans ce que j'appelle les « entrepôts frigorifiques », 50 000 000 de livres sterling seulement devront être mis de côté, soit parce qu'ils concernent des

belligérants et ne peuvent pas être encaissés, soit pour d'autres raisons semblables (je compte environ un neuvième du total).

Le payement en or du billet de banque a été maintenu : et plus que jamais la traite sur Londres est la monnaie internationale.

On envoie encaisser à Londres des coupons qu'on ne paye pas à Paris, en ne se soumettant qu'à regret à la prime d'assurance pour risques de route et de guerre de 1/4 p. 100.

IV. — *La situation économique.* — Voici la diminution du commerce extérieur pendant les quatre mois de guerre relativement aux mois correspondants de 1913.

Diminution :

	Août.	P. 100.	Sept.	P. 100.	Oct.	P. 100.	Nov.	P. 100.
	(Millions de livres).							
Importation. .	13,6	24,3	16,3	26,5	20,2	28,1	12,5	18,2
Exportation. .	20,0	45,1	15,7	37,1	18,0	38,8	20,1	45,0
Réexportation.	3,7	45,7	1,6	21,1	2,4	24,8	2,3	29,5

En un mot, le problème posé a été résolu avec autant d'habileté que de décision.

Le billet de la banque d'Angleterre sort intact de la crise.

Il n'y a pas eu d'interruption dans le fonctionnement des banques de dépôt ; donc, il n'y a pas eu d'interruption dans les affaires. Les moratoriums étrangers ont été la véritable cause d'embarras.

Les résultats pour les onze mois des deux années sont :

	1914.	Diminution comparée avec 1913.	En moins p. 100.
	(Millions de livres)		
Importation.	630	68,0	9,8
Exportation.	404	78,2	16,2
Réexportation.	90	10,3	10,3

Ces chiffres ramèneraient le commerce britanniqne à un ou deux ans en arrière. Rien de plus.

Les industries anglaises sont pleines d'activité ; les belligérants ont besoin de chaussures, de lainages, de vêtements ; ils ont besoin de canons, de fusils, de prolonges, d'obus et d'explosifs.

Les filatures et les tissages de coton du Lancashire sont en activité.

Vingt-deux *trade unions* ont demandé la suppression de toutes les clauses ayant pour objet de limiter le temps de travail.

Il y a des manquants, car on s'enrôle avec enthousiasme. Des jeunes gens de la Cité signifient à leur mère qu'ils seraient déshonorés s'ils ne partaient pas, et elle devient une mère spartiate. Une fabrique de matériel de guerre a dû demander l'intervention de Lord Kitchener pour empêcher son personnel de s'enrôler. Il a dû leur expliquer que pour que l'armée pût se servir de canons, il fallait d'abord les fabriquer et qu'en les fabriquant, ils joueraient un rôle indispensable.

La fermeture des ports d'Anvers, de Brême et de Hambourg a fait refluer des marchandises sur Londres. On est obligé d'agrandir les hangars des docks.

D'après le *Shipping world*, de grosses commandes de *tramps*, de navires transporteurs, ont été faites sur la Clyde. Un certain nombre de maisons ne peuvent s'engager à livrer avant 1916. Les prix se sont élevés au niveau de 1913.

Quand l'Amirauté cependant rendra la liberté aux transports qu'elle occupe, il pourra y avoir une baisse du fret : mais d'un autre côté il y aura d'énormes besoins de transports.

Nous constatons, une fois de plus, la tendance à l'augmentation du tonnage : les charbonniers commandés sont de 3 à 4 000 tonnes et les nouveaux *tramps* sont de 8000 tonnes.

V. *Les navires anglais et les navires allemands à la mer.* — A la fin de novembre, le *Board of trade* a établi de la manière suivante la situation des steamers de commerce au-dessus de 100 tonnes de jauge anglais et allemands. Au commencement de la guerre, la Grande-Bretagne en possédait 10 123, d'un tonnage brut de 20523700 tonnes et l'Allemagne 2090, d'un tonnage de 5 134 700 tonnes.

Aujourd'hui, voici la position :

TABLEAU.

	Nombre.	P. 100 du total.	tonnage.	P. 100 du tonnage total.
	—	—	—	—
Britanniques :				
Capturés	49	»	»	»
Retenus dans les ports allemands	75	1,9	585 500	2,9
Retenus dans la Baltique ou la mer Noire	71	»	»	»
Total	195			
Allemands :				
Capturés	80	»	»	»
Retenus dans les ports britanniques ou alliés	166	58	4 584 900	89,3
Refugiés dans les ports neutres.	646	»	»	»
Réfugiés dans les ports allemands	329	»	»	»
Total.	1 221			
Navires britanniques libres. .	9 928	98,1	20 122 200	97,1
Navires allemands à la mer. .	10	»	»	»
Navires non comptés ci-dessus.	869	41,6	549 800	10,7

Les navires anglais qui n'ont pas été capturés ou qui ne sont pas détenus sont en mer. On ne connaît que dix navires allemands qui naviguent actuellement.

Le Kaiser et l'amiral Tirpitz « en constatant ces résultats, doivent avouer qu'ils ne tiennent pas le trident ».

VI. *Les chemins de fer dans le Royaume-Uni.* — L'article 16, du *Regulation of the forces act* de 1871 porte « qu'en cas d'événements exigeant que les chemins de fer soient à la disposition du gouvernement, un ordre dans le conseil l'autoriserait à en prendre possession et à en assurer la direction. »

La durée de cet ordre est limitée à une semaine, mais il peut être renouvelé de semaine en semaine.

Pendant ce temps, le gouvernement assure une pleine compensation pour toute perte et toute destruction résultant de cette exploitation.

Le 4 août, un Ordre dans le conseil appliqua cette clause de l'*Act* de 1871. D'après le *Railway News*, voici les bases de la compensation arrêtées entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer. Il paye une somme nette égale à la diminution de recettes des chemins de fer relativement à la

période correspondante en 1913. Cependant si les recettes avaient diminué pendant le premier semestre de 1914 relativement à 1913, les sommes dues par la compensation subiraient une réduction proportionnelle.

La compensation, payée en vertu de cette disposition, couvre tous les services spéciaux tels que les transports militaires et munitions pour lesquels il est inutile de faire des payements à part.

Cette solution est simple, et mérite l'attention de nos gouvernants. Les chemins de fer n'ont qu'une ressource pour payer le salaire de leurs employés, leurs autres frais d'exploitation et les charges de leurs obligations : ce sont les recettes.

Or, depuis le 31 juillet tout leur service est subordonné aux exigences de la guerre. Le transport des voyageurs et des marchandises n'est plus que l'accessoire. Il faut que quelqu'un paye : et ce quelqu'un ne peut être que l'État.

La solution adoptée par le gouvernement anglais me paraît la plus logique ; et si j'étais ministre des Travaux publics, ce serait celle que j'adopterais.

VII. *L'emprunt allemand.* — Le succès de l'emprunt britannique fait un contraste frappant avec les procédés employés par le gouvernement allemand pour placer son emprunt.

L'encaisse de la Reichsbank a été augmentée au début de la guerre du fameux Trésor de 120 millions de mark qui, depuis 1871, dormait dans la Tour de Spandau. Il avait été doublé en 1913, grâce à la création de bons impériaux que le gouvernement remit à la Reichsbank en échange de l'or qu'il transporta dans son Trésor. Il fit frapper aussi pour 120 millions de mark de monnaie d'argent. Le jour de la mobilisation, il versa les 360 millions de mark de métal à la Reichsbank qui, en échange, créa pour 1 080 millions de billets de banque.

La Reichsbank compte de plus dans son encaisse des bons du Trésor. Elle en avait pour 59 200 000 de mark, le 29 novembre 1913 ; elle en a pour 743 400 000 de mark, le 28 novembre 1914. La Reichsbank les compte comme de l'or en barre ; mais ils n'inspirent pas la même confiance à l'étranger.

On sait que les billets de la Reichsbank sont soumis à un impôt de 5 p. 100 sur le montant des billets de banque qui dépassent son encaisse et une somme fixe appelée le con-

tingent qui est de 550 millions de mark et à la fin de chaque terme de 750 millions de mark. Au commencement d'août 1914, cette restriction a été supprimée.

Dans son rapport, le directeur de la Reichsbank, M. Havenstein dit : « Parmi tous les grands événements de cette période troublée, la souscription de l'emprunt de guerre se place à côté des victoires de notre armée. » En effet, les succès sont de même ordre.

La Reichsbank peut avancer 75 p. 100 sur les fonds allemands et spécialement sur les nouveaux titres. Vous souscrivez à un guichet; vous engagez votre titre à un autre. On vous rend 75 p. 100. Votre souscription compte pour 100, mais l'emprunt n'en garde que 25.

De plus, les caisses de prêts (*Darlehens Kassen*) organisées au début de la guerre sont autorisées à faire des avances de 75 p. 100 sur la valeur des fonds allemands, anciens et nouveaux, elles peuvent faire aussi des avances sur d'autres titres et sur des marchandises non périssables. Elles émettent en représentation de ces avances des bons de caisse d'emprunts (*Darlehens Kassen Scheme*) en petites coupures à partir de 1 mark. Ces bons de caisse d'emprunt sont reçus à l'égal des billets de banque. Ils peuvent entrer dans les caisses de la Reichsbank à la place de ses billets. Ils ont donc été reçus pour l'emprunt, mais ces billets sont à échéance de six mois. Que vaudront-ils à cette date?

On a organisé encore des banques de guerre destinées à faire crédit à ceux qui n'ont même rien à fournir en nantissement.

L'émission de l'emprunt était de 2700 millions de mark. L'agence Wolff a annoncé que 3 millions et demi avaient été souscrits. Mais quelle est la différence entre le chiffre de la souscription et le chiffre réel acquis à l'emprunt? M. Havenstein ne nous le dira pas : mais quand nous le voyons affirmer que le commerce extérieur de l'Allemagne a relativement et absolument moins perdu que le commerce de la Grande-Bretagne, nous en concluons que ses assertions ne doivent être reçues que sous bénéfice d'inventaire.

M. Havenstein n'ira pas cependant jusqu'à nous affirmer que le papier de la Reichsbank vaut mieux à l'étranger que celui de la Banque de France : en Suisse de 123, qui est le pair, les 100 marks sont tombés à 100 et 110, tandis que le billet français de 100 francs fait prime.

VII. *Les commandements du soldât romain.* — M. Ruyssen publie, dans *la Paix par le droit*, les commandements du soldat romain, qu'un vieil historien du quatrième siècle, Vopiscus, nous a conservés.

Défense de prendre à autrui un poulet, de lui tuer une brebis.

Défense d'enlever le raisin, de nuire aux récoltes, de détruire les moissons.

Défense d'exiger du paysan l'huile, le sel et le bois.

Que chacun fourbisse ses armes et montre des chaussures en bon état.

Que chacun garde dans son baudrier la solde qu'il a gagnée et ne la dépense pas au cabaret.

Que chacun serve son voisin comme un esclave.

Les médecins devront soigner gratuitement les malades.

Défense de donner de l'argent aux sorciers.

Quiconque suscitera une querelle sera battu.

La *kultur* allemande au lieu de s'inspirer des Romains en est restée, en fait de commandements du soldat, à ceux des Goths, des Huns et des Vandales.

IX. *L'impôt sur le revenu en France.* — On sait que les articles 5 à 25 de la loi de finances du 15 juillet sont soumis à l'établissement d'un impôt sur le revenu qui devait être mis en vigueur le 1er janvier 1915. Cet impôt a pour base la déclaration préalable. Le contrôleur ira-t-il dans les tranchées les demander aux contribuables? Mais lui-même, s'il appartient à une des classes appelées, n'est-il pas dans des tranchées pour faire tout autre chose que de rechercher les contribuables?

L'Humanité reproche au gouvernement de n'avoir pas fait les évaluations préalables. Il nous semble que depuis le 15 juillet, il a eu d'autres occupations. Elle se résigne à ne pas lui demander l'application immédiate; mais elle somme le gouvernement d'assigner une date fixe, sans tenir compte des événements antérieurs qui ont cependant quelque importance.

Le gouvernement propose la date du 1er janvier 1916.

Y. G.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La vie politique dans les deux mondes, publiée sous la direction de A. Viallatte et M. Caudel, professeurs à l'École libre des sciences politiques. 7e *année* 1912-1913. 1 fort vol. in-8, de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. Paris, Librairie Félix Alcan.

La crise de la République, par J.-L. de Lanessan, ancien ministre de la Marine, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine. 1 vol. in-16. Paris, Librairie Félix Alcan.

Les économistes classiques et leurs adversaires. L'Économie politique et la politique sociale depuis Adam Smith, par R. Schüller, docteur en droit. Traduction de l'allemand augmentée d'un appendice. 2e édition précédée d'une préface de M. Yves Guyot. 1 vol. in-16. Paris, Librairie Félix Alcan.

La deuxième conférence officielle de Berne (Travail de nuit des jeunes ouvriers. Journée de 10 heures). Rapport de A. Millerand, député, ancien ministre à l'Association nationale française pour la protection légale des travailleurs (Nouvelle série, n° 6). Brochure in-16. Paris, Librairie Félix Alcan.

Le bilan du féminisme mondial (Sociologie contemporaine), par J. de Lemoine, avocat. 1 vol. in-16. Paris, Librairie Félix Alcan.

Les habitations à bon marché, par J. Siegfried, député. Brochure in-8. Paris, Librairie Félix Alcan.

Le conflit industriel de Caudry : Comment une industrie périclite ou prospère, par le commandant G. Reynaud. (Supplément aux « Annales du Musée social », juin 1914). Grand in-8. Paris, A. Rousseau, éditeur.

Documents statistiques réunis par l'administration des douanes sur le commerce de la France. Huit premiers mois des années 1912, 1913 et 1914. 1 vol. gr. in-8. Paris, Imprimerie nationale.

Le remembrement de la propriété rurale à l'étranger, par G. Hottenger. Publication de la « Science sociale ». Grand in-8. Paris, 56, rue Jacob.

L'inquisition fiscale. Examen du projet d'impôt personnel sur le revenu actuellement soumis au Sénat. Brochure in-8 publiée par le comité central d'études et de défense fiscale. Paris, 21, rue Croix-des-Petits-Champs.

Le Gérant : **Félix ALCAN.**

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLIII [1]

N° 1. — *Juillet* 1914

1. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir joindre cette table au numéro de septembre 1914.

N° 2. — *Août* 1914

N° 3. — *Septembre 1914*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

FONDATEUR : GILBERT GUILLAUMIN

RÉDACTEUR EN CHEF : YVES GUYOT

SOIXANTE-TREIZIÈME ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XLIV

OCTOBRE A DÉCEMBRE 1914

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

MAISONS FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES CAUSES DE LA GUERRE

(*Suite*[1].)

IX. La diplomatie allemande et la France. — X. La diplomatie allemande et la France (Algésiras). — XI. La diplomatie allemande et la France (Agadir). — XII. La diplomatie allemande et l'Italie.

IX. — La diplomatie allemande et la France

Nous avons vu par quels procédés de rouerie et de brutalité, les hommes qui ont assumé la direction des affaires politiques de l'Empire allemand, depuis 1871, sont parvenus à rapprocher la Russie et la Grande-Bretagne et à les unir à la France en opposition à la Triple Alliance.

Au nombre de ces procédés peut être notée leur attitude envers la France. Dans ses *Pensées et Souvenirs*, Bismarck montre qu'il se rendait très bien compte de la coalition que l'Empire allemand devait redouter; et nous avons vu les tentatives auxquelles il s'était livré pour arriver à concilier des politiques contradictoires.

Mais à toutes ces tentatives, un facteur a toujours manqué : — c'est la garantie que l'Allemagne ne ferait pas la guerre à la France.

Bismarck[1] raconte sa résistance au roi et au parti militaire, qui, au lendemain de Sadova voulaient des acquisitions territoriales et une entrée solennelle à Vienne. Il se préoccupait de « ne pas provoquer chez les adversaires de la Prusse une haine irréconciliable ». Il dit :

1. V. les numéros du 15 août et du 15 septembre.
1. *Pensées et Souvenirs*, t. II, p. 45.

La politique commande, non pas de se demander après une victoire ce qu'on pourrait bien arracher à l'adversaire, mais de poursuivre uniquement les résultats imposés par les besoins politiques.

Après la campagne de France, il manqua à ce principe. Il acceptait l'annexion de l'Alsace. Il était« pour la frontière de langue ». De Moltke exigeait Metz et Belfort. Thiers répondit : « Si vous voulez les deux, nous ne pouvons aujourd'hui signer la paix. » Bismarck dit : « A ce moment, j'eus une grande inquiétude de l'immixtion des puissances neutres. » De Moltke abandonna Belfort et garda Metz.

Presque aussitôt l'indemnité de guerre payée, la France évacuée, survint la menace de 1875. La France venait de constituer ses quatrièmes bataillons. De Moltke et le parti militaire voulurent faire une guerre préventive. Ils la considéraient à la fois comme utile et agréable, destinée à écraser un peu plus la France et à leur offrir une nouvelle brassée de lauriers facilement cueillie.

Bismarck a accusé Gortschakoff d'avoir inventé cette histoire pour provoquer l'intervention de l'empereur de Russie. Cette « histoire » provoqua aussi l'intervention de la reine Victoria. Dans sa lettre du 13 août 1875 à l'empereur d'Allemagne, Bismarck dit : « Je ne sais si Votre Majesté juge à propos de prendre la reine Victoria au pied de la lettre, lorsque Sa Majesté assure que « ce serait chose facile de prouver que ses appréhensions n'étaient pas exagérées ». Bismarck se livre à des hypothèses sur ses sources d'information. Il les connaissait cependant, et elles étaient tout autres que celles qu'il se plaisait à supposer. Au mois d'avril, M. de Radovitz, fort bien en cour à Berlin, avait prévenu, dans un bal, l'ambassadeur de France, le comte de Gontaut-Biron, que l'augmentation de ses armements comportait un risque de guerre. Blowitz, recevant les confidences du duc Decazes, alors ministre des Affaires étrangères, envoya au *Times* une correspondance disant que l'Allemagne avait l'intention de saigner la France à blanc, de lui demander une indemnité de 10 milliards payable en vingt ans et de placer une armée d'occupation dans les départements de l'est jusqu'à la fin du payement de l'indemnité. Le rédacteur en chef du *Times*, le célèbre Delane, ne la publia qu'après s'être informé de sa véracité. Or, l'ambassadeur allemand, M. de Munster, à Londres et l'ambassadeur britannique à Berlin, Lord Odo Russell, avaient annoncé

cette nouvelle. Elle fut démentie par les journaux allemands; mais Radowitz qui en avait fait la confidence à Gontaut-Biron continua d'être un des favoris de Bismarck. Bismarck, ayant attribué un jour cette histoire à des spéculateurs de Bourse, Odo Russell lui répliqua : « Démentez vos quatre ambassadeurs qui l'ont racontée. » Bismarck ne répondit pas. Il a dit dans ses *Pensées et* ses *souvenirs*[1].

A ce moment, de même que plus tard, l'intention d'attaquer la France m'était nettement étrangère que je me serais plutôt retiré que de prêter la main à une guerre commencée sous n'importe quel prétexte, dans le but unique d'empêcher la France de reprendre haleine et de recouvrer ses forces.

Mais dans sa lettre à l'Empereur du 13 août 1875, il fait cette observation :

Ce n'est pas un gage de paix que de laisser à la France la certitude qu'elle ne sera jamais attaquée, quelles que soient les circonstances et quoi qu'elle fasse.

Il est probable que de Moltke et le parti militaire, contre lesquels Bismarck récrimine souvent, eurent bien l'intention dont Radovitz fit part à M. de Gontaut-Biron. Par cette indiscrétion, Bismarck atteignait un double but; il détruisait le projet du parti militaire et, en même temps, il intimidait la France, de sorte que pacifiquement il espérait l'empêcher de reconstituer sa force militaire.

Il obtint un résultat opposé à celui qu'il cherchait : il provoqua à la fois l'intervention de la Grande-Bretagne et de la Russie : les deux souverains signifièrent à l'empereur Guillaume leur méfiance à l'égard de la politique agressive de l'Empire allemand.

J'ai raconté brièvement et en les atténuant[1] les conséquences déplorables de la politique dans laquelle M. de Bismarck avait poussé la France, au Congrès de Berlin de 1878. Elle arrivait à concentrer toutes ses animosités contre la Grande-Bretagne, à dépenser ses forces en Afrique et en Extrême-Orient et à subordonner le Quai d'Orsay à la Wilhelmstrasse.

---

1. T. II, p. 200.
1. *Journal des Économistes*, 15 juin 1914.

Les élections françaises de 1885 furent faites en opposition à la politique coloniale. La déclaration ministérielle du 16 novembre dit : « Les entreprises coloniales ont pris un développement qui les rend onéreuses »; et quand M. de Freycinet devint président du conseil, le 7 janvier 1886, il déclara : « Le suffrage universel entend que la France ait une politique digne et pacifique et concentre ses forces sur le Continent. Il ne veut plus de ces expéditions lointaines... »

Mais M. de Freycinet avait eu la main malheureuse en se laissant imposer le général Boulanger comme ministre de la Guerre. Le nouvel ambassadeur à Berlin, M. Herbette, dans son audience de présentation, le 23 octobre 1886, assura l'empereur Guillaume Ier « des idées de paix, de travail et de stabilité qui inspiraient la politique du gouvernement français ». Guillaume Ier ne pouvait pas répondre que lui voulait le contraire; et il est probable qu'il se contentait de ces assurances. Mais un mois après, le 25 novembre, il faisait déposer un projet de loi augmentant l'armée allemande de 10 p. 100 sur le pied de paix et d'un chiffre supérieur sur le pied de guerre. Pour triompher de l'opposition du Reichstag, de Moltke fut envoyé y porter son prestige et y faire cette déclaration :

On a parlé d'une entente avec la France. Mais tant que l'opinion publique en France persiste à exiger la restitution de deux provinces essentiellement allemandes, l'entente avec la France est une impossibilité.

En France, la *Ligue des patriotes* faisait tout ce qui était nécessaire pour donner des arguments à de Moltke et aux partisans de l'augmentation de l'armée allemande. Elle avait trouvé dans le général Boulanger un chef pour son agitation bruyante et vide; et les ripostes de la presse allemande lui offraient des prétextes.

Dans son discours du 11 janvier 1887, Bismarck disait : « Nous sommes actuellement en possession de l'objet en litige, l'Alsace; nous n'avons donc aucun motif de combattre pour cet objet là. » Il déclara qu'il était opposé à toute guerre préventive. « Jamais je ne conseillerai de faire la guerre parce que plus tard peut-être cette guerre doit être faite. » Si la guerre éclatait, Bismarck en montre des conséquences effroyables pour l'Allemagne, en cas de victoire de la France; mais si l'Allemagne, était victorieuse « nous tâcherions de

mettre la France hors d'état, pendant trente ans, de nous attaquer ».

Le Reichstag ne vota cependant la loi que pour trois ans. Il fut dissous immédiatement. La campagne électorale se fit contre la France ; et le chancelier en faisant chauffer à blanc les populations par des brochures et des images représentant des soldats français, envahissant l'Allemagne et enlevant à la fois les femmes et les vaches. Les journaux annonçaient pour le 7 février, la convocation de soixante-douze mille réservistes.

Le 11 mars, le nouveau Reichstag vota le septennat par 227 voix contre 31 et 34 abstentions.

L'agitation se calma, mais cinq semaines après, le 10 avril, un commissaire de police français, Schnœbelé, fut arrêté à la frontière et emmené à Metz. Ce commissaire de police avait été l'objet d'un ordre d'arrestation du tribunal de Metz dès qu'il mettrait le pied sur le territoire allemand pour crime de haute trahison, commis en France. Il avait été dénoncé par un nommé Klein, accusé du même crime.

Il avait été convoqué à la frontière par son collègue allemand sous le prétexte du renversement d'un poteau de frontière. Des individus s'étaient jetés sur lui au moment où, en attendant son collègue, il avait fait quelques pas sur le territoire allemand et, quoiqu'en se débattant, il se fût retiré sur le territoire français, ils l'avaient arrêté.

Les explications durèrent jusqu'au 27 avril. Le gouvernement allemand, tout en n'admettant pas la violation de frontière, fut obligé de reconnaître le guet-apens et ordonna le 29, de mettre Schnœbelé en liberté[1].

Le gouvernement français avait obtenu une satisfaction de fait ; mais le gouvernement allemand considérait qu'il avait le droit de poursuivre, pour haute trahison, tout Français pour des actes commis en territoire français. « En se basant sur cette théorie, disait le *Times*, tous les Français pourraient être accusés par l'Allemagne, de même que tous les Allemands pourraient être accusés par la France. » L'imputation de trahison d'un pays par un étranger est un non-sens.

Pendant qu'on discutait l'incident, Bismarck prononçait ces paroles à la chambre prussienne :

---

1. Voir *L'Allemagne et la France en Europe* (1885-1894), par Pierre Albin. (Libr. Félix Alcan.) P. 82.

Il n'est pas possible de vivre en paix d'une façon durable, avec une nation aussi belliqueuse que le peuple français qui, dans le cours des siècles, nous a attaqués d'innombrables fois.

Cette phrase, prononcée dans ces circonstances, prouve une fois de plus que Bismarck avait le défaut commun à beaucoup d'Allemands ; il manquait de tact ; et ses paroles et ses actes étaient autrement graves que les incartades en France de Paul Déroulède, que les « émeutes des petits pâtissiers » faites à propos des représentations de Lohengrin et que les attitudes du général de cirque qui s'appelait Boulanger. Celui-ci fut éliminé du ministère le 30 mai. La formule officielle fut « la paix avec dignité ».

Le 24 septembre 1887, il y eut un nouvel incident de frontière à Raon-l'Etape. Un soldat, nommé Kauffmann, mis au service de l'administration forestière avait tué, à coups de fusil, un chasseur, M. Brignon, blessé un autre, M. de Wangen qui, avec trois autres compagnons, longeaient la frontière. Le gouvernement allemand accorda une indemnité de 50000 marks à la veuve de M. Brignon, mais loin que le soldat Kauffmann fût poursuivi, des officiers lui donnèrent des gratifications pour « le haut fait d'avoir tué un Français ».

L'Empire allemand avait « en sa possession l'objet en litige », selon l'expression de Bismarck ; mais il n'essayait pas de l'assimiler. Les mesures prises par son premier statthalter, M. de Manteuffel, et par son successeur, le prince de Hohenlohe, étaient de nature à provoquer l'hostilité des Alsaciens-Lorrains : poursuites pour toutes sortes de délits d'opinions, interdiction des journaux français, surveillance des établissements et institutions de jeunes filles de peur que l'enseignement du français ne fût favorisé, obligation d'un permis de séjour pour tout Français qui voulait pénétrer en Alsace.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* expliquait ces dernières mesures en disant : « Le principal obstacle au resserrement des rapports entre l'Alsace et l'Allemagne consiste dans la continuation des relations sociales et économiques avec la France. » Donc, il fallait les restreindre si on ne pouvait les supprimer. Le gouvernement français négocia avec la Suisse pour détourner par son territoire les trains qui passaient auparavant par Mulhouse.

Par conséquent, d'un côté, au bout de dix-neuf ans, Bis-

marck déclarait que la France devait à jamais renoncer à l'Alsace et à la Lorraine; mais lui-même, il constatait que l'Alsace et la Lorraine refusaient de se laisser germaniser. Le régime arbitraire qu'il leur appliquait était la condamnation même de sa politique territoriale de 1871. En même temps, il faisait l'aveu que l'Empire allemand était si factice et si fragile qu'il ne pouvait se maintenir que par une force qu'il prétendait défensive, mais qu'il ne pouvait établir qu'à l'aide d'arguments agressifs, tantôt contre la France, tantôt contre la Russie. Quand il quitta le pouvoir, il laissa comme legs à Guillaume II, la nécessité de l'alliance franco-russe.

Cependant Bismarck présentait des garanties de paix qui disparurent quand Guillaume II devint son propre chancelier. Lors de la conférence sur le travail qu'il avait détournée de Berne pour la réunir à Berlin, en 1890, il se montra très aimable avec Jules Simon et les autres délégués français. Mais ces politesses ne pouvaient donner aucune illusion. Le 6 mai, en ouvrant le Reichstag, il faisait déposer un projet de loi augmentant l'artillerie de campagne de 70 batteries, l'effectif de 18000 hommes; il complétait les deux nouveaux corps d'armée par l'adjonction des armes spéciales. Le nouveau chancelier, Caprivi, emprunta pour le soutenir ses arguments à Bismarck, en appuyant sur le rapprochement de la Russie et de la France.

Bismarck voulait que l'Allemagne eût toujours une force qui fit trembler toutes les autres nations.

En 1871, l'effectif fut établi pour trois ans à 401 059 hommes, de manière à correspondre à 1 p. 100 de la population, conformément à l'article 60 de la Constitution; mais l'état-major obtint en 1874, un septennat; en 1881, un second septennat qui fixa l'effectif à 427 274 jusqu'au 31 mars 1888.

Le septennat consolidait la situation de l'armée pour une certaine période, en évitant des discussions fréquentes au Reichstag et assurait toute liberté à la politique extérieure du chancelier; mais le septennat n'obligeait que le Reichstag : le chancelier pouvait demander au Reichstag de le transformer quand bon lui semblait : le 25 novembre 1886, il n'attendait pas que le septennat fût venu à l'échéance de 1888, pour demander une augmentation de 41 135 hommes.

Un an après, nouvelle rupture du septennat par le chan-

celier. Les six classes de soldats exercés qui quittaient la landwehr à leur trente-troisième année devront y rester jusqu'à leur trente-neuvième année. Le landsturm sera composé de tous les hommes valides qui ne figurent, ni dans l'armée, ni dans la flotte depuis la dix-septième jusqu'à la quarante-cinquième année.

Le 6 mai 1890, nouveau projet portant modification du septennat de 1887, élevant l'effectif de 18000 hommes, augmentant l'artillerie de 70 batteries, etc.

Le régime du septennat était fermé pour la diminution des effectifs, mais restait toujours ouvert pour leur augmentation.

Le ministère Freycinet (1890-1892), dont M. Ribot était ministre des Affaires étrangères mit fin, pour le moment, à la politique anglophobe, par la conclusion de l'accord du 5 août 1890[1]. En même temps, la Russie et la France se rapprochaient de plus en plus.

Un incident survenu en 1891, montra combien la paix entre la France et l'Allemagne était précaire. Guillaume II prépara une exposition de peinture à Berlin, après s'être assuré du concours d'artistes français, en dehors du gouvernement. Detaille, le plus nationaliste des peintres, s'était chargé de l'obtenir et l'avait obtenu.

L'impératrice Frédéric eut tout d'un coup l'idée de venir elle-même à Paris. Elle alla à Versailles, elle traversa le parc de Saint-Cloud. Ces visites furent violemment exploitées par les anciens boulangistes. Après avoir reçu le premier jour la visite de l'impératrice, Detaille, deux jours après, sur la sommation de Déroulède, retira son concours et fut imité par les artistes qu'il avait entraînés. L'impératrice put quitter la France sans avoir été l'objet d'aucune manifestation personnelle.

Non seulement la presse allemande exprima les colères menaçantes que ces incidents avaient soulevées; mais le baron Marschall de Bieberstein, ministre des Affaires étrangères, se livra à des récriminations telles, devant l'ambassadeur français, M. Herbette, que celui-ci dut mettre, en se retirant, fin à l'entretien. M. Ribot adressa une circulaire aux gouvernements étrangers pour donner aux faits leur véritable caractère.

---

1. Je faisais partie de ce ministère.

Le gouvernement allemand voulut bien ne pas déclarer la guerre parce que M. Déroulède et M. Francis Laur avaient présidé deux réunions de deux ou trois cents personnes chacune; mais il montra sa mauvaise humeur en prenant un arrêté, donnant leur pleine vigueur, « à partir du 3 mars 1891, à toutes les sévérités de l'ordonnance du 22 mars 1888, relative à l'obligation des passeports en Alsace et supprimant tous les adoucissements se rapportant à la circulation sur les chemins de fer! »

Ce procédé de transposition de mauvaise humeur appartient à la psychologie enfantine.

L'exposition française de Moscou s'ouvrait le 1er mai; le tsar venait la visiter, et le voyage de l'escadre française, à Cronstadt, avait lieu en juillet.

Le 22 août 1891, un accord était conclu. Il portait la reconnaissance, par la France et la Russie, de leur intérêt commun au maintien de la paix générale et l'obligation, pour chacun des contractants, de se concerter avec l'autre pour la sauvegarde de cet intérêt commun, chaque fois qu'une puissance en Europe menacerait d'y porter atteinte [1].

Le 14 septembre, Guillaume II prononça un discours belliqueux, à Erfurt, contre « le parvenu corse qui, dans cette ville, avait humilié profondément les princes allemands »; mais le 16 septembre, il supprima l'obligation des passeports en Alsace-Lorraine! Seulement, le 30 mai 1892, le Reichstag adopta une loi permettant aux autorités militaires régionales de proclamer l'état de siège dans les pays d'Empire. On soumit la correspondance officielle de soixante-quatorze communes, où on ne parlait que français, à l'obligation de la langue allemande. Les représentations françaises furent interdites à Mulhouse. Un peu plus tard, il fut prescrit que les registres de l'état civil ne devaient plus être tenus qu'en allemand.

A la fin de l'année, un nouveau projet de loi militaire augmentait l'armée de 73 000 soldats, de 11 000 sous-officiers, de 2 138 officiers, etc., et les dépenses de 66 800 000 marks. M. de Caprivi reprenait de nouveau les arguments de Bismarck. Sans doute, il ne s'agissait pas de faire une guerre

---

1. *L'Allemagne et la France en Europe*, par Pierre Albin. (Lib. Félix Alcan.)

immédiatement. Mais « les Français aiment la guerre pour la gloire qu'elle procure », et le chancelier les représentait comme prêts à se jeter sur l'Allemagne.

Il constata enfin le résultat obtenu par la diplomatie allemande, à sa grande confusion et à son grand étonnement : c'était le rapprochement entre la Russie et la France.

L'empereur Guillaume alla, en 1893, célébrer l'anniversaire de Sedan sur les champs de bataille de la Lorraine ; il fit une entrée solennelle à Metz, à la tête de 25 000 hommes et, dans un banquet, il adressa cette injonction aux Lorrains : « Vous êtes Allemands et vous le resterez. »

A travers des difficultés de divers genres, le traité d'alliance franco-russe fut signé au mois de mars 1894 : l'Empire allemand perdit l'hégémonie de l'Europe, à laquelle Bismarck n'avait cessé de prétendre et que ne cessait de réclamer Guillaume II, avec moins d'autorité, mais avec plus d'emportement.

X. — La diplomatie allemande et la France (Algésiras)

Nous avons vu certaines déviations que la politique de Bismarck avait subies alors même qu'il tenait encore le pouvoir. Il y en a encore une autre. C'est l'acquisition de colonies. Il avait trouvé très bon d'en offrir à la France ; mais nombre de ses compatriotes se montraient furieux des acquisitions que faisait la France, tandis que l'Empire allemand restait dans ses frontières. Bismarck craignait des conflits avec la Grande-Bretagne et les libéraux sur lesquels il s'appuyait y étaient hostiles. Cependant en 1879, après la chute de l'importante maison Godefroy qui avait des affaires dans les mers du Sud, il demanda au Reichstag une garantie de l'Etat pour une compagnie qui reprendrait ses plantations de Samoa. Le Reichstag refusa. Une société se forma et étendit ses opérations au nord de la Nouvelle-Guinée. La *Deutscher Kolonial Verein* provoqua un mouvement d'opinions favorable à la politique coloniale. Bismarck céda. Quand, en 1883, un marchand de Brême, nommé Lüderitz, lui proposa une station à Angra Pequena, il prévint la Grande-Bretagne. Celle-ci n'ayant rien dit, ni rien fait, Bismarck plaça, sous la protection allemande, les territoires situés en arrière de la côte s'étendant des possessions por-

tugaises au fleuve Orange à l'exception de Walfish bay. A l'Ouest, le docteur Nachtigal, jouant à la fois les Anglais et les Français, occupa le Togoland et le Cameroun. De 1884 à 1885, le gouvernement allemand établit un protectorat sur la côte est de l'Afrique. Les mêmes années, il s'installait dans la Nouvelle-Guinée, dans l'archipel de la Nouvelle-Bretagne, et ne renonça aux îles Carolines qu'après un arbitrage de Léon XIII entre l'Espagne et lui. Bismarck déclarait qu'il entendait laisser la responsabilité des colonies aux marchands ; les territoires acquis n'étaient considérés que comme des protectorats non incorporés dans l'Empire ; mais, en 1888, la révolte des Arabes força le gouvernement allemand d'assurer la défense et la direction de l'Afrique orientale : et toutes les colonies allemandes furent placées sous la direction d'un département du ministère des Affaires étrangères. Bismarck, par la conférence de Berlin de 1885, fit reconnaître les possessions allemandes à l'est et à l'ouest de l'Afrique; il obtint un semblable accord, en 1886, pour les possessions de l'Afrique du Sud.

Dès 1881, comme conséquence, Bismarck demandait une subvention pour la marine allemande, mais il se heurtait à l'opposition de Bamberger et des libéraux; toutefois, en 1885, il obtint des subventions pour des lignes du Pacifique. D'autres suivirent.

Cependant, en 1892, Caprivi résistait à la poussée coloniale; et à ceux qui lui disaient : — Prenez donc des colonies françaises ! il répondait : — Nous avons assez de nos propres colonies. (23 nov. 1892.)

Mais cette réponse, loin de calmer les coloniaux allemands, ne pouvait que les irriter. La France occupe la Tunisie, l'Indo-Chine, Madagascar, le Soudan, le Congo, et elle n'a pas oublié l'Alsace-Lorraine. Ce n'est pas de jeu.

L'incident de Fashoda n'a pas conduit la France à la guerre avec la Grande-Bretagne. Au moment de la guerre de l'Afrique du Sud, M. de Bulow a compris qu'il ne l'entraînerait pas dans une guerre contre elle. A la fin de mars 1904, il est informé qu'un accord va être conclu entre la Grande-Bretagne et la France.

L'accord franco-anglais porte la date du 8 avril 1904. Le 12 avril 1904, M. de Bulow, qui le connaît depuis quinze jours, dit au Reichstag « qu'il n'a, au point de vue des intérêts allemands, rien à y objecter ; qu'au point de vue du Maroc, les intérêts commerciaux de l'Empire allemand ne

peuvent qu'avoir avantage à ce que l'ordre et le calme règnent au Maroc ».

Le 6 octobre 1904, est conclu l'accord franco-espagnol qui comporte l'adhésion de l'Espagne à l'accord franco-anglais. Wilhelmstrasse en a connaissance le jour même. Même attitude du chancelier. Mais cette résignation n'était qu'apparente. Le 24 avril 1904, l'empereur Guillaume exhalait sa fureur contre la bonne réception faite l'année précédente par l'Italie à M. Loubet.

Pensons à la grande époque qui refit l'unité du peuple allemand, aux combats de Wœrth, de Wissembourg et de Sedan..., j'espère que les événements que nous voyons se jouer devant nous auront pour effet de... nous trouver unis, s'il devenait nécessaire de prendre part à la politique mondiale.

L'Assemblée coloniale allemande adoptait le 30 mai une résolution portant :

Au cas où le *statu quo* serait modifié, l'Empire allemand devrait recevoir des compensations au moins égales à l'accroissement de la puissance française, compensations correspondant à la fois à l'importance de ses intérêts économiques dans le pays, aux besoins qu'a sa flotte de points d'appui maritimes et aux besoins d'expansion de sa population.

Pendant ce temps, la Russie était engagée dans la guerre japonaise. De ce côté, la France ne pouvait compter sur aucun appui matériel. D'un autre côté, des députés et des publicistes ne cessaient de déclarer que l'armée et la marine française étaient désorganisées.

Le 11 février 1905, le ministre allemand à Tanger, M. de Kühlmam, dit au ministre français, M. Saint-René Taillandier :

Nous nous sommes aperçus qu'on nous tenait à l'écart systématiquement. D'après mes instructions formelles, le gouvernement impérial ignore tout des accords intervenus au sujet du Maroc et ne se reconnaît comme lié en aucune manière relativement à cette question.

M. de Bulow répond à l'ambassadeur de France qu'il ne connait rien des paroles « attribuées » à son chargé d'affaires.

Un mois après, Guillaume II annonça sa visite à Tanger. M. de Bulow déclara au Reichstag :

Je considère comme du devoir du gouvernement allemand de veiller à ce qu'à l'avenir nos intérêts économiques au Maroc ne soient pas lésés.

La *Gazette de Francfort* considérait que cette formule impliquait le « maintien de l'intégrité du territoire marocain ». Et, tout de suite, les *München Neueste Nachristen* lancent la menace : « La réponse des intérêts allemands menacés se fera par la porte de Metz. » Un autre journal se crut spirituel en ajoutant qu' « on ne trouverait pas le moyen de mettre les vaisseaux anglais sur des roulettes pour les faire servir à une guerre continentale ».

Après avoir prononcé un discours manifeste à Brême, Guillaume s'embarqua, le 23 mars, sur le paquebot *le Hambourg* escorté par le croiseur *Friedrich-Karl*. Il s'arrêta à Lisbonne, d'où il aurait télégraphié à M. de Bulow qu'il n'irait pas à Tanger. M. de Bulow aurait répondu que son voyage ayant été délibéré, arrêté, était devenu obligatoire. L'empereur partit. Arrivé en rade de Tanger, il différa son débarquement pendant près de quatre heures, quoique ses aides de camp se fussent rendus à terre. Reçu par Mouley-Abd-El-Malek, il lui dit : « Considérant le sultan comme souverain absolument libre, c'est avec lui que je veux m'entendre sur les moyens de sauvegarder les intérêts de l'Allemagne au Maroc. »

Le gouvernement allemand publia un *Livre blanc* pour expliquer le voyage et les paroles de l'empereur. Il commence par quelques citations de journaux destinées à les justifier. Or, sauf une citation du *Temps*, toutes étaient postérieures au discours de M. de Bulow annonçant le voyage du Kaiser. Le document officiel les présentait comme des provocations; mais elles avaient ce caractère étonnant de suivre et non pas de précéder la décision et l'acte. Toute la thèse allemande repose sur l'assertion que M. Saint-René Taillandier avait parlé au sultan comme le mandataire de l'Europe et, d'après ses dépêches antérieures, il s'était borné à dire :

J'ai démontré au sultan la nécessité qui s'imposait à lui de sauvegarder à tout prix les intérêts français et européens si gravement compromis.

Le consul allemand à Fez, opposa à un texte très clair, fourni au moment même par un homme connaissant la valeur des mots, des explications qu'il avait plus ou moins extirpées du sultan.

Alors vient une série d'insolences de l'Allemagne à l'égard du ministre des Affaires étrangères français, M. Delcassé.

M. Delcassé est obligé de donner sa démission le 8 juin 1905[1].

M. Rouvier, qui était président du conseil, succède comme ministre des Affaires étrangères à M. Delcassé. Il se heurte aux mêmes difficultés. La Wilhelmstrasse exige une conférence qu'elle fait demander par le sultan du Maroc. Le prince Radolin, l'ambassadeur à Paris, dit au quai d'Orsay :

« Nous tenons pour la conférence, si elle n'a pas lieu, c'est le *statu quo*, et il faut que vous sachiez que nous sommes derrière le Maroc. »

L'empire allemand voulait, à l'aide de la conférence, instituer une armée et une police internationales, des finances internationales, dans lesquelles il aurait un rôle prépondérant. M. de Bulow menace. Il dit à notre ambassadeur, M. Bihourd : « Il ne faut pas laisser traîner cette question mauvaise, très mauvaise et ne pas s'attarder sur un chemin bordé de précipices. » Enfin, le 8 juillet, M. Rouvier accepte la conférence sous la réserve « que le gouvernement impérial ne poursuivrait aucun but qui compromît les intérêts de la France, ou qui fût contraire aux droits résultant de ses traités ou arrangements ».

Pendant les négociations, le comte de Tattenbach redouble d'activité pour obtenir les travaux du port de Tanger et d'autres ports du Maroc, une commande de bateaux, un emprunt, la fourniture et l'établissement d'un câble entre Tanger et la côte Atlantique. A Berlin, on nie, puis en septembre, M. de Bulow à bout de dénégations, finit par dire tranquillement à l'ambassadeur français :

« A votre place, je me ferais octroyer une concession analogue. »

En un mot, je suis coupable : soyez coupable ; nous sommes quittes.

La conférence se réunit à Algésiras, le 16 janvier 1906. La guerre du Japon était finie depuis août 1905 ; la Russie était

1. V. Victor Bérard. *L'Affaire marocaine*. (Lib. Armand Colin.)

donc libre. La Grande-Bretagne et l'Espagne étaient d'accord avec la France. L'empereur d'Allemagne offrait à la fois à l'Italie et à l'Espagne la police de tous les ports[1], et faisait en même temps entendre des menaces, quand le 3 mars, M. Revoil ayant demandé la mise à l'ordre du jour de la police et M. Radowitz s'y étant opposé, dix voix se prononcèrent pour, trois voix contre. Ces trois voix étaient l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et le Maroc. L'Allemagne n'en télégraphiait pas moins à Saint-Pétersbourg et à Washington que toutes les puissances avaient abandonné la France. Dans la nuit du 13 au 14 mars, le gouvernement anglais répondait par un télégramme circulaire, affirmant qu'il soutenait la France sans restriction ni réserve. Le 19, le gouvernement russe envoyait une circulaire analogue.

Le 20 mars, M. de Tschirschky, secrétaire d'État, disait à M. Bihourd :

« Il n'y a plus de difficultés, puisque nous acceptons ce que vous désirez. »

Dans son livre l'*Empire allemand*, M. de Bulow s'est montré satisfait du résultat qu'il consigne ainsi :

Nous réussîmes à préserver la souveraineté du sultan, garantissant le contrôle international de la police et de la banque nationale marocaine, en assurant la porte ouverte aux intérêts économiques de l'Allemagne comme à ceux de toutes les autres nations.

M. Delcassé avait quitté le quai d'Orsay; le voyage de Tanger avait eu lieu : la conférence d'Algésiras avait terminé ses travaux. Cependant, dans son discours du 15 novembre 1906, M. de Bulow faisait entendre une plainte et une menace :

Une politique, qui aurait pour but d'enfermer l'Allemagne, de construire un cercle de puissances pour nous isoler et nous paralyser, serait une politique très dangereuse pour la paix de l'Europe.

La formation d'un tel anneau n'est pas possible sans qu'on exerce une certaine pression; une pression crée une contre-pression : pression et contre-pression peuvent facilement produire des explosions.

Mais quand l'Empire allemand concluait la triple Alliance,

1. V. Tardieu. *La Conférence d'Algésiras.* (F. Alcan, éd.)

quand, en 1884, il arrivait à conclure une autre triple Alliance entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, quand il nous lançait dans des conflits britanniques, ne nous encerclait-il pas? Il trouvait légitime tout ce qui pouvait augmenter sa force contre la France. Il considérait, comme une provocation de notre part, tout ce qui pouvait augmenter notre force de résistance contre ses exigences.

En rendant responsable de la politique de l'isolement de l'Allemagne M. Delcassé, il en faisait le plus grand éloge; car il prouvait la supériorité de la diplomatie française sur la diplomatie allemande.

L'Empire allemand se plaignait que M. Delcassé eût voulu l'isoler par l'accord franco-anglais, l'accord franco-italien, l'accord franco-espagnol venant compléter l'alliance russe. Ce pouvoir formidable qui entendait avoir l'hégémonie de l'Europe, se donnait l'attitude d'un pauvre petit enfant abandonné qui pleurait et criait : — Je ne veux pas rester seul! j'ai peur, na!

Pour compléter le tableau, il menaçait de jeter son armée sur les puissances qui avaient soudé le cercle.

A la fin de 1906, la *Gazette de Francfort* résumait ainsi le rôle de la diplomatie allemande :

La diplomatie allemande s'est rendue désagréable à tout le monde. Dépêche au président Kruger; propagande contre la race jaune ou contre l'Amérique, menées panislamiques en Afrique, des fautes et rien que des fautes... quel a été le succès de tout cela? Nous avons laissé les Boers en plan. Les Japonais ont battu les Russes. Le sultan du Maroc doit subir la police franco-espagnole...

Voilà la diplomatie allemande, cette diplomatie qui n'est pas gênée par le régime parlementaire, qui obéit à l'inspiration directe du Kaiser ou du chancelier, jugée par un Allemand. Cependant des publicistes et des hommes politiques français ont continué de célébrer avec enthousiasme le régime autocratique de l'Empire allemand, la continuité des vues, la netteté et la précision de la méthode, et dans leur admiration, même en face d'un succès décisif, comme celui d'Algésiras, ils prétendaient que nous étions battus.

XI. — La diplomatie allemande et la France (Agadir)

La conférence d'Algésiras n'améliora pas beaucoup l'état

intérieur du Maroc. En mars 1907, le docteur Mauchamp fut assassiné à Marakeck; en juillet, des ouvriers européens, occupés au port de Casabianca, furent massacrés ; Moulaï Hafid, frère du sultan Abd el Aziz, lui faisait la guerre, soutenu par l'Allemagne, qui avait abandonné son ancien protégé.

Six déserteurs de la légion étrangère, dont trois Allemands, les autres Suisses et Autrichiens, avaient reçu des sauf-conduits du consulat allemand. Le 25 septembre 1908, les Français empêchèrent leur embarquement, et il y eut une courte lutte, dans laquelle fut compris le chancelier du consulat allemand. M. de Schœn, alors secrétaire d'État, proposa l'arbitrage. La France accepta. Aussitôt M. de Schœn exigea que tout d'abord la France exprimât ses regrets de l'atteinte portée par ses agents aux prérogatives consulaires allemandes, l'Allemagne exprimait les siens pour la remise de sauf-conduits à des Suisses et à des Autrichiens qui n'y avaient manifestement pas droit.

Le 28 octobre, le *Daily Telegraph* publia la célèbre interview du Kaiser, protestant de ses bons sentiments pour la Grande-Bretagne, mais déclarant qu'ils n'étaient pas partagés par le peuple allemand. Cette publication provoqua une violente émotion en Allemagne, englobant à la fois l'empereur et le chancelier.

M. de Bulow voulut-il opérer une diversion à propos de l'affaire des déserteurs ? Le fait est que son attitude envers la France devint comminatoire. Le prince Radolin le dit à M. Clemenceau, qu'il menaça de son départ.

Le conflit prit un tel caractère de gravité que les corps d'armée de l'Est étaient consignés et qu'en principe on avait décidé le rappel de la classe libérée en septembre. L'empereur d'Allemagne consentit à renoncer à déchaîner la guerre pour une affaire aussi misérable, dans laquelle il avait complètement tort; et le 10 novembre 1908, il accepta l'arbitrage dépourvu de préambule. Le 15 novembre, le prince de Bulow, au Reichstag, se montrait très aimable pour la France. Ses paroles étaient suivies de l'accord du 9 février 1909, par lequel l'Allemagne, reconnaissant les intérêts politiques spéciaux de la France au Maroc, s'engageait à ne pas les gêner. La France y garantissait l'égalité économique à l'Allemagne, égalité reconnue à l'Angleterre, à l'Espagne et à l'Italie. Au mois de mai 1909, se constituait une société marocaine de travaux publics comprenant toutes les mai-

sons importantes, ayant depuis six ans, sollicité des travaux publics au Maroc.

En mars 1910, un emprunt marocain, destiné à désintéresser les créanciers européens du Maghzen, dont les titres avaient été revisés en 1909, par une commission internationale, siégeant à Casabianca, fut arrêté à la suite de négociations courtoises entre l'Allemagne et la France. A ce moment, tout paraissait pour le mieux dans les relations franco-allemandes[1].

M. de Bulow présente dans son livre, *l'Empire allemand*, l'annexion de la Bosnie et l'Herzégovine comme une revanche de l'affaire du Maroc, et l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg prévint M. Isvolky, le ministre des Affaires étrangères, que l'Allemagne, « avec son armure étincelante », se plaçait auprès de l'Autriche.

La véritable revanche tentée par l'Empire allemand, ce fut « le coup d'Agadir ».

Le 1er juillet 1911, l'ambassadeur allemand M. de Schœn, vint remettre à M. de Selves, installé au quai d'Orsay depuis trois jours, la note suivante :

Des maisons allemandes qui opèrent dans le sud du Maroc et particulièrement à Agadir et ses environs, sont inquiètes de la fermentation de certaines tribus. Ces maisons ont demandé au gouvernement impérial de protéger les personnes et les propriétés de leurs représentants. A la suite de cette demande le gouvernement a décidé d'envoyer un bateau de guerre dans le port d'Agadir pour qu'on y pût au besoin accorder aide et protection aux sujets et protégés allemands et aux importants intérêts allemands de cette région. Dès que la tranquillité et l'ordre seront rétablis au Maroc, le navire chargé de cette mission protectrice quittera le port d'Agadir.

La note parue dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* avait un caractère plus comminatoire. La protection des sujets allemands n'était qu'un prétexte. Le *Panther* était envoyé à Agadir, non pour intimider les tribus marocaines, mais pour intimider la France et lui enlever les bénéfices de l'acte d'Algésiras.

Le moment avait été bien choisi : un samedi, donc, en vertu de l'habitude des vacances hebdomadaires, Sir Edward

---

1. V. A. Tardieu. *La France et les Alliances* (1910). (Libr. Félix Alcan.)

Grey ne serait pas à Downing street ; c'était la veille du départ du président de la République, accompagné du ministre des Affaires étrangères, pour les Pays-Bas. Enfin, l'empereur Guillaume II, annonçait son départ pour sa croisière annuelle sur les côtes de Norvège, afin de se créer l'alibi qu'il a créé de nouveau à la fin de juillet 1914.

Avec la mauvaise foi maladroite qui est un de ses caractères, le gouvernement allemand a voulu nier ses intentions en faisant ce coup de théâtre ; mais la *Fornightly review*[1] a publié les témoignages donnés devant un tribunal, par le directeur du *Rheinisch Westfälische Zeitung* dans un procès intenté par lui contre le *Grenzboten*. Il n'a été imprimé que par le premier journal et par le *Täglische Rundschau*, mais n'a pas reçu de démenti des personnages mentionnés.

M. Class, président de la Ligue pangermanique, affirme sous serment que le ministre des Affaires étrangères, M. Kiderlen Waechter, lui écrivit de venir le voir à l'hôtel Pfœtzer à Mannhein. Il lui dit : « Vous pouvez affirmer que la demande de possession du Maroc est absolument justifiée et que le gouvernement la fera. M. Cambon se tortille devant moi comme un ver. Le gouvernement allemand est dans une splendide position. Je suis un aussi bon pangermaniste que vous. »

Le 1er juillet 1911, M. Class appelé à la Wilhelmstrasse ne trouva pas M. Kiderlen Wæchter, mais le sous-secrétaire d'État, M. Zimmermann, qui lui dit : « Vous venez à un moment historique. Aujourd'hui le *Panther* paraît devant Agadir et à cette heure (midi), les cabinets étrangers sont informés de sa mission. Le gouvernement allemand a envoyé deux agents provocateurs[2] à Agadir et ils ont très bien rempli leur mission. Les maisons allemandes ont été amenées à faire des plaintes et à en appeler à la protection de Berlin. C'est l'intention du gouvernement de saisir cette province et de ne pas la rendre. Le peuple allemand a absolument besoin de colonies. Empêchez partout, où vous le pourrez, la presse de demander une compensation ailleurs. Il est possible que la France offre le Congo. Cependant l'Allemagne ne veut pas de compensation ailleurs, elle veut une part du Maroc. »

Voilà l'objet désigné avec précision.

---

1. N° XCI, *new series* 462.
2. En français dans le texte.

Cette agression provoqua une forte émotion parmi les ministres français. Enverrait-on un navire de guerre en réponse à l'envoi du *Panther*? M. Delcassé, alors ministre de la Marine, y fut opposé. On décida de conformer la conduite de la France à celle de la Grande-Bretagne.

Pendant que M. de Selves était aux Pays-Bas, M. Caillaux, président du conseil, avait pris l'intérim des Affaires étrangères. Il eut une conversation avec M. de Gvynner, président de la *Deutsche Bank*, membre de la Chambre des seigneurs de Prusse. Mais le *Panther*, petite canonnière de 65 mètres de long, fut remplacé par le croiseur *Berlin*, de 104 mètres de long, ayant un équipage de deux cent soixante-treize hommes et treize officiers. La France reculait, l'Allemagne avançait.

Que voulait-elle exactement?

« Une solution définitive de la question marocaine, disaient les journaux officieux? — Soit, par quels moyens? » Ici, il y avait des variations. Sir Edward Grey et M. Asquith, soutenus par M. Balfour, leader de l'opposition, et par M. Ransay Macdonald, leader du *labour party*, déclaraient nettement « qu'ils auraient les égards requis pour la protection des intérêts britanniques et l'accomplissement de leurs engagements contenus dans le traité avec la France ». Le comte Osten Sacken, l'ambassadeur russe, s'informait en même temps, d'une manière amicale, des vues du gouvernement allemand.

M. de Selves, ayant repris possession de la direction des Affaires étrangères, demanda à M. de Schœn : « Que veut l'Allemagne? » M. de Schœn répondit « qu'il n'en savait rien ». M. Paul Cambon avait pour instruction de demander à la Wilhelmstrasse la réponse que son ambassadeur disait ne pouvoir donner. Le 8 juillet, M. de Schœn disait cependant, à titre personnel et privé, « qu'il pensait qu'il y avait un terrain d'entente : c'était le Congo! » Et, le lendemain, le ministre des Affaires étrangères, M. de Kiderlen Wæchter, le disait officiellement.

On a qualifié cette politique de chantage. L'Allemagne exigeait de la France qu'elle lui donnât le Congo en échange du Maroc, comme si le Maroc appartenait à l'Allemagne.

Les pourparlers furent étrangement cahotés. Le 15 juillet, M. de Kiderlen Wæchter demandait tout le Gabon, tout le Congo qui se trouvait compris entre l'océan et la Sangha. Le gouvernement français répondit « qu'il ne pouvait engager de

pourparlers sur cette base. » Le 23, M. de Kiderlen Wæchter offrit en compensation le Bec de canard et le Togoland, et, en même temps, il maintenait toujours des réserves sur des garanties spéciales à débattre en faveur de l'industrie et du commerce allemands au Maroc.

La fermeté de la Grande-Bretagne fit reculer la Wilhelmstrasse. Elle abandonnait toute revendication territoriale au Maroc, mais elle réclamait toujours un régime privilégié au Maroc, et le maintien du régime des protégés dont le gouvernement français demandait la disparition. Le 1er août, M. de Kiderlen Wæchter demandait au Congo : 1° un accès à la mer entre Libreville et la Guinée espagnole, de manière que la possession allemande pût entourer cette colonie ; 2° un accès territorial au fleuve Congo.

En retour, il laisserait à la France une liberté complète au Maroc.

L'accès au fleuve Congo coupait en deux l'Afrique équatoriale française.

Le 4 août, M. de Kiderlen Wæchter demandait plus de la moitié du Gabon et du moyen Congo. La France devait lui céder le droit de préemption sur la Guinée espagnole, et se mettre d'accord avec l'Allemagne en prévision de la disparition du Congo belge. Le 9, il maintint toutes ses demandes et retira l'offre du Togo. Le 14 et le 17, nouvelles demandes. Les conversations furent interrompues par des absences du ministre allemand des Affaires étrangères et du chancelier; mais les journaux allemands formulaient de nouvelles exigences. L'empereur, dans un banquet offert par le Sénat de Hambourg, répéta de nouveau : « Soyez sûrs que personne ne viendra nous contester notre place au soleil. » Ses auditeurs et lui-même comprenaient par ces mots que, si les Allemands demandaient une place déjà occupée par les Français, ceux-ci devaient la leur céder.

Le 7 septembre, quand les conversations reprirent, tout était remis en question. Au Maroc, l'Allemagne se réservait le droit de s'entendre directement avec le sultan et enlevait, à la France même, le droit de conseiller des réformes au sultan. Deux zones étaient créées, l'une au nord, et l'autre au sud de l'Oued Tensift. Dans la première, les Allemands devaient être assurés d'avoir une part de 30 p. 100 dans les adjudications, et, dans la seconde, de 70 p. 100.

Il y avait une stipulation analogue pour les minerais de fer.

L'Allemagne proposait tranquillement de violer les stipulations de l'acte d'Algésiras. Cependant, elle devait reculer, et, le 23 septembre, on paraissait d'accord, quand, le 27, M. Kiderlen Wæchter remplaçait par de nouvelles exigences relatives au Maroc celles qu'il avait dû abandonner.

Le 11 octobre, on crut en avoir fini; mais les discussions reprirent sur la coupure en deux tronçons de l'Afrique équatoriale française. M. de Kiderlen Waechter consentit à ce que la coupure se transformât en deux piqûres qui mettraient le Cameroun en contact avec le fleuve Congo. Le 25 octobre, on est d'accord; mais le 26 octobre, M. de Kiderlen Waechter souleva la question du droit de préemption de la France sur le Congo belge, reconnu implicitement par l'acte de Berlin de 1885 et consacré formellement par l'arrangement franco-belge du 23 décembre 1908. Enfin on trouva une formule, et le 4 novembre, la convention fut signée.

L'article premier reconnaissait à la France toute liberté d'action au Maroc. C'était pour ce résultat que l'Empire allemand avait menacé l'Europe d'une conflagration générale. Il est vrai qu'il avait obtenu une compensation, mais le moyen employé avait inspiré une nouvelle méfiance pour « l'éthique diplomatique » de la Wilhelmstrasse. Les procédés de M. de Kiderlen Waechter pendant quatre mois, donnant, retirant tour à tour, introduisant de nouvelles exigences inattendues, étaient ceux d'un maquignon maladroit. Les Allemands constatèrent l'échec, avec la restriction que la question du Maroc était ajournée, mais non liquidée [1].

Depuis 1871, les rapports de l'Allemagne et de la France comportent cinq menaces bien caractérisées contre la France : celle de 1875, l'affaire Schnœbelé, le voyage à Tanger, l'affaire des déserteurs de Casabianca et le coup d'Agadir. Ce sont là les menaces ouvertes : mais il faut y ajouter les menaces latentes, les mauvais procédés, l'attitude à la fois dédaigneuse, protectrice et exigeante de l'Allemagne, les discours du Kaiser et les discours de ses chanceliers, des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Guerre, enfin l'augmentation constante des armements militaires pour lesquels on invoque toujours en termes plus ou

---

1. Georges Blondel. *Deutsch Kultur. Le Monde économique*, 19 décembre 1914, p. 1355.

moins explicites et provocants, la menace de « l'ennemi héréditaire ». Cette désignation est fausse d'ailleurs.

Dans son livre, l'*Empire allemand*, M. de Bulow a constaté les motifs de l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la France. Il dit :

Jamais une nation ne s'est relevée aussi rapidement de ses désastres, que la nation française ; aucune n'a regagné si facilement son élasticité, sa confiance en elle-même et son énergie après des défaites écrasantes.

La résistance de la France à l'écrasement de 1870 est un motif à la fois de rancune, de désappointement et d'inquiétude. L'ennemi qu'on croyait tué est vivant. Il est dans son tort.

Bismarck a voulu se débarrasser de la France en la lançant dans la politique coloniale. Elle s'y est lancée. Elle y a mieux réussi que l'Allemagne. Nouveau motif de rancune et de jalousie.

Enfin, M. de Bulow reproche à la France de ne pas comprendre les nécessités politiques de l'Allemagne :

Par l'Alsace et la Lorraine passent les routes de Paris à Francfort, Leipzig et Dresde, à Bâle, à Munich, à la vallée du Danube et à Vienne.

La France ne comprend pas que ce qui lui paraît une brutale exigence du vainqueur est une question de nécessité nationale pour nous, Allemands.

Pourquoi ? parce que la possession de l'Alsace et de la Lorraine donnait un pouvoir agressif à l'Allemagne contre la France. Mais alors sa possession est une nécessité nationale aussi pour la France.

M. de Bulow n'a pas pensé à cette réponse. Il ne voit que l'intérêt de l'Allemagne. Il ne comprend pas que d'autres nations puissent songer à leur propre intérêt et à leur sécurité.

De là vient l'incapacité des diplomates allemands : ils ne peuvent pas comprendre les idées et les besoins des autres peuples.

XII. — La diplomatie allemande et l'Italie

La diplomatie allemande s'est comportée envers ses alliés,

comme elle s'est comportée envers la France, la Russie et la Grande-Bretagne.

Dès 1866, l'Italie avait pu apprécier la sûreté de ses relations avec la Prusse. Le 22 juillet 1866, la Prusse ayant conclu un armistice avec l'Autriche, sans la consulter, elle fut obligée d'évacuer le Trentin que Garibaldi et ses volontaires avaient presque entièrement occupé et, sous la menace d'avoir contre elle toute l'armée autrichienne, rendue libre, elle dut se résigner et elle fut trop heureuse de recevoir la Vénétie de Napoléon III.

Après 1871, l'Italie eut peur du mouvement pour la Restauration du pouvoir temporel du Pape qui se produisit en France ; et puis, l'Allemagne était la plus forte. Elle s'en rapprocha.

Le traité austro-allemand de 1879 avait été fait par Bismarck contre l'Italie aussi bien que contre la France : car l'Italie n'avait pas oublié l'oppression de l'Autriche et les irrédentistes continuaient leurs réclamations.

La France fit l'expédition de la Tunisie en 1881. Un violent mouvement se produit en Italie qui en appela à Berlin. Bismarck lui répondit : « Mais c'est une affaire entendue depuis le congrès de Berlin. »

Et il ne dissimula pas que loin d'avoir découragé les Français de cette entreprise, il les y avait poussés de toutes ses forces.

Les Italiens ne lui en voulurent pas. Le ministère Cairol fut renversé. Son successeur Depretis, accepta l'invitation faite par l'empereur d'Autriche au roi Humbert de faire un voyage à Vienne. Il eut lieu le 27 octobre 1881 ; mais l'empereur d'Autriche ne lui a jamais rendu sa visite.

Bismarck voulait mieux : et, selon son habitude, il commença par bousculer l'Italie pour acquérir son amitié. Sans daigner en informer le gouvernement italien, il rétablit auprès du Vatican la légation prussienne supprimée depuis 1874. Dans le message impérial au Reichstag, du 17 novembre 1881, il ne fut pas dit un mot de la visite du roi d'Italie à Vienne; mais, le 29 novembre, il représenta l'Italie comme un pays de révolutions, et la presse semi-officieuse commença une campagne en faveur d'une garantie internationale à donner au Saint-Siège.

Bismarck obtint un résultat opposé à celui qu'il désirait. A la réception des députés le premier jour de l'an, le roi Humbert déclara que « l'Italie entendait rester maîtresse

chez elle »; et l'ambassadeur de Rome à Berlin, reçut des instructions dans le même sens. Tandis que l'Italie refusait de reconnaître le traité du Bardo qui assurait à la France le protectorat de la Tunisie, Bismarck donna au consul allemand à Tunis, l'ordre de reconnaître les décrets du gouvernement français.

L'Autriche aurait voulu que l'Italie renonçât à toute prétention sur le Trentin et sur Trieste. Nul ministère ne pouvait y consentir. On finit par signer le traité de la Triple-Alliance le 20 mai 1882. Son existence ne fut révélée qu'un an après.

Bismarck a expliqué, qu'en réalité, il n'avait rien donné à l'Italie, et il traitait, avec un certain dédain, l'utilité que ce traité pouvait avoir pour l'Empire allemand.

« Il ne suffit, disait-il, qu'un caporal avec un drapeau italien menace l'Ouest au lieu de menacer l'Est. »

Les hommes politiques italiens qui firent cette alliance, obtinrent le résultat paradoxal, que la catholique Autriche devînt la garantie de l'occupation de Rome par l'Italie. L'empereur François-Joseph qui, chaque année, sert sur sa cassette un million de couronnes au pape, devint le geolier en chef du prisonnier du Vatican au profit de qui aucun homme d'Etat en France, ne songeait plus depuis 1877, à expulser du Quirinal le roi d'Italie.

Bismarck, détestant le radicalisme des Depretis et de Mancini, les traitait de haut. Le traité de Skiernewice, en 1884, entre les trois empereurs, lui faisait attribuer une importance moindre à la Triple-Alliance. En 1885, Mancini révéla à la Chambre des députés que le traité de 1882 « laissait une liberté d'action à l'Italie surtout à l'égard des intérêts auxquels l'adhésion ne donnait aucune protection ». Ces mots signifiaient que les intérêts de l'Italie dans la Méditerranée restaient en dehors. Au moment de son renouvellement, il paraît que quelques améliorations y furent apportées.

Crispi, plein d'admiration pour Bismarck, fut tout dévoué à la Triple-Alliance. En 1887, il provoqua la rupture des relations commerciales avec la France, ce qui a coûté cher aux deux pays. Il y eut, en 1888 et 1889, échange de visites des souverains à Rome et à Berlin.

En juin 1902, la Triple-Alliance fut renouvelée pour une période de douze ans : mais elle n'avait pas établi des rapports de cordialité entre l'Autriche et l'Italie. L'Autriche pratiquait une politique de petites persécutions contre les

Italiens dans le Trentin, l'Istrie et la Dalmatie. Elle avait refusé la création d'une Université italienne pour ses sujets italiens. Comme on avait proposé à titre de transaction la création d'une faculté italienne de droit à l'Université d'Innsbrück, la population et les étudiants en octobre 1902 attaquèrent les Italiens. De nouveaux actes de violence eurent lieu en 1903 et en 1904 et s'étendirent à la Croatie.

La politique autrichienne dans les Balkans, et surtout en Albanie, heurtait directement les intérêts italiens. En 1903, à la suite du programme de Mürsteg, l'Italie obtint la nomination du général de Giorgis comme commandant de la gendarmerie internationale de Macédoine et, pour les officiers italiens, la surveillance du district albanais de Monastir, mais grâce à l'appui de qui? de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie.

Quand, en 1908, l'Autriche-Hongrie annexa la Bosnie et l'Herzégovine, les Italiens qualifièrent cet acte de brigandage. Ils eurent d'abord l'illusion qu'ils recevraient quelque chose en compensation. L'Autriche-Hongrie n'avait rien promis et, décidée à ne rien donner, elle ne donna rien.

En 1912, l'Italie, après s'être assurée de la neutralité de la France et de la Grande-Bretagne, résolut de s'installer en Tripolitaine, elle prévint Berlin et Vienne. En apparence, elle ne se heurta pas à des objections : mais elle ne devait attaquer la Turquie ni sur la côte de l'Adriatique, ni à Constantinople, ni en Asie Mineure.

Le Kaiser essaya de donner à ses protestations réitérées d'amitié pour la Turquie un effet utile qui ne pouvait être que nuisible à l'Italie.

Les moyens auxquels il eut recours sont décrits de la manière suivante par M. Pichon, ancien ministre des Affaires étrangères, dans le *Petit journal* du 17 octobre 1914 :

Je précise aujourd'hui les conditions dans lesquelles les mines sous-marines, destinées à couler les navires italiens, avaient été fournies à la Turquie par l'Allemagne.

C'était d'abord l'Autriche qui avait fait cette fourniture. Mais la qualité des mines fut reconnue défectueuse.

L'Allemagne s'offrit à les remplacer. Un officier de marine allemand fut envoyé à Constantinople pour les poser dans le Bosphore. Ce qui fut fait.

J'ai dit qu'un autre officier de l'armée allemande avait été envoyé

à Benghazi pour prendre part aux opérations contre les troupes italiennes. Cet officier était un Bavarois, qui sert encore en Orient.

L'ambassade d'Allemagne à Constantinople, alors dirigée par le baron de Marschall, avait pour principaux intermédiaires dans ces affaires le correspondant d'un grand journal allemand en Turquie, M. W..., et le député de Benghazi C...

Ces faits furent tout au moins soupçonnés à Rome, et ce n'est pas de son plein gré que le baron de Marschall quitta l'ambassade de Constantinople. « Si vous pouviez tenir encore quatre mois ! » disait-il aux Turcs, en leur représentant la situation intérieure de l'Italie comme ne permettant pas une durée plus longue de la guerre.

Son successeur, M. de Wangenheim, continua d'ailleurs à rendre au gouvernement ottoman des services du même genre contre la puissance alliée de son pays.

Cette manière de comprendre leurs devoirs envers leurs alliés de la part de l'Allemagne et de l'Autriche n'eût pas fait l'admiration de Machiavel : car les Etats qui se livrent à de telles pratiques ne sauraient inspirer que de la haine et de la méfiance à ceux sur lesquels ils devraient pouvoir compter. Elles remplaçaient, dans la Triple-Alliance, l'Italie par la Turquie, mais sans daigner la prévenir.

Les guerres balkaniques aggravèrent les difficultés des rapports entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie. Le 6 décembre 1914, M. Giolitti faisait la révélation suivante :

« Le marquis di San Giuliano, alors ministre des Affaires étrangères, reçut, le 9 août 1913 un télégramme par lequel l'Autriche communiquait à l'Italie et à l'Allemagne son intention d'agir contre la Serbie. L'Autriche prétendait qu'il s'agissait là d'une action défensive, qui devait entraîner l'application du *casus fœderis.* »

M. Giolitti répondit à cette communication :

Si l'Autriche agit contre la Serbie, il est évident que le *casus fœderis* ne joue pas. C'est une action qu'elle accomplit pour son propre compte. Il ne s'agit pas pour elle de se défendre puisque nul ne songe à l'attaquer. Il importe que cela soit déclaré à Vienne de la manière la plus formelle.

Ces communications prouvent la préméditation de l'action de la monarchie austro-hongroise contre la Serbie. L'attentat de Sarajevo ne pouvait servir de prétexte en 1913. On s'en passait. L'Allemagne, en 1914, connaissait ces faits.

Elle était donc renseignée sur la valeur des motifs allégués par l'Autriche-Hongrie quand celle-ci lança son ultimatum du 23 juillet. C'est une nouvelle preuve ajoutée à toutes les autres que, trouvant le moment opportun pour la guerre, elle ne voulait rien faire qui pût l'empêcher.

Je ne parle pas des conflits de l'Autriche et de l'Italie en Albanie; le fait certain, c'est que la Wilhelmstrasse connaissant l'attitude de l'Italie en 1913, savait qu'elle ne serait pas entraînée dans la guerre par une agression de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie. Par conséquent, la politique de l'Empire allemand arrivait à ce résultat : perdre le bénéfice de l'alliance de l'Italie au moment où elle parvenait à coaliser contre lui et l'Autriche-Hongrie, en Europe la Russie, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et la Serbie.

L'Italie fut tenue à Vienne et à Berlin en dehors de toute confidence relativement à l'ultimatum du 23 juillet. Elle déclara sa neutralité dès le premier jour.

Dans son orgueil, cette abstention ne paraît pas avoir beaucoup inquiété le Kaiser. L'Italie? quantité négligeable. Il n'en avait pas besoin pour écraser la France.

Son plan ayant échoué, la chancellerie a essayé d'agir sur l'Italie; elle s'est adressée aux cléricaux de la *Kolner Volkszeitung*; elle s'est adressée aux socialistes qui ont envoyé auprès des socialistes italiens M. Südekum. D'après quelques journaux, certains groupes socialistes italiens reçoivent des subsides des socialistes allemands. Il pouvait donc leur parler avec autorité. Sa mission n'en a pas moins complètement échoué.

Les Allemands ont publié une édition en italien du *Berliner Tageblatt*; ils ont inondé l'Italie de lettres, de brochures, des extraits de journaux et de dépêches de l'*Agence Wolff*. Le gouvernement italien est resté jusqu'ici enfermé dans son « égoïsme sacré ». Enfin, l'Empire allemand vient d'envoyer M. de Bulow à Rome. Bismarck raconte, avec son sans-gêne habituel à l'égard de ses collaborateurs, comment M. de Bulow a été amené à fréquenter l'Italie. Le 6 octobre 1879, il dit à Busch, en parlant du père de l'ambassadeur actuel :

L'Empereur nous use petit à petit. Ma nature à moi, est telle, que j'ai pu résister pendant dix-sept ans, mais Bulow, par exemple, qui m'a remplacé seulement pendant quelques mois, y a attrapé une

maladie de la moelle épinière et il en mourra [1]... La faute en est à notre Gracieuse Majesté. On va l'envoyer en Italie.

M. de Bulow a été expédié à Rome pour tenter un grand effort. L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie de Macchio a quitté Rome au moment de son arrivée, pour n'avoir pas à se prononcer sur les propositions qu'il apportait. On a dit qu'il offrirait à l'Italie le Trentin.

C'est possible; car nous avons vu que l'Empire allemand disposait volontiers des choses qui ne lui appartenaient pas.

Yves Guyot.

---

1. *Les Mémoires de Bismarck*, par Maurice Busch, t. II, p. 134, 138. (Fasquelle, éd.)

LES DOMMAGES ET LES INDEMNITÉS DE GUERRE

Dans sa déclaration du 22 décembre, le ministère a dit :

Sous la poussée de l'invasion, des départements ont été occupés et des ruines y sont accumulées. Le gouvernement prend devant vous un engagement solennel, et qu'il a déjà en partie exécuté, en vous proposant une ouverture de crédit de 300 millions.

La France redressera ces ruines en escomptant, certes, le produit de l'indemnité que nous exigerons, et, en attendant, à l'aide d'une contribution, la nation entière payera, fière, dans la détresse d'une partie de ses enfants, de remplir le devoir de la solidarité nationale.

Ainsi, répudiant la forme du secours qui indique la faveur, l'Etat proclame lui-même le droit à la réparation au profit de ceux qui ont été victimes dans leurs biens des faits de guerre et il remplira son devoir dans les limites les plus larges que permettront les capacités financières du pays et dans les conditions qu'une loi spéciale déterminera pour éviter toute injustice et tout arbitraire.

Le gouvernement a ainsi « proclamé le droit à la réparation au profit de ceux qui ont été victimes dans leurs biens des faits de guerre ». Il est revenu à la tradition de 1793.

Mais il y a une restriction : « Dans les limites que le permettront les capacités financières. » Or, si le principe du droit à la réparation est admis, les capacités financières devront y être subordonnées.

Ensuite, la déclaration parle « d'une loi spéciale qui déterminera les conditions ». Mais depuis le mois d'août, il y a des propriétés qui ont été ruinées, des maisons détruites, des approvisionnements de marchandises et de matières premières qui ont été pillés ou brûlés par les Allemands. Ces dommages auraient déjà dû être réparés ; car la promp-

titude du règlement de l'indemnité en augmente la valeur de 50 p. 100 sinon de 100 p. 100, tandis que le retard en détruit toute l'efficacité.

Le principe de la loi à intervenir est simple, c'est le principe fondamental de l'assurance :

Réparation complète du dommage, sans que le dommage puisse être une source de profits.

Son adoption immédiate est d'une nécessité à la fois morale et matérielle.

L'évaluation du dommage et le payement de l'indemnité doivent être instantanés. Comme éléments d'évaluation, il faut prendre ceux qui existent.

Le rapport de la deuxième révision décennale du revenu net des propriétés baties est du 25 novembre 1911. Elle est donc récente.

Elle fixe de la manière suivante la valeur vénale moyenne des maisons et des usines dans les départements qui ont le plus souffert de l'invasion :

	Valeur vénale	
	Maisons.	Usines.
Aisne	4 474	47 624
Ardennes	4 476	28 177
Marne	7 599	51 524
Meurthe-et-Moselle	8 328	126 081
Meuse	3 499	30 142
Nord	6 099	83 996
Oise	5 251	42 230
Pas-de-Calais	4 407	54 959
Belfort (Territoire de)	9 527	58 798
Somme	3 948	58 146
Vosges	5 077	73 756

Les usines valent beaucoup plus que les maisons, mais elles sont beaucoup moins nombreuses. Le Nord, qui en compte le plus, n'en a que 7 480, tandis qu'il a 453 165 maisons. Il n'y a qu'à appliquer cette évaluation. On pourrait l'augmenter de 10 p. 100 à titre de dommages-intérêts.

La valeur de toutes les maisons et usines du département du Nord est de 900 millions de francs, mais toutes les maisons, toutes les usines, tous les mobiliers existants dans ces départements, n'ont pas été détruits.

Chaque maison n'a pas été l'objet d'une évaluation. L'éva-

luation a été faite d'après des types. Toute la question est donc de connaître le type auquel appartient telle ou telle construction : les registres de l'administration des contributions doivent le fournir. Puis on pourra faire quatre catégories : destruction totale, destruction des trois quarts, d'une moitié, d'un quart.

Pour les mobiliers et les approvisionnements, il faut tenir pour exacte la police d'assurance.

Dans certains cas, pour les mobilisés, le chiffre sera trop élevé. Mais pour les approvisionnements des marchandises chez les commerçants et des matières premières chez les industriels, il sera, en général, trop bas, parce que les industriels et les commerçants prennent à leur charge une partie du risque. Ce sera fâcheux pour eux, mais cependant ils ne sauraient récriminer, puisque ce sont eux-mêmes qui ont fixé le dommage.

L'important est de régler les indemnités le plus vite possible et sans provoquer de suspicions.

En avril 1906, M. Sonnino nomma une commission chargée d'évaluer les dommages causés par une éruption de l'Etna. Il n'y mit pas un seul député de la région. Questionné à ce propos, il répondit sans ambages :

— Ils tiendraient plus de compte des électeurs que des véritables victimes.

Pour que ce soupçon ne puisse pas peser sur les commissions qui seront nommées, il faudra en écarter autant que possible les éléments politiques. On ne pourra cependant y parvenir complètement.

C'est un motif pour imposer à leur besogne des règles fixes, prêtant le moins possible à l'arbitraire. Les sommes à payer seront peu de chose relativement à nos frais de guerre de 1 milliard par mois. Mais peu importe leur chiffre. Ces indemnités constituent une dette nationale qui doit être acquittée de suite. Ceux qui les recevront les emploieront au plus tôt à reconstruire leurs maisons, à les remeubler et à renouveler leurs approvisionnements. Ils seront les facteurs les plus actifs de la reprise des affaires.

N. MONDET.

LES PENSIONS AUX ÉTATS-UNIS

La plus grande partie des pensions des Etats-Unis a pour origine la guerre de la Sécession 1862-1865. Le nombre des participants ne fut, en 1868, que de 169 643, et le chiffre de la pension était de $ 136,17. Mais en temps de paix, le nombre des victimes de la guerre de la Sécession augmenta rapidement. En 1871, ils avaient augmenté de près d'un quart et atteignaient le chiffre de 207 500. En 1885, parvenus au chiffre de 345 125 ils avaient plus que doublé et leur pension avait été portée à $ 188,03, les victimes continuent de se multiplier.

Années.	Pensions.	Chiffre de la pension.
—	—	—
		$
1887.	406 000	174,45
1893.	966 000	162,43
1898.	993 000	145,56
1902.	999 000	137,58

La guerre hispano-américaine a peu compté pour cette augmentation : en 1897, le chiffre des pensionnaires était de 976 000 : en 1898, année de la guerre, il est porté à 993 000, soit une augmentation de 17 000; mais il est ramené en 1899, à 991 519; il se relève en 1900 à 993 000, et enfin atteint son maximum en 1902. En prenant la différence de 1897 à 1898 et 1900, la guerre hispano-américaine compterait pour moins de 2 p. 100.

Si le nombre s'est accru, le chiffre de la pension a été ramené à celui du point de départ à partir de 1902, les victimes cessent de se multiplier.

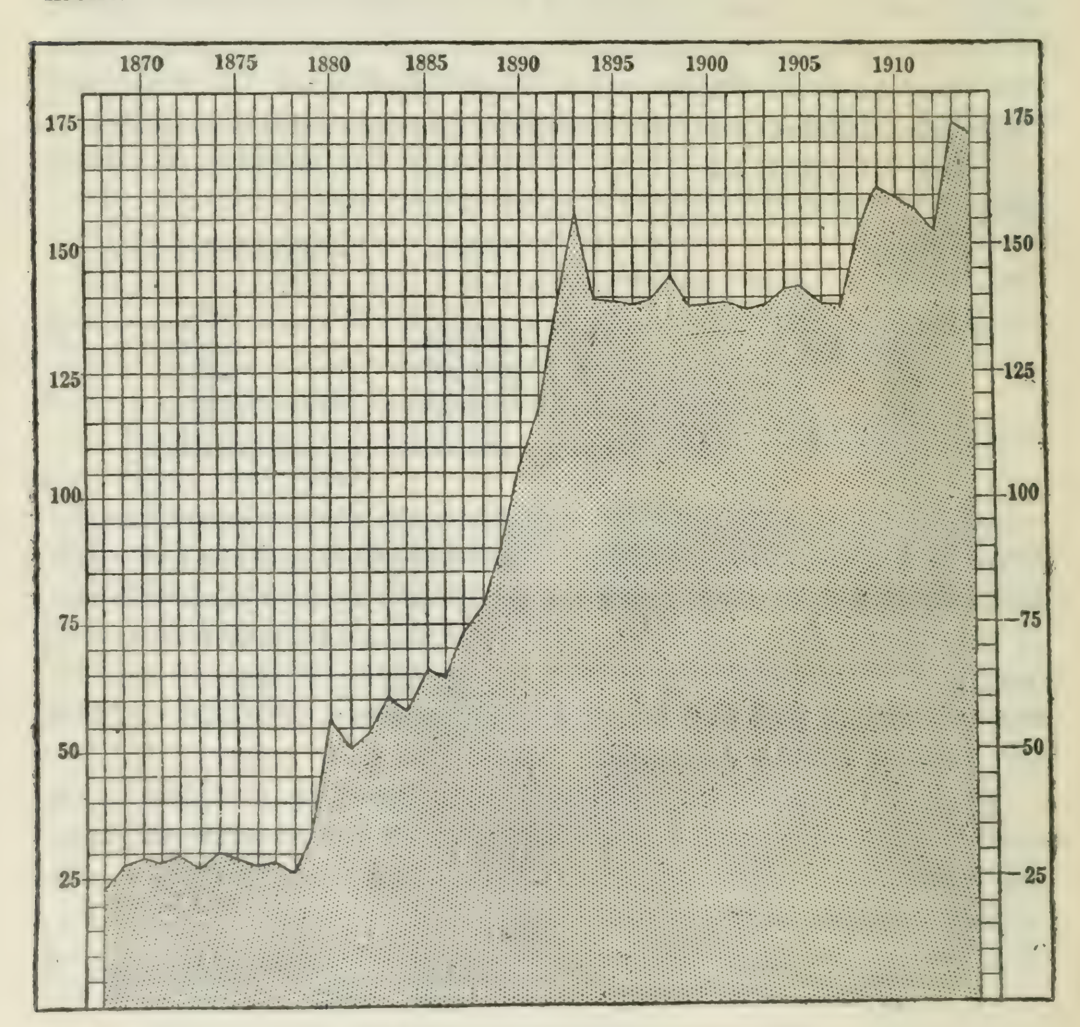
Mais le chiffre de la pension a augmenté :

Années.	Pensions.	Chiffre de la pension.
—	—	—
		$
1905.	998 441	141,36
1910.	921 083	173,68
1912.	860 294	177,83
1913.	820 200	210,86
1914.	785 239	219,45

Le total des pensions a diminué dans ce dernier exercice de $ 500000. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est un indice.

Le total payé par le gouvernement fédéral de 1868 à 1914 pour les pensions a été de 4750 millions de dollars, soit 24 milliards 500 millions de francs, soit quatre fois le montant de la dette des États-Unis.

Il y a près d'un million d'individus qui, quarante ans après la fin de la guerre de Sécession, avaient trouvé le moyen de se constituer rentiers de leurs compatriotes; petits rentiers, soit, mais enfin rentiers qui, en vertu de mesures législatives, ont prélevé sur leurs compatriotes une somme de près de 25 milliards de francs. Les victimes réelles de la guerre de 1862 à 1868 n'y ont participé que très faiblement.



Graphique, d'après *The Annalist*.

Espérons que le nombre des parasites alimentés par le fonds des pensions diminuera plus vite qu'il ne s'est accru et que, en Europe, les guerres actuelles ne provoqueront pas de tels abus.

N. M.

CANONS ET PROJECTILES

L'INDUSTRIE D'AUJOURD'HUI

La guerre n'est plus une industrie qui paye: il y a longtemps que Gustave de Molinari l'a dit. Les Allemands pourront s'en apercevoir à la fin de la campagne actuelle, encore bien plus qu'après la guerre de 1870, qui leur avait donné l'illusion d'un enrichissement. Mais il est des cas où cette industrie non seulement s'impose, mais encore peut jouer un rôle véritablement économique: quand elle est susceptible de préserver des richesses: c'est le cas de la guerre soutenue par les alliés contre la nation de proie. On ne sait que trop que celle-ci pratique la destruction pour la destruction, destruction de vies humaines, de villes, d'approvisionnements, d'usines, etc. Et l'on avouera que, même dans un journal essentiellement économique comme celui-ci, le matériel créé pour la protection de la civilisation et des richesses économiques, canons et projectiles, mérite de ne pas être méconnu.

Aussi bien l'établissement du matériel d'artillerie, les combinaisons sur lesquelles est basé son fonctionnement, sa puissance, ne sont que des applications des progrès de la technique et de l'industrie. La machine s'est introduite dans le matériel de guerre tout comme ailleurs; et le canon de campagne en particulier, un peu dans tous les pays, plus spécialement peut-être encore en France, est une véritable machine de précision, aussi automatique qu'on la peut concevoir. En même temps la matière d'où est tiré ce canon, dont on fabrique les projectiles, est le fruit des admirables progrès qui se sont faits dans la métallurgie depuis trente ou quarante années.

Nous tenons à envisager plutôt le canon de campagne, canon léger, essentiellement mobile, parce que c'est en réalité lui qui joue le plus grand rôle et dans la guerre actuelle et dans les guerres modernes, en dépit des destructions assez faciles de forteresses aux-

quelles se sont livrés les Allemands, les fortifications permanentes semblant devoir de plus en plus être abandonnées à notre époque, par suite surtout du fonctionnement des services de reconnaissance. On s'accorde généralement à admettre que l'artillerie de campagne est, après l'infanterie, l'instrument le plus indispensable de la guerre moderne; c'est précisément pour cela que, dans tous les pays, en France peut-être plus tôt que nulle part ailleurs, on a dépensé des efforts et des sommes énormes pour améliorer cette artillerie de campagne, transformer les projectiles, les obus. Tout ce qui se constate officiellement ou officieusement sur les champs de bataille d'aujourd'hui, accuse une supériorité indiscutable du canon de campagne français; ce qui n'empêche pas le canon allemand équivalent de présenter de très sérieuses qualités. Tout ce qui se passe sur ces champs de bataille, montre l'artillerie de campagne préparant l'avance de l'infanterie, couvrant sa retraite, toute bataille logiquement menée devant commencer par un duel d'artillerie.

C'est pour cela, et comme conséquence du rôle très secondaire que jouent maintenant les places fortes, que l'artillerie de campagne doit arriver très rapidement à détruire, après l'avoir localisé au moins aussi vite, l'objectif qu'elle veut détruire. Elle doit être à même de changer de position en un temps aussi court que possible, surtout quand elle a été repérée par l'artillerie ennemie.

Sa portée doit être considérable, pour qu'elle soit moins facile à atteindre. Il va de soi que les pièces seront très légères, si l'on veut obtenir la mobilité indispensable. Il y a bien des qualités contradictoires en tout cela: on a intérêt à ce que le canon de campagne lance un projectile aussi lourd que possible, car sa puissance de destruction sera proportionnelle à son poids; il est naturellement essentiel que la vitesse à laquelle ce projectile sort du canon soit grande, car cette même puissance destructive est en proportion du carré de la vitesse de l'obus. Les différentes nations, dans le choix de leur armement de campagne, ont sacrifié telle ou telle qualité pour obtenir telle autre. C'est ainsi que le canon français, avec son affut, pèse notablement plus que le canon allemand; mais ses projectiles sont plus lourds, animés d'une vitesse supérieure, et, de plus, chaque canon est accompagné d'un nombre de coups, c'est-à-dire d'obus, plus élevé.

Sans faire une comparaison complète des différents canons de campagne actuellement en service, nous rappellerons que le projectile français de 75 millimètres seulement de diamètre (alors que le projectile allemand en a 77) représente un poids de 7 kg. 200, au lieu de 6 kg. 850 pour l'obus de nos ennemis. De même le

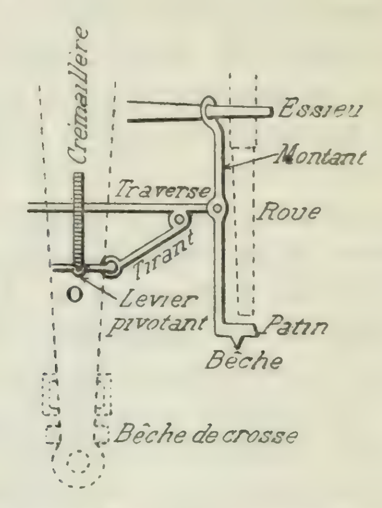
poids de la charge est de 700 grammes au lieu de 570; et c'est précisément pour cela qu'au sortir du canon l'obus français se déplace à 529 mètres, au lieu de 465 seulement; cette vitesse représentant encore 413 mètres à 1 kilomètre, 334 mètres à 2 000 mètres, 290 à 3 000 mètres. La puissance d'un coup de notre canon, à la gueule, est de plus de 103 tonnes métriques; alors que le chiffre correspondant est seulement de 75 pour la pièce allemande. Nous pourrions ajouter encore que notre canon tire à 6 500 mètres, que l'allemand ne dépasse pas 5 300. Quant au poids total de la pièce de canon, qui ne doit généralement pas dépasser 2 000 kilogrammes, afin que six chevaux puissent la tirer facilement partout, il est un peu supérieur pour notre canon; mais si l'on tient compte de ce fait que cinq hommes accompagnent la pièce en Allemagne, au lieu de trois chez nous, on arrive à une analogie de poids à peu près complète. Le canon russe est très voisin du nôtre, fournissant pourtant une puissance de l'obus un peu supérieure, par suite d'une vitesse plus marquée; le canon anglais, d'un calibre, c'est-à-dire d'un diamètre un peu plus élevé, tiendrait le milieu entre le canon allemand et le canon français.

Il est évident que l'outil n'est pas tout; il y a aussi la façon dont on s'en sert. Mais il est extrêmement intéressant, au point de vue industriel et technique, de se rendre compte de la manière dont il a donné sa supériorité au canon de campagne moderne. Il sera réconfortant de constater la qualité de notre canon, en en comprenant le fonctionnement, en voyant aussi les combinaisons ingénieuses utilisées pour ses projectiles.

Quand on a imaginé et construit ce canon, on a poursuivi des buts divers; on a voulu lui donner certaines qualités indispensables, notamment la rapidité du tir, la facilité de la visée aussi bien que du chargement; on a entendu supprimer les effets gênants du recul, de manière à laisser la pièce toujours à la même place, et constamment dirigée sur le but. On a cherché, de plus, ce qui se comprend parfaitement, à réaliser le tir indirect, permettant à l'artilleur de viser un objectif et surtout de l'atteindre, tout en demeurant caché et sans voir directement ce but. Il est absolument inutile d'ajouter que la pièce devait présenter une résistance, une rusticité très marquée, être à même de subir impunément les chocs les plus rudes, durant son transport à travers tous les terrains.

Ce qui renseigne immédiatement sur la rapidité du tir, le débit, pour employer un mot essentiellement industriel, de la pièce de campagne actuelle, c'est que l'ancien canon de 90 (millimètres) ne pouvait pas tirer plus de deux ou trois coups à la minute. Cela

tenait à ce que, tout en étant munie d'un frein qui absorbait en partie la réaction de l'explosif, de la charge, la pièce reculait néanmoins de 1 m. 50 à 2 mètres à chaque coup. Il fallait donc la ramener ensuite à sa position de tir, recommencer le pointage dans tous ses détails. C'était autant de temps perdu. Avec le canon actuel, dit canon de 75, c'est-à-dire d'un calibre intérieur de 75 millimètres, on peut dire que la pièce est immobilisée définitivement dans la position où on l'a fixée d'abord sur le but, dans la ligne de tir, et avec l'inclinaison même qu'on lui a donnée; ce qui n'empêche pourtant le recul du canon proprement dit, du tube contenant la charge et l'explosif, de se faire sous l'in-



Vue par dessus d'un affût de canon, d'une roue et des dispositifs de fixation au sol.

fluence de la déflagration de cette charge, de manière à absorber la violence de ce recul. Et encore ce déplacement du tube, du canon, sur son affût et sur le chemin de glissement qui lui est ménagé, est-il réduit au minimum par le dispositif adopté.

Aussi, bien que ce canon soit essentiellement de campagne, sur roues, aisé à déplacer en un très court temps; puisse presque instantanément changer d'emplacement quand sa position a été reconnue par l'ennemi; cependant, on réussit, en quelques instants aussi, à le fixer de façon immuable au sol, par ses roues et son affût, à l'aide d'un système simple et ingénieux.

Quand la pièce est mise en batterie, elle repose à l'arrière sur le sol par ce qu'on nomme la crosse, prolongement légèrement incliné de l'affût, présentant à sa partie extrême et inférieure la *bèche*; celle-ci est une robuste pièce métallique pointue et un peu oblique. Dès qu'un effort se sera fait sentir une première fois

sur l'affût, au moment du tir d'un premier coup de canon, cette bêche s'enfoncera dans le sol en immobilisant l'affût. Quant aux roues, elles sont maintenues par les freins qui servent normalement, dans les transports, à ralentir la rotation des roues. Cette fois, ils ont été descendus très bas, de façon à se placer sous les roues mêmes, entre celles-ci et le sol, où ils prennent appui et donnent appui au canon par des parties en relief qu'ils présentent. Dès le premier coup, la pièce s'appuie, comme on dit, elle s'ancre dans le sol, et ne peut plus bouger.

Le canon proprement dit, le tube contenant le projectile, est susceptible de glisser, coulisser d'avant en arrière, au moment où le coup part, sous l'influence de la réaction de l'explosion, du recul; et même à ce moment la stabilité de la pièce demeure telle que deux des artilleurs, le pointeur et le tireur, peuvent demeurer assis sur deux caisses dépendant de la pièce, de part et d'autre.

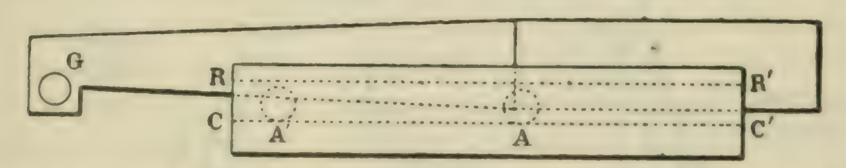
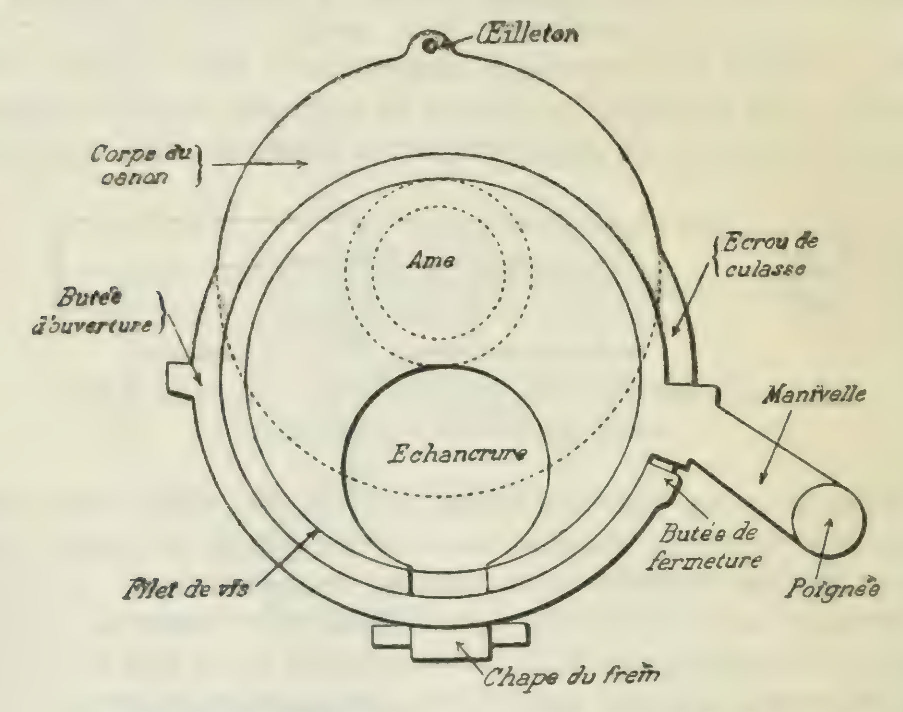


Schéma du glissement du tube-canon par les galets G A' A sur le chemin du berceau C C'.

Ce tube glisse en effet (ou roule), puisque des galets sont interposés sur ce qu'on nomme un berceau, partie du canon fixée immuablement à l'affût; nous disons immuablement, cependant ce berceau peut être orienté vers telle ou telle direction, puisque c'est par son inclinaison dans le sens vertical ou le sens horizontal, que le canon est dirigé sur un but déterminé. Solidairement à ce berceau est disposé ce qu'on nomme le frein hydropneumatique, demeuré longtemps secret; il se compose d'un premier cylindre plein d'huile, disposé dans un autre cylindre contenant de l'air comprimé et entourant le premier; les choses sont aménagées de telle sorte que, quand le canon commence à reculer, par une transmission convenable, il entraîne le cylindre mobile, dont l'huile ne peut être chassée que peu à peu par de petits orifices, ce qui forme déjà résistance; de plus, l'air compris entre les deux cylindres se comprime davantage, et de plus en plus, par le déplacement même du canon : d'où une nouvelle résistance, assurant l'absorption graduelle du recul. Mais cet air comprimé agit comme un véritable récupérateur, un accumulateur : quand le tube a terminé son glissement, il en assure automatiquement le retour en avant, c'est-à-dire en batterie. Et c'est pour cela

que, après le premier coup tout au moins, le pointage donné demeure presque immuable; on n'a plus à le modifier, sauf si l'on veut changer la distance à laquelle on vise, si on veut rectifier le tir, quand on aura constaté que les premiers coups n'atteignaient pas exactement le but visé.

Il résulte un très grand avantage, au point de vue de la rapidité du tir, de ce fait que le projectile et la charge, comme pour un fusil, sont réunis en une véritable cartouche, et introduits par un seul mouvement dans le canon. La fermeture, l'obturation de la culasse, après cette introduction de la cartouche, est obtenue de



Vue schématique du massif d'obturation de la culasse.

façon très remarquable par un système qui est venu perfectionner encore la vis de Reffye ou de Bange. D'un seul mouvement d'une manivelle, faisant tourner d'un demi-tour un bloc métallique fixé par une énorme vis se vissant dans la culasse du canon, on rend libre l'orifice d'introduction de la cartouche dans l'âme de ce canon; ou, au contraire, par un demi-tour en sens inverse, on ramène une partie métallique pleine à l'arrière de cette ouverture, qui est masquée. Dès lors, on pourra mettre le feu à la charge, à l'aide d'un petit marteau commandé par une poignée tirée par le servant. L'obturation est parfaite; d'autant que la partie arrière de la douille en laiton de la cartouche, par suite de l'action même des gaz de l'explosion, assure plus complètement

encore cette obturation en s'écrasant un peu. Ce qui active le tir, c'est qu'au moment où l'on rouvre la culasse pour un nouveau chargement, la douille est extraite et rejetée automatiquement, comme cela se passe pour un fusil.

C'est grâce à ces dispositions mécaniques et ingénieuses, que ce canon peut facilement, avec des artilleurs exercés, tirer vingt à vingt-cinq coups à la minute; on dépasserait même beaucoup cette vitesse, s'il ne fallait pas observer le résultat des coups ainsi tirés. Mais le pointage, la visée se fait également de façon scientifique, le servant n'ayant qu'à exécuter simplement, rapidement l'ordre donné par un officier, qui procède vite aux opérations mathématiques ou aux observations nécessaires pour le réglage du tir. Aussi bien le pointage peut se faire en même temps que le chargement, ce qui assure encore un gain de temps. Nous rappelons d'abord qu'on a le moyen de tirer sur un but sans le voir, en se défilant comme on dit, en se dissimulant derrière des crêtes, des reliefs du terrain. Dans ce dessein, on détermine la distance angulaire du but et d'un point visible, sur lequel on peut pointer réellement; on corrigera ensuite le tir effectif en donnant à l'axe du canon l'angle voulu et déterminé. Le capitaine, d'un observatoire bien choisi, lui permettant autant que possible de juger de l'effet des coups, donne les ordres aux artilleurs; ceux-ci, durant les diverses opérations, n'ont qu'à mesurer les variations d'angle qui se lisent sur des graduations spéciales, et à manœuvrer telle ou telle manivelle, qui permet de régler le tir. On a également la faculté de « donner la hausse », d'incliner la pièce suivant l'éloignement du but, suivant des indications que le chef donne ou plutôt crie à ses hommes, au besoin qu'il leur envoie par la voie téléphonique, si son observatoire est éloigné. De même il leur fournira l'indication du temps au bout duquel l'éclatement du projectile doit se faire, s'il s'agit d'un obus destiné à répandre les projectiles qu'il contient en éclatant en l'air, et non pas à faire explosion en touchant le but. Bien entendu, le capitaine observateur se rend compte de l'effet produit par les premiers coups et de leurs points d'éclatement, et fait rectifier le tir en conséquence, en prenant une moyenne entre un coup trop long et un coup trop court, de façon à « encadrer » le but à atteindre.

Il ne faut pas oublier que les qualités de ce canon français se complètent de l'abri qu'il assure à ses servants; ils sont derrière des plaques d'acier spécial disposées verticalement de part et d'autre de la pièce; cet abri était trop réduit jadis, il est à peu près équivalent aujourd'hui à ce qu'on trouve sur le canon allemand.

Il faut songer également aux projectiles. Celui-ci peut être l'obus explosif, appelé obus à la mélinite qui, bien entendu, est en acier, et chargé d'un mélange de mélinite et de crésylite. Il est muni à l'avant d'une fusée percutante qui, à l'arrivée contre le but, le fera exploser et se diviser en deux cents, trois cents éclats et quelquefois bien davantage. Le fonctionnement de cette fusée ne résulte point de l'écrasement du projectile; parfois il pourrait manquer à se produire, si le projectile frappe de côté. C'est simplement parce que le projectile est arrêté brusquement contre l'obstacle, que le dispositif portant l'amorce, en vertu de la vitesse acquise, se précipite, pour ainsi dire, sur un percuteur; cela fait éclater l'amorce et exploser toute la charge de l'obus. Le projectile le plus couramment employé dans la lutte contre l'infanterie notamment, est ce qu'on appelle l'obus à shrapnells, obus à balles. Il pèse plus que l'autre, un peu plus de 7 kilogrammes; il a des parois métalliques assez minces, qui ne jouent qu'un rôle secondaire, bien qu'elles se brisent en fragments au moment de l'explosion. Mais la partie active, ce sont les trois cents balles de 12 grammes logées dans l'obus; au moment de l'explosion, ces balles seront projetées dans tous les sens, portant la mort de toutes parts.

Le moment de cette explosion peut être déterminé à l'avance exactement, pour correspondre non pas à l'instant où l'obus touche le but, mais à un point quelconque de son parcours; c'est-à-dire que l'explosion se fait au bout d'un temps déterminé. La pointe de l'obus porte un petit barillet et un chapeau sur lequel sont tracées des graduations en durée. Au départ du coup, un dispositif de fusée analogue à celui que nous indiquions tout à l'heure et qui se trouve au sommet de l'obus, fait détonner une amorce. Cela fera enflammer de la poudre, et l'inflammation se communiquera à une composition fusante qui brûlera régulièrement pendant un nombre de secondes et de dizièmes de secondes, d'après le trou gradué qu'on aura choisi pour le percer, à l'aide de ce qu'on appelle le débouchoir, dans la paroi du barillet gradué dont nous parlions. Le percement de ce petit trou se fait à l'aide d'un appareil à manivelle, avec une rapidité surprenante, les ordres donnés par le capitaine indiquant au bout de quel temps l'obus doit éclater, et par suite le trou à percer, à déboucher. L'opération est véritablement précise, ce qui est une des caractéristiques des opérations industrielles modernes. La disposition des balles à l'intérieur du projectile est telle que l'explosion peut couvrir un front de 25 mètres sur 100 de profondeur; et que, par suite, le tir d'une batterie peut lui-même couvrir complètement 1 hectare. De là les ravages

formidables que fait l'artillerie française dans les rangs des masses compactes allemandes. C'est l'*arrosage* terrible dont on parle si souvent. En modifiant régulièrement et continuellement la distance du tir par échelons de 100 mètres, on peut rapidement dévaster une région de 100 mètres de large et de 7 000 mètres de profondeur. On dispose également de ce qu'on appelle fauchage mécanique et régulier, qui permet à la batterie de couvrir un front de 100 mètres, par simple et méthodique rotation d'une manivelle.

C'est là certainement un outil redoutable et supérieur au canon correspondant allemand. Il est vrai que les Allemands ont recours souvent à des pièces beaucoup plus lourdes, beaucoup plus grosses, tirant des projectiles massifs; ils sont arrivés avec eux à des résultats très intéressants, c'est-à-dire terribles, contre les fortifications permanentes; nous n'avons pas le loisir d'en parler ici. Qu'on n'oublie pas, au surplus, que nous employons également de façon courante des pièces beaucoup plus lourdes que notre canon de campagne, lançant de gros projectiles. Nous avons notamment le canon Rimailho, du nom de son inventeur, qui a un calibre de 155 millimètres; nous possédons en même temps des canons de 120 et d'autres plus lourds. On a voulu, avec le canon Rimailho, obtenir une grande mobilité en divisant en deux fractions la bouche à feu, en séparant le canon proprement dit de son affût et de son train. C'est un véritable canon démontable; chacune des parties ne pèse pas plus de 2 400 kilogrammes. Son fonctionnement, sur des proportions plus fortes, ressemble beaucoup à celui du canon de campagne.

La guerre actuelle amènera certainement quelques transformations d'une certaine partie du matériel d'artillerie; mais il ne semble pas que notre canon léger de campagne de 75 millimètres puisse être grandement perfectionné.

Daniel Bellet.

REVUE DES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

REVUES DE LANGUE FRANÇAISE

Revue économique internationale (juin). L'industrie du coton fait l'objet de deux articles de cette revue. Dans le premier, M. Balmforth expose sa situation et son organisation actuelles dans le monde et ses possibilités futures. Il n'est pas vraisemblable, conclut l'auteur, que nous ayons à supporter tous les maux évoqués par une imagination fébrile et timorée ; de même que par le passé, nous aurons des biens et des maux que nous devrons accepter avec le plus de philosophie possible.

Dans le second article, M. Stéphane Decraene s'applique plus spécialement à considérer la probabilité de crise cotonnière qui préoccupe beaucoup de personnes compétentes et intéressées dans la question. Après avoir envisagé la situation passée et présente, le développement de l'industrie du coton en tous pays, spécialement en France, la question des approvisionnements et des débouchés, M. Decraene estime que, si crise il y a, la France aura peu à en souffrir.

Nos colonies, dit-il, ont toutes des relations très faciles avec la métropole par la voie maritime. Il ne peut donc être question d'encourager la culture coloniale du coton par l'établissement d'un droit protecteur sur les produits étrangers. D'ailleurs, l'intervention gouvernementale n'a jamais donné de très heureux résultats en France : il y a trop peu de suite dans les idées économiques des ministères qui se succèdent avec une rapidité cinématographique. C'est donc à l'initiative privée qu'il faut faire appel, et celle-ci ne peut être émoustillée que par l'appât de beaux bénéfices.

Pour les personnes qui ont de l'initiative et qui voudraient placer dans l'industrie cotonnière les capitaux qu'elles n'ont pu placer dans le dernier emprunt de l'Etat, voici, d'après les estimations de M. René

Fremaux et de M. Stéphane Decraene, ce que peut rapporter une plantation de 1 000 acres, cultivée par cinquante familles : 10 à 15 p. 100 du capital investi dès la seconde année.

— Mais les capitalistes préfèrent sans doute placer leurs fonds en France que d'aller courir la chance dans les colonies. Or, il est question de leur ouvrir un placement de tout repos : un *projet de loi sur le crédit populaire et sur le crédit à long terme en France* est à l'étude. M. B. Nogaro en montre les conditions et les avantages.

L'organisation bancaire française, dit en substance l'auteur, a pris de grands développements et est moins incomplète qu'elle ne l'était il y a quelques années ; cependant, elle laisse encore à désirer comparativement à celle d'autres pays. En Allemagne et en Italie, le crédit populaire est beaucoup plus étendu qu'en France.

En Allemagne, les banques coopératives constituées, pour la plupart, sur le type Schulze-Delitzch ou sur le type Raiffeisen, sont au nombre de 17 000, avec près de 2 millions et demi de membres ; elles sont groupées en unions et fédérations. Quoique les banques rurales dominent parmi elles, on compte plus de 2 000 sociétés coopératives de crédit urbaines, qui groupent près de 1 million de membres.

En France, au contraire, le crédit mutuel agricole a seul pris une certaine extension. Les banques populaires urbaines n'ont eu qu'une durée éphémère, et sont réduites actuellement à une vingtaine, avec quelques milliers de membres seulement. Mais rien n'est plus facile que de faire renaître et prospérer les banques populaires urbaines : il n'y a qu'à charger de ce soin le législateur ; il votera des subventions, il empruntera pour les payer, et les capitalistes seront dispensés d'aller cultiver le coton dans les pays tropicaux.

— *Revue économique de Bordeaux* (mai-juin). M. Jean Lescure traite la question de la hausse des prix. Cette hausse, dit-il, est générale au premier chef, elle atteint tous les pays et porte sur toutes les marchandises et sur tous les services producteurs. Ainsi, le froment, qui valait 13 fr. 50 le quintal en 1895, en vaut 22 fr. 75 en 1910 ; les pommes de terre passent de 0 fr. 04 le kilogramme à 0 fr. 13 ; la viande de bœuf, de 0 fr. 50 à 0 fr. 70, et ainsi de suite.

Cette généralité de la hausse prouve que, non seulement chaque société, mais la mondialité forme un ensemble de vases communiquants entre lesquels le niveau tend à s'établir et s'établit en effet. Pour que la hausse se produise et se propage, il faut verser quelque liquide dans l'un ou l'autre de ces vases. Quel est ce liquide ? J'incline fort à croire que la protection de l'État en est un, peut-être le seul. Son effet fatal et, d'ailleurs, son but avoué est de provoquer la hausse dans l'un des vases. Le protecteur et le protégé ne se trom-

pent pas; ils ignorent seulement ou ils oublient que les vases sociaux sont communiquants.

Tant que l'Etat n'a protégé que les riches, le mal n'était pas très grand, la hausse des prix était peu sensible ; mais depuis qu'il a entrepris de protéger tout le monde, il faut de toute nécessité que s'élève sans cesse le niveau des vases communiquants.

Après avoir montré que la hausse des prix des marchandises et des services est générale, ou à peu près, M. Lescure conclut: « Cette hausse des prix est le résultat d'un essor économique certain. Aussi nous paraîtrait-il chimérique d'essayer d'y faire obstacle. Dans la majorité des cas, les lois naturelles de l'économie politique tendent à corriger les inconvénients de la hausse des prix, et notamment de la hausse du coût de la vie. La hausse des prix des marchandises trouve un correctif dans la hausse des revenus. »

Les lois naturelles de l'économie *tendent à corriger.* La hausse des prix trouve *un correctif* dans la hausse des revenus.

Le correctif ne fait évidemment que corriger ; il vient après le mal. Les lois artificielles du protectionnisme patronal et ouvrier donnent donc à la société une maladie que les lois naturelles, la *vis medicatrix naturae* corrige. La société protectionniste se donne, comme l'a dit J.-B. Say, une maladie, afin d'avoir besoin du médecin. Il faut que chacun vive.

— *L'Echo de l'industrie* (12 juillet). M. Michel Bodeux commente le dernier projet de loi français sur l'apprentissage.

Une des principales raisons de la crise de l'apprentissage, dit ce projet, réside dans la désaffection du patronat pour les apprentis qui se présentent à eux sans posséder les premières notions du métier, sans savoir tenir un outil, sans rien connaître de la technologie élémentaire de la profession. L'apprenti qui arrive dans un atelier, dans ces conditions, est une cause de gêne et quelquefois d'accident : bien des patrons hésitent à s'imposer de nouveaux soucis et renoncent à former des apprentis.

Analysons ces raisons. « Les apprentis se présentent sans posséder les premières notions du métier. » Naturellement, puisqu'ils viennent pour apprendre. Il en a toujours été ainsi et ce ne peut être là une cause de la désaffection du patronat pour les apprentis.

Les apprentis viennent « sans savoir tenir aucun outil ». Ceci est plus grave et plus nouveau. Autrefois, on laissait plus de liberté aux enfants. Ils l'employaient à jouer au soldat avec un sabre de bois et un fusil de paille. Ils s'appliquaient à se servir de tous les instruments et outils qu'ils pouvaient se procurer ; on avait toutes les peines du monde à les empêcher de travailler, d'abîmer les outils, de gaspiller les matières premières. Ils acquéraient ainsi une certaine

dextérité de main, une justesse de coup d'œil ; ils savaient vite tenir divers outils et s'en servir. Quand ils se présentaient comme apprentis, ils ne connaissaient pas un traître mot de technologie, mais ils étaient préparés et venaient à l'atelier avec le désir d'apprendre le métier de leur choix.

On a mis bon ordre à ces abus. L'enfant va de la mère à la crèche, de la crèche à l'asile, de l'asile à l'école maternelle et suit toute la filière scolaire, sans jouir d'aucune liberté, sans se livrer à aucun exercice de son choix. En sortant des écoles, il ne sait tenir aucun outil, il n'a d'inclination ni de goût pour aucun métier ; il n'a même pas la force physique nécessaire pour fournir quelques heures de travail. Que voulez-vous qu'un patron fasse de cet apprenti ?

Autrefois, le temps du patron et de l'ouvrier n'était pas très précieux ; l'un ou l'autre pouvait perdre quelques moments pour montrer à l'apprenti la manière de se servir des outils. Aujourd'hui, au prix où est la main-d'œuvre et au degré de maladresse que possèdent les jeunes gens, il n'est plus possible de former des apprentis.

Il n'y a pas là *désaffection*, il y a seulement *désaffectation*. Les patrons sentent bien la nécessité de former des apprentis, mais ils n'en voient pas la possibilité; car les enfants, *désaffectés*, détournés de leur destinée naturelle, ne sont pas aptes à devenir des ouvriers forts et adroits. La preuve qu'ils ne sont pas assez forts pour travailler, c'est qu'ils trouvent toujours les journées trop longues. La preuve qu'ils sont de plus en plus maladroits, c'est que le chiffre des accidents du travail va toujours croissant.

A ce mal, quel remède offre le projet de loi ? L'école ! A l'école primaire l'enfant sera dégrossi. A la sortie de cette école, il entrera en préapprentissage, toujours scolaire. A quatorze ans, il entrera dans le véritable apprentissage à l'atelier patronal. Pendant l'apprentissage, le patron devra envoyer plusieurs fois la semaine son apprenti à une école de perfectionnement, et ce temps de classe sera déduit des dix heures de travail, etc.

Vous voyez que ce n'est pas une petite affaire que d'apprendre un métier. Anciennement, il n'y avait à subir une si longue préparation scolastique, une initiation à plusieurs degrés, que ces messieurs prêtres et ces messieurs universitaires, magistrats, avocats, médecins. Maintenant, tout le monde y passera!

REVUES DE LANGUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes. *Nuova Antologia* (1er juillet). Comme il n'existe plus de cloison étanche entre les classes sociales, ni même entre les nations, il est difficile de déterminer la psychologie de la bourgeoisie.

C'est pourtant ce qu'essaye de faire M. Roberto Michels. A cet effet, l'auteur décrit la manière dont se fait le commerce international, qui est principalement l'œuvre de la bourgeoisie dans les principaux pays européens.

Les Français et les Anglais, qui se livrent à ce commerce depuis longtemps et en ont eu presque le monopole, prétendent imposer leurs produits à leurs clients étrangers ; ils veulent que les consommateurs se conforment aux goûts des producteurs. Les Allemands, nouveaux venus dans l'arène commerciale, sont plus modestes et plus pratiques : ils s'adaptent aux goûts et aux besoins des consommateurs et augmentent ainsi leur clientèle, pendant que celle de leurs concurrents reste stationnaire ou décline.

M. Michels cite plusieurs exemples de ce fait ; en voici un qui se rapporte à la France. Me trouvant en France lors du procès Dreyfus, dit-il, j'achetai une photographie du vieux général nationaliste Mercier. Sous l'effigie du général se trouvait imprimée la Marseillaise, qui incitait à la revanche contre les tudesques. Mais l'autre côté portait en lettres microscopiques le nom d'une maison de Berlin.

La différence de la psychologie bourgeoise des Allemands, d'une part, des Français et des Anglais, de l'autre, provient, d'après M. Michels, de ce que l'Allemagne (ainsi que l'Italie) est nouvellement unifiée ; la nation est jeune, remplie de sève et d'activité ; tandis que la France et l'Angleterre deviennent vieillottes.

Autre raison: En France et en Angleterre, les juifs ont été assimilés. Beaucoup d'entre eux ont laissé le commerce et la finance, pour la politique et les autres professions libérales. En Allemagne, la fusion est, en fait, beaucoup moins avancée. Les juifs, plus habiles en affaires, sont aussi plus nombreux dans le commerce international.

— *Rassegna Nazionale* (16 juin). Mme Ersilia Pinelli-Ratti propose la fondation d'une *Ligue pour la maternité*. Voici quelques-unes des raisons qui motivent cette création.

On ne prépare pas les jeunes filles à ce qu'elles devront faire étant femmes ; on les tient *hors de la vie*, dans l'ignorance et dans l'isolement des choses de ce monde. Or, l'isolement conduit à la rêverie, au romantisme, au mysticisme, mais non à la vie pratique. Il en résulte que l'esprit des jeunes filles est encombré de rêves morbides. Elles ne comprennent pas les jeunes gens et n'en sont pas comprises ; les mariages se font en dépit du bon sens et au hasard des fortunes ; aussi les bons ménages deviennent-ils de plus en plus rares et les divorces plus fréquents.

Les jeunes filles n'étant pas préparées au rôle de femme et de mère

ne veulent pas rester à la maison, soigner les enfants, ni même les mettre au monde ; elles préfèrent, suivant leur rang, travailler au dehors dans les ateliers et usines, gagner l'argent afin de le dépenser en objets de luxe, ou passer leur temps à faire des visites, à suivre des cours, assister à des concerts et des conférences.

Pendant ce temps, que deviennent les enfants, si toutefois il y en a ? On les envoie en nourrice, à la crèche, à l'asile, on les confie aux domestiques ; on les livre à des soins et à une surveillance mercenaires. Comment les sentiments humains peuvent-ils se développer chez des enfants ainsi élevés? Aussi voit-on que les enfants ressemblent à leurs parents et que l'esprit de famille se perd. Il est grand temps de réagir contre ce courant. C'est ce que veut faire la *Ligue pour la maternité.*

— *L'Economista* (14 juin). M. Stefano Conio a soutenu dans une conférence que la criminalité des mineurs augmentait. M. Giulio Benelli a soutenu la thèse opposée ; pour celui-ci la criminalité des jeunes n'a rien d'exagéré ni d'inquiétant. Dans les statistiques pénales, les chiffres sont presque toujours... des opinions. En fait, il y a une grande différence entre la délinquance apparente et la délinquance réelle. L'auteur prend pour exemple la ville de Milan et trouve qu'étant donné le nombre des domestiques, des employés, etc., les délits n'ont pas grande importance en quantité ni en qualité : la plupart ne sont que des peccadilles, vols de quelques sous, de fruits, de patates, qui ne tirent pas à conséquences. Pour les mineurs, les délits sont encore moins importants.

Qui a raison ? Il est possible que les vols et larcins se proportionnent aux tentations, c'est-à-dire aux progrès de la richesse et du luxe, et à la force de résistance des pauvres qui sont tentés, et que, proportion gardée, chaque société a le contingent de voleurs qui lui convient. Il y aurait alors deux moyens de diminuer ce contingent : réduire ou mieux répartir les richesses ou fortifier les citoyens contre les tentations.

Réduire les richesses serait une absurdité : les répartir proportionnellement, la nature s'en charge, les privilèges seuls dérangent la proportion. La bonne répartition serait donc purement négative, elle consisterait à supprimer les privilèges qui sont des sacrilèges : sacrilège la protection des patrons, sacrilège la protection des ouvriers, et ainsi de suite.

— *L'Economista* du 28 juin donne les statistiques de l'augmentation du coût de la vie en Allemagne, d'après les comptes de la Coopérative de consommation de la maison Krupp. De 1899 à 1913, les dépenses pour la vie ont augmenté de 29,86 p. 100 et les salaires moyens n'ont monté que de 24,79. Dans l'année de plus grande

activité, 1906, les dépenses augmentèrent de 16,36 p. 100, tandis que les salaires s'élevèrent seulement de 10,09 p. 100. Les salaires moyens et les besoins moyens ne sont que des mesures approximatives ; mais on a pris pour base des dépenses les prix des produits de qualité inférieure. Sans être d'une absolue certitude, la statistique de la maison Krupp prouve que l'élévation des salaires n'a pas procédé du même pas que l'augmentation des vivres.

Puisque les salaires ne progressent pas si rapidement que les prix, l'intérêt des ouvriers est donc moins de se faire protéger et de faire hausser leurs salaires, que de déprotéger les patrons, afin de faire baisser les prix des produits. Les lois économiques tendent au pacifisme social.

— *La Riforma sociale* (juin-juillet), sous le titre: *l'Italie économique en 1913*, publie un annuaire de la vie commerciale, industrielle, agraire, bancaire, financière, et de la politique économique, par Ricardo Bacchi. Il semble résulter des renseignements accumulés par M. Bacchi que, depuis 1909 et surtout en 1913, le malaise va s'accentuant en Italie. Le mouvement des affaires se ralentit. Le Trésor fait de continuels appels au crédit. Les disponibilités de capitaux pour les industries s'en trouvent diminuées. L'équilibre est instable ou se rompt entre la production et la consommation ; il y a surproduction (ou sous-consommation) dans beaucoup d'industries. Pour remédier au malaise ou retarder l'explosion de la crise, les ententes, les accords, les consorzi se multiplient.

Les conditions de mal-être dans lesquelles se trouve l'économie italienne ont réagi sur la situation de la classe ouvrière: le marché du travail est dans le marasme, le chômage s'étend et provoque un plus vaste mouvement émigratoire.

Jusqu'à présent, si l'industrie souffre de l'insuffisance des capitaux, le Trésor trouve à s'alimenter. Le crédit des déposants aux caisses d'épargne postales, de 1 949 millions à la fin de 1912, s'est élevée à 2 092 à la fin de 1913, et celui des caisses d'épargne ordinaires, a passé de 2 508 millions en janvier 1913 à 2 595 en décembre. M. Bacchi constate aussi un regrès dans le mouvement des chambres de compensation ; un progrès dans le trafic des voies ferrées, mais la stagnation dans le mouvement des marchandises des plus grands ports. En récompense, la fabrication du matériel militaire est très active.

Quelles sont les causes de la crise italienne? M. Bacchi estime que la périodicité des crises suit un rythme plus lent en Italie que dans les autres pays grands producteurs. Cette périodicité supposée, dépendant de causes inconnues ou sur lesquelles nous ne pouvons rien, il n'y a pas à y chercher remède. Comme autres causes, M. Bacchi

ne signale que les guerres et menaces de guerre lybiques et balkaniques, internationales et coloniales, qui pèsent plus ou moins sur l'économie de tous les peuples et surtout sur les plus faibles.

— *Giornale degli Economisti e Rivista di statistica* (juin). La question de la crise semble préoccuper les Italiens. M. G. del Vecchio publie un long article sur la théorie économique des crises, sur lequel nous ne ferons qu'appeler l'attention des lecteurs, car il serait trop long à résumer.

Il en sera de même de l'article de M. Aldo Contento, sur la répartition territoriale de la richesse privée en Italie, question très négligée jusqu à ces derniers temps, mais qui a déjà fixé l'attention de plusieurs économistes et statisticiens italiens, tels que Pantaleoni, Benini, Coletti, Gini.

— *L'Economista dell' Italia moderna* (30 mai). M. Emanuele Pisani demande qu'on introduise la clarté dans les budgets des chemins de fer de l'Etat italien. Des enquêtes partielles et des enquêtes générales ont été faites, ou du moins ordonnées, mais la lumière n'en est pas sortie. On croit cependant savoir que le rapport entre le produit brut des voies ferrées et le coût de leur construction est plus élevé en Italie qu'ailleurs : il est de 1 à 11,60 en Italie, 10,15 en France, 8,49 en Angleterre, 7,02 en Suisse, 5,47 en Allemagne. En Italie, les tarifs sont aussi plus élevés, quoique le matériel soit moins bon et le service plus mal fait. M. Pisani voudrait que les services des chemins de fer, des postes, télégraphes et téléphones, et de la marine marchande fussent réunis en un ministère, qui s'appellerait *ministère des communications*. Il espère que le président du conseil, M. Salandra, opérera cette réforme et que, la bureaucratie y consentant, on verra clair dans le budget de ce nouveau ministère.

Revues de langue espagnole. *El Economista* (20 juin). Les capitaux français émigrent et se dirigent vers la Belgique et la Suisse. La presse française et encore plus les politiciens déplorent cet exode et cherchent par leurs conseils et leurs exhortations à y remédier. Malheureusement, les capitaux n'aiment pas les coups de bâton et quand on leur présente un os d'une main et de l'autre un gourdin, ils font comme le chien de Jean de Nivelle. Or, les menaces et les actes gouvernementaux ne sont pas de nature à retenir les capitaux en France.

El Economista veut que l'Espagne profite de la folie des gouvernants français, qu'elle imite la Suisse et la Belgique ; et il invite les banques et les banquiers espagnols à faire tout leur possible pour attirer chez eux les capitaux terrorisés par la crainte des impôts sur les capitaux et sur les revenus. Sans avoir fait d'annonces ni de réclames comme on fait en Suisse, il paraît, d'après ce que dit l'*Economista*, que les banques espagnoles ont déjà su établir un courant de capitaux de

France en Espagne. Pour les capitaux, il n'y a pas de Pyrénées. Il serait seulement à désirer que l'Espagne n'employât pas ces capitaux à créer la seconde escadre, qui est en ce moment à l'état de projet.

— *Revista de Economia y Hacienda* (4 juillet). On a dit que l'accroissement des villes constitue peut-être le principal problème de la civilisation moderne et que le problème social est à un haut degré le problème de la cité. M. Adolfo Posada étudie ce problème. Il constate avec Weber que la colonisation autrefois rurale est devenue citadine. Comparant, par exemple, la distribution de la population aux États Unis en 1790 et en Australie en 1810, on trouve que la population des villes américaines ne représentait que 3,14 p. 100 de la population totale; tandis que les villes australiennes (au-dessus de 10000 âmes) comprennent 33,20 p. 100.

Les villes présentent de graves inconvénients aux points de vue physique et moral. Les démographes et les moralistes les ont présentées comme le tombeau des populations et comme le terrain de culture du vice et du crime. M. Posada soutient que les conditions sanitaires des villes ont été considérablement améliorées, que les administrations des grands centres se sont perfectionnées et que cela continuera. Aux États-Unis, où une régénération politique et éthique du gouvernement des cités paraissait impossible, la réforme municipale s'est opérée, en ces dernières années, non seulement dans les idées, mais dans la vie pratique. Au pessimisme des temps passés succède, de toutes parts, l'effort optimiste ou mélioriste, comme dirait Ward.

— Dans la *Revista* du 11 juillet, M. Luis Del Valle préconise, pour l'Espagne, la politique de vigorisation intérieure, en remplacement de celle d'agrandissement extérieur, qui entraîne l'appauvrissement intérieur.

Il est certain que l'intérêt bien entendu, d'accord avec la charité bien ordonnée, consiste à s'occuper de soi-même avant de prétendre évangéliser et civiliser les autres, fût-ce les Marocains. Nous ne pouvons donc, à ce point de vue, qu'approuver M. Del Valle et engager les étrangers à profiter de sa leçon; mais nous craignons seulement que les moyens de vigorisation intérieure proposés par l'auteur ne soient pas efficaces : politique douanière et commerciale agraire, selon le programme de l'Union agraire espagnole; politique hydraulique; politique du crédit agricole. En un mot, c'est la politique de protection agraire que demande M. Del Valle. Rien que pour les travaux hydrauliques, il réclame du gouvernement 500 à 600 millions!

Quand les agriculteurs comprendront-ils que le premier bien que puisse leur faire leur ami le gouvernement, c'est de ne pas leur faire de mal. Leur unique prière devrait être : « Seigneur-État, délivrez-nous de la vigorisation extérieure; quant à l'intérieur, nous nous en

chargeons. » Mais cette politique *négative* n'est pas assez savante pour être appréciée par les victimes de la politique *positive*.

— *Économista Peruano* (mai). M. J. M. Rodriguez expose la situation actuelle du Pérou : population, finances, commerce. Il constate que la situation financière est présentement plus stable qu'avant la guerre du Chili, car les finances reposent non plus seulement sur des produits éventuels, comme le guano et le sel, mais sur les forces économiques de la nation, qui croissent à mesure qu'augmente la population. Quant au commerce, l'exportation l'emporte toujours sur l'importation, mais ce phénomène est commun à tous les pays jeunes, où la population est rare et où se manifeste l'absentéisme.

Pour consolider et augmenter sa prospérité croissante, le Pérou doit résoudre le problème de l'augmentation de sa population, par le moyen de l'immigration des hommes et des capitaux.

M. Rodriguez estime qu'un capital de £ 150000 serait suffisant pour préparer les terres à recevoir les hommes et que ce capital se doublerait en moins de vingt-cinq ans.

— *La Reforma Social* (Juin). M. Adrian del Valle expose l'état présent du problème social en Espagne. A la suite de la démocratie qui institue l'égalité politique, a surgi le socialisme, qui veut établir l'égalité économique. Les moyens employés pour atteindre ce but sont, l'action politique et l'action directe. La première comprend la lutte électorale, la réclamation d'amélioration du sort des travailleurs par la conquête socialiste des pouvoirs publics. La seconde comprend les grèves, le boycott, le sabotage et autres moyens violents, y compris la révolution.

M. Del Valle montre l'organisation ouvrière en Espagne, la force des divers partis réformistes et révolutionnaires, collectivisme, anarchisme, syndicalisme, dont les progrès sont à peu près réguliers. D'autre part, les étatistes, voyant la nécessité de faire des concessions, élaborent et étendent de plus en plus la législation du travail. M. Del Valle décrit également les progrès de cette législation. De ces deux mouvements parallèles : progrès de la législation sociale et progrès du socialisme, il semble résulter que, si l'une n'engendre pas l'autre, du moins elle ne l'empêche pas de suivre son mouvement ascendant. Les concessions des législateurs sociaux ne serviraient-elles qu'à exciter l'appétit des collectivistes, des syndicalistes et des anarchistes ?

Revues de langue anglaise. *The Contemporary Review* (juillet). M. Mackarness combat la loi anglaise concernant les confessions à la police. Cette loi n'a pas cours en Angleterre, mais elle est largement appliquée dans l'Inde. Les agents de police soumettent les accusés à de mauvais traitements qui vont quelquefois jusqu'à la mort, afin d'en obtenir des aveux qui sont ensuite rétractés, la plupart du temps,

devant les tribunaux. M. Mackarness trouve qu'il n'y a aucune raison valable pour maintenir un système barbare et suranné, qui ne sert à rien, puisque les aveux sont ordinairement révoqués, et que cette manière de procéder détourne la police d'employer de meilleures méthodes pour la découverte des crimes.

M. N. Adler donne « quelques statistiques » sur les écoles pour les enfants employés dans l'industrie en Angleterre. 236 265 enfants sont employés à plein temps ou à demi-temps dans les usines et ateliers, dans les mines et dans l'agriculture en 1912. Dans ce nombre, ne sont pas compris 240 000 enfants qui vont à l'école et qui sont employés avant et après les heures de classe. On peut donc dire sans exagération qu'il y a près d'un demi-million d'enfants en Angleterre et Galles engagés « en wage-earning occupations ». Le nombre des enfants travaillant à demi-temps était de 84 419 en 1907-1908; il est descendu à 71 419 en 1910-1911, à 70 074 en 1911-1912, et remonté à 71 718 en 1912 1913.

M. Adler donne aussi le nombre des enfants employés dans le commerce ambulant et dans le travail à domicile. Il expose ensuite les propositions de réformes légales qui tendent à élever l'âge d'admission des enfants au travail à 14 ans pour les garçons, et à 16 ans pour les filles. On veut aussi abolir le système du demi-temps à partir de l'année 1916.

Rouxel.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Août 1914 (suite).

11. — **Notification** du gouvernement de la République relative aux articles considérés, pendant le cours des hostilités, comme contrebande (page 7318).

— **Décret** relatif à la suspension des prescriptions péremptoires et délais en matière civile, commerciale et administrative (page 7318).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 août 1914 (page 7336).

12. — **Décret** instituant une commission exécutive des achats et transports par mer, effectués en vue d'assurer l'alimentation nationale (page 7338).

— **Décret** créant un timbre spécial dit « Timbre de la Croix-Rouge française » (page 7338).

13. — **Notification** de la neutralité de la République Argentine, de la République Chinoise, de la République de Libéria, des États-Unis du Mexique, de la Norvège et des États-Unis du Venezuéla pendant le conflit entre la France et l'Allemagne (page 7353).

— **Circulaire** relative à l'application du décret du 10 août 1914 sur la suspension des prescriptions, péremptions et délais en matière civile, commerciale et administrative (page 7354). — **Errata** (14, page 7419).

— **Décret** portant suppression des droits d'entrée sur les chevaux, mules et mulets, ânes et ânesses (pages 7403).

— **Décret** instituant une nouvelle commission des inventions (page 7404).

14. — **Note** relative à la proclamation de S. M. britannique (page 7418).

— **Notification** remise à S. E. l'Ambassadeur des États-Unis à Paris, chargé des intérêts austro-hongrois en France, ainsi qu'aux représentants diplomatiques des puissances accréditées à Paris (page 7418).

Notification de l'état de guerre entre la Grande-Bretagne et l'Autriche (page 7418).

— **Notification** du dépôt de l'instrument des ratifications de S. M. le roi des Belges à la convention internationale relative à la répression de la traite des blanches (page 7418).

— **Décret** relatif aux navires de commerce autrichiens ou hongrois se trouvant dans les ports français depuis et y compris le 12 août 1914 (page 7418).

— **Décret** relatif à la garantie contre les risques de guerre (page 7419).

— **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires ou extraordinaires sur l'exercice 1914 (page 7419).

— **Décret** supprimant les droits d'entrée sur les riz, farines et semoules, sur le coton hydrophile et sur les tourteaux (page 7422).

15. — **Décret** portant application des dispositions de la loi du 5 août 1914 aux familles nécessiteuses dont le soutien a été rappelé sous les drapeaux anglais, belges, russes, ou serbes, ou a été admis à contracter un engagement dans l'armée française (page 7434).

— **Décret** édictant des mesures exceptionnelles en vue de prévenir et de combattre la propagation des maladies infectieuses (page 7434). — **Errata** (20, page 7527).

— **Décret** relatif à la prorogation des délais en matière de loyers (page 7439).

— **Tableau** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 7447).

16. — **Décret** supprimant les droits d'entrée sur l'iode brut ou raffiné (page 7453).

— **Décret** suspendant les délais en matière de brevets d'invention et de dessins et modèles (page 7453).

— **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires à divers budgets de l'Afrique occidentale française, exercice 1913 (page 7460).

17. — **Décret** portant démonétisation de la pièce de zinc de un six centième de piastre créée pour le protectorat du Tonkin, par le décret du 29 décembre 1904 (page 7477).

18. — **Notification** de la neutralité du Danemark pendant le conflit entre la France et l'Autriche-Hongrie (page 7479).

— **Notification** de la neutralité de l'Empire ottoman dans les conflits actuels (page 7479).

— **Décret** relatif à la taxation des denrées de première nécessité aux colonies (page 7488).

19. — **Loi** portant ouverture, au ministre de l'Agriculture, d'un crédit extraordinaire, pour venir en aide aux agriculteurs victimes des intempéries (page 7499).

— **Décret** approuvant les budgets de l'Afrique équatoriale française pour l'exercice 1914 (page 7505). — **Errata** (26, page 7637).

— **Relevé** de la production et du mouvement des sucres indigènes à l'expiration du mois de juillet 1914 (page 7508).

— **Tableau** présentant par département : 1° les quantités de vins enlevées de chez les récoltants et celles imposées au droit de circulation depuis le commencement de la campagne ; 2° les stocks existants chez les marchands en gros à l'expiration du mois de juillet 1914 (page 7511).

20. — **Loi** portant approbation de la convention conclue, au nom du Gouvernement de la République française, par le commissaire résident général de la République française au Maroc, avec la compagnie générale du Maroc et la compagnie générale espagnole d'Afrique, en vue de la concession du chemin de fer de Tanger à Fez (page 7513).

— **Décision** fixant l'intérêt attaché aux bons du Trésor (page 7527).

— **Avis** relatif à la délivrance des bons du Trésor à échéance maximum d'un an (page 7535).

21. — **Circulaire** relative à la constitution d'un fonds national de chômage (page 7537).

— **Décision** fixant l'intérêt attaché aux bons du Trésor (page 7540).

— **Décret** relatif à la fabrication de cartes postales pour la correspondance des militaires et marins (page 7540). — **Erratum** (22, page 7569).

— **Décret** approuvant un arrêté du gouverneur général de Madagascar en date du 28 mai 1914, portant ouverture de crédits supplémentaires à différents chapitres des budgets locaux de la colonie (exercice 1913) (page 7545).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 août 1914 (page 7548).

22. — **Décret** relatif aux cessations de payements, aux faillites et aux liquidations judiciaires (page 7568). — **Errata** (25, page 7661).

— **État** de la production et du mouvement des alcools à l'expiration du mois de juillet 1914 (page 7575).

23. — **Circulaire** relative à l'application de la législation sur les allocations et majorations dues aux familles nécessiteuses dont le soutien est sous les drapeaux (page 7580).

— **Circulaire** relative à l'envoi en province des personnes actuellement en chômage et habitant les grandes agglomérations (page 7579).

— **Décret** autorisant les gouverneurs de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion à dispenser les banques coloniales de l'obligation de rembourser leurs billets en espèces (page 7608).

— **Décret** autorisant les gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies à suspendre les droits applicables aux denrées d'alimentation et de première nécessité à l'entrée dans les colonies ainsi que ceux appliqués

aux mêmes marchandises originaires des mêmes colonies à la sortie de celles-ci (page 7608).

25. — **Loi** déclarant d'utilité publique l'établissement d'un réseau de voies ferrées d'intérêt local dans les départements du Tarn et de la Haute-Garonne et autorisant la Compagnie des chemins de fer du Midi à accorder une garantie d'intérêt à l'entreprise (page 7617).

— **Décret** portant ouverture de crédit sur les fonds d'emprunt du Congo français pour études hydrographiques fluviales (page 7667).

— **Avis** relatif à la vente du gibier congelé (page 7670).

26. — **Notification** de l'état de guerre du Japon avec l'Allemagne (page 7673).

— **Notification** de la neutralité du Chili, de la Colombie, de l'Équateur et du Siam dans le conflit européen actuel (page 7674).

— **Loi** portant approbation de la convention signée à Bruxelles, le 29 décembre 1913, concernant l'établissement d'une statistique commerciale internationale, ainsi que du règlement d'organisation du bureau international de statistique commerciale et du protocole annexé à ces instruments (page 7674).

— **Décret** prorogeant la concession de l'entrepôt réel des sucres indigènes dans la ville de Paris (rive droite) (page 7674).

— **Circulaire** relative aux assurances sur la vie souscrites par des militaires ou assimilés (page 7682).

— **Décret** portant ouverture de crédit sur les fonds d'emprunt du Congo français pour études hydrographiques maritimes et aménagements sur les côtes du Gabon (page 7686). — **Errata** (30, page 7793).

— **Décret** relatif aux subventions à attribuer aux caisses de secours contre le chômage involontaire pour leurs opérations au cours du premier semestre de l'année 1914 (page 7687).

— **Prohibitions** d'exportation édictées par certaines puissances étrangères (page 7695).

27. — **Décrets** nommant le président du conseil et les ministres (page 7697).

— **Notification** de la neutralité de la République cubaine pendant le conflit actuel (page 7698).

— **Avis** aux commerçants propriétaires de marchandises en cours de transport sur des bâtiments ennemis (page 7720).

28. — **Décret** portant règlement définitif du budget de l'Algérie pour l'exercice 1912 (page 7723).

— **Décret** portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 50 000 francs pour l'inscription de pensions civiles (page 7722).

— **Décret** relatif aux droits de douane des cafés et thés d'origine étrangère à leur entrée en Indo-Chine (page 7771).

— **Décret** relatif aux droits de douane sur les cafés étrangers introduits à Mayotte (page 7772). — **Erratum** (29, page 7781).

— **Note** sur les résultats du concours ouvert pour la construction d'appareils de compression des matériaux utilisés en emplois partiels sur les chaussées des routes (page 7774).

— **Avis** relatif à l'importation et à la vente du gibier congelé (page 7774).

29. — **Proclamation** du Gouvernement de la République (page 7777).

— **Arrêté** interdisant momentanément l'importation en France et le transit des animaux de l'espèce bovine provenant des vallées d'Andorre (page 7778).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 7783).

30. — **Décret** relatif au payement des coupons et au remboursement des obligations des sociétés régies par les lois françaises, ainsi que des départements, des communes et des établissements publics (page 7788).

— **Décret** relatif à la prorogation des échéances et au retrait des dépôts-espèces dans les banques et les établissements de crédit (page 7788).

— **Situation** présentant : 1° à la date du 15 août 1914 l'importance des quantités de jus soumis à la défécation depuis le 1er septembre 1913, le rendement des jus en sucres et en mélasses ; 2° le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucoses pendant les onze premiers mois de la campagne 1913-1914 (page 7797).

— **Situation** mensuelle de la Caisse nationale d'épargne au 31 mai 1914 (page 7795).

31. — **Décret** autorisant le ministre des Finances à faire des avances de fonds à la chambre de commerce de Marseille (page 7802).

— **Prohibitions** d'exportation édictées par certaines puissances étrangères (page 7808).

RAPPORTS

Rapport sur la répartition de crédit de subventions aux œuvres d'assistance maternelle et de protection des enfants du premier âge (27, page 7707).

BIENS ECCLÉSIASTIQUES

Errata à la liste des biens ayant appartenu aux établissements publics du culte qui avaient leur siège dans les départements du Doubs, de la Loire-Inférieure et du Pas-de-Calais (12, page 7349), — du Pas-de-Calais (21, page 7547).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

LA BANQUE DE FRANCE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FRANCE

(*Extrait de l'exposé des motifs de la loi de finances*).

C'est à la Banque de France que nous avons dû, dans cette période de quatre mois, recourir pour obtenir la part la plus importante des ressources dont nous avions besoin. La Banque de France a rendu au gouvernement de la Défense nationale, en 1870-1871, et au gouvernement de M. Thiers des services qui ne sont pas oubliés. Dans les prévisions du gouvernement, on a toujours compté sur elle pour subvenir dans une large part aux dépenses de la guerre, si celle-ci venait à éclater. Par une convention du 11 novembre 1911, que vous avez ratifiée le 4 août 1914, la Banque de France s'est engagée à mettre à la disposition du gouvernement, pour les besoins de la mobilisation, une somme de 2 900 millions. La Banque de l'Algérie, de son côté, a promis une somme de 100 millions. Cette somme totale de 3 milliards, ne pouvait évidemment couvrir que les premières dépenses d'entrée en campagne. Nous n'avons pas hésité à demander à la Banque de France, dès le mois de septembre, de porter son avance éventuelle à 6 milliards. Nous avons l'honneur de soumettre à votre sanction la convention que nous avons conclue à cet effet avec la Banque, à la date du 21 septembre.

Les appels que nous faisons à la Banque de France ne présentent pas de danger, parce que nous avons eu la sagesse, en temps de paix, de ménager le crédit de cette grande institution. Ce qui fait la force de ce crédit, c'est que tout le monde sait que la Banque de France n'est pas dans les mains de l'Etat. En temps de paix, celui-ci s'interdit de puiser dans le trésor de la Banque. Le portefeuille de la Banque ne renferme que des effets de commerce à échéance de trois mois au plus. Elle fait des avances sur titres aux particuliers, elle ne prête pas à l'Etat en dehors de l'avance permanente qu'elle lui a consentie de 200 millions de francs. Cette avance est d'ailleurs ordinairement compensée par les sommes que l'Etat possède à son crédit à la Banque de France. Si celle-ci est autorisée à escompter des bons du Trésor, elle ne le fait, en temps normal, que dans des proportions tout à fait limitées. Quand une crise vient à éclater, la Banque de France est d'autant mieux préparée à faire des avances à l'Etat que celui-ci n'a pas eu recours à elle en temps de paix.

Le chiffre des avances que la Banque a faites au Trésor s'élevait, au 15 décembre, à 3 600 millions.

La situation de la Banque de France est excellente à tous égards. On peut en juger par les chiffres de ses principaux comptes à la date du 10 décembre.

L'encaisse en or qui était à la veille de la guerre de 4 milliards 141 341 663 francs, non seulement n'a pas diminué, mais s'est encore légèrement accrue, puisqu'elle était au 10 décembre de 4 141 756 844 francs. L'existence d'une réserve d'or aussi considérable est une garantie de premier ordre de la solidité du billet de banque. La politique de la Banque suivie avec persévérance pendant la paix et consistant à augmenter cette réserve d'or se trouve justifiée par les efforts que fait en ce moment la Banque d'Angleterre pour former à son tour, une provision d'or aussi importante que possible. La Banque de France veillera à ce que son encaisse métallique ne soit pas entamée. Elle y sera aidée par le cours des changes qui nous est partout favorable.

Le portefeuille des effets de commerce qui était au 1er octobre de 4 476 millions n'était plus au 3 décembre que de 3 milliards 841 870 767 francs. On voit que des recouvrements importants ont été faits dans ces deux mois. Plus de 635 millions sont rentrés à la Banque de France. Par l'importance de ces rentrées on peut juger de l'effet qu'a produit le décret du 29 août, qui a mis des intérêts moratoires à la charge des débiteurs d'effets commerciaux.

Au 10 décembre, par suite d'escomptes assez importants faits par la Banque dans la dernière semaine, le portefeuille commercial s'élevait à 3 850 millions.

Le montant des avances sur titres était au 10 décembre de 780 757 669 francs.

La circulation des billets au porteur qui était au 1er octobre de 9 299 millions atteignait au 10 décembre le chiffre de 9 986 millions. C'est en deux mois et demi une augmentation de 687 millions.

Enfin, les comptes courants créditeurs s'élevaient au 10 décembre à 2 273 millions et celui des dépôts à 398 millions. Le total de ces comptes créditeurs n'a cessé de s'accroître depuis quelques mois : preuve manifeste de la confiance que la Banque de France inspire et de l'abondance des capitaux qui attendent un emploi.

A aucune époque le billet de la Banque de France n'a joui d'un plus grand crédit en France et à l'étranger. Dans tous les pays, ce billet fait prime, tandis que les billets des pays avec qui nous sommes en guerre sont dépréciés dans une proportion déjà considérable. Cette faveur exceptionnelle dont jouit le billet de banque français tient sans doute pour une part à ce que, grâce

à ses placements à l'étranger, la France est créancière de la plupart des pays. Mais c'est aussi l'indice le plus frappant et le moins contestable du crédit de la Banque de France qui, à cette heure, représente quelque chose de plus encore, c'est-à-dire le crédit même de la France au dehors.

Convention du 21 septembre avec la Banque de France.

La Banque de France pourra, sans danger pour son crédit, nous faire pendant la guerre, des avances dont nous aurons besoin. C'est après la guerre, au moment des liquidations nécessaires, que les difficultés apparaîtront. Le plus grand péril pour nos finances, ce serait qu'on pût s'accoutumer au cours forcé du billet de banque. L'Etat y trouverait l'avantage apparent de ne pas rembourser sa dette. Il lui serait commode de ne payer à la Banque de France qu'un intérêt réduit de 1 p. 100 au lieu de contracter des emprunts dont il devrait servir l'intérêt et assurer l'amortissement. Ce serait pour les budgets un allègement d'autant plus appréciable que nous aurons, après la guerre, de grandes difficultés pour rétablir l'équilibre de nos budgets. Mais rien ne serait à la longue plus funeste, comme le prouve l'expérience des pays qui n'ont pas eu le courage ou qui n'ont pas eu la force de restituer aux banques les sommes qu'ils leur ont empruntées.

Ce danger était apparu au lendemain de la guerre, à M. Thiers. Aussi une de ses premières préoccupations a été de fixer des termes de remboursement de la dette envers la Banque. Cette dette s'élevait en chiffres ronds à 1 milliard et demi et produisait un intérêt de 3 p. 100, tandis que l'Etat ne pouvait emprunter qu'à 6 p. 100. Une convention fut faite pour rembourser 200 millions par an et cette somme fut inscrite au budget ordinaire, de sorte qu'en sept ou huit ans la dette de l'Etat envers la Banque put être amortie et que le cours forcé fut aboli. En retour, la Banque assurée qu'elle était de revenir à son régime normal, consentit à réduire à 1 p. 100 l'intérêt sur ses avances.

Quand nous avons discuté les termes de la convention du 21 septembre, la Banque de France aurait voulu qu'on pût fixer, dès à présent, des délais de remboursement. Elle était un peu inquiète de prendre, sans cette garantie, des engagements d'une pareille importance avec la prévision que là ne s'arrêteraient pas les demandes qu'on lui adresserait en cas de prolongation de la guerre. Nous n'avons pas voulu prendre, au sujet des remboursements, un engagement précis qu'il n'était pas en notre pouvoir de prendre et que les Chambres elles-mêmes ne sauraient prendre aujourd'hui, dans l'ignorance où elles sont de la situation financière où sera

la France au lendemain de la guerre et des ressources extraordinaires dont nous pourrons disposer. Force est de s'en remettre au souci éclairé qu'auront les Chambres de ne pas s'attarder dans le régime du cours forcé. Nous nous en sommes donc tenus aux formules employées en 1871 : l'Etat remboursera sa dette envers la Banque sur ses premières ressources, ce qui revient à dire qu'il se libérera dès qu'il le pourra. Mais pour donner à cet engagement moral une force plus grande, nous avons cru qu'il était sage de constituer, dès à présent, un premier fonds d'amortissement de notre dette envers la Banque en portant à 3 p. 100, après l'année qui suivra la fin des hostilités, l'intérêt annuel à payer à la Banque. Ce surplus d'intérêt de 2 p. 100, comme nous l'avons expliqué dans une lettre au gouverneur de la Banque, ne doit pas profiter aux actionnaires et servir à augmenter leurs dividendes. Il doit aller à un fonds de réserve qui aura pour objet de commencer l'amortissement de notre dette, mesure de prévoyance au profit de la Banque de France et surtout au profit de nous-mêmes, parce qu'elle nous obligera à des sacrifices que nous aurions peut-être la faiblesse d'ajourner.

En créant ce fonds d'amortissement, nous avons consenti à ce que la Banque de France pût y imputer les pertes qui se produiraient sur le montant de son portefeuille immobilisé en partie par la prorogation des échéances. Le gouvernement britannique n'a pas hésité à accorder une garantie directe à la Banque d'Angleterre. Il nous a donné ainsi un exemple dont nous avons cru pouvoir nous inspirer sans le suivre complètement. Nous aurions trouvé quelque peu dangereux dans notre pays, où on tire trop volontiers des conséquences permanentes d'un fait accompli en temps de crise et qui doit rester exceptionnel, de poser en thèse que l'Etat pouvait garantir directement des opérations accomplies sous la seule responsabilité de la Banque, et qu'il serait souverainement imprudent de livrer à une discussion devant les Chambres. Mais nous sommes arrivés à un résultat assez analogue à celui que le gouvernement britannique a eu en vue en donnant à la Banque l'autorisation de prélever sur le fonds d'amortissement le montant des pertes qu'elle pourrait éprouver par suite des services exceptionnels rendus par elle au commerce et aux banques au cours de la crise que nous traversons.

Rôle de la Banque de France et des établissements de crédit.

La Banque de France a la conscience d'avoir fait, au début de cette crise, les plus grands efforts pour en conjurer les périls. Si quelques-uns lui reprochent de s'être arrêtée trop tôt, de n'avoir

pas été plus hardie, son excuse, en admettant qu'elle ait besoin de se justifier, serait dans l'énormité même du chiffre de ses escomptes, supérieur à celui des avances et des escomptes de la Banque d'Angleterre, et surtout dans la préoccupation bien légitime qu'a toujours eue la Banque de France de ménager ses ressources pour satisfaire aux demandes du Trésor public.

On ne peut trop vivement regretter que les efforts faits par la Banque de France pour venir en aide aux banques et aux grands établissements de crédit n'aient abouti à mettre tous ces derniers en état de continuer leurs opérations d'escompte. Malheureusement, une forte partie des sommes qui ont été remboursées par les banques aux déposants sont restées inactives aux mains de ceux-ci au lieu de servir à alimenter le travail national. Les banques démunies des fonds dont elles se servent pour l'escompte ont à peu près cessé leurs opérations de crédit. Les plus importantes d'entre elles, celles qui ont gardé la plus forte proportion de disponibilités, viennent de décider de reprendre aussi largement que possible l'escompte du papier commercial. On a pu se demander si elles n'avaient pas manqué jusqu'à présent de hardiesse et de confiance. Mais les demandes d'escompte étaient rares, les affaires se faisant surtout au comptant. D'autre part, les banques ont cru préférable d'attendre que la Banque de France se déclarât prête elle-même, comme elle vient de le faire, à escompter dans les mêmes conditions qu'avant la guerre les effets qu'on lui présenterait.

Le besoin le plus pressant aujourd'hui, c'est de rétablir le crédit, c'est de mettre fin à cette sorte de paralysie qui frappe d'impuissance temporaire le grand organisme du crédit commercial, l'ensemble merveilleux de tous les moyens imaginés, perfectionnés au cours des siècles, sans lesquels le commerce et l'industrie n'auraient pas pris en France et dans tous les grands pays le développement étonnant qu'ils doivent au crédit. Quand la machine s'arrête, le travail souffre et est menacé lui-même de s'arrêter. Il faut à l'industriel, au commerçant, plus que les fonds qu'il peut avoir en dépôt dans les banques; il a besoin de crédit pour l'achat de ses matières premières, pour le payement de ses ouvriers, pour ses transports. Ce crédit, la Banque de France s'engage à le donner aussi largement que possible. Ce qui manque, ce sont les intermédiaires qui ont pour mission de préparer et d'amener à la Banque de France le courant des demandes de crédit auxquelles elle est disposée à satisfaire. C'est là et dans la reprise régulière des négociations des valeurs mobilières qu'est aujourd'hui le nœud des difficultés que nous ressentons d'autant plus vivement que le pays se reprend et que la situation économique s'améliore.

Sans doute, une partie de notre territoire, l'une des plus riches au point de vue industriel, est encore occupée par l'ennemi. Il y aura là bien des ruines à réparer, et de grands efforts à faire bientôt, nous l'espérons, pour donner aux chefs d'industrie et aux agriculteurs les moyens de reprendre le travail; mais, dans le reste du pays, les rapports des directeurs des succursales de la Banque de France constatent presque partout une activité plus grande et un besoin de reprendre les affaires à mesure que les transports deviennent moins difficiles. La récolte des céréales et celle des vins, sources de richesse dans notre pays, ont été abondantes. Le pays a la volonté non seulement de se défendre et de vaincre, mais aussi de travailler et de préparer à la défense nationale de nouvelles forces en réorganisant sa puissance de production.

La Banque de France se rend compte que sa tâche, dans les circonstances actuelles, n'est pas seulement de fournir des subsides à l'Etat, mais aussi d'aider le pays à reprendre sa vie économique. Seulement, il lui faut user de prudence et écarter des projets trop ambitieux qui ne tendraient à rien moins qu'à l'obliger à mobiliser les titres qu'il n'est pas encore possible de négocier et les marchandises accumulées dans les magasins. Ces projets sont séduisants, mais ils aboutissent nécessairement à la création de papier-monnaie émis sous la garantie de l'Etat ou à l'émission de billets de banque dans des proportions qui ne tarderaient pas à devenir inquiétantes. On en peut juger par les expériences qui se font ailleurs et dont les résultats ne sont guère encourageants, si on les envisage au point de vue du crédit que les billets de banque d'émission de ces pays ont à l'étranger. La Banque de France, jalouse de maintenir la valeur de ses propres billets, se refuse à des combinaisons trop vastes dont elle ne peut mesurer les charges.

Opérations à envisager.

Mais l'heure est venue pour elle d'envisager un certain nombre d'opérations qui peuvent être réalisées successivement et dont l'effet sera de dégager les banques et de les remettre en état de reprendre leurs fonctions.

Ainsi, rien ne mérite plus d'attention que les services rendus au commerce d'importation ou d'exportation par les banques qui font des acceptations de lettres de change, tirées de l'étranger. Un producteur de matières premières à l'étranger tire par exemple une lettre de change non pas sur l'acheteur, mais sur un banquier qui prête son crédit à ce dernier. A l'échéance, le banquier est couvert par une remise de la maison qui a transformé les matières

premières; une opération analogue peut se faire pour faciliter des exportations de produits fabriqués en France. Ce mécanisme des acceptations en banque a pris en Angleterre d'énormes proportions, comme le commerce extérieur lui-même de ce grand pays. Aussi comprend-on que le chancelier de l'Echiquier soit intervenu pour que les banques puissent, à l'échéance, faire honneur à leurs acceptations. Chez nous, la Banque de France a rempli son rôle en escomptant la plus grande partie des acceptations en cours. Elle en a mis dans son portefeuille pour près de 1 milliard de francs; elle accordera aux banquiers, qui n'ont pas reçu les couvertures sur lesquelles ils devaient faire fond, tous les délais nécessaires. Ce qui reste d'acceptations, en dehors du portefeuille de la Banque, n'excède pas, suivant les calculs des hommes les plus compétents, quelques centaines de millions. Il ne sera pas très difficile de faire un arrangement qui permette de retirer ces acceptations de la circulation.

Il y a aussi des efforts à faire pour aider au payement en France des créances que nous avons sur les pays étrangers. Des difficultés de change sont un obstacle à ce rapatriement de l'argent qui nous est dû. Une convention que la Banque de France négocie avec la Banque d'Etat de Russie, sous les auspices du gouvernement impérial et avec le concours du gouvernement français, va permettre, nous l'espérons, aux débiteurs russes de s'acquitter de la plus forte partie de leur dette envers des créanciers français, et du coup le change entre la France et la Russie s'en trouvera amélioré. D'autres conventions analogues peuvent être mises à l'étude. Tout cela est affaire de mesure. La Banque de France ne se refusera pas à aller jusqu'à la limite de ses forces. Ce qu'il ne faut pas, c'est qu'elle soit entraînée à faire plus que ne lui permettent ses obligations envers l'Etat. C'est la considération qui en ce moment doit dominer toutes ses résolutions et toute sa politique.

Ne convient-il pas enfin d'envisager, dès à présent, les efforts qui seront à faire le jour assez proche, il faut l'espérer, où nos départements actuellement occupés par l'ennemi seront délivrés et le besoin qu'ils auront d'un secours efficace pour relever les usines en partie détruites, réparer les puits de mines, reconstituer les approvisionnements de matières premières et assurer du travail à ces admirables populations industrielles et agricoles de nos départements de l'Est et du Nord? Qui fera aux chefs d'industrie, aux agriculteurs les avances nécessaires si ce n'est la Banque de France, avec l'intervention de l'Etat? Celui-ci n'a pas l'intention de se dérober au rôle qui lui reviendra naturellement dans

cette œuvre de reconstitution. Il ne s'inspirera pas seulement d'une idée de solidarité nationale qui est au fond de toutes les consciences, mais aussi de l'intérêt du pays si évidemment attaché à la prompte reprise de l'activité industrielle, commerciale et agricole de ces régions qui contribuent si fortement à la richesse de la France et fournissent de si grandes ressources pour l'établissement de nos budgets.

On voit, par ces exemples, que le rôle de la Banque de France doit s'élargir de plus en plus. C'est pour qu'elle puisse remplir ce rôle dans toute son ampleur que nous devons ménager ses forces et ne pas l'obliger à épuiser dès à présent ses réserves.

Situation des principaux comptes de la Banque de France

Au 10 décembre 1914 (matin)

ACTIF.

Encaisse métallique :		
Or	4 141 756 843,98	4 492 790 548,77
Argent	351 033 704,79	
Portefeuille non échu :		
Paris	86 850 703,70	213 291 480,61
Succursales	126 440 776,91	
Effets prorogés :		
Paris	2 040 504 235,90	3 637 514 235,90
Succursales	1 597 010 000,00	
Total du portefeuille		3 850 805 716,51
Avances à l'État. (Loi du 5 août 1914.)		3 600 000 000,00
Avances sur titres :		
Paris	248 977 669,07	780 757 669 07
Succursales	531 780 000,00	

PASSIF.

Billets au porteur en circulation		9 986 041 985,000
Compte courant du Trésor public		176 556 828,445
Comptes courants :		
Paris	1 283 522 523,805	2 273 008 523,805
Succursales	989 486 000,000	
Comptes de dépôts de fonds :		
Paris	149 965 257,800	398 942 257,800
Succursales	248 977 000,000	
Total des comptes courants		2 671 950 781,605

L'Escompte à la Banque de France
et à la Banque d'Angleterre pendant la crise de 1914

Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'importance relative du concours que les banques d'émission d'Angleterre et de France ont donné au marché commercial, par la voie de l'escompte et des avances, depuis le début de la crise actuelle :

BANQUE D'ANGLETERRE.

	22 juill.	2 sept.	2 déc.		COMPARAISON. 23 juill. 2 sept.		2 sept. 2 déc.
Portefeuille commercial et avances............	840	3 045 (maximum)	2 828	+	2 205	—	217

BANQUE DE FRANCE.

	22 juill.	1er oct.	3 déc.		COMPARAISON. 23 juill. 1er oct.		1er oct. 3 déc.
Portefeuille commercial.	1 541	4 476 (maximum)	3 842	+	2 935	—	634
Avances................	718	858	782	+	140	—	76
Totaux.........	2 259	5 334	4 624	+	3 075	—	710

Pour mesurer l'importance des escomptes et des avances consentis par la Banque d'Angleterre, il n'est d'autre moyen que de faire la différence entre le montant pour lequel ils figuraient au bilan à la veille de la crise et le maximum qu'ils ont atteint depuis lors.

Au 22 juillet, le chapitre des « autres valeurs », qui comprend le portefeuille commercial et les avances, se chiffrait par 840 millions de francs. Il s'est ensuite élevé progressivement jusqu'à 3 045 millions, le 2 septembre, pour redescendre, après quelques variations, à 2 828 millions le 2 décembre. La différence entre le point de départ et le maximum ressort ainsi à 2 205 millions.

A la Banque de France, l'accroissement du « Portefeuille commercial », mesuré par le même procédé, a été de 2 935 millions. Le 23 juillet, ce poste figurait au bilan pour 1 541 millions; il s'élevait à 4 476 millions le 1er octobre et, le 3 décembre, on le retrouve à 3 842 millions.

Pour que la comparaison avec la Banque d'Angleterre soit tout à fait exacte, il faut tenir compte également des « Avances sur titres »,

qui ont passé de 718 millions le 23 juillet, à 858 millions le 1er octobre, et à 782 millions le 3 décembre.

L'accroissement total des crédits ouverts par la Banque de France, depuis le début de la guerre, a été de 3 075 millions.

Il apparaît donc que la Banque de France a donné son concours au marché pour une somme plus considérable que la Banque d'Angleterre, et cela malgré les charges qu'elle a assumées pour venir en aide à l'Etat, alors que l'établissement britannique n'a pour ainsi dire pas été mis à contribution par le gouvernement anglais.

CIRCULAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

M. Georges Pallain, gouverneur de la Banque de France, a envoyé aux directeurs des succursales et aux chefs de bureaux auxiliaires une circulaire, en date du 24 novembre 1914, modifiant les instructions générales qui leur avaient été précédemment adressées au moment de la mobilisation.

BANQUE DE FRANCE

—

Secrétariat général

No 940

Bordeaux, 24 novembre 1914.

Le gouverneur de la Banque de France
à MM. les directeurs des succursales et les
chefs des bureaux auxiliaires.

Comme suite aux instructions générales, contenues dans le *pli de mobilisation*, qui vous ont servi de guide depuis le début de la guerre, j'ai la satisfaction de pouvoir vous dire, dès maintenant, que le but premier et principal de nos efforts a été atteint.

Le crédit de la Banque a surmonté la crise redoutable que devaient provoquer la déclaration de guerre et la mobilisation générale. Notre billet demeure indiscutablement et pleinement garanti — chacun le sait — par une réserve métallique intacte et par des opérations de crédit sincères et mesurées. Il fait prime sur tous les marchés du monde.

Les mêmes principes et les mêmes règles vous permettront de maintenir la même situation favorable jusqu'à l'heure du succès définitif. Mais je crois utile, maintenant que la crise de thésaurisation qui a marqué le début des événements paraît heureusement s'atténuer, d'appeler toute votre attention sur la tâche non moins importante qui vous incombe de seconder tous les efforts faits pour assurer le maintien et le développement de l'activité économique.

La Banque n'a certes jamais cessé de le faire. Dès le premier jour, nous vous disions : « Quelles que soient les circonstances, la Banque doit continuer à donner son concours aux entreprises industrielles et commerciales que la mobilisation laisse en état de fonctionner. » Nous vous demandions seulement d'être en garde contre tout abus, et notamment de vous préoccuper de la destination des fonds prêtés autant que des garanties offertes pendant une période où le trouble profond des cours et valeurs de toutes choses peut donner lieu à des spéculations critiquables.

Dès le 22 août, il vous était précisé par des instructions explicatives que votre contrôle, si attentif qu'il fût, devait cependant tenir compte de la confiance que méritent les chefs d'entreprises dont les usines ou magasins demeurent ouverts dans ces circonstances difficiles, ainsi que les banquiers d'une valeur morale éprouvée avec lesquels se poursuivent depuis longtemps nos relations d'escompte.

Ces indications générales, qui n'ont rien perdu de leur importance, continueront de régler votre direction. Nous y ajoutons quelques précisions que comporte l'état actuel des affaires et de nos opérations.

Escompte.

Comme vous l'indiquait déjà notre circulaire du 10 août, le papier commercial souscrit depuis le 4 août, non soumis aux prorogations d'échéances, est un papier normal, payable dans les conditions ordinaires, qu'il convient de traiter comme tel et d'accueillir en tenant compte seulement des réserves générales.

Beaucoup d'opérations commerciales se traitent actuellement au comptant et se trouvent par là étroitement favorisées par le développement progressif d'escomptes nouveaux qu'il vous appartient de proportionner aux opérations de commerce réelles et aux garanties des signatures engagées. *Vous pourrez, dorénavant, pour ce papier, ne plus réclamer l'acceptation préalable, la domiciliation en banque et la dispense de présentation et de protêt*, prévues par notre circulaire 895.

Avances sur titres.

Prévoyant les demandes excessives qui nous seraient adressées, dans l'émotion des premiers jours et sous le coup d'une crise de thésaurisation intense, pour mobiliser, au moyen d'avances, une masse de titres considérable, nous avons dû limiter temporairement les prélèvements.

Cette limitation *ne s'applique pas aux prélèvements demandés par les commerçants et industriels pour les besoins certains de leurs affaires.*

Vous pouvez, en vue de ces besoins, consentir aux clients de cette catégorie des crédits *ou extension de crédits*, en compte courant, calculés sur les bases prévues par la circulaire bleue, sans autre réserve que celle indiquée, pour les temps normaux, par l'article 1949 du règlement général.

En ce qui concerne les prélèvements demandés par des clients anciens ou nouveaux, sans autre justification que des besoins personnels, *la limite de* 5 000 *francs est portée à* 10 000 *francs*, déduction faite des prélèvements effectués par chaque emprunteur depuis le 1er août.

Comme il vous a été antérieurement expliqué, les limitations ne s'appliquent qu'à l'augmentation des soldes débiteurs au delà de leur chiffre au 1er août. Elle laisse donc toute faculté de prélever à nouveau et librement les sommes versées en remboursement depuis cette date, ainsi que tous crédits donnés, notamment par virements ou par suite d'encaissement d'arrérages.

Relations avec l'étranger.

Depuis le commencement de la guerre, nous nous sommes attachés à maintenir ou à rétablir et à étendre nos relations avec nos correspondants à l'étranger, de manière à offrir au commerce international des moyens de recouvrement et de règlement aussi complets que possible.

Vous pouvez continuer d'accueillir à l'encaissement *et même à l'escompte*, les effets sur l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, la Norvège, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Canada et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

La caisse principale vous fournira sur demande *toutes remises sur l'Angleterre et les Etats-Unis* aux cours les plus favorables.

Nous continuons nos démarches pour assurer les mêmes commodités dans les relations avec les autres pays dans lesquels des difficultés particulières de recouvrements résultent encore des moratoria établis en droit et en fait. A défaut d'indications générales, vous pouvez nous soumettre les demandes qui vous seraient adressées concernant tel ou tel d'entre eux.

Bons de la Défense Nationale.

Par les instructions n° 917 du 23 septembre, il vous a été prescrit déjà de mettre à profit vos relations avec votre clientèle pour

contribuer au succès du placement des Bons de la Défense Nationale. Les lettres journalières nous permettent de reconnaître l'efficacité de votre intervention. L'importance des sommes qui nous sont laissées en dépôt sans intérêts, dont le total dépasse 2 milliards et demi, nous donne toutefois à penser qu'un nouvel et très énergique effort peut et doit être fait pour accroître les souscriptions.

Pour en assurer le complet succès, le Conseil général vient de décider que les Bons de la Défense Nationale, d'une durée de six mois ou d'un an, peuvent être acceptés dès maintenant en garantie d'avance — proportion des prêts : 80 p. 100 de la valeur nominale — et qu'ils pourront être admis à l'escompte lorsque le délai restant à courir jusqu'à leur échéance ne dépassera pas trois mois.

G. PALLAIN.

Cours d'économie politique. — M. D. Bellet, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique, fait tous les lundis, à la Faculté de droit, à quatre heures un quart, un cours sur *l'Evolution de l'industrie.*

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

La nouvelle législation civile et commerciale, par Georges Lachapelle. 1 vol. broché, 117 p. 14 × 21 cent. et demi ; 1914 ; prix 2 fr. 50. (Paris, Roustan ; Bordeaux, Delmas.)

Parmi les mesures législatives ou réglementaires intervenues depuis la déclaration de guerre, celles qui visent les prorogations destinées à régir le crédit sont les plus délicates d'application et les plus sensibles au public. Il est donc nécessaire pour ce dernier d'en connaître les dispositions et de pouvoir, avec la plus grande célérité possible, en trouver le texte officiel.

C'est par suite lui rendre un réel service que de rapprocher les lois, décrets, circulaires et rapports ministériels qui en constituent le commentaire indispensable.

Tel est le but poursuivi par M. Georges Lachapelle dans le livre qu'il a publié à la Librairie de la Mutualité et dont le titre vise au premier rang les Moratoria, il a adopté un champ d'action limité, puisque, à la différence de l'autre volume édité par la même librairie pour l'ensemble de la législature, il ne concerne que la législation civile et commerciale ; il en a classé les divers éléments sous une série de rubriques dont la valeur résulte des facilités offertes aux recherches par une table appropriée : il étudie simultanément les origines des moratoria, les premiers moratoria (du 31 juillet au 5 août 1914), la loi du 5 août 1914 relative à la prorogation des échéances et des valeurs négociables, la suspension des délais, le régime des cessations de payement, faillites et liquidations judiciaires, la prorogation des échéances et le retrait des dépôts en espèces dans les établissements de crédit, la suspension du payement des coupons, intérêts, dividendes, etc., et du remboursement des obligations, le régime des saisies-arrêts sur les salaires et traitements, la suspension des payements des sommes dues à raison des contrats d'assurance, de capitalisation et d'épargne, et celle des délais en matière de brevets d'invention et de dessins et modèles, la prorogation des délais en matière de loyers, enfin l'interdiction des relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Une telle méthode de groupement est caractéristique de l'esprit d'ordre logique dans lequel l'ouvrage a été conçu et réalisé ; elle est pour le lecteur une garantie que je puis confirmer par le témoignage de mon expérience personnelle.

Maurice Bellom.

La législation française depuis la guerre. — 1 vol. br., 408 p., 11 × 17 centimètres ; 1914 ; prix 3 francs. (Paris, librairie du Recueil Sirey ; Bordeaux, Delmas.)

La législation de circonstance, intervenue depuis le début de la guerre, se recommande à l'attention

non seulement pour son caractère exceptionnel qui oblige à connaître les mesures dérogatoires au droit commun, mais encore par les perspectives de durée que comporte la série des hostilités et qui entraînent une prolongation corrélative du régime transitoire. Le grand public doit donc accueillir avec empressement les ouvrages qui groupent dans un ordre méthodique les textes adoptés.

Tel est le recueil que M. G. Delmas, directeur de *l'Avenir de la Mutualité*, dont on ne compte plus les opportunes initiatives, a édité pour donner une collection des lois, décrets, arrêtés, notes et circulaires parus au *Journal officiel* depuis la mobilisation. Les rubriques sont relatives aux mesures d'ordre militaire et de police générale, aux réquisitions, aux mesures en faveur des familles de militaires et de marins, aux secours aux blessés, aux modifications aux lois et règlements concernant l'armée et la marine, aux mesures financières, aux mesures douanières, aux mesures protectrices du travail, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et du crédit, aux modifications dans l'organisation, la composition, la compétence ou la procédure des juridictions, enfin à des dispositions et documents divers. Cette énumération n'a point pour but de donner une sèche transcription de la table des matières; elle tend à mettre en évidence les sujets traités et la méthode de classification adoptée. Il convient d'ajouter que chaque partie comprend, non seulement la reproduction des textes fondamentaux, mais encore en appendice la liste des documents qui, insérés au *Journal officiel*, n'ont point paru d'un intérêt assez général pour mériter une mention autre que celle de leur date, de leur titre et du numéro du *Journal officiel* qui les a publiés.

Ainsi conçu et réalisé juqu'à la date du 15 octobre 1914, le volume a été prolongé par la reproduction des décrets du 27 octobre 1914 relatifs au nouveau moratorium. C'est donc un ouvrage aussi consciencieux dans l'exécution qu'approprié à des travaux de recherche théorique ou pratique.

Maurice Bellom.

Aegypten, par F. Magnus. (Mohr, Tübingen, 1913.)

M. Magnus esquisse, dans un volume de 250 pages, la situation économique de l'Egypte. Après une courte description géographique, dans laquelle une place considérable est faite au Nil vivifiant, il nous renseigne sur la population, sur les éléments divers qui la composent : fellahs, coptes, levantins, européens. Il expose brièvement l'histoire politique de l'Egypte, Etat semi-indépendant, tributaire de la Turquie, au secours de laquelle elle ne vint pas durant les deux dernières guerres, et occupé militairement depuis une trentaine d'années par les Anglais. Il nous renseigne sur le passé et le présent des finances, et de la dette publique. Un chapitre spécial est consacré au canal de Suez.

Dans une seconde partie, M. Magnus trace le tableau de l'agriculture (coton, sucre), des paysans, de leur situation. L'Egypte, pauvre en richesses souterraines, obligée d'importer le combustible, n'a guère d'industrie.

La fin du volume est consacrée au commerce extérieur, au transport, aux postes et télégraphes.

De 1884 à 1911, l'importation des marchandises a progressé de 8,2 à 27,3 millions L.E. (+ 19 millions), celle de l'or de 2,1 à 7,3 millions (+ 5,2 millions). L'exportation de marchandises a passé de 12,5 à 28,5 millions L. E. (+ 16 millions), celle de l'or de 0,4 à 7,1 (+ 6,7 millions).

La réforme de la législation civile, par Francesco Cosentini, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles, 1 vol. gr. in-8 de 150 pages. (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.)

M. Francesco Cosentini a été professeur de droit dans plusieurs universités italiennes.

Il a la passion de la sociologie et du droit ; et il n'a pas cessé d'accumuler des matériaux sur ces questions. L'ouvrage qu'il publie est une véritable encyclopédie de toutes les questions juridiques actuelles. Il y montre une érudition sans égale.

Ce livre soulève beaucoup de questions : mais il représente un grand effort pour remplacer les législations spéciales, et incohérentes. par une grande synthèse juridique.

Nous étudierons un jour le principe directeur que prend l'auteur. Il a pour idéal la recherche d'un équilibre entre le droit de l'individu et le droit de la société. Mais qu'est-ce que la société ? Il cherche à concilier l'autonomie individuelle et la solidarité sociale.

Avec Vanni il déclare que « pour déterminer l'objet d'une science il faut partir de la réalité objective, c'est-à-dire de l'examen même des objets que la science étudie ». Rien de plus exact.

Il considère que le droit est une création historique. Il faut donc remonter à une généralisation qui détermine les lois d'évolution du droit. Cette conception exclut la théorie du droit naturel. M. Cosentini reprend la thèse d'Ibering sur la nécessité de découvrir le lien qui asservit tout phénomène interne à une cause extérieure. L'Étude philosophique du droit doit être fondée sur l'observation, la comparaison et la généralisation des faits. Elle doit préparer les bases d'une organisation juridique nouvelle. On voit que le champ que M. Cosentini s'est proposé d'explorer est immense. Nous aurons l'occasion de reparler de ce volume surtout au point de vue des obligations et du contrat, de la propriété et du droit de succession. L'auteur quitte le domaine de la philosophie du droit pour prendre le vocabulaire socialiste.

« Le moment est venu désormais pour la propriété de se transformer dans l'intérêt des classes deshéritées ». Deshéritées de quoi ? par qui ? Il indique les divers empiètements que les gouvernements ont faits sur la propriété et il termine en disant : « C'est ainsi que, dans la grande lutte de la concurrence, la démocratie moderne peut favoriser les faibles, les vaincus de la vie, qui sont toujours à la merci des forces naturelles et sociales ». Ni la forme ni le fond de cette conclusion ne sont scientifiques.

Cependant l'effort de l'auteur vaut mieux que ne l'indiquent ces phrases.

Entre le droit imposé qui résulte du statut et le droit consenti qui résulte du contrat, il y a opposition.

M. Cosentini appelle même ces deux sortes de droit « des forces belligérantes ».

Il voudrait les concilier ; mais sous prétexte de les concilier, il a une tendance constante à sacrifier le contrat au statut.

Or, comme l'a démontré Sumner Maine, la caractéristique de l'évolution humaine est l'élimination du statut par le contrat. Le livre de M. Cosentini soutenant une thèse contraire, il en résulte qu'il doit être considéré comme poursuivant un idéal régressif.

N. M.

Au pays de l'or et des diamants. Cap, Natal, Orange, Transvaal, Rhodésie, par H. Hamilton Fyfe,

adapté de l'anglais par G. Feuilloy. (Pierre Roger et Cie, édit. Paris, 1913. 1 vol. in-8, 269 pages avec photographies et carte.)

L'ouvrage est intéressant; et il vient bien à son heure, au moment où l'Afrique du Sud anglaise prend un large développement, tout en passant pourtant par quelques difficultés qui résultent du mélange de population de ces pays, des conditions aussi dans lesquelles s'est faite leur union, et surtout, pourrait-on dire, du problème noir et des questions de main-d'œuvre. Aussi, dans cet ouvrage très vivant, généralement bien écrit, et traduit dans l'ensemble en excellent français, ce que nous conseillerons de lire ce ne sont pas principalement les descriptions pittoresques, l'histoire des mines de diamants ou des exploitations aurifères, ni même les renseignements, pourtant fort utiles, donnés sur le développement agricole ou autre de ces régions, et en particulier de cette Rhodésie encore peu connue. Ce qui est tout à fait opportun, ce sont les indications relatives au problème des nationalités, à l'antagonisme, encore subsistant dans bien des circonstances, des Hollandais et des Anglais; ce sont les observations faites sur les conditions dans lesquelles on se procure la main-d'œuvre, l'hostilité des blancs contre les travailleurs indigènes ou hindous, dont pourtant on a étrangement besoin.

L'auteur, tout en étant Anglais et bon Anglais, se montre d'une parfaite justice pour les Hollandais primitifs, les Boers ; il explique les griefs réciproques qui ont pu être mis en avant lors des luttes entre ces Boers et les Anglais, et particulièrement au moment de la guerre du Transvaal. Il insiste sur les préventions des Boers, ignorants et indolents. Et un de ses chapitres les plus curieux, est celui qui est consacré à l'antagonisme entre deux peuples si éloignés l'un de l'autre par leur mentalité, leurs aspirations, leur idéal. Et pourtant il n'existe pas d'aversion enracinée entre eux: et, à beaucoup d'égards, ils se ressemblent. Du reste, M. Fyfe estime que, si, dans la lutte pour la prééminence actuellement engagée, les Hollandais l'emportent, ce sera fait d'une Afrique du Sud prospère et active: ce ne sera jamais qu'un petit État, gouverné par de petits esprits, avec des vues étroites. Et cela en dépit de MM. Botha et Smuts, qui se font les champions des idées larges malgré leurs origines. L'Afrique du Sud se trouve à la bifurcation de deux routes, entre les nationalistes et les unionistes. Au reste, il se pose en conséquence une question des langues; et le général Hertzog, dont l'auteur donne un portrait pittoresque, est le chef des Irréconciliables, qui opposent le hollandais à l'anglais comme langue nationale de la jeune Union. Les Hollandais tiennent sauvagement à leur « taal », sentant que c'est le symbole de leur nationalité : ce « taal » est tout autre chose que le hollandais proprement dit. C'est un idiome local, qui a à peine une syntaxe, et qui ne peut rendre les nuances de pensées. Il y a constitutionnellement une duplicité de langage qui est une complication terrible, et l'on ne peut en sortir que par une réforme catégorique. Et entre temps les Hollandais cherchent à peupler les administrations de gens parlant uniquement le hollandais.

L'autre difficulté grave en présence de laquelle on se trouve, ainsi que nous l'expliquions, c'est le problème de la main-d'œuvre. Au Natal et au Transvaal, la main-d'œuvre asiatique à bon marché suscite toujours des difficultés considérables. Au Cap, on s'inquiète du droit de vote accordé aux gens de

couleur, aux métis. On rencontre là-bas des Malais, des Chinois, des Hindous; il ne faut pas oublier les Cafres métis, les *boys*, qui sont souvent fort intelligents. Et tous ces gens de couleur veulent s'élever dans l'échelle sociale et au rang des blancs. Mais le problème réellement sérieux est ce qu'on appelle le problème indigène. Dans certaines parties du pays, comme en Rhodésie, on compte seulement un millier de blancs pour sept cent mille noirs. On ne peut se passer d'eux, donc pas les parquer dans des réserves comme les Indiens des États-Unis. On ne peut ni ne veut d'autre part leur apprendre les métiers manuels, car cela les mettrait en concurrence avec les blancs. Tous les ouvriers européens font campagne contre l'emploi des indigènes, qui se contentent de salaires trop modestes. On ne se rend pas du reste compte que leurs besoins augmenteront vite, et qu'ils demanderont à être plus payés. Et à cet égard M. Fyfe fait des observations du plus haut intérêt : on retrouve là-bas les mêmes sentiments que chez les « protecteurs » européens du « travail national ». Le problème se pose, et l'on ne sait comment le résoudre : car il va de soi que l'on veut toujours intervention de la loi.

Comme le dit l'auteur, l'Afrique du Sud passe par un moment critique, et il est indispensable de savoir quelle est la situation.

D. Bellet.

Pour l'ouvrier moderne : écoles, classes, cours, examens professionnels, par C. Caillard, inspecteur général-adjoint de l'enseignement technique. In-8° de VIII-282 pages, avec figures. (H. Dunod et E. Pinat, éditeurs, Paris.)

La publication de ce volume a pour objet de faciliter la tâche des départements, des communes, des comités départementaux et cantonaux, des Chambres de commerce, des Associations professionnelles et syndicales, des Sociétés de toute nature ou des particuliers qui veulent organiser l'enseignement professionnel.

Veut-on créer une école d'apprentissage? Ce livre dit les moyens à employer et signale plusieurs types d'écoles qui fonctionnent déjà.

Désire-t-on fonder des cours professionnels du jour, des cours de mi-temps, des cours du soir et du dimanche, en dehors de l'école ou avec la collaboration de l'école, en dehors de l'atelier ou dans l'atelier même, pour les apprentis, pour les employés, garçons ou filles, pour les ouvriers? M. Caillard met sous leurs yeux des exemples vécus de ces organisations.

Entend-on dresser un programme d'examens professionnels? Cet ouvrage procure un spécimen élaboré par des hommes de métier et, autant que possible, déjà soumis au contrôle de l'expérience.

Paraît-il nécessaire d'envisager, à côté de ces questions, celles beaucoup plus délicates et beaucoup plus importantes, du choix de professeurs, de contremaîtres, de contremaîtresses, d'instructeurs? On leur dira les précautions et les règles dont il est bon de s'entourer.

S'agit-il enfin d'organiser un concours d'apprentis ou de prendre des dispositions pour la délivrance du certificat de capacité professionnelle? M. Caillard fera connaitre les méthodes qui ont déjà prévalu et donnera quelques exemples des épreuves que les candidats de certains centres ont eues à subir.

CHRONIQUE

I. La guerre. — II. Les six douzièmes provisoires. — III. L'intérêt des bons du Trésor. — IV. Les chemins de fer et l'État. — V. Le budget de la ville de Paris. — VI. Le moratorium et les établissements de crédit. — VII. La gestion par l'État et les uniformes militaires. — VIII. Les neutres et la contrebande de guerre.

I. *La guerre.* — Le 1er janvier 1915 a été le 154e jour de guerre : car la date initiale est bien le 1er août, puisque le 31 juillet à minuit l'Allemagne avait envoyé son ambassadeur, M. de Pourtalès, porter son ultimatum à la Russie et que le 1er août, à 7 heures du soir, elle lui déclara la guerre.

Tous les hommes qui ne se laissaient pas emporter par leur imagination considéraient qu'elle devait durer plusieurs mois. Toutefois, chez les auteurs militaires, il y avait de singulières illusions. Le général Maitrot croyait[1] que les Allemands auraient pu dépasser la trouée de Stenay quarante-huit heures après leur brusque attaque et le colonel Boucher[2] que les Russes auraient pu être à Berlin quarante jours après leur mobilisation dont il évaluait la durée à vingt jours.

On évaluait la force de l'armée allemande à trois millions d'hommes. Le colonel Boucher évaluait à un million d'hommes l'armée d'invasion en France, à un million d'hommes l'armée sur la frontière de l'Est, à un million d'hommes l'armée disponible que l'Allemagne garderait à l'intérieur. Or, l'Allemagne a jeté deux millions d'hommes en France dès le début de la guerre; elle n'a pas épuisé ses forces. La mobi-

1. *Les débuts probables de la prochaine guerre franco-allemande* (*Le Correspondant*).
2. *La France victorieuse dans la guerre de demain* (1911).

lisation en France s'est accomplie avec une régularité qui a déjoué les prévisions pessimistes. Le général Maitrot croyait que les zeppelins étaient capables de la troubler profondément par la destruction d'ouvrages d'art sur les voies ferrées. Jusqu'à présent, ils se sont montrés inoffensifs ; et ce sont les avions qui se montrés capables d'agression.

Il est très difficile de connaître exactement combien chaque nation est capable de mettre d'hommes en ligne. On compare à la population de la France la population de l'Allemagne qui, d'après le recensement du 1er décembre 1910, était de 64 925 000 personnes et, d'après les évaluations faites en 1913, de 66 835 000 personnes. D'après le recensement du 31 mars 1911, la population de la France était de 39 600 000, soit de 40 millions en chiffres ronds. C'est 27 millions ou 67 p. 100 en plus pour l'Allemagne. Mais le recensement de 1895 ne donnait qu'un chiffre de 52 251 000 habitants; celui de 1891 pour la France donnait un chiffre de 38 343 000, soit en chiffres ronds une différence de 14 millions ou de 36 p. 100.

La différence actuelle est de plus des deux tiers; mais pour les générations antérieures à 1895, elle peut se ramener à un peu plus d'un tiers.

Dans une lettre au *Temps* du 1er janvier le colonel Feyler, de l'armée suisse, disait :

1° L'Allemagne, au point de vue recrutement, n'a pas encore 70 millions d'habitants; les nouvelles levées seront faites sur le maximum de 58 millions d'habitants;

2° Ses ressources de guerre, immenses, ne sont pas infinies;

3° La durée de son effort sera selon toutes probabilités en raison inverse de son intensité.

Le colonel Feyler concluait que « le nombre total des casques à pointe actuellement incorporés ou aspirants ne pouvait pas dépasser 5 millions 1/2 à 6 millions » : et il tablait sur un chiffre de population de plus de 5 millions supérieur à celui que constatait le recensement de 1895.

L'Allemagne ne peut donc mettre qu'un tiers des hommes valides en ligne de plus que la France : et cette différence d'un tiers est compensée par les pertes énormes qu'a subies l'armée allemande en Belgique, en France et sur sa frontière est.

La stratégie d'enveloppement, la tactique d'écrasement

des Allemands exigent des sacrifices d'hommes que leurs généraux ont prodigués sans hésitation.

Il paraît que les généraux allemands appellent le général Joffre, « la caisse d'épargne ». Quoique dans la bataille de la Marne, il ait montré qu'il savait prendre l'offensive et que, depuis il n'ait cessé de refouler les Allemands, il se montre soucieux de ne pas faire de sacrifices inutiles. Cependant, d'après la communication faite à la commission de l'année, par M. Troussaint, directeur du service de santé militaire, les formations sanitaires de l'armée avaient reçu, au 30 novembre, 489 735 blessés, soit près de 500 000. Si ce chiffre est aussi élevé pour l'armée française, il doit être le double ou le triple pour l'armée allemande.

Nous n'avons pas le chiffre des morts qu'on devrait publier, je l'ai entendu évaluer à 130 000. Mais les Allemands ont eu une proportion de morts beaucoup plus grande que les Français. Leurs formations en masse ont été fauchées par notre artillerie. Tués, blessés, prisonniers, on estime le chiffre des pertes allemandes à 2 millions d'hommes. Il ne paraît pas exagéré.

Pour les Français 54 p. 100 de blessés ont été récupérés après traitement pour l'effectif; 25,5 p. 100 ont été récupérés à terme, après convalescence; 17 p. 100 restent en traitement; 1,48 p. 100 ont été réformés et 2,48 p. 100 sont décédés.

Les forces françaises ont donc été beaucoup moins affaiblies par les pertes qu'elles ont subies que les forces allemandes, et nous avons le concours de la Grande-Bretagne et de la Belgique et, à l'Est, le concours de la Russie.

Il est vrai qu'il faut tenir compte de l'Autriche-Hongrie avec 50 459 000 habitants constatés par le recensement de 1910 et avec 51 390 000 habitants, si on y comprend la population de la Bosnie et de l'Herzégovine. Mais son armée a déjà été écrasée par la Serbie et la Russie : et si l'Italie et la Roumanie entrent en action, les forces de l'Autriche seront annihilées. Reste alors l'armée turque. Mais la Grande-Bretagne n'a pas épuisé ses troupes de l'Inde, la Russie a son armée transcaucasienne et enfin, les Japonais viennent de prouver, une fois de plus, leur capacité militaire par la prise, le 6 novembre, de Tsing-Tao que les Allemands considéraient comme imprenable. Ils ont donné leur concours sans le marchandage que les adversaires de leur intervention leur ont prêté. S'ils l'offrent pour l'Europe, nous devons l'accepter. Certains hommes politiques le refusent : mais parmi

eux, je vois des hommes qui avaient été subordonnés à la politique allemande et avaient pratiqué la politique anglophobe. S'ils avaient continué de détenir le pouvoir, où en serions-nous aujourd'hui? Ils ne pratiquent pas la modestie qu'ils devraient avoir; mais nous ne devons prêter à leur avis que l'autorité qu'ils méritent.

II. *Les six douzièmes provisoires.* — Nous publions dans les faits économiques la partie de l'exposé des motifs de M. Ribot qui concerne le rôle si important que la Banque de France a joué depuis le commencement de la guerre.

Les dotations supplémentaires, depuis l'ouverture des hostilités, se sont élevées à 6 442 millions de francs.

Il y a 950 millions de dépenses qui ont disparu.

Tels sont les faits dont le ministre des Finances a dû tenir compte en établissant un budget de six douzièmes provisoires pour 1915.

Le chiffre total s'élève à la somme de 8 825 millions de francs, d'après la loi qui a été promulguée au *Journal officiel* du 28 décembre.

III. *L'intérêt des Bons de la Défense nationale.* — L'*Officiel* du 11 décembre a publié l'arrêté suivant :

Article unique. — Est fixé à 4 p. 100 l'an le taux d'intérêt des Bons de la Défense nationale à trois mois d'échéance qui seront souscrits à partir du 21 décembre 1914. Toutefois, les porteurs de Bons à trois mois souscrits antérieurement à cette date pourront, lors de l'échéance, en obtenir le renouvellement au taux d'intérêt de 5 p. 100 l'an.

Les intérêts continuent d'être payables par anticipation.

Cette baisse de taux de l'intérêt des Bons du Trésor est un symptôme rassurant.

IV. *Les chemins de fer et l'État.* — Dans la dernière chronique, j'ai parlé de la solution adoptée par la Grande-Bretagne pour les chemins de fer. L'article 20 de la loi sur les douzièmes provisoires se borne à dire pour les Compagnies du Nord et du P.-L.-M. pour lesquels la garantie d'intérêts n'existe plus :

Dans le cas où il existerait une insuffisance pour couvrir avec la garantie d'intérêts liquides, conformément aux conventions en ce qui concerne l'exercice 1914, toutes les charges effectives de ces réseaux,

ces compagnies auront la faculté de reporter tout ou partie de cette insuffisance à leur compte de premier établissement pour l'exercice 1914 et les suivants, jusques et y compris l'exercice qui suivra celui en cours duquel la paix aura été conclue.

Si on avait adopté en France le système anglais, cet article eût été inutile.

V. *Le budget de la ville de Paris.* — Le préfet de la Seine a soumis aux conseillers municipaux ses propositions budgétaires pour l'année 1915. Elles sont, comme on s'y attendait, calquées sur celles du budget de 1914, avec les quelques modifications imposées par l'application de lois nouvelles ou de délibérations du Conseil. L'excédent des dépenses sur les recettes est évalué à 16 millions.

Le rapporteur général, M. Dausset, adopte entièrement ce système d'équilibre du budget. Il constate, dans son rapport, que la situation financière de la ville est satisfaisante puisqu'à l'heure actuelle la disponibilité en caisse atteint encore 30 millions. L'émission de bons municipaux permettra de rendre à la trésorerie toute la souplesse désirable. Ils sont émis à 5 1/2 p. 100, nets d'impôts. C'est un placement très avantageux pour les souscripteurs.

La valeur des titres de la ville de Paris, après avoir fléchi au début de la guerre, s'est relevée.

Le découvert est, à la fin de 1914, de 100 millions : et chaque mois y ajoute 20 nouveaux millions.

Il reste encore 665 millions à émettre sur l'emprunt de 900 millions. Les affectations même devront subir de profondes modifications.

VI. *Le moratorium et les établissements de crédit.* — Les grandes sociétés de crédit ont annoncé qu'elles n'useraient plus du moratorium à partir du 1er janvier 1915.

Le 29 juillet, une décision de la compagnie des agents de change, homologuée par le ministre des Finances, avait ajourné du 31 juillet au 31 août toutes les opérations conclues en Bourse et venant à échéance à la première de ces dates.

Le 31 juillet, une prorogation de huit jours fut accordée aux valeurs négociables venant à échéance avant le 15 août 1914.

Les sociétés de crédit avaient toujours compté pour faire

face à leurs obligations sur le réescompte de leur portefeuille à la Banque de France; or, le 31 juillet, la circulation des billets atteignait 6 milliards 683 millions et la limite légale d'émission était de 6 800 millions de francs. La Banque de France avait d'abord à pourvoir aux besoins de l'État.

Un décret du 1er août, ratifié par une loi du 4 août, suspendit le remboursement des dépôts. En voici le texte :

Tout déposant ou créditeur dont le dépôt ou le solde en sa faveur sera inférieur ou égal à 250 *francs aura le droit* d'en effectuer le retrait intégral.

Au-dessus dudit chiffre de 250 francs, les déposants ou créditeurs *ne pourront exiger* le payement, en sus de cette somme que 5 *p.* 100 *du surplus.*

Le garde des sceaux en expliquait la nécessité de la manière suivante :

La prorogation des échéances des valeurs négociables entraîne nécessairement des mesures parallèles à l'égard du remboursement des fonds déposés dans les banques et sociétés de crédits ou d'épargne. Il est en effet impossible de laisser ces établissements dans l'obligation de restituer sans délai la totalité de leurs dépôts, *alors qu'on leur enlève momentanément les moyens de réaliser* le portefeuille d'effets de commerce qui, pour une grande part, en forme la contre-partie.

Suivant un avis du 30 décembre, le Comptoir national d'escompte de Paris, le Crédit lyonnais, la Société générale, le Crédit industriel et commercial, la Banque de l'Union parisienne et la Banque suisse et française ont cessé d'opposer aux titulaires de comptes de dépôts et de comptes courants à vue les limitations spécifiées dans les décrets de moratorium pour les remboursements de fonds, et appliqueront de nouveau à ces comptes, à partir du 1er janvier 1915, les conditions en vigueur avant le 1er août 1914.

VII. *La gestion par l'État et les uniformes militaires.* — La question de l'invisibilité du costume était posée depuis la guerre de 1870. La guerre du Transvaal avait montré la nécessité du costume khaki. Les Allemands avaient adopté le gris; les Italiens, le gris vert. Nous, nous pratiquons ce qu'on a si bien caractérisé par ce mot : la politique d'échantillonnage. On s'était décidé à essayer, il y a deux ans, un

costume réséda qu'on avait complété par un casque brillant et inutile, en imitation des Allemands. Puis, on l'avait abandonné.

La guerre a surpris l'administration militaire avant qu'elle eût pris une décision. Des faits cruels ont enfin prouvé la nécessité d'aboutir. Elle s'est décidée à supprimer toutes les parties rouges et de couleur foncée, comme l'avait conseillé M. Cunisset Carnot. Elle a adopté la couleur « bleu d'horizon » pour toutes les armes, qui ne seront plus distinguées qu'au moyen d'écussons et de soutaches; on a supprimé aussi la visibilité des galons des manches des officiers. On a supprimé aussi les ornements du képi. On a adopté des bandes molletières en drap bleu clair et l'équipement en cuir fauve au lieu du cuir noir. Enfin, on remplace la veste ajustée de parade des soldats par une vareuse ample et pourvue de poches, et le col droit par un col rabattu qui dégage le cou.

Ces transformations seront-elles utilisées pendant la guerre? Espérons-le. Nous reconnaissons que l'administration a pris de l'expérience aux dépens des tués et des blessés que cette réforme aurait dû épargner, si elle avait été faite quand elle aurait dû l'être.

Mais, dans le commandement, dans l'administration, dans le Parlement, dans l'opinion badaude, on sacrifiait à la parade, et on reprochait aux hommes qui rappelaient que les dépenses de la guerre ne devaient avoir pour objet que la préparation à la guerre, de n'avoir pas l'esprit militaire. La guerre actuelle aura le résultat de mettre fin à cette confusion entre la conception des parades de cirque et les réalités du combat.

VIII. *Les neutres et la contrebande de guerre.* — Dans la chronique du 15 août (p. 270), nous avons parlé des difficultés que provoquait la question de la contrebande de guerre, et nous avons rappelé la distinction établie entre la contrebande absolue et la contrebande relative.

Les Etats-Unis d'Amérique avaient adressé une première note au commencement de novembre, et ils en ont adressé une seconde, à la fin de décembre, au gouvernement britannique. Ces notes, d'un ton amical, déclarent cependant qu'aux Etats-Unis, des industriels et des exportateurs se plaignent que la police de la mer exercée actuellement par la Grande-Bretagne leur fait subir des pertes. La note ne

fait pas d'objections relativement aux objets considérés comme contrebande absolue ou comme contrebande relative. Elle reconnaît que des céréales et farines peuvent être considérées comme telles, si elles sont destinées à l'ennemi ; mais elle demande que, au moment de leur saisie, il soit prouvé que telle était leur destination.

Mais, ici gît la difficulté. Voilà du cuivre et du pétrole destinés à des pays neutres : mais sont-ils destinés à la consommation de ces pays ou, au contraire, ne feront-ils que passer à travers? Il suffit de mettre en regard les chiffres suivants, pour montrer combien la seconde hypothèse est justifiée.

Cuivre d'Amérique.
Importations (septembre et octobre).

	1913.	1914.
	Livres anglaises. (453 gr.)	
Italie	6 800 000	25 000 000
Pays-Bas	1 300 000	12 200 000
Norvège	»	8 200 000
Suède	2 800 000	6 700 000

Il est évident que le cuivre expédié en 1914, dans ces pays, avait ses véritables destinataires en Allemagne, et le cuivre joue un rôle important dans la fabrication des munitions et engins de guerre.

Par condescendance pour les Etats-Unis, la Grande-Bretagne n'a pas déclaré le coton contrebande de guerre, quoique le coton serve à habiller la troupe et que ses déchets soient indispensables pour la fabrication des explosifs. Deux navires chargés de coton sont partis directement à destination de Brême.

La Suisse se plaint aussi que des marchandises expédiées à Gênes s'y entassent par crainte qu'une partie ne soit destinée en réalité à l'Allemagne. Les chiffres que nous venons de donner relativement à l'importation du cuivre prouvent évidemment que ces appréhensions ont quelque raison d'être. Les Suisses proposent d'attribuer le monopole de l'importation pour un certain nombre d'articles au gouvernement fédéral. Il n'est question, jusqu'à présent, que des céréales ; mais les matières premières, comme le cuivre, sont non moins importantes.

L'affaire de contrebande qui a motivé l'arrestation à Rome de M. Cico Castrignano, officier des douanes en disponibi-

lité, et de M. Fiore, médecin-chirurgien très connu en Italie, prouve les difficultés que présente l'arrêt de la contrebande.

Il s'agissait pour eux d'obtenir des permis d'exportation de céréales en corrompant les fonctionnaires du ministère des Finances. En échange d'un permis, M. Cico Castignano remit 150 000 francs au fonctionnaire complaisant. Seulement, ce fonctionnaire complaisant était un commissaire de police. L'importance de cette somme prouve que ces messieurs entendaient faire de la contrebande sur une grande échelle.

Nous reconnaissons toutes les difficultés que rencontrent les neutres. Les Pays-Bas, la Suisse, la Norvège, la Suède, le Danemark ont besoin d'importer du froment : il faut que la Russie en fournisse à la Suède ; il faut que la Grande-Bretagne en laisse pénétrer dans le Danemark et dans les Pays-Bas.

Mais ici se présente une autre difficulté. La Belgique manque de blé. Comment en faire parvenir à la population, sans que l'armée allemande en profite ? On a essayé de divers arrangements auxquels ont pris part les Américains, dans un but philanthropique. Il paraît que la population de Bruxelles serait rationnée à 250 grammes par tête : et les Allemands auraient menacé de refuser les rations aux ouvriers qui ne voudraient pas travailler à des commandes faites par eux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Rapport annuel de 1913 sur les services municipaux de l'approvisionnement de Paris (Abattoirs. Entrepôts. Halles centrales. Marchés aux bestiaux. Marchés de quartiers, etc.), publié par la préfecture de la Seine. 1 vol. gr. in-8. Paris, Imprimerie municipale.

L'industrie minérale de la Tunisie et son rôle dans l'évolution économique de la Régence, par A. de Keppen, 1 vol. gr. in-8 avec 1 carte minière de la Tunisie. Paris, comité central des houillères de France, 55, rue de Châteaudun.

La question du Fideicommis en Prusse, par H. Vizioz. 1 vol. gr, in-8. Paris, Librairie du Recueil Sirey.

Chambre de commerce de Saint-Etienne. Compte rendu des travaux de l'année 1913, suivi de la table des années 1899 à 1913. 1 vol. gr. in-8. Saint-Étienne.

L'association française et l'association internationale pour la lutte contre le chômage. But. Activité. Constitution. 2e édition. Brochure gr. in-8. Paris, 34, rue de Babylone.

Journal de l'Ecole des Roches par les professeurs et les élèves. (Numéro de juillet 1914 de la « Science sociale ».) Grand in-8. Paris, 56, rue Jacob.

Enquête dans les Balkans, publiée par la Dotation Carnegie pour la paix internationale. Rapport présenté aux directeurs de la dotation par les membres de la commission d'enquête. 1 fort vol. gr. in-8 illustré. Paris, Dotation Carnegie, 24, rue Pierre-Curie et G. Crès et Cie, éditeurs.

L'inquisition fiscale. Texte des articles de la loi de finances du 18 juillet 1914 instituant l'impôt personnel et inquisitorial sur le revenu global. Le régime odieux. Déclaration contrôlée et jugement des morts. Brochure in-8. Paris, Comité central d'études et de défense fiscale, 26, rue Croix-des-Petits-Champs.

Les syndicats d'émission, par Y. Le Roy. Préface de R. Rousseau, avocat à la cour d'appel. 1 vol. gr- in-8. Paris, A Rousseau, éditeur.

Nouveau manuel pratique des marques de fabrique et de commerce, par E. David. 1 vol. in-8. Paris, Dunod et Pinat, éditeurs.

Les impôts et les revenus en France, en Angleterre et en Allemagne, par Pierre Leroy-Beaulieu, ancien député, professeur à l'École libre des sciences politiques. 1 vol. in-16. Paris, Librairie A. Colin.

Les fondements de l'Economie politique, par ADOLPHE WAGNER, professeur à l'Université de Berlin. T. V., traduit par L. Polack. 1 vol. in-8, Giard et Brière, éditeurs.

Les encouragements à la recherche scientifique, par H. LE CHATELIER. (Supplément aux Annales du Musée social, numéro de juillet 1914.) Brochure gr. in-8. Paris, A. Rousseau.

Cartels et trusts. Evolution de l'organisation économique, par ROBERT LIEPMANN, professeur de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, traduit par Savinien Bouyssy. 1 vol. in-8. (Giard et Brière, éditeurs.)

Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur pour l'année 1912. 1 vol. in-4. (Ministère des travaux publics.)

Five lectures concerning transportation. Lectures delivered at the Johns Hopkins University, in May 1914, by LOGAN G. MC PERSON. Brochure in-8. Baltimore, Johns Hopkins University.

Trade Unionism in the United states, par R. F. HOXIE. Reprinted from the Journal of political économy, March and May, 1914. 2 brochures in-8. University of Chicago.

The development of modern turkey as measured by its press, by AHMED EMIN.

The system of taxation in China in the Tsing Dynasty, 1644-1911, by SHAO-KWAN CHEN.

The Currency problem in China, by WEN PIN WEI. 3 vol. in-8 (n°s 142, 143 et 144 de Studies in history, économics and public Law). Edited by the Faculty of political science of Columbia University. New-York.

The financial system of the United Kingdom, by H. HIGGS. 1 vol. in-8, cart. London, Macmillan and C°.

A History of the general Property Tax in Illinois, by R. MURRAY HAIG. (Vol. III, n°s 1 et 2, 1914 de l' « University of Illinois Studies in the social sciences ») Published by the University of Illinois. 1 vol. gr. in-8. Urbana.

Life of Walter Bagehot, by His sister-in-Law Mrs RUSSELL BARRINGTON. 1 vol. in-8, cart. With portraits and other illustrations. London, Longmans, Green and C°.

Aircraft in War, by J. M. SPAIGHT. 1 vol. in-8, cart. London, Macmillan and C°.

The Coming great depression in trade, by T. PENN GASKELL. Brochure in-16. London, P. S. King and son.

Industrial Unrest. A practical solution. The report of the Unionist social reform committe, by J. W. HILLS, Prof. W. J. ASHLEY and M^cc WOODS, With an introduction, by The Right Hon. F. E. SMITH. Brochure in-8, London, John Murray, éditeur.

Proportional Représentation a study in methods of election, by John H. Humphreys Hon, secretary, *proportional représentation society*, with

an introduction by the H. Hon. Lord Courtney of Peuwith. 1 vol. in-12 1914. (Methuen and C°, pub., London.)

Das Wirtschaftsjahr 1909. Jahresberichte über den Wirtschafts-und Arbeitsmark für Wolkswirte und Geschäftsmänner, Arbeitgeber - und Arbeiter-Organisationen, von Richard Calwer. Zweiter Teil : Jahrbuch der Weltwirtschaft 1909. 1 vol. gr. in-8. Iéna, Verlag von G. Fischer.

Bautätigkeit und Wohnungsmarkt in Strassburg im Jahre 1913. von Dr K. Eichelmann. (Beiträge zur statistik der Stadt Strassburg i Els., Heft XV.) Brochure gr. in-8. Strassburg, F. Bull, Verlagsbuchhandlung.

Steinkoblenpreise und Dampfkraftkosten, von Dr Ing. M. Saitzew. 1 vol. In-8. Mit 7 Diagrammen. (Schriften des Vereins für Sozialpolitik, 143. Band. Zweiter Teil.) München und Leipzig, Verlag von Duncker und Humblot.

Der Mindestlohn, von Dr Jur. D. Pesl. 1 vol. gr. in-8. München und Leipzig, Verlag von Duncker und Humblot.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° gennaio al 31 maggio 1914. 1 vol. in-8. Roma, Ministero delle Finanze (Direzione generale delle gabelle).

Il socialismo contemporaneo. Lineamenti storici, par A. Labriola. 1 vol. in-8. Rocca san Giovani (Chieti), Casa editrice abruzzese.

Il rincaro dei fitti ed il problema delle abitazioni, par Lanfranco Maroi. (Estratto dalla Rassegna contemporanea, 10 juillet 1914.) Brochure in-8. Roma, C. A. Bontempelli, editore.

Nuove osservozioni sui problemi dell Eugenica, la distribuzione dei professori della universitate italiana secondo l'ordina di nascita, par Corrado Gini (*Rivista italiana di sociologia*).

Sulla misura della concentrazione e della variabilita dei caratteri, par Corrado Gini. prof. da statistica nella Universita di Padova. (C. Ferrari, Venise.)

Le chemin de fer de Bagdad au point de vue politique, économique et financier, ou l'expansion de l'Allemagne en Orient, par A. Ilitch. (Publié par la Société belge d'Etudes et d'Expansion.) 1 vol. gr. in-8, Bruxelles et Leipzig, Misch et Thron, éditeurs et à Paris, M. Rivière, éditeur.

Seizième rapport annuel du comité directeur de l'Union suisse des paysans et du secrétariat suisse des paysans. 1913. Brochure in-8. Brougg.

Banco hipotecario nacional. (République Argentine.) Informe sobre las operaciones del año 1913. Brochure in-8. Buenos-Ayres.

Industries de la construction métallique. Tome IV, fascicule B, du groupe III des monographies industrielles publiées par l'Office du travail du ministère de l'Industrie et du Travail du royaume de Belgique. 1 vol. gr. in-8 illustré. Bruxelles, J. Lebègue et Cie et A. Dewit, éditeurs.

Annuaire statistique de la Suède. 1re année, 1914. Publié par le bureau central de statistique. 1 vol. gr. in-8. Stockholm.

China. Returns of trade and trade reports. 1913, n° 3 and 4. Part. I. Abstract of statistics, and report on the foreign trade of China. Published by order of the inspector general of customs. 1 vol. in-4. Shanghaï. The maritime customs.

Grèce. — Bulletin trimestriel du commerce spécial de la Grèce avec les pays étrangers. N° 3, quatrième trimestre 1913. 1 vol. in-4. Athènes, ministère des Finances (bureau de statistique).

Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers pendant 1913. (2e partie. Résumés par pays. Transit).

El comercio y los Comerciantes, por YVES GUYOT, version espanola revisada por el autor por Rafael Urbano, del centro de Expansion comercial, con graficos en el texto (Encyclopedia cientifica), 1914. (Daniel Zorro, editor, Madrid.)

Mouvement de la navigation et des marchandises à firme. Effectif des animaux des pays de la sainte couronne hongroise. — Commerce extérieur. Id. 1912. (Publications de l'Office général de statistique. Ministère du Commerce de Hongrie). Budapest.

Political thought from Bacon to Halifax, by G. P. GOOCH 1 vol. in-18. (Home university library.) William and Norgate, London.

The journal of joint committee of fifteen on reconstruction 39 th., congress, 1865-1867, by Bey. B. Kendrock, instructor in history, 1 vol. in-8 de 412 pages. (Columbia University) New-York.

La force motrice au point de vue économique et social, par G. OLPHÉ-GAILLARD. (La science sociale), 1 vol. in-8, de 104 pages.

England's Arch.'Ennemy : the Kaiser! by Oliver Bainbridge, author of « India to day », etc. (A pamphlet). (Drane's) London.

Cotton crop, movments, season 1913-14. (London ond Lancashire fire insurance C°.) Liverpool.

Trade and the War, trade maps, charts and statistics issued, by the statistical and information department of the London chamber of commerce editer, by Charles Musgrave, secretary of London chamber of commerce. (London.)

Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Lyon. Année 1913, 1 vol. grand in-8 (Lyon).

Workmen's compensation laws of the United states and foreing countries. Bulletin of labor statistics (n° 126). U. S. Department of labor, 1 vol. in-8 de 464 pages, Washington.

Le Gérant : FÉLIX ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

93

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES CAUSES DE LA GUERRE

(*Suite*[1].)

XIII. L'Empire allemand et l'Autriche-Hongrie. — XIV. La nouvelle Triple-Alliance. — XV. La diplomatie allemande et les petits pays. — XVI. La diplomatie allemande, ses procédés et ses résultats.

DEUXIÈME PARTIE : Les Causes économiques.

I. La civilisation guerrière et la civilisation productive. — II. La population.

XIII. — L'EMPIRE ALLEMAND ET L'AUTRICHE-HONGRIE

Bismarck a raconté comment il n'avait cessé de lutter contre l'Autriche depuis 1852. Il se plaignait « qu'elle traitât la Prusse abominablement, si bien que nous fûmes obligés un beau jour de lui donner une preuve matérielle que nous pouvions nous passer de son concours. En 1866, nous prîmes la première occasion qui se présenta et nous flanquâmes l'Autriche à la porte[2]. »

Sans rancune, Bismarck tenta de se réconcilier avec l'Autriche; mais de Beust avait le mauvais caractère de ne pas oublier Sadowa.

François-Joseph n'éprouvait pas tant d'amertume de sa défaite. Il félicita l'empereur allemand de sa victoire sur la France. Il alla, en 1872, à Berlin lui faire hommage de sa soumission. Il expliqua à de Beust qu'il devait le sacrifier à Andrassy qui, représentant la Hongrie, éprouvait la plus vive reconnaissance pour la Prusse d'avoir, par sa victoire, forcé l'Autriche à consentir au compromis de 1867 qui instituait le dualisme.

---

1. Voir le *Journal des Economistes*, août, septembre, octobre.
2. *Les Mémoires de Bismarck* recueillis par Maurice Basch. T. II, p. 141.

Bismarck apprécie, de la manière suivante, son traité d'alliance avec l'Autriche-Hongrie en 1879.

Il fallait empêcher la monarchie dualiste de s'entendre avec la France. Cet objet était maintenant atteint sans nous imposer l'obligation de défendre Trente, Trieste ou la Bosnie contre les Italiens, les Turcs ou les Slaves du Sud.

Bismarck estimait qu'il mettait la main sur les Allemands d'Autriche en même temps que sur les Hongrois. Dans sa conception, l'empereur d'Autriche ne conservait qu'une façade de pouvoir ; en fait, il avait reconnu l'autonomie de la Hongrie et, pour sa politique étrangère, il était tenu en laisse par le chancelier.

Bismarck achevait pacifiquement l'œuvre de 1866. Il aurait même voulu pour la consacrer « une alliance constitutionnelle et indissoluble ».

Andrassy lui fit observer que c'était trop et qu'il risquait des difficultés avec le Reichsrath.

La *Gazette de Lausanne*[1] a publié les doléances d'un diplomate autrichien sur les rapports de l'Autriche-Hongrie avec l'Empire allemand.

Loin de contester que l'Empire allemand voulût la guerre, il constate qu'il ne cherchait qu'un *casus belli*. Mais il fallait qu'il fût de telle nature que l'Autriche-Hongrie ne pût pas reculer.

L'affaire de Serbie était excellente sous ce rapport. Berlin incita notre diplomatie à l'intransigeance, et le jour où les affaires parurent, malgré tout, s'arranger, il lança son ultimatum à la Russie. Nous étions ainsi acculés à la guerre.

Notre pays est le seul qui n'ait pas, à l'heure actuelle, publié ses documents diplomatiques touchant la période qui précéda la guerre ; il ne peut le faire sans découvrir l'Allemagne.

L'Allemagne emprunta à l'Autriche-Hongrie son artillerie lourde pour faire le siège des places belges ; et l'Autriche se vit obligée de déclarer, le 28 août, la guerre à la Belgique pour la punir d'avoir reçu le feu de ses canons mis au service de l'armée allemande.

---

1. *Gazette de Lausanne*, 17 décembre 1914.

L'état-major de Berlin a mis la main aussi sur le reste de l'armée autrichienne et l'a employée à défendre contre la Russie le territoire allemand :

L'Autriche-Hongrie est sacrifiée ; les horreurs de l'invasion lui sont réservées pour que les populations de l'Allemagne n'aient pas trop à s'inquiéter et à souffrir.

Non seulement le Kaiser a conduit à son gré, sans contrôle, la politique extérieure de l'Empire allemand; mais il a conduit aussi à son gré la politique de l'Autriche-Hongrie, et naturellement, les intérêts de l'alliée étaient subordonnés à ses convenances.

Le diplomate autrichien résume très bien la situation :

Depuis le 7 octobre 1879, le Ballplatz a marché dans les voies que lui traçait Berlin. On oublia les blessures de Sadowa, le souvenir du Saint-Empire, pour courir sus à l'Orient que nous désignait l'Allemagne comme une belle proie dont il nous empêchait toujours de nous saisir. Nous servions à inquiéter la Russie, à menacer les intérêts des puissances méditerranéennes, et ausssi à permettre aux chanceliers allemands d'entretenir le malaise de la politique européenne, si nécessaire pour leur permettre de faire voter par le Reichstag les formidables crédits militaires destinés à entretenir l'armée et la flotte sur lesquelles repose la grandeur de l'Empire germanique.

Pour maintenir à son bénéfice le traité de Francfort, pour développer sa puissance dans le monde, l'Allemagne se servit de ses alliés, laissant s'accumuler sur nos têtes toutes les haines de l'Europe.

La guerre a éclaté. Si l'Allemagne était victorieuse, elle aurait tout le bénéfice de la victoire. Le diplomate autrichien ne dit pas que l'Empire allemand exerce une puissante attraction sur les Allemands d'Autriche ; que la victoire de l'Allemagne aurait eu pour conséquence de rejeter le centre de l'Autriche, de Vienne à Budapest ; et que peut-être l'Empire allemand, aurait absorbé les provinces allemandes de l'Autriche-Hongrie.

Mais le diplomate autrichien, ne prévoyant plus que la défaite, considère que l'Empire allemand fera tout son possible pour faire supporter par l'Autriche-Hongrie « la plus grosse partie des frais de la politique aventureuse de l'Empire allemand ». Il prévoit un démembrement qui, probablement, sera encore plus complet, qu'il ne le suppose.

Mais ce diplomate se fait de grosses illusions en supposant que l'Autriche peut maintenant, en négociant une paix séparée, « reconquérir l'hégémonie sur les peuples germaniques de l'Europe centrale ; que la monarchie autrichienne peut reconstituer, au détriment de la Prusse militaire et conquérante, l'empire germanique pour le grand bien de l'Europe et de l'humanité ».

Il est trop tard. L'Autriche « a lâchement et aveuglément suivi la politique de son ennemi héréditaire ». Elle est alliée à Berlin.

XIV. — La nouvelle Triple-Alliance

Bismarck dit : « L'absence de tout intérêt direct dans les questions d'Orient est d'un grand avantage pour la politique allemande[1]. »

Guillaume II a fait tout son possible pour le perdre.

Il voulut bien condescendre à laisser le gouvernement turc diriger ses affaires locales ; mais il entendit diriger les affaires internationales de la Turquie contre ses anciens amis et protecteurs, la Grande-Bretagne et la France, tout en prétendant servir les intérêts de la Bulgarie et de la Roumanie qui ne pouvaient être qu'opposés.

Il conquit l'amitié du gouvernement turc, soit : mais il provoqua la méfiance de la Russie, de la Grande-Bretagne et de la France. Où fut le bénéfice?

L'armée turque fut organisée par le célèbre von der Goltz, et, en 1912, tous les états-majors européens, sur l'autorité de son organisateur, lui promettaient la victoire. Elle tomba en déroute au contact des Bulgares.

Cependant le prestige militaire de l'Allemagne ne fut pas détruit. Le gouvernement turc investit du commandement en chef de ses troupes le général Liman von Sanders ; puis von der Goltz est allé reprendre son ancien poste.

Dès le 10 août 1914, le gouvernement turc donna asile aux navires de guerre le *Gœben* et le *Breslau*, puis il en fit un achat fictif, et, malgré les engagements qu'il contracta avec les nations alliées, il en conserva les équipages et les officiers. Des officiers allemands venaient en grand nombre à

---

1. *Pensées et Souvenirs*, trad. fr., t. II, p. 314.

Constantinople. Dans son communiqué, le *Foreign office* dit sans ambages que l'influence allemande s'exerçait « à l'aide de pots-de-vin distribués à profusion ».

Les ambassadeurs de la Grande-Bretagne et de la France se montraient cependant pleins d'indulgence pour le gouvernement turc. Ils lui disaient : « Vous commettez des actes qui, pour tout autre Etat, seraient des violations de la neutralité ; mais nous voulons bien ne pas nous en apercevoir parce que nous désirons que vous restiez neutre afin que vous ne compliquiez pas la situation du lendemain de la guerre par celle du démembrement de la Turquie. »

Pendant ce temps, le ministre de la Guerre Enver Pacha, dévoué à l'Allemagne, et ses conseillers allemands préparaient des forces pour attaquer l'Egypte par Akaba et Gaza et le canal de Suez.

Le cheikh Aiz Shawisl avait distribué dans la Syrie et probablement dans l'Inde un pamphlet exhortant les mahométans à combattre la Grande-Bretagne.

Cependant le grand vizir, le ministre des Finances Djavid Bey et la majorité des ministres étaient d'avis de maintenir la neutralité.

D'après *la Gazette de la Bourse*, renseignée, dit-elle, par une haute personnalité diplomatique, voici donc dans quelles conditions la Turquie se serait résolument engagée dans la guerre.

Au mois d'octobre, la Turquie se voyait obligée de payer les appointements de ses nombreux fonctionnaires, qui depuis plusieurs mois n'avaient rien touché. Pour se procurer des ressources, elle n'avait qu'un seul moyen : s'adresser à l'Allemagne.

On décida d'envoyer à Berlin une personnalité particulièrement sympathique dans cette ville, Fethi bey.

Fort bien accueilli par M. de Bethmann-Hollweg, il eut une audience de Guillaume II.

L'empereur consentit à avancer à la Turquie une somme de 150 000 livres turques (3 400 000 fr.), mais il exigea en revanche que la Turquie marchât aussitôt contre l'Angleterre et la Russie.

— *Sie müssen aber*, stipula l'empereur, *sofort gegen England und Russland marschiren* !

Fethi bey déclara donc que la Turquie appuierait militairement l'Allemagne quand une occasion particulièrement

favorable se présenterait, mais que le moment actuel n'offrait pas cette occasion.

Or, le jour même, 27 octobre, où Fethi bey quittait Berlin, l'ordre de bombarder la côte russe fut donné par l'amiral allemand, Souchon Pacha, aux navires allemands qui avaient passé dans la mer Noire.

Renseignés par les journaux, les ministres turcs, étourdis et stupéfaits, coururent chez l'ambassadeur allemand M. de Wangenheim, et lui demandèrent des explications. L'ambassadeur répondit : « Fethi bey a formellement promis à Berlin l'entrée de la Turquie dans le conflit. Et quand on fait une promesse à notre empereur, il faut la tenir. »

Enver bey, l'homme de l'Allemagne, suivi de Talaat Bey, l'emportaient. Un ordre de Berlin avait forcé Djavid bey, le ministre des Finances, à donner sa démission.

Si réellement le Kaiser a acheté le concours de la Turquie moyennant 3 400 000 francs, jamais prêt à un taux aussi élevé n'a été fait. Le Kaiser a la gloire de dépasser de beaucoup le Shylock de Shakespeare.

Heiri Bey, le Cheikh de l'Islam à Constantinople, a déclaré le *Djidah*, la guerre sainte à tous les giaours, dont fait certainement partie Sa Majesté François-Joseph empereur d'Autriche, roi apostolique de Hongrie : cependant les catholiques de l'Autriche-Hongrie, de la Bavière et des provinces du bord du Rhin et les Luthériens de Prusse accueillent avec enthousiasme ces paroles de Heiri Bey :

Rien, pas même les guerres conduites par l'Islam, lors des croisades, ne peut être mis en regard de l'immensité du saint mouvement actuel. Des siècles se sont écoulés depuis lors, mais la doctrine a vécu dans les cœurs musulmans et quand retentit l'appel à la Guerre sainte, tout mahométan croyant et même toutes les femmes mahométanes accomplissent leur devoir. Des centaines de milliers de pélerins, connaissant la *fetva*, vont de la Mecque à Médine, aux collines sacrées. Tels des microbes (*sic*), ils entreront dans le corps des empires ennemis.

Le Kaiser a vraiment acheté à bon marché la protection d'Allah, mais comment concilie-t-il ce déchaînement « de la guerre sainte » musulmane avec sa mission divine qu'il caractérise dans ces termes :

Rappelez-vous que le peuple allemand est le peuple élu de Dieu. C'est sur moi, sur moi empereur allemand, que son esprit est des-

cendu. Je suis son œuvre, son épée, son défenseur. Malheur aux incroyants !

Croit-il que les musulmans sont convertis au « vieux Dieu » qu'il incarne ? S'imagine-t-il que les soixante-dix millions de musulmans de l'Inde, ceux du Turkestan russe, de l'Arabie, de l'Egypte, de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc, considéreront comme un motif de guerre sainte le secours que leur demande le giaour qui, à Damas, en 1898, les assurait de sa protection et qui, aujourd'hui, réclame la leur ? Les chiites persans ne sont pas plus dociles au Cheikh de l'Islam que les protestants ne le sont au pape. Le *Djidad* invite les musulmans de la Libye à jeter les Italiens à la mer. Si les Italiens refusent de se laisser faire, ils sont entraînés dans la guerre ; et la diplomatie du Kaiser aura abouti à ce résultat : remplacer l'Italie par la Turquie dans la Triple-Alliance et la pousser, bon gré mal gré, dans la Triple-Entente.

En même temps, il éveille, en Bulgarie et en Roumanie, les vieux souvenirs de la domination turque et il reconstitue la Ligue Balkanique, non seulement contre la Turquie, mais aussi contre l'Empire allemand et l'Autriche-Hongrie.

En 1853, Nicolas Ier, dans une conversation avec sir George Hamilton Seymour, lui dit : « Nous avons, sur les bras, un homme malade. »

En 1914, l'état de santé de l'homme malade ne s'est pas amélioré ; et le Kaiser en est réduit à s'appuyer sur lui.

Le 14 avril 1904, M. de Bulow, comme chancelier de l'Empire, disait :

« Si nous tenons notre épée affilée, nous n'avons pas tant à redouter l'isolement. L'Allemagne est trop forte pour n'être pas susceptible d'alliance. »

Et elle est réduite, pour refaire la Triple-Alliance, à l'alliance de la Turquie !

XV. — La diplomatie allemande et les petits pays

Je ne rappellerai pas l'affaire du Luxembourg de 1867 : elle n'avait pour but que de préparer la guerre avec la France, que Bismarck ferait à son heure en donnant le rôle d'agresseur à la France.

La neutralité du Luxembourg n'est pas contestée par l'Allemagne. Dans sa proclamation adressée le 2 août au Luxembourg, mais préparée de longue année, le général

Tulff von Tschepe und Weidenbach dit avec cet aplomb dans le mensonge qui est caractéristique des procédés allemands :

La France, ayant violé la neutralité du Luxembourg, a commencé les hostilités — comme on constate avec le moindre doute (*sic*) — du sol luxembourgeois contre les troupes allemandes. En vue de cette nécessité urgente, Sa Majesté a ordonné aux troupes allemandes — en première ligne au 8e corps d'armée — d'entrer dans le Luxembourg.

Le prétexte était faux, mais l'Allemagne, ayant besoin de faire passer ses troupes par le Luxembourg, en violait la neutralité, avec tranquillité, malgré les protestations de la Grande duchesse.

On a pu reprocher à Gladstone de graves faiblesses dans sa politique étrangère, mais jamais il n'a transigé au point de vue de l'indépendance de la Belgique. Au mois d'août 1870, il faisait des traités séparés avec la Prusse et la France, obligeant l'Angleterre dans le cas où l'une des nations ne respecterait pas la Belgique à prendre le parti de l'autre. En 1875, au moment de l'intervention de la reine Victoria pour empêcher une agression de l'Allemagne contre la France, Gladstone envoya une commission pour concerter les mesures de défense.

Le Kaiser tenait à rassurer la Belgique.

En octobre 1911, l'empereur Guillaume s'entretint avec le général belge Heimburger et avec M. Delvapx de Fenffe, gouverneur de la province de Liége, venu pour le saluer au nom du roi des Belges. Il dit à ce dernier :

« Vous êtes gouverneur d'une province avec laquelle nous avons toujours vécu en bon voisinage. Vous avez eu, je pense, ces derniers temps (on était au lendemain du coup d'Agadir), dans votre pays, des angoisses. Croyez-moi, ces angoisses étaient inutiles. »

Et au déjeuner qui suivit, l'empereur, répondant au toast du général Heimburger, dit :

« Vous avez bien fait d'avoir confiance en nous. »

Le 3 août, l'empire allemand violait la neutralité de la Belgique. M. de Jagow, le ministre des Affaires étrangères, en dit franchement la raison à l'ambassadeur britannique.

Cette violation, disait-il, était nécessaire parce qu'il s'agissait de pénétrer en France par le chemin le plus rapide et le plus facile, de façon à avoir une grande avance sur les opérations françaises et de

frapper le plus tôt possible un coup décisif. C'était pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Un temps considérable aurait été perdu s'il avait fallu pénétrer par le Sud, où la rareté des routes et la puissance des forteresses auraient retardé la marche, ce qui aurait donné aux Russes le temps d'amener des troupes sur la frontière allemande. La rapidité, ajouta M. de Jagow, est le grand atout de l'Allemagne. Celui de la Russie est d'être un réservoir inépuisable de soldats.

L'ambassadeur de la Grande-Bretagne fit savoir dans l'après-midi à M. de Jagow que si, à minuit, l'Allemagne n'arrêtait pas ses troupes en donnant l'assurance que la violation de la frontière belge ne serait pas continuée, la Grande-Bretagne prendrait toutes les mesures pour faire respecter le traité signé par l'Allemagne et elle.

M. de Jagow répondit que la sûreté de l'Allemagne exigeait le passage des troupes allemandes par la Belgique. L'ambassadeur britannique répliqua qu'il devait alors réclamer ses passeports et il se rendit chez le chancelier. M. Bethmann-Hollweg lui adressa une harangue qui ne dura pas moins de vingt minutes :

Comment, pour un mot, pour le mot neutralité, pour un mot qui, en temps de guerre, a été si souvent méprisé; comment, pour un chiffon de papier, la Grande-Bretagne va faire la guerre à une nation apparentée qui ne désirait qu'être son amie! Tous ses efforts dans ce sens se trouvent anéantis par cette dernière et terrible décision et toute sa politique tombe comme un château de cartes.

Ce que vous faites est inimaginable : vous frappez un homme dans le dos pendant qu'il combat contre deux adversaires. Je tiens la Grande-Bretagne pour responsable de tous les événements terribles qui vont se produire.

Sir W. E. Goschen répondit :

Herr von Jagow et vous, avez essayé de me convaincre que, pour des raisons stratégiques, c'était pour l'Allemagne une question de vie ou de mort de violer la neutralité de la Belgique. Je voudrais vous convaincre que c'est pour l'honneur de la Grande-Bretagne « une question de vie ou de mort » de faire respecter le solennel engagement qu'elle a pris de défendre la Belgique si elle était attaquée.

— Mais le gouvernement britannique a-t-il réfléchi au prix que cela lui coûtera?

Sir W. E. Goschen répondit que « la crainte des consé-

quences ne pouvait être regardée comme une excuse pour rompre un engagement solennel ». Toutefois le chancelier était dans un tel état de surexcitation que Sir W. E. Goschen « s'abstint de jeter de l'huile sur le feu ».

Ce désarroi du chancelier est une scène de comédie épique. Il affirme son profond mépris pour les engagements pris par son propre gouvernement ; et ainsi il proclame lui-même que nul ne doit se fier à ceux qu'il a contractés et à ceux qu'il pourra prendre. Il expose sa déception avec des expressions pathétiques qui prouvent son inconscience.

Il se plaint que la Grande-Bretagne donne à l'Empire allemand « un coup de couteau dans le dos » : mais, et l'Empire allemand est-ce qu'il ne donnait pas un coup de couteau dans le dos à la Belgique ? Et vraiment attribuer à la Grande-Bretagne l'aspect d'un apache sournois parce qu'elle présentait devant les yeux du chancelier un morceau de papier revêtu du sceau de l'Empire allemand, c'était une transposition de rôle d'une ironie formidable.

La violation de la Belgique répondait à une conception stratégique ; mais elle répondait aussi à une conception politique.

L'Allemagne n'a sur la mer du Nord qu'une façade de 120 kilomètres à vol d'oiseau d'Emden à Cuxhaven, l'avant-port de Hambourg. L'Allemagne n'est qu'une puissance continentale.

Mais à côté d'elle, il y a une puissance maritime par excellence. Ce sont les Pays-Bas : et une partie de leur prospérité maritime vient de la prospérité industrielle de la Westphalie et de la Province rhénane.

Cette région, la plus industrielle de l'Allemagne, a deux ports et ces deux ports sont situés dans des pays étrangers : Rotterdam dans les Pays-Bas et Anvers en Belgique.

Pour échapper à cette sujétion, en 1883, M. Windhorst, le chef du centre catholique, réclamait un canal, de Dortmund à Ems, pour essayer de faire dériver une partie de la houille et une partie de la production de la Westphalie vers Emden. Guillaume II s'empara de cette idée et le canal fut inauguré en août 1899. On avait compté sur un trafic de 1 500 000 tonnes. En 1905, il n'atteignait pas encore 700 000 tonnes, malgré une réduction du taux du péage.

Le canal fut complété par le port d'Emden qui coûta 20 millions de marcks. Il a un mouillage de 11 m. 50. L'empereur obligea certaines lignes de navigation d'y faire des

escales inutiles. Le matériel de dragage y a tenu pendant longtemps plus de place que les navires. Quand je l'ai visité, je n'y ai vu que deux navires qui venaient apporter du minerai de fer de Suède.

Cependant on n'avait pas relié le canal de Dortmund à Ems au Rhin, pour obliger les marchandises et le matériel de ce district à se servir du canal et non du Rhin. Cette précaution a été inutile : et le canal de Dortmund au Rhin a été compris dans le dernier programme.

Malgré tous ces efforts, les marchandises, au lieu de prendre un canal comptant vingt-sept écluses, ont continué de naviguer sur le Rhin. De Carlsruhe à son embouchure, sur une distance de 621 kilomètres, il n'y a que 100 mètres de différence de niveau ; 16 centimètres par kilomètre. La largeur du fleuve n'est nulle part inférieure à 200 mètres. Sa profondeur à Cologne est de 3 m. 40. Le fret entre Ruhrort et Rotterdam est à peine de 1 centime par tonne.

On a amusé longtemps l'opinion publique française avec des projets de partage de l'Autriche en faveur de l'Allemagne et la prise de possession de Trieste. En réalité, le rêve de l'Empereur d'Allemagne a été de comprendre les Pays-Bas dans l'Empire et de mettre la main sur Anvers. Il faut se rappeler que si Anvers appartient à la Belgique, les deux rives de l'Escaut, à une distance de moins de 20 kilomètres en aval d'Anvers, appartiennent aux Pays-Bas.

Le programme d'annexion des Pays-Bas n'était pas un mystère. La Grande-Bretagne est la protectrice naturelle des Pays-Bas. Les Boers du Transvaal étaient d'origine hollandaise. Au moment de la guerre de l'Afrique du Sud, l'opinion néerlandaise était en majorité en opposition avec la Grande-Bretagne. Je dis « la majorité » ; mais il n'y avait pas unanimité, j'en eus la preuve suivante :

A la suite d'un banquet donné pendant l'Exposition de 1900, un de mes amis me dit :

« Les délégués des Pays-Bas désirent vous être présentés pour vous remercier de l'accueil que vous leur avez fait en 1889 et ensuite pour vous féliciter de l'attitude que vous avez prise dans la question de l'Afrique du Sud. »

Mon ami était très étonné et je l'étais un peu. Ces messieurs me dirent :

« Nous avons une menace permanente : c'est l'Allemagne. Tout ce qui peut relâcher nos liens avec la Grande-Bretagne

est un danger pour nous. Nous avons blâmé notre gouvernement d'avoir envoyé un navire de l'État chercher Kruger. »

L'appréciation de ces hommes distingués, dont quelques-uns avaient une position officielle, ne tardait pas à être corroborée en Allemagne. En 1901 et en 1902, MM. Stubmann, von Hale et Huton publièrent plusieurs brochures pour inviter les Pays-Bas à s'annexer à l'Allemagne. Ces messieurs employaient la méthode persuasive. Ils parlaient du *Zollverein*. Ils engageaient doucement les Pays-Bas à en faire partie. Ils auraient pour débouché toute l'Europe centrale! Deux journaux hollandais, le *Haagsche Courant* et l'*Avond post* soutinrent ce projet ainsi qu'une union postale.

Cependant les Hollandais et les Belges ont consenti à une forme d'union qui prend, dans l'*Almanach Gotha* pour titre : *Union d'administration de chemins de fer allemands*. Font partie de cette union les lignes de chemins de fer de l'Allemagne, des Pays-Bas et d'un chemin de fer belge.

Les Hollandais ne répondirent pas avec empressement aux ouvertures germaniques. Ils sont libre-échangistes. Ils ne pouvaient que perdre à être encerclés dans le tarif allemand. Ils profitent du dumping. Les cartels allemands vendent, au dehors, des tôles meilleur marché aux étrangers qu'à leurs nationaux. Les Hollandais en fabriquent des chaudières, qu'ils réexpédient en Allemagne et des péniches qui servent à la navigation du Rhin.

La séduction ayant échoué, des publicistes allemands employèrent la menace et les Pangermanistes déclarèrent que les Hollandais n'avaient pas le droit de se dérober à l'honneur qu'ils leur faisaient de les compter comme des Germains.

Ils continuent. Le 30 septembre le professeur Lasson écrivait :

La Hollande est incapable de se protéger elle-même. Ce petit royaume mène une existence tranquille à nos dépens. Il vit de sa vieille gloire et de son argent amassé depuis longtemps. La Hollande n'est qu'un appendice de l'Allemagne. Sa vie est confortable, c'est une vie en robe de chambre et en pantoufles qui coûte peu de peines, peu d'efforts et peu de pensées.

Pour cette Hollande d'aujourd'hui, nous n'avons, nous autres Allemands, que peu de respect et de sympathie. Sauf l'appui que nous leur donnons, nous devons remercier Dieu que les Hollandais ne soient point nos amis.

En septembre 1906, dénonçant ce danger dans un article de la *Nineteenth century and After*, je le terminais en disant :

La sauvegarde d'indépendance des Pays-Bas et de la Belgique est la raison d'être de l'entente cordiale entre la France et la Grande-Bretagne. La nécessité de maintenir indemne la situation de ces deux nations soude les intérêts de la France et de la Grande-Bretagne et, je puis ajouter, les intérêts de toutes les nations civilisées, sauf une.

L'occupation d'Anvers donne à la question toute son ampleur. En prenant Anvers, le Kaiser espère, au moment des préliminaires de paix, invoquer la formule : *Beati possidentes*. Heureux les possesseurs !

Il se trompe. Jamais ni la Grande-Bretagne ni la France ne permettront à l'Allemagne de s'y installer.

Aussitôt après la prise d'Anvers, le *Times* a été l'interprète de l'opinion britannique dans les termes suivants :

Les Pays-Bas ont maintenu leur neutralité d'une manière très honorable au milieu de très grandes difficultés. En ce moment leur patience subit encore une plus dure épreuve quand ils voient l'Allemagne vouloir se rendre maîtresse de l'Escaut, tourner leurs défenses, mettre le royaume de la Reine Wilhelmine dans une situation telle qu'il ne vaudra pas une heure d'achat. Quelle valeur pourrait avoir l'embouchure de l'Escaut qu'elle pourrait continuer de posséder si Anvers devenait un autre Wilhemshaven et si le grand port jusqu'à présent consacré au commerce devenait le centre du militarisme allemand sur la mer du Nord ?

Si l'Allemagne occupait Anvers, ce serait la mort des Pays-Bas, comme état indépendant : ils seraient écrasés sous le talon prussien.

Et après avoir exposé cette situation le *Times* concluait :

Un journal allemand demandait il y a quelques jours si nous continuerions la guerre pendant vingt ans ? Oui, pendant vingt ans et plus, si c'est nécessaire parce que jamais nous ne désarmerons, pas même si nos alliés étaient gisants sur le sol, aussi longtemps qu'un bandit prussien restera dans les Pays-Bas.

M. Zimmermann, sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères, n'a cependant pas dissimulé aux Pays-Bas qu'au lendemain de la guerre, ils devaient se résigner à leur absorption dans l'empire d'Allemagne. Mais ce ne sont

pas seulement la Belgique et les Pays-Bas qui sont menacés : c'est la Suisse, le Danemark, la Norvège, la Suède.

M. Spahn, professeur à l'Université de Strasbourg, envisageant les résultats de la guerre, dit :

> Les conditions de la vie nationale de la Suisse lieront plus étroitement encore que par le passé les destinées particulières de la Suisse à celles de l'Allemagne.

M. Oncken, professeur d'histoire universelle à Heidelberg, a défini, dans une brochure récente : « Un état neutre, un petit organisme parasitaire qui s'engraisse et vit de la discorde des grands. »

Un autre publiciste dit[1] :

> Les petits Etats ont perdu leur droit d'exister; car un état ne peut faire valoir ses droits à l'indépendance que s'il peut les défendre par les armes.

Par les actes accomplis et par les ambitions affirmées, l'Empire allemand se déclare l'ennemi de toutes les nations.

XVI. — La diplomatie allemande, ses procédés et ses résultats

Il a suffi de rappeler ses actes pour montrer les conséquences auxquelles devait aboutir la diplomatie allemande. Le petit fait suivant, postérieur à la déclaration de guerre, prouve ses procédés ingénus.

Le *Times* reçut une lettre d'un personnage important disant que les convictions religieuses du Kaiser en faisaient un adversaire de la guerre, mais que la Russie l'y obligeait. Le *Times* ne la publia pas ; mais par suite d'une erreur de transmission, le *Times* reçut le soir un télégramme destiné au représentant de l'agence Wolff à Londres et lui disant : « Le *Times* publiera demain un article sur la situation. Télégraphiez-le mot à mot. Wolff, Berlin. »

Dans son discours du 2 décembre, M. de Bethmann-Hollweg a montré la tranquillité déconcertante avec laquelle les Allemands soutiennent des thèses contradictoires.

---

1. *Si j'étais l'empereur.*

Il a commencé par « opposer le caractère agressif de la Triple-Entente au caractère purement défensif de la Triple-Alliance ».

Pour que sa thèse eût quelque vraisemblance, il faudrait supprimer de l'histoire les cinq agressions caractérisées de l'Allemagne contre la France, les actes de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans, les discours du Kaiser, les manifestations et les paroles du Kronprinz, les discours des divers chanceliers et des ministres de la Guerre, les appels des ligues pangermanistes, navales et coloniales, la littérature officielle de von der Goltz, de Bernhardi, sans parler des appels de mégalomanie furieuse faits par les professeurs de l'histoire officielle allemande, depuis Treichshke jusqu'à Lamprecht.

Puis il a reproché à la fois à la Grande-Bretagne de vouloir maintenir la balance des pouvoirs et d'affirmer « comme un dogme indiscutable que le rôle d'*arbitrus mundi* lui appartient ».

Oubliant qu'il venait de dire que le caractère de la Triple-Alliance était purement défensif, il a repris :

Je n'ai jamais espéré faire abandonner ce principe par l'Angleterre au moyen de la persuasion. Ce que j'estimais possible, c'est que la puissance croissante de l'Allemagne et le risque grandissant d'une guerre pourraient obliger l'Angleterre à se convaincre que ce principe était insoutenable et qu'il était préférable de l'abandonner en faveur d'un compromis pacifique avec l'Allemagne ; mais ce dogme a toujours paralysé la possibilité d'une entente.

Donc M. de Bethmann-Hollweg ne voyait, comme son prédécesseur M. de Bulow, qu'une seule politique possible à l'égard de la Grande-Bretagne : la menace ! et il s'imaginait que plus grande serait cette menace, et plus facilement la Grande-Bretagne serait disposée à se montrer docile à l'égard de l'Allemagne. Comment cet homme politique ne se tenait-il pas ce simple raisonnement :

« En cédant aux menaces, l'Angleterre fera l'aveu de la peur que nous lui inspirons ; et, si une fois elle se montre dominée par cette terreur, elle sera obligée de céder encore à de nouvelles exigences de notre part. Or, quelque mépris que nous ayons pour les hommes d'Etat britanniques, nous ne devons pas les juger incapables de prévoir ce résultat. Par conséquent, loin que de tels moyens les fassent céder,

il les pousseront à augmenter leur flotte et à chercher des appuis auprès d'autres nations. »

Un homme d'intelligence moyenne aurait fait cette réflexion à l'égard de n'importe quel peuple ; le chancelier de l'Empire allemand ne l'a pas faite à l'égard de la Grande-Bretagne ; et cependant quiconque possède quelques renseignements sur la psychologie de l'Anglais sait que, depuis sa plus tendre enfance, il est entraîné à résister à la menace et non pas à céder.

M. de Bethmannn-Hollweg se vante d'avoir fait reculer l'Angleterre à Agadir. En dépit du discours prononcé par M. Lloyd George, au Guildhall, acceptons qu'il ait raison. Mais il ajoute : « L'Angleterre songeait continuellement à resserrer ses relations avec la France et la Russie ». Tel est le résultat de la politique menaçante de M. de Bethmann-Hollweg constaté par lui-même. Et avec intrépidité, il continue :

L'Angleterre était prête, il est vrai, à s'entendre avec nous sur certaines questions particulières, mais le premier et le suprême principe de sa politique subsistait, savoir que l'Allemagne doit être tenue en échec dans le libre développement de ses énergies par la *balance of powers*.

C'est très simple : la Grande-Bretagne laisserait l'Empire allemand faire ce que bon lui semble sur le Continent, mettre la main sur les Pays-Bas et la Belgique, s'installer à Calais s'il lui plaisait et s'il le pouvait. La Grande-Bretagne ne s'occuperait pas de ces détails.

M. de Bethmann-Hollweg est froissé qu'elle ne se soit pas laissé séduire par ces offres d'abstention.

Il avoue qu'il a fait des tentatives de séductions auprès de la France et de la Russie pour essayer de dissoudre la Triple Entente. Elles n'ont pas réussi. Alors il ajoute :

Nous n'avions pas manqué de mettre en garde le gouvernement britannique. Encore au commencement du mois de juin 1914 j'ai laissé entendre au gouvernement anglais que j'avais connaissance des pourparlers secrets anglo-russes relatifs à une convention navale. Je le rendis attentif au danger grave que présentait pour la paix du monde une pareille politique.

Ainsi si la Grande-Bretagne, sous les menaces de l'Empire

allemand, prend des précautions, elle fait courir « un danger grave à la paix du monde »! Pourquoi? parce que l'Empire allemand aura recours au système connu sous le nom « de guerre préventive ».

M. de Bethmann-Hollweg tire immédiatement une conclusion :

Deux semaines plus tard se produisait déjà ce que j'avais prévu.

D'après le rapprochement des dates, ce qui s'est produit à ce moment, c'est l'assassinat de l'archiduc. Où est le lien entre cet assassinat, la résistance de la Grande-Bretagne aux menaces de l'Allemagne, et un projet de convention navale avec la Russie?

Le chancelier conclut :

Nous tiendrons jusqu'à ce que nous soyons certains que personne ne se hasardera plus à troubler la paix dans laquelle nous voulons nous développer comme un peuple libre.

Mais qui donc a troublé la paix? M. de Bethmann-Hollweg n'a même pas été assez habile pour mettre les apparences de son côté.

Les recueils de documents diplomatiques publiés par les divers pays, sauf par l'Autriche-Hongrie, mettent hors de doute que la chancellerie allemande connaissait l'ultimatum de l'Autriche, si elle n'y avait collaboré.

Quand M. Sazonoff en a connaissance le 24 juillet, il demande la prolongation du délai de quarante-huit heures : ce n'est pas là une demande belliqueuse.

Le même jour, l'ambassadeur de la monarchie austro-hongrois, le comte Szecsen, vient annoncer, au quai d'Orsay, la remise de l'ultimatum. La visite du baron de Schœn, ambassadeur de l'Empire allemand, lui succède immédiatement; et il dit aussitôt : « Nous appuyons les arguments de l'Autriche. En cas de refus, elle devra prendre des mesures militaires. L'Allemagne souhaite que personne ne se mêle de ce débat. Il est de l'intérêt des puissances de circonscrire l'affaire en l'abandonnant aux parties intéressées. »

La chancellerie allemande appelait « localiser le conflit » cette démarche comminatoire qui devait entraîner la guerre.

Le lendemain le baron de Schœn revint au quai d'Orsay déclarer que « ces paroles n'avaient pas un caractère de

menace », mais il les aggravait en ajoutant : « L'Allemagne approuve ce point de vue de l'Autriche et ne peut plus se laisser guider que par ses devoirs d'alliée. »

Le 31 juillet, M. Sazonoff, ministre des Affaires étrangères de Russie, et M. Szapary, muni des pleins pouvoirs du comte Berchtold, avaient conclu un accord accepté par la Serbie. La paix allait être signée.

J'ai déjà raconté [1] comment le Kaiser, pour empêcher cette solution avait fait porter le 31 juillet à minuit, par son ambassadeur, le comte Pourtalès, un ultimatum à la Russie qui entraînait la guerre : et elle fut, en effet, déclarée, par l'Allemagne le 1er août à sept heures du soir.

Sir M. de Bunsen, l'ambassadeur britannique à Vienne, a montré le comte Berchtold, épouvanté des conséquences de l'ultimatum, négociant encore le 1er août.

L'ambassadeur russe à Vienne, M. Schebeko, a raconté que le cabinet autrichien fut tellement stupéfait et froissé, qu'il faillit laisser le Kaiser seul en face de la Russie. On a parlé de scènes de violence injurieuse auxquelles se serait livré à ce propos l'ambassadeur allemand M. de Tschirschky contre le comte Berchtold.

M. de Bethmann-Hollweg connaît ces faits, et il n'en émet pas moins l'affirmation suivante :

> Ce sont donc l'Angleterre et la Russie qui portent devant Dieu et devant l'humanité la responsabilité de la catastrophe qui s'est abattue sur l'Europe et sur le monde.

En 1867, Bismarck avait soulevé la question du Luxembourg pour isoler la France de l'Europe ; mais il se réservait de lui faire la guerre au moment qu'il choisirait, en donnant à la France le caractère de l'agresseur.

Le Kaiser et M. de Bethmann-Hollweg ont choisi le moment pour faire la guerre à la Russie et à la France ; mais de peur de manquer l'occasion, ils ont assumé le rôle d'agresseurs. Ils ont pensé que le fait accompli, ils pourraient en changer le caractère.

Ceux qui n'ont d'autre criterium intellectuel et moral que le succès font subir de telles déformations aux faits qu'ils auraient en grand nombre accepté la thèse de M. de Bethmann-

---

[1] *Journal des Économistes*, numéro du 15 août, p. 184.

Hollweg; mais la victoire a manqué pour en effacer l'impudente invraisemblance.

Le chancelier oublie ses propres déclarations. Quand il a eu pour la première fois à s'expliquer sur la violation de la neutralité de la Belgique, il a dit : « Nécessité n'a pas de loi... Un traité qui garantit la neutralité d'un pays n'est qu'un chiffon de papier. »

Dans son discours du 2 décembre, le chancelier, avec une inconscience stupéfiante, a oublié son aveu et a requis contre la Belgique : « Quant à la culpabilité du gouvernement belge... elle est prouvée par un papier qu'on a trouvé à Bruxelles » : et que disait ce papier? C'était, d'après la version allemande elle-même, un projet de défense de la Belgique, d'accord avec la Grande-Bretagne. Dans quel cas? Au cas où la neutralité de la Belgique serait violée. « Du moment qu'en résistant à l'invasion allemande, la Belgique donnait assistance à la France et à l'Angleterre elle n'était plus neutre. » M. de Bethmann-Hollweg n'a pas parlé du Luxembourg. Cela ne compte pas. Mais accuser le gouvernement belge d'être coupable parce qu'il a essayé de faire respecter sa neutralité, c'est introduire dans le droit international une notion nouvelle qui donne une haute idée de l'éthique allemande.

M. de Bethmann-Hollweg a reproché au Japon d'avoir violé la neutralité de la Chine en prenant Kiao-Chau; et se retournant d'un air sévère du côté de la Grande-Bretagne, il demande : « Cette violation de territoire a-t-elle provoqué son intervention? » Il serait facile à la Grande-Bretagne de répondre : « Lorsque l'Empire allemand s'est emparé de Kiao-Chau, a-t-il respecté la neutralité de la Chine? » Kiao-Chau étant devenu une possession allemande, ce n'est pas contre la Chine que le Japon a agi, mais contre l'Allemagne.

Par ses procédés de guerre, l'Allemagne n'a pas cessé de violer la Convention de la Haye de 1907. Alors, elle a trouvé cet argument :

1° En droit. — La IX° Convention de la Haye de 1907 n'oblige un belligérant que si *tous* les belligérants en cause en demeurent signataires.

2° En fait. — Trois des belligérants engagés dans la lutte actuelle n'ont pas signé la IX° Convention : la Serbie, le Monténégro et la Turquie.

Or, l'argument allemand est faux en droit et en fait.

1° L'acte final stipule que la dénonciation — ou l'abstention — de l'une des puissances n'aura d'effet que pour elle. La Convention reste en vigueur entre les autres parties contractantes (IXe Convention de 1907, art. 12).

2° La IXe Convention de la Haye a été signée le 18 octobre 1909 par la *Serbie*, représentée par MM. S. Grouïtch, M. G. Milovanovitch, M G. Militchevitch — par le *Monténégro*, représenté par MM. Nelidow, Martens N. Tcharykow — par la *Turquie*, représentée par S. E. Turkan pacha — sans réserves[1].

Quand M. de Bethmann-Hollweg essaye d'invoquer des arguments de droit, il n'arrive qu'à montrer le mépris qu'il en a.

Dans son discours du 2 décembre, après avoir gémi « sur la lutte imposée, M. de Bethmann-Hollweg reprend la paraphrase du fameux *civis Romanus sum*; mais en lui donnant une formule qui n'appartient qu'à l'esprit allemand:

Il faut que le monde apprenne que personne ne peut impunément courber un cheveu d'un Allemand. (*Tempête d'applaudissements.*)

Cette menace est très dangereuse pour les coiffeurs qui s'aviseraient d'onduler les cheveux d'un Allemand et, sans doute, d'une Allemande.

La Ligue pangermaniste, *All Deutscher verein*, organe officiel des ambitions allemandes, proclame qu'en vertu d'un droit supérieur, émanant du vieux Dieu de Kœnigsberg, tout Prussien d'abord et tout Allemand ensuite peut impunément écraser les pieds et les têtes de tous ceux qui ne veulent pas lui céder la place sur laquelle il a jeté son dévolu. M. de Bethmann-Hollweg proclame « la détermination de l'Allemagne de faire prévaloir dans le monde sa force et sa capacité ».

M. de Bulow a montré combien les Allemands sont peu psychologues. Dans son livre sur la politique allemande, il constate qu'après l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, la Russie n'osa pas intervenir; que la France et la Grande-Bretagne s'abstinrent. Il en conclut qu'elles cédèrent

---

1. Edouard Clunet. *Le Temps*, 28 décembre 1914.

devant le prestige de l'Allemagne. La conclusion est beaucoup plus simple : la Russie n'étant pas en état d'intervenir à ce moment, la France et la Grande-Bretagne ne devaient pas se substituer à elle.

Conclusion allemande : « La Russie a cédé en 1909, donc elle cèdera en 1914. La France ne s'est pas substituée à la Russie en 1909, donc elle ne la suivra pas en 1914. L'Angleterre n'est pas intervenue en 1909, donc elle se tiendra à l'écart en 1914, même si nous violons la neutralité de la Belgique. »

Les Allemands ont pensé encore que la Serbie était inconnue de la plupart des Français et que, par conséquent, en grande majorité, ils refuseraient de se laisser entraîner dans une guerre au sujet des démêlés de l'Autriche-Hongrie avec elle.

Sans doute il n'y avait pas d'intérêt direct entre la France et la Serbie ; mais les Français ont compris, à l'unanimité, que l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne voulaient écraser un petit peuple ; que si la Russie n'allait pas à son secours, il était impossible désormais pour la France, si elle se trouvait dans une situation semblable, de compter sur elle ; que si la France ne marchait pas avec la Russie, personne ne pourrait désormais avoir confiance en elle, et qu'elle se placerait dans un isolement méprisé, en face de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie qui, à la première occasion, la traiteraient comme elles traitaient la Serbie. Chacun s'est dit : « Il fallait que cela arrivât tôt ou tard ! » et chacun a pris résolument son parti de cet événement fatal, si épouvantable qu'il fût.

Les Allemands ont montré la même ignorance psychologique, en entraînant la Turquie à proclamer la guerre sainte. Les musulmans du Soudan ont répondu que la guerre actuelle n'a rien de religieux puisqu'elle a pour but de soutenir l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, qui ne pratiquent pas plus la religion d'Allah que la Grande-Bretagne et la France [1].

Même avant les événements actuels, des Allemands ont bien voulu reconnaître qu'il leur manquait quelque chose au

---

1. V. Le *Times, the Sudan and the War* ; *Unanimous Loyalty*. Sir. R. Wingates tour, 29 december 1914.

point de vue politique. Le prince de Bulow cite dans son livre le passage suivant du docteur Althoff :

Nous sommes, Allemands, la nation la plus instruite du monde, nous avons les meilleurs soldats, nous avons fait de grandes choses dans les sciences et dans les arts : les plus grands philosophes, les plus grands musiciens sont des Allemands.

Nous avons naturellement occupé la première place dans les sciences naturelles. Mais nous avons un point faible, nous sommes des ânes en politique.

Le prince de Bulow approuve et répète : « Nous ne sommes pas un peuple politique. »

Il a prouvé lui-même la vérité de cette constatation, pendant sa présence à la chancellerie ; car il n'a pas modifié le caractère de la diplomatie allemande.

Elle est à la fois hypocrite et violente, et sa violence découvre si bien son hypocrisie, qu'elle ne parvient à tromper personne.

Elle a su par ses entreprises et ses menaces réunir contre l'Empire allemand les trois plus grandes puissances de l'Europe et deux petites, la Serbie et la Belgique, dont l'héroïsme a joué un rôle de premier ordre dans les opérations militaires. Elle a perdu un des alliés de la Triple-Alliance, l'Italie ; et au moment décisif, le second allié qu'elle avait poussé en avant, a failli reculer en voyant l'abîme auquel elle l'entraînait. Elle aurait pris à tâche de liguer contre elle toutes les forces des nations avancées en évolution qu'elle n'aurait pas agi autrement.

La diplomatie allemande s'est rendue complice des attentats pratiqués par les armées allemandes, en violation de la convention de la Haye ; et les attentats ont revêtu un tel degré d'horreur, qu'en les excusant, elle a exclu l'Allemagne de la société des nations civilisées.

Je livre ces résultats de la diplomatie allemande à l'admiration de ceux de nos compatriotes qui, depuis 1870, par une lâche aberration s'aplatissaient devant l'Allemagne et comprenaient le patriotisme en criant bien haut que tout y était parfait, tandis que tout était détestable en France.

DEUXIÈME PARTIE

LES CAUSES ÉCONOMIQUES DE LA GUERRE

I. — La civilisation guerrière et la civilisation productive[1]

Auguste Comte, Herbert Spencer, G. de Molinari ont mis en parallèle la civilisation guerrière et la civilisation productive. J'en rappelle les caractères en quelques mots.

La capture est le seul mode d'acquisition que connaissent les animaux et qu'a pratiqué l'humanité dans sa phase précommerciale.

La notion de l'échange, qui constitue un acte de bonne volonté de la part de chacun des contractants, est le propre de l'homme et de l'homme déjà avancé en évolution.

Les Germains représentaient la civilisation guerrière sous la forme la plus violente. D'après Tacite, ils regardaient comme une honte d'acheter par la sueur ce qu'ils pouvaient obtenir par le sang. *Pigrum et iners videtur suadore acquirere quod possis sanguine parare.* (*Germ*, 14.)

Leurs descendants ne se sont pas dégagés de cette conception.

Je lis dans l'*Encyclopædia britannica* à l'article *War* : (vieil anglais) *Were*, (fr.) *guerre*, d'origine teutonique.

Des professeurs allemands ont essayé de colorer la guerre de toutes sortes de vertus. Treitschke a célébré « sa sainteté » et « sa divinité », parce qu'elle « est la force la plus puissante qui forme les nations ».

Herbert Spencer a constaté que l'origine du gouvernement, c'est la guerre. L'agrégat humain qui a besoin de se défendre et de conquérir prend un chef qui se distingue par ses qualités belliqueuses. Il exige l'obéissance et il inspire la confiance : de là le type militaire, avec la foi dans le pouvoir gouvernant. Cette évolution aboutit au régime du *statut* réglant les actions des hommes.

---

1. *Journal des Économistes* du 15 janvier 1904, ma communication à *la Société d'Economie politique* : *De l'influence des idées économiques*, d'Herbert Spencer. V. Molinari, *Théorie de l'Evolution*, *Ultima Verba*. — Yves Guyot, *Le commerce et les commerçants* liv. II, chap. II.

La guerre est un instrument de contrainte ; l'échange, étant le résulat de la discussion et de l'initiative individuelles, d'une convention des parties intéressées, est un facteur de liberté.

Treitschke oppose les deux civilisations quand il dit :

La majesté de la guerre réside en ceci que l'individualisme mesquin s'évanouit devant la grande pensée de l'État.

Comme le général Bernhardi, d'autres complètent cette conception :

L'*Ethos* de la politique prussienne, conservée d'une manière inviolable à travers les âges, est *la guerre*, la guerre non pas seulement comme moyen d'ambition politique et d'agrandissement territorial, mais comme discipline morale, presque comme inspiration spiritualiste.

Le baron von Strengel, revenant de la Conférence de La Haye, écrivit un livre pour dénoncer la paix comme un péril national et demandant qu'on « arrachât l'amour de la paix de l'âme de la nation ».

Mirabeau avait dit que « la guerre était l'industrie nationale de la Prusse. » Hans Delbrück ajoute : « C'est la religion nationale et la vie nationale. »

Un professeur autrichien, M. Louis Gumplowitz reprend la thèse latine : « Qui est étranger est ennemi. » Heinrich Rettich considère que la guerre est une obligation entre les Etats : « Ce besoin n'est pas autre chose que la tendance à augmenter son bien-être aux dépens des étrangers. » Si cette conception est bonne pour les groupes, elle doit être également bonne pour les individus ; et quand le professeur qui enseigne ces doctrines veut prendre sa tasse de café, au lieu de l'acheter chez l'épicier qui lui-même l'a acheté d'un importateur de café, il devrait partir pour sa conquête. Quelques individus ont recours à ce procédé. Mais les susdits professeurs, par un singulier illogisme, les appellent des voleurs et enseignent qu'il y a un Code pénal qui rend fort dangereux et fort pénible ce moyen « d'augmenter leur bien-être ».

Les descendants des Germains, décrits par Tacite, ont beau réclamer la guerre pour la guerre, la guerre finit toujours par la paix : et les périodes de paix sont beaucoup plus longues que les périodes de guerre.

Mais les Allemands ne sont pas seulement des guerriers, ils se vantent d'être les premiers agriculteurs, les premiers industriels, les premiers commerçants du monde; et la guerre actuelle a pour véritable origine la confusion existant chez eux entre la civilisation productive et la civilisation guerrière.

II. — La population de l'Allemagne.

Il faut toujours se rappeler que la superficie de l'Allemagne et de la France sont égales à 4 400 kilomètres près : 540 800 contre 536 400.

En 1871, l'Allemagne comptait 41 059 000 habitants : en 1900, 56 367 000; en 1910, 65 millions; et, d'après l'évaluation pour 1913, 66 835 000.

L'Allemagne est trop peuplée; il faut donc qu'elle ait de nouveaux territoires !

C'est la base de ses prétentions : et nombre d'étrangers répètent : « Oui, l'Allemagne est trop peuplée. Elle a droit à des augmentations de territoire. »

Cependant, les habitants de l'Allemagne ne trouvent pas que les conditions y soient devenues si dures qu'ils doivent aller au dehors en chercher de plus douces. Au contraire, l'émigration a diminué. On comptait, en 1885, 171 000 émigrants; en 1892, 116 000; en 1898, 23 000; et de 1908 à 1912, la moyenne annuelle n'a pas dépassé ce chiffre.

Puisque les Allemands ne se trouvent pas trop nombreux en Allemagne, que vaut donc l'argument : « l'Allemagne a trop d'habitants; il lui faut de nouveaux territoires. »

Les Pangermanistes répondent : « Il est vrai que l'Allemagne actuelle peut donner à vivre à 68 millions d'habitants : mais elle serait trop petite pour 80 ou 90 millions. »

Une population atteignant ce dernier chiffre donnerait 166 habitants par kilomètre carré : or, la Belgique, sur une superficie de 29 455 kilomètres carrés, avait, au 31 décembre 1913, une population de 7 658 000 habitants, soit 260 habitants par kilomètre carré, ou 56 p. 100 en plus que l'Allemagne.

Si l'argument donné par les Allemands crée pour eux le droit de prendre des nouveaux territoires à d'autres peuples, il est beaucoup plus fort pour la Belgique : et il donnerait aux Belges le droit de demander un morceau de l'Allemagne.

Si la population spécifique de l'Allemagne était égale, elle comprendrait 140 millions de têtes au lieu de 67. Il y a donc de la marge.

La Belgique n'a pas besoin de conquêtes pour que ses habitants puissent vivre. Ils n'émigrent même pas au Congo qui ne compte que 5 500 blancs.

La terre n'est pas surpeuplée. Les États-Unis, le Canada, la République Argentine, le Brésil ont encore d'immenses espaces à peu près vides.

Les colonies allemandes sont presque toutes situées dans le climat torride, où l'Européen, surtout l'homme du Nord, ne s'acclimate pas. Le total de leur population blanche, y compris le territoire de Kia-tchéou, se montait à 27 800 têtes en 1912. Ces colonies n'ont pas plus créé un débouché à la population allemande que le Congo n'en a créé un à la population belge.

Les Allemands espéraient mieux dans le Maroc; mais encore là ils se faisaient des illusions.

Les Allemands, en essayant de fonder un droit d'envahissement et de conquête sur le chiffre de leur population, donnent un argument formidable à tous les chefs d'une nombreuse famille à l'intérieur. D'après cette conception, celui qui aurait le plus d'enfants aurait le droit de mettre la main sur la propriété de celui qui en aurait moins. Les partisans de cette théorie doivent remanier le Code pénal allemand qui punit les voleurs sans tenir compte de leurs charges de famille.

Les partisans de cette théorie donnent un formidable argument aux malthusianistes qui peuvent leur dire : « Au lieu de pratiquer le *self restraint*, vous voulez multiplier à votre gré et arracher les territoires à d'autres peuples, en prétendant que votre imprévoyance vous confère un droit.

« Et pour opérer ce déplacement de responsabilité, vous voulez vous servir de votre surcroît de population pour les écraser sous votre stratégie débordante et votre tactique massive ! Ils résistent; et par vos procédés de guerre, vous faites vous-mêmes le vide dans votre trop-plein de population. Il eût mieux valu économiser la naissance et l'éducation des malheureux que vous sacrifiez sur les champs de bataille. »

Mais si le nombre donne des droits, les Slaves dont la population s'accroît beaucoup plus vite que la population allemande, ont un droit d'expansion proportionnel : la Russie

d'Europe comptait pendant la période 1846-1855, 68 millions d'habitants : au 1er janvier 1910, on évaluait la population de la Russie d'Europe, y compris la Pologne et la Finlande, à 137 millions d'habitants. Si on y ajoute la Russie d'Asie, on arrive à environ 170 millions d'habitants.

L'augmentation de la population de la Russie d'Europe est à peu près du double de celle de l'Allemagne.

Comme principal argument pour l'augmentation de l'armée allemande en 1912 et en 1913, le chancelier a invoqué le péril slave : et ce péril a dû être une des causes de la volonté du Kaiser de faire la guerre en 1914.

Aurait-il eu la prétention d'anéantir les 170 millions d'habitants de l'Empire russe? Supposons qu'il ait imaginé en tuer 2 millions : mais l'histoire militaire des Russes devait lui avoir appris qu'ils ne se laisseraient pas égorger comme des moutons; et s'il perd moitié moins d'hommes, la perte pour les Allemands, étant donné la différence de la population, est au moins égale à celle des Russes. S'il perd autant d'hommes, la perte est du double.

Il sait fort bien que la Russie ne peut pas être conquise, que toute armée qui s'y engage est une armée perdue. Alors, quel pouvait être son but pratique? Voulait-il coloniser la Russie avec des Allemands? Mais malgré son appel aux Chevaliers teutoniques, les lois coercitives et les millions dépensés, il n'est pas parvenu à refouler les Polonais du duché de Posen.

Les Allemands ne peuvent pas plus détruire les Slaves que les Slaves ne peuvent détruire les Allemands. Ces conceptions d'extermination sont des cas d'atavisme : c'est le retour au type d'ancêtres ayant vécu il y a deux mille ans et au delà : et les Teutons ne sont même pas parvenus à exterminer complètement les populations clairsemées de l'époque.

Nos contemporains allemands sont grotesques quand ils tâchent de s'assimiler aux civilisations classiques qui ont été écrasées par les invasions des barbares. J'éclate de rire en voyant Gœthe et Nietzsche essayer de transformer les Teutons en Grecs.

Méphistophélès et Zarasthustra se sont formés dans les brumes du Nord. Jamais Aristophane ne les a rencontrés sur l'Agora.

J'attends le sculpteur qui, selon leur conception, plantera, dans le Tiergarten, l'Apollon du Belvédère, coiffé d'un casque

à pointe, fumant sa pipe, buvant sa bière et faisant face à une Vénus callypige à larges pieds.

Cette évocation de la Grèce, si ridicule qu'elle en fait pitié, prouve que l'influence civilisatrice d'un peuple ne dépend pas du nombre.

L'humanité lira encore Aristote et Platon quand elle aura laissé dans un profond oubli les noms des quatre-vingt-treize signataires du *Manifeste des Kulturkrieger*[1].

YVES GUYOT.

(*A suivre.*)

---

1. Voir *Journal des Economistes*, août et septembre. Lettres de MM. Lujo Brentano, Yves Guyot, D. Bellet et G. Blondel. Cette correspondance a paru, en brochure, sous ce titre : *Le Manifeste des Kulturkrieger*. (Félix Alcan, édit., Paris.)

LE MARCHÉ FINANCIER EN 1914

L'aspect que présente le monde civilisé, au point de vue du marché financier, après cinq mois de guerre entre les plus puissantes nations de l'Europe, ressemble à un champ de bataille, au lendemain d'un combat qui n'a pas été décisif. Il reste des blessés, dont quelques-uns ont été atteints, bien qu'ils ne fissent point partie des ennemis en présence. En d'autres termes, la répercussion d'une guerre voulue, d'une guerre préventive, c'est-à-dire destinée à rompre la puissance d'adversaires éventuels, a été considérable. L'intervention immédiate de l'Angleterre, défendant le droit des gens et ne permettant pas la violation d'engagements internationaux, dont le maintien préservait les intérêts britanniques, a déjoué les desseins de l'Allemagne, qui comptait sur l'impunité. Elle a apporté un facteur de plus dans la perturbation universelle, en rendant l'Angleterre solidaire des ennemis de l'Allemagne et en transformant la City d'un marché neutre en un marché soumis à toutes les restrictions d'une législation qui interdit toute relation avec les belligérants hostiles.

Dans ces conditions, donner à la chronique annuelle que nous publions depuis 1887 sa forme habituelle, me paraît bien difficile et bien peu intéressant. Un abîme me semble séparer le premier semestre, dans lequel, en dépit d'avertissements méconnus, la vie financière s'est déroulée dans son cadre habituel et les mois si durs que nous venons de traverser.

Pendant plus d'un quart de siècle, il a été relativement aisé de donner aux lecteurs du *Journal des Economistes* une chronique financière, de signaler et de commenter les faits principaux de l'année écoulée. Le chroniqueur se trouvait sur un terrain qui lui était familier ; il pouvait grouper les données de façon à permettre aux gens aventureux d'indiquer les tendances générales, alors que lui-même se bornait

à dégager les rapports entre les phénomènes de la vie économique et le marché des capitaux, envisagé sous ses aspects multiples.

Pour 1914, la tâche est devenue beaucoup plus difficile. La documentation est extrêmement réduite en ce qui concerne l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et quelques-uns des pays demeurés neutres. Le fait brutal d'une guerre préméditée à l'égard de la Russie et de la France, d une guerre dont l'aveuglement germanique excluait la résistance belge et la fidélité britannique, ce fait brutal a amené le bouleversement absolu des conditions habituelles. Au développement normal des transactions, au fonctionnement sans heurt, de tout l'outillage financier a succédé, pendant un temps plus ou moins long, une véritable désorganisation. La solidarité, l'enchevêtrement des intérêts ont éclaté du jour où les relations internationales ont été rompues et que chaque Etat a été provisoirement, tout au moins, réduit à ses propres ressources.

Si l'on cherche à se souvenir de la situation dans laquelle se trouvaient, vers la fin du premier semestre, les principaux marchés financiers, on constate que Paris était en train de procéder à une liquidation, à un assainissement, rendu nécessaire après des émissions exagérées de valeurs non européennes, dont le classement était médiocre. Paris se trouvait en face d'un emprunt indispensable, émis six mois trop tard et qui allait constituer un véritable embarras. Londres était en meilleure posture. Toutes les sociétés de crédit françaises n'étaient pas également armées contre des événements extraordinaires. Une campagne très vive avait été menée contre la Société générale, qui, à deux reprises, avait trouvé un appui auprès des autres institutions et maisons de banque. Elle avait résisté victorieusement à des *runs*, mais elle en sortait affaiblie. En outre, Paris avait ouvert de gros crédits à l'Amérique du Sud. New-York était encore en proie à un malaise, qu'aggravait la crainte des mesures législatives, dirigées contre les grandes entreprises et souffrait du discrédit qui s'attache justement à la défaillance de compagnies de chemins de fer, quelques mois, pour ne pas dire quelques semaines seulement après l'introduction d'obligations nouvelles sur le marché étranger, cette fois sur celui de Paris. Les Etats-Unis étaient plus fortement endettés que d'ordinaire, et l'on sait surabondamment aujourd'hui, malgré leur prétention de jouer un rôle équiva-

lent à celui des vieilles nations créditrices, comme la France, comme l'Angleterre, que les Etats-Unis sont un pays débiteur, qui paye ses engagements à l'aide de ses exportations de marchandises et avec le secours des capitaux neufs, importés d'Europe, sous forme de placements.

L'Allemagne — était-ce l'effet d'une rencontre voulue ou d'une simple coïncidence, — avait relativement cargué les voiles. Les engagements allemands à l'étranger avaient diminué depuis quelques années ; depuis 1911, la France n'avait plus fait à Berlin directement les grands emplois temporaires de capitaux, dont le retrait marqua la crise d'Agadir. Les banquiers berlinois, vers la fin du printemps, avaient conçu des inquiétudes sur l'avenir, que ne partageaient pas, en général, les hommes d'Etat et les financiers des pays occidentaux.

Comme nous l'avons dit plus haut, le premier semestre s'était écoulé d'une manière à peu près normale, avec le cortège des émissions habituelles. On remarquait toutefois une lassitude, une désaffection du public ; la profession de *underwriter*, de garant d'emprunt, était devenue dangereuse et comportait des risques. Dans cet ordre d'idées une grosse faute fut commise, ce fut d'imposer en quelque sorte à la haute finance française l'emprunt ottoman de 500 millions, faute politique, faute financière ! [1] Des soucis naissaient relativement à la situation du Brésil ; on considérait que la République Argentine, une fois de plus, aurait à subir les conséquences fâcheuses d'exagérations commises par les spéculateurs, notamment en terrains. L'apport des capitaux par les sociétés de Crédit foncier n'a pas toujours été une cause de prospérité durable dans les pays relativement neufs. Dans l'Argentine aussi, on avait commencé à chicaner les grandes compagnies de chemins de fer, et ce n'était pas là un moyen de s'assurer les sympathies du marché de Londres. Un autre invalide dont le rétablissement allait exiger des soins et du temps, c'était le Canada, dont on avait exagéré la production en papier à vignettes, en actions, en obligations, en titres de la dette publique et provinciale, sans oublier les emprunts municipaux. Le développement des ressources de la Russie continuait à se faire, avec le concours des capitaux occidentaux, en même temps que la richesse nationale augmentait ; les finances publiques étaient en

1. *Journal des Économistes. L'emprunt turc*, mai 1914.

bonne condition, des surplus du budget ordinaire permettaient de faire face aux besoins grandissants de la défense nationale ; on s'était préoccupé de la réfection et de l'amélioration du matériel de guerre ; sur la base d'un arrangement conclu entre le général Joffre et l'état-major russe, au cours d'un voyage du premier en Russie, la Russie allait construire toute une série de chemins de fer stratégiques aux frais de l'Etat, et la crainte de cette amélioration des moyens de concentration des armées russes, amenées à pied d'œuvre, dans le cas d'une complication sérieuse dans les relations russo-allemandes a certainement précipité la rupture brutale.

L'espionnage allemand a rendu les plus grands services dans l'ordre des faits matériels, il a complètement échoué lorsqu'il s'est agi de jauger l'état mental des peuples et des Parlements étrangers. Au point de vue financier également, la superbe germanique a induit en erreur les souverains, les ministres, les journalistes de l'autre côté du Rhin.

Le samedi 25 juillet 1914, la Banque austro-hongroise porte l'escompte de 4 à 5 p. 100. C'est le point de départ bien modeste, suivant l'observation du *Times*, d'une crise gigantesque. Le 27 juillet, la place de Londres, où le taux officiel d'escompte était de 3 p. 100 depuis le 29 janvier, commença à se mettre sur la défensive. Très rapidement, par une succession de mesures répondant aux nécessités de l'heure présente, la Banque d'Angleterre alla à 6, à 8, à 10 p. 100 ; ce dernier taux, pratiqué le 31 juillet, devint officiel le 1er août, pour redescendre à 5 p. 100 le 8 août. Dans l'intervalle, le *Bank holiday* fut prolongé de quelques jours, afin de donner au gouvernement anglais, qui eut, en l'occurence, la collaboration pleine et entière de l'opposition, représentée par MM. Bonar Law et Austen Chamberlain, le temps de prendre les mesures indispensables pour arrêter toute panique, pour permettre aux maisons qui avaient des payements à faire et dont les débiteurs n'allaient pas couvrir les échéances, de surmonter les difficultés temporaires. Tout en prévoyant l'éventualité d'une suspension de l'obligation pour la Banque d'Angleterre de rembourser ses billets en or, le gouvernement anglais eut recours, afin de ménager l'institution centrale d'émission, à un expédient nouveau, à la création de billets de l'Etat d'une livre et de 10 shillings, dans des conditions tout à fait spéciales, en les réservant principalement aux banques et aux caisses

d'épargne et en prenant la précaution d'engager la contre-valeur et d'en assurer le retrait.

Le dommage immédiat qui résulta de l'explosion de la guerre fut la désorganisation du marché des changes. Chacun voulut retirer de l'étranger l'avoir qu'il y possédait, en se préoccupant assez peu de régler ce qu'il devait. Cette difficulté subsiste encore aujourd'hui après cinq mois. Si nous nous bornons à relater ce qui se passa à Londres à la fin de juillet et au commencement d'août, nous voyons que le chèque sur Paris a été coté à 25,11 le 28 juillet; à 24,90 le 29; à 24,95 le 30. Le vendredi 31, on ne cota à Londres ni le chèque Paris, ni aucune autre devise sur l'étranger. Cette dépréciation de la livre sterling, qui doit osciller normalement entre 25,32 1/2 et 25,12 1/2, entre les deux gold points, s'explique par la rareté des remises sur la France et la grande demande qui avait surgi, dès que la situation avait paru grave. Londres est un centre qui, en temps ordinaire, attire les dépôts des banquiers du continent; toute maison, toute institution de banque possède des £ en portefeuille, entretient un compte chez des correspondants, quand elle n'y possède pas une filiale ou une commandite. Banques, banquiers, négociants, particuliers ont voulu mobiliser leur avoir, rapatrier de Londres une partie de leur réserve, de là cette baisse de la livre sterling qui a été momentanée. Plus tard, le gouvernement français a fait des efforts pour défendre le change, lorsqu'il eut de gros payements à faire en Angleterre et en Amérique. Il émit en septembre 2 millions £ bons du Trésor libellés en £, puis 10 millions £ en janvier 1915.

A Paris, il y eut un afflux de vendeurs de livres, ou plus exactement, une absence d'acheteurs. Nous avons gardé souvenir du cours de 24 francs, offert à un vendeur de quelques centaines de livres, dans une agence de quartier d'une grande société de crédit.

Les mouvements du change sur New-York ont été dans un sens opposé. Les Etats-Unis sont toujours débiteurs de l'Europe : il y eut, à la fin de juillet, une demande extraordinaire de remises sur Londres, pour payer les valeurs américaines vendues par l'Europe et dont la réalisation s'était faite principalement par l'intermédiaire du Stock Exchange. Il faut y ajouter le besoin constant de remises sur Londres pour payer les dépenses des Américains, résidant ou voyageant à l'étranger. En temps ordinaire, le change

sur Londres même pour les transports télégraphiques, ne monte pas au-dessus de 4,89; le 25 juillet, on cota 4,89 1/4 et durant la semaine suivante, on vit le cours de 6 dollars (nominal), qui n'avait jamais été enregistré antérieurement[1].

Si l'on essaye de faire, sinon la théorie, car il s'agit au bout du compte d'un ensemble d'expédients empiriques, si l'on essaye de faire l'énumération des mesures de divers ordres qui forment ce que les Anglais appellent des recueils d'*emergency legislation*, on constate :

1° Une atteinte à peu près générale aux lois qui assurent le remboursement des billets en espèces, l'introduction du cours forcé, l'émission des petites coupures, dans les pays où elles n'existaient pas encore. Cette fermeture des guichets d'échange n'a surpris personne. Il n'avait pas manqué de gens pour s'étonner que la Russie n'ait pas eu recours à cette mesure durant la guerre contre le Japon. La suspension du remboursement en or n'a pas cette fois été limitée aux belligérants. Bien rares sont les pays qui y ont échappé.

D'autres modifications ont été introduites dans la législation des banques d'émission. On a pris les mesures nécessaires pour permettre d'augmenter la mise en circulation de quantités croissantes, en relevant le chiffre des billets à créer, là où le législateur fixe le maximum, en allégeant les exigences concernant la qualité des effets, en permettant de faire entrer, par exemple, le papier d'Empire dans le portefeuille de la Reichsbank comme contrepartie de l'émission, à l'égal des effets ordinaires ;

2° L'institution à peu près universelle de moratoires, et ici encore les mesures ont dépassé de beaucoup le cercle des pays belligérants ;

3° La fermeture des organisations créées pour centraliser l'offre et la demande des valeurs mobilières, de certains produits internationaux comme les céréales, le coton. Cette fermeture des bourses a eu pour conséquence l'ajournement des liquidations : les sommes employées en reports se sont trouvées bloquées pendant de longs mois ;

4° L'intervention du législateur, assisté de la Banque cen-

1. N'oublions pas de noter que la France, dégoûtée des valeurs américaines par quelques fâcheuses mésaventures, en avait vendu en 1913 et en 1914. Sur les 650 millions de francs d'or importés en France durant le premier semestre de 1914 et dont elle conserva environ 475 millions, la majeure partie vint des Etats-Unis.

trale d'émission pour dénouer les embarras créés aux prêteurs de capitaux en liquidation et qui attendaient depuis la fin de juillet, de rentrer dans leurs avances.

Toute cette législation de fortune a semblé parer au plus pressé; ses initiateurs ont cru avoir tout sauvé et cependant que d'embarras ont surgi, que de conséquences inattendues et parfois cruelles de mesures prises dans la meilleure intention du monde.

Cette constatation devrait nous rendre singulièrement circonspects à l'égard de toutes les propositions nouvelles d'intervention législative, si celle-ci a pour objet de réglementer, par exemple, les banques de dépôt, d'instituer des normes protectrices du public. Celui-ci tirera d'ailleurs lui-même la leçon. Il demandera des intérêts supérieurs au 1/2 p. 100, bonifié d'ordinaire, pour les dépôts à vue, ou bien il renoncera au bénéfice de cet intérêt infime pour rechercher la sécurité du remboursement. Les banques centrales profiteront de cet état d'âme. Il est des pays comme la Russie, où les banques ne se sont prévalues d'aucune disposition légale à l'égard de leurs déposants. Dans d'autres pays, la faiblesse de quelques établissements a réagi sur d'autres qui étaient en bonne situation, elle a retardé la libération des dépôts.

Les bourses ont été fermées, pour éviter l'effondrement des cours qu'allait provoquer l'offre des détenteurs de titres et des spéculateurs, pour éviter à New-York de recevoir le choc de toutes les ventes européennes, pour éviter à Londres l'insolvabilité des intermédiaires auxquels les débiteurs du continent n'allaient pas remettre les différences. Quant au marché de Paris, la cause nous semble entendue; la réforme si longtemps retardée, combattue avec tant d'âpreté, sera difficile à prévenir.

D'autre part, il a bien fallu se résoudre à laisser se rétablir à New-York et à Londres, sur la base de cours arbitrairement choisis, un marché fort étroit, au comptant, tout comme en France, la Bourse de Bordeaux a fonctionné, durant le séjour du gouvernement de la République en province.

Un pays, tout au moins, s'était préoccupé de sa mobilisation financière. Depuis quelques années, le *Journal des Economistes* a tenu ses lecteurs au courant des livres et des brochures qui traitèrent des mesures à prendre dans le cas d'une explosion comme celle qui a jeté l'un contre l'autre les deux grands groupements européens. Nous avons même

assisté, en spectateur curieux, mais dépourvu de perspicacité, à la mise en œuvre d'une partie de cette pharmacopée financière et fiscale : constitution d'un second Trésor de guerre en or, d'une réserve en métal blanc, émission de petites coupures pour faire refluer artificiellement l'or de la circulation, circulaires aux bureaux de poste, aux guichets des gares pour retenir les pièces d'or et habituer le public au *Soft Money*. Tout cela comme la *Wehrstener*, cet impôt de guerre, perçu par anticipation, en temps de paix apparente, aurait dû nous mettre sur nos gardes.

Les Allemands ont modifié les règles qui existaient pour l'émission des billets, supprimé l'échange des billets contre l'or, de la monnaie divisionnaire contre l'or. Ils ont remis en pratique des caisses de prêts, qui ont fonctionné en 1848, en 1870, en 1866, et qui ont pour objet de mobiliser une partie de la fortune privée, de permettre d'obtenir des avances de l'Empire, alors que les donneurs habituels de capitaux contre nantissement sont réduits à l'impuissance. Le mécanisme de ces caisses de prêts qui fonctionne, en remettant du papier qui vient se superposer aux billets en circulation a été expliqué suffisamment pour que nous n'ayons pas à le décrire. Le Darlehenskassengeselz prévoit l'institution de caisses à Berlin et dans les villes dotées d'une succursale de la Reichsbank, avec faculté de créer des bureaux auxiliaires [1].

Cette institution a été imitée en Suisse. Elle a été recommandée en France, divers projets ont été élaborés. Fort heureusement, à notre avis, ils sont demeurés à l'état de propositions. La création d'une caisse de prêts, dont l'Etat, en dernière analyse, aurait à supporter la charge, nous paraît dangereuse. Ce serait un mont-de-piété, auquel on a voulu donner la forme d'une caisse mutuelle, avec un très faible appoint des intéressés et qui aurait fait office de crédit mobilier, en gonflant encore la circulation fiduciaire.

---

1. La loi du 2 août 1914, stipule l'émission de certificats qui seront reçus pour leur valeur nominale par toutes les caisses publiques de l'Empire et des Etats, l'obligation de les prendre n'existe que pour les caisses publiques, non pour les particuliers. Ces certificats sont assimilés au papier-monnaie de l'Empire (certificats de caisse de l'Empire). Le montant à émettre a été fixé à 1 500 millions M., pour commencer. Le minimum du prêt est de 100 M. Les avances peuvent être faites sur les marchandises non périssables jusqu'à concurrence de 50 p. 100, sur des valeurs mobilières allemandes et sur d'autres titres.

Il nous semble que les deux grandes banques d'émission de France et d'Angleterre ont sagement conduit leur politique durant la crise que nous traversons. La Banque de France, dont de grands financiers comme M. Henri Germain, avaient exalté le rôle pour les heures de danger, s'est efforcée, dans la mesure de ses ressources, de fournir le crédit et les billets que les banques et les entreprises de toute nature lui ont réclamé avec instance. Après avoir été mise fortement à contribution, elle a restreint les facilités offertes d'habitude; elle a dû se préoccuper de fournir à l'Etat les sommes nécessaires à la poursuite de la guerre ; puis, lorsque les circonstances l'ont permis, elle a de nouveau montré plus de libéralité.

Quant à l'Angleterre, le gouvernement et l'institution centrale ont été à la hauteur des circonstances les plus difficiles. L'Angleterre a été récompensée d'être demeurée fidèle à la politique de liberté commerciale, dont l'influence sur le terrain financier est infiniment supérieure à ce que l'on croit. La véritable grandeur de la City a éclaté à tous les yeux, alors que la pseudo importance de New-York s'évanouissait.

« Avec la déclaration de guerre, écrit un banquier de Londres, dont la maison sort grandie et consolidée de la crise actuelle, l'Angleterre créancière du monde entier pour un chiffre incalculable de milliards, n'a plus reçu de remises. La place s'est vue en danger d'un moratorium général comme il a eu lieu en France. Un gouvernement conservateur aurait tâtonné, les hommes qui nous mènent n'ont pas eu de scrupules. Aux grands maux les grands remèdes. C'est une justice à leur rendre qu'ils ont réussi, quoique le problème parût presque insoluble. Tout d'abord, il a fallu maintenir l'intangibilité du billet de la Banque d'Angleterre et sa convertibilité en or à tout instant. Cela a été fait. L'or arrive de toute part. L'encaisse de la Banque dépasse de 30 millions de livres sterling le chiffre correspondant de 1913. Puis il a fallu empêcher les banques de ne pas rembourser leurs dépôts. Pour cela, le gouvernement a pris, ou obtenu, le droit de faire une avance pouvant aller à 6 ou 7 milliards de francs en émettant un papier-monnaie spécial. Le public, sachant qu'assistance avait été donnée, n'a pas eu peur et n'a pas retiré ses dépôts. Les banques n'ont eu besoin que d'un minimum de secours au début de novembre, sur les 6 ou 7 milliards de papier-monnaie que le gouvernement

pourrait émettre, il n'y a en circulation que 780 millions de francs sur lesquels il y a comme contre-partie 237 millions en or, 350 millions en rentes. Les banques de dépôt pouvant fonctionner, la vie commerciale et surtout industrielle n'a pas été interrompue, il n'y a pas eu de chômage ; tout arrêt dans la production a été volontaire. Le gros danger social a été conjuré, d'autant plus que la flotte a pu maintenir la liberté de toutes les communications maritimes et que le prix de la nourriture n'a pas augmenté. Il reste la question de la trésorerie internationale ardue entre toutes, puisque partout il y a des moratoires plus ou moins avoués. Il a fallu prolonger les traites pendant trois mois en trois étapes successives. On touche à leur fin au début de novembre. Grâce à l'appui du gouvernement et de la Banque, la place paraît hors du bois et elle peut se livrer au travail de faire payer ses débiteurs. Le gouvernement demande qu'on ne se borne pas à cela, qu'on continue à prêter et qu'on aide à rétablir les changes internationaux qui n'existent que comme souvenirs.

Un mois plus tard, le même correspondant constate que la Banque d'Angleterre maintient son taux à 5 p. 100, quoique l'argent soit d'une abondance écrasante à 1 p. 100 l'an. Le fait est qu'en habituant les acheteurs à payer comptant, la matière escomptable va en diminuant.

Si nous examinons les procédés financiers, à l'aide desquels les belligérants se sont procurés les sommes nécessaires à la guerre, nous voyons que l'impôt joue un rôle tout à fait accessoire [1].

L'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la Prusse et les autres Etats ont eu recours aux emprunts consolidés et aux émissions de bons du Trésor, qui ont constitué pour la France, gênée par la liquidation de l'emprunt 3 1/2, demeuré en l'air, la forme usitée jusqu'ici. Le public français se porte vers les bons de la Défense nationale. L'Angleterre, après avoir émis 2 milliards et demi de francs de bons du Trésor,

---

1. En Angleterre, Lloyd George a fait payer un sou de plus par bock de bière, 60 p. 100 de plus au thé, 50 p. 100 de plus pour l'income-tax — soit 20 p. 100 du revenu pour les gens riches. Le chancelier de l'Echiquier a estimé le coût de la guerre à 11 milliards et quart de francs par an pour l'Angleterre. D'après M. Ribot, il serait de 18 milliards pour la France. On a parlé de 4 milliards et demi de francs dépensés par la Russie jusqu'au 15 octobre. L'Allemagne pour les quatre premiers mois aurait dépensé 6 milliards 625 millions. L'Autriche dépenserait 1 250 millions par mois.

a lancé un emprunt de près de 9 milliards de francs, 3 1/2 p. 100 à 95, remboursable au pair en dix ou quatorze ans. La plus petite coupure a été de 100 livres sterling, pour ne pas provoquer de retraits aux caisses d'épargne ; le petit rentier a largement donné, l'emprunt a été souscrit en moins d'une semaine. La Bourse fermée n'a rien souscrit.

Fidèle à la politique de 1793 à 1814, l'Angleterre est largement venue en aide à la Belgique et à la Serbie, tout comme cela a été fait en France. La Banque d'Angleterre a facilité des opérations de trésorerie au gouvernement russe, qui a trouvé en outre un appui financier considérable auprès du gouvernement anglais. La Banque de France a contribué à rendre possible la liquidation de la dette flottante des banques et des entreprises privées russes envers le marché français [1]. Par un arrangement intervenu entre elle et la Banque de Russie, sous la garantie du gouvernement russe, elle fait une avance dont le produit est destiné exclusivement à éteindre les dettes des banques russes contractées en France, envers les banques et banquiers français et résultant d'opérations telles qu'acceptations, tirages, opérations de change à échéance, etc. Cet arrangement mobilise quelques centaines de millions de francs au profit de la place de Paris.

La guerre de 1914 a eu, dans le domaine financier et monétaire, des répercussions violentes, dues à l'interruption des relations commerciales et bancaires normales. On a pu observer, sur une échelle infiniment plus grande, quelques-unes des perturbations qui ont accompagné certaines crises, notamment la rage de thésaurisation chez les particuliers, chez les banquiers, à tous les degrés de la société. Le marché des devises sur l'étranger a été désorganisé, des créanciers ayant des débiteurs absolument solvables n'ont pu vendre des effets tirés sur ces débiteurs, et ceux-ci n'ont pu se procurer les remises nécessaires à l'acquittement de leurs dettes.

Non seulement les particuliers, mais aussi les Etats, ont eu de la peine à se faire du change pour payer leurs achats, pour remettre les sommes nécessaires au service de la dette placée à l'étranger. Des compartiments financiers, entre

1. Le change français fait prime. L'Angleterre a près de quatre cent mille hommes en France qui doivent être nourris.

lesquels les communications sont ordinairement faciles, se sont trouvés tout-à-coup isolés, et comme étanches. On s'est aperçu qu'en dehors des transactions commerciales et bancaires habituelles, il y avait une masse énorme d'emplois temporaires de capitaux en escomptes, en avances, en pensions, en crédit de caisse; les banques et les banquiers sont à l'affût du bénéfice qui résulte de la différence d'intérêt. La perturbation survenue par l'explosion de la guerre a rendu le rapatriement des capitaux, ou le remboursement des dettes flottantes, très compliqué.

On s'est demandé, en présence du soin jaloux avec lequel on veille sur le stock d'or, qui sert de garantie aux billets émis, et qui constitue, en ne circulant pas, comme un trésor de guerre intangible, on s'est demandé si l'on ne pouvait pas imaginer un système pour créer des instruments de payement internationaux qui ne viendraient pas faire concurrence à la monnaie nationale (billets et espèces), qui constitueraient des moyens de compensation entre les grandes institutions centrales des Etats alliés. La quantité à créer serait strictement limitée; la durée d'existence ne dépasserait pas une période assez courte, le retrait devrait en avoir lieu quelques années après la guerre.

Sur quelle base, à défaut de métal jaune, établirait-on ces instruments de payement d'un ordre tout nouveau?

Sur des bons du Trésor, émis pour des sommes égales, par la Russie, l'Angleterre et la France, et qui seraient pourvus de la garantie solidaire des trois Etats alliés, lesquels trouveraient l'occasion de manifester ainsi leur solidarité économique, tout comme ils l'ont documentée par la déclaration concernant les négociations de paix.

Ces bons du Trésor pourraient porter un intérêt très minime. Il en serait créé pour 600 millions par chacun des trois Etats alliés.

Ces bons seraient déposés à la Banque de France ou à la Banque d'Angleterre. Ils seraient en gros appoints et divisés en séries, de façon à permettre éventuellement leur tirage. Leur durée maximum serait de cinq à dix ans après la fin de la guerre. Contre ces bons, chacun des Etats contractants émettrait des certificats de compensation (en coupures de mille livres), qui serviraient à faire ouvrir des crédits dans les trois banques d'émission.

Chacun des Etats contractants céderait à ses ressortissants les certificats sus-indiqués, que ceux-ci payeraient en mon-

naie nationale, dans les conditions qu'il conviendrait à chacun des Etats de fixer lui-même.

Après la fin de la guerre, on établirait une compensation (clearing) entre les trois banques. Chacune d'elles serait responsable pour compte de l'Etat émetteur, et sous sa garantie du retrait des bons du Trésor correspondants.

Cette combinaison, dont nous donnons ici une ébauche, peut subir beaucoup de retouches. L'idée essentielle, c'est de fournir, avec le concours des gouvernements, et en limitant strictement la quantité de cet instrument de payement, un moyen de liquider des engagements internationaux. Elle a été appliquée d'une façon imparfaite pour l'escompte de bons du Trésor russe par la Banque d'Angleterre. On peut reprocher à cette idée de venir tardivement : si elle avait été mûre avant la guerre, peut-être aurait-elle rencontré davantage d'adhésions.

Au nombre des faits d'ordre monétaire, on peut noter la décentralisation de l'encaisse-or de la Banque d'Angleterre : pour échapper à tout danger dans la transmission du métal jaune, il a été déposé de l'or lui appartenant dans l'Afrique du Sud et au Canada. En outre, notons la constitution d'un *pool* pour défendre le change américain à New-York.

Au début de 1914, le marché du métal blanc était sous l'influence de la faillite de l'*India Specie Bank* qui avait follement spéculé à la hausse. Un syndicat fut créé à Londres pour reprendre le stock de £ 3 500 000 d'argent métal; ce syndicat opéra habilement. A la fin de mars il avait vendu plus de 3 millions; grâce aux spéculateurs engagés à la baisse et qui se rachetaient, il put vendre avec des cours en hausse. De 26 9/16 pence en janvier, le cours monta à 27 le 19 mars. La liquidation terminée, il y eut un fléchissement des cours. Le 31 juillet, on cote 23 3/4 l'once. Le marché officiel fut fermé pendant une huitaine de jours, durant laquelle le gouvernement anglais acheta de grosses quantités de métal. A la réouverture du marché, le cours se trouva à 26; la continuation des achats le porta à 27 3/4 le 10 août (prix maximum). Depuis cette date, les achats du gouvernement anglais ont continué, en partie pour compte d'autres Etats. L'absence d'affaires commerciales fit fléchir les cours à 22 1/8 le 15 novembre. Une demande pour les Indes a relevé le cours à 22 7/8. La destruction de l'*Emden* a ranimé les transactions. En 1914, la Chine n'a presque rien pris, les

Indes ont réduit leur demande. La Russie, l'Allemagne, la France ont acheté du métal blanc.

Nous voici arrivés au bout de cette revue bien incomplète des faits principaux de l'année 1914. L'issue de la guerre semble certaine. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie en sortiront défaites ; les deux dernières auront à supporter plus durement les conséquences de l'aventure dans laquelle elles ont été entraînées, les yeux bien ouverts.

Arthur Raffalovich.
Correspondant de l'Institut.

LE MARCHÉ DES SUCRES
ET LA GUERRE DE 1914

La Bourse de commerce. — Dès le 28 juillet, le commerce des grains, farines, huiles, sucres et alcools, réuni avant la cote de une heure, décide, en raison de la tension politique extérieure, de suspendre jusqu'à nouvel ordre, toutes transactions sur le livrable. En ce qui concerne le courant, en tous articles, le commerce décide que les cours resteront nominalement établis jusqu'à la fin du mois de juillet sur les bases fixées par les diverses chambres syndicales et que les affaires restant à liquider le seront sur ces bases, savoir : alcools, 39 fr. 50; sucre blanc n° 3, 33 fr. 375. Le 30 juillet, le Comité du syndicat général, confirmant la décision prise par les chambres syndicales à l'issue de la réunion extraordinaire tenue par le commerce le 28 du même mois, décide que, en raison des circonstances actuelles, tous les engagements de juillet restant à liquider le 31 juillet seront compensés au cours fixé dans chaque article par les chambres syndicales le 28 juillet : alcools, 39 fr. 50; sucre, 33 fr. 375. Toute filière qui ne trouvera pas arrêteur sera reprise par son créateur au cours de compensation.

Le 31 juillet, le commerce, réuni en assemblée générale, décide qu'il n'y aura pas de cours le samedi 1er août pour le courant (à plus forte raison pour le livrable); que la liquidation d'août sera suspendue jusqu'à nouvel ordre et qu'aucune livraison par filière ou par compensation ne sera effectuée avant qu'une décision rapportant cette mesure n'ait été prise par les chambres syndicales. Le 3 août, le Comité du Syndicat général de la Bourse de commerce de Paris adopte la mesure suivante : la décision prise par l'assemblée extraordinaire du 31 juillet est maintenue jusqu'à nouvel ordre. Le samedi 1er août, il n'est pas établi de cours pour le sucre raffiné, en raison de la situation politique. Le Comité s'ajourne

sine die. La Bourse de commerce reste ouverte pour les transactions au comptant [1].

Le 2 août est promulgué un décret concernant les réquisitions militaires. Le sucre figure parmi les denrées réquisitionnées. La Chambre de commerce de Paris, ultérieurement, fait savoir, dit *le Temps*, qu'il n'a été mis que de très petites quantités de sucre à sa disposition et que ces quantités sont destinées aux industries de transformation: chocolateries, confiseries, etc., cela en vue d'assurer un travail continu aux ouvriers de ces industries. Les négociants qui achètent pour revendre directement doivent s'adresser aux raffineries dont les stocks sont à peu près épuisés pour le moment. Cette situation pourra s'améliorer si les sucreries de la région du Nord peuvent reprendre le travail. Il serait à désirer que les industries du sucre et de la raffinerie s'entendissent avec le gouvernement pour amener sur le marché des sucres coloniaux étrangers. Mais la question de la suspension des droits de douane est fort complexe et nécessite une étude spéciale, notamment en ce qui concerne les droits compensateurs et les primes. Il serait intéressant de connaître les détails des mesures qui ont été prises par le gouvernement anglais pour mettre le pays à l'abri d'un manque de sucre.

La crainte d'une disette de sucre et le renchérissement rapide de cette denrée amènent le groupe des députés de Paris à étudier spécialement le problème sucrier. M. Ignace, membre du groupe, rédige un rapport concluant « à l'achat de sucre étranger par l'Etat », qui tiendrait à la disposition des raffineurs les quantités de sucre brut qu'il aura acquises, et les leur remettra à un prix sensiblement voisin du prix coûtant. L'Etat imposerait aux raffineurs l'obligation de ne pas dépasser un prix de vente maximum. Le Syndicat du commerce des sucres à Paris, dans une lettre adressée au président du groupe des députés de Paris, proteste contre les suggestions de M. Ignace.

---

1. Le règlement du marché des sucres blancs renferme l'article additionnel suivant :

En cas de mobilisation générale suivie de guerre, le décret de mobilisation sera réputé, sans possibilité de preuve contraire, un cas de force majeure entraînant la mise hors du commerce de tout ce qui faisait l'objet du marché.

En conséquence, tous les marchés, quelle qu'en soit la nature, à prime, à faculté et tous autres, antérieurs au jour de la publication au *Journal officiel* du décret de mobilisation, et qui ne devaient être exécutés qu'à cette date ou à une date postérieure, seront de plein droit nuls et inexistants, soit pour le tout, soit, s'ils sont partiellement exécutés, pour la partie restant à exécuter; et ce, sans indemnité de part ni d'autre.

« Le Syndicat du commerce des sucres à la Bourse de commerce de Paris croit, dit-il, devoir protester auprès de vous contre certaines considérations et particulièrement contre les conclusions du rapport rédigé par M. Ignace, député, au nombre du groupe des députés de Paris.

« Nous nour permettons tout d'abord de faire remarquer que M. Ignace eût trouvé auprès de notre Syndicat une source sûre d'informations: sans vouloir entrer dans la discussion des chiffres cités par lui dont nous pourrions contester l'exactitude, nous aurions pu lui communiquer les causes réelles de la hausse actuelle, bien connues du commerce, et les mesures que nous estimons susceptibles d'y remédier. Nous croyons d'ailleurs savoir que ces causes, ainsi que les mesures proposées, ont été déjà signalées au gouvernement.

« M. le député Ignace affirme dans son rapport que la seule manière de mettre le pays à l'abri de l'agiotage et de la spéculation est de confier à l'Etat le soin de procéder à des achats de sucre à l'étranger.

« Nous nous élevons et protestons de toute notre force contre cette accusation toute gratuite et contre la suspicion injustifiée jetée publiquement sur tout un commerce.

« Nous protestons également, aussi bien au point de vue de la liberté commerciale que de l'intérêt général, contre cette conception qui tendrait à supprimer tout un commerce pour le remettre entre les mains de l'Etat.

« Sans vouloir nous étendre sur les raisons économiques ni nous appuyer sur des précédents, nous croyons pouvoir affirmer que des achats faits par l'Etat seraient traités à des conditions plus onéreuses que s'ils étaient effectués par le commerce.

« De plus, nous appelons tout particulièrement l'attention de MM. les députés de Paris sur ce point, que c'est au moment même où l'on cherche à faire reprendre les affaires que l'on viendrait en supprimer une branche des plus importantes.

« Le commerce des sucres ne comprend pas seulement les raffineurs qui fournissent l'épicier et quelques industriels, il comprend également de nombreuses industries, telles que la chocolaterie, la confiserie, la biscuiterie, etc., qui emploient différentes sortes de sucre en concurrence avec la raffinerie; il comprend également un grand nombre de représentants, d'agents, de courtiers, de négociants commissionnaires, de maisons de gros et de demi-gros.

« Va-t-on priver ces industriels et ces commerçants de la liberté de faire leurs affaires en vue desquelles on leur impose de payer une patente et de lourds impôts?

« Le Syndicat du commerce des sucres compte que MM. les députés de Paris, après une nouvelle étude de la question et tenant compte des observations que nous avons l'honneur de leur soumettre, voudront bien modifier les conclusions de leur rapport dans un sens plus conforme à la liberté du commerce, qui se confond suivant nous avec l'intérêt général du pays. Veuillez agréer, etc. Signé: le président, Ed. Moutard. »

De leur côté, les fabricants de sucre indigène, par l'organe de leur syndicat, font observer que M. Ignace propose d'adopter les mesures prises par le gouvernement anglais alors que la situation n'est nullement la même en France, ce pays ayant une production indigène qui manque totalement à l'Angleterre. « Nos fabriques qui peuvent travailler cette campagne et payer ainsi la récolte de leurs cultivateurs s'imposent, dit le Syndicat, des frais de production extraordinairement élevés, alors que les fabricants étrangers profitent d'un renchérissement général, sans aucun sacrifice de leur part. »

Il ne semble pas que le gouvernement ait tenu compte des observations et des protestations de l'industrie et du commerce du sucre. L'Etat a procédé, en effet, à des achats, très importants, paraît-il, de sucres étrangers. Les données précises font défaut sur ce point. L'Etat aurait acheté du sucre blanc granulé aux Etats-Unis d'Amérique, des sucres de canne au Brésil, à la République Argentine.

La campagne sucrière indigène 1914-1915. — La mobilisation, survenant peu de semaines avant l'ouverture de la campagne sucrière indigène de 1914-1915, a jeté un trouble profond dans les conditions de la main-d'œuvre des fabriques de sucre et de leurs fournisseurs de betteraves. Le Syndicat des fabricants de sucre, dans une lettre, en date du 20 août, adressée au ministre de l'Agriculture, observe que la main-d'œuvre la plus vigoureuse fait défaut par suite de la mobilisation générale; les agriculteurs, obligés, en temps normal, de recourir à la main-d'œuvre belge pour l'arrachage des betteraves, se demandent comment ils pourront recruter des ouvriers pour remplacer ce contingent de travailleurs. La fabrique de sucre est moins bien partagée encore, parce que les techniciens lui manquent. Le Syndicat ajoute :

« Le sucre jouant un rôle important dans l'alimentation publique, l'Etat ne saurait se désintéresser de sa production, et cela d'autant moins que le cultivateur de betteraves subirait un réel désastre s'il se voyait dans la nécessité de recourir à une récolte qui, après maturité, risque d'être perdue. Nous prions instamment M. le ministre de l'Agriculture de vouloir bien examiner la possibilité

de rendre, en temps voulu, à notre industrie, certains spécialistes de la partie manufacturière, par exemple des hommes n'appartenant pas aux troupes de première ligne. Il serait urgent, aussi, que les fabriques de sucre puissent trouver quelques facilités à s'approvisionner en charbon, en sacs à sucre, et, en général, en matières premières secondaires, mais nécessaires à leur opération. Les transports par chemins de fer et canaux leur sont indispensables pour l'exercice de leur industrie, tant pour l'arrivée des matières premières que pour l'évacuation des produits achevés. » Sous la date du 28 août, le Syndicat informe ses adhérents que sa requête touchant le personnel technique paraît devoir être favorablement accueillie. Il serait fait application du deuxième paragraphe de l'article 42 de la loi du 21 mars 1905, disposant que :

« Peuvent être autorisés, à titre exceptionnel, à ne rejoindre leur corps d'affectation que dans un délai déterminé par le ministre de la Guerre, les hommes des différentes catégories de réserves employés en temps de paix à certains services ou dans des établissements, usines, exploitations houillères, fabriques, etc., dont le bon fonctionnement est indispensable aux besoins de l'armée. »

En ce qui concerne le charbon, le Syndicat constate, à la même date, qu'il n'y a pas crainte d'en manquer. Des démarches ont été faites par le Syndicat, en vue de faciliter le remplacement des charbons réquisitionnés. D'autre part, le Syndicat a demandé aux pouvoirs compétents et compte obtenir « la mise en sommeil provisoire de la loi sur le travail des femmes et des enfants dans l'industrie sucrière ».

Le 27 septembre, le Syndicat fait savoir à ses adhérents que le ministre de la Guerre ayant répondu d'une façon favorable à sa demande, il est certain que les hommes désignés seront mis à la disposition des usines. Le 2 octobre, les fabricants de sucre, réunis au siège du Syndicat, à Paris, sollicitent du gouvernement, comme mesures d'urgence absolue : 1° l'arrêt de toute réquisition dans les régions sucrières d'animaux de trait, bœufs et chevaux, indispensables pour transporter les betteraves des champs à l'usine ; 2° des facilités de transport par voie ferrée et par bateau pour leur approvisionnement en charbon et toutes matières sans lesquelles la fabrication est matériellement impossible ; 3° ils espèrent que le renvoi dans leurs usines des hommes appartenant à la territoriale et à la réserve de l'armée territoriale sera réalisé dans les plus brefs délais, l'époque de la fabrication étant arrivée.

A la fin de septembre, des inquiétudes se manifestent parmi les fabricants de sucre des environs de Paris au sujet des approvisionnements de coke, la production de coke de la Société du gaz de

Paris étant réservée pour le camp retranché de Paris et celle des usines à gaz de la banlieue aux clients habituels de ces usines . Le 28 septembre, on mande de Bordeaux que, en vue de la prochaine récolte de betteraves, une entente est intervenue entre les ministères de la Guerre, de l'Agriculture et du Commerce, pour faire mettre en sursis d'appel les territoriaux indispensables aux usines sucrières pendant la durée de la campagne. Les préfets ont été invités à faire dresser, d'accord avec les fabricants de sucre, les listes des unités spéciales nécessaires, et l'autorité militaire statue sur leur cas au fur et à mesure qu'elle est en possession de tous les renseignements. En outre, les ministres se préoccupent de la question de l'arrachage des betteraves et du point de savoir si la main-d'œuvre locale sera suffisante.

Dans les premiers jours d'octobre, le ministre de l'Agriculture adresse une série d'instructions aux préfets des départements sucriers, touchant la récolte des betteraves, leur mise en œuvre avec l'aide des hommes des plus anciennes classes de la réserve de la territoriale, la mise en sursis d'appel des agents techniques des sucreries et distilleries, les transports des betteraves et matières premières par voie ferrée, etc. « Ces mesures, ajoute le ministère, permettront, je l'espère, la mise en marche des diverses usines qui traitent les betteraves et je veux penser qu'elles assureront l'entière exécution des conventions passées par les industriels avec les agriculteurs. Ces derniers, en présence de la pénurie des moyens de transport et de la main-d'œuvre, devront faire d'importants sacrifices pour livrer leurs récoltes; les industriels, que les prix du sucre favorisent, devront faciliter à nos agriculteurs leur tâche difficile. » Le 10 octobre, le ministre de l'Agriculture transmet aux préfets des instructions concernant les mesures à prendre pour diminuer, sinon supprimer les risques de guerre sur les stocks de sucre fabriqués et permettre, par suite, leur warrantiment par les banques.

A la date du 13 octobre, les fabricants se plaignent de n'avoir point encore reçu satisfaction en ce qui concerne le retour des techniciens; d'autre part, les réquisitions de bœufs et chevaux de trait continuent, et les moyens de transport font défaut. Enfin il y a une grosse question qui, si elle n'est pas tranchée au plus tôt, risque de tout faire échouer: on dit que la commission de réqui-

---

1. La difficulté a été levée, la Société d'éclairage, chauffage et force motrice ayant accepté de fournir le coke nécessaire aux sucreries au prix de 1 fr. 30 l'hectolitre, sur wagon, à l'usine de Gennevilliers.

sition a fixé à 66 ou 67 francs, droits de consommation compris, le prix auquel l'intendance a décidé de payer le sucre à produire, au cours de la nouvelle campagne; cela reviendrait à ramener à 42 francs le prix de ces achats, prix qui, en raison des circonstances actuelles, ne couvrirait pas celui de revient. Si ce bruit n'est pas démenti, aucun fabricant ne consentira à mettre en route. Les fabricants demandent que les réquisitions de sucre à produire se fassent, tout au moins, sur le taux du marché mondial. D'une lettre, en date du 20 octobre, du ministre de l'Agriculture, il appert que « les prix de réquisition fixés pour le sucre ne s'appliquent qu'aux sucres actuellement en magasin, par conséquent aux sucres de la dernière campagne. D'ailleurs, si ces prix paraissent insuffisants aux intéressés, il leur est toujours possible de recourir à la procédure prévue par la loi. La question reste entière pour les produits de la campagne 1914-1915, et l'administration de la Guerre n'entend nullement appliquer à ces nouveaux sucres les prix arrêtés pour ceux de la campagne précédente ».

Le 22 octobre, le ministre de l'Agriculture informe le Syndicat des fabricants de sucre qu'il a trouvé beaucoup de bonne volonté auprès de l'administration de la Guerre, « qui paraît s'intéresser tout à fait au succès de la campagne sucrière ». Trois hauts fonctionnaires ont reçu mission d'aplanir les difficultés qui peuvent entraver la marche des sucreries. Dans une réunion de fabricants de sucre, à laquelle assistent MM. Cuvinot et Menier, allusion ayant été faite aux relations entre fabricants et cultivateurs, il est établi que du côté de la sucrerie, la bonne volonté est évidente. MM. Cuvinot et Menier se retirent avec cette conviction que l'entente est réalisée plus que jamais entre cultivateurs et fabricants de sucre.

Le 20 novembre, les fabricants réunis au siège du Syndicat fournissent des renseignements d'où il appert que soixante-dix fabriques environ seraient en marche. La main-d'œuvre ne manque pas pour l'arrachage des betteraves; mais les difficultés les plus sérieuses viennent des transports à effectuer pour les betteraves, la pulpe, les sucres et mélasses; il n'y a pas, semble-t-il, de distillerie qui soit à même de recevoir des mélasses à l'heure actuelle. Depuis peu, la Compagnie des petites voitures à Paris prépare de la paille mélassée pour les animaux du camp retranché de Paris.

Le 15 décembre, le ministre de la Guerre décide de faire réaliser par voie de réquisition les approvisionnements de coke nécessaires aux sucreries dans chacune des régions sur lesquelles s'exerce le commandement du gouverneur de Paris et des commandants des

régions sucrières. Le ministre de la Guerre décide, en outre, de mettre à la disposition des particuliers qui en feront la demande les chevaux réformés de l'armée. Au sujet du manque de bras et d'animaux de travail, le Syndicat des fabricants de sucre envisage l'emploi du labourage à vapeur et met à l'étude la question des moyens propres à assurer la préparation des terres pour les réensemencements dans la région sucrière. Il étudie aussi la question de la substitution de l'anthracite au coke pour le fonctionnement du four à chaux.

Touchant les résultats de la fabrication du sucre indigène, les données officielles font défaut. En dehors de la publication du chiffre des stocks de sucre dans les départements non envahis par l'ennemi, l'Administration des Finances ne fournit aucune indication. Le dernier tableau officiel relatif à la production du sucre indigène a paru en août et se rapporte à la campagne 1913-1914. Depuis lors, rien n'a été communiqué par l'Administration, relativement au nombre de fabriques en activité, à la prise en charge, à la production et au mouvement des sucres. Aucune statistique officielle ne renseigne le public intéressé sur la consommation mensuelle et sur les divers débouchés de l'article.

A la fin d'octobre, M. Emile Saillard, directeur du laboratoire du Syndicat des fabricants de sucre de France, estimait à quatre-vingt-deux ou quatre-vingt-trois le nombre probable des fabriques de sucre actives en 1914-1915 contre deux cent six en 1913-1914, la production de cette dernière campagne ayant été de 705 394 tonnes de sucre. Au début de décembre, *le Temps* observe qu'il ne faudrait pas être surpris si le nombre des fabriques actives se rapprochait cette année de quatre-vingt-dix et même dépassait ce chiffre; il serait raisonnable, dit-il, de compter sur une production en France de 300 000 tonnes de sucre. Sur quelles bases repose cette évaluation? On ne le dit pas. Seuls les fabricants, à défaut de la régie, seraient à même de fournir quelques précisions sur ce point et de dissiper une obscurité à plus d'un égard fâcheuse.

Au sujet du prix des betteraves, une note officieuse de Bordeaux, en date du 21 novembre, signale que, à la suite d'une réunion provoquée par le ministre de l'Agriculture, les fabricants de sucre et les cultivateurs de betteraves industrielles ont admis que le cours du sucre devait servir de base à l'établissement du prix d'achat des betteraves. Tout en laissant pour des situations variables une marge nécessaire, la réunion a adopté les bases suivantes : 1° prix de base, 20 ou 23 francs par tonne de betteraves à 7° de densité, avec majoration habituelle pour les dixièmes de degré en sus; 2° partage, par parties égales, de l'augmentation

du prix du sucre au-dessus de 35 ou 38 francs par 100 kilogrammes. Les fabriques ont, dit-on, plus de betteraves qu'elles n'en peuvent mettre en œuvre. La fabrication, en raison des difficultés de main-d'œuvre et de transports, a débuté tardivement; le travail d'extraction est lent; les frais de production sont considérablement plus élevés qu'en temps normal. Le déficit de la récolte rend l'importation nécessaire. Avec une récolte de sucre indigène de 300 000 tonnes, le stock initial étant de 104 000 tonnes et l'apport de nos colonies de 120 000 tonnes, les ressources se monteraient à 500 000 tonnes. Si la consommation ne dépasse pas 650 000 tonnes (contre 700 000 en 1913-1914), il faudra importer 250 000 tonnes pour couvrir les besoins et assurer le stock final minimum nécessaire.

Les décrets intéressant l'industrie sucrière. — Le 5 août 1914 est rendu un décret qui prohibe la sortie et la réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, de transbordement et d'admission temporaire des produits désignés ci-après: lait naturel, lait concentré pur, lait concentré additionné de sucre, sucres bruts, sucres raffinés et candis. Des exceptions à cette disposition pourront être accordées sous les conditions qui seront déterminées par le ministre des Finances. — Un décret du 18 août 1914 proroge jusqu'au 31 août 1915 la concession de l'exploitation de l'entrepôt réel des sucres indigènes, qui devait arriver à expiration le 31 janvier 1915. — Un décret du 7 septembre 1914 dispose que, à partir du 8 septembre 1914, sont supprimés en France les droits d'entrée sur les sacs neufs en tissu de jute, les pochettes-mangeoires en tissu de lin, ainsi que sur les bâches en tissu de lin pour voitures militaires. — Un décret du 30 septembre 1914, rendu sur le rapport du ministre de l'Agriculture, dispose que, dans le but de réserver à nos sucreries toute la matière première qui leur est nécessaire, est prohibée, à partir du 1er octobre, la sortie des betteraves destinées à la fabrication du sucre ainsi que leur réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, de transbordement et d'admission temporaire. Des exceptions à cette disposition pourront être accordées sous les conditions qui seront déterminées par le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce, de l'Industrie, et le ministre des Finances. — Le 17 octobre 1914, M. Aristide Briand, ministre de la Justice, adresse aux procureurs généraux près les cours d'appel une circulaire invitant ces hauts fonctionnaires à rechercher les délits d'accaparement et « autres manœuvres frauduleuses en vue de provoquer une hausse artificielle du prix des denrées ». — Un décret du 13 octobre 1914 modifie les droits compensateurs fixés par le décret du 11 mai 1909 pour les sucres provenant de la Confédération australienne, du

Canada, du Japon et de la Roumanie. Le nouveau tarif aggrave les droits sur les sucres de la Confédération australienne et du Japon, mais modère les droits sur les sucres du Canada. — Un décret du 23 octobre 1914 édicte que la sortie des sucres est prohibée dans les colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc. Toutefois, des exceptions à cette disposition pourront être accordées dans les conditions qui seront déterminées par le ministre des Colonies. Un arrêté ministériel du même jour, stipule que la sortie des sucres à destination de la métropole est autorisée dans les colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc. D'où il résulte que nos colonies ne peuvent expédier de sucre que pour la métropole. La prohibition de la réexportation à l'étranger ne s'applique pas à la Tunisie et au Maroc; ces deux pays ne peuvent pas expédier de sucre à la métropole; par contre, ils peuvent en expédier en Algérie. — Un décret du 21 novembre 1914 stipule que, à partir du 22 novembre 1914, les droits d'entrée sur les graines de betteraves décortiquées et non décortiquées sont supprimés.

Les cours du sucre. — Les cours du sucre depuis l'ouverture des hostilités ont subi des variations inusitées et dont les chiffres qui suivent peuvent donner une idée. Pour le mois de juillet 1914, le cours moyen du sucre brut, dit blanc n° 3, disponible, est de 33 fr. 52 les 100 kilogrammes, valeur entrepôt; pour le sucre raffiné en pain, de 65 francs pour la bonne sorte et de 65 fr. 50 pour la belle sorte (le prix du raffiné comprend le droit de consommation de 25 francs; la taxe de raffinage, de 2 francs, est portée sur la facture). Le 1er août, le n° 3 cote 34 francs; il atteint, le 8, 35 francs; pendant cette période, le raffiné n'est pas coté. Le 8, le raffiné cote 68 fr. 50 à 69 francs. La hausse s'accentue, et le 20 août, le n° 3 cote 40 à 41 francs; le raffiné, 71 à 71 fr. 50; le 16 septembre, la cote est: n° 3, 42 à 43 francs; raffiné, 75 à 75 fr. 50; le mouvement de hausse se poursuit, et le 4 novembre, le n° 3 cote 60 francs et le raffiné, 95 à 95 fr. 50. Mais l'offre des sucres de la nouvelle fabrication ne tarde pas à provoquer un recul des cours : le 5 décembre, le n° 3 tombe à 42 fr. 75 à 43 fr. 50; le raffiné, à 90 à 90 fr. 50.

Depuis lors, les cours ont oscillé entre 43 et 50 francs pour le n° 3 et 89 et 90 francs pour le raffiné en pain. Le 21 décembre, le n° 3 cotait 50 à 49 fr. 75 et le raffiné, 90 à 90 fr. 50. Au détail, le sucre raffiné en morceaux réguliers, logé en cartons, valait, vers la fin de l'année, 1 franc à 1 fr. 05 le kilogramme, et le sucre cristallisé 85 à 90 centimes. Le cours le plus bas enregistré après la hausse survenue depuis le commencement des hostilités a été,

pour le sucre blanc n° 3, 42 fr. 75 à 43 fr. 50 (le 5 décembre). Par rapport au cours moyen de juillet, c'est une différence en plus de 9 fr. 25 par 100 kilogrammes. Le cours le plus élevé, 60 francs, présente, par rapport au cours moyen de juillet, une différence en plus de 26 fr. 48 par 100 kilogrammes. L'aggravation des frais de production en France justifie sans aucun doute un relèvement notable des cours, relativement aux prix qui se pratiquent en temps normal. Mais rarement les cours du sucre ont subi des oscillations aussi rapides et aussi considérables que durant les cinq derniers mois de l'année. La suppression du marché à terme n'est probablement pas étrangère à cette instabilité extraordinaire des prix de la denrée. Il faut noter que le renchérissement du sucre a été général; les grands marchés tels que Londres, New-York, ont enregistré aussi des cours élevés.

Un phénomène des plus curieux est à noter : l'augmentation graduelle et considérable de l'écart de raffinage, c'est-à-dire de la différence entre le cours du sucre raffiné et le cours du sucre brut, déduction faite du droit de 25 francs par 100 kilogrammes. Voici le relevé des cours du brut, dit blanc n° 3, et du raffiné en pain bonne sorte, à l'acquitté, pour l'année 1914 :

	Blanc n° 3.	Raffiné.	Écart entre le n° 3 et le raffiné, droit déduit.
	—	—	—
Janvier	31,48	64,00	7,52
Février	32,43	64,43	7,00
Mars	32,39	64,50	7,11
Avril	32,01	63,59	6,58
Mai	33,14	64,56	6,42
Juin	34,23	66,42	7,19
Juillet	33,52	65,00	7,52
Août	36,98	70,23	8,25
Septembre	41,90	74,80	7,90
Octobre	52,75	87,625	9,875
Novembre	52,21	93,00	15,79
Décembre	45,45	89,80	19,35

La Convention de Bruxelles. — En vue de remédier à la cherté du sucre, on a suggéré d'abaisser les droits d'entrée sur les sucres importés de l'étranger. Cette question se rattache directement à celle du régime établi par la Convention de Bruxelles, Convention à laquelle ont adhéré les principaux États du continent engagés dans le conflit actuel : l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Russie, la Belgique, et les États neutres : les Pays-Bas, le Grand-

duché de Luxembourg, le Pérou, la Suède. On sait que la Grande-Bretagne et l'Italie se sont retirées depuis quelques mois de l'accord de Bruxelles. La guerre, qui a entraîné la rupture complète des relations commerciales entre les principaux Etats belligérants signataires de la Convention des sucres, a-t-elle eu pour effet de rendre cet accord caduc? Voici, d'après une note publiée par les journaux, quelle paraît être la doctrine du gouvernement français à ce sujet :

« Répondant à une lettre de M. François Fournier, député, qui demandait la suspension momentané des droits applicables aux sucres importés de l'étranger, notamment d'Espagne, M. Thomson, ministre du Commerce, vient d'aviser le député du Gard que la question a fait l'objet d'une attention particulière du gouvernement lorsqu'il s'est occupé du ravitaillement en sucre tant de la population civile que des fabriques qui emploient des quantités importantes de ce produit. Il n'a pas pensé qu'il fût possible de recourir à la suspension des droits sur les sucres importés de l'étranger, parce que la France ayant adhéré à la Convention internationale des sucres et ayant pris l'engagement d'appliquer les dispositions de cet accord, il ne lui est pas possible par un acte unilatéral de suspendre l'exécution des engagements souscrits. »

Conséquemment, les sucres étrangers importés en France restent soumis à une surtaxe de 5 fr. 50 par 100 kilogrammes de sucre brut et de 6 francs par 100 kilogrammes de sucre raffiné; et les sucres primés sont assujettis, en outre, à un droit compensateur. Mais la Convention ne saurait fonctionner régulièrement sans le concours de la Commission permanente chargée de surveiller l'exécution des stipulations de l'accord et cette commission se trouve dans l'impossibilité de se réunir, car elle est composée de délégués des principaux Etats actuellement en guerre et de délégués des Etats neutres. Pratiquement, la Convention n'existe plus.

Telle est d'ailleurs l'opinion exprimée par M. Souchon, professeur d'économie rurale à la Faculté de droit de Paris, maître de conférences d'économie politique à l'Institut agronomique. Parlant, à la Société nationale d'agriculture de France, dans la séance du 11 novembre 1914, de la hausse des sucres, M. Souchon a formulé les observations suivantes (*Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France*, 1914, nº 9, p. 829):

« M. Souchon fait ressortir qu'on ne saurait parler aujourd'hui d'accaparement des sucres; il est impossible d'empêcher le relèvement des prix qui est la conséquence de l'offre et de la demande. Il est illusoire de supposer que la suspension du tarif de douane, qui est de 6 francs seulement par quintal métrique, serait un pal-

liatif qui exerçât une influence réelle à cet égard. Ce tarif a été la conséquence de la Convention internationale de Bruxelles; celle-ci a disparu. Il y aura lieu, après la guerre, de songer à établir un nouveau régime pour la remplacer. »

En ce qui concerne la France, nous ferons observer que le tarif douanier, revisé par la loi du 29 mars 1910, prévoit le cas de la disparition de la Convention de Bruxelles: « Au lendemain de la cessation de la Convention de Bruxelles, stipule ce tarif, ce droit (le droit actuel) sera majoré de 14 francs par 100 kilogrammes. » En ce cas, les droits compensateurs sont abolis et la protection douanière du marché français se trouve fortement renforcée. Peut-être considère-t-on, dans certaines sphères, ce renforcement comme dangereux dans les circonstances présentes.

Les graines de betteraves à sucre pour 1915. — Dans le monde des fabricants de sucre et des cultivateurs, de légitimes préoccupations ont été suscitées par la question des approvisionnements de graines de betteraves à sucre pour 1915. A la Société nationale d'agriculture de France, dans la séance du 25 novembre, M. Maurice de Vilmorin a rappelé que ces préoccupations sont nées de ce fait que la France demandait jusqu'ici à l'Allemagne une forte proportion des graines de betteraves à sucre qu'elle consomme. « Pour répondre à ces préoccupations, a dit M. de Vilmorin, un décret en date du 21 novembre a suspendu temporairement les droits de douane appliqués aux graines de betteraves. On sait que ces droits sont de 60 francs par 100 kilogrammes au tarif général et de 45 francs au tarif minimum, quand les graines sont décortiquées, de 45 et de 30 francs quand elles ne le sont pas. Les maisons allemandes productrices de graines ont fait connaître qu'elles seraient disposées à fournir les graines nécessaires en France en les faisant transiter par la Suisse. C'est une méthode à laquelle on ne saurait recourir. Heureusement, des maisons de Russie ont annoncé que la production de graines de races allemandes en Russie serait largement suffisante pour subvenir aux besoins de la France. M. Maurice de Vilmorin est heureux de pouvoir, en même temps, constater que la Chambre syndicale des fabricants de sucre a chargé M. Saillard, directeur de son laboratoire, d'une mission en Russie en vue de profiter de ces ressources. » Le danger du monopole que l'Allemagne s'était attribué à cet égard n'est aujourd'hui que trop manifeste.

La récolte sucrière mondiale de 1914-1915. — D'après MM. Willett et Gray, de New-York, les prévisions, à la date du 10 décembre 1914, étaient les suivantes : sucre de canne, 9 709 000 tonnes, contre 9 773 329 tonnes en 1913-1914; sucre européen de betterave, 5 mil-

lions 700 000 tonnes, contre 8 185 165 tonnes en 1913-1914; sucre de betteraves des Etats-Unis d'Amérique, 570 000 tonnes, contre 655 298 tonnes en 1913-1914; total, 15 979 000 tonnes, contre 18 millions 613 792 tonnes en 1913-1914. Par suite, la récolte de 1914-1915 présenterait une différence en moins de 2 634 792 tonnes par rapport à sa devancière. Ce serait un déficit de 14 p. 100 relativement à la campagne antérieure, déficit portant principalement sur la récolte européenne et la récolte de sucre de betteraves des Etats-Unis. Apparemment, la consommation générale du sucre est appelée à se restreindre pendant un certain temps, en raison des prix élevés et des conditions économiques défavorables qu'entraînera dans le monde entier le conflit actuel. Et il n'est pas impossible que le déficit de la production se trouve finalement compensé par la diminution des livraisons à la consommation.

L'écart de raffinage, qui avait varié de 7 fr. 52 les 100 kilogrammes à 6 fr. 42 pendant les sept premiers mois de l'année, s'est accru rapidement depuis le début de la guerre et s'est élevé en décembre à 19 fr. 35.

D'après une enquête effectuée le 19 décembre dans les divers pays européens, non compris la Russie, la France, la Belgique et la Serbie, la récolte de sucre de betterave continental était estimée, à cette date, à 5 143 550 tonnes, contre 5 450 595 tonnes en 1913-1914. La récolte russe paraît devoir être de 1 900 000 tonnes, contre 1 740 000 tonnes en 1913-1914; la récolte de la France, de la Belgique, de la Serbie et de l'Angleterre, de 350 000 tonnes, contre 1 020 000 tonnes en 1913-1914. Par suite, la récolte sucrière totale de l'Europe serait de 7 393 550 tonnes, contre 8 millions 210 595 tonnes en 1913-1914; ce serait pour la campagne en cours un déficit de 817 045 tonnes, tandis que d'après MM. Willett et Gray le déficit européen atteindrait 2 485 000 tonnes.

Georges Dureau.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(*Du* 16 *mai au* 16 *août* 1914.)

L'imposition des ci-devant privilégiés en 1789. — M. Levasseur. — La disette et l'Assistance publique en Russie. — Travaux divers. — La situation financière et monétaire de l'Allemagne en cas de guerre. — Les dangers de l'obligation dans l'assurance contre le chômage. — La question urbaine au Maroc. — Communications des savants étrangers. — Nominations.

I

M. Marion, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, a fait une lecture intéressante sur *l'Imposition des ci-devant privilégiés en 1789.*

En septembre 1789, la situation financière paraissait désespérée: les impôts anciens ne rentraient pas; pour remédier à la situation, il fut décidé que les ci-devant privilégiés auraient à acquitter la quote part qui aurait été à leur charge sans leurs privilèges, maintenant abolis. Cet impôt supplétif des ci-devant privilégiés ne rapporta que peu de chose et contribua même de la manière la plus fâcheuse à entraver la perception des impositions ordinaires de 1790. Les municipalités firent des rôles modiques, quand elles ne refusèrent pas d'en établir, saisissant tous les prétextes.

Une des assertions qui reviennent le plus souvent dans les documents du temps est qu'il convient désormais d'avoir pleine confiance dans le zèle et le patriotisme des contribuables. C'était là une illusion profonde. Non seulement les populations n'étaient pas plus disposées à s'acquitter que sous l'ancien régime, mais encore tous les prétextes étaient bons pour retarder l'établissement des rôles.

La Révolution n'avait rien changé à la mentalité, que des siècles d'oppression et d'arbitraire avaient développée chez le contribuable; il continuait à voir dans le fisc un ennemi implacable contre lequel tout était de bonne guerre. Puis de longues hésitations, des résolutions contradictoires, des instructions inapplicables avaient fourni de bons prétextes à l'inaction. On s'était heurté à une évidente répugnance à agir, même en une affaire où des avantages notables devaient être, pour les ci-devant taillables, le prix de leur activité. Cette expérience aurait dû servir de leçon à l'Assemblée et lui apprendre quel concours elle devait attendre des autorités locales, quand il s'agirait de mettre en mouvement un système compliqué de taxes dont elles n'auraient plus à attendre aucun bénéfice.

M. Liesse a lu une très remarquable *Notice sur la vie et les travaux de M. Levasseur*, son prédécesseur.

L'éminent maître a tenu une trop grande place dans la science pour que les traits essentiels de son œuvre ne soient pas, à nouveau, relevés dans le *Journal des Economistes.*

Dans son livre sur *Law*, M. Levasseur a porté un jugement impartial. sans nier les erreurs grossières qui ont vicié le système, il a montré que Law avait défendu les saines idées économiques sur la monnaie à une époque où l'on ignorait certaines d'entre elles et où l'on feignait de ne pas connaître les autres, qu'il a rendu service pour l'avenir avec ses multiples et ingénieuses combinaisons dans l'émission des valeurs mobilières. Par ses publications sur les classes ouvrières, M. Levasseur a fait voir qu'en tout temps l'intérêt particulier a travaillé et trop souvent réussi à dominer l'intérêt général, que les premiers groupements ouvriers, constitués en vue de défendre de légitimes intérêts menacés, sont devenus peu à peu, par suite de l'impuissance des pouvoirs publics à les maintenir dans les limites où ils auraient dû se tenir, des centres d'opposition et de tyrannie.

Dans son livre sur *la Question de l'or*, M. Levasseur a donné nettement la solution du problème de l'étalon; il a eu le mérite aussi d'étudier, à côté, une question connexe d'ordre spéculatif fort ardue, la question de la mesure des prix, dans le temps, pour en permettre leur comparaison, montrant que les travaux de la Commission des valeurs en douane sont, en dépit d'erreurs inévitables, la seule base sûre d'une évaluation comparative des prix dans le passé et d'une estimation de la baisse des métaux. L'auteur de *la Population française* a exercé une heureuse influence sur les travaux relatifs à la statistique; c'est un des services, et non des moindres, qu'il a rendus à l'économie politique et à toutes les sciences dont la statistique est l'auxiliaire; il a contribué pour

une forte part au développement des statistiques internationales par l'appui donné à la création de l'*Institut international de statistique*, il a insisté sur l'utilité qu'il y avait à *matérialiser* les faits par l'emploi des statistiques graphiques et des cartes géographiques. Comme professeur, il a su admirablement répandre les connaissances qu'il acquérait chaque jour, sachant parfaitement adapter ses leçons aux milieux pour lesquels il professait.

M. Raffalovich, correspondant de l'Académie, a adressé une note sur *la Disette et l'Assistance publique en Russie en* 1911-1912.

Dès 1596, le czar Boris Godounoff, pour venir en aide aux paysans atteints par la famine, leur avait fait édifier les fortifications de Smolensk, ne voulant pas distribuer gratuitement de céréales. Le principe de l'assistance par le travail fut proclamé solennellement par Catherine II en 1774, lors d'une famine dans la province de Voronège ; elle fut appliquée en 1776, en 1786. Les mêmes idées guidèrent les souverains qui régnèrent au dix-neuvième siècle. Sous le règne d'Alexandre III, lors de la grande famine de 1891-1892, 10 millions de roubles furent consacrés à des travaux publics. On convoqua, dans les provinces atteintes par l'insuffisance de la récolte, des conférences présidées par le gouverneur, afin de faire indiquer les travaux les plus utiles localement, travaux n'entraînant pas le déplacement des ouvriers loin de leurs foyers. Ces principes ont été acceptés, codifiés sous le règne de l'empereur Nicolas II. En 1908, le comte Talistcheff, gouverneur de Saratoff, put déclarer qu'il fallait renoncer le plus possible au système des avances en céréales et en espèces, comme nuisible aux populations qu'on veut secourir et qu'on démoralise, en éveillant l'esprit de simulation, de fraude.

La Russie a beaucoup souffert des sécheresses désastreuses, des vents chauds qui traversent des plaines immenses, sans rencontrer de forêts ni de chaînes de montagnes ou de collines. En 1911, il a fallu venir en aide à 3 200 000 personnes habitant 11 089 villages au moyen de travaux publics, qui ont permis de rapporter 35 millions de roubles de salaires. Les frais de surveillance et d'achat de matériaux ont été seulement de 3 millions de roubles.

On a dépensé 22 millions de roubles à des travaux de routes, 13 millions à des travaux hydrotechniques, 1 million à la consolidation de parties menacées par les sables, au reboisement. Le gouvernement central, les autorités provinciales et locales ont assuré la distribution de 15 millions de quintaux de céréales pour l'alimentation et les semailles, des quantités de fourrages nécessaires à l'entretien des chevaux et du bétail. Des avances ont été accordées aux producteurs de beurre en Sibérie par l'intermédiaire des

associations de crédit mutuel. Les sacrifices que l'Etat a pris à sa charge ont été considérables: près de 300 millions de francs ont été prélevés sur les disponibilités du Trésor que le relèvement des finances russes, avait permis de reconstituer.

M. La Cour Gayet a fait des lectures sur *Louis-Augustin Blondel*, diplomate du dix-septième siècle, *les Mémoires de l'amiral Grivel, la Russie intellectuelle*; M. Raphaël-Georges Lévy a lu un mémoire sur *les Richesses de la France*; MM. Welschinger et d'Haussonville ont présenté des notes sur *la Protestation de l'Alsace-Lorraine à l'Assemblée nationale le* 17 *février et le* 1er *mars* 1871, et sur *le Congrès d'assistance de Montpellier*. M. Charles Benoist a continué la lecture de son rapport sur *la Dépopulation*, rédigé à la suite de la mission donnée par l'Académie; M. Bonet-Maury, correspondant de l'Académie, a fait une lecture sur *le Réveil religieux en Russie*; M. La Cour Gayet a communiqué un mémoire intitulé : *Une grande bataille navale sous Louis XIV*.

II

M. André-E. Sayous a été admis à faire une lecture sur *la Situation financière et monétaire de l'Allemagne en cas de guerre*.

En prenant les chiffres donnés par l'administration militaire allemande d'une guerre de trois cent soixante-cinq jours avec trois millions d'hommes sous les armes, le coût d'une guerre serait de 11 milliards de marks (en défalquant les sommes déjà prévues pour l'année au budget ordinaire). Pour faire face à une telle dépense, on a parlé des impôts, pour un tiers, d'emprunts pour le surplus. A une époque de crise aussi intense où la vie économique serait bouleversée, il serait plus que difficile de recueillir, par la levée des impôts, 3 à 4 milliards de marks en plus du montant des impôts ordinaires. Il serait aussi très difficile, sinon impossible, de se procurer 8 milliards de marks par l'émission d'emprunts. On a fait fond sur le marché américain, mais il est très douteux que les Américains consentent à sortir de leur neutralité. L'Etat devrait donc réclamer de la Banque d'Empire un très large concours; mais celle-ci serait-elle en mesure d'en fournir un aussi important?

La *Banque d'Empire* est une société privée, mais elle n'a en vue que l'intérêt de l'Etat, au sens le plus large du terme. En temps de paix, elle a surtout des préoccupations d'ordre monétaire et elle cherche à concilier le mieux possible avec celles-ci ses fonctions de banque de l'Empire. Qu'un conflit éclate, et bien que son caractère extérieur ne se modifiera pas, elle apparaîtra comme une sorte de Banque d'Etat ayant le désir, tout à la fois, de con-

tinuer à jouer son rôle économique et de faire le possible, même l'impossible, pour son pays. Au moment d'une déclaration de guerre, la Banque d'Empire, comme toutes les banques nationales d'émission, serait assaillie de demandes venant de l'Etat, de sa clientèle ordinaire et de porteurs de billets. De nombreux billets seraient présentés aux caisses de la Banque d'Empire et de ses succursales en vue d'un échange contre des espèces. D'après la loi de banque, la conversion étant obligatoire, il faudrait, sans tarder, décréter le cours forcé. D'autre part, la Banque d'Empire devrait venir en aide aux banques, au commerce et à l'industrie au moment où le crédit serait restreint au point de ne plus guère exister et où l'argent en dépôt dans les banques deviendrait en très large mesure nécessaire. La vie économique doit se prolonger en temps de guerre, si l'on ne veut pas risquer de mettre en jeu l'existence même des habitants du pays et de ne pas être en mesure de répondre aux besoins de l'armée. Le problème devient alors d'une extrême gravité. De deux choses l'une, ou bien la Banque d'Empire tiendrait peu compte, en cas de guerre, des besoins économiques du pays, et la crise menacerait de tourner en catastrophe; ou bien la Banque en tiendrait compte, et elle ne pourrait leur porter qu'un concours très limité, sans augmenter sa circulation d'une façon dangereuse. La Banque d'Empire aurait, du reste, à remplir au mieux sa fonction de Banque de l'Etat. Il y a quelques années, le stock métallique et les « bons de caisse » appartenant à la Banque d'Empire oscillaient autour de 1 milliard de marks; en admettant le principe légal en Allemagne, que la circulation de billets de banque ne doit pas dépasser trois fois le montant de l'encaisse, l'émission ne pouvait être que de 3 milliards de marks, ou, défalcation faite des billets déjà en circulation, entre 1 milliard et demi et 2 milliards de marks. Pour que l'Etat reçut un concours simplement notable de la part de la Banque d'Empire, il eût fallu, soit que l'on sacrifiât toute la vie économique, soit que l'on renonçât au principe légal pour émettre des billets dans une proportion quatre, cinq ou six fois supérieure au stock métallique. La situation s'est améliorée depuis lors et l'on espère l'améliorer encore.

En ce moment, l'encaisse de la Banque d'Empire est moins de 1 500 000 000 de marks; le Trésor de guerre atteint 200 000 000 de marks: avec ces 2 milliards de francs, on peut, sans être imprudent, gager une circulation de 6 milliards de francs de billets. Défalquons de ce chiffre un peu plus de 2 milliards représentant les billets déjà émis: il serait donc possible d'émettre pour 4 milliards de francs de nouveaux billets. La moitié, et c'est un chiffre insuffisant.

étant absolument nécessaire pour les besoins économiques du pays, il ne resterait à la Banque d'Empire que 2 milliards de francs pour prêter son aide à l'Etat. Or, même les optimistes reconnaissent que pour les six premières semaines de conflit, « pas moins » de 1 800 000 marks seraient nécessaires. Au cas où la situation deviendrait si grave que seul l'avenir du pays serait pris en considération, la Banque d'Empire serait évidemment déliée de ses liens actuels, mais ce ne serait pas sans de vives craintes qu'elle verrait son concours aux dépenses de l'Etat menacer le crédit de ses billets. Il ne faut pas oublier non plus que les achats faits hors des frontières pendant la guerre devraient être payés en or. Cela ne serait pas trop difficile, si les ventes de titres et les recouvrements de créances à l'étranger ne servaient qu'à cet effet; mais toutes les remises en dehors diminueraient d'autant la capacité des capitalistes allemands à souscrire des emprunts étrangers.

M. Maurice Bellom a soumis à l'Académie un travail sur *les Dangers de l'obligation dans l'assurance contre le chômage.*

Si l'obligation est périlleuse en matière d'assurance, c'est surtout pour le risque du chômage. Il est mal aisé, en effet, de discerner le chômage justifié, partant assurable. De plus, si la justice commande de supprimer le service des allocations dès que le chômeur peut trouver une occupation conforme à ses aptitudes professionnelles, l'appréciation des cas où le refus de l'ouvrier en présence d'une offre d'emploi est légitime est une des tâches les plus délicates qui puissent incomber à un organe officiel. Aussi bien, les intéressés n'envisagent parfois qu'avec indifférence l'éventualité du chômage. Tandis qu'ils se soucient volontiers de l'avenir de leurs vieux jours, ils ne songent pas d'ordinaire au chômage et ne consentent à en chercher la garantie future qu'à la veille d'une interruption de travail dont la survenance les alarme ou au lendemain de souffrances dont les lamentables ravages ont une heureuse contre-partie dans l'éducation de la prévoyance.

De là lors de cette constatation une légitime surprise que les obligationnistes manifestent au regard de l'assurance contre le chômage, une confiance et des prétentions où s'affirme leur foi dans la contrainte. Il se peut que dans la Grande-Bretagne et dans d'autres pays il y ait des tendances obligationnistes avec triple concours de l'ouvrier, du patron et de l'Etat, mais c'est avec limitation à certaines professions et complément fourni par l'encouragement à l'assurance volontaire et, d'autre part, l'on n'est pas fixé sur les répercussions financières du système anglais.

La thèse obligationniste a trouvé, d'ailleurs, une nouvelle réfutation d'autant plus caractéristique qu'elle a été formulée par l'organe

d'un gouvernement qui applique depuis de longues années, avec autant de persévérance que de méthode, le système de la contrainte. Devant le Parlement germanique, M. Delbrück, secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur a, le 5 décembre dernier, combattu l'organisation obligatoire de l'assurance contre le chômage; il a relevé, sinon la simulation, du moins l'illusion d'un chômage involontaire dans des circonstances où l'intéressé aurait pu obtenir un emploi; l'obstacle présenté pour certaines modalités, par la répartition des charges eu égard à la diversité du degré de chômage, l'absence de statistique ne permettant pas de prévoir les conséquences financières de l'assurance contre ce nouveau risque.

Mais si les libéraux combattent l'institution de l'assurance obligatoire, ils n'opposent aucune objection à celle de l'assurance libre contre ce même risque. Toutefois, il est certaines mesures qu'il faut prendre pour éviter des écueils, partant des insuccès dont les partisans de l'obligation tireraient profit. Dans l'organisation des subsides réservés aux organes d'assurance, il faut préférer à des subsides d'un caractère permanent le subside temporaire concédé à l'organe de l'institution. De plus, le subside doit s'ajouter à la cotisation dès le versement de celle-ci, pour que l'assuré constate la réunion immédiate des deux sommes sur le compte individuel dont la communication périodique ne saurait lui être refusée. Il convient surtout que la subvention ne revête point la forme d'un taux d'intérêt de faveur: solution anti-économique, puisque l'importance d'un tel concours est subordonnée à la différence entre ce taux et le taux effectif dont la valeur se modifie avec les circonstances économiques, c'est-à-dire que le bénéfice obtenu par le prévoyant ne dépend pas exclusivement de son effort d'abstinence; solution également défavorable aux œuvres et aux assurés parce que l'incertitude du sacrifice éventuel pour les finances publiques conduit les fonctionnaires chargés de leur gestion à une prudence qui détermine l'interprétation la plus restrictive dans l'octroi des subsides.

M. Henri Lorin a fait une communication sur *la Question urbaine au Maroc.*

Dans l'ancien Maroc, jalousement replié sur lui-même, à peine entrebâillé sur le monde extérieur, les villes ont le caractère de places de sûreté; tout établissement y est provisoire; le commerce extérieur qui s'y appuie procède par caravanes armées; l'existence politique du pouvoir chérifien est excentrique à celle des agglomérations urbaines de l'intérieur; les quartiers des villes habitées par les Européens accusent une totale négligence de l'esthétique et de l'hygiène. Le protectorat français a compris qu'une modifica-

tion s'imposait et qu'il fallait procéder à une rénovation urbaine, en particulier.

A Rabat, l'urbanisation est malaisée, depuis qu'à la population habituelle il a fallu joindre les nombreux fonctionnaires et les soldats. Elle est encore plus difficile dans les ports marchands, à raison notamment de la spéculation foncière intense qui contrarie la progression méthodique du bâtiment. Néanmoins, des progrès se constatent à Casablanca. Pour amener les chargements désirables, l'administration encourage la constitution de municipalités: elles sont un excellent organe d'association au Maroc, mais il faut désirer aussi la création de tout ce qui peut développer dans les villes une vie sociale, c'est-à-dire une solidarité (sociétés de bienfaisance, de sauvetage, etc.).

Le cas de Fez est tout particulier; il y a là un milieu très fermé; aussi aucune réforme n'est possible qu'avec le concours des habitants eux-mêmes; de là l'institution par la France à Fez d'un conseil municipal dirigé par des officiers d'élite; les habitants sont fort réservés; le souci des intérêts matériels les ralliera finalement, mais il convient de les ménager beaucoup et de maintenir à la ville son caractère essentiel de ville indigène. Pour les Européens, il faut un quartier unique et concentré.

Ainsi comprise, dans son ensemble et dans sa variété, la « question urbaine » apparaît une des expressions de la question politique posée par l'établissement des Français au Maroc, celle de la transformation progressive du pays sous le régime du protectorat. Dans le mouvement qui entraîne tant de jeunes activités vers le Maroc, l'administration doit être l'arbitre des initiatives particulières; en prêtant à l'organisation rationnelle des villes son attention, elle consolidera l'adolescence d'une société colonisatrice [1].

III

MM. Eug. Cavaignac, Léon Cahen, Daniel Bellet, Piquet ont fait des communications sur *la Durée et le Poids du service militaire à Rome au IIe et au IIIe siècle avant Jésus-Christ*; *la Répar-*

---

1. A la suite de la communication de M. Lorin, M. Leroy-Beaulieu a fait remarquer qu'il n'est pas étonnant que les premiers colons français soient aujourd'hui campés dans des conditions défectueuses : c'est le cas habituel et inévitable de la première occupation d'un pays primitif, mais il ne faut pas se hâter de faire des dépenses importantes pour l'installation définitive et normale de tout cet afflux de personnes qui se précipitent, depuis deux ou trois ans, sur le Maroc. Ce serait prématuré et cela ajouterait énormément aux charges de la métropole.

tition des métiers à Paris vers 1750; *la Transformation de la navigation maritime et l'Amélioration des ports de commerce*; *l'Avenir économique du Maroc.*

Le 23 mai, M. le baron Seillière a été élu membre titulaire pour la section de morale, en remplacement de M. Ch. Waddington, décédé.

Le 6 juin, M. Germain Martin, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Dijon, et M. Joseph Rambaud, professeur d'économie politique à la Faculté libre de droit de Lyon, ont été nommés membres correspondants pour la section d'économie politique, en remplacement de MM. Wright à Wornster et Maurel à Bordeaux. Le 4 juillet, M. Blondel, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, et le 11 juillet M. Arnould, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, ont été nommés membres correspondants pour la section de morale, en remplacement de M. J. Bourdeau, élu membre titulaire, et de M. Ch. Adam, élu académicien libre.

J. Lefort.

LA SITUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DU JAPON

Le ministère des Finances du Japon vient de publier l'*Annuaire financier et économique de l'Empire.* L'année financière commençant le 1er avril pour se terminer le 31 mars suivant, certains chapitres portent à la fois sur 1913 et 1914, tandis que d'autres s'appliquent aux douze mois de 1913.

Le budget général de l'exercice 1913-1914, approuvé par le Parlement, avait été arrêté, en dépenses comme en recettes, à 1 milliard 515 724 000 francs. Dans sa session suivante, le Parlement adopta un budget supplémentaire comprenant des crédits relatifs aux frais de perception des impôts, au remboursement d'impôts déjà acquittés, aux dépenses croissantes pour les vivres de l'armée, pour les pensions et enfin aux allocations du Trésor à des départements ravagés par des calamités naturelles. Ces crédits supplémentaires portèrent le total du budget à 1 535 378 547 francs, se décomposant en recettes ordinaires 1 377 320 975 francs et recettes extraordinaires 158 057 572 francs; dépenses ordinaires 1 101 204 204 francs, dépenses extraordinaires 434 174 343 francs.

Par comparaison avec le budget voté pour 1912-1913, celui de 1913-1914 est en augmentation de 31 968 907 francs. L'augmentation est de 79 325 000 francs sur les recettes ordinaires, de 27 818 francs sur les dépenses ordinaires et de 4 millions de francs sur les dépenses extraordinaires. Il y a diminution de 42 millions de francs sur les recettes extraordinaires fournies par le virement de l'excédent de l'exercice précédent.

Mais le gouvernement ayant décidé qu'à partir de l'exercice 1913-1914, les dépenses de l'Etat seraient réduites, que l'exécution de certains travaux serait ralentie ou différée et qu'une partie de l'excédent ainsi obtenu serait affectée au dégrèvement des impôts, le

budget « destiné à être appliqué pratiquement » fut réduit à 1 529 031 487 francs en recettes et à 1 454 412 520 francs, laissant disponible un excédent de 74 618 967 francs, sans compter la plus-value normale des recettes. L'*Annuaire* fait ressortir que la réforme administrative a procuré une augmentation de recettes de 5 millions 682 000 francs et que la réforme du système des impôts a diminué de 23 247 000 francs les revenus de l'Etat. Il constate que grâce à l'équilibre soigneusement maintenu entre les recouvrements et les dépenses, les disponibilités n'ont pas cessé d'être abondantes et que le montant des bons du Trésor émis dans le courant de l'année est presque insignifiant.

Le gouvernement se proposait d'achever la réorganisation financière et administrative pendant l'année fiscale 1914-1915. Il attendait de cette réforme 111 millions de francs de ressources nouvelles qui auraient permis de consacrer 26 millions de francs au dégrèvement des impôts, d'exécuter divers travaux et de régulariser les mouvements de fonds du Trésor. Mais les Chambres n'étant pas arrivées à se mettre d'accord sur les crédits des constructions navales — conflit à l'occasion duquel la dissolution a été prononcée en novembre dernier, — le budget fut rejeté. Conformément à la Constitution, le gouvernement dut reprendre le budget de 1913-1914. Il y a pourtant introduit diverses modifications. Le total des recettes s'élève à 1 690 010 853 francs, dont 1 379 490 417 francs pour les recettes ordinaires et 310 520 436 francs pour les recettes extraordinaires parmi lesquelles la principale est le report de 199 millions de francs de l'excédent de l'exercice précédent. Le montant des dépenses est de 1 445 859 042 francs, dont 1 milliard 71 123 789 francs pour les dépenses ordinaires et 374 735 252 francs pour les dépenses extraordinaires parmi lesquelles 7 749 000 francs destinés à des dépenses militaires spéciales.

En ce qui concerne la dette nationale, l'*Annuaire* déclare que le gouvernement est résolu à ne plus émettre d'emprunt sur le marché pour subvenir aux dépenses des chemins de fer et des entreprises coloniales; il continuera à consacrer annuellement 129 150 000 francs au remboursement de la dette. Bien que le Parlement ait autorisé l'émission de bons du Trésor jusqu'à concurrence de 129 millions 150 000 francs par an, on pense qu'il sera à peine nécessaire de recourir à cet expédient, vu les fortes disponibilités dont le Trésor est pourvu.

Le montant non remboursé des dettes nationales du Japon (emprunts intérieurs et étrangers) était, à la fin de l'exercice 1913-1914, de 2 545 070 505 yen ou 6 591 732 600 francs.

Le commerce extérieur du Japon ne cesse de se développer. Il

a doublé en dix ans. Les marchandises exportées en 1913 représentent une valeur de 1 633 644 730 francs contre 1 361 194 098 francs en 1912. Les importations s'élèvent à 1 884 121 936 francs contre 1 598 857 051 francs en 1912, soit au total 3 517 766 667 francs, en augmentation de 558 millions de francs sur 1912.

A l'exportation, nous sommes, des pays européens, le principal client du Japon, auquel nous achetons environ 150 millions de francs de soie. Mais à l'importation, nous restons stationnaires, avec une quinzaine de millions de francs de ventes, tandis que les ventes de l'Angleterre s'élèvent à 300 millions de francs et que celles de l'Allemagne atteignaient en 1913 environ 175 millions de francs, en augmentation d'une vingtaine de millions sur 1912.

La population de l'Empire au 31 décembre 1913 s'élevait à 53 596 858 habitants, dont 27 091 958 hommes. Par comparaison avec 1912, l'augmentation de population est de 610 000 âmes.

G. de N.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN DÉCEMBRE 1914

Nos adhérents ont pu constater par la circulaire spéciale qu'ils ont reçue, et aussi par les deux feuilles successives qui leur ont été adressées, par la reprise de nos réunions mensuelles (auxquelles tant de gens sont hors d'état de se rendre, par suite des difficultés des communications), que notre activité se continue; parce qu'elle est toujours utile, et qu'elle le sera particulièrement au moment de la paix que les alliés arriveront à imposer aux deux nations férocement protectionnistes qui ont déchaîné la guerre. Depuis 1878 et l'évolution douanière de Bismarck, l'Allemagne en particulier en est arrivé au plus agressif des protectionnistes; et il faudra lui imposer un autre régime, qui est certes favorable à la cessation des hostilités internationales. Mais, pour l'instant, on ne peut encore parler que de la victoire qui liera intimement les alliés, supprimera. espérons-le, entre eux, la plus grande partie des taxes douanières tendancieuses; et surtout il ne faut pas avoir la naïveté de supposer que c'est le protectionniste d'autrui qui a poussé à la guerre, en vue de la recherche de débouchés, la « Nation de proie » qui avait érigé le protectionnisme féroce en principe. C'est un prétexte, une justification qu'ils essayent d'invoquer, et notamment le professeur Brentano, en faisant état d'un ou deux articles d'un de nos collègues qui, ces temps derniers, et de façon un peu inopportune, comme nous l'avons dit, déplorait les barrières douanières qui avaient été élevées sur le passage des marchandises allemandes (à l'instar du reste de ce qui se passait aux frontières de l'Empire allemand). Nous n'avons pas besoin de mettre en lumière la mauvaise foi, en la circonstance (notamment), du professeur Brentano, qui obéit sans doute en l'espèce à un mot d'ordre officiel, en tirant parti habilement des idées généreuses des libre-échangistes, qui se disent que le *free trade* est le meilleur des facteurs de paix. Ce qui laisse bien pressentir cette cam-

pagne habile, officielle et perfide des Allemands, c'est que tout récemment M. Kaempf, président du Reichstag, en parlant des conditions d'un traité de paix possible, joue la comédie de l'innocence lui aussi, affirme que l'Allemagne ne poursuit pas d'autre but que de vivre de son travail (et des pillages aux dépens d'autrui), réclame pour le développement économique du pays la liberté de mouvements qui lui faisait défaut, demande la conclusion de traités de commerce ou d'unions douanières. L'Allemagne a été évidemment une *victime*! Du reste, il laisse passer le bout de l'oreille du renard protectionniste, en réclamant « l'abri de solides barrières ». Il y a là, nous l'espérons, de quoi dessiller les yeux de ceux qui pourraient croire un seul instant que l'Allemagne ne voulait qu'obtenir la liberté commerciale en violant la neutralité de la Belgique, en pillant et détruisant méthodiquement sur notre sol.

Ces questions de liberté des échanges et de tarifs douaniers ne s'en imposeront pas moins à la paix. Nos grands filateurs des Vosges, habitués à étrangler la concurrence, verront les filateurs d'Alsace, sur leur sol redevenu français, et partout en France, les concurrencer directement; et nous espérons bien qu'ils ne se plaindront pas de ce retour des enfants de France jadis séparés, d'autant qu'il n'en résultera pas un réel préjudice pour eux: simplement la disparition d'un privilège assuré aux dépens du consommateur. Ils pourront se rappeler utilement, ces filateurs des Vosges, ce que contait tout dernièrement l'abbé Wetterlé. Quand, après nos revers, l'état-major allemand parla pour la première fois de nous arracher deux provinces, les industriels rhénans et saxons firent des démarches pour qu'on laissât du moins Mulhouse à la France, et toute la partie de la Haute-Alsace où l'industrie textile comptait de nombreuses et florissantes usines. On a passé outre, et l'Allemagne industrielle ne s'en est pas mal trouvée!

Il suffit de parcourir les publications qui ont recommencé de toutes parts, pour constater que les considérations relatives à la liberté des échanges ne perdent pas leur intérêt. A l'occasion des achats de sucre qui ont été faits par l'Etat en Grande-Bretagne, et qui naturellement ont l'inconvénient (dans une bonne intention, sans doute), de faire payer le sucre au consommateur anglais à un prix plus élevé que le prix mondial, la publication spéciale *Sugar Users Journal* fait remarquer que la logique voudrait que l'on établît en Angleterre un tarif protecteur, comme compensation à ces espèces de prix de monopole frappant les industriels transformant le sucre brut. Elle s'élève en même temps contre les idées qui se sont fait jour à plusieurs reprises en Angle-

terre, d'une industrie culturale de la betterave; cette betterave nationale étant hors d'état de lutter contre les sucres allemands ou autrichiens, à moins qu'on n'ait l'intention, après la guerre, de maintenir l'embargo sur ces sucres! En Italie, le journal *Unita*, récemment reparu, commence une vigoureuse campagne en faveur de la liberté des échanges, surtout en présence des réclamations nouvelles des trusts italiens demandant un renforcement de protection et un marché au moins de préférence en Libye. En Italie également, notre collègue et ami le député Eduardo Giretti, parlant à la Chambre de la question budgétaire, s'est élevé contre le régime protectionniste que l'on veut introduire de plus en plus dans cette Libye, où, en somme, les Turcs (dont l'exemple n'est pourtant pas souvent bon à suivre) pratiquaient un régime de porte ouverte : déjà des mesures de faveur ont été établies pour les sucres italiens et même pour les vins italiens contre les produits analogues étrangers. M. Giretti, qui est toujours logique, demande, d'autre part, que le marché français s'ouvre aux soies moulinées italiennes, contre lesquelles est dressé un droit de 3 francs. Ces soies ont été forcées de se diriger sur l'Allemagne, après l'établissement de ce droit; et ce serait comme toujours de la bonne politique que de saisir l'occasion présente pour supprimer le droit, le marché allemand étant actuellement fermé aux soies italiennes par la guerre. Ce serait l'occasion d'une belle reprise des affaires entre les deux nations « sœurs ».

Dans un spirituel article, notre collègue le professeur de Wilde, de Genève, commentant un discours du chancelier de l'Empire allemand, qui se félicite de la situation économique du pays, en conclut que cela démontre bien qu'un pays n'a pas besoin d'une grande flotte marchande ni de colonies, ni même d'une flotte de guerre parcourant les mers, pour faire de bonnes affaires, puisque ce sont là des choses qui manquent actuellement à l'Empire! Et il cite l'exemple de la Suisse, si démonstratif à cet égard, puisque son commerce par tête dépasse considérablement le chiffre correspondant pour l'Allemagne, même en année normale. De son côté, notre vice-président, M. Biard d'Aunet, étudiant dans *le Correspondant* les conséquences économiques de la guerre, et parlant fort bien de l'infériorité de l'industrie française dans sa lutte à l'étranger contre les produits allemands, fait remarquer qu'elle s'est heurtée à de sérieuses difficultés; notamment à ce qu'il appelle « l'abus de la protection s'étendant à des produits nécessaires à nos principales industries »; ce qui pourrait se dire tout court le régime protectionniste dans son ensemble.

Les publications officielles (fort innocemment le plus souvent,

car les fonctionnaires ne se doutent guère en général des vérités et même des enseignements économiques) contiennent à chaque instant des constatations probantes au point de vue des effets mauvais ou négatifs du régime protecteur. C'est ainsi que, dans un rapport de M. Demoulin sur les importations allemandes et austro-hongroises dans les colonies françaises, on voit que le commerce étranger au Gabon est en progression considérable, tient une place de premier ordre, notamment pour les tissus; alors que les tissus français sont seuls à bénéficier de l'exemption des droits, et qu'au contraire les tissus étrangers sont frappés d'un droit de 20 p 100 *ad valorem* qui les surcharge formidablement. Les Français ne savent même pas profiter de cette situation privilégiée, qui coûte si cher au consommateur indigène, en réduisant d'autant ses facultés d'achat. Du reste, voici une autre confirmation, prise à la même source, de l'inutilité des droits protecteurs, endormant seulement nos producteurs et commerçants. Pour les boissons importées dans nos colonies, nos articles ne sont pas demandés, au contraire des articles étrangers, principalement allemands: cela tient aux emballages défectueux et à bon marché de nos Français, alors que le droit protecteur dont ils bénéficient est considéré par les gens experts en la matière, comme pouvant payer largement les bons emballages qui ramèneraient la clientèle à nos produits!

C'est toujours le *ab uno disce omnes !*

Nous continuons, du reste, à trouver de toutes parts des aveux des protectionnistes, aveux irraisonnés sans doute, de gens qui ne croient pas aux principes! A la Société nationale d'agriculture, M. de Marcillac, se préoccupant des besoins de viande du marché français (besoins qu'il aperçoit seulement aujourd'hui), se félicite de ce que le ministère de l'Agriculture a pris de très sages mesures pour faciliter l'importation des viandes frigorifiées (on n'en demandait pas tant, du reste; on lui demandait seulement de « laisser passer les marchandises »); et M. de Marcillac croit devoir signaler la toute première qualité de ces viandes étrangères conservées par le froid, circulant dans des wagons sans précautions spéciales, donnant pleine satisfaction à celui qui les consomme. Là non plus il n'a pas fait une découverte : il y a un certain nombre d'années que nous affirmons ce dont il s'aperçoit aujourd'hui. Il est vrai qu'il s'empresse ensuite de demander que l'importation ne « dépasse pas les besoins »; mais qu'il ne se préoccupe pas : la fameuse loi des prix est là pour établir l'équilibre et arrêter les importations inutiles, en ne leur offrant que des prix de vente trop faibles.

Relevons une observation fort intéressante, dans une étude de circonstance et fort bien faite de M. de Rousiers, étude sur Anvers, paraissant dans un volume consacré à l'*Héroïque Belgique*. « La zone d'influence du port, dit-il, l'arrière-pays économique déborde l'arrière-pays politique. C'est une des raisons qui devaient incliner les Belges vers le libre-échange. Tout autre est la situation quand l'arrière-pays d'un port appartient tout entier ou presque tout entier au même groupement douanier. (Et il cite comme relevant de ce cas, Hambourg aussi bien que Marseille, Bordeaux comme Brême.) Il suffit dans ce cas, à la prospérité du port régional, que la circulation soit libre à l'intérieur de la zone douanière. » Il nous semble pourtant que, du moment où l'on reconnaît que la liberté de circulation entre le port et ses clients est utile, sinon même nécessaire; du moment où d'autre part l'on estime que les relations commerciales d'un port doivent s'étendre aussi loin que possible, même vers l'étranger (comme on l'a répété si souvent à propos de Marseille, en affirmant qu'il faut qu'il fasse concurrence à Gênes notamment, ou à d'autres ports étrangers); on aurait avantage à tous égards à ce que la liberté de circulation soit aussi complète que possible? Ne cherchons pas à comprendre!

Dans les discours et les exposés de motifs du président Wilson, on ne se pique pas toujours de logique non plus; et c'est pour cela qu'on y rencontre des contradictions favorables à la défense de la cause essentiellement logique que nous défendons. L'autre jour, en présentant au Parlement le projet de loi nettement protectionniste sur la marine marchande, et à propos duquel il déplore que les Etats-Unis n'aient pas (sans doute comme la Suisse, dont nous montrions l'énorme commerce international) cette flotte de navires marchands nationaux « dont dépend un commerce profitable », il a commencé par indiquer les fautes commises par ces protectionnistes (dont il n'est pas), qui ont découragé, détruit la flotte commerciale jadis importante de l'Union. Il insiste avec raison sur ce que le protectionnisme supprimait le fret d'entrée. Mais cela n'empêche qu'un peu plus loin il est partisan déterminé d'une politique dans laquelle l'Etat encouragera, à l'aide de subsides, la création de lignes de navigation subventionnées par l'Etat, pour susciter une industrie nouvelle; bien entendu, et comme toujours en ces matières, on supprimerait ensuite ces encouragements, quand cette industrie pourrait marcher seule. Nous connaissons l'antienne, c'est exactement la théorie et les pratiques protectionnistes. Et les protectionnistes américains l'auront belle à accuser le Président d'un manque de logique absolument enfantin, lui un savant professeur d'Université.

En dépit des circonstances difficiles que traversent toutes les sociétés, encore bien plus que les entreprises commerciales et industrielles, la *Ligue* commence la triste année 1915 sous de bons auspices au point de vue des ressources; nous espérons, du reste, que nos adhérents comprendront plus que jamais l'utilité de la campagne si longue que nous poursuivons. Dans l'Amérique du Sud, on suit nos efforts avec d'autant plus d'intérêt que ces pays souffrent cruellement d'un protectionnisme farouche. C'est le cas du Pérou, et ainsi que nous l'écrivait récemment M. Eduardo Marisca, du Callao. Il estime que ces pratiques conduisent à la ruine un pays naturellement bien doté; et il croit que nous pouvons fournir à son pays notamment de bons exemples édifiants de ce que le protectionnisme a fait dans la vieille Europe.

De multiples exemples se présentent (à qui sait voir) des effets nocifs de ces pratiques et de ces préjugés protectionnistes. L'autre jour, notre collègue M. Artaud, le président de la Chambre de commerce de Marseille, pouvait montrer comment ce régime contribue tout au moins à une situation invraisemblable pour la Nouvelle-Calédonie, que ne dessert plus un seul navire français. Son régime douanier protecteur oblige cette colonie à acheter presque exclusivement des marchandises françaises; d'autre part, ses produits coloniaux ne peuvent bénéficier de quelques avantages, mettons quelques atténuations au protectionnisme métropolitain, que s'ils arrivent en droiture sur navires français. On voit donc quelle est la situation présente, pour les achats comme pour les ventes. M. Artaud réclame assez justement que, au moins de façon provisoire, les colons puissent être débarrassés de ces liens, qu'ils puissent envoyer leurs produits sur la métropole par des voies indirectes. Mais, certes, les protectionnistes et notre confrère la *Réforme économique* vont pousser les hauts cris. Pour eux, tout plutôt que la liberté! C'est ainsi que c'est seulement avec les plus grosses difficultés, malgré les criailleries des protectionnistes (oublieux du rôle admirable joué par la Belgique, de son sacrifice volontaire à la cause du droit, de l'honnêteté), que le gouvernement belge a pu obtenir l'entrée en franchise, pour ses admirables troupes et ses malheureux réfugiés démunis de tout, de la bonneterie d'origine américaine, alors, du reste, que l'industrie française est hors d'état de répondre aux besoins qui se font jour en la matière. Sur des ruines et des misères, les protectionnistes entendent maintenir leurs privilèges et leurs gains, réalisés aux dépens de tous!

D. B.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Septembre 1914

1. — **Note** relative aux personnes intéressées dans les chargements saisis sur des navires ennemis capturés par les forces navales de Sa Majesté Britannique (page 7810). — **Erratum** (2, page 7823).

— **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 10 de la loi du 25 février 1914, modifiant la loi du 29 juin 1894 et créant une caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs (page 7820). — **Erratum** (11, page 7889).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 21 au 31 août 1914 (page 7821).

2. — **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires ou extraordinaires au titre de l'exercice 1914 (page 7825).

— **Décret** autorisant la concession de mines métalliques de la Vallette (Gard) (page 7827).

— **Décret** relatif à la prorogation des délais en matière de loyers (page 7828).

— **Prohibitions** d'exportations édictées par certaines puissances étrangères (page 7835).

3. — **Proclamation** du gouvernement (page 7839).

— **Décret** instituant à Paris et dans le département de la Seine un comité chargé de régler les questions qui intéressent la police et la sécurité de la ville de Paris et du département de la Seine (page 7840).

— **Décret** relatif au transfert provisoire de la Banque de France à Bordeaux (page 7841).

— **Tableau** des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de juillet 1914 (page 7850).

5. — **Décret** portant création d'indemnités pour charges de famille (page 7859).

6. — **Décrets** relatifs au transfert à Bordeaux des sièges sociaux des Banques de l'Indo-Chine et de l'Afrique occidentale (page 7863).

8. — **Décret** concernant l'assurance du risque de guerre de la Caisse nationale d'assurance en cas de décès (page 7870).

9. — **Décret** portant suppression des droits d'entrée sur les sacs neufs en tissu de jute, les pochettes-mangeoires en tissu de lin, ainsi que sur les bâches en tissu de lin pour voitures militaires (page 7874).

— **Décret** créant un service chargé de concourir au ravitaillement de la population civile en facilitant l'importation et la répartition des denrées alimentaires (page 7874).

— **Décret** autorisant le ministre des Finances à faire à la Chambre de commerce de Nantes des avances pour faciliter l'achat et l'importation des blés et farines (page 7874).

— **Décret** rendant applicable dans les gouvernements généraux de l'Indo-Chine, de l'Afrique équatoriale et de Madagascar et dans les colonies des établissements français de l'Inde, de la Côte française des Somalis, des établissements français de l'Océanie et des îles Saint-Pierre et Miquelon, le décret du 20 septembre 1911, qui a étendu à la Nouvelle-Calédonie la loi du 15 février 1902, relative à la protection de la santé publique (page 7877).

10. — **Circulaire** relative à la relaxe des cargaisons chargées sur navires ennemis (page 7882).

— **Prohibitions** d'exportations édictées par certaines puissances étrangères (page 7882).

11. — **Décret** portant extension du bénéfice du crédit maritime mutuel aux fabricants de conserves de poisson (page 7888).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations (résultats parvenus du 1er au 10 septembre 1914) (page 7889).

12. — **Décret** relatif aux avantages à accorder aux certificats libérés de l'emprunt en rentes 3 1/2 p. 100 amortissables (page 7892).

— **Arrêté** relatif aux versements à opérer sur les rentes 3 1/2 p. 100 amortissables (page 7892).

— **Décret** portant suppression des droits d'entrée sur les bestiaux, bœufs, vaches, taureaux, bouvillons, taurillons et génisses, veaux, béliers, brebis et moutons, agneaux, boucs et chèvres, chevreaux, porcs, cochons de lait (page 7893).

— **Décret** étendant dans les colonies françaises les dispositions du décret du 14 août 1914 édictant des mesures exceptionnelles en vue de prévenir et de combattre les maladies infectieuses (page 7896).

— **Circulaire** relative à l'attribution des subventions du fonds national de chômage (page 7896).

14. — **Décret** relatif à l'émission et au placement des bons de la défense nationale (page 7915).

— **Circulaire** indiquant la procédure à suivre pour toute personne qui, ayant un intérêt dans une cargaison, autre qu'une cargaison ennemie chargée sur un navire ennemi capturé et amené dans un port français, réclame la relaxe de cette cargaison (page 7921).

16. — **Décret** autorisant le ministre des Finances à faire une avance au département de la Marne pour venir en aide aux habitants qui, par suite de l'invasion, se trouvent sans abri et sans ressources (page 7931).

17. — **Décret** autorisant la cession à la Compagnie des hauts fourneaux de Chasse (Isère) de la concession de mines de fer, manganèse et autres métaux connexes du Masseguin (Lozère) (page 7940).

— **Décret** autorisant la mutation de propriété de la concession des mines d'anthracite du Villard d'Entraigues (Isère) (page 7940).

— **Décret** rejetant une demande en concession de mines de zinc, plomb, cuivre et métaux connexes sur le territoire des communes de Montferrier et de Freycinet (Ariège) (page 7940).

— **Décret** autorisant le ministre des Finances à faire des avances de fonds à la Chambre de commerce de Brest (page 7941).

— **Décret** portant approbation du compte définitif du budget de la Côte française des Somalis, exercice 1913 (page 7945).

— **Prohibitions** d'exportations édictées par certaines puissances étrangères (suite) (page 7946).

18. — **Décret** relatif à l'application de la loi de finances de 1914 qui a institué, pour les employés civils et agents de maîtrise des établissements de la guerre, un régime de retraites analogue à celui des préposés et agents techniques des manufactures de l'État (7948).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Nouvelle-Calédonie relative à la subvention accordée à la ville de Nouméa sur le produit des droits de quai (page 7955).

— **Décret** autorisant le gouverneur général de Madagascar à faire émettre par le Trésor des coupures de 5, 10 et 20 francs (page 7956).

19. — **Décret** autorisant la ville de Paris à continuer jusqu'au 31 décembre 1919 l'exploitation provisoire en régie directe du tramway funiculaire de la place de la République à l'église de Belleville (page 7961).

20. — **Décret** autorisant le ministre des Finances à faire des avances à la Chambre de commerce de Bar-le-Duc (page 7972).

— **Décret** portant prorogation des baux à ferme qui doivent se terminer avant la fin de la guerre et l'ajournement du point de départ des baux qui doivent commencer à courir durant cette période (page 7972).

— **Décret** portant approbation d'une délibération du conseil général de la Guadeloupe en date du 30 décembre 1913, et relative à la surveillance de la fabrication des spiritueux et à l'application des droits de consommation (page 7978).

— Opérations des caisses d'épargne ordinaires du 11 au 19 septembre 1914 (page 7983).

21. — Décret relatif à la prorogation des échéances pour le payement du prix des coupes de bois de l'État, des départements, des communes et des établissements publics (page 7987).

— Décret portant règlement d'administration publique pour l'application, dans la colonie de la Guyane, de la loi du 1er août 1905, sur la répression des fraudes et falsifications en ce qui concerne les boissons, les denrées alimentaires et les produits agricoles (page 7995).

22. — Décret autorisant les bons départementaux et communaux (page 8003).

— Décret autorisant un emploi de fonds de la Caisse nationale d'épargne pour la construction d'un hôtel des postes et des télégraphes à Saint-Étienne (Loire) (page 8004).

— Décret autorisant un emploi de fonds de la caisse nationale d'épargne pour l'achat d'un terrain et la construction d'un bureau central de poste et de télégraphe à Paris (IXe arrondissement) (page 8004.)

— Décret concernant la franchise postale des lettres simples et le payement des mandats et bons de poste, adressés de France ou de Belgique aux militaires belges en campagne sur le territoire français ou expédiés par eux par l'intermédiaire du service postal français (page 8004).

— Relevé des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 8008).

23. — Décret prohibant, à dater du 23 septembre, la sortie des tourteaux de graines oléagineuses et drêches pouvant servir à la nourriture du bétail (page 8010).

24. — Décret instituant une commission chargée de constater sur place les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens et nommant les membres de cette commission (page 8017).

— Décret portant suspension de payement d'intérêts et de dividendes au profit des porteurs (décret du 29 août 1914) (page 8018).

— Arrêté portant bonification d'intérêt aux souscripteurs du 3 1/2 p. 100 amortissable qui useront de la faculté de l'arrêté ministériel du 11 septembre 1914 (page 8019).

— Décret portant rejet de la demande de la commune de Thyl en extension du périmètre de sa concession de mines d'anthracite de Beaurevard (Savoie) (page 8019).

— Circulaire relative aux allocations au décès pendant la durée des hostilités (application de l'article 6 de la loi des retraites ouvrières et paysannes) (page 8028).

25. — Décret portant modification du décret du 6 novembre 1876 relatif à l'admission à l'entrepôt réel des marchandises d'origine métropolitaine envoyées en Algérie (page 8033).

— **Décret** relatif aux taux de l'indemnité journalière allouée par l'Etat, à titre de part contributive, aux sociétés d'assistance aux blessés et malades des armées de terre et de mer (page 8034).

— **Relevé** par département des quantités de vins enlevés des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros (page 8047).

26. — **Arrêté** relatif à la libération anticipée du terme du 16 novembre 1914 des souscriptions à l'émission de rentes 3 1/2 p. 100 amortissables (page 8049).

— **Décret** rendant applicables en Indo-Chine la loi du 26 pluviôse an II, qui interdit la faculté de faire des saisies-arrêts ou oppositions sur les fonds destinés aux entrepreneurs des travaux nationaux et la loi du 25 juillet 1891 étendant à tous les travaux ayant le caractère de travaux publics les dispositions de la première loi susvisée (page 8054).

27. — **Décret** portant augmentation du maximum du chiffre des émissions de billets de banque de l'Algérie (page 8057).

— **Décret** modifiant la répartition du crédit affecté à l'inscription des pensions civiles pour l'année 1914 (page 8058).

— **Arrêté** relatif aux plaques des distributeurs automatiques (page 8058).

— **Décret** relatif aux saisies-arrêts sur les salaires et appointements ou traitements ne dépassant pas 2 000 francs (page 8063).

28. — **Décret** relatif aux opérations de bourse effectuées à terme antérieurement au 4 août 1914 (page 8065).

— **Décret** relatif à la prorogation des échéances et au retrait des dépôts-espèces dans les banques et les établissements de crédit (page 8066). — **Errata** (9 octobre, page 8233).

— **Décret** relatif à l'interdiction des relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie (page 8068). — **Errata** (29, page 8083).

— **Décret** complétant les décrets des 14 août et 1er septembre 1914 relatifs à la prorogation des délais en matière de loyers (page 8069). — **Errata** (29, page 8083).

29. — **Décret** relatif aux contrats d'assurance, de capitalisation et d'épargne (page 8092).

30. — **Décret** relatif au payement des réquisitions d'animaux dans le cas où les services administratifs ont été suspendus, en raison de la présence de l'ennemi (page 8101).

— **Décret** concernant l'assimilation du payement des animaux et voitures réquisitionnés à celui qui est prévu pour les services des remontes (pages 8102).

— **Décret** modifiant l'article 3 du décret du 7 décembre 1909 autorisant la ville de Rouen à contracter un emprunt pour la reconstruction de la gare de Rouen, rive droite (page 8103).

— **Décret** rendant applicables à l'Algérie les dispositions du décret du

19 septembre 1914 relatif à la prorogation et à la suspension des baux à ferme ou de métayage (page 8196).

— **Décret** modifiant les tarifs nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 annexés au décret du 11 janvier 1913 sur les tarifs de solde (page 8106).

— **Décret** modifiant les tarifs de solde des membres du corps du contrôle (page 8110).

— **Décret** modifiant les tarifs nos 1, 2, 3 et 4 annexés au règlement du 3 janvier 1903 sur la solde et les revues des corps de la gendarmerie (page 8111).

— **Décret** modifiant le décret du 14 mai 1912 sur la solde et l'alimentation des troupes au Maroc (page 3113).

— **Décret** relatif à la solde transitoire des sous-officiers employés militaires (page 8115).

DÉCRETS PORTANT ATTRIBUTION DE BIENS ECCLÉSIASTIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS

De l'Oise et de la Somme (4, page 7853). — Des Bouches-du-Rhône, de l'Aveyron, du Cher, de l'Indre, de la Corse, du Doubs et de l'Eure (20, page 7970). — Du Gers, de la Loire, du Nord, du Morbihan et de l'Oise (21, page 7985). — Du Pas-de-Calais (22, page 8001).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

Cours libre de sociologie. — M. René Worms, agrégé des Facultés de droit, docteur ès lettres et ès sciences, reprendra le lundi 11 janvier 1915 le Cours libre de sociologie qu'il fait depuis 1910 à l'Université de Paris. Le cours aura lieu les lundis à trois heures, à la Faculté de droit. Sujet: *la Synthèse des faits sociaux.*

BANQUE FRANÇAISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue le 16 janvier 1915, sous la présidence de M. René Boudon, président.

Le rapport du conseil d'administration fait remarquer que l'exercice a été clos le 31 juillet 1914, au moment précis où les événements prenaient un caractère d'exceptionnelle gravité.

L'activité de la Banque s'est maintenue pendant l'exercice, dont les produits bruts se sont élevés à 7 981 325 fr. 35. Après déduction des frais généraux et de la dépréciation du portefeuille-titres, particulièrement sensible en raison des cours cotés le 31 juillet, veille

du jour de la mobilisation, les produits nets ont été ramenés à 3 576 988 fr. 72. En raison des événements et par mesure de prudence, ce montant a été appliqué avant inventaire à l'amortissement de divers postes de l'actif.

Comme les années précédentes, la Banque a participé aux principales opérations de la place de Paris, réalisées avec le concours de grands établissements financiers, et notamment à l'emprunt français 3 1/2 p. 100, l'emprunt marocain 1914, obligations des chemins de fer de l'Etat, emprunt hellénique, emprunt russe des chemins de fer, emprunt serbe 5 p. 100 1913, emprunt turc 1914.

Elle a pris part également aux émissions d'obligations de la Compagnie des tramways de Paris et du département de la Seine, de la Compagnie générale des omnibus, de la Compagnie centrale d'énergie électrique et des bons de la Compagnie générale transatlantique, toutes réalisées avec succès.

Le conseil rappelle la décision prise à la fin de décembre par la Banque française, de renoncer à la limitation du moratorium pour ses comptes de dépôt à vue, en payant sans réserve ces comptes et aidant ainsi, pour sa part, à la reprise de la confiance publique.

L'assemblée a approuvé les comptes, quitus a été donné à la succession de M. Edouard Combalat. Les mandats de MM. Einhorn et de Neufville, administrateurs sortants, de M. de Lagotellerie, censeur sortant, ont été renouvelés, ainsi que ceux de MM. Bergaud et Frachon, commissaires des comptes.

NÉCROLOGIE

M. CHARLES CLECH

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Charles Clech. M. Clech, né le 3 novembre 1875, à Paris, avait été mobilisé dès le second jour de la guerre. Il était sergent au 25e régiment d'infanterie territoriale.

Après être resté quelque temps au dépôt à Laval, il avait été envoyé sur le front au mois de septembre. Il avait écrit une lettre humoristique à M. F. Alcan, lui faisant part de ses impressions la première fois qu'il avait subi le feu. Hélas! le 23 décembre, il a été frappé d'une balle qui l'a atteint au côté droit et est ressortie dans le dos. Transporté à l'ambulance de Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), il y est mort le surlendemain.

M. Clech avait débuté dans la librairie chez M. F. Alcan. De là, il était allé chez Mlle Guillaumin, puis il est revenu à la librairie Alcan. J'avais eu de fréquents rapports avec lui quand Raffalovich et moi nous faisions le *Dictionnaire de l'Industrie et de la Banque*. Chez M. F. Alcan, il avait, parmi ses attributions, celles du *Journal des Économistes*. J'avais été fort heureux de le retrouver là : car je savais que je pouvais compter sur son ordre, son exactitude, sa complaisance, son désir de bien faire et d'être utile. Il ne cessa de montrer ses qualités, qui rendaient sa collaboration très précieuse.

Il était marié depuis treize ans. Il est mort victime du devoir patriotique. Nous adressons à sa veuve toutes nos condoléances. Je suis sûr, en exprimant mes regrets, d'être l'interprète de MM. Alcan et Lisbonne et de tous ceux qui ont eu des rapports fréquents avec lui.

Y. G.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Séance du 5 janvier 1915

Ouvrages présentés.

Ordre du jour : Les embarras économiques actuels de l'Allemagne.

M. **Paul Leroy-Beaulieu**, de l'Institut, président, souhaite la bienvenue aux invités de la Société. Il salue d'abord M. Vesnitch, ministre de Serbie. Nous fêtions, dit-il, la Belgique il y a deux mois; aujourd'hui nous fêtons la Serbie; ce sont deux petits pays, mais il n'en est pas qui fassent plus d'honneur à l'humanité. Si on fête la Serbie, on fête aussi M. Vesnitch lui-même. Puis il se félicite de la présence de M. Gustave Sap, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de l'Université de Louvain; de MM. Maurice Millioud, professeur à l'Université de Lausanne; André Mercier, professeur à la Faculté de droit de Lausanne; Léon Lahovary, correspondant de journaux roumains; Pierre Comert, ex-correspondant du *Temps* à Berlin; du docteur Weisgerber, sous-directeur de l'Ecole d'anthropologie; de M. Lamy, président de la Chambre de commerce de Limoges.

M. le président rappelle la présence du colonel Anspach-Puissant, de l'armée belge, de M. Brabant, de Bruxelles et de M. Nicoll, de Lille, qui ont été déjà les hôtes de la Société.

M. **Daniel Bellet**, secrétaire perpétuel, donne des nouvelles de deux membres de la Société qui se sont engagés: M. Germain Martin, professeur à la Faculté de droit de Dijon, correspondant de l'Institut, et Œsinger. Il signale le cours libre de M. René Worms sur *la Synthèse des faits sociaux*, et le sien sur *l'Evolution graduelle des méthodes et procédés de l'industrie et l'Evolution économique*; ces deux cours sont faits à l'Ecole de droit les lundis, le premier à trois heures, le second à quatre heures un quart.

Parmi les ouvrages reçus il mentionne : *les Conséquences économiques de la guerre*, par M. Biard d'Aunet; *le Visa des chèques*, par M. P. Dupuich; *les Crises générales commerciales et économiques*, par M. Daniel Bellet, etc.

Le sujet inscrit à l'ordre du jour est adopté et la parole donnée à M. Blondel pour l'exposer.

LES EMBARRAS ÉCONOMIQUES ACTUELS DE L'ALLEMAGNE

M. **Blondel** commence par indiquer que la guerre ne s'est pas déroulée jusqu'ici comme les Allemands l'escomptaient. L'attaque brusquée n'a pas réussi et on en est arrivé à une guerre d'usure. Ceci posé, l'orateur reconnaît que les Allemands sont des gens très prévoyants. Au cours de l'été dernier ils ont fait de grandes provisions. D'autre part, durant ces cinq premiers mois de guerre, ils ont reçu une aide efficace des 7 millions environ d'Allemands répartis dans le monde. Dans ce chiffre déjà très imposant ne sont pas compris les Allemands qui ont été naturalisés dans les pays où ils se sont établis et pour lesquels la naturalisation n'a pas toujours entraîné l'oubli de la mère patrie. On a une preuve de l'aide efficace de ces Allemands répartis sur la surface du globe et plus particulièrement aux Etats-Unis dans l'accroissement des exportations de ce dernier pays avec les pays neutres. Voici, à cet égard, les chiffres qui ont été publiés ces jours derniers :

Les statistiques du ministère du Commerce aux Etats-Unis, pour le mois de novembre dernier, donnent les chiffres suivants:

Exportations pour le Danemark, 65 millions de francs, contre 6 millions de francs pendant le mois de novembre de l'année 1913.

Exportations en Norvège, 80 750 000 francs, contre 3 500 000 francs en novembre 1913.

Exportations en Suède, 37 500 000 francs, contre 6 millions en novembre 1913.

Pour les trois pays scandinaves, le commerce d'exportation des Etats-Unis a passé, pour le mois de novembre, de 15 750 000 francs à 123 650 000 francs, et a par conséquent presque décuplé.

Les mêmes statistiques nous apprennent que pour le même mois de novembre, les exportations des Etats-Unis pour l'Italie ont passé de 37 750 000 francs à 85 millions, soit près du double.

Les besoins des pays scandinaves et de l'Italie n'ont pas augmenté dans les proportions où se sont développées les importations américaines; on peut donc en conclure qu'une partie d'entre celles-ci ont passé en Allemagne. Quoi qu'il en soit, en dépit de ces importations et aussi des approvisionnements que l'Allemagne a trouvés en Belgique et dans les départements français qu'elle occupe ou a occupés, le problème du ravitaillement se pose pour elle. Dans quelle mesure? C'est ce que se propose de rechercher l'orateur en étudiant : 1° l'usure en hommes; 2° l'usure en denrées alimentaires; 3° l'usure en métaux.

Pour évaluer l'usure en hommes, M. Blondel se reporte au travail d'un auteur américain, qui estime qu'un pays aussi militarisé que

l'Allemagne peut mettre en ligne au moins un dixième de sa population. Aujourd'hui l'Allemagne compte 68 millions d'habitants, mais ce n'est pas sur ce chiffre qu'il faut calculer ; il convient de se reporter à dix-huit ans en arrière, époque à laquelle elle n'avait pas tout à fait 60 millions d'habitants. On obtient ainsi 6 millions de combattants. A supposer qu'il y en ait 1 500 000 de tués, de disparus ou de blessés sur les deux fronts, on arrive à 4 500 000 combattants. Il y en a 1 million à l'intérieur du pays. Que pourra en tirer l'Allemagne au point de vue définitif? Peut-être 400 000 à 500 000 hommes. On fait remarquer à ce propos que l'Allemagne sait très bien utiliser pour la défense nationale des hommes qu'on ne pourrait envoyer à l'armée. Il faut songer aussi à l'étonnante utilisation qu'elle a su faire de ses concitoyens au point de vue de la propagande en sa faveur dans les pays neutres.

Arrivant à l'usure en denrées alimentaires, M. Blondel rappelle que l'Allemagne, même dans les années les plus fertiles, ne peut nourrir que 50 millions d'individus sur les 68 millions qu'elle possède ; or, 1913 n'a pas été une année très brillante pour les récoltes. Si les changements dans les habitudes de vie des Allemands n'ont pas encore été considérables, il y a cependant des indices d'un embarras qui pourra être assez grave dans quelques mois.

Les Allemands ne sont pas grands mangeurs de pain, cependant diverses autorités leur ont fait ces temps derniers de pressantes recommandations pour qu'ils en évitent le gaspillage et ont prescrit le pain de guerre dans lequel entre de la fécule de pomme de terre. Depuis le mois d'août, le prix du blé a augmenté de 50 p. 100, celui de l'orge de 75 p. 100, celui du maïs de 100 p. 100. Le gouvernement a établi un prix maximum pour les céréales et divers autres produits alimentaires. Comme toujours, il est arrivé que cette réglementation n'a pas produit les heureux effets qu'on en attendait ; les céréales ont disparu du marché, ceux qui en possédaient attendant pour les vendre que le maximum, comme il était prévu dans les règlements, fut élevé. On a trouvé des lacunes dans la loi et maintenant une réglementation en appelant une autre, on parle d'établir un monopole, de créer une société des céréales de guerre avec les pouvoirs les plus étendus pour réunir les céréales existant dans le pays et les répartir entre les consommateurs.

La pomme de terre est toujours très amplement cultivée en Allemagne, et il n'est pas probable qu'on en manquera ; mais, il n'en est pas de même pour les pois, les fèves, le riz qui est défendu comme provenant de colonies de pays ennemis.

Du côté des fourrages, on est inquiet. Si on n'a pas de fourrages on ne pourra pas pratiquer l'élevage et déjà en prévision

de cette disette beaucoup d'animaux ont été tués. En octobre 1914, on a mené aux abattoirs 92 012 bœufs et 487 476 porcs, contre 61 922 et 394 551 en octobre 1913. Le beurre est devenu très cher; il se vend 2 marks 50 la livre, soit environ 6 francs le kilogramme.

L'usure en matière de métaux est aussi un problème important pour l'Allemagne.

Il est certain que durant l'été dernier, ce pays a fait des provisions d'or et certains Allemands à l'étranger le ramassaient systématiquement. Les voyageurs qui entrent en Allemagne doivent échanger contre des billets l'or dont ils sont porteurs.

Pour répondre aux difficultés monétaires qui devaient l'assaillir, l'Allemagne a créé des caisses de prêts dont les membres de la Société d'économie politique ont entendu parler par M. Raphaël-Georges Lévy en novembre dernier. Dans chaque branche de l'industrie, il y a des caisses de prêts. Ces organisations et d'autres causes encore ont eu pour conséquence de provoquer une dépréciation considérable du mark.

Ce n'est pas seulement l'or que l'Allemagne recherche avec vigueur; c'est aussi le fer, le cuivre, le plomb, l'aluminium, le nickel, le pétrole. Pour le fer, elle exploite le bassin français de Briey qu'elle occupe, mais cela ne suffit pas à satisfaire ses besoins. Le prix du cuivre a doublé et elle prend tous les objets en cuivre qui se trouvent soit en Allemagne, soit dans les territoires occupés. Pour le pétrole, elle ne peut plus compter sur celui de Galicie, ce pays étant tenu par les Russes, ni sur celui de la Roumanie dont la neutralité est de plus en plus stricte.

La métallurgie qui travaille pour la guerre est très active, mais ce sont les grandes maisons seules qui semblent profiter de la situation. L'industrie minière a décliné; c'est ainsi que dans la région de Dortmund on est tombé dans les trois derniers mois de 327 000 tonnes à 211 000.

Les industries chimiques qui fabriquent les explosifs sont en pleine activité; mais on se préoccupe de trouver de quoi remplacer les nitrates qui feront défaut.

Pour les textiles, il en va comme pour la métallurgie, les usines qui travaillent pour l'armée sont très actives. Les industries de la porcelaine, des jouets, etc., sont en léthargie.

L'Allemagne avait dans le sucre un élément important de son commerce extérieur. L'Angleterre était son grand client; elle l'a perdu, aussi le prix du sucre n'a pas augmenté et on recommande d'en manger beaucoup; sa valeur nutritive est très vantée.

Le commerce intérieur va mal; bien que le gouvernement s'efforce de maintenir l'apparence de la vie normale. Quant au com-

merce extérieur, il était, en 1913, de 21 milliards de francs; pendant le premier semestre de 1914, la progression avait continué; mais comme 75 p. 100 du commerce extérieur se fait par mer, on peut penser à la moins-value qu'il présentera pour le second semestre de 1914, avec la fermeture des mers à la marine allemande.

On a dit que l'Allemagne était approvisionnée pour une guerre d'une durée de huit à dix mois; avec ce qu'elle a pris en Belgique et en France et ce qu'elle reçoit des pays neutres, cette durée peut être portée à une douzaine de mois. Il y a des indices, qu'à cette époque, l'Allemagne sera, au point de vue économique, à bout de souffle. M. Blondel cite le titre d'un article du *Vorwærts* disant: « Femmes de guerriers ne vous laissez pas dominer par un sentiment d'effroi. » Il signale un article d'un ami de Kautsky, article dans lequel la crise du bâtiment est représentée comme extraordinaire et où il est dit que l'Allemagne va se trouver dans une situation très difficile.

M. Blondel conclut qu'on doit se dire que l'Allemagne a encore devant elle de quoi lutter avec énergie, mais que, dès maintenant, les indices d'un malaise commencent à se faire sentir.

M. **Vesnitch**, ministre de Serbie en France, se lève pour remplir, dit-il, un devoir personnel et collectif, qui est de remercier en son nom et au nom des hôtes étrangers de la Société M. le président pour ses généreuses et bienveillantes paroles. Pour lui, c'est toujours avec un vif sentiment de gratitude qu'il se souvient d'avoir, il y a vingt-cinq ans, suivi les enseignements de M. Leroy-Beaulieu.

Le grand mérite de la France, ajoute-t-il, est de chercher à élever à son niveau les peuples en retard, tandis que la tâche de l'Allemagne a été de les abattre, de les mettre le plus bas possible pour pouvoir les opprimer. Il y a les nations altruistes et les nations égoïstes. Nous sommes convaincus qu'il y a au-dessus de la force physique une force morale qui peut être en souffrance, mais qui finira par vaincre, et le jour où la victoire sera gagnée sera un beau jour pour l'humanité.

M. **Millioud**, professeur à l'Université de Lausanne, fait l'éloge de l'attitude de tous les citoyens français. Le peuple français, dit-il, prend naturellement le ton et l'action de son propre cœur et nous avons été frappés de la sérénité dans le courage dont il fait preuve. Voilà de quoi nous voudrions être munis, si nous avions à subir la même situation.

M. Millioud dit qu'aucun des Suisses n'a songé à sacrifier quoi

que ce soit de l'autonomie de son pays. Certains ont pu se tromper économiquement, mais non patriotiquement. Faisant allusion aux bruits fâcheux qui ont circulé en France et en Angleterre sur l'attitude des Suisses, M. Millioud dit que les confédérés n'ont pas pris parti contre les alliés. Quand la guerre a éclaté, les Suisses se sont sentis comme assis sur un toit au milieu d'un incendie. La Suisse allemande, dit l'orateur, est assez divisée, mais pas sur la cause de la civilisation que représentent les alliés.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** se félicite de cette soirée qui restera l'une des plus favorisées de nos annales. Dans un moment comme celui-ci, tel qu'il ne s'en représente pas de pareil en un espace de cinq à six siècles, il est heureux qu'on ait pu réunir les représentants de pays qui, petits par le nombre des habitants, sont parmi les premiers qui représentent les grandes traditions d'honneur et de courage et qui soient au service de la civilisation.

En terminant, le président dit qu'il faut se garder de mettre toute sa confiance dans un arrêt de la vie économique de l'Allemagne. Ces difficultés économiques seront pour ce pays une gêne, une souffrance; mais il y a une chose qui prime tout, ce sont les événements militaires, le reste est un accessoire.

La séance est levée à dix heures.

E. R.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Biard d'Aunet. — *Les conséquences économiques de la guerre.*

Daniel Bellet. — *Les crises générales commerciales et économiques.*

P. Dupuich. — *Le Visa des chèques.*

Hiskuem Necys. — *Ce que donne en France l'exploitation des chemins de fer par l'Etat.*

JOURNAUX

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Bulletin de la Société d'économie sociale. La Réforme sociale.

Bulletin of the New-York Public Library.

Boletin oficial. Camara de Comercio de la provincia de Madrid.

Journal de la Société de statistique de Paris.

Journal de la Société nationale d'horticulture de France.

Monthly Summary of commerce and finance — of the United States.

Moniteur du Commerce roumain.

Revue économique et financière.

La Riforma sociale.

L'Echo de Bulgarie.

Le Rentier.

CHRONIQUE

I. *La rentrée du Parlement et le programme économique.* — Selon la constitution, le Sénat et la Chambre des députés se sont réunis le deuxième mardi de janvier. Les membres du Parlement sous les drapeaux ont reçu un congé pour venir prendre part aux travaux parlementaires. Leur absence des rangs n'a pas beaucoup affaibli la défense. Quelques-uns ont été tués depuis l'ouverture de la guerre. C'est une réponse muette, mais sans réplique à ces survivants de l'absolutisme de droit divin ou de l'absolutisme césarien qui ne cessent de calomnier le Parlement et qui observent la trêve des partis en demandant, comme M. Paul Bourget, le retour de la France à l'autocratie.

La situation est très délicate : le Parlement doit exercer son droit de contrôle ; et plus la guerre se prolonge, plus l'exercice de ce droit est nécessaire. D'un autre côté, il ne peut s'exposer au reproche de porter atteinte aux secrets de la défense. Les ministres sont intangibles. Il serait trop facile à un ministre de dégager actuellement sa responsabilité en disant : « Je donne ma démission. » Les littérateurs et gens du monde, qui ont pour idéal de soumettre la France au régime du Grand Turc du bon vieux temps, ne manqueraient pas de dénoncer le Parlement comme traître à la patrie.

M. D. Delahaye a demandé au Sénat « l'ajournement de toute espèce de discussions... Silence au Parlement »! Plusieurs sénateurs de droite ont approuvé. M. Peytral, président

de la commission des finances, appuyé par le gouvernement, a demandé qu'on choisît les projets à discuter et ceux qui doivent être ajournés.

Dans son discours de rentrée, M. le président de la Chambre des députés a dit :

> En même temps, nous pouvons préparer durant la guerre les œuvres de la paix, rassembler dès aujourd'hui les éléments du régime économique de demain, — douanes, transports, mines, crédit, travail — et de la reconstitution nationale, jeter les assises de la France nouvelle, plus fraternelle et plus prospère.

Ces mots ont été accueillis par de « vifs applaudissements », mais chacun leur a donné une signification différente.

Je puis, dès maintenant, indiquer le programme à réaliser en deux petits paragraphes :

1° Économie dans les finances : donc diminution des attributions du gouvernement;

2° Liberté pour les individus de travailler et d'entreprendre, et sécurité pour eux qu'ils pourront retirer les bénéfices de leur initiative et de leurs efforts sans crainte d'en être spoliés.

Certains décrets que vient de prendre le gouvernement sont en contradiction avec ce programme. Nous en parlerons dans le prochain numéro du *Journal des Économistes.*

II. *Le flottant de l'emprunt de* 805 *millions.* — La Bourse de Paris a été rouverte le 4 janvier. Elle est encore chargée de 200 millions flottants de ce malheureux emprunt de 805 millions.

Le décret du 11 septembre a reconnu aux porteurs le droit de se porter vendeurs de leurs titres à 91 francs à charge d'en employer le montant à la souscription de nouveaux titres offerts.

Un correspondant de *la Cote de la Bourse et de la Banque* propose un système ingénieux pour s'en débarrasser. Le voici :

> 1° La liquidation des opérations à terme en rente amortissable 3 1/2 p. 100 engagées à la Bourse de Paris aurait lieu le 31 janvier courant. Le marché à terme n'étant pas ouvert, aucun report ne pourrait être effectué; les opérations engagées qui ne devraient pas donner lieu à

une levée ou une livraison de titres, devraient, en conséquence, se liquider d'ici le 31 courant par une vente ou un achat au comptant.

Le règlement de la liquidation se ferait les 3 et 4 février;

2° La Banque de France devrait prêter son concours à l'opération en livrant en Bourse, pour compte d'emprunteurs dont elle a libéré les titres, des certificats libérés. Elle se couvrirait sur le montant des sommes touchées, en même temps qu'elle libérerait ses emprunteurs;

3° En vue de faciliter le règlement des opérations à terme en rentes amortissables 3 1/2 p. 100 engagées à la Bourse de Paris, le gouvernement rachètera, pour être annulées, des rentes amortissables 3 1/2 p. 100 entièrement libérées jusqu'à concurrence d'un capital effectif de 250 millions de francs, à un cours qui ne pourra être supérieur à 91;

4° A partir du..., les titres qui feront l'objet de la libération seront frappés d'une estampille établissant que leur propriétaire ne pourra souscrire aux emprunts futurs dans les conditions prévues au décret du 11 septembre. On les négociera nécessairement en Bourse sous une rubrique spéciale.

L'auteur de ce projet pense, avec raison, que des acheteurs séduits par la promesse d'irréductibilité, voudront profiter de l'écart entre le cours actuel et le cours de 91 francs. Les gros souscripteurs, voyant arriver le terme de leur embarras, s'empresseront de se mettre en règle avec l'aide de la Banque de France et apporteront au Trésor les 250 millions qui lui sont dus.

Le marché serait dégagé.

III. *Les avances sur titres.* — Prenons garde à *l'inflation*, à l'enflure du papier! voilà ce qu'il faut répéter sur tous les tons. L'histoire des assignats paraît inconnue à entendre certaines propositions.

Un député financier, M. Stern, a déposé une proposition de loi bien simple. — La Banque de France fait des avances sur certains titres. Il suffit que la Banque étende son avance à des valeurs industrielles et à des fonds d'États étrangers.

Pour justifier sa proposition, il dit :

Rappelons ici que la Banque de France a le pouvoir d'émission. Il suffit donc qu'elle soit valablement autorisée à émettre de nouveaux billets pour une valeur équivalente aux avances qu'elle fera sur titres pour que restent toujours intactes les disponibilités affectées actuellement aux autres besoins, notamment à ceux de la défense nationale.

Nous espérons que l'audace de ce député ne sera pas partagée par le Parlement.

Le billet de banque ne vaut que s'il est convertible. Or, ces valeurs sont-elles convertibles? Pas en ce moment, à coup sûr. Quant le seront-elles? A quel taux le seront-elles?

Le billet de banque français conserve une haute valeur parce qu'on a confiance dans la prudence de ceux qui ont la responsabilité de son émission. Toute mesure qui pourrait porter une atteinte à cette confiance, si légère qu'elle fût, serait désastreuse.

Si on peut faire un reproche à la Banque de France, c'est que son chiffre d'avances sur titres était trop élevé. Il ne faut donc pas l'augmenter.

IV. *Le « Stock-Exchange »*. — La Bourse de Londres, fermée depuis le 30 juillet, a été rouverte aussi le 4 janvier. Les Allemands disent avec dédain qu'elle n'a été qu'entrouverte. C'est toujours plus que la Bourse de Berlin, qui reste close.

Il est vrai que les heures d'ouverture sont diminuées. Les ordres préalables sont interdits. Les titres offerts doivent être en la possession du vendeur depuis le 30 septembre. Ils sont strictement identifiés et garantis libres de toute attache avec la propriété de l'ennemi. Chaque transaction doit être soumise à un contrôle officiel.

La spéculation, dans le sens ordinaire du mot, est rendue impossible.

Un prix minimum est fixé pour certains titres. Ceux qui ne l'atteignent pas réellement sont, par cela même, exclus du marché. On peut arrêter des prix officiels; mais s'ils ne sont pas acceptés par les acheteurs, ceux-ci font grève.

S'il y a acheteur au-dessus du prix minimum des valeurs qui y sont soumises, leur cours se relève. Les cours des valeurs qui n'y sont pas soumises retrouvent le jeu habituel des « Brokers » et des « Jobbers » qui en fixent le cours.

La réouverture du Stock-Exchange reconstitue le marché. Les réglementations actuelles seront relâchées peu à peu, quand l'expérience aura démontré leur inutilité.

La préparation financière pour la guerre, dit le *Times*, n'était pas organisée en Angleterre comme en Allemagne : elle ne reposait que sur l'importance de ses transactions et sur son pouvoir monétaire qui reste aussi réel et aussi puissant que jamais. Les capitaux sont abon-

dants : ils sont reconstitués par les dépenses du gouvernement pour la guerre au profit de nombreuses personnes de tout genre qui peuvent avoir besoin de placements solides.

Un fait est à constater ; c'est que le formidable emprunt britannique a été souscrit avant la réouverture du Stock-Exchange.

V. *La crainte de « l'inflation »*. — Un de nos amis a écrit de Londres une lettre à l'*Agence économique et financière*, que je crois utile de reproduire, en la signalant à ceux qui comprennent l'importance d'une politique financière prudente :

Le chancelier de l'Échiquier, le gouverneur de la Banque d'Angleterre ont recueilli des éloges très mérités pour la promptitude et l'ampleur des mesures qu'ils ont su prendre, à différentes reprises, pour empêcher l'arrêt désastreux du mécanisme financier de la « City ». Mais comme toute action, prise en dehors du cadre normal dans lequel se meuvent les transactions, il est des répercussions dont on ne s'est pas préoccupé sur le moment et qu'on ressentira ultérieurement. Le *Bankers Magazine* est d'accord avec le professeur Keynes pour les signaler. Nous croyons devoir à notre tour attirer l'attention de ce côté. La question peut paraître spécifiquement anglaise. Elle a cependant une portée générale, et elle peut apporter des arguments à ceux qui, comme le président de la Chambre de commerce de Paris, comme notre confrère Liesse dans les *Débats*, combattent la création du *Mont-de-Piété* mutuel, avec garantie de l'Etat et émission d'un succédané de papier-monnaie.

M. Keynes, professeur à Cambridge, est l'un des hommes qui ont aujourd'hui le plus de compétence en matière de banque et de change ; il a exposé et commenté le mécanisme des mesures extraordinaires prises à Londres depuis la fin de juillet 1914 et il n'hésite pas à indiquer le danger inhérent à la création de crédits, par l'intervention de l'Etat. Il peut y avoir inflation tout aussi bien dans le domaine du crédit que dans celui des instruments de payement.

L'expérience faite successivement par différentes nations rend les hommes, responsables de la conduite des finances publiques, plus circonspects en matière d'émission de billets de banque et de papier-monnaie. L'inflationnisme est peu en honneur actuellement dans cet ordre d'idées, — il le

sera davantage après la paix, lorsqu'il s'agira de retirer les billets émis durant la guerre. Pour le quart d'heure le danger est ailleurs :

Les Banques anglaises se trouvent avoir de gros dépôts à la Banque d'Angleterre, qui ne touchent pas d'intérêt. Elles voudront peut-être en tirer un profit. Si les alliés remportent quelques succès retentissants, si l'optimisme domine, les banques pourront se retourner et dire : « On nous a accusées de parcimonie dans l'ouverture des crédits, nous allons faire voir que cette accusation est fausse. »

Ce sera dangereux, car une partie des sommes au crédit des banques à l'institution centrale est purement artificielle. Il aurait été bien d'employer ces fonds avec beaucoup de libéralité pour rendre plus souple et plus élastique la machine financière au moment de la crise. S'en servir ultérieurement, après coup, ce sera de l'inflation. Les banques, si elles sont sages, prêteront librement tant que la dépression règne; elles seront plus rigoureuses, lorsque l'optimisme prévaudra. La situation serait plus saine si l'on croyait que le taux d'escompte, lequel exerce encore de l'influence au point de vue psychologique, offre plus de chance de relèvement que d'abaissement.

Ces réflexions de M. Keynes sont très intéressantes. On peut les méditer, même en dehors de la « City » et ne pas considérer comme absolument nécessaires à la reprise des affaires des mesures purement artificielles.

A la fin du *Marché financier*, paru dans ce numéro, M. A. Raffalovich propose un système pour régler les payements internationaux très simple et très ingénieux et qui ne risque pas de provoquer de *l'inflation*.

VI. *Le commerce britannique*. — Le commerce du Royaume-Uni pour l'année 1914 a été de £ 180 400 000 inférieur à celui de 1913. Il s'élève à 1 223 millions de livres sterling (soit plus de 30 600 millions de francs). Le commerce d'aucune autre nation en temps normal n'a jamais approché de ce chiffre.

Le chiffre des exportations a été de £ 430 millions, en diminution de £ 95 millions ou 18 p. 100 sur 1913.

Le chiffre des importations a été de £ 697 400 000, en diminution de £ 71 millions 300 000 ou 9 p. 100.

Le chiffre des réexportations a été de £ 95 600 000, en diminution de £ 14 000 000 ou 12,8 p. 100.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les envois faits par le gouvernement britannique pour ses armées en campagne. Autrement les chiffres seraient de beaucoup supérieurs. D'un autre côté, si les industriels qui travaillent pour les besoins militaires du gouvernement travaillaient pour l'industrie privée, ils représenteraient un chiffre considérable d'exportation qui a disparu.

Le chiffre du commerce au mois de décembre a été de 99 millions et demi de livres sterling, tandis que celui de novembre était de 86 et quart.

L'augmentation a porté surtout sur les importations d'objets d'alimentation, de boisson et de tabac : pour 11 millions et demi de livres.

Pour l'ensemble de l'année, l'importation du coton en masse a diminué de 716000 centals en quantité et de £ 5300000 en valeur. Celle de la laine, du pétrole et du caoutchouc a augmenté.

L'exportation des filés de coton a diminué de £ 735000 et celle des tissus de coton de £ 3618000. On aurait pu s'attendre à des pertes beaucoup plus lourdes. Il sera intéressant de comparer les pertes du commerce allemand avec celles du commerce britannique.

VII. *La lettre de M. W. Wilson et la réponse britannique.* — Nous avons parlé dans chacune des chroniques précédentes des questions soulevées par la contrebande de guerre et nous avons annoncé l'envoi au gouvernement britannique d'une note par le président Wilson.

La note n'était pas comminatoire. Cependant la traduction française qui en a été publiée, en a accentué le ton.

Elle dit, par exemple : « l'opinion pas injustifiée ». Or, dans le texte anglais, il y a : « l'opinion n'est pas sans doute entièrement injustifiée, qu'il en résulte une dépression pour certaines industries qui dépendent des marchés américains ».

Il y a une nuance.

La réponse anglaise à la note américaine prouve que la guerre n'a pas diminué les exportations des États-Unis dans les pays neutres qui se trouvent en relations directes avec les belligérants.

Les exportations faites de New-York pendant le mois de novembre en 1914 et en 1913, donnent les chiffres suivants :

Danemark : 7 101 000 dollars contre 558 000 dollars en 1913;

Suède : 2 858 000 dollars contre 377 000 dollars;

Norvège : 2 318 000 dollars contre 477 000 dollars;

Italie ; 4 781 000 dollars contre 2 971 000 dollars.

La Hollande a conservé à peu près le même chiffre.

Personne ne peut prétendre que l'augmentation d'importation en Danemark de 11 723 pour 100 a été nécessitée par les besoins de ses 2 800 000 habitants.

Elle provient, sans nul doute, des besoins de l'Allemagne.

Cette augmentation des importations n'a pu se produire que grâce à la complaisance de la Grande-Bretagne. C'est une réponse de fait sans réplique possible aux récriminations dont le message du Président Wilson s'est fait l'écho.

Il y en a encore une autre : du 4 août au 3 janvier, le nombre des navires se rendant en Hollande, en Italie et dans les pays Scandinaves a été de sept cent soixante-treize. Or, il n'y en a que quarante-cinq déférés au tribunal des prises.

Pour certaines vérifications, il est impossible que le navire ne soit pas conduit dans un port. Des contrebandiers cachent du cuivre dans les balles de coton. Pour qu'on puisse chercher cette fraude, il faut pouvoir les peser.

Les pays neutres voisins sont une base de ravitaillement pour les belligérants. L'étiquette de destination n'est donc qu'une dissimulation dont la Grande-Bretagne n'a à se préoccuper que pour empêcher la contrebande.

D'après une dépêche du *Morning Post* le président Wilson s'est déclaré satisfait de la réponse de la Grande-Bretagne.

Le Gérant : Félix ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LES CAUSES DE LA GUERRE

(*Suite*[1].)

III. L'économie nationale : la doctrine. — IV. Le « zollverein » et le tarif de 1879. — V. Le protectionnisme agrarien et agressif.

III. — L'ÉCONOMIE NATIONALE : LA DOCTRINE.

En Allemagne, la science économique a toujours été considérée comme une science camérale (venant de *kammer*, la Chambre, qui, dès le moyen âge, dans la plupart des pays allemands était chargée d'administrer le domaine et de veiller aux droits régaliens). En 1727, Frédéric-Guillaume Ier avait fondé, à Halle et à Francfort, des chaires d'économie et de science camérale. L'économie n'était qu'une des formes de l'administration et du fisc. Elle a gardé ce caractère.

L'École historique allemande du droit, dont le chef était Savigny, avait pour but d'opposer le traditionnalisme à la Révolution française et à l'école criticiste de Kant.

Les économistes qui ont fondé l'École historique tiennent tous plus ou moins de Savigny. En réalité, l'École historico-éthique allemande pourrait s'appeler l'économie atavique. Elle a pour idéal le retour au type ancestral. De Thünen, List, Roscher, sont nationaux. Roscher dit qu'il y a plusieurs économies politiques, comme s'il y avait des arithmétiques nationales. Ils se transformèrent en « socialistes de la chaire » quand Roscher, professeur à l'Université de Leipzig qui, en 1843, avait donné le programme de l'École historico-éthique, *Grundriss zu Vorlesungen über die Staatswirthschaft*, fonda l'association de « la politique sociale », dont le premier congrès eut lieu le 6 octobre 1872, à Eisenach. Il réunissait les

---

1. Voir le *Journal des Economistes*, août, septembre, octobre, novembre.

professeurs Schœnberg, de l'Université de Tubingue; Adolf Wagner, professeur à l'Université de Berlin; Luijo Brentano, alors professeur à l'Université de Breslau, maintenant professeur à Munich; Hildebrand, d'Iéna; Kniès, de Heidelberg, etc. Schmoller, depuis recteur de l'Université de Berlin, prononça le discours d'ouverture, dans lequel il déclara que « les conditions physiologiques des différentes classes doivent être la base de notre activité réformatrice. Il ne demandait ni la suppression de la liberté industrielle, ni la suppression du salariat, mais il ne voulait pas, par respect pour des principes abstraits, permettre que la soi-disant liberté du contrat aboutît à l'exploitation du travailleur ».

Du reste, ils ne s'entendent pas entre eux. M. Wagner raille « l'Ecole Ethico-historico-psychologico-statistico-inductive », dont les membres se fortifient mutuellement dans leurs idées étroites et font une coterie [1].

Il a qualifié de « quiétisme historique » le fatalisme satisfait des « économistes paléographes » et il a raillé cette « science d'archives ». De son côté, M. Schmoller le traite de métaphysicien.

Les Allemands ont raison de parler de leur méthode historique comme leur étant propre. M. Schmoller l'a exposée ainsi en terminant le discours inaugural de son rectorat à l'Université de Berlin en 1897 : « Tous les grands biens idéaux de l'humanité, le chistianisme, le développement du droit depuis des milliers d'années, les devoirs moraux de l'État, surtout comme ils ont été reconnus en Allemagne et en Prusse, nous mènent sur le chemin des réformes que nous avaient montrées les messages impériaux de 1880 et 1890. La science allemande n'a pas fait autre chose que de chercher à asseoir sur de solides bases ces vieux impératifs éthico-religieux et juridico-étatiques. »

Justifier le passé et le présent de l'Empire allemand, faire l'apologie des conceptions du gouvernement, tel est le rôle de bonne à tout faire que M. Schmoller assigne à la science économique allemande.

« La théorie économique actuelle, dit-il, en est venue à une conception historique et éthique de l'État et de la société

---

1. Article de M. Adolphe Wagner dans la *Fortnightly Review* (avril 1907). — Yves Guyot, la Banqueroute du socialisme de la chaire, *Journal des Economistes*, mai 1907.

toute différente de celle qu'avaient formulée le rationalisme et le matérialisme. Elle n'est plus une simple théorie du marché et de l'échange ; elle est redevenue une grande science politique et morale qui a fait à nouveau de l'homme le centre de la science et non plus les biens et le capital.

M. Schmoller, avec l'autorité que lui donne son rectorat, a soin de prévenir qu' « un pur disciple d'Adam Smith ne peut être un professeur utile » et que, par conséquent, il doit plier sa science aux exigences de la politique sociale du gouvernement ou « renoncer à sa chaire[1] ».

La science économique doit être « nationale ». Les *catheder socialisten*, les socialistes de la chaire, demandent tous une plus forte intervention de l'État en matière économique, « pour fortifier l'esprit public », dit M. Held, qui ne s'aperçoit pas que, plus l'État est fort, plus l'esprit public est faible. M. Wagner est allé jusqu'à nier pour l'individu le droit d'aller et de venir, de changer de résidence d'une commune dans une autre, de se marier sans autorisation ; il admettrait avec Marlo et Schœffle, que l'État pût fixer le nombre des ménages et le nombre des enfants par ménage. Il oublie de dire comment l'État s'y prendrait pour obtenir ce dernier résultat.

Voici le résumé de la doctrine :

1° L'homme n'est pas seulement égoïste, il a le sentiment de la collectivité, le *gemeisuin* et il sait obéir au devoir, à la patrie, à Dieu ;

2° Il n'y a pas de faits généraux et constants de la nature humaine ; les hommes diffèrent entre eux, selon les états de civilisation ;

3° Il faut examiner toute question relativement à un pays donné, en s'appuyant sur la statistique et sur l'histoire. De là, la « méthode historique et réaliste » ;

4° La personnalité de l'État prime celle de la famille, celle de la famille prime celle de l'individu ;

5° Un individu n'a de droits que dans la mesure que des lois existantes déterminent ;

6° L'Économie politique doit examiner la situation des diverses classes et établir un équilibre entre elles ;

7° Le gouvernement a le droit et le devoir de régler la concurrence intérieure, *a fortiori* la concurrence extérieure ;

---

1. Ce passage, contesté par M. Lujo Brentano, se trouve à la page 323 du volume : *Politique sociale et Economie politique*, par G. Schmoller Traduction française revue par l'auteur.

8° Il est faux que tous les intérêts, même légitimes, soient harmoniques : l'égoïsme porte les hommes à la spoliation, à l'iniquité et à opposer leurs intérêts privés à l'intérêt général. L'État, organe suprême du droit, représentant l'intérêt national, doit les contenir et les réprimer;

9° L'État doit protéger, provoquer les formes de l'activité économique qu'il trouve utiles, décourager les autres;

10° L'État doit substituer la prévoyance sociale à la prévoyance individuelle;

11° Le droit de propriété a revêtu des formes très différentes; il n'est donc pas absolu et toujours identique;

12° Les problèmes économiques ne sont pas isolés: ils se rattachent à la psychologie, à la religion, à la morale, au droit, aux mœurs, à l'histoire;

13° L'Économie politique est une science » camérale » qui a l'État pour objet et la question sociale est une question morale [1].

Frédéric-Guillaume et Frédéric II avaient organisé le régime économique de la Prusse sur le type militaire.

Les « économistes nationaux », « historico-éthiques », « catheder socialisten », ont gardé cette empreinte.

Ils commettent la contradiction de vouloir maintenir dans la civilisation industrielle la prédominance du gouvernement qui caractérise la civilisation guerrière.

L'homme qui a été invoqué, comme autorité, en faveur de la politique protectionniste de 1879, est Frédéric List. Né en 1789, à Reutlingen, dans le Wurtemberg, il attaqua dans sa jeunesse la noblesse et la bureaucratie et se jeta dans le mouvement qui, après 1815, avait pour but de supprimer les douanes intérieures qui séparaient les petits États de l'Allemagne. Après une condamnation à dix mois de prison, avec travail forcé, parce qu'il avait soutenu trop vigoureusement cette thèse, il dut quitter l'Europe pour les États-Unis. Il y attaqua le système « d'économie cosmopolite » d'Adam Smith et y formula sa théorie d'économie nationale. Quoiqu'il continuât à s'occuper des questions intéressant l'Allemagne, il ne put y rentrer que vers 1834. Il publia en 1841 son *Système national d'économie politique* et se tua en 1846.

On peut résumer les conclusions de son ouvrage de la manière suivante :

---

1. Voir Yves Guyot. *La Science économique*, 4e éd., 1911, p. 351.

1° L'importation des articles d'alimentation doit être libre;

2° Dans le commerce international ce ne sont pas les individus qui échangent, mais les nations;

3° Les nations doivent adopter la protection jusqu'à ce qu'elles soient à même de faire concurrence à l'Angleterre;

4° Le gouvernement doit provoquer l'augmentation du pouvoir de production pour tous les objets pour lesquels la nation a des ressources naturelles;

5° Une nation doit se suffire à elle-même, sauf pour certaines matières premières comme le coton;

6° Tous les États de l'Allemagne doivent se grouper dans une union douanière;

7° La Hollande appartient autant à l'Allemagne que la Normandie appartient à la France;

8° Ce qu'on appelle le maintien de l'équilibre européen n'a jamais été que l'effort du moins fort pour empêcher le plus fort de poursuivre ses desseins;

9° L'Allemagne peut se constituer elle-même avec les territoires maritimes « qui lui appartiennent » la Hollande, la Belgique et la Suisse, comme une puissance commerciale et politique;

10° Les nations qui ont un pouvoir naval inférieur à celui de l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique doivent constituer un pouvoir naval commun, au lieu d'être les satellites de la suprématie de l'Angleterre;

11° C'est de l'intérêt de tous que le pouvoir industriel prédominant de l'Angleterre perde les moyens d'accès (Hollande, Belgique et villes hanséatiques) par lesquels l'Angleterre a jusqu'à présent dominé les marchés du Continent;

12° Il est dix fois plus important de pourvoir et d'entretenir son marché national que de chercher la richesse au dehors;

13° Nul privilège commercial ne doit être réservé en Asie à une nation européenne. Aucune des deux routes à la mer Rouge et au golfe Persique ne doit être dans la possession exclusive de l'Angleterre;

14° Si une nation est qualifiée pour l'établissement d'un pouvoir industriel national, c'est l'Allemagne;

15° Nous affirmons que l'existence, l'indépendance et l'avenir de la nation allemande dépendent d'un système protecteur allemand.

Nous allons voir maintenant quels modes d'application et quelles déviations les hommes qui se réclament de List ont fait subir à ses postulats.

IV. — Le « zollvbrein » et le tarif de 1879.

Sous le Blocus continental, Napoléon avait prohibé le commerce maritime, mais il avait établi le libre-échange entre tous les peuples qui dépendaient plus ou moins de la France. Leur population était évaluée à 72 millions de têtes.

Après le Congrès de Vienne de 1815, l'Allemagne se trouva découpée entre de petites principautés dont chacune voulut avoir comme preuve de son indépendance sa douane et sa monnaie. C'était très glorieux, mais très mal commode pour les populations qui y étaient réparties. La Prusse, composée d'une longue suite d'Etats mal reliés entre eux, comptait 60 tarifs différents comprenant 2 800 articles.

Sur tel point de sa longue frontière, tel article pouvait entrer libre de tout droit; sur tel autre, il était prohibé.

Le baron Heinrich von Bulow, ministre du Commerce, et Karl George Mxasen, ministre des Finances, décidèrent de donner l'entrée libre aux matières premières; de frapper d'un droit de 10 p. 100 les objets manufacturés et de 20 p. 100 les produits coloniaux. Les droits étaient spécifiques et non *ad valorem*. Les petits Etats voisins, si jaloux qu'ils fussent de leur liberté économique, acceptèrent peu à peu l'union douanière.

Schwarsbourg-Sonderhausen fut le premier en 1819, d'autres adhérèrent peu à peu : en 1828, le Wurtemberg et la Bavière formèrent une union douanière; à la fin de l'année, une union commerciale de l'Allemagne centrale fut formée entre le Hanovre, les duchés de Saxe, Brunswick, Nassau, les cités libres de Francfort et de Brême en opposition avec le développement du système prussien.

Mais le 27 mai 1829, la Prusse signa un traité de commerce avec l'union commerciale du Sud; le 22 mars 1833, les unions du Centre et du Nord furent amalgamées; le 1er janvier 1834, la plus grande partie de l'Allemagne n'avait plus qu'une seule frontière douanière. Malgré des tentatives d'opposition de l'Autriche, le système prussien avait, le 1er janvier 1854, absorbé toute l'Allemagne sauf Hambourg qui ne l'accepta qu'en 1888. Le développement des chemins de fer avait converti les plus rebelles à la nécessité du Zollverein.

Le tarif des douanes allemand, à la suite du traité de commerce de 1862, était relativement libéral. Bismarck

établit le tarif protectionniste de 1879 dans l'intérêt des industriels de la Province Rhénane et de la Westphalie. En même temps qu'il faisait contre les socialistes des lois de proscription, les droits de douane devaient faire éclore l'industrie en serre chaude et épanouir le socialisme.

Il complétait ce chef-d'œuvre de logique, en établissant l'office impérial des assurances, cataplasme émollient de socialisme bureaucratique qu'il croyait de nature à dissoudre le parti socialiste et qui n'a servi qu'à le développer.

Il contribuait aussi à l'émigration des ouvriers des campagnes vers l'industrie.

En 1871, la population rurale vivant dans des agglomérations de moins de 2 000 habitants était de 64 p. 100 et la population urbaine de 36 p. 100 ; en 1895, les deux populations s'équilibraient. En 1907, la population totale agricole comptait 17 243 000 personnes sur un total de 61 720 000, soit 279,5 p. 1000 au lieu de 349 p. 1000. La population industrielle, sans compter les mines, comptait 23 404 000 personnes, soit 375 p. 1000 au lieu de 355. La population minière comptait 2 982 000 personnes, soit 48,3 p. 1000 au lieu de 35,7 p. 1000. Le commerce et les transports comptaient 8 278 000 personnes soit 134 p. 1000 au lieu de 115,2.

Berlin est à peu près à mi-distance de la frontière est et de la frontière ouest de la Prusse. Les forces vives sont à l'ouest.

En dehors du grand centre industriel de la Silésie, toutes les forces industrielles ont une tendance à se porter à l'ouest. Le mouvement de la population en Prusse l'indique. Sauf Breslau, qui compte 515 000 habitants, toutes les villes ayant plus de 250 000 habitants sont à l'ouest de Berlin qui, au recensement de 1910, comptait 2 071 000 habitants; Cologne avait 517 000; Francfort-sur-le-Mein, 415 000; Dusseldorf, 359 000; Charlottenbourg, 306 000; Hanovre, 302 000; Essen, 295 000; Magdebourg, 280 000. Pour le reste de l'Allemagne, Dresde avec 552 000 habitants, est au même degré de longitude que Berlin; mais Leipzig avec 626 000 habitants, Munich avec 608 000 habitants, Hambourg avec 987 000 habitants sont à l'ouest.

A l'exposition de Dusseldorf, en 1909, un grand tableau, situé à l'entrée, indiquait l'importance de la Province Rhénane et de la Westphalie dans la monarchie prussienne :

			Pour 100.
			—
Surface	52 82›	kilomètres.	15
Population..................	9 955 000	habitants.	29
Circulation des marchandises.	97 545 000	tonnes.	45
Producteurs houillers	72 187 000	—	71
— miniers	2 977 000	—	66
Produits en fonte............	4 706 000	—	81
— acier............	3 647 090	—	86

Cette proportion n'a pas diminué. Au contraire.

Bismarck avait voulu séduire les industriels de la Province Rhénane et de la Westphalie, par sa politique protectionniste, et, au moment même où il essayait de proscrire le socialisme, il voulait pouvoir dire :

« Je donne de l'ouvrage aux ouvriers. »

V. — Le protectionnisme agrarien et agressif

Dans son tarif de 1879, Bismarck avait mis un droit de 1 mark par 100 kilogrammes sur le froment, le seigle et l'avoine et de 50 pfennigs sur l'orge. C'étaient des droits modérés que List aurait cependant combattus.

Mais ce tarif sur les céréales, loin de donner satisfaction aux grands propriétaires de l'Est, provoqua leur colère et leur ambition. Ils se considérèrent comme sacrifiés. On avait protégé les industriels de l'Ouest. Est-ce que les propriétaires de l'Est n'avaient pas bien plus de droits à la protection? Est-ce qu'ils n'étaient pas les plus fidèles et les plus fermes soutiens de la couronne? Est-ce que la Prusse orientale, la Prusse occidentale, le Brandebourg. la Poméranie ne représentaient pas la vieille monarchie prussienne, tandis que les provinces de l'Ouest n'ont été annexées que par la guerre ou par la contrainte diplomatique? Bismarck lui-même n'était-il pas un grand propriétaire agrarien de naissance? Bismarck écouta : et au lendemain du traité de Skiernewice, oubliant qu'il venait de faire de grands efforts pour établir une entente de l'Empire allemand avec la Russie, il fit voter la loi du 24 mai 1885 qui porta les droits à 3 M. par 100 kilogrammes pour le froment et le seigle, à 1,50 M. pour l'orge et l'avoine. Par la loi du 21 décembre 1887, il les éleva à 5 M. pour le froment, à 4 M. pour l'avoine, et à 2,25 M. pour l'orge.

Cette politique convenait aux agrariens et en même temps

était vexatoire à l'égard de la Russie que Bismarck avait la singulière idée de vouloir séduire à l'aide de mauvais procédés. Cette guerre de tarifs n'a pas été sans avoir sa répercussion sur les relations de la Russie avec la France : et cependant Bismarck sentait toute l'importance de maintenir l'Empire allemand dans des relations intimes avec la Russie.

Le chancelier de Caprivi n'avait pas la même préoccupation. Il voulait être en bons termes avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne; mais la Russie lui était indifférente.

Toutefois si les droits refoulaient l'importation du seigle russe en Allemagne, la Russie répondait aux taxes sur les céréales par des taxes sur les marchandises. Les deux pays s'en trouvaient fort mal. Caprivi dut consentir à une réduction du droit sur le froment et le seigle de 5 M. à 3,50 M. et sur l'avoine de 4 M. à 2,80 M. Ces droits, inférieurs à ceux de 1887, étaient encore supérieurs à ceux de 1885.

Les agrariens n'en furent pas moins exaspérés contre le méprisable chancelier qui « n'était propriétaire ni d'un pied de terre ni d'un brin d'herbe ». Ils en appelèrent à l'un des leurs, grand propriétaire foncier lui-même, le Kaiser! Il les entendit et les comprit et, un beau jour, pour remercier le chancelier d'avoir rendu à l'Empire le grand service d'avoir conclu des traités de commerce avec la Russie, la Roumanie, l'Autriche-Hongrie, etc., il lui fit une scène violente, le mit à la porte, et le remplaça par le comte de Bulow, grand propriétaire, se proclamant lui-même agrarien.

Le *Bund* des agrariens triompha.

Dans ses discours d'Essen et de Breslau, en 1902, Guillaume II montrait sa violente aversion contre les socialistes. Il voulut opposer à la politique industrielle, qui les recrutait, une politique agrarienne.

Dans la séance du 23 janvier 1905, le comte Posadowsky, ministre de l'Intérieur, en fit l'exposé. Au « nervosisme » impatient de la vie publique et politique de l'Allemagne, il voulait opposer l'agriculture allemande qu'il appelait « l'ancre solide du vaisseau de l'Etat ». Comme contrepoids à la population flottante et mobile des villes, « qui donnait au Reichstag, la plus grande majorité radicale qu'il y eût dans le monde », il voulait opposer l'élément agricole permanent.

Cependant le prince de Hohenlohe avouait, au Reichstag, qu'une propriété de 12 hectares, loin de pouvoir vendre des céréales, devait en acheter. Les petites propriétés

représentent 76 p. 100 de toutes les propriétés agricoles allemandes. Il reconnaissait que 15 millions de paysans n'ont aucun intérêt aux droits de douane.

Le tarif sur les céréales n'était établi que dans l'intérêt des grands propriétaires. Un petit cultivateur produit 10 tonnes de seigle et en vend une. Supposons qu'il profite du droit de 5 M. (6 fr. 25) par 100 kilogrammes. Le tarif protecteur lui procure 50 M. qui, répartis sur 100 quintaux métriques, lui donnent 50 pf. (60 c.) par quintal.

Le grand propriétaire qui produit 1 000 quintaux, peut en vendre au moins 900. De la protection, lui, il retire 4 500 M. qui, répartis sur la production totale, lui donnent 4,50 M. (5 fr. 60) par quintal.

Mais ces arguments ne portèrent pas. Les grands propriétaires fonciers avaient été assez habiles pour négocier avec les grands industriels : les uns et les autres s'entendirent. Les ouvriers payeraient un peu plus cher leur pain et leur porc, mais la hausse des salaires n'est pas forcément liée à la hausse du pain. L'important est de maintenir la protection : et en 1905, le Reichstag, par 228 voix contre 81, releva les droits sur le froment à 5,50 M., sur le seigle et l'avoine à 5 M., sur l'orge à 4 M. Il porta les droits sur la farine de 7,30 M. à 10,20 M., sur les porcs de 3,30 M. à 9 M., sur les moutons de 1,70 M. à 8 M., sur la viande fraîche et frigorifiée de 15 M. à 35 M.

Comme le prouve le recensement de 1907, les droits sur les objets de l'alimentation n'ont pas ramené la population à l'agriculture.

Mais les droits pèsent lourdement sur l'alimentation des ouvriers. M. Andrew D. White, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne disait en 1905 [1] :

L'Alimentation en Allemagne pour les gens pauvres est abominable : dans nombre de centres industriels, les êtres humains vivent comme des animaux. La condition des paysans en Prusse, en Silésie, en Thuringe est terrible. L'horrible misère est masquée par les institutions politico-humanitaires que trouvent les enquêtes superficielles faites à l'étranger. Ces institutions ne sont que le déguisement pitoyable de l'état-providence et tombent déjà en poussière.

---

1. *Germanreal aim in Foreign politics. North american review*, avril 1905.

Toutefois, quelque grandes que soient ces privations, l'Allemagne ne se suffit pas elle-même. Elle est obligée d'importer des céréales.

Dès 1894, les agrariens ingénieux avaient trouvé le moyen de se servir des droits d'entrée sur les céréales pour en constituer des primes à l'exportation, à l'aide du système dit « des Bons d'importation ».

Quiconque exporte de l'Allemagne des céréales ou de la farine peut demander la délivrance d'un bon. Ce bon lui permet d'importer, exempte de droits, une quantité, non seulement de céréales, mais d articles comme le café ou le pétrole, correspondante à la valeur portée sur le bon [1].

Si le cours du seigle est de 110 M. au dehors et en Allemagne de 150 M., l'exportateur exportera son seigle pour 110 M. Il recevra un bon d'importation de 50 M. qu'il revendra à la Bourse. Il aura donc perçu 160 M., soit un bénéfice de 10 M. sur le cours de l'Allemagne.

C'est un *dumping* agricole, avec cette circonstance aggravante qu'il est institué par une loi.

Grâce aux bons d'importation, l'Allemagne d'importatrice de seigle est devenue exportatrice

Moyenne quinquennale.	Importation.	Exportation.	Différences.
		(Tonnes.)	
1891-1895.........	646 800	17 400	— 629 400
1906-1910.........	453 600	506 500	+ 52 800
Années 1910.......	389 500	820 000	+ 430 500
— 1911.......	614 100	768 500	+ 158 400

La valeur du seigle russe importé en Allemagne de 1891 à 1895 était de 48 200 000 M., de 1896 à 1900 de 65 700 000 M. En 1909, elle était tombée à 35 200 000 et en 1910 à 39 000 000 M.

Les producteurs du seigle en Allemagne se trouvent surtout dans les provinces de l'Est. Au lieu d'écouler leurs récoltes dans l'ouest de l'Allemagne, ils trouvent avantageux avec les bons d'importation, de les expédier dans le nord de l'Europe, en Pologne, en Russie et en Finlande. Les Allemands ont installé en Russie des minoteries sur la frontière. Ils y introduisent du seigle, grâce aux bons d'importation.

1. *Journal des Economistes*, 15 avril 1914, p. 68. *Le Traité de commerce Russo-allemand et l'Allemagne exportatrice de céréales*, par Max Hochschiller.

La farine est vendue en Russie; le son rentre en Allemagne. Si les prix du seigle n'étaient pas plus élevés en Allemagne, la prime à l'exportation atteindrait 31,35 p. 100 de la valeur du seigle.

Aussi l'importation du seigle allemand en Russie augmente :

	Tonnes.	Millions de M.
	—	—
1891-1895	7 700	0,1
1901-1905	16 100	1,7
1906-1910	111 000	15,3
1911	146 700	21,4

L'augmentation de l'importation du seigle allemand en Finlande a passé de 1832 tonnes pendant la période 1885-1889 à 26437 tonnes pendant la période de 1905 à 1909, tandis que l'importation russe a passé de 14400 tonnes à 34000. Elle comptait dans la première période pour 88 p. 100; elle ne comptait plus que pour 56 p. 100 dans la seconde.

Pour les farines de blé, la diminution est encore plus grande :

	Russie.	P. 100.	Allemagne.	P. 100.
	—	—	—	—
1885-1889	17 300	98	300	1,7
1905-1909	21 200	25,7	38 000	46,2

La farine de blé exportée par les Allemands en Finlande provient du froment russe importé en Allemagne.

L'Allemagne a éliminé aussi les grains et les farines russes de la Suède et de la Norvège.

Les agrariens allemands maintiennent que ce régime est parfait et réclament même une augmentation de droits sur le froment.

On le comprend. En 1910, l'Allemagne a exporté 820000 tonnes de seigle, on a délivré pour 41000000 de M. de bons d'importation. La même année, elle a importé seulement 389500 tonnes qui ont payé 475000 M. de droits d'entrée : le montant des bons d'importation non compensés par les droits d'entrée est de 41000000 — 19475000 = 21524000. Tel est le bénéfice net, sans compter le bénéfice résultant de la différence du cours sur le marché mondial et sur le marché allemand.

Le traité russo-allemand arrivait à expiration en 1917 : les

Russes considèrent comme intolérable le protectionnisme agressif qui réjouit les Allemands.

On peut affirmer, sans essayer d'en déterminer le rang exact que, parmi les cœfficients de la déclaration de guerre à la Russie, s'est rencontrée cette idée : « Une fois que nous aurons battu la Russie, elle sera bien obligée d'accepter les conditions du traité de commerce que nous lui dicterons. »

En vue de favoriser l'agriculture et notamment les grands distillateurs de pommes de terre, on imagina en 1887, sous le régime de M. de Bismarck, de graduer l'impôt de 70 M par hectolitre, de manière à restituer à certaines catégories de producteurs d'alcool et pour des quantités déterminées, 20 M. par hectolitre. La quantité d'alcool taxée à 50 M était inférieure à la consommation, qui fut obligée de payer comme si l'impôt de 70 M était perçu sur la totalité de la production.

De la sorte, les distillateurs agricoles eurent le bénéfice des 20 M sur tout l'alcool produit et vendu par eux. C'était un cadeau d'une quarantaine de millions M par an, destiné à les indemniser du recul de la consommation.

En 1909, l'impôt fut élevé de 70 à 125 par hectolitre — les taxes n'étant que de 105 M jusqu'à concurrence de 226,4 millions de litres. C'était maintenir la *Liebesgabe* de 45 à 47 millions M, mais la consommation ayant diminué, le bénéfice n'était plus que de 40 millions M dans les dernières années. De 1887 à 1910, certaines grandes distilleries bénéficièrent de 6 à 7 millions de M sur la différence de 20 M.

La production et la vente de l'alcool sont dominées en Allemagne par le *Central für spiritus Verwertung* qui embrasse presque tout l'ensemble des intéressés. La législation a été faite conformément aux desiderata du syndicat, elle pénalise la surproduction et accorde des primes à la dénaturation. Les alcools allemands payent 125 M par hectolitre, les alcools importés acquitteraient un droit de 225 M, s'il en entrait.

Les droits de douane et les primes à l'exportation sont favorables à la politique des cartels. M. A. Souchon l'a étudiée, dans un livre, *les Cartels de l'agriculture en Allemagne*[1]. Il conclut « que les cartels sont d'autant plus faciles à établir que le sol est moins morcelé ». Donc, ils sont surtout favorables à la grande propriété. C'est en Poméranie qu'ils ont le mieux réussi. Le cartel de l'alcool *Central für spiritus Verwertung* a pour adhérents les grands propriétaires de l'Est.

1. Un vol. in-18, 1903. A. Colin.

Le cartel du sucre a été tué par la conférence de Bruxelles en 1902[1]. « Le *Central für spiritus Verwertung*, dit M. Souchon, ne résisterait pas mieux à une semblable épreuve. »

Les cartels agricoles provoquent les méfiances et les colères des consommateurs. M. Souchon reconnaît que pour le cartel du sucre, ils n'avaient pas tort[1].

Les cartels, cependant, ne parviennent pas toujours à maintenir des prix élevés parce que, donnant l'espoir d'une hausse de prix, ils développent la production.

Toute l'organisation économique de l'Allemagne a en vue la production sans s'occuper des besoins et du pouvoir d'achat des consommateurs : si les consommateurs font défaut, ils sont coupables.

Donc, l'Allemagne jettera le surplus de sa production chez les étrangers : et si ceux-ci ont la mauvaise grâce de ne pas le recevoir avec enthousiasme, le Kaiser les menacera de sa colère.

VI. — Les cartels et le dumping

M. Robert Liefmann[2] a défini les cartels « de libres conventions entre des entrepreneurs de la même branche qui conservent leur indépendance et qui se proposent d'exercer sur le marché un pouvoir de monopole ».

Les mots « conservent leur indépendance » ne sont pas exacts, car les adhérents du cartel sont soumis à un contingent de production qu'ils ne peuvent pas dépasser et ils ne peuvent disposer de leurs produits comme ils l'entendent. Mais cette définition a l'avantage d'être franche en disant que le cartel a pour objet d'exercer un monopole de vente dans le but d'imposer aux consommateurs le prix qu'il lui convient.

Chaque participant reste libre de ses moyens de production. C'est là ce qui distingue le cartel du trust. Il ne cons-

---

1. Voir Yves Guyot. *La question des sucres en 1901*. — *L'industrie du sucre sur le continent*. Journal de la Société de statistique, novembre 1902.

2. *Cartels et trusts*, par Robert Liefmann, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, 1909 ; trad. française, 1914. 1 vol. in-8. Giard et Brière, éd. Paris. — *Trusts, cartels et syndicats*, par Arthur Raffalovich, 2e édit., 1903. — *Cartels et trusts*, par Martin Saint-Léon. 1 vol. in-18, 3e édit., 1909. — Consultez surtout *le Marché financier* que M. A. Raffalovich publie annuellement et dans lequel on trouve le récit de tous les événements concernant les *cartels* depuis vingt-cinq ans.

titue, dans presque tous les cas, qu'une opération d'accaparement pour la vente.

Quelques cartels allemands s'étaient fondés antérieurement à 1870. Le grand krach du milieu de cette année en provoqua le développement. Toutefois ils ne représentaient que des phénomènes isolés. L'ère des cartels date du tarif protectionniste de 1879.

M. Liefmann dit que cette réaction douanière a été non pas un motif, mais un moyen pour fonder des cartels.

Admettons cette assertion pour la plupart des cas. Cependant il reconnaît qu'en 1879, le tarif ayant amené un renchérissement de la matière première dans l'industrie du savon et de la dynamite, les producteurs durent adapter, au moyen de conventions, leurs prix de vente aux prix plus élevés de la matière première. Les cartels se sont développés surtout au moment de l'expansion industrielle de 1888 à 1890, de 1895 à 1900 et de 1904 à 1907; donc non pas pour maintenir les prix, mais pour les élever.

D'après l'enquête de 1903, faite par l'Office impérial de l'intérieur, ils étaient au nombre de 335, dont 132 pour l'industrie des briques, 62 pour l'industrie du fer, 19 pour l'industrie du charbon, 46 pour l'industrie chimique, 27 pour l'industrie de la pierre et de la terre, 17 pour l'industrie alimentaire. Ils représentaient quinze groupes d'industries, y compris l'industrie textile qui en comptait 27. Mais en fait, ils n'ont pas pu s'y adapter. Ils ne conviennent qu'à des industries dont les produits présentent un caractère de simplicité et d'uniformité. De là des sous-cartels, surtout dans l'industrie chimique, qui ne visent qu'un produit : tel le syndicat du bismuth. On peut compter plus de 500 cartels actuels ayant fait l'objet de « cartelisation », dont un certain nombre ont disparu et ont été remplacés par d'autres.

Les Allemands ont complété leurs cartels nationaux par des cartels internationaux, dont plus de la moitié appartiennent à l'industrie chimique : les autres concernent les rails, les tuyaux, d'autres produits métallurgiques. La plupart de ces cartels sont limités à l'Autriche et à la Belgique.

M. Liefmann célèbre, avec un enthousiasme plein de franchise, l'avènement des cartels. Ils ont supprimé l'individualisme économique. Adam Smith avait constaté que, dans un marché libre, la concurrence avait une tendance à rapprocher le prix de vente du prix de revient. Les producteurs étant

rivaux, le consommateur était le *tertius gaudens*. Le cartel a transformé la lutte pour les clients en lutte contre les clients[1]. C'est la conception militaire que l'individu n'est qu'un moyen. Le producteur n'a plus pour objet de satisfaire les besoins du consommateur, c'est-à-dire de tout le monde, dans les meilleures conditions possibles. Il entend être le maître du consommateur; et le consommateur n'est pour lui qu'un moyen de faire de bons profits. Dans le régime de la libre concurrence, les profits résultent de la satisfaction du consommateur; dans le régime du cartel, les profits résultent de l'exploitation du consommateur. Dans le régime de la libre concurrrence, le producteur a plus besoin de l'acheteur que l'acheteur n'a besoin du producteur. Le régime du cartel essaye de subordonner l'acheteur de telle sorte qu'il soit forcé de se fournir au cartel. L'achat exclusif est une des conditions qu'il impose.

Seulement les cartels n'arrivent pas à réaliser toujours cet idéal. L'élévation des prix qu'ils obtiennent provoque la fondation d'entreprises nouvelles et concurrentes dont certaines n'ont d'autre but que de se faire acheter par le cartel. Ce phénomène s'est produit dans toutes les industries, mais surtout dans l'industrie de la potasse (*Kaliindustrie*). Les industriels n'ont pas calculé les besoins. Ils ont cru qu'il suffisait d'extraire de la potasse pour faire des bénéfices. Cette erreur est la revanche de la doctrine de la liberté économique contre les cartels. Ils ont habitué les industriels à ne pas considérer les besoins des clients : ils produisent pour produire. En 1879, un cartel fut fondé comptant les deux plus grands producteurs de potasse, l'État prussien, l'État d'Anhalt et deux entreprises privées. En 1905, il y avait trois cents entreprises de perforation. Le *Kalissindihal* a dépensé des millions pour opposer à chaque essai de forage un forage concurrent pour se faire concéder le terrain. En 1909, le nombre des membres du syndicat était de cinquante-deux : trente nouvelles exploitations étaient en construction ; la cote de participation des trois plus vieilles usines tombait à 2,80.

Dans l'été de 1909, quelques grosses entreprises reprirent leur liberté et contractèrent de grosses ventes pour les États-Unis. Le syndicat se trouva dissous.

Cette solution était trop simple. Le gouvernement impérial

---

1. M. Liefmann, p. 35 et 36.

le rétablit par une loi qui accorda à toutes les entreprises une part du syndicat. Les entreprises de l'État et les sociétés dans lesquelles il était intéressé pouvaient produire leur plein, les autres ne pourraient produire leur plein qu'au bout de six ans. Par cette disposition, on crut arrêter la formation d'entreprises nouvelles. Ce fut le contraire. En 1910, il y avait soixante-neuf entreprises; on en prévoyait deux cent soixante-quinze pour 1915. On considère que de 1901 à 1914; l'industrie de la potasse a provoqué un gaspillage de 1200 millions de marks[1].

Les cartels ont comme principe la limitation de la production en attribuant un contingent à chaque participant. Ils peuvent se trouver dans la situation où s'est trouvé le Syndicat rhéno-westphalien. Les difficultés qu'il avait apportées à l'extension de la production et à l'ouverture de nouvelles mines ont abouti à ce résultat qu'en 1906, il fut obligé d'acheter de fortes quantités de charbon en Angleterre, son extraction étant insuffisante pour répondre à la demande.

Six mois après, il y avait surproduction. Les mines pour occuper leurs ouvriers étaient obligées d'accumuler les stocks et de vendre à bas prix à l'étranger.

Le cartel a la prétention de régulariser les conditions de l'industrie. Toutefois, malgré tous ses efforts pour subordonner la demande à sa convenance, il ne parvient pas à la régler. De temps en temps, le consommateur prend sa revanche, en lui prouvant qu'il n'est pas fait pour le producteur, mais qu'il est la raison d'être du producteur.

Les cartels ont pour résultat l'écrasement des petits établissements au profit des grands.

Mais ils provoquent aussi ce qu'on appelle des combinaisons. Pour se soustraire aux exigences du cartel, des fonderies exploitent des mines, des établissements de produits puis, pour ne pas subir les exigences des divers cartels, concentrent les fabrications des objets dont ils ont besoin. La maison *Hendschel und Solm* de Cassel, qui fabrique des locomotives, a acquis des hauts fourneaux et une mine de houille. Nombre de hauts fourneaux et d'aciéries sont maintenant désignés comme mines-usines (*Hüttenzechen*). D'un autre côté la grande Société minière de *Gelsenkirk* s'est annexée deux grandes usines métallurgiques, la *Hachener Hüttenverein Rote*

1. Raffalovich. *Le Marché financier*, 1912-1913, p. 84.

Erde et la *Schalker gruben-und Hüttenverein* qui étaient déjà des usines combinées.

Au moment d'une crise, les cartels essayent « d'empêcher les prix de baisser proportionnellement à la diminution de la demande ». Ils maintiennent les prix sur le papier, sans tenir compte de la demande. Magnifique résultat! dit le producteur au premier moment. Les prix restent suspendus très haut, mais la demande les respecte sans y toucher. Ils ne sont là que pour la montre. Ces prix factices ont pour conséquence de prolonger la crise. La baisse de prix provoquerait des achats, des fabrications de la part de ceux qui, ayant des capitaux disponibles, profiteraient du bon marché pour être en mesure de bénéficier de la reprise des affaires. Cette hausse fictive la retarde. M. Liefmann constate que c'est surtout pendant les périodes de dépression qn'on se plaint le plus des cartels et de leurs prix élevés.

Mais le cartel lui même ne peut résister à la concurrence des usines qui, n'ayant pas à soutenir des usines plus faibles, et produisant à bon marché, démontrent aux acheteurs les avantages de l'industrie libre.

Le 4 juin 1908, le Syndicat rhéno-westphalien dut commencer à procéder à des réductions de la production du coke qui atteignirent jusqu'à 40 p. 100; à dater du mois de mars, il dut réduire aussi la production du charbon.

Les cartels ne peuvent stabiliser les prix : quelquefois ils sont une cause de perturbation.

La dissolution de divers syndicats au 17 janvier 1909 a provoqué une lutte très violente. Les grandes usines mixtes ont ramené à 46-48, en août 1909, la fonte Thomas qui cotait 75 à 76 marks au début de 1908.

En 1909, après la dissolution des groupements du ciment en Silésie, à Berlin, dans l'Allemagne centrale, il y eut une lutte acharnée entre eux et les outsiders. Le syndicat rhéno-westphalien abaissa le prix de vente de 400 marks à 265.

Le 22 janvier 1913, le syndicat rhéno-westphalien éleva le prix du charbon de 27 pfennigs à 1 mark pour le coke et celui des briquettes de charbon à 1 mark. Il expliqua cette hausse en disant que la condition de la grosse métallurgie s'était améliorée, que les salaires et les frais géné-

---

1. *Raffalovich*, 1912-B.

raux des charbonnages avaient augmenté. Le 14 octobre, en fixant le prix pour 1913-1914, il procéda à une hausse nouvelle. Des protestations accusèrent le syndicat de ne tenir aucun compte des intérêts généraux, d'être uniquement guidé par le désir d'augmenter les bénéfices et les dividendes des participants.

Le fisc prussien intimidé dénonça son arrangement avec le syndicat.

L'État prussien est embarrassé. Il produit plus cher que l'industrie privée. Il voudrait bien vendre cher, mais il craint les récriminations des consommateurs. Toutefois il faut que ses usines lui rapportent des bénéfices. Le fisc n'est pas entré dans le syndicat, mais il charge le syndicat de vendre toute la partie de la production que l'Empire et la Prusse ne prennent pas.

La Gazette de Francfort a traité cette combinaison de capitulation de la part de l'État prussien.

Le renouvellement pour une période de cinq ans qui a eu lieu en 1912, ne fut signé qu'à trois heures du matin dans la nuit du 30 avril au 1er mai. Trois nouvelles usines produisant de l'acier Thomas réclamaient leur part dans les produits A, (mi-ouvré, matériel de chemins de fer, fer façonné). Elles devaient forcément prendre sur la part des anciennes usines affiliées. De plus le Deutsch-Luxembourg entendait avoir le monopole des poutrelles du système Grey dont il avait le brevet. La répartition s'est faite entre vingt-cinq membres. On dut renoncer à faire comprendre dans le syndicat les produits B, fer en barres, fils laminés, tôles, tuyaux, pièces coulées et forgées. Les usines pures travaillant l'acier Martin payent leurs matières premières aux prix fixés pour les produits A. Elles cherchent à se les procurer dans les établissements libres. Les usines mixtes ont trouvé, au contraire, un appui dans le syndicat.

Le charbon que les mines prenaient pour leurs usines ne participait pas aux charges communes et n'entrait pas dans leur contingent. Elles ont dû accepter de contribuer pour une plus large mesure aux dépenses communes ; mais elles restreignent le débouché des usines simples, puisqu'elles pourvoient elles-mêmes à leur consommation.

Le renouvellement du syndicat des houilles ne s'était pas fait sans difficulté.

Une dépêche du 11 janvier annonce qu'i sera dissous cette année.

Un des grands moyens d'action du cartel est le *dumping*, la vente à l'étranger à un prix inférieur à la vente aux nationaux.

La prospérité industrielle de Rotterdam est due en grande partie, au *dumping*. Ses usines reçoivent des tôles à bon marché qu'elles peuvent transformer en chaudières et en péniches pour les revendre en Allemagne.

Le syndicat allemand des pointes (*Drahtstiftverband*), dans le second semestre de 1900 perdit, par suite de ses ventes à l'étranger, 859 000 marks, mais réalisa par sa vente à l'intérieur un bénéfice de 1 177 000 marks.

On a reproché au syndicat rhéno-westphalien de vendre 15 p. 100 à l'étranger meilleur marché qu'en Allemagne. On a cité des ventes qu'il avait faites à la Compagnie P.-L.-M. franco Rotterdam à 8 shillings (10 fr.) la tonne, équivalant à 6 marks sur le carreau de la mine.

Donc, les cartels favorisent les industriels étrangers au détriment des industriels allemands qui ont besoin de houille, de fer, d'acier et de divers autres produits mi-finis ou finis.

Pour atténuer les récriminations des fabricants consommateurs de leurs produits, les cartels leur donnent des primes à l'exportation (*Ausfuhrvergütungen*). Ils leur payent une indemnité pour les quantités de produits employés par eux à leurs objets exportés. Depuis 1902, le syndicat du coke et du charbon, le syndicat des aciéries ont établi, à Dusseldorf, un bureau de règlement pour procéder, d'une manière uniforme, dans la concession des primes à l'exportation. Quand ces primes étaient accordées aux fabricants, ils se faisaient concurrence sur les marchés extérieurs. Maintenant, elles ne sont plus accordées qu'aux cartels; mais ces primes se retournent alors à l'étranger contre les vendeurs de produits non finis; et ce sont eux-mêmes qui les fournissent !

Du 15 décembre 1909 à fin mars 1910, le syndicat rhéno-westphalien accordait une bonification de 1,50 M. par tonne de charbon du syndicat, employée dans la fabrication de produits finis exportés. A partir de cette date, la bonification était réduite à 1 mark et toujours révocable après un préavis de huit jours. Elle a été supprimée à la fin de 1911.

On sait que les matériaux employés à la construction des navires sont exempts de droits en Allemagne. Dans la commission d'enquête de 1903, M. Reumer, national libéral, que M. Singer appelait le commandant des cartels, dit :

Il faut que notre industrie de la grosse tôle entre en concurrence avec l'Angleterre pour livrer des tôles à la construction allemande. Mais il est impossible d'obtenir des commandes sans offrir des produits à un prix moindre que les produits anglais, sans faire de sacrifices. C'est le syndicat qui fait ces sacrifices[1].

Le grand système d'économie nationale aboutit à ce résultat ironique : au lieu de « protéger le travail national », le cartel donne de l'ouvrage aux ouvriers étrangers. La politique de List subordonne l'industrie allemande à l'étranger et lui fait des cadeaux.

Mais en même temps, les Allemands cherchent à écraser, par leurs primes, telle ou telle industrie que pratique une autre nation.

Il y a aussi, dit M. R. Liefmann, des entreprises qui n'exercent aucune activité économique et qui n'ont pour but que de contrôler d'autres entreprises, grâce à la possession de leurs actions.

Quelques-unes de ces entreprises se proposent d'établir un monopole : elles veulent créer, pour une industrie tout entière, au moyen de la participation, une organisation uniforme et une concentration. La plus ancienne de ces entreprises est *The Nobel dynamite trust company limited*, qui fut, sans doute, une société anglaise, créée à Londres en 1886, dans la forme de l'institution anglaise des *trusts*, mais qui, en dehors de cela, est surtout allemande[2] et ne comprend qu'une fabrique anglaise de dynamite. Elle possède des actions de toutes ses succursales, qui restent extérieurement des entreprises indépendantes, ont leurs dividendes propres, mais rapportent ces dividendes au trust et ont une même administration.

La première société de contrôle, créée en 1901, fut la Société de riz et de commerce, qui comprend tous les moulins allemands de riz. La plus importante est l'*Union européenne du pétrole*. Il a abouti à un monopole impérial, exercé par une compagnie privée, sous le contrôle de l'État et avec remise de ses bénéfices à l'État.

« On a prétendu, dit M. Raffalovich[3], que la *Deutsche*

1. Cité dans *Trusts et Cartels*, par Raffalovich, p. 314.
2. P. 195. Voir aussi *le Journal des Économistes*, août 1914, p. 253.
3. *Le Marché financier*, 1912-13, p. 81.

Bank qui a de gros intérêts dans l'industrie du pétrole et qui avait conclu avec le *Standard Oil Company*, un contrat désavantageux dont elle a voulu se débarrasser, a poussé à la combinaison; on dit aussi qu'il y avait des rivalités d'influence avec un autre groupe financier (*Disconto Gesellchaft*). »

Les grandes fabriques électriques *Allgemeigne Elektrizitats-Gesellschaft* et *Siemens und Halske* se sont annexées par des fusions et des participations des entreprises de toute nature ayant quelque rapport avec l'industrie électrique. Les grandes sociétés ont, à côté d'elles, des souches particulières qui n'ont d'autre but que de s'approprier les actions des usines locales d'électricité.

En Allemagne, la plupart des industries, loin d'entraîner les banques sont entraînées par elles. Ses professeurs appellent cette situation le règne du capitalisme. Une industrie ne se fonde pas pour répondre à des besoins de consommateurs. Elle se fonde parce que des banques ont des capitaux à placer et qu'elles supposent que telle ou telle industrie pourra donner des bénéfices. Dans l'enquête sur les cartels par la Société de politique sociale (*Verein für Sozialpolitik*), le professeur Wagner a insisté sur cette transformation du caractère de l'industrie en Allemagne. La direction en échappe aux hommes techniques pour appartenir aux financiers ; et les financiers poussent à la constitution des cartels, espérant qu'ils y trouveront pour leurs capitaux un élément de stabilité et de sécurité.

M. R. Liefmann a la loyauté de dire :

L'exclusion de la concurrence entre les membres de la même profession ou de la même industrie n'a pas le moins du monde conduit à la paix économique; mais une lutte, beaucoup plus acharnée que la même lutte en vue des clients, est maintenant déchaînée dans de nombreuses industries, à savoir la lutte contre les clients ! surtout la lutte contre les transformateurs de matière première et contre les marchands.

Conclusions : Les cartels sont l'organisation du monopole des grands producteurs contre les industriels qui ont besoin de leurs produits et contre tous les consommateurs.

Les industriels ayant besoin des matières premières produites par grandes masses sont sacrifiés au groupe restreint des industriels qui les détiennent; et avec eux leurs

ouvriers. L'organisation industrielle allemande est oligarchique. Les grands industriels des bords du Rhin sont favorisés comme les junkers de l'Est.

Ils ne peuvent stabiliser les prix et quelquefois ils sont un élément de perturbation.

Par la politique du *dumping*, ils suscitent à leurs nationaux des concurrents à l'étranger, et ils pratiquent à l'égard de l'étranger le protectionnisme agressif, qui est une cause de perturbation pour son industrie.

Ils essayent de supprimer entre les producteurs la concurrence économique dont bénéficient les consommateurs pour établir des monopoles contre les consommateurs.

Tandis que dans un marché libre, le prix de vente a toujours une tendance à se rapprocher du prix de revient, ils essayent, par la subordination de l'acheteur, d'établir le prix de vente qu'il leur plaît.

Yves Guyot.

(A suivre.)

CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES
SUR LA BELGIQUE

Il n'y a rien de surprenant dans les convoitises germaniques; pour nous servir d'une comparaison banale et triviale, les Allemands se pourlèchent les babines, dès que l'éventualité d'une contribution de guerre, à prélever sur des ennemis vaincus, surgit dans leur esprit ou dès qu'ils calculent les bénéfices que leur laisserait l'incorporation de la Belgique. Ils anticipent évidemment sur les événements et ils oublient les leçons de l'histoire. L'Europe a contracté une dette envers les Belges, elle ne saurait laisser les Allemands mettre la main sur le Royaume créé par l'accord des grandes puissances après la révolution de 1830. L'Europe ne tolérera pas l'anéantissement d'un Etat neutre par l'un des signataires du traité garantissant cette neutralité. Si l'état d'âme des alliés diffère si profondément de celui des envahisseurs, il n'en reste pas moins intéressant de recueillir le témoignage d'experts qui évaluent la richesse de la Belgique. C'est un motif de plus pour l'arracher aux barbares.

M. Curt Calmon a publié récemment des considérations économiques sur la Belgique, qui ressemblent à une estimation de commissaire priseur avant la vente aux enchères. Il a voulu établir une sorte de taxation provisoire, passer en revue les différents éléments de ce qui constitue la richesse belge. C'est une compilation de données puisées aux sources habituelles : population, natalité, mortalité, émigration, nationalités, langues, vie économique, industrie, agriculture, salaires, élevage, charbonnages, sidérurgie, zinc, carrières, entreprises industrielles, caisses d'épargne, chemins de fer, navigation, commerce, budget, les banques, Banque nationale de Belgique, institutions de crédit. Après cet examen en bloc, M. Calmon étudie les provinces de Liége, de la Flandre, du Hainaut, du Brabant, l'Etat du Congo. Un dernier chapitre est consacré à la répercussion de la guerre de 1914. L'auteur est obligé

de faire ressortir tout ce que l'intelligence, le labeur, la persévérance des Belges ont accompli pour faire de leur pays un centre de production (métallurgie, houille, fabrication de machines, d'armes, industrie textile, verrerie, électricité). Il reconnaît que les dévastations de la guerre ont porté un coup terrible à la richesse de la Belgique : il déplore l'aveuglement patriotique des habitants qui ont voulu défendre leur liberté politique, leur indépendance territoriale. Une grande partie de la récolte de 1914 a été détruite et perdue, les ensemencements de 1915 ont été faits dans de mauvaises conditions. Les grands établissements industriels, en dépit des efforts des Allemands, ont arrêté le travail, les ouvriers préférant la misère. L'occupant fait son possible pour amener la reprise des affaires; sans succès, il se heurte à des difficultés sans cesse renaissantes.

L'étude de M. Curt Calmon nous énumère les griefs de l'autorité allemande contre les Belges. Il réclame la mise en marche obligatoire des charbonnages et des usines tout au moins dans les branches qui intéressent l'armée allemande. Il esquisse les mesures à prendre pour substituer une nouvelle institution d'émission à la Banque nationale de Belgique et remplacer les crédits des banques privées par une caisse de prêts à l'instar des Allemands ou des Suisses. La nouvelle banque serait dotée de capitaux réquisitionnés chez les grands industriels, les banques et banquiers privés. On pourrait ainsi rendre de l'activité aux affaires, à condition que la population fasse preuve d'un peu de bonne volonté. Mais le voudra-t-elle? Nous en doutons. La résistance passive exaspère les Allemands. Ce sont les pires administrateurs de provinces conquises : l'Alsace-Lorraine, la Pologne pour la Prusse, la Lombardie, la Vénétie , l'Herzégovine et la Bosnie pour l'Autriche en portent témoignage.

A. Raffalovich.

LE PLUS VIEUX CHÈQUE

Dans son numéro du 25 janvier, le *Times* a publié le fac-similé du plus vieux chèque connu. Il a bien voulu nous donner l'autorisation de le reproduire.

Ce chèque est la propriété de l'*Institute of Bankers*, qui vient récemment de l'annexer à sa collection. A la différence des chèques modernes, il ne porte le nom d'aucune banque, il n'a pas de timbre, il n'est pas extrait d'un registre à souche.

En voici le texte :

Mr. Thomas ffowles.

I desire you to pay unto Mr. Samuell Howard or order upon receipt hereof the sume of nine pounds thirteene shillings and sixe pence and place it to the account of

Yr. servant,

EDMOND WAROUPP.

14 Augt. 1675.

£ 9. 13 .6.

For Mr. Thomas ffowles, Gouldsmith at his shop betweene the two Temple gates, Fleetestreete.

On the back appears the following : —

Recd. in full of this bill the sume of nine pounds thirteen shillings six pence.

SAML. HOWARD.

Etant donné son âge de deux cent vingt-quatre ans, le chèque est dans un très bon état de conservation, quoiqu'une partie du papier blanc soit déchiquetée. L'encre qui était originairement noire, a acquis une couleur gris brun, mais l'écriture est parfaitement lisible.

Thomas Flowles, le tireur du chèque, était un des joailliers

les plus connus du temps de Charles II. Il avait pour enseigne le *Black Lion*, le Lion Noir. Il était shériff de Londres en 1686.

M. Hilton Price fait mention d'anciens chèques dans *the Marygold by Temple Bar*, dans l'histoire de la firme des banquiers

Mr Thomas ffowles
I desire you to pay unto Mr Samuell Howard or order upon receipt hereof the sume of nine pounds thirteene shillings and sixe pence and place it to the account of
14° Augt 1675 Yr Servant
£ 9:13s=6d Edmond Warcupp
ffor Mr Thomas ffowles Gouldsmith at his shop betweene the two Temple gates. ffleetstreete.

MM. Child and C°. D'après le livre *Handbook of London bankers*, de M. Hilton Price, le premier membre de cette firme, qui originairement était joaillier et devint banquier en 1656, s'appelait Francis Child. Ce ne fut qu'en 1776 que les carnets de chèques furent en usage et les chèques ne portèrent un timbre que beaucoup plus tard.

LES ÉTATS-UNIS

L'*Annalist* de New-York fait quelques observations intéressantes sur ce que fut l'année 1914. La répercussion de la guerre a été sensible aux Etats-Unis, qui ont relativement résisté à la tourmente financière; elle a été naturellement moindre qu'en Europe. En tout cas, les Etats-Unis n'ont pas joué le rôle prépondérant qu'ils avaient rêvé et dont ils se prévalaient avant la crise de 1907. Londres belligérant a déployé une autre force financière que New-York. La désorganisation du marché et la crainte de servir d'exutoire aux ventes de détenteurs de titres américains ont fait suspendre les transactions du Stock Exchange, introduire des règles temporaires, fixer des cours minimum. A la fin de l'année, on était en voie de récupération. Au début de 1914, on souffrait de la dépression, que l'explosion de la guerre accentua.

Si l'on compare le mouvement des affaires en 1913 et en 1914, on voit :

	Millions de dollars en 1914. —	Écart sur 1913. — P. 100.
Recettes des chemins de fer (nettes)...	568,5	— 9,6
Importations de marchandises.........	1 789,6	— 0,2
Exportations de marchandises.........	2 102,8	— 15,3
Total............................	3 892,4	— 9,0
Excédent des exportations.............	313,2	— 54,8
Exportations d'or.....................	222,5	+ 142
Importations d'or....................	54,5	— 14,3
Excédent des exportations....	267,9	+ 497
Clearings des banques................	155,897	— 8,0
Faillites passif.......................	352,1	+ 29,1
Valeur de la production agricole......	9 872,9	+ 0,8

Les récoltes de 1914 ont été abondantes, les prix en forte hausse, le débouché en Europe restreint dans le second semestre par l'en-

cerclement de l'Allemagne, s'est agrandi de tout ce que l'arrêt des exportations russes, roumaines, hongroises a laissé libre.

Parmi les symptômes encourageants, il faut noter la reprise dans l'industrie de l'acier.

En 1915, les compagnies américaines ont à se procurer 860 millions de dollars (4 300 millions de francs) pour des engagements venant à échéance, dont 581 millions (2 905 millions de francs) dus par les chemins de fer. Il faudra évidemment consolider et renouveler les engagements, offrir des conditions attrayantes aux capitalistes, de manière à leur faire prendre du papier à longue échéance.

On se souvient de la décision de la Cour suprême des Etats-Unis, déclarant illégale, il y a une dizaine d'années, la constitution de la *Northern Securities Company*, qui devait rendre impossible la concurrence du *Great Northern* et du *Northern Pacific*. Cette décision n'a pas fait jurisprudence; dans un procès intenté au *Lehigh Valley Railroad* et à la *Lehigh Valley Coal Sales Company*, l'arrêt a été prononcé contre le gouvernement en faveur des compagnies.

Le change sur l'Angleterre est descendu à New-York à un point qui rend possible l'importation d'or en Amérique. Il commence donc à être favorable aux Etats-Unis, qui ont vendu plus qu'ils n'ont acheté. A ce sujet, l'*Annalist* rappelle la mission de Sir G. Paish, qui fut envoyé pour réclamer le règlement des dettes des Etats-Unis en or. En temps normal, ce règlement se fût opéré en marchandises. Mais la guerre avait jeté la perturbation dans le fonctionnement des instruments de payement, et l'Angleterre exprima le désir d'être réglée en métal jaune. Les banquiers de New-York s'entendirent pour créer un fonds commun, en vue de rembourser les obligations de la ville de New-York venant à échéance en Europe et de pourvoir à quelques besoins urgents; pour le reste, ils voulaient laisser la route libre aux opérations de commerce.

Les Américains n'ont pas dissimulé leur opinion à ce moment sur la crainte que ressentait l'Angleterre, relativement à la préservation de son encaisse et sur son désir de l'accroître.

Actuellement, la situation s'est modifiée; les Etats-Unis sont créanciers de sommes considérables. Le débiteur peut s'acquitter en or, en ouvertures de crédit, en revendant des titres américains. Or, les Américains ne tiennent pas à recevoir des titres; le Stock Exchange de New-York a été doté d'un régime temporaire de prix minimum, dont le but est d'empêcher les ventes de l'étranger. L'*Annalist* fait remarquer que les Etats-Unis n'ont pas besoin d'or et que la politique restrictive du Stock Exchange a fait son temps.

En 1914, la ville de New-York avait à liquider à l'étranger 80 mil-

lions de dollars; elle voulut en même temps se procurer 20 millions de plus pour les engagements américains. Il en résulte une affaire de 100 millions de dollars, avec un syndicat qui a obtenu un bénéfice de 2 p. 100 sur les 80 millions.

L'opération, indispensable pour sauvegarder le crédit de la ville de New-York, exigeait le remboursement aux créanciers européens de 400 millions de francs, et cela dans une période troublée, lorsque le change, coté habituellement 4,86, était allé à 7 dollars. L'opération, habilement conduite, a été réalisée avec un profit de 450 000 dollars pour la ville de New-York.

J. P. Morgan et C°, Kuhn Lœb et C°, entreprirent de former un syndicat pour prêter à la ville les 100 millions de dollars dont elle avait besoin, dont 80 millions en or; ils reçurent par contre des bons et des effets de la ville de un à trois ans, portant 6 p. 100. Ces effets ne sont pas libellés en or. Ils furent pris au pair et vendus pour une moitié au pair au public. Le bénéfice du syndicat devait se faire sur la seconde moitié. Le contrat stipula que les directeurs du syndicat ne recevraient aucune rémunération.

Au moment de la négociation du contrat, le change sur Londres était à 5,03 1/2, la livre sterling, sur Paris à 20 centimes le franc. A ce taux, la ville avait à fournir 80 243 940 dollars pour rembourser les créanciers étrangers.

Il fut stipulé que si le syndicat réussissait à opérer le payement sans employer la totalité de cette somme, il avait droit à un bénéfice pouvant aller à 2 p. 100 du total et qu'au delà de 2 p. 100, après avoir déduit tous les frais, il devait remettre le solde à la ville. C'est ainsi que celle-ci a reçu 450 000 dollars.

Au début, le syndicat a remis de l'or en Europe, ce qui était le mode de payement le moins onéreux, puis le change s'améliorant, et cela grâce justement à ces envois d'or, les remises diminuèrent et les membres du syndicat commencèrent à donner du papier qu'ils avaient en portefeuille; plus tard, ils purent acheter des traites sur le marché. La totalité des sommes en or exportées ne dépasse pas 35 millions de dollars.

A. Raffalovich.

MINES SOUS-MARINES, TORPILLES FIXES

C'est sous le nom de mines sous-marines qu'elles sont connues généralement en ce moment, où tout ce qui concerne le matériel militaire attire avec raison l'attention et excite l'intérêt; il vaudrait mieux les appeler mines flottantes, de par leur constitution et leur rôle, ou torpilles fixes. En tout cas, on en parle beaucoup; elles ont les honneurs de la presse et des conversations, d'autant que leur emploi est l'occasion pour les Allemands d'appliquer leur doctrine de brutalité bestiale.

Elles avaient été déjà fort employées durant la plus grande guerre moderne qui ait eu lieu jusqu'au moment des tueries actuelles: lors de la campagne russo-japonaise, où l'on avait inauguré tant de procédés perfectionnés de la guerre scientifique, l'une et l'autre puissance engagées dans cette lutte, avaient mis à contribution, avec un succès plus ou moins constant, les mines flottantes; et certes les ravages causés avaient été terribles. Il est vrai qu'ils ne s'étaient pas toujours localisés sur l'ennemi. C'était une de ces mines flottantes qui avait, pour ainsi dire, donné le coup final à la marine russe, en faisant couler en deux minutes le cuirassé *Petropawlosk*, et l'amiral Makharoff qu'il portait. Le même jour, le *Pobieda* avait touché lui aussi une de ces mines, avec des conséquences moins terribles, il est vrai. De même les cuirassés japonais *Hatsuse* et *Yashima* avaient coulé à la suite d'une rencontre analogue. Le croiseur *Boyarin* avait eu le sort du *Petropawlosk*, et une série de torpilleurs ou croiseurs légers avaient tout au moins subi de graves avaries, ou avaient été mis hors de service. On avait eu aussi l'exemple de bateaux poseurs de mines, venant heurter certains des engins qu'ils avaient eux-mêmes placés, et se perdant de la sorte. Il s'était produit également le fait beaucoup plus regrettable, et même assez longtemps après la guerre, de navires

de commerce heurtant des mines parties en dérive, qui avaient conservé toute leur puissance destructrice.

On sait qu'à de multiples reprises, pendant la guerre actuelle, des bateaux de pêche ou de commerce ont été de même mis à mal, en grande partie par suite de la sauvagerie avec laquelle les Allemands ont semé, au petit bonheur, des mines flottantes; et aussi à cause des dangers particuliers que présente cet engin d'offensive et de défensive qu'est la mine sous-marine.

Essentiellement, la mine sous-marine mérite bien son nom de torpille fixe, parce que (exception faite de la torpille dérivante, rarement employée en principe, et fort heureusement) elle comporte un récipient plein d'un explosif redoutable, qui doit détoner au voisinage, et au contact d'une coque de navire, tout comme la torpille mobile ou automobile, dirigeable, que lancent les torpilleurs, les sous-marins, et un peu tous les navires de guerre, à distance généralement grande, contre un bateau ennemi. On peut même dire que c'est la torpille fixe qui a donné naissance à la torpille mobile et lancée; car les premiers bateaux torpilleurs devaient apporter directement le long du flanc du bateau à torpiller, le récipient contenant l'explosif, et ressemblant considérablement à une torpille fixe. Sans vouloir faire l'historique de cet engin, rappelons que, sous une forme assez modeste, et surtout avec un explosif moins puissant que les explosifs de guerre actuels, avec la poudre noire, il avait rendu des services aux Hollandais durant le siège d'Anvers, en 1585. Mais, à ce moment, l'explosion de la charge était réglée par un mouvement d'horlogerie, qui exigeait une coïncidence absolue entre l'explosion et l'arrivée de l'engin là où il devait causer les dégâts cherchés. L'idée fut reprise et améliorée par le capitaine Bushnell, durant la guerre d'Indépendance des Etats-Unis, sous la forme de sortes de torpilles dérivantes, abandonnées au courant au moment propice de la marée, et devant ainsi arriver dans le voisinage du navire à détruire. Fulton, à son tour, étudia le problème et améliora les engins; mais le progrès réel ne commença qu'avec l'emploi du courant électrique, en 1829, et surtout en 1842, grâce au colonel Colt. Cette fois, une torpille posée à l'avance dans l'eau à telle profondeur, ou sur le fond même de la mer, dans des parages de profondeur réduite, pouvait détoner au moment où on le voudrait, quand on apercevrait par exemple un navire arrivant dans son voisinage. Ce genre de torpille rendit des services aux Russes durant la guerre de Crimée, et fut utilisé principalement pendant la guerre de Sécession.

Il est à noter que cette mise à feu électrique des torpilles est encore employée pour certaines des torpilles fixes dont on pré-

voit l'usage dans les marines modernes; mais ce sont surtout les torpilles à inflammation automatique, par contact du navire ennemi, que l'on a multipliées durant la guerre actuelle; d'abord du fait des Allemands, puis du fait des alliés, qui ont bien été obligés de répondre aux procédés adverses.

Pour l'emploi des torpilles ou mines à inflammation à volonté, elles ont l'inconvénient de nécessiter toute une installation et un personnel de surveillance des flottes ennemies. Il faut, en effet, que chaque torpille soit reliée par un conducteur immergé à une station de surveillance et d'inflammation, d'où on a la possibilité d'établir un contact, de faire passer le courant, et par suite détoner la charge. Il est essentiel que les opérateurs soient constamment au guet, qu'ils aient des points de repère pour se rendre compte que tel bateau en vue passe au-dessus ou dans le proche voisinage de telle mine immergée, qu'il faut instantanément faire exploser. Généralement ces mines à inflammation à volonté sont posées entre deux eaux, ancrées flottantes à telle hauteur au-dessus du fond, qui a été déterminée à l'avance. Cette profondeur est couramment de 3 mètres; c'est qu'en effet, si l'engin était au niveau même de l'eau, le bateau ennemi verrait sa présence se révéler à lui, ce qu'il ne faut point; d'autre part, si la torpille était placée sur le fond même, du moment où l'épaisseur d'eau au-dessus d'elle serait un peu considérable, son explosion, au moment où les guetteurs du littoral la feraient détoner, serait fort atténuée par le matelas d'eau, et ne causerait que des dommages trop faibles à la coque visée. En tout cas, et à moins de munir une torpille flottante fixe d'un dispositif de sonnerie, allant avertir les guetteurs à terre de l'arrivée d'un navire au voisinage, au contact de cet engin même; en cas de brouillard, durant la nuit, les observateurs laisseront passer au besoin une flotte, sans lancer dans les conducteurs le courant électrique chargé de faire détoner la charge des torpilles.

Et c'est pour remédier à cet inconvénient qu'on a imaginé, et qu'on met principalement à contribution maintenant, les torpilles de contact, comme torpilles ou mines sous-marines de blocus. C'est essentiellement un flotteur renfermant une charge d'explosif, qui ne peut guère être que du coton-poudre ou de la mélinite, ou quelque chose d'analogue; le premier est beaucoup moins dangereux. L'appareil est complété par un dispositif d'inflammation, qui va donner l'automaticité voulue à la torpille, puisqu'il fera détoner la charge au seul contact d'un navire heurtant ou même frottant le flotteur, maintenu du reste toujours entre deux eaux. Il va sans dire que, autant qu'il ne s'agit pas de ces torpilles dérivantes, qui ne sont autorisées qu'exceptionnellement par les conven-

tions internationales, et qui ne sont en fait employées que dans des circonstances toutes spéciales; il faut toujours que le flotteur soit ancré par l'intermédiaire d'un câble, d'une chaîne, se rattachant à un crapaud, ou massif de fonte reposant sur le fond.

On a inventé de multiples combinaisons, principalement mécaniques, pour assurer la mise à feu de la charge, quand un navire vient à toucher, même latéralement, la torpille. A l'époque de la guerre de Sécession (dont nous parlions tout à l'heure), l'engin comportait ultérieurement un poids en équilibre instable, dont un choc, sous l'action d'une coque de navire par exemple, arrachait ce qu'on nomme le rugueux d'une étoupille; c'est-à-dire déterminait par friction l'inflammation d'une amorce, entraînant l'explosion de la charge. Cette combinaison n'était pas sans rendre fort délicate la mise à l'eau de l'engin, qui, encore maintenant, et en dépit d'autres perfectionnements, entraîne parfois des catastrophes pour les bateaux mêmes chargés du rôle de poseurs de mines. Des dispositifs variés et bien plus sûrs existent maintenant, pour lesquels il est toujours indispensable que le réglage empêche le détonateur de fonctionner et de faire sauter la mine sous la seule influence de la houle ou des vagues. Le plus souvent, on munit la torpille d'un jeu de leviers aboutissant à une sorte de bras, de chien de fusil qui déborde du flotteur de quantité suffisante; si ce bras est poussé par une coque, il fera fonctionner un percuteur, qui assurera la détonation d'abord de l'amorce. On a tenté parfois de recourir à des combinaisons électriques, le choc devant rapprocher deux tiges, qui laisseront passer le courant d'une pile disposée dans la torpille; mais les appareils électriques sont fréquemment capricieux, comme on dit, en se servant d'un mot inexact mais caractéristique; un rien suffira à empêcher le courant de passer, et la mine ne fera pas explosion au moment voulu.

D'une façon générale, ces appareils sont assez délicats à combiner, et d'un fonctionnement pas toujours très sûr, bien que la compréhension de leur action soit simple à saisir. C'est ainsi que les algues et les coquillages, qui ont bientôt fait de s'installer à la surface de la torpille, pourront gêner ou même totalement empêcher l'action du chien de fusil dont nous parlions. Il y a bien d'autres difficultés dans la construction et l'utilisation de ces engins. Il est indispensable, par exemple, que le mécanisme du percuteur soit immobilisé, hors d'état de fonctionner, tant que la torpille n'est pas à l'eau. Généralement, dans ce but, on munit le dispositif de mise à feu d'une sorte de clavette faite d'un sel qui bloque le mécanisme, et qui fondra ensuite dans l'eau en le libérant; fréquemment on recourt à un piston spécial, qui ne produira cette

libération que quand la mine sera dans l'eau, et sous une certaine profondeur d'eau, précisément agissant par sa pression sur ce piston. Les conventions de la Haye ont, du reste, entraîné d'autres complications, pour les nations qui les respectent du moins, puisqu'il a été entendu que ces torpilles vigilantes (bien nommées, mais ancrées à poste fixe) doivent devenir inoffensives du fait qu'elles ont rompu leur chaîne d'ancrage, ou encore perdre toute puissance vulnérante quand elles ont passé un certain temps dans l'eau.

Mais ce ne sont pas toutes les difficultés auxquelles il faut répondre dans cet engin. Non seulement il sera facile à manœuvrer, pas trop lourd ou encombrant à mettre à l'eau; non seulement il doit être robuste, ne pas faire explosion quand un de ses voisins détone; mais encore il est essentiel qu'il s'enfonce de la quantité voulue, qu'il prenne son immersion régulière, comme on dit, et qu'il la conserve. Des combinaisons mécaniques bien curieuses ont été inventées pour assurer ce double desideratum. Un petit treuil automatique, sur lequel est enroulé un câble portant à sa partie inférieure le poids d'ancrage, le crapaud, est déroulé à l'avance d'une quantité correspondant à la profondeur dont on veut que la mine proprement dite soit immergée sous la surface de l'eau. Cette profondeur d'immersion est assez délicate à fixer; il est évident qu'elle doit être telle que la mine demeurera inaperçue de l'ennemi, et aussi qu'elle viendra en contact avec la carène du bateau à torpiller, en un point de cette carène où l'ouverture déterminée par l'explosion fera au navire une plaie béante particulièrement dangereuse, capable de le faire couler rapidement. C'est cet enfoncement sous l'eau qui fait que les bateaux à faible tirant d'eau, torpilleurs, canonnières, contre-torpilleurs (et aussi les bateaux de pêche que l'on emploie si souvent pour le repêchage, le dragage des mines sous-marines), peuvent naviguer dans un champ de ces mines, sans danger réel : leur coque s'enfonce trop peu pour venir en contact avec les mines. La profondeur d'immersion de celles-ci est fort difficile à assurer régulière, quand on se trouve dans des mers sujettes à de grandes variations de niveau, du fait des marées : il ne faut pas que la mine soit trop profondément sous l'eau à mer haute, il ne faut pas davantage qu'elle affleure en surface à mer basse!

Nous n'allons pas décrire par le menu les torpilles fixes telles qu'on les emploie dans la flotte anglaise ou dans la flotte française (elles sont à peu près identiques). Les fameuses maisons Bréguet (en France), Vickers (en Angleterre) ont étudié de très près le problème, avec un spécialiste italien, le capitaine Giovanni Emanuele Elia, et on est arrivé de la sorte à combiner un appareil tout

à fait remarquable. Le dispositif de mise à feu est ici un vrai chien de fusil placé horizontalement, et muni d'un ressort armé. Quand la mine est poussée et inclinée par une coque de navire, elle commence par venir en dessous du navire, là où il n'est plus protégé par sa cuirasse; puis le chien est projeté de manière à faire exploser la charge.

Nous avons dit d'un mot tout à l'heure que l'opération de mise à l'eau des mines flottantes n'est pas sans danger. Et comme ces engins sont lourds à manœuvrer, on s'est dit avec raison, dans la plupart des marines, qu'il valait mieux confier leur immersion à des navires spéciaux, qu'on appelle pour cela des poseurs de mines. Les Russes semblent avoir été les premiers à entrer dans cette voie; ils n'y ont pas été fort heureux au début, puisque l'*Amour* et l'*Iénissei*, leurs premiers mouilleurs de mines, furent coulés durant la guerre avec le Japon. Ils ont été remplacés depuis. Les Japonais les ont suivis, puis les Allemands, de même que les Anglais et les Français un peu plus tard. Ces mouilleurs de mines sont généralement des navires de moins de 2 000 tonnes de déplacement, susceptibles de fournir une grande vitesse, et de porter un très grand nombre de mines: l'abondance étant indispensable, si l'on veut bloquer réellement des passes, à plus forte raison des portions de mers. Le grand débit, c'est-à-dire la rapidité des opérations sans renouvellement des approvisionnements, est nécessaire ici (un peu comme dans toutes les industries perfectionnées); parce que l'opération du mouillage des mines, particulièrement dans les parages ennemis, doit passer autant que possible inaperçue. On estime généralement que le mouilleur de mines doit naviguer au besoin à raison de 30 milles, du moins quand il ne pose pas de mines, et en transporter un approvisionnement de deux cents. Il est indispensable qu'il ne présente pas un fort tirant d'eau, pour passer un peu partout et au plus court. (On a, du reste, parlé de sous-marins mouilleurs de mines, passant tout à fait inaperçus, eux; mais il ne semble pas qu'on ait encore réalisé cette idée.)

Nous pourrions citer, comme types de poseurs de mines, le *Pluton* et le *Cerbère* de la marine française. Ces bateaux ressemblent assez extérieurement aux chalutiers de pêche, ce qui permet de mieux tromper l'ennemi sur leur approche et leur besogne; ils ne peuvent d'ailleurs porter chacun que cent cinquante mines, pesant individuellement 550 kilogrammes; celles-ci sont mises à l'eau à l'aide d'une sorte de petit chemin de fer qui se continue jusqu'au-dessus de l'eau, et qui permet de laisser tomber assez doucement l'engin. Il faut une puissance de 6 000 chevaux à ces petits bateaux, dont la longueur ne dépasse pas 59 mètres. L'Allemagne a au moins

trois ou quatre mouilleurs de mines, sans parler de ceux qu'elle a sans doute fait construire sous main, alors qu'elle préparait l'agression. Elle a employé couramment ses contre-torpilleurs, et sans doute aussi des bateaux de pêche sous pavillon neutre, pour infester toute la mer du Nord et même la côte anglaise (à un certain moment). La Grande-Bretagne a transformé au moins sept croiseurs en mouilleurs de mines.

Les opérations de nettoyage auxquelles la flotte britannique s'est livrée à plusieurs reprises contre les mines allemandes, contre celles qui menaçaient même et frappaient de la façon la plus redoutable le commerce des neutres, ont montré que l'on n'est pas complètement désarmé contre ces engins si redoutables, pour tout navire se hasardant dans les parages ainsi défendus. On peut, en effet, soit détruire ces champs de mines par des explosifs, en provoquant des explosions sympathiques; soit, ce qui est plus pratique et plus pratiqué, en se livrant à un véritable dragage. Si on réussit à faire exploser au milieu d'un champ de mines une forte charge d'explosif, il y a beaucoup de chances au moins pour défoncer les flotteurs de ces torpilles, et les faire couler à fond, désormais sans danger; mais l'opération est délicate. D'ordinaire, on pratique le dragage ou balayage, comme disent les Anglais; il est possible, grâce à ce qu'on y emploie des navires de faible enfoncement non susceptibles de heurter directement les mines immergées. Deux de ces bateaux, bateaux chalutiers, torpilleurs, s'attellent ensemble sur un câble qu'ils laissent traîner à l'eau, et qui vient faucher pour ainsi dire, tirer les câbles d'ancrage, en récoltant tous les engins qui se trouvent sur son parcours. Il reste ensuite à évacuer les torpilles ainsi balayées; l'opération est certes périlleuse.

C'est que, de plus en plus, on enferme dans ces torpilles des charges énormes d'explosifs; des exemples multiples montrent qu'elles peuvent faire couler en peu d'instants même un navire de forte taille. Si bien qu'on se demande si l'on ne sera pas obligé dans l'avenir (des précautions ayant encore à être prises contre les nations de proie) de cuirasser les fonds des bateaux de guerre. A part la difficulté de manœuvre, pour laquelle on a la faculté de mettre à contribution tout un outillage mécanique très puissant, la charge qu'il est possible d'enfermer dans une torpille flottante n'est pas limitée; au contraire de ce qui se passe pour les torpilles automobiles, qui doivent être lancées à l'aide d'un tube ne présentant pas des dimensions prohibitives.

Le danger de ces terribles engins est d'autant plus grand que, trop souvent, sous l'influence d'une tempête, ils rompent leurs

amarres. C'est ce qui s'était passé lors de la guerre russo-japonaise: c'est ce qui se passe encore plus fréquemment durant la campagne actuelle, où les Allemands font profession de violence, de brutalité se mettant au-dessus de toutes les conventions les plus régulièrement signées par eux, notamment de la Convention de La Haye de 1907 (article 3). Il n'est pas, du reste, bien audacieux de penser que ces mêmes Allemands ne se sont pas fait faute de lancer à la dérive des torpilles automatiques non ancrées, sans prendre des dispositions pour que, en conformité de cette même Convention, elles deviennent inoffensives une heure au plus après avoir été posées. Ces mines essentiellement flottantes et dérivantes sont construites exactement comme les torpilles ancrées; il est impossible de se douter de leur voisinage, puisqu'on ne peut prévenir la navigation commerciale, en particulier neutre, des parages dans lesquels on est susceptible de les rencontrer.

Torpilles automobiles et dirigeables lancées, torpilles fixes vigilantes ou à la dérive, sous-marins, renforcent terriblement l'armement offensif classique.

Daniel Bellet.

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(*Du* 16 *août au* 15 *décembre* 1914.)

La diminution de la natalité en France. — Une famine et l'organisation communale de la défense contre la disette. — Travaux divers. — La question des grandes villes et les économistes au dix-huitième siècle. — La diminution de la natalité en Allemagne. — Communications des savants étrangers. — Nomination.

I

M. Charles Benoist a fait à l'Académie des sciences morales et politiques une communication sur *la Diminution de la natalité*; c'est l'introduction au Rapport qu'il a été chargé de présenter à ce sujet.

Le problème de la dépopulation en France n'est pas nouveau: il semble qu'il ait éveillé de tout temps le souci de nos meilleurs esprits, que de tout temps la menace de la dépopulation ait été une question française. Bien qu'à l'ordinaire on se vantât, et que ce fût la raison commune d'une fierté de salon ou de conversation, d'être l'État le plus peuplé de l'Europe, on sentait néanmoins, ceux qui réfléchissaient, se rendaient compte, que cet État ancien, uni, policé, puissant, riche de tous les dons de la nature et de quelques-unes des plus belles qualités de l'homme, n'était pas, n'avait jamais été aussi peuplé qu'il eût pu l'être. Dès la fin du seizième siècle, le jurisconsulte Charles Loyseau parle de la dépopulation des campagnes; en réalité, il s'agit de ce que nous appelons « l'émigration vers les villes ». Comme cette émigration ou cet exode n'est tout de même qu'un déplacement de population, ce qui est perdu ici

est regagné là, et si fâcheux que soit un tel mouvement pour l'équilibre économique, autant que pour l'ordre politique et social, en somme, sur l'ensemble du territoire, rien n'est perdu. Mais en 1767 paraît, sous le voile de l'anonymat, un livre intitulé : *Des causes de la dépopulation et des moyens d'y remédier*, qu'il convient de restituer à l'abbé Jaubert. L'auteur relève l'étonnement que l'on peut éprouver en voyant la disette d'hommes dans un royaume sain, fertile, aisé, admiré par les étrangers. L'abbé Jaubert n'a fait, à dix ans de distance, que répéter le marquis de Mirabeau, qui n'avait fait, à cinquante ans d'intervalle, que redire ce qu'écrivait Fénelon à Louis XIV, ou ce que disait, en 1739, le fameux marquis d'Argenson. De même, ou d'autre part, en 1764, le subdélégué de Nérac insistait dans un Rapport à l'intendant général sur la tendance à la diminution des naissances par le motif que les gens de condition aisée craignaient d'avoir des enfants pauvres en les multipliant.

Depuis, le mal n'a fait qu'augmenter. De tous les côtés on s'est ému. Et en 1913, à la suite d'une discussion mémorable, l'Académie a prescrit une enquête non sur les remèdes à apporter à la situation, mais sur les causes, causes économiques, morales et sociales. Un questionnaire a été établi. Pour mener à bonne fin l'enquête, il a été convenu que les régions étant classées en régions de forte natalité, de natalité soutenue et de faible natalité, les trois centres de dépression constante se révélant nettement en Normandie, en Bourgogne, en Gascogne, il y avait lieu de commencer par la Normandie. Des cinq départements formés de l'ancienne province, il en est un, la Seine-Inférieure, qui paraît avoir été épargné par le fléau. Mais il ne faut pas se hâter de se féliciter. Ce n'est peut-être qu'une apparence, et cette immunité vient peut-être moins de ce que le taux des naissances y garde en général un bon niveau que de ce qu'il renferme deux grandes villes, Rouen et Le Havre, qui exercent autour d'elles une attraction par laquelle la population est en quelque manière artificiellement grossie. Dans les quatre autres départements, depuis longtemps, la chute s'annonce, s'accuse, s'accélère, en ces derniers temps, elle se précipite.

M. André Weiss a lu une note sur *les Idées politiques des Physiocrates.*

Chez les Physiocrates, la notion de l'Etat avait un caractère essentiellement réaliste; suivant eux, le gouvernement doit être conforme à l'ordre de la nature même; les institutions politiques ont pour unique raison d'être de répondre à cet ordre naturel, d'instaurer dans les rapports d'Etat à Etat, comme dans les rapports individuels, la justice et la moralité, de faire véritablement du droit — du

droit fondé sur l'économie politique — le souverain du monde. Pour réaliser l'idéal ainsi proclamé en face de la toute-puissance royale, Quesnay a recours à sa méthode ordinaire; il insiste sur la nécessité de l'observation et de l'expérimentation, qui révèlent l'existence de lois naturelles, de lois immuables, gouvernant la vie politique des peuples en général, et des peuples agricoles en particulier. Ces lois naturelles, l'opinion publique les dégagera; mais elle ne peut le faire que sous un régime de liberté : la liberté de conscience et la liberté de la presse lui sont indispensables. A ce point de vue, mais à ce point de vue seulement, les Physiocrates ont été des précurseurs; la Révolution française s'est tenue par ailleurs très éloignée de la plupart de leurs conceptions politiques. Ni le principe de la séparation des pouvoirs qu'elle a empruntée à Montesquieu, ni le dogme de la souveraineté nationale promulgué par Rousseau ne se rencontrent dans leurs écrits; l'évolution et la complexité de l'Etat moderne ont encore infligé d'autres démentis à leurs théories et l'optimisme constant dont elles s'inspirent s'est bien souvent trouvé en défaut. L'insuccès du système de Quesnay, développé et parfois déformé par ses disciples, tient surtout au caractère absolu et rigide de leurs formules. Ce système a eu le sort de toutes les créations du dogmatisme politique; elles cherchent à dominer la vie, et elles sont impitoyablement emportées par le flot montant de la réalité sociale.

Sous ce titre : *Une famine il y a quatre cents ans, organisation communale de la défense contre la disette*, M. Hauser, correspondant de l'Académie, a lu un mémoire qui paraît bien un curieux chapitre d'histoire économique.

Au mois d'avril 1529, une émeute éclata à Dijon, au cours d'une famine qui sévissait alors. Le peuple accusait les magistrats municipaux qui « gouvernaient le fait des subsistances ». Dans les marchands qui venaient disputer aux habitants leur place sur le marché local, il voyait des accapareurs. De là à conclure que la disette résultait d'une collusion entre les échevins et les spéculateurs, il n'y avait qu'un pas. Une certaine part de responsabilité dans les désordres semble revenir aux prédicateurs. Les doctrines économiques de l'Eglise, fondées sur la théorie du juste prix, étaient au total en accord avec les passions populaires, dont les frères prêcheurs étaient volontiers les organes. Si les échevins supportaient difficilement les critiques dirigées contre leur administration, ils multipliaient les mesures pour venir à bout de la disette, prescrivant des réquisitions chez les habitants, faisant des achats au dehors, et protégeant les charrois pour empêcher les gens des villages d'arrêter les convois, interdisant l'envoi de blés vers les

provinces voisines, créant un grenier d'abondance à Dijon. Comment parer aux conséquences financières de ces diverses mesures? La ville n'était guère en état d'emprunter, les échevins durent s'engager à fournir les sommes nécessaires ou garantir leur payement. Lorsque les grains étaient arrivés en ville, le rôle de la municipalité était loin d'être terminé. Elle avait la juridiction sur les métiers. Et précisément le 14 avril 1529, l'abolition des maîtrises avait considérablement accru les attributions de la ville en matière de police industrielle. Afin de limiter l'enchérissement, la municipalité crut devoir réglementer les diverses professions qui avaient à intervenir : les meuniers, les boulangers, les gaudières dont le travail consistait à cuire du pain de qualité inférieure et surtout à détailler le pain dans les quartiers populeux, on modifia les règles de la fabrication, on releva le prix des pains de luxe. La principale préoccupation des échevins, c'était d'éviter la spéculation. Au fond, les administrations municipales partageaient la croyance des masses populaires de ce temps-là, que la hausse des prix est causée par les agissements du commerce. C'est pourquoi on réservait aux habitants l'accès au marché et aux greniers de la ville, avant l'heure où les pâtissiers étaient autorisés à s'y rendre. C'est pourquoi on faisait vendre des blés au compte de la ville, au-dessous du prix du marché et parfois à perte, mais en ayant soin de dissimuler la qualité du vendeur.

Inutile de dire qu'on ne vint pas à bout de la spéculation. Le premier des spéculateurs paraît avoir été le gouverneur de la province : gros détenteur de blés, au lieu de les vendre directement à la ville, il les cédait pour un prix supérieur à un gros marchand qui les revendait à la ville. Peut-être aussi le lieutenant du gouverneur participait-il à des opérations assez louches avec des marchands lyonnais qu'on disait « fort opulents » et qui ne craignaient pas d'acheter au-dessus du cours. Aussi les échevins surveillaient-ils de très près les mouvements de grains à destination des ports de la Saône: ils faisaient arrêter des marchands, ce qui n'avait pas pour effet de rétablir la confiance. Mais la spéculation la plus visible, la plus odieuse aussi au populaire c'était celle qui se produisait sur les marchés. Les premières heures du jour de la vente étaient réservées aux bourgeois, mais les vendeurs s'entendaient pour retarder la vente de façon à laisser se produire, en concurrence avec les demandes des bourgeois, celles des boulangers. Au besoin, on ne reculait pas devant la corruption. En mai 1530, on dénonça des marchands qui avaient payé un échevin pour pouvoir sortir de la ville du blé acheté aux greniers publics. Il faut ajouter qu'avec la disette, tous les services publics étaient désorganisés; les détenus

ne pouvaient plus être nourris, si bien qu'on décidait de mettre en liberté les prisonniers pour dettes, sauf si les créanciers se chargeaient de leur alimentation; les écoles chômaient, parce qu'on ne pouvait nourrir ni recteur, ni régents; on ne savait que faire des pauvres, de la ville comme ceux du dehors.

M. P. Leroy-Beaulieu a fait deux communications : l'une sur *les Questions économiques et financières soulevées par la guerre actuelle*, l'autre sur *les Questions financières dans la guerre actuelle*; M. Raphaël-Georges Lévy, une sur *la Situation économique et financière de la Russie*; M. Welschinger a lu deux mémoires : l'un sur *les Préliminaires d'Iéna*, d'après le journal du chevalier de Gentz; l'autre sous ce titre : *la Première réunion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne était-elle fondée en droit?* M. J. Flach en a lu également deux: l'un concernant *les Intérêts vitaux de l'Italie dans la guerre actuelle*, l'autre sur *le Traité de la constance et consolation ès calamités publiques*, par Guillaume du Vaèr; M. La Cour Gayet a présenté une notice sur *les Roumains d'Autriche-Hongrie*; M. Charles Benoist a étudié *le Machiavélisme de l'anti-Machiavel.*

II

M. Paul Meuriot a été admis à présenter un mémoire sur *la Question des grandes villes et les économistes au dix-huitième siècle.*

L'accord des économistes au dix-huitième siècle n'a pas été complet en ce qui concerne les progrès des grandes villes; ils se partageaient en deux camps : ceux qui déploraient l'extension des villes et en marquaient les inconvénients; ceux qui en prenaient leur parti et insistaient sur les avantages pour l'état général du pays. Quesnay était un ennemi absolu des villes; il ne voulait voir dans le développement du commerce et des manufactures qu'un résultat du désordre et du luxe et, suivant le préjugé classique, il écrivait que « la décadence des empires avait suivi de près un commerce florissant »; il ne semblait pas s'apercevoir que l'agglomération des hommes, qu'est la ville, produit du travail et de la richesse; il niait même le bénéfice que l'agriculteur, partant le paysan, peut tirer de la richesse des villes, celle-ci drainant l'argent du royaume sans aucun profit, l'emploi de l'argent au commerce n'augmentant pas la richesse de la nation. L'hostilité de Quesnay à l'égard des villes se retrouve chez ses disciples, comme Baudeau, Le Trosne et — ce qui est plus singulier chez Forbonnais qui, élevé dans un milieu industriel, financier, allait jusqu'à réclamer du gouvernement des mesures propres à ramener à l'agriculture ceux qui seraient tentés de l'abandonner. C'est également à des mesures admi-

nistratives que d'Argenson et Galiani voudraient qu'on recourût pour limiter l'accroissement des grandes villes. Cette même idée de limiter les progrès des villes était exposée par Hume; d'après lui, les villes étaient bien un mal, mais un mal inévitable, et il fallait les empêcher de devenir trop grandes pour les empêcher d'engendrer les vices et les désordres de toute espèce, d'affamer les provinces éloignées et de s'affamer elles-mêmes par la cherté des prix où elles font monter les denrées.

Malgré son attachement aux principes de la Physiocratie, s'il accusait les villes trop grandes d'être destructives pour la société, Mirabeau ne réclamait pas la proscription; seulement, après avoir conseillé aux agriculteurs de s'ouvrir des débouchés vers elles, il déclarait que leur peuplement devait se faire non aux dépens de la population rurale du pays, mais aux dépens de l'étranger.

Tout en considérant que le luxe d'une grande ville est un principe de misère et de dévastation, Condillac établissait le bénéfice que la campagne retire du développement des villes; celles-ci constituent des foyers de consommation plus intense, accélèrent la production et ainsi, dit-il, les fermiers, plus assurés de vendre leurs produits, donneront plus de soin à l'agriculture, et il y aura moins de terres incultes; le progrès de l'agriculture accroîtra la richesse des propriétaires qui résident dans la ville, et leur consommation activée ainsi provoquera l'essor plus grand de l'industrie. L'importance économique des agglomérations urbaines, le mode de leurs relations avec la campagne ne pouvaient échapper à Adam Smith; et, en effet, aucun des économistes du dix-huitième siècle n'a traité cette question avec autant d'ampleur que lui. Mieux que Condillac, Smith analyse avec netteté la valeur économique des villes. Celles-ci produisent à leur tour de deux façons : soit comme centres industriels, soit comme entrepôts ou centres de réexpédition. D'une part, en effet, l'industrie urbaine transforme le produit brut en objet manufacturé; d'autre part, des matières premières ou des produits de pays éloigné peuvent transiter de la ville à la campagne. Dans l'un et l'autre cas, la masse rurale est tributaire de la population urbaine, et celle-ci bénéficie des salaires et bonis de l'industrie et des transports. De cette façon, des capitaux s'accumulent dans les villes, mais Smith est d'avis qu'il y a là plutôt un avantage pour les campagnes. L'excès du capital ne peut que faire baisser son revenu dans les villes; il cherche alors à s'employer à la campagne, ou il détermine une hausse de salaires : ainsi l'argent retourne à la campagne, aux dépens de laquelle il s'était originairement accumulé dans les villes. Dans le commerce réciproque de la ville et de la campagne, où est le plus grand

profit? Smith se refuse à discuter une opinion semblable, bonne à renvoyer aux absurdités imaginées sous le nom de balance du commerce. Il pense que l'équilibre entre ces deux éléments, entre leur production et leur gain, peut s'établir par la liberté, l'un bénéficiant des progrès de l'autre, et réciproquement. Aussi se prononce-t-il formellement contre toute espèce de réglementation qui, en limitant la concurrence et la division du travail, particulière aux villes, déterminerait une hausse artificielle de leurs produits. Mais, d'un autre côté, Smith repousse toute mesure tendant à protéger légalement les campagnes, à s'opposer au développement des villes. Solidarité des villes et des campagnes sous une même liberté. Telle était la conclusion d'Adam Smith.

Ce qui chez l'auteur de *la Richesse des nations* était plutôt un exposé théorique, son compatriote Arthur Young, le justifie par les faits. Il se prononce franchement pour la grande propriété. La population qu'elle évince de la campagne fournit des bras au travail des villes, il y a migration, mais non dépopulation. Cette émigration, en raréfiant le travail rural, le met à un plus haut prix, elle provoque donc une heureuse augmentation des salaires. Par la division du travail, par la multiplication des débouchés, les villes absorbent le surcroît de la population des campagnes, et cet échange constitue ce que Young appelle la balance des emplois. Et ce terme, chez lui, n'est pas une métaphore, mais il lui donne une valeur mathématique en ce sens qu'à son avis, la population d'un Etat doit être normalement partagée entre la ville et la campagne. C'est le cas, croit-il alors, des pays qui tiennent la première place au point de vue économique : l'Angleterre, la Hollande, la Lombardie. Au contraire, la France est, sous ce rapport, dans une situation inférieure. A peine le quart de la population habite les villes. C'est là un résultat de l'extrême division du sol, et l'état précaire de la population rurale tient au peu d'importance des villes. Une industrie plus active débarrasserait la campagne des pauvres qui l'encombrent et susciterait une production agricole plus intense. Young a été bien inspiré en montrant la connexion étroite de la ville et de la campagne au point de vue économique; plus qu'Adam Smith et comme allait bientôt le faire en France J.-B. Say, il a mieux fait la part de l'avenir en ne se montrant pas timoré devant le progrès éventuel de la population urbaine. Un autre trait original de son jugement est d'avoir vu l'importance politique des villes.

M. Martin Saint-Léon a fait une lecture sur *la Diminution de la natalité en Allemagne.*

La population globale de l'empire d'Allemagne s'est élevée de

41 058 792 habitants en 1871 à 64 925 993 en 1910, date du dernier recensement, et elle était évaluée en 1913 à près de 66 millions 835 000 âmes. L'accroissement annuel moyen de la population est donc passé de 1,08 p. 100 pendant la période 1871-1880 à 1,41 p. 100 pour la période 1900-1910. Néanmoins, la natalité diminue. De 1872 à 1912, elle a baissé de près de 12 p. 1 000, exactement de 11,97 par 1 000 habitants. Et le mouvement a continué en 1913. Il y a eu, en Prusse, cette année-là, plus de 13 000 naissances de moins qu'en 1912. Si on déduit les mort-nés du nombre des naissances, on arrive à ces résultats : 28,6 naissances pour 1 000 habitants en 1911, contre 35,1 en 1902, soit un fléchissement de 6 et demi p. 1 000 en dix ans. Dans aucun pays du monde la natalité n'est descendue pendant les dix dernières années dans de telles proportions. La contradiction s'explique par ce fait que la diminution des naissances a été presque compensée par une diminution correspondante de la mortalité. Tandis que le nombre des naissances, mort-nés compris, tombait entre 1872 et 1912 de 41,09 à 29,12, soit de 11,97 p. 1 000, celui des décès baissait de 30,62 à 16,42 p. 1 000, soit de 14,20 p. 1 000. Cette constatation n'a nullement rassuré l'opinion allemande, d'autant qu'il y a tout lieu de croire que la baisse de la natalité sera beaucoup plus rapide de 1912 à 1950 que de 1872 à 1910.

La diminution de la fécondité a été niée par des statisticiens; la prolongation de la vie humaine, a-t-on dit, a eu cette conséquence que le nombre des vieillards a proportionnellement augmenté; il s'en est suivi une diminution du nombre des naissances par 1 000 habitants, mais la fécondité des personnes en âge de procréer n'aurait nullement diminué. Mais c'est ne pas tenir compte de ce fait qu'avec l'accroissement de la vie moyenne, nombre d'êtres autrefois destinés à une fin précoce parviennent maintenant à l'âge nubile. Ce n'est pas seulement le nombre des vieillards qui s'est accru, c'est aussi, et dans une proportion plus forte, le nombre des personnes particulièrement aptes, de par leur âge, à la reproduction. En second lieu on a allégué que la natalité aurait fléchi uniquement par suite de la diminution de la mortalité infantile, l'expérience établissant que la mort d'un enfant est suivie à un court intervalle de la naissance d'un autre enfant. Mais l'explication est absolument inapplicable aux célibataires et aux ménages sans enfants, qui sont cependant un élément important de la diminution des naissances. En outre, toutes les familles n'ont évidemment pas arrêté *ne varietur* à l'avance le nombre de leurs futurs rejetons, ni décidé de remplacer ceux qui mourraient et de ne pas dépasser d'une unité un chiffre conventionnel. La nature elle-

même se plaît souvent et heureusement à déjouer de tels calculs. En fait, on constate bien une correspondance apparente entre les taux de réduction de la natalité et de la mortalité allemande depuis 1872 : 11,97 p. 1 000 et 14,20 p. 1 000. Mais cette correspondance, qui fait complètement défaut dans d'autres pays, paraît ici surtout fortuite, car si elle peut être relevée aux années extrêmes, elle n'apparaît aucunement avec un caractère de régularité aux années intermédiaires. A plus forte raison ne saurait-il être question d'expliquer la diminution des naissances par celle des mariages, ni par une prétendue dégénérescence de la race. Si le chiffre des mariages a très légèrement fléchi depuis quarante ans de 2.38 p. 1 000, il est resté presque constant depuis soixante-dix ans aux environs de 8 p. 1 000. Rien, d'autre part, ne justifierait l'allégation d'après laquelle la race allemande serait en voie de dégénérescence. Tout au contraire : le nombre des mort-nés a diminué, la durée moyenne de la vie a augmenté.

Après avoir écarté ces diverses hypothèses, on se trouve en présence de trois théories : la première est dite théorie du bien-être ; on peut y rattacher, malgré une contradiction apparente, le système qui voit l'origine du mal dans le renchérissement du prix de la vie ; la seconde théorie attribue la responsabilité du fléchissement de la natalité à l'industrialisation croissante et à ses conséquences : l'exode rural, l'extraordinaire développement des villes ; un dernier système dénonce comme la cause, sinon unique du moins principale, du phénomène de l'infécondité, l'altération progressive des croyances religieuses minées par le progrès des idées matérialistes. Il est certain que le luxe a exercé une influence réelle ; les régions les plus pauvres de l'Empire sont celles où la natalité est encore la plus haute. Si le prix de la vie a augmenté en Allemagne de 45 p. 100 en moyenne, il paraît impossible de lui attribuer un effet pour la diminution des naissances, il semble que, seule, une hausse subite et considérable du prix des logements et des vivres puisse exercer à cet égard une action particulière et notable. Si l'exode rural et le développement des agglomérations urbaines détournent l'Allemand du devoir de perpétuer sa famille, il faut tenir compte d'un autre facteur : l'affaiblissement des idées morales et surtout des croyances religieuses qui, pour l'immense majorité des hommes, sont le seul principe et la seule règle de morale. Les villes et les régions où prédomine le socialisme et où le sentiment religieux est presque éteint : c'est la Saxe, avec ses 27 naissances p. 1 000 en 1911 ; c'est Hambourg, 26 naissances 5 ; c'est Berlin, avec 21 naissances 6. Enfin, la diminution de la natalité se traduit par les extraordinaires progrès du néo-malthusia-

nisme, d'où est issue en Allemagne toute une industrie florissante.

Au fond, toutes ces causes se rejoignent, se relient et composent un ensemble. C'est l'évolution sociale, économique et morale tout entière qui a donné naissance au mal. Le milieu s'est modifié le premier; la vie urbaine et industrielle a succédé pour un grand nombre à la vie rurale. Les vieilles mœurs familiales et traditionnelles se sont perdues peu à peu. Ce qui règne, c'est la philosophie, qui considère l'existence comme une fin en soi, qui recherche avec passion le bonheur. Dès lors, il est naturel que l'homme s'applique avant tout à réduire au minimum tout ce qui — privations ou souffrances — est un obstacle à la réalisation du nouvel idéal. La *rationalisation de la vie sexuelle*, comme on dit en Allemagne, devait apparaître comme l'un des expédients les plus propres à atteindre le but et rallier de très nombreux adeptes.

La question des remèdes à apporter commence à préoccuper très vivement l'opinion. Les auteurs qui ont écrit sur le sujet ont proposé des mesures diverses : primes à la natalité, détaxes fiscales dont le principe est déjà contenu dans la loi prussienne de 1909, qui dégrève en proportion du nombre de leurs enfants les contribuables ayant moins de 6 500 marks de revenu, dispenses militaires au profit du quatrième ou cinquième fils, lutte contre le néo-malthusianisme, interdiction du commerce des engins et appareils anticonceptionnels.

MM. Funck Brentano, Rodocanachi et Mathorez ont été admis à faire des lectures sur *la Formation des villes en France au début de l'époque féodale*, sur *les Finances pontificales à la fin du quinzième siècle*, sur *la Pénétration des étrangers en France sous l'ancien régime*.

III

M. Goblot, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, a été nommé correspondant pour la section de philosophie, en remplacement de M. Hodgson, à Londres, décédé.

J. Lefort.

LA STATISTIQUE DE L'AUSTRALIE

L'*Official year book of the Commonwealth of Australia, statistics for period* 1901-1913, est établi par M. G. H. Knibbs, chef du bureau du *census and statistics* à Melbourne.

Ce bureau a été créé en 1905, en vertu de la constitution du *Commonwealth*, qui indique parmi ses attributions « la législation, l'ordre, le *census* et la statistique ».

Depuis sept ans, il publie un rapport annuel qui contient les renseignements les plus intéressants sur le développement de l'Australie.

Voici quelques chiffres qui le constatent :

	1861.	1891.	1912.
	—	— (000 omis.)	—
Population (habitants)....	1 168	1 736	4 733
Froment (bushels)........	10 236	25 675	92 000
Avoine (bushels)..........	3 000	5 726	16 116
Valeur totale de la produc- agricole (£).............	8 941	16 480	45 754
Moutons (têtes)...........	20 980	106 421	83 263
Race bovine (têtes)........	3 816	11 112	11 577
Production de la laine (livres)...................	»	631 587	648 851
Beurre (livres)............	»	47 433	187 194
Valeur de la laiterie et des produits pastoraux (£)...	»	39 256	71 895
Or (£)..................	9 950	5 282	9 880
Argent et plomb (£).......	»	3 717	4 219
Cuivre (£)................	»	»	3 244
Valeur totale de la production minérale (£).......	10 657	12 000	25 629
Industrie (valeur totale de la production) (£)......	»	»	148 775

	1861.	1891.	1912.
	—	—	—
		(000 omis.)	
Valeur ajoutée par la fabrication (£)	»	»	60 480
Mouvement maritime (t.)	1 149	4 726	10 310
Importation (£)	17 651	37 711	78 158
Exportation (£)	17 413	36 043	79 096
Total (£)	35 064	73 754	157 254
Exportation : laine (livres)	60 367	619 260	683 570
Froment (bushels)	»	1 338	32 604
Beurre (livres)	»	4 239	66 679

La longueur des lignes de chemins de fer a passé de 9 541 milles en 1891 à 17 000 en 1912.

Leur capital d'établissement était de £ 99 764 000 en 1891 ; il est de £ 161 645 000 en 1912.

Le revenu brut, de £ 8 654 000, est passé à 19 101 000.

Leur coefficient d'exploitation s'est à peu près maintenu au même taux, 65,06 et 65,29.

Les encaisses dans les banques ont passé de £ 16 713 000 à £ 27 034 000 ; les avances ont diminué de £ 129 741 000 à £ 120 042 000 ; les dépôts ont augmenté de £ 98 345 000 à £ 148 573 000.

Les dépôts dans les caisses d'épargne, de £ 15 537 000 se sont élevés à £ 70 548 000.

Le nombre des moutons avait atteint le chiffre de 106 421 en 1891. De terribles sécheresses l'avaient réduit à 72 000 000 en 1901. Il n'est pas encore revenu à son chiffre de 1891.

N. M.

DE L'INDEMNITÉ DE GUERRE

L'ancien directeur de la Banque d'Etat prussienne, M. de Zedlitz, a exposé des idées intéressantes au sujet de l'indemnité de guerre que le vainqueur serait en droit de réclamer du vaincu. Il fait entrer dans le compte tout d'abord le coût de la mobilisation, celui de l'entretien des armées et des flottes de campagne, la réfection de l'armement, des fortifications, des navires, le rétablissement des voies ferrées, des ponts, le remboursement des dépenses provinciales et locales, résultant de la guerre (secours, allocations), le remboursement des pertes de toute nature, subies par les particuliers, les communes rurales, les villes, enfin le capital des pensions à servir aux invalides et aux familles des soldats morts. M. de Zedlitz nous apprend que pour la Prusse Orientale, un premier crédit de 500 millions de francs a été alloué et que les dommages résultant de l'envahissement russe ont été estimés à quelques milliards. M. de Zedlitz indique ensuite, en dehors des cessions de territoires, l'imposition par le vainqueur d'un traité de commerce qui lui soit favorable.

Naturellement, l'auteur est convaincu de la victoire austro-germanique. L'avenir lui donnera tort et ce sont les adversaires de l'Allemagne qui auront à établir le décompte des dommages subis par les particuliers, par les communes rurales et urbaines, en second lieu par l'Etat.

M. de Zedlitz est d'avis qu'il faut se montrer exigeant, mais cependant ne pas ruiner celui qui devient le débiteur du vainqueur. Comme les relations commerciales subsisteront, il faut tenir compte de l'utilité future du client vaincu. Il rappelle que le comte Henkel (devenu plus tard prince Donnersmark) conseilla en 1871 de prendre 5 milliards en espèces et effets à courte échéance, 5 milliards en titres de rente, afin de pouvoir déprécier le cours des fonds publics de la hausse le jour où cela deviendrait nécessaire à la politique allemande. Le calcul était faux. Le maintien du cours de la rente nationale ne joue heureusement pas de rôle dans les conceptions de la nation, le jour où ses intérêts vitaux sont en jeu.

X...

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Octobre 1914

1. — **Décret** portant ouverture de crédits extraordinaires aux ministères de l'Intérieur et du Commerce (page 8122).

— **Circulaire** aux trésoriers-payeurs généraux concernant le recouvrement de l'impôt (page 8122).

— **Décret** prohibant la sortie des betteraves destinées à la fabrication du sucre (page 8125).

— **Décret** autorisant divers travaux et études en Afrique occidentale française (page 8134).

— **Décret** portant création d'une Caisse d'assistance au profit du personnel indigène de la Côte française des Somalis (page 8134).

— **Décret** relatif aux sociétés allemandes, autrichiennes ou hongroises d'assurances contre les accidents du travail et d'assurances sur la vie (page 8136). — **Errata** (2 page 8159).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations (page 8136).

2. — **Décret** complétant le décret du 7 septembre 1914, portant suppression des droits d'entrée sur les sacs neufs en tissu de jute, etc. (page 8139).

— **Arrêté** portant constitution de la commission interministérielle chargée de l'étude et de la coordination de toutes les questions concernant les prisonniers de guerre (page 8140).

— **Instruction** pour l'application du décret du 29 septembre 1914 modifiant les prescriptions à la réquisition des animaux en ce qui concerne les conditions d'âge, la fixation des prix et le mode de payement (page 8143).

— **Instruction** pour l'application du décret du 29 septembre 1914 autorisant le payement dans leurs résidences actuelles des sommes dues aux

propriétaires d'animaux requis ayant évacué leur domicile par suite de la présence de l'ennemi (page 8144).

— **Décrets** modifiant le décret du 7 janvier 1908 sur la solde des officiers des différents corps, fonctionnaires et agents divers de la marine (page 8146).

— **Décret** fixant les quantités de vanille originaire des établissements français de l'Océanie à admettre en détaxe du 1er juillet 1914 au 30 septembre 1915 (page 8157).

3. — **Notification** portant addition aux listes des articles de contrebande de guerre (page 8161).

— **Décret** étendant aux acheteurs de vendanges la faculté de l'entrepôt industriel accordée aux viticulteurs algériens par le décret du 27 juin 1887 modifié par le décret du 16 août 1894 pour l'alcool employé au mutage des vins et moûts destinés à l'exportation en France ou à l'étranger (page 8162).

— **Décret** portant tarif des soldes des troupes coloniales (page 8164.)

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (situation à la fin de la première quinzaine du mois de septembre 1914 (page 8175).

4. — **Décret** autorisant le ministre des Colonies à passer, pour la vente des produits du travail des condamnés et relégués aux colonies, des marchés ou traités de gré à gré au nom de l'Etat (page 8184).

5. — **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires au titre de l'exercice 1914 (page 8189). — **Errata** (6, page 8199; 7, page 8209; 11, page 8249).

— **Décret** autorisant en Algérie et en Tunisie les débiteurs de valeurs négociables non présentées à se libérer par un versement à la banque d'Algérie (page 6189).

— **Décret** portant ouverture de crédits au ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (2e section, postes et télégraphes) (page 8189).

— **Circulaire** relative au service radiotélégraphique commercial en temps de guerre (page 8196).

6. — **Décision** relative au payement des arrérages des titres de rente au porteur épuisés et des titres nominatifs dont les cases sont remplies (page 8199).

— **Décret** autorisant le ministre de la Guerre à accepter la donation d'une somme de 500 000 francs faite par le gouvernement canadien (page 8200).

— **Avis** de prohibitions d'exportation édictées par certaines puissances étrangères (page 8206).

8- — **Note** relative à l'adhésion du Canada aux conventions internationales pour l'unification de certaines règles en matière d'abordage ainsi qu'en matière d'assistance et de sauvetage maritime (page 8215).

— Décret fixant les quantités de café et de bananes originaires de la Guinée française à admettre au bénéfice de la détaxe du 1er juillet 1914 au 30 juin 1915 (page 8223).

9. — Circulaire relative à l'application du décret du 27 septembre 1914, portant défense aux sujets d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie de se livrer à tout commerce en France, et *annexes* (page 8232).

— Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'août 1914 (page 8238).

— Liste des subventions accordées pour 1914 sur le fonds des primes à la marine marchande, à diverses sociétés, institutions et établissements maritimes (*Officiel* du 9 août). — Erratum (page 8238).

10. — Statistique des sucres existant dans les parties non envahies du territoire (page 8246).

11. — Circulaire interministérielle relative à l'application de la législation sur les allocations et majorations dues aux familles nécessiteuses dont les soutiens sont sous les drapeaux (page 8248).

— Décret relatif à la garantie de l'État en matière d'assurances contre les risques maritimes de guerre (page 8249).

— Décret relatif aux loyers des Alsaciens-Lorrains (page 8249).

— Opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations. Résultats parvenus du 1er au 10 octobre 1914 (page 8261).

13. — Situation à la date du 1er octobre 1914, du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensations d'armement dans la limite de 150 millions prévus par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 8277).

14. — Circulaires concernant la saisie et la mise sous séquestre de toutes marchandises, de tous deniers et généralement de toutes valeurs mobilières et immobilières dépendant des maisons allemandes, autrichiennes et hongroises pratiquant commerce, industrie ou agriculture en France (pages 8285 et 8287).

— Circulaire relative aux nouveaux tarifs de solde des officiers de tous grades des différents corps de la marine et de l'armée de terre (page 8295).

15. — Décret prohibant la sortie de divers produits intéressant la défense nationale (page 8304). — Erratum (17, page 8331).

— Décret rendant exécutoires en Algérie les décrets des 14 août, 1er et 27 septembre 1914 prorogeant les délais en matière de loyers (page 8305).

16. — Décret concernant les taxes de colis postaux à destination de la Colombie et de la colonie portugaise de Timor (page 8316).

— Arrêté réglant l'organisation du service du ravitaillement de la population civile (page 8316).

— Décret supprimant les droits d'entrée sur les viandes fraîches (page 8316).

— **Circulaire** relative à l'application des nouveaux tarifs de solde au personnel de l'artillerie coloniale appartenant à la marine (page 8319).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Martinique, en date du 6 décembre 1911, portant modification du règlement sur le régime des spiritueux (page 8319).

— **Décret** relatif aux saisies-arrêts et aux cessions en ce qui concerne les salaires et les appointements ou traitements ne dépassant pas 2 000 francs (page 8228).

— **Prohibitions** d'exportations édictées par certaines puissances étrangères (suite) (page 8330).

17. — **Décret** relatif aux loyers des Polonais et des Tchèques autorisés à résider en France (page 8332).

— **Décret** prohibant la sortie des œufs de volailles et de gibier (page 8332).

— **Décret** portant modifications au décret du 7 janvier 1908 sur la solde des officiers fonctionnaires et agents divers de la marine et au décret du 11 juillet 1908 sur la solde des équipages de la flotte (page 8335).

18. — **Décret** portant modifications ou additions au décret du 7 janvier 1908 sur la solde des officiers, fonctionnaires et agents divers de la marine (page 8346).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (2ᵉ quinzaine de septembre 1913) (page 8352).

19. — **Circulaire** relative à la répression des actes d'accaparement et autres manœuvres frauduleuses tendant à la hausse artificielle du prix des denrées (page 8355).

— **Décret** portant création, pendant la durée de la guerre, d'un office des produits chimiques et pharmaceutiques, et nommant le directeur de cet établissement (page 8355).

— **Décret** fixant les droits compensateurs à appliquer, à l'entrée en France, aux sucres importés de la Confédération australienne, du Canada, du Japon et de la Roumanie (page 8356).

— **Décret** prohibant l'exportation du coton et des déchets de coton (page 8356).

20. — **Note** concernant l'adhésion du Canada à la convention de Berne du 26 septembre, relative à l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes (page 8363). — **Erratum** (21, page 8371).

— **Décret** approuvant le tarif de perception de la taxe de balayage de la ville de Paris (page 8363).

— **Décret** accordant aux fermiers ou métayers, que la prorogation du bail d'un mobilisé mettra dans l'impossibilité de prendre possession des nouveaux domaines par eux loués, la faculté de conserver pendant un an la jouissance de ceux qu'ils devaient quitter (page 8371).

21. — **Note** relative à l'adhésion du gouvernement du royaume d'Italie

à la convention de Berne, revisée pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 13 novembre 1908 (page 8364).

— **Décret** rendant applicable à l'Algérie le décret du 6 novembre 1913 sur la répression des fraudes concernant les vins, vins mousseux, eaux-de-vie et spiritueux (page 8371).

— **Décret** portant modification du décret du 1er avril 1899, relatif à l'immatriculation et au jaugeage des bateaux (page 8372).

— **Décret** prohibant la sortie de l'huile de ricin et de pulghère (page 8372).

— **Décret** relatif aux droits de douane des cafés, thés, muscades, girofles et vanilles, d'origine étrangère, à leur entrée au Gabon (page 8377).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations, du 11 au 20 octobre 1914 (page 8377).

— **Opérations** de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, du 1er au 30 juin 1914 (page 8378).

22. — **Décret** autorisant la Chambre de commerce de Fécamp à emprunter une somme de 250 000 francs, en vue de l'établissement d'une cale de halage au port de cette ville et modifiant les taxes de tonnage perçues audit port, en vertu du décret du 30 mars 1896 (page 8379).

23. — **Décret** rendant applicable à l'Algérie le décret du 19 octobre 1914, relatif à la prorogation des baux à ferme (page 8393).

— **Décret** prohibant, à Madagascar, la sortie du graphite (page 8402).

— **Décret** prohibant, en Nouvelle-Calédonie, la sortie du nickel et du chrome (page 8402),

— **Décret** modifiant les décrets des 18 octobre 1904 et 30 décembre 1912, en ce qui concerne le mode de préparation et d'approbation des budgets de l'Afrique occidentale française (page 8403).

— **Décret** étendant aux colonies le décret du 23 septembre 1914, concernant la prorogation des échéances et le retrait des dépôts espèces (page 8403). — **Erratum** (25, page 8424).

— **Relevé** officiel des sociétés, compagnies d'assurances et autres assureurs, qui effectuent le payement de la taxe obligatoire d'abonnement au timbre (supplément) (page 8403).

24. — **Décret** prohibant la sortie de la morue sèche (page 8408).

25. — **Décret** relatif à la cession des concessions des mines de graphite du col de Chardonnet et de Fréjus et de la moitié de la concession des mines d'anthracite de Chaméant et du Ban-de-la-Salle (Hautes-Alpes) (page 8415).

— **Décret** portant approbation de l'arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, qui a modifié la réglementation des chambres de commerce de la colonie (page 8423).

— **Décret** prohibant la sortie des sucres dans les colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc (page 8423).

— **Arrêté** autorisant, dans les colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, la sortie des sucres à destination de la métropole (page 8423).

26. — **Décret** accordant aux veuves et, à défaut, aux orphelins des fonctionnaires, agents, sous-agents et ouvriers de l'État, décédés sous les drapeaux, la moitié du traitement ou du salaire pendant la durée de la guerre (page 8429).

— **Décret** portant suppression des droits d'entrée sur les tissus de coton en bandes, coupons ou pièces, pour pansements (page 8430).

27. — **Décret** prohibant la sortie des fruits de table frais, secs ou tapés (page 8438).

28. — **Circulaire** relative aux constats de destructions dans les régions victimes de la guerre (page 8445).

— **Décret** relatif à la prorogation des échéances et au retrait des dépôts espèces (page 8446).

— **Décret** relatif au payement des coupons et au remboursement des obligations des sociétés régies par les lois françaises ainsi que des départements, des communes et des établissements publics (page 8447).

— **Décret** relatif aux avances à des gouvernements ou établissements étrangers (page 8447).

— **Décret** relatif à la prorogation des délais en matière de loyer (page 8448). — **Erratum** (29, page 8463).

— **Décret** relatif à la reddition des comptes d'exploitation des baux à colonat partiaire ou métayage (page 8448).

— **Décret** relatif aux contrats d'assurance, de capitalisation et d'épargne (page 8458).

29. — **Note** relative à la prorogation du délai prévu par l'arrêté viziriel du 23 juin 1914 (commission des litiges miniers au Maroc) (page 8461).

— **Circulaire** relative à l'organisation des travaux agricoles (page 8463).

— **Circulaire** relative à l'évaluation des destructions ou dégradations subies par les populations victimes de la guerre (page 8463).

— **Statistique** des quantités de vins enlevés de chez les récoltants et des stocks existant chez les marchands en gros à la fin du mois de septembre 1914 (page 8473). — **Erratum** (1er novembre, page 8501).

— **Tableau** indiquant le relevé des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (situation à la fin de la première quinzaine d'octobre) (page 8474).

— **Admission** des pêcheurs belges, réfugiés en France, à pratiquer la pêche dans les eaux françaises (page 8472).

30. — **Situation** mensuelle de la Caisse nationale d'épargne au 30 juin 1914 (page 8489).

31. — **Circulaire** relative à la consignation du prix des fournitures

faites par des maisons allemandes, autrichiennes ou hongroises et *annexe* (page 8494). — **Erratum** (1er novembre, page 8501).

— **Arrêté** modifiant l'arrêté du 2 novembre 1914 relatif à la limitation du réseau des chemins de fer mis à la disposition du commandant en chef dit « réseau des armées du Nord-Est » (page 8495).

DÉCRETS

AUTORISANT LA CRÉATION DE BUREAUX DE BIENFAISANCE APRÈS ATTRIBUTION DE BIENS ECCLÉSIASTIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS

De l'Allier, des Alpes-Maritimes, de la Corse, de la Côte-d'Or, de l'Eure, du Finistère, du Gers, d'Ille-et-Vilaine, de l'Isère, de la Manche, de la Haute-Marne, de l'Oise, des Hautes-Pyrénées, des Deux-Sèvres, des Vosges, de l'Aisne, de l'Hérault et du Tarn (15, page 8302).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

LE FROMENT EN FRANCE

Le ministre de l'Agriculture communique, au sujet de l'approvisionnement de la France en blé, les chiffres suivants:

Récolte du blé en 1914 : 87 millions de quintaux. Stock existant en blé et farine: 5 millions de quintaux. Total : 92 millions de quintaux.

Consommation de blé en année normale: 94 millions de quintaux.

Déficit au 1er août : 2 millions de quintaux.

Production totale des neuf départements envahis: 17 650 000 quintaux.

Production des portions occupées par l'ennemi: 7 700 000 quintaux.

Total du déficit pour 1914-1915: 9 700 000 quintaux.

Importation du 1er août au 27 décembre 1914 :

Blé : 8 397 593 quintaux. Farine exprimée en blé : 1 073 293 quintaux. Total: 9 470 876 quintaux.

LE COMMERCE FRANÇAIS

L'administration des douanes vient de publier les chiffres du commerce français pendant les dix premiers mois de 1914.

Les importations se sont élevées au chiffre de 5 693 millions

de francs, contre 6 832 millions de francs en 1913; soit une diminution de 1 140 millions de francs.

Les exportations se sont élevées au chiffre de 4 422 millions de francs, contre 5 639 millions en 1913; d'où une diminution de 1 217 millions de francs.

La diminution totale est donc de 2 312 millions, près de 2 milliards et demi de francs, soit de 20 p. 100.

A la fin de juillet, pour les sept premiers mois, les importations en 1914 étaient de 4 963 millions, contre 4 910 millions en 1913; les exportations, de 3 844 millions contre 3 910 millions. A 13 millions près, les chiffres du commerce des deux années étaient égaux. La perte de 2 milliards et demi porte donc uniquement sur les trois mois de guerre.

Quoique la guerre soit survenue alors que la récolte n'était pas complètement achevée, et quoique les besoins de l'armée aient été très grands, l'importation des céréales, grains et farines, est moins considérable en 1914 qu'en 1913: 2 276 000 tonnes au lieu de 2 378 000 tonnes.

L'importation des bestiaux a diminué aussi : 44 000 tonnes au lieu de 56 000 tonnes; celle des viandes a légèrement augmenté : 14 000 tonnes au lieu de 13 000. Celle des sucres a augmenté aussi de 27 000 tonnes, 133 000 au lieu de 106 000.

La diminution de nos exportations porte surtout sur les tissus: les tissus de soie perdent 53 millions: 275 millions au lieu de 328, mais ce chiffre d'exportations reste cependant supérieur à la moyenne des cinq années 1908-1912 qui n'avait été que de 250 millions. Au 31 juillet, les exportations de laines peignées s'étaient élevées à 178 millions en 1914, tandis qu'elles s'élevaient à 126 millions en 1913. Depuis cette date, l'exportation a cessé complètement. L'exportation des confections pour femmes a été peu atteinte : 122 millions au lieu de 126. Les étrangères ne renoncent pas aux modes de Paris. La guerre n'a donc pas été, pour cette industrie, une cause de chômage important.

L'exportation des tissus de laine s'élevait à la fin de juillet à 131 millions de francs: elle s'est élevée à la fin d'octobre à 149, soit 18 millions en plus, mais l'année dernière elle avait atteint 183 millions. Ce chiffre de 149 nous rapproche de celui de 1905.

L'exportation des tissus de coton était à la fin de juillet à peu près la même que l'année dernière. Mais à la fin d'octobre, elle n'est que de 256 millions au lieu de 311. La moyenne des cinq années 1908-1912 avait été de 269, soit une diminution d'un peu plus de 4 p. 100.

Ces diminutions, importantes relativement à l'année 1913, nous

font simplement rétrograder de quelques années en arrière, elles n'ont évidemment pas le caractère d'un désastre.

(*Agence économique et financière.*)

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA RUSSIE

Pétrograd, 23 janvier. — Commerce extérieur par frontière européenne, du 1er janvier au 30 décembre (en milliers de roubles):

Exportation	1914......	856 354	contre	1 420 949	en	1913
—	1912........	1 428 037	contre	1 514 014	en	1911
Importation	1914........	920 782	contre	1 220 474	en	1913
—	1912........	1 036 790	contre	1 022 664	en	1911

Par frontière d'Asie, du 1er janvier au 23 décembre:

Exportation	1914........	85 455	contre	97 362	en	1913
—	1912........	88 153	contre	73 455	en	1911
Importation	1914........	173 110	contre	151 254	en	1913
—	1912........	134 266	contre	128 311	en	1911

(*Agence économique et financière.*)

NÉCROLOGIE

M. EUGENE ROSTAND

M. Eugène Rostand, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, vient de mourir après une longue maladie. Il était né à Marseille en 1843.

C'était un fin lettré qui avait publié d'abord une traduction en vers des poésies de Catulle; mais il avait voué sa vie aux questions de philanthropie. Président de la caisse d'épargne de Marseille, il lui donna un grand développement. Il construisit des habitations à bon marché. Il s'occupa beaucoup du crédit populaire.

Il a publié un important ouvrage : *l'Action sociale par l'initiative privée.*

Il était président fondateur du centre fédératif du crédit populaire en France et des congrès du crédit populaire.

Il était membre du conseil d'administration de la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts; de la Compagnie des docks et entrepôts de Marseille, etc.

Il était le père de M. Edmond Rostand, l'auteur dramatique, et le frère de M. Alexis Rostand, président du Comptoir national d'escompte.

M. RAOUL DE LA GRASSERIE

M. Raoul de la Grasserie vient de mourir à l'âge de soixante-seize ans. Tout en remplissant consciencieusement ses devoirs de juge aux tribunaux civils de Rennes et de Nantes, il a accumulé une masse de connaissances et de travaux extraordinaires. Linguiste étonnant, il avait fait des traductions de codes, d'ouvrages juridiques des langues les plus variées. Il a publié quantité d'études, de travaux sur la sociologie, dont beaucoup ont paru dans les *Annales de l'Institut de sociologie*, dans la *Revue de sociologie* et dans la

Bibliothèque sociologique. Il a fait paraître récemment un grand ouvrage en trois volumes, intitulé: *De la justice en France.* « Il avait examiné, dit M. René Worms, l'évolution des idées de démocratie, d'aristocratie, de monarchie, de théocratie. Très ingénieusement, il avait tenté de préciser « la forme graphique de l'évolution ». Et il n'avait même pas reculé devant la tâche la plus redoutable pour un sociologue, celle d'écrire un gros volume qui constituât l' « essai d'une sociologie globale et synthétique ».

« Il faut encore mentionner ses efforts en faveur de deux nobles causes : celle du féminisme et celle du pacifisme. On n'omettra pas ses travaux si étendus de linguistique, particulièrement sur les langues de l'Amérique centrale. Et l'on ne saurait oublier que ce savant fut aussi un poète, auteur de vers délicats et émus.

« Une telle fécondité tenait du prodige. Certains avaient de la peine à comprendre qu'un seul homme suffît à tant de tâches, et si diverses. Il est certain qu'il les accomplit toutes consciencieusement et utilement. Des critiques difficiles ont loué l'ingéniosité de ses classifications. Un maître de l'histoire des religions a dit que ses écrits en cette matière étaient parmi les plus suggestifs que l'on connût. »

M. Raoul de la Grasserie est loin d'avoir tenu la place que méritaient ses travaux et son effort intellectuel. Le ministère de la place Vendôme ne lui a pas donné la haute situation qu'il lui devait. Quand un corps compte un homme de cette valeur, il doit s'honorer en le mettant au premier plan.

COMPTES RENDUS

L'expansion de l'Allemagne, ses causes, ses formes, ses conséquences, par le capitaine Henry Andrillon. 1 vol. 364 pages. (Marcel Rivière, édit., Paris.)

L'Allemagne en France. Enquêtes économiques. Mines, métallurgie, produits chimiques, colle, gélatine et engrais, par Louis Bruneau. 1 vol. in-12, 345 pages. (Plon, Nourrit et Cie, édit., Paris.)

Les derniers progrès de l'Allemagne, par Victor Cambon, ingénieur des arts et manufactures. 1 vol. in-12, avec gravures, plans, cartes, graphiques, 276 pages. (Pierre Roger et Cie, édit., Paris.)

Récemment un de nos confrères, en présence du débordement de publications qui se sont faites sur l'Allemagne, et plus particulièrement au sujet de son développement industriel, commercial, de sa rencontre avec la France sur ce double terrain, de sa concurrence contre nos industries et notre commerce, a fait une étude comparative sur ces divers ouvrages en parlant de « l'Allemagne vue de la France ». Le fait est que cette abondance de publications nous permet de réunir en un seul compte rendu, auquel nous ne pouvons donner qu'un développement tout à fait relatif, trois ouvrages de valeur inégale et de tendances diverses. A la vérité, tous les trois sont intéressants par leur documentation, par la façon dont ils sont faits. Le premier envisage réellement la concurrence politique, militaire, autant que la concurrence industrielle et commerciale. Dans ce volume très compact, mais toujours écrit de façon à être lu facilement, comme l'intitulé même de chacun de ses chapitres, on a envisagé au moins autant les sentiments, l'âme de l'Allemand, ses croyances et ses illusions, que ses tendances industrielles, commerciales, ses connaissances en la matière et ses succès. Le capitaine Andrillon, en les cataloguant pour ainsi dire sous le titre de « forces morales d'expansion », parle des croyances, des sentiments et des conceptions de l'élite intellectuelle de l'Allemagne contemporaine, de la doctrine panger-

manique, de la croyance à la supériorité de la race germanique et à une destinée qui doit la conduire à dominer les autres, de la recherche de la domination, et de la volonté de puissance, comme il dit, en employant un mot qui a fait fortune, mais qui ne nous semble vraiment pas nécessaire. Sa documentation sur la matière est solidement établie. Elle a été exposée avant la guerre actuelle, ce qui augmente l'intérêt de sa lecture à l'heure présente. Il semble qu'il y a chez l'Allemand un sentiment quelque peu naïf qui le pousse à se considérer comme étant appelé par Dieu à soumettre toutes les nations à son influence. L'auteur montre comment, du reste, ce sentiment se retrouve chez les socialistes allemands eux-mêmes, qui ont pu faire tomber les illusions d'une bonne partie des socialistes français au sujet de la grève générale en cas de guerre internationale. Notre auteur examine ensuite les forces extérieures d'expansion, l'accroissement de la population en même temps que l'organisation méthodique des forces morales ou matérielles, l'existence des sociétés pangermaniques et analogues, les caractères généraux de l'instruction et de l'éducation données à la jeunesse. Puis il étudie l'expansion économique en elle-même et ses conséquences; souvent il donne à cet égard des renseignements intéressants; mais fréquemment aussi il attribue aux industriels allemands des pratiques de contrefaçon qui ne semblent pas être à la base de leurs procédés de faire, comme on l'a dit ici si souvent; et comme on doit le reconnaître même encore maintenant au milieu de leurs actes de sauvagerie. Aussi bien, dans ce domaine industriel et économique, ne nous semble-t-il pas être à son aise, très sûr de ce qu'il avance; et principalement nous semble-t-il commettre de grossières fautes comme quand il affirme très gravement que la croyance au rapprochement des hommes par le commerce est une croyance fausse et dangereuse. Il étudie l'émigration allemande et l'expansion coloniale (qui n'a pas toujours très bien réussie à nos voisins), puis l'expansion germanique en Hollande, en Autriche, en Orient, même en France, en mélangeant du reste les documents essentiellement politiques aux documents industriels et commerciaux.

En somme, le volume est peut-être d'une lecture assez fatigante, mais, pour contenir de temps à autre des opinions nettement fausses, il n'en renferme pas moins une documentation très abondante, comme nous le disions. Et l'auteur ne nous aurait point trouvé opposé à ses sentiments quand il affirme qu'il ne faut pas refuser de payer le prix de la sécurité et de l'indépendance. La guerre terrible de l'heure présente prouve que l'on ne prévoyait même pas assez ce facteur indispensable de sécurité. On nous permettra néanmoins d'espérer que de jour en jour on com-

prendra mieux que commerce, relations commerciales ne veulent pas dire soumission de l'un à l'autre, mais échanges.

Le volume *l'Allemagne en France*, de M. Louis Bruneau, procède d'un esprit très différent; il n'envisage, du reste, qu'un côté spécial des relations entre la France et l'Allemagne; il s'inquiète du nombre considérable d'entreprises industrielles et commerciales créées sur notre sol par l'Allemagne, qui d'après lui poursuit une politique de véritable conquête; et il insiste précisément sur les qualités réelles des négociants, des industriels, des capitalistes allemands, pour nous montrer que nous nous abandonnons trop dans une lutte qu'il nous serait facile de soutenir, si nous en comprenions l'utilité. Il estime qu'il se produit une infiltration lente en France de tout un peuple actif et entreprenant, sous forme de filiales innombrables de sociétés dont la riche floraison s'est faite sur le sol allemand même. Et c'est pour cela qu'il a voulu, avec beaucoup d'autres, pousser une véritable enquête en s'aidant d'une documentation précise. Et il a consacré un premier volume à cette infiltration, en ce qui touche l'industrie des mines, celle de la métallurgie, les produits chimiques, les colles, les gélatines et les engrais. Peut-être, avouons-le, ne voyions-nous pas le danger aussi grand que lui; mais nous avions tort à certains égards. Cet envahissement avait souvent des fins guerrières, et se doublait d'espionnage.

Ce qui frappe d'abord dans son volume et l'impression qu'on y retrouve, c'est une documentation qui semble très sûre, sur une foule d'entreprises donnant aux initiatives françaises des exemples bons à suivre. Nous nous permettrons pourtant de signaler quelques exagérations un peu tendancieuses, comme quand M. Bruneau affirme que le fer est sur notre globe plus rare que le pain; c'est tout à fait inexact, le fer se trouvant un peu partout, ne demandant qu'à être exploité, nous entendons le minerai transformé en fonte et en acier. De ce minerai de fer, il s'occupe précisément en premier lieu; et il ne nous semble peut-être ne pas comprendre précisément que l'échange du minerai dont nous avons abondance contre le combustible que les Allemands peuvent nous fournir, c'est simplement un phénomène d'échange commercial, utile, profitable aux deux échangistes. Sans doute, des sociétés ou des capitalistes allemands ont-ils acheté en tout ou en partie sur notre sol des concessions de minerai de fer; cela tient en grande partie, comme cela a été le cas en Normandie, à la timidité de nos capitaux. Il est vrai que nous serons d'accord avec M. Bruneau quand il reproche cette timidité à nos capitalistes; il montre l'exemple des Allemands, incite les initiatives privées françaises à suivre la

même voie Il est certain, du reste, que la mise en valeur de richesses naturelles sur notre sol, même par des capitaux étrangers, vaut mieux que l'absence complète de mise en valeur. Tout naturellement, dans la deuxième partie de son volume consacré à la métallurgie, M. Bruneau parle longuement de M. Thyssen, et des hauts-fourneaux de Caen, de ce qu'il appelle les conquêtes diverses faites par la métallurgie germanique en France par l'importation de leurs produits. Il perd de vue, sans doute, en partie, que ces exportations sont facilitées par les primes à l'exportation, par le régime du dumping, le protectionnisme qui pèse lourdement sur le consommateur allemand, et qui permet aux producteurs allemands également de nous fournir à bon compte des matériaux sortant des usines métallurgiques. Nous craignons bien que M. Louis Bruneau ne se laisse un peu aller à une idée un peu exclusive; tout en reconnaissant encore une fois, que les exemples d'activité industrielle allemande qu'il donne auraient dû servir à galvaniser des initiatives trop souvent endormies chez nous. Pour ce qui est notamment de l'énorme industrie des produits chimiques allemands, il est évident que des usines prodigieuses qui ont souvent les méthodes les plus remarquables doivent multiplier les représentants, les filiales, les magasins de vente dans tous les pays étrangers, notamment en France; d'autant que fréquemment elles fabriquent des produits qu'on serait bien empêché de trouver ailleurs que chez elles. L'auteur cite l'exemple de la Scheidemandel, qui a réalisé très rapidement une sorte de trust parisien des produits d'équarissage, tout comme elle est l'âme du trust des colles et gélatines; mais il faut dire qu'elle a fourni à ce trust des procédés de traitement, des perfectionnements techniques qu'il était autrement impossible à d'autres de mettre en pratique. La science pratique (non l'idée scientifique supérieure) a souvent facilité l'envahissement allemand.

Sans doute, cela peut-il s'appeler jusqu'à un certain point la germanisation de notre industrie nationale, comme dit M. Bruneau; mais il est vraiment regrettable que tant de nos concitoyens se lancent dans le fonctionnarisme, au lieu d'essayer de pratiquer l'industrie, et de suivre de plus ou moins loin les méthodes remarquables que l'industriel allemand sait suivre avec une autorité et avec une habileté extraordinaire.

Le livre de M. Victor Cambon continue et met à jour pour ainsi dire celui qu'il avait déjà consacré à l'Allemagne au travail. On y retrouve les qualités ordinaires de l'auteur, observations pittoresques, style amusant. C'est en somme, comme l'auteur le dit, un nouveau regard jeté sur l'industrie allemande, pour révéler à nouveau la puissance, l'habileté, l'organisation de cette industrie, à ceux

qui ne veulent pas s'endormir dans une confiance trompeuse. M. Cambon estime que, durant ces dernières années, l'ardeur furieuse que le peuple allemand apporte au travail et qui lui réussit si bien, ce qui est assez logique et juste, lui a permis de faire un nouveau bond prodigieux. Il pense, et il n'a point tort, qu'il est nécessaire de mesurer l'importance prise par un tel concurrent si l'on veut et mesurer sa puissance et essayer de se substituer à lui sur le marché international. (C'était écrit avant la guerre.)

Il revient du reste et avec raison, sur les caractères mêmes de l'Allemand, sur la façon dont cet Allemand d'aujourd'hui, tout en ayant un culte pour la science, lui demande surtout d'être science appliquée, réclame un enseignement utilitaire; comment cet Allemand qui aime bien se distraire et largement, ne se repose pour ainsi dire jamais, ne recule devant aucune besogne, si ardue et écrasante qu'elle paraisse. M. Cambon dit que là est le secret des entreprises immenses que l'on voit surgir, se développer; et nous sommes tout à fait de son avis.

Dans ce livre comme dans le précédent, on trouve une foule de renseignements pittoresques ainsi que nous le disions, mais éloquents en même temps. L'auteur étudie le sous-sol, puis le sol, montre les enseignements pratiques créés pour l'exploitation des mines, étudie la production agricole, son développement, l'expansion prodigieuse de la fabrication du sucre; et il ne manque point de mettre en lumière l'accroissement de la fortune allemande, comme conséquence de cette véritable richesse. Puis il étudie l'outillage, en particulier les voies de navigation et les chemins de fer.

Nous devons dire que les résultats de ses examens successifs sont quelquefois un peu superficiels, et que tout en donnant par exemple des renseignements très intéressants et exacts sur la construction des nouveaux canaux, il accepte un peu les yeux fermés les conséquences qu'on prétend attribuer à ce réseau de navigation artificielle; sans se demander si leurs recettes payeront l'intérêt et l'amortissement de leur capital d'établissement. Dans une partie du livre consacrée à la production, il examine à nouveau les progrès de l'industrie allemande, et plus spécialement la métallurgie, notamment avec les usines dépendant de M. Thyssen. Il nous donne également des détails sur l'exploitation des charbonnages, sur les ports de ces charbonnages, les sociétés d'électricité, les usines de matières colorantes, la fabrication des films cinématographiques; il s'arrête parfois en cours de route pour certains hors-d'œuvre comme l'exposition de Leipzig. Il examine ce qu'il appelle l'expansion, les ports, la flotte, les colonies. Tout est évidemment gigantesque dans ces installations, dans ce matériel; c'est

peut-être quelquefois un des défauts de l'Allemagne, bien que la concentration industrielle et la production sur de vastes proportions soient généralement très avantageuses. Néanmoins, encore une fois, nous ne trouvons pas dans le volume de M. Victor Cambon la critique de tout ce qu'il voit et de tout ce qu'il examine. Mais nous le suivons avec plaisir, avec intérêt, souvent avec profit. Il conseille, du reste, à nos jeunes gens de visiter davantage l'Allemagne, de prendre contact avec ses méthodes industrielles et commerciales; nous ne pouvions qu'approuver le conseil; et il est certain que la lecture même des livres de l'auteur était une bonne préparation à des visites de ce genre.

Daniel BELLET.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

ANNUAIRE DU BUREAU DES LONGITUDES pour 1915. 1 vol. de près de 1 000 pages in-16. (Gauthier-Villars, éd., Paris.)

L'*Annuaire du Bureau des Longitudes pour l'année* 1915, si précieux par le nombre des documents qu'il contient, vient de paraître.

On sait que pour ne pas grossir indéfiniment le volume, le bureau des Longitudes a pris, il y a quelques années, la décision de réserver pour les années de nombre impair, tous les documents concernant la statistique, la population, les monnaies. L'*annuaire* de 1915 est donc spécialement intéressant pour les économistes qui sont certains d'y trouver quantité de documents auxquels on peut se référer sans hésitation.

La notice qu'il publie cette année est due à M. Bigourdan : *les Méthodes d'examen des miroirs et des objectifs* (avec 87 figures).

HAZELL'S ANNUAL 1915. Edited, by T. A. INGRAM, M.A.LL.D. (Proprietors and publishers. Hazell, Watson et Viney, Ld., London.)

C'est la treizième année de cette encyclopédie annuelle qui ne cesse de se développer. Son index ne contient pas moins de vingt mille rubriques. Ce chiffre suffit à indiquer la variété des sujets qui y sont traités.

Il donne les documents et les renseignements les plus importants relativement à la guerre. L'article sur la crise financière et comment elle a été résolue, mérite la plus sérieuse attention. D'autres articles s'occupent des traités et des questions relatives au droit des gens.

Le *Hazell's Annual* contient des renseignements très détaillés sur l'Irlande et sur le *Home Rule* ; sur le *Welsh church act*; sur la *land question*, la *local taxation*. C'est un des ouvrages de références les plus utiles qu'on puisse avoir sur sa table de travail.

Y. G.

THE YEAR BOOK OF SOCIAL PROGRESS FOR 1914-15 BEING A SUMMARY OF RECENT LEGISLATION (OFFICIAL REPORT, AND VOLUNTARY EFFORT, WITH REGARD TO THE WELFARE OF THE PEOPLE. 1 vol. in-12 de 636 pages. (Thomas Nelson and sons, London.)

Ce volume comprend l'espace de temps qui s'est écoulé du 30 septembre 1913 au 4 août 1914. C'est le troisième volume de cette importante publication.

Voici les titres de ses divisions : I. *The population* ; II. *Local government*; III. *The land question* ; IV. *Housing and means of communication*; V. *Production and wealth* ; VI. *Labour and wages* ; VII *Public Health* ; VIII. *Education* ; IX. *National insurance, pauperism and miscellaneous.*

Le *Housing and means of communication* contient beaucoup de renseignements très intéressants. La législation sur les habitations, due à l'initiative de Lord Shaftesbury, a,

pour point de départ, deux *acts* de 1851. Si les simples particuliers ne s'étaient pas occupés de placer leurs capitaux dans des maisons, sans l'intervention de l'autorité, la plus grande partie de la population du Royaume-Uni serait dépourvue de domicile.

Le *Small Dwellings acquisition act* de 1899 avait autorisé les ouvriers à acheter leurs maisons au moyen d'un emprunt aux autorités locales amortissable en trente ans. De 1894 en 1907, il n'y eut que £ 52 000 de prêtés. Ce fut un échec complet.

Les précautions prises par *the Housing and town planning act of* 1909 sont de nature à empêcher de construire des maisons ayant des loyers ne dépassant pas £ 40 à Londres, £ 26 dans les villes de 50 000 habitants et £ 16 ailleurs. Les autorités locales ont le droit de faire les améliorations qu'elles jugent utiles aux dépens du propriétaire. Il est vrai que du 3 décembre 1909 au 31 mars 1911, il n'y a eu que 40 maisons qui ont été soumises à ce régime; en 1911, 176; en 1913, 107. On attribue volontiers à la législation, des progrès qui viennent surtout de l'augmentation de la richesse, des salaires et du besoin d'amélioration dans les conditions de la vie. Les interventions qui ont pour résultat d'écarter les gens prudents et indépendants de l'industrie de la construction ne peuvent être que nocives.

Mais il faut étudier les législations, les mesures administratives et leurs résultats, comme l'a fait M. Yves Guyot dans son livre: *la Gestion par l'Etat et les municipalités*; et un recueil comme *The year book of social progress* est très utile: car il présente condensés, très complets et bien en ordre les documents qui en permettent l'examen.

WAR TIME AND PEACE IN HOLLAND, by T. W. ROBERTSON SCOTT. 1 vol. in-12 de 336 pages. (W. Heinemann, London.)

La Hollande, contiguë à la Belgique et à l'Empire allemand, ayant le grand port du Rhin à Rotterdam, présente un intérêt tout particulier en ce moment. Des mouvements pour l'annexion de la Hollande se sont produits depuis longtemps en Allemagne. (V. le *Journal des Economistes* de novembre 1914, p. 104.) Le Kaiser n'a cessé de convoiter ses ports et les Indes néerlandaises.

L'auteur examine la question d'un essai d'invasion de la Hollande par l'Allemagne. La Hollande a toujours pour défense sa ligne d'eau. Elle peut inonder, quand elle le veut, la moitié de son territoire. Ce territoire devient bien pis qu'un marais. Il est coupé de canaux petits ou grands. L'inondation donne 1 pied et demi d'eau : mais à droite, à gauche, devant vous, vous trouvez 5, 6 pieds, 8 pieds d'eau. On ne peut pas naviguer avec 18 pouces d'eau : on ne peut pas marcher avec les pièges qui se trouvent partout. Autrefois, l'inondation exigeait quinze jours. Maintenant, elle peut être complète en quarante-huit heures. L'eau peut être prise dans le Rhin. On pourrait avoir recours aussi au Zuyderzée ; mais l'eau en est salée, ce qui serait un inconvénient sérieux au point de vue des prairies et des terres cultivées. Tous les chemins de fer, et les routes qui traversent la région sur des digues, sont protégés par des forts : et ils peuvent tous être défendus par une petite force.

M. T. W. Robertson Scott connaît intimement la Hollande par une longue fréquentation. La partie consacrée à la Hollande en temps de paix est la plus considérable. Elle contient des renseignements de toutes sortes sur son agriculture, son industrie et sa politique.

M. Robertson Scott raconte l'histoire des essais de protectionnisme

tentés en 1911 et 1912, que le *Journal des Economistes* a suivis de près. Il donne le résumé de la question par un négociant hollandais ;

« La Hollande n'est pas un pays très industriel, mais notre industrie est une industrie exportatrice. Comment une industrie qui exporte pourrait-elle avoir besoin de la protection ? La fabrication de la margarine, du sucre, les textiles, la construction navale n'ont pas besoin de protection. C'est exactement le contraire. »

WHAT IS WRONG WITH GERMANY ? by WILLIAM HARBETT DAWSON. 1 vol. in-12 1915. (Longmans, Green and C°, London.)

M. W. H. Dawson est bien connu par ses études sur l'Allemagne : *The evolution of modern Germany, Municipal life and government in germany, Industrial Germany.*

M. W. H. Dawson considère que l'Allemagne officielle, l'Allemagne militaire, et dans une certaine mesure, l'Allemagne financière et industrielle, en un mot les classes gouvernantes, ont été hostiles à l'Angleterre; mais il ne faut pas généraliser cette haine.

La distinction entre ceux qui éprouvent ces sentiments et ceux qui ne les partagent pas a dans le moment actuel peu d'importance : mais elle en a pour l'avenir quand il s'agira de régler les rapports entre l'Allemagne et les Alliés.

Il considère que la guerre doit être continuée, que la guerre doit être poursuivie jusqu'à ce que les Alliés soient en mesure de dicter les termes de la paix ; et cependant M. Dawson n'a point de prévention contre l'Allemagne. Il dit de ce livre : C'est le premier que j'ai écrit sur l'Allemagne sans plaisir.

Voici les chapitres du volume : 1° *The old and the new culture*; 2° *Treitschke and the state as power*; 3° *The state and the citizen*; 4° *Absolutism under constitutional formes*; 5° *Kaiserism and Byzantinism*; 6° *Prussian militarism*; 7° *The Emperor and Weltpolitik*; 8° *The new Imperialism*; 9° *The alienation between north and south*; 10° *Reforms from within and from without.*

M. Dawson fait observer que l'empereur n'inaugure pas un pont sur le Rhin sans dire qu'il peut servir à d'autres objets que des transports pacifiques : « Aucune décision ne peut être prise dans le monde sans l'intervention de l'Allemagne. Il n'ouvre pas une caserne sans recommander aux soldats de tenir leurs sabres aiguisés et leur poudre sèche. Il dit aux Allemands que leur avenir est sur l'eau et que le trident leur appartient. »

Bismarck avait parlé des grands pouvoirs qui veulent exercer leur action sur d'autres nations, en dehors de leur sphère d'intérêt. « Ils travaillent pour le prestige, disait-il. Nous ne ferons pas cela. » Guillaume II a pris la politique contraire. Il n'a travaillé que pour le prestige.

M. Dawson résume ce qu'ont démontré les articles parus dans *le Journal des Économistes* sur les causes de la guerre. La diplomatie allemande, sous la direction du Kaiser, a fait ce qui était nécessaire pour réunir contre l'Allemagne toutes les nations. La *Weltpolitik* a affaibli l'Allemagne au dedans et au dehors.

« On peut dire, constate M. Dawson, que depuis six ou sept ans, l'Allemagne vivait dans une atmosphère de guerre. »

En septembre 1908, Bebel prédit que la guerre était inévitable. « Les préparations pour la guerre sont faites avec une telle violence que cet état de choses ne peut durer longtemps. »

Ce n'était pas pour se défendre contre la France ; car le *Berlin post*

écrivait le 21 avril 1913 : « Les Français sont tombés à un degré moral tellement bas, qu'au point de vue militaire on doit considérer que c'est un plaisir douteux d'avoir à les combattre. »

N. M.

Monographies industrielles, la Typographie et ses produits. Royaume de Belgique, Ministère de l'Industrie et du Travail, et Inspection de l'industrie. 1 volume in-8, 256 pages. (J. Lebègue et Cie, éditeurs, et Société Belge de librairie, éditeurs, Bruxelles, 1913.)

C'est la continuation de ces monographies industrielles, à la fois technologiques, commerciales et économiques, surtout d'ailleurs technologiques, de l'Office du Travail du Royaume de Belgique, publiées toujours avec luxe d'impression, lors même qu'il ne s'agit pas de livres consacrés à la typographie. Nous avons eu occasion de signaler avec beaucoup d'éloges, en tant qu'exécution, les volumes successifs constituant une véritable encyclopédie faite par un organe officiel qui concurrence l'industrie privée. Il est évident que l'imprimerie, la typographie, la lithographie, tous les arts du livre méritaient au moins autant que tous autres qu'on leur consacrât une publication de ce genre. En Belgique, en particulier, l'imprimerie tient une très grande place, on y utilise environ 31 millions de kilogrammes de papier, 14 millions rien que pour les journaux, les périodiques et les revues. Ce qui est curieux à noter, c'est que les brochures, les travaux administratifs, les publications officielles nécessitent annuellement l'emploi de 9 millions de kilogrammes de papier. L'imprimerie belge a dépassé une valeur de 75 millions de francs. Ce qui n'empêche d'ailleurs (particularité bonne à noter pour ceux qui croient à l'avantage de la liberté des échanges) que l'industrie française expédie à elle seule pour au moins 9 millions d'imprimés en Belgique.

Cette monographie, très bien écrite, par des techniciens, et non par des fonctionnaires seulement, traite à la fois de la composition, de l'impression, des divers produits fabriqués, enfin des modes de présentation des produits, brochage, cartonnage, reliure. On y trouve les renseignements les plus complets et les plus sûrs sur tout le matériel, élémentaire comme le plus compliqué ; les divers types de presses, couramment employés ou ceux à grand rendement, qui fonctionnent maintenant pour les journaux à fort tirage ; le mode de fonctionnement des machines rotatives les plus perfectionnées, etc. On a en même temps sous les yeux, sous forme de tirages hors texte, des planches de toutes sortes, luxueusement tirées, et qui donnent une idée des produits de l'impression moderne, en tout genre pour ainsi dire, sur toutes les matières. Les détails du métier sont dévoilés, expliqués ; on n'a pas oublié le tirage spécial des titres de valeurs mobilières qui donnent lieu à l'heure actuelle à une industrie très importante et spéciale. On ne saurait vraiment trop recommander ce livre pour quiconque veut se documenter sur l'industrie si importante de la typographie,

D. B.

CHRONIQUE

30 janvier 1915.

I. La guerre. — II. Le rendement des impôts en 1914. — III. Bons de la Défense nationale et obligations à court terme. — IV. La conférence des ministres des puissances alliées. — V. Le manifeste des Kulturkrieger.

I. *La guerre.* — En faisant dater la guerre du 1er août, jour de la déclaration de guerre à la Russie et commencement d'actes d'hostilité contre la France, le 31 janvier a été le cent quatre-vingt cinquième jour de guerre.

J'ai rappelé dans la chronique insérée dans le numéro portant la date du 15 octobre, mais datée du 1er janvier, les illusions de certains stratégistes sur la rapidité des opérations. Il faut ajouter que la saison de pluie et de boue que nous venons de traverser ne leur a pas été favorable. Cependant elle n'a pas empêché des combats continus dans lesquels, heureusement, de notre côté, l'artillerie a joué un grand rôle.

On a lu le rapport officiel sur les atrocités de l'armée allemande, fait par une commission, présidée par M. Payelle, premier président de la Cour des comptes, qui offrait les qualités de méthode et de sang-froid nécessaires pour entourer son enquête de toutes les garanties. Il aurait dû paraître déjà en volume avec les pièces justificatives : mais comme il est imprimé par l'Imprimerie nationale, nous devons attendre, comme le public a dû attendre le *Livre jaune*.

Loin d'exagérer, ce rapport a beaucoup atténué certains faits. Poursuivre l'enquête auprès des femmes qui ont subi les outrages des Allemands, c'eût été les soumettre à un nouveau supplice. La commission a dû, par un sentiment de

discrétion que nul ne peut blâmer, se montrer très discrète à ce sujet.

De ces horreurs, le Kaiser assume la responsabilité suprême. En 1814, les Prussiens, les Autrichiens, les Russes, les Anglais déclarèrent qu'ils ne traiteraient ni avec Napoléon, ni avec aucun membre de la famille Bonaparte. Certes, ils n'avaient pas à imputer à l'empereur des crimes pareils à ceux qui écrasent le Kaiser. Ce précédent doit dicter leur conduite aux alliés au moment de la paix : ils ne doivent pas traiter avec un homme qui ordonne des fusillades de femmes, d'enfants, de vieillards, la destruction et le pillage de propriétés privées dans le but de frapper d'épouvante la population civile de manière qu'elle force ses armées à capituler et son gouvernement à faire la paix.

Des Allemands ont relevé et ont soigné certains blessés sur les champs de bataille ; mais des généraux allemands ont donné l'ordre de les massacrer. La légation allemande à Berne ayant contesté, l'ambassade française a communiqué à *la Gazette de Lausanne* l'ordre du jour suivant daté du 26 août 1914 :

(Texte allemand). — *Von heute ab werden keine Gefangene mehr gemacht. Sämtliche Gefangene werden niedergemacht. Gefangene auch in grösseren geschlossenen Formationen werden niedergemacht. Es bleibt kein Mann lebend hinter uns.*

General Brigade Kommandeur :
Gl. Stenger.

(Traduction). — « A partir d'aujourd'hui, il ne sera plus fait de prisonniers. Les prisonniers seront tous abattus. Les prisonniers même en groupes constitués plus importants seront abattus. Aucun homme ne doit rester vivant derrière nous. »

Le général commandant la brigade,
Gl. Stenger.

Des prisonniers allemands ont affirmé qu'il avait été exécuté; sous ce rapport, on peut les croire.

A quel stade de la civilisation, les Allemands se placent-ils donc en 1914 ?

Au seizième siècle, les guerres de religion ont entraîné avec elles toutes les horreurs. Cependant, en 1552, quand Charles-Quint fut forcé de lever le siège de Metz, abandonnant de nombreux malades et blessés, Guise, donna lui-

même l'exemple de les recueillir et de les soigner. Ce fait inaccoutumé jusqu'alors resta en proverbe dans les armées : « la courtoisie de Metz ».

En même temps, en Italie, le maréchal de Brissac substituait au pillage des soldats des contributions régulières, maintenait son armée dans l'abondance en sauvant les habitants des dévastations que toutes les guerres jusqu'alors avaient entraînées et amenait le cruel Gonzague, lui-même, à une convention d'après laquelle il devait ne pas faire la guerre au paysan et respecter les personnes et les propriétés.

Voilà déjà la règle : *Les guerres se font contre les États et non contre les personnes.*

Les Allemands et les Autrichiens, en la violant, ont soulevé la question de savoir si les chefs, qui ont donné les ordres de commettre des actes criminels, punis aussi bien par leurs codes que par ceux de toutes les autres nations, et les soldats qui les ont exécutés, ne sont pas passibles des peines de droit commun.

Les personnes qui ne ressentent que de loin les horreurs de la guerre la trouvent longue. Quelle doit être la situation des populations condamnées à vivre dans les pays envahis, de celles qui ont retrouvé leurs maisons en ruines, des prisonniers de guerre et enfin de nos soldats, condamnés aux ennuis de la vie de tranchées et aux risques quotidiens des projectiles et des attaques ?

Les alliés peuvent s'approvisionner librement. Quoique le blocus des Allemands présente des lacunes, ils le subissent au point de vue de l'alimentation, au point de vue de l'achat de certaines matières premières comme le cuivre, malgré les quantités qu'ils ont pu en obtenir à travers les pays neutres.

Austro-Hongrois et Allemands ont appelé tous leurs hommes disponibles. Les Anglais ont des recrues qu'ils n'ont pas encore mises sur le front : ils ont maintenant vingt-neuf mille officiers et ils doivent atteindre deux millions d'hommes. Si les quatre cinquièmes au moins sont encore dans la Grande-Bretagne, ils entendent renverser cette proportion à bref délai.

L'armée russe a résisté victorieusement aux efforts combinés de l'armée austro hongroise et de l'armée allemande, en même temps qu'elle a battu l'armée turco-allemande. Ses réserves sont sans limites.

Évidemment notre préparation à la guerre était insuffisante. Le général Langlois avait demandé un approvision-

nement de trois mille coups par pièce de 75. Des techniciens avaient qualifié cette demande d'exagération folle et ne demandaient que mille. C'était le chiffre auquel on s'était arrêté ; mais, au début de la guerre, l'approvisionnement était de trois cents coups par pièce. Il a fallu en fabriquer en grande quantité. Ce défaut de munitions a gêné notre stratégie et notre tactique au mois d'août, de septembre et octobre. Il en a été de même pour l'absence de canons lourds. Maintenant nous allons avoir des approvisionnements complets. Des officiers d'artillerie et des artilleurs ont été formés. Nos moyens de défense et d'attaque ont augmenté chaque jour depuis le commencement des hostilités.

Il en a été tout autrement pour nos ennemis.

L'Autriche-Hongrie a subi des défaites effroyables de la part des Serbes et de la part des Russes. On estimait, au 10 décembre, qu'elle avait perdu 175 000 prisonniers, 800 000 blessés et 580 000 tués, soit 1 475 000 hommes. En admettant que la moitié des blessés aient pu rejoindre le front, c'est 1 million d'hommes hors de combat, et on considérait que, malgré ses 51 millions d'habitants, l'armée austro-hongroise mobilisée pour la guerre ne montait qu'à 2 400 000 hommes.

Les Allemands ont dû se battre contre les Belges, contre les Français et contre les Russes. De leur tactique massive sont résultées d'effroyables pertes pour eux. On les évaluait à cette date à 329 000 prisonniers, à 1 123 000 blessés et à 727 000 tués, soit à 2 179 000 hommes. Le total des pertes pour les armées de la duplice aurait été de 3 754 000 hommes.

Les pertes sont beaucoup plus importantes que celles des alliés. Nous ignorons celles des Serbes. Mais on donne pour les Anglais 2 500 prisonniers, 49 000 blessés et 21 000 tués. Pour les Français et les Belges 119 000 prisonniers, 510 000 blessés, 217 000 tués sur lesquels les Belges comptent pour 17 000. Pour les Russes, 75 000 prisonniers, 620 000 blessés, 460 000 tués. Les alliés auraient ainsi à leur charge un total de 196 500 prisonniers, de 1 179 000 blessés et de 698 000 tués. Leurs pertes totales auraient été de 2 073 000 hommes contre 3 754 000. Celles des Austro-Hongrois seraient de 84 p. 100 supérieures. Il faut admettre que la moitié des blessés ont pu retourner au feu. Mais dans ces chiffres ne sont pas compris les malades : et il y en a dans chaque armée.

On sait à quelles orgies se sont livrés les soldats allemands, les abus de vins auxquels se sont livrés les offi-

ciers eux-mêmes. Ces excès entraînent un châtiment : la maladie. On peut donc supposer que les troupes allemandes en souffrent beaucoup plus que les troupes alliées.

II. *Le rendement des impôts en* 1914. — Personne n'a été étonné en voyant que les produits de l'impôt sont en moins-value.

Les contributions directes ne perdent que 109 millions sur 1 177 millions représentant au 31 décembre les douzièmes échus : soit un dixième. Dans ce chiffre, sont compris les centimes additionnels pour les départements et les communes. Une fois de plus les « quatre vieilles » viennent de donner une preuve de solidité qui n'engagera pas les gens raisonnables à les modifier.

Les évaluations pour les contributions indirectes et monopoles avaient été fixées à 3 865 millions de francs. Les recettes de 3 224 millions de francs représentent une diminution de 641 millions de francs, soit de 16 p. 100 ou d'un peu plus d'un sixième.

La plus grosse moins-value porte sur l'enregistrement : 219 millions de francs; le timbre perd 44 millions. Le déficit des douanes est de 177 millions; celui des contributions indirectes de 212 millions.

Il y a des taxes qui se sont effondrées; le rendement de l'impôt sur les opérations de bourse était prévu à 17 millions : le déficit est de plus de 11 millions.

Pour d'autres, au contraire, le déficit est très faible. Le produit du tabac était évalué à 542 millions : il a été de 518 millions; le déficit est inférieur à 25 millions, soit un peu plus de 4 p. 100.

La suspension des affaires a restreint les correspondances qu'elles nécessitent, mais le public a dû multiplier les lettres dans d'autres directions : et, malgré la franchise postale pour les militaires, la moins-value n'est que de 35 millions sur 292 millions, soit de 12 p. 100.

Le produit des recettes télégraphiques a augmenté.

Nous trouvons aussi des augmentations sur les produits des valeurs mobilières : mutations à titres onéreux : 112,5 millions au lieu de 111.

Enfin la taxe sur les revenus des valeurs mobilières, évaluée à 149 449 000, a donné 153 340 000, soit en plus 3 891 000 francs.

Le timbre proportionnel sur les valeurs mobilières présente un léger déficit : 65 969 000 au lieu de 68 215 000.

Ces résultats de notre système fiscal prouvent qu'il est nécessaire, au lendemain de la guerre, de renoncer aux billevesées qui n'ont cessé de menacer les contribuables depuis une quinzaine d'années.

Quel est donc le député qui, en ce moment-ci, oserait proclamer qu'il faut enlever à la rente son immunité?

III. *Bons de la défense nationale et obligations à court terme.* — On sait que M. Ribot a proposé d'élever de 2 milliards et demi à 3 milliards et demi la limite d'émission des bons de la défense nationale. La souscription a dépassé cette limite.

Ce succès, en dépit du moratorium, prouve qu'il y avait, en France, des capitaux disponibles ; et il y en a encore.

Le placement des bons de la défense nationale est évidemment très avantageux. Il a offert des conditions auxquelles les capitalistes français n'étaient plus habitués, malgré la baisse des fonds d'État dans ces dernières années.

Le ministre des Finances a trouvé cependant que cette émission de bons du Trésor, ayant une durée maximum d'une année, doit être limitée au chiffre ci-dessus, et il a demandé une émission d'obligations à court terme dont l'échéance ne pourrait pas dépasser 1925.

Seront-elles du type sexennaire? Il y a évidemment avantage à ne pas multiplier les types ; mais, d'un autre côté, la liquidation des charges de la guerre durera plusieurs années. L'Etat sera-t-il en mesure de rembourser ces obligations au bout de six années? Pourra-t-il alors emprunter à un meilleur taux pour leur renouvellement? Ce sont là des questions qu'il doit examiner ; et comme les prévisions ne peuvent être que très aléatoires, l'échéance décennale serait peut-être préférable.

Le total prévu de ces obligations a été fixé à 3 milliards et demi.

Seront admis à la souscription de ces obligations les certificats libérés de l'emprunt 3 1/2 dont il reste encore 250 millions flottants. On aurait pu, par un procédé très simple, le liquider définitivement en donnant à ses souscripteurs la faculté de changer leurs titres en bons du Trésor au moment où on appelait, le 16 septembre, le versement de 60 francs.

Il est fâcheux qu'on n'y ait pas eu recours. Cette néfaste

expérience financière continue à peser sur le marché et sur nos finances.

IV. *La conférence des ministres des puissances alliées.* — Une conférence doit avoir lieu à Paris entre M. Lloyd George, chancelier de l'Échiquer, M. Bark, ministre des Finances de Russie et M. Ribot.

Immédiatement, on a parlé d'un gigantesque emprunt international à conclure entre les trois puissances. L'*Agence économique et financière* a publié les considérations suivantes qui démontrent l'impossibilité de ce projet :

On sait qu'en matière d'emprunt international, garanti par plusieurs puissances, le taux d'émission et le taux d'intérêt se déterminent d'après le crédit le plus élevé des États garants de l'emprunt. En l'occurrence, c'est une fois de plus le crédit anglais, tout comme en 1898, lors de l'emprunt grec garanti, qui fut émis à 100 1/2 pour un 2 1/2 p. 100. Le dernier emprunt anglais a été de 9 milliards de francs en 3 1/2 p. 100 émis à 95. Il est plus que douteux que le gouvernement britannique accepte de déclasser son dernier emprunt en prêtant sa garantie à une opération faite à un taux plus avantageux pour les capitalistes.

Or, ces derniers n'iraient évidemment pas s'écraser aux guichets pour avoir, dans les circonstances actuelles, un 3 1/2 p. 100 à 95. L'émission même d'un 3 p. 100 se limiterait nécessairement, en fait, au continent, car l'admission à la cote, à New-York, serait difficile pour les emprunts des États belligérants. La faculté d'absorption du marché américain pour les titres européens est des plus étroites.

La conférence des ministres pourrait s'occuper utilement du système que M. A. Raffalowich a exposé dans *le Marché financier* publié par le *Journal des Économistes* (n° de novembre). Je le rappelle :

Le problème est de trouver des instruments de payement qui ne fassent pas concurrence à la monnaie nationale (espèces et billets).

« Sur quelle base, à défaut de métal jaune, établirait-on ces instruments de payement d'un ordre tout nouveau?

« Sur des bons du Trésor, émis pour des sommes égales par la Russie, l'Angleterre et la France, et qui seraient pourvus de la garantie solidaire des trois États alliés, lesquels trouveraient l'occasion de manifester ainsi leur solidarité

économique, tout comme ils l'ont documentée par la déclaration concernant les négociations de paix.

« Ces bons du Trésor pourraient porter un intérêt très minime. Il en serait créé pour 600 millions par chacun des trois États alliés.

« Ces bons seraient déposés à la Banque de France ou à la Banque d'Angleterre, par exemple. Ils seraient en gros appoints et divisés en séries de façon à permettre éventuellement leur tirage. Leur durée maximum serait de cinq à dix ans après la fin de la guerre. Contre ces bons, chacun des États contractants émettrait des certificats de compensation (en coupures de 1 000 livres), qui serviraient à faire ouvrir des crédits dans les trois banques d'émission.

« Chacun des États contractants céderait à ses ressortissants les certificats sus-indiqués, que ceux-ci payeraient en monnaie nationale, dans les conditions qu'il conviendrait à chacun des États de fixer lui-même.

« Après la fin de la guerre, on établirait une compensation (clearing) entre les trois banques. Chacune d'elles serait responsable pour compte de l'État émetteur, et sous sa garantie du retrait des bons du Trésor correspondants. »

Ce système est aussi simple qu'ingénieux; et nous espérons qu'il sera appliqué.

V. *Le Manifeste des Kulturkrieger et la discussion avec M. Lujo Brentano.* — Nous recevons un fascicule contenant la correspondance échangée entre M. Lujo Brentano, professeur d'Economie nationale à l'Université de Munich, et MM. Yves Guyot et Daniel Bellet. Le fascicule a été publié par la *Ligue* de savants et d'artistes allemands pour la défense de la civilisation. (*Kulturbund deutscher Gelehrter und Künstlererscheink ès Von Wert.*) Il est précédé d'un avant-propos qui commence par ces mots :

La Ligue juge important de donner la plus grande publicité possible à la correspondance qui, à la suite de son *Appel aux nations civilisées*, a été échangée entre MM. Yves Guyot et Daniel Bellet à Paris, d'un côté, et M. Lujo Brentano, de l'autre. Cette correspondance précisant également aussi bien le point de vue des intellectuels français que celui des intellectuels allemands, tout le monde aura le moyen de se former au jugement impartial.

Sur un point, au moins, nous sommes d'accord avec la

Ligue de savants et d'artistes allemands, l'utilité de donner la plus large publicité à cette correspondance. *La Ligue* a fait un fascicule. Nous avons publié la brochure : *Le Manifeste des « Kulturkrieger »*. (Félix Alcan, éditeur.)

Le fascicule contient une lettre de M. Lujo Brentano que nous ne connaissions pas quand a paru notre brochure. Nous la publierons dans *le Journal des Economistes* et nous y répondrons.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLIV

N° 1. — *Octobre* 1914

N° 2. — *Novembre* 1914

N° 3. — *Décembre 1914*

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

DE L'ANNÉE 1914

Tomes XLI à XLIV

Les chiffres romains désignent le volume ; les chiffres arabes la page.

Abréviations : C. R. Compte rendu. — S. E. P. Société d'Economie Politique.

G

H

I

J

K

L

M

N

S

T

V

W

Y

Z

Le Gérant: FÉLIX ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, A PARIS.

